

Conseil départemental de la Dordogne

SÉANCE PLÉNIÈRE 3 et 4 octobre 2023



TOME II

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ORGANISMES EXTÉRIEURS AU COURS DE L'ANNÉE 2022.

Délibération définitive n° 23-142

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Séance plénière des 3 et 4 octobre 2023

DÉLIBÉRATION N° 23-142 du 4 octobre 2023 Rapport d'activité des Organismes Extérieurs au cours de l'année 2022.

DATE DE LA CONVOCATION : 21/09/2023

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mélanie CELERIER

PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Jacques AUZOU, Josie BAYLE, Jérôme BETAILLE, Catherine BEZAC-GONTHIER, Florence BORGELLA, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Mélanie CELERIER, Olivier CHABREYROU, Véronique CHABREYROU, Sylvie CHEVALLIER, Thierry CIPIERRE, Christel DEFOULNY, Pascal DELTEIL, Stéphane DOBBELS, Christelle DRUILLOLE, Claudine FAURE, Marie-Laure FAURE, Stéphane FAYOL, Eric FRETILLERE, Florence GAUTHIER, Isabelle HYVOZ, Cécile LABARTHE, Raphaëlle LAFAYE, Patricia LAFON-GAUTHIER, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Jean-Michel MAGNE, Marie-Lise MARSAT, Paul MASO, Laurent MOSSION, Juliette NEVERS, Alain OLLIVIER, Germinal PEIRO, Jacques RANOUX, Christophe ROUSSEAU, Jean-Michel SAUTREAU, Benoît SECRESTAT, Mireille VOLPATO

ABSENTS EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Didier BAZINET donne pouvoir à Catherine BEZAC-GONTHIER, Frédéric DELMARES donne pouvoir à Bruno LAMONERIE, Corinne DUCROCQ donne pouvoir à Mélanie CELERIER, Fabienne LAGOUBIE donne pouvoir à Benoît SECRESTAT, Serge MERILLOU donne pouvoir à Marie-Lise MARSAT, Rozenn ROUILLER donne pouvoir à Jean-Michel SAUTREAU, Christian TEILLAC donne pouvoir à Florence GAUTHIER, Marie-Claude VARAILLAS donne pouvoir à Jacques AUZOU

RAPPORTEUR : Germinal PEIRO

PREND ACTE

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation : 0

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Séance plénière des 3 et 4 octobre 2023

N° 23-142 du 4 octobre 2023

Rapport d'activité des Organismes Extérieurs au cours de l'année 2022.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la 1^{ère} commission finances, administration générale, patrimoine, aide aux communes,

VU l'avis de la 2^{ème} commission emploi, économie, tourisme, affaires européennes et coopération décentralisée,

VU l'avis de la 3^{ème} commission solidarité, santé, insertion, famille, enfance,

VU l'avis de la 4^{ème} commission agriculture, forêt, aménagement rural, développement durable,

VU l'avis de la 5^{ème} commission infrastructures, transports, logement, développement numérique,

VU l'avis de la 6^{ème} commission jeunesse, éducation, culture, sports,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DONNE ACTE de la communication présentée, ci-annexée.



Signé numériquement
A : PERIGUEUX (24019), FR
Le : 05/10/2023 à 10:19:15
Département de la Dordogne
Président du Conseil Départemental
Germinal PEIRO

Rapport d'activité des Organismes Extérieurs au cours de l'année 2022



TABLE DES MATIÈRES

PÉRIGORD HABITAT	5
AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE LA DORDOGNE – ATD	31
CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT – CAUE	51
SOLIHA DORDOGNE-PÉRIGORD	91
AGENCE DÉPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION DU LOGEMENT – ADIL	107
CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE – CRDD	127
PÔLE D'INTERPRÉTATION DE LA PRÉHISTOIRE – PIP	143
AGENCE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE DORDOGNE-PÉRIGORD – ACDDP	185
CINÉ-PASSION EN PÉRIGORD	237
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DE LA DORDOGNE – CDT	257

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA DORDOGNE – SDIS	273
SYNDICAT MIXTE AIR DORDOGNE- AÉROPORT BERGERAC DORDOGNE PÉRIGORD – SMAD	301
SYNDICAT MIXTE PÉRIGORD NUMÉRIQUE – SMPN	309
MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES – MDPH	321
EPIDOR	333
EPIDROPT	373
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT – CDAD	395
COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DU DÉPARTEMENT - COS	401



Table des matières

I- PRÉSENTATION 2022 DE PÉRIGORD HABITAT : ACTEUR SOCIAL ET ÉCONOMIQUE MAJEUR SUR LE DÉPARTEMENT	6
II- LA POLITIQUE STRATÉGIQUE DE PÉRIGORD HABITAT EN 2022	7
III- LES PERSPECTIVES POUR 2023	29

I- PRÉSENTATION 2022 DE PÉRIGORD HABITAT : ACTEUR SOCIAL ET ÉCONOMIQUE MAJEUR SUR LE DÉPARTEMENT

I-1 LA GOUVERNANCE 2022 DE L'OFFICE À TRAVERS SES INSTANCES

Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC), l'Office est rattaché depuis le 1^{er} janvier 2020 au SMOLS (Syndicat Mixte du Logement Social).

Le Conseil d'Administration de l'Office est composé de **27 administrateurs** répartis avec des élus du SMOLS, de personnes qualifiées, de représentants d'association d'insertion, de représentants socio-professionnels, de représentants syndicaux et de représentants des locataires élus. Le Préfet y est présent ainsi que le Secrétaire du Comité Social d'Entreprise.

Le Président est Germinal PEIRO et la Directrice Générale, Séverine GENNERET.

Le **Conseil d'Administration** a tenu **4 réunions** en 2022 et le **Bureau** du Conseil d'Administration **4 réunions**. Le taux de participation est bon avec **82,35 %** des administrateurs en moyenne.

La **Commission d'Attribution de Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL)**, présidée par Gatienné DOAT, a tenu **26 commissions** en 2022, soit un rythme d'une tous les 15 jours (changement de rythme à la demande des équipes)

La **Commission d'Appels d'Offres (CAO)** s'est réunie **3 fois** en 2022 sous la Présidence de la Directrice Générale.

Le **Conseil de Concertation Locative (CCL)** s'est réuni **10 fois** avec les administrateurs désignés, représentants d'associations des locataires élus et les Présidents(es) des associations CNL et AFOC. Ce fut également l'année des élections et du renouvellement des représentants des locataires.

I-2 LE CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL DE L'OFFICE EN 2022

L'année 2022 a été marquée par **une envolée du prix de l'énergie et par une poussée de l'inflation**. Les organismes HLM sont particulièrement exposés à la hausse des coûts à la construction et des fournitures.

L'augmentation brutale du taux du Livret A impacte beaucoup notre secteur d'activité puisque les frais financiers des organismes au titre de leur dette sont indexés sur le Livret A.

Ces deux éléments combinés mettent à mal à la fois la structure financière de l'office et freine le plan ambitieux de production et de rénovation de l'office.

L'année a tout de même permis de réaliser 56 rencontres d'élus avec la Direction générale. Cela montre la forte sollicitation de l'Office, reconnue comme acteur majeur du territoire et montre également les besoins importants en termes d'habitat.

II- LA POLITIQUE STRATÉGIQUE DE PÉRIGORD HABITAT EN 2022

II-1 LA POLITIQUE STRATÉGIQUE PATRIMONIALE

Au 31 décembre 2022, l'Office disposait d'un parc de :

- **9 506 logements** sur plus de **168 communes** :
 - **9 132 logements** gérés directement,
 - **374 foyers ou équivalents** : 59 logements gendarmeries et 315 foyers (CHRS, maisons relais, CROUS)
 - **68 %** en collectifs et **32 %** en individuels (stable par rapport à fin 2021),
 - **23 locaux commerciaux** et **4 577 garages indépendants** et parkings.
- Age moyen du parc : **40 ans**
- Typologie du parc : **majorité à 40 % de type 3 et 35 % de type 4**, 15 % de type 2, 2 % de type 5 et 4 % de type 1.
- **5 698 logements** en **Zone B2** et **3 808 logements** en **Zone C**, **2 874** en Zone Revitalisation Rurale (ZRR), et **1 087** sur 4 Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).
- **212 logements loués à des associations** à des fins de sous-location pour des personnes en grande difficulté,
- **Une activité de gestion de Syndic** pour 7 copropriétés et **205 logements** en gestion pour le **compte de tiers**.

Le **Plan Stratégique de Patrimoine (PSP)** de l'Office qui a été validé par le Conseil d'Administration du 6 juillet 2020 pour 10 ans (couvrant la période 2020 à 2029) pour un montant total d'investissement de **221 M€** et mis à jour pour **2022**, lors du Conseil d'administration du 18 décembre 2021.

II-1.1 Notre mission de maîtrise d'ouvrage avec la construction neuve

En 2022, L'Office a déposé auprès du délégataire des aides à la pierre, le Département, une programmation nouvelle qui a atteint **148 logements** - pour **17 opérations** - dont **70** en Prêt Locatif à Usage Social (**PLUS**) et **78** en Prêt Locatif Aidé d'Insertion (**PLAI**) dont **2 PLAI adaptés // 2 opérations situées sur l'agglomération Grand Périgueux**, **1** en zone tendue (agglomération bergeracoise) et **14** en zone détendue.



Pour un montant programmé prévisionnel en investissement de plus de **21 M€**. L'aide sollicitée auprès du Département sur cette programmation neuve 2022 s'élève donc à **740 000 €**. Pour rappel, cette relance du volume de production est le fruit des objectifs de production fixés par le SMOLS en septembre 2019.

En 2022, l'Office **a mis peu de logements en service** avec seulement **2 opérations** pour **20 logements**, pour rappel 2021 étant une année record et l'office subissant actuellement d'importants retards de chantier. Comme pour l'exercice 2023, le service de la Maîtrise d'Ouvrage de Périgord Habitat a été concentré sur des programmes de construction à livrer en 2024-2025 (plus de 250 logements en prévision).

Deux programmes ont été livrés.

VILLE	NOM	NBRE LOGTS	TYPE	MOA	PLAI	PLUS	PLS
LA COQUILLE	<i>Les Fougères</i>	12	Individuels	Directe	6	6	
THENON	<i>La Farge</i>	8	Individuels	Directe	2	6	
		20					

Et deux programmes ont été mis en chantier pour 55 logements avec ordre de service dont 12 individuels :

VILLE	NOM	NBRE LOGEMENTS	TYPE	PLAI	PLUS
CHANCELADE	<i>MARJOLAINE 2</i>	25	Collectifs	12	13
PERIGUEUX	<i>LA MINOTERIE</i>	30	Individuels et collectifs	15	15

II-1.2 Les réhabilitations

En 2022, le programme de 14 réhabilitations thermiques (170 logements) initié en 2021 est passé en phase pré-opérationnelle. Au total, 22 opérations sont en cours pour un total de 647 logements. Pour rappel :

COMMUNE	NOM	OPERATION	NBRE LOGTS	AVANCEMENT 2022
BEAUREGARD DE TERRASSON	<i>Les Pins</i>	Réhabilitation thermique	8	Travaux en cours
HAUTEFORT	<i>SAINT AGNAN</i>	Réhabilitation thermique/démolition	13	Travaux en cours/livraison début 2023
PERIGUEUX	<i>MACE (Le Hameau des Mondoux)</i>	Réhabilitation	41	Travaux en cours/livraison 2023
SAINT RABIER	<i>Les Courtissoux</i>	Réhabilitation thermique	5	Entreprises retenues
COULOUNIEIX CHAMIER	<i>Espace d'habitat Jacqueline Auriol</i>	Réhabilitation des Bâtiments F et Fbis et Ebis NPNRU	158	Etude en cours / Arbitrage financier
BOULAZAC ISLE MANOIRE	<i>Résidence les Hauts de l'Agora</i>	Réhabilitation thermique	94	Etudes en cours
BOULAZAC ISLE MANOIRE	<i>Lescure 1</i>	Réhabilitation thermique	26	Etude en cours
BOULAZAC ISLE MANOIRE	<i>Lescure 2</i>	Réhabilitation thermique	14	Etude en cours
COULOUNIEIX CHAMIER	<i>Pagot E</i>	Réhabilitation thermique	24	Etude en cours
Domme	<i>Croix de Prés 1</i>	Réhabilitation thermique	8	Etude en cours
Jumilhac Grand	<i>Demontpion 1</i>	Réhabilitation thermique	7	Etude en cours
Limeyrat	<i>Lotissement les IRIS</i>	Réhabilitation thermique	6	Etude en cours

COMMUNE	NOM	OPERATION	NBRE LOGTS	AVANCEMENT 2022
Lisle	Presbytère	Réhabilitation thermique	3	Etude en cours
Montpon Menesterol	Vauclaire 1	Réhabilitation thermique	11	Etude en cours
MONTIGNAC	Les Beauvialles 1	Réhabilitation thermique	14	Etude en cours
PERIGUEUX	Le Hameau des Mondoux	Réhabilitation thermique/démolition partielle	144	Etudes en cours
Sarlat	Hospice 3	Réhabilitation thermique	12	Etude en cours
Saint Léon sur l'Isle	Les Jonquettes	Réhabilitation thermique	11	Etude en cours
Tocane Saint-Apre	Maison Mage	Réhabilitation thermique	4	Etude en cours
Trélissac	Les Glycines	Réhabilitation thermique	24	Etude en cours
Veyrignac	Lotissement Barajoux	Réhabilitation thermique	10	Etude en cours
Villamblard	Allée des Jardins	Réhabilitation thermique	10	Etude en cours
			647	

II-1.3 Le Plan d'Entretien du Patrimoine et les contrats

Le Plan d'Entretien du Patrimoine (PEP) 2022 a été voté à hauteur de **8 M€**.

Classe 6 : Gros entretien	Classe 2 : remplacement de composants	Rappel Report 2021 sur 2022 en Classe 2
1 499 535 €	6 619 790 €	1 349 700 €

L'année 2022 a aussi été une année difficile dans la lignée de l'année post-covid 2021. Les difficultés liées au **décali des fournitures** et celles en lien avec la **disponibilité des entreprises** sont encore présentes. A cela se sont ajoutées l'inflation, tant pour ce qui concerne les fournitures du bâtiment proprement dites, que les coûts de fonctionnement de ces mêmes entreprises, mais aussi le manque de main d'œuvre, et l'activité elle-même.

En effet, si 2021 a vu repartir l'activité, les carnets des entreprises se sont regarnis (à 6 - 8 mois). Et, en même temps, les incertitudes sur les prix et l'inflation ne permettent pas d'avoir une vision à moyen terme sur les offres et les dates de démarrage des chantiers. **Cette incertitude a un impact sur notre activité.** Nous avons reçu **moins d'offres pour nos mises en concurrence**. A noter même que, en 2022, nous avons lancé plusieurs fois 2 mises en concurrence pour le même objet, ce que nous n'avions pas en 2021.

Cela a eu **un impact sur les calendriers des chantiers** : démarrages non assurés et délais des chantiers non tenus. Nous avons subi cette situation sur 2 corps d'état qui demandent de la fourniture, à savoir l'électricité et les plomberie/chauffage/ sanitaire.

A titre d'exemple, pour notre Service Technique, nous avons dû engager trois mises en concurrence pour trouver des fournisseurs de produits de plomberie et de sanitaire. Pour trouver un plombier/chauffagiste pour le remplacement de nos équipements individuels, sur tout le Département, 5 mises en concurrence ont été nécessaires.

Les plannings de travaux « dérapent ». Des mises en concurrence qui s'allongent, des mises en concurrence infructueuses ou avec des offres plus hautes que nos enveloppes budgétaires, des affaires suspendues en attente de l'attribution d'un ou plusieurs lots et des disponibilités des attributaires décalées nous amènent à constater que beaucoup d'affaires étudiées, gérées et commandées en 2022 font l'objet de chantiers encore sur 2023.

Il est incontestable que nous avons besoin d'élargir le panel des entreprises qui nous répondent. Mais il est aussi incontestable que notre importance patrimoniale (en nombre et en situation géographique) ne favorise pas notre attractivité. Soit nos affaires sont économiquement trop importantes (en €), soit demandent aux entreprises une structuration/organisation spécifique, en rétrécissant, de fait, le nombre de candidats possibles sur le territoire. Soit nos affaires sont trop petites et nous ne savons pas aller vers d'autres intervenants, comme par exemple, les TPE et entreprises individuelles.

Pour un certain nombre de travaux (mise aux normes ELEC, remplacement de chaudières, assainissement, création de VMC collective...), nous faisons appel à des bureaux d'études. Nous en avons plusieurs sur le territoire. Aujourd'hui, il n'y en a plus que 3 qui répondent pour tous les maîtres d'ouvrage (public et privé) sur tout le Département. Mais, a contrario, pour notre activité patrimoniale, seul un nouveau bureau d'études a répondu et a été attributaire de l'une de nos mises en concurrence. A cela s'ajoute que notre territoire manque d'économiste du bâtiment pouvant donc gérer tous les autres corps d'état.

Quelques exemples de RÉALISATIONS TRAVAUX 2022 :

CHAUFFAGE

- BOULAZAC, COULOUNIEIX, EYMET, VERTEILLAC, ST CYPRIEN – Remplacement de chaudières individuelles gaz – 111 logements – 262 000 €
- Remplacement de convecteurs électriques par des rayonnants sur 23 sites sur tout le Département – 150 logements - 152 000 €
- Divers travaux d'améliorations dans les chaufferies collectives (55 000 €)
- La pose de 4 677 robinets thermostatiques dans 1 263 logements situés sur PERIGUEUX – 250 000 € (pose en même temps que les répartiteurs de frais de chauffage sur tous les radiateurs de ces 1 263 logements)
- La rénovation des VMC Collectives sur 7 sites à PERIGUEUX – 192 logements 90 000 € et dans nos interventions récurrentes, nous avons remplacé 94 cumulus (cuve percée) et 36 chaudières individuelles gaz (Modèles abandonnés par les constructeurs – plus de pièce pour réparation)

MENUISERIES

- PERIGUEUX : Résidence Universitaire Le Patio (CROUS) – 23 logements – 55 000 € // Résidence Gay Lussac 1 – 60 logements – 101 000 € // Place du Coderc (en bois avec double vitrage) – secteur sauvegardé – 9 logements 90 000 €
- CREYSSE : Résidence Le Bourg – 5 logements – 15 000 €

FACADES/ITE

- COULOUNIEIX : Ravalement de 33 maisons individuelles – Résidence L'Ecluse – 145 000 €
- PERIGUEUX :
 - Ravalement de PAGES 16 – 16 logements collectifs – 98 000 €
 - Ravalement de la Résidence Etudiants « Les Arcades » - 88 logements – 91 000 €

- Ravalement des Résidences SAFED Cours Fénélon – 34 logements – 103 000 €
- Ravalement Résidence Eugène Leroy – 14 logements – 85 000 €
- Ravalement d'un premier bâtiment Résidence Les Jaures – 33 logements – Bât A – avec ITE - 158 000 €
- THIVIERS : Ravalement de la Résidence Les Châteaux 1 – 26 logements – 108 000 €
- ST NEXANS : Nettoyage des façades bois – 4 logements – 31 000 €
- PERIGUEUX : Mise en place d'une ITE sur la Résidence Le Toulon – 80 logements -Chantier engagé en 2021 et livraison en 2023 - 641 000 €
- Etudes lancées en 2022 pour des chantiers qui débiteront en 2023 : Mise en place d'une ITE sur les Résidence Lakanal – 30 logements et Résidence Tour St Charles – 44 logements pour un montant total estimé à 800 000 €

PARTIES COMMUNES

- PERIGUEUX : Le dernier bâtiment de la Résidence COMBE DES DAMES – 30 logements – 173 000€ //L'ensemble des parties communes de la Résidence Route d'Agonac – 42 logements – 263 000 €
- TERRASSON : Résidence Legendre – 40 logements – 112 000 €

ELECTRICITE

- PERIGUEUX : 12 sites situés en QPV ont vu la rénovation complète de l'éclairage de leurs parties communes avec la généralisation des LED et des détecteurs, plus un renforcement de l'éclairage – 340 logements – 207 000 €. // 8 sites pour lesquels l'installation électrique des logements a été mise aux normes – 283 logements -790 000 €
- LE BUISSON : Mise aux normes ELEC de la Résidence Le Coudrier - 7 logements – 26 000 €

Mais aussi :

- Renforcement de l'isolation des combles dans 70 logements individuels (55 000 €)
- Divers travaux de réfection de peinture sur plusieurs sites (100 000 €)
- Des interventions de nettoyage de façades sur plusieurs sites (137 000 €)
- Des actions de démoussage de couvertures (133 000 €)
- La rénovation de l'ascenseur de la RPA Wilson à PERIGUEUX (36 000 €)
- La pose d'une couverture entre la RPA Wilson et le restaurant RPA (12 000 €)
- La modernisation des portes automatiques de la RPA Wilson (34 000 €)
- La réfection des terrasses de la Résidence Petit Change à PERIGUEUX (140 000 €)
- La réfection de la couverture de la Résidence étudiante Le Musée à PERIGUEUX (142 000 €)
- Divers travaux de menuiseries (portes caves, garages, gaines, locaux techniques...) (69 000 €)
- Divers travaux de sécurité dans les parties communes (Gainés) (65 000 €)
- Rénovation d'un local à PERIGUEUX (Ancienne Poste) (35 000 €)
- Rénovation d'un logement suite à incendie Rue des Prés à PERIGUEUX (38 000 €)
- Rénovation de 2 logements suite à incendie St ASTIER Baty (38 000 €)
- Réfection des terrasses bois à JULMIHAC LE GRAND Résidence La Perdicie (27 000 €)

Concernant les contrats, l'année 2022 aura été une année standard pour ce qui concerne l'exploitation de nos immeubles. Les contrats en cours ont été passés en 2020, se sont stabilisés en 2021. En 2022, nous avons étendu la **télérelève à la gestion de notre chauffage collectif avec la mise en place des répartiteurs de frais de chauffage**. Il s'agit de la seconde vague (parc ex-GPH), la première ayant été réalisée sur une partie du parc ex-DH. L'extension de cette gestion à tous nos logements collectifs avec chaufferie collective devra s'envisager dans les 2 années à venir.

Le Service Technique a poursuivi ces missions récurrentes en 2022 sur les travaux suite à Etat des Lieux Sortants (EDLS) et pour les réclamations locatives.

Pour les **EDLS, l'activité est constante : 503 en 2022** (526 EDLS en 2021).

- Les EDLS standard passent de 310 en 2021 à 328.
- Les EDLS avec travaux sanitaires lourds passent de 216 en 2021 à 175 en 2022.

Cette baisse s'explique par la mise en place d'une nouvelle politique technique : l'externalisation des travaux de sanitaire (remplacement) sur 2 territoires (Nontron et Sarlat/Terrasson).

Pour les **réclamations, l'activité est en hausse : 1 332 en 2022** contre 1 183 RCL (réclamations en 2021) soit + 12 %.

A noter une baisse des RCL dans les communs (de 184 à 50) contre une hausse des RCL dans les logements (de 999 à 1 282).

A noter que le Service Technique a lui aussi été impacté dans son fonctionnement par les mises en concurrence infructueuses. Pas de fournisseur de plomberie, ni de sanitaire sur toute l'année 2022.

Étiquettes énergétiques du parc de l'Office :

Au regard de la nouvelle réglementation en matière d'étiquette énergie (réforme des Diagnostics de Performance Énergétique de 2021-2022), il est difficile de donner une vision du patrimoine en la matière. L'année 2023 sera dédiée à la mise à jour des étiquettes énergie et à l'adaptation de notre stratégie patrimoniale.

Pour mémoire, les étiquettes énergie présentées dans le rapport d'activité de 2021 (pour 7 543 logements dotés de DPE) :

Étiquette énergétique (ancien DPE)		Emission GAZ	
A	182	A	131
B	351	B	659
C	3 076	C	1 239
D	2 873	D	3 113
E	894	E	2 184
F	161	F	190
G	6	G	27
	7 543		7 543

II-1.4 La démolition

L'année 2022, à l'image de l'exercice précédent, s'illustre par les trois projets de renouvellement urbain majeur en cours : le programme de démolitions poursuivi dans le cadre du **NPNRU de Chamiers** de Coulounieix-Chamiers, les démolitions sur le quartier des **Hauts d'Agora** à Boulazac-Isle-Manoire et le démarrage des travaux sur le quartier du **Hameau des Mondoux** à PERIGUEUX.

Hauts d'Agora : 48 logements démolis sur 80 : démolition de 6 pavillons individuels et engagement d'une démolition partielle innovante des 80 logements collectifs par phase. Les 40 premiers logements collectifs ont été démolis en novembre-décembre, alors que les 40 logements programmés à la suite ont été désamiantés et curés. La démolition de ces derniers est programmée en janvier-février 2023.

Coulounieix-Chamiers : L'engagement de la démolition des 18 premiers pavillons de la Cité Jean Moulin est réalisé. Les travaux seront finalisés en début d'année 2023.

Autres sites de démolition ayant bénéficiés du Fonds Friches avec 24 démolitions :

Les **10 logements de la Tuilière à la Coquille** ont été également démolis en 2022, une fois le programme de relogement finalisé dans le lotissement les Fougères (12 logements neufs).

Les 8 logements de l'ancienne gendarmerie de La Coquille (reconstruction sur site)

Les 6 logements de l'ancienne gendarmerie de Beaumont en Périgord (reconstruction sur site)

II-1.5 Les ventes

En 2022, le nombre de ventes suit le rythme de cessions impulsées en 2021, car nous sommes toujours dans les reports de 2019/2020.

Ainsi, **23 logements individuels** ont été vendus pour **1,4 M€** dont 12 locataires HLM se sont rendus acquéreurs (dont 6 occupants de l'office).

Ces logements sont principalement des T3, T4 et T5. Les prix de vente proposés se situent entre 32 K€ et 122 K€. Le prix moyen de vente s'établit à **61 174 €/logement** avec une surface habitable moyenne vendue de 75 m².

Pour rappel, la plus-value de la vente est destinée exclusivement à **alimenter les fonds propres de l'Office pour la construction neuve**.

II-2 LA POLITIQUE D'ACHAT ET LE SUIVI DES MARCHÉS PUBLICS

En 2022, ont été notifiés 82 marchés (153 lots) pour 20 058 388 € HT. Les plis sont toujours à 100 % en format dématérialisé.

- 76,47 % des lots ont été attribués à des entreprises du Département,

MARCHES NOTIFIES 2022				
THEMES	Marché	Lots	Montants	%
Accord cadre (travaux, équipements, EDL, etc...)	10	30	7 149 999	36
CONSTRUCTION NEUVE	2	16	4 643 245	23
PEP	27	38	3 498 404	17
REHABILITATION	4	15	2 304 461	11
Maitrise d'œuvre	21	21	1 197 275	6
SINISTRE	2	9	79 807	4
PRESTATION DE SERVICE	11	17	573 964	3
DEMOLITION	3	5	411 233	2
Fourniture	2	2	200 000	1
TOTAL	82	153	20 058 388	100

Par ailleurs, il convient de préciser que ces chiffres ne concernent que les besoins identifiés d'un montant supérieur à 40 000 € HT. Les besoins caractérisés d'un montant inférieur sont comblés par des demandes de devis. Ces demandes de devis sont au nombre de **179 pour l'année 2022**.

II-2.1 Infirmité

Le manque de visibilité des entreprises quant à leur planning et l'insécurité du contexte actuel quant au prix des fournitures et matières premières se poursuit en 2022 et **de plus en plus de marchés se trouvent en totalité ou partiellement infructueux**.

	NOMBRE DE LOTS	NOMBRE DEPOT	LOTS INFRUCTUEUX	NOMBRE DE RELANCE
JAVERLHAC ET LA CHAPELLE ST ROBERT CN 6 LGTS CODE 705	14	14	LOT 1 Voirie Réseaux Divers LOT 3 Gros œuvre LOT 6 Charpente Métallique serrurerie	2
			LOT 9 MENUISERIES INTERIEURES BOIS	1
CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS INDIVIDUELS A 24320 VERTEILLAC Code 706	15	20	LOT 2 GROS ŒUVRE LOT 15 NETTOYAGE	1
CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS COLLECTIFS AVEC GARAGES « LA CHAUSSENIE » A 24660 SANILHAC CODE 1148	15	18	LOT 4 COUVERTURE TUILES / LOT 8 MENUISERIE INTERIEURE BOIS / LOT 13 CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE	1
MARCHE TRAVAUX D'ENTRETIEN DES MENUISERIES - 8 LOTS	8	3	LOT 5 Sarlat	1
MARCHE TRAVAUX D'ENTRETIEN DES MENUISERIES - 2 LOTS N° 5 ET 6			LOT 6 Terrasson	2
AMENAGEMENT D'UN LOCAL DANS LE BATIMENT B A COULOUNIEUX CHAMIER CODE 1130	6	11	LOT 1 PLATRERIE - MENUISERIES INTERIEURES BOIS	1
PEP 2022 – RENOVATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES SUR 2 SITES EN DORDOGNE SITE 1043 – PERIGUEUX Chemin des feutres du Toulon / SITE 261 – LE BUISSON DE CADOUIN Coudrier	2	3	LOT 2 SITE 261 - LE BUISSON DE CADOUIN Coudrier	1
REPLACEMENT D'EQUIPEMENTS INDIVIDUELS Chaudières / chauffe-eau / VMC / Pompes à chaleur / Poêles / Equipements solaires	9	3	Lot 5 Territoire Mussidan Lot 6 Territoire Sarlat Lot 9 Territoire Ribérac	3
CREATION DE 2 LOGEMENTS et REAMENAGEMENT DES BUREAUX DANS UN BATIMENT EXISTANT	9	7	LOT 1 Gros œuvre VRD / LOT 2 Plancher bois	3
			LOT 5 Menuiseries intérieures	1
RENOVATION DE 3 PARTIES COMMUNES 42 logements collectifs en R+335, 37 et 39 route d'Agonac - à PERIGUEUX (24000) (CODE 1051)	4	6	LOT 01 – PEINTURE – FAIENCE – SOLS – PLATRERIE – FAUX-PLAFONDS	1
TRAVAUX DE REFECTION SUITE A UN INCENDIE A LA RESIDENCE SAPHIR 25 RUE DE LA LIBERATION – 24400 MUSSIDAN	10	14	LOT 8 VMC Installations sanitaires	2
			LOT 4 isolation/ LOT 8 VMC Installations sanitaires/ LOT 10 nettoyage	1
LE PIZOU « LES MANDARINS » CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS INDIVIDUELS Code 712	13	24	LOT 2 MACONNERIE GROS ŒUVRE LOT 5 REVETEMENT DE FACADES	2
SAINT POMPON « LA LOUSSE » CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS INDIVIDUELS(693)	13	20	LOT 12 CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE	1
Reconstruction de 12 logements collectifs suite à un sinistre incendie 7 Rue RIBOT à PERIGUEUX Ribot(3002) Lots 2-4-13	13	20	LOT 2 GROS OEUVRE / MACONNERIE	2
			LOT 4 COUVETURE- ZINGUERIE LOT 13 METALLERIE BALCONS (PSE)	1
Construction de 5 logements individuels à usage locatif Lieu-dit « Les Coutillas » DOUZILLAC	14	32	LOT 10 Complexe ITE avec laine de bois- enduits	Non relancé/ pas d'équilibre financier
Transformation de locaux en appartement T3 MAISON TAMISIER à TOCANE SAINT APRE Code 321	5	6	LOT 1 PLATRERIE ISOLATION MENUISERIE INTERIEURE	relancé sur devis mais retour infructueux
			LOT 1 PLATRERIE ISOLATION MENUISERIE INTERIEURE LOT 3 VENTILATION SANITAIRES	1
ASSURANCE DOMMMAGE AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES				2

Marché de maîtrise d'œuvre : Construction de 3 Logements individuels Le Bourg – Chemin des Pradelles (3028) Construction de 2 Logements individuels - Impasse des Carrières (3044) à Saint SAUD LACOUSSIERE (24470)	1			1
REPRISE DE DESORDRES SUR OUVRAGES BETONS DE FAÇADES 30 LOGEMENTS COLLECTIFS EN R+4 - Résidence PAGOT C (142) Rue Georges BRASSENS à 24660 COULOUNIEIX CHAMIERES	1			1
REFECTION DE LA COUVERTURE D'UN IMMEUBLE Place Emile GOUDEAU A PERIGUEUX (24000) Site « LE MUSEE » (1080)PEP 2022	1			1
Travaux de rénovation de 2 logements suite à sinistre à SAINT-ASTIER, Le Bâty (124)	5	4	Lot 5 – Rénovation de façades et ITE	2 re consultations sur devis
MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE pour la réfection de façades et Remplacement de garde-corps sur 2 Immeubles collectifs à 24000 PERIGUEUX : 2 rue Boulevard Lakanal à PERIGUEUX (code 1036) 7 Chemin des Feutres à PERIGUEUX (code 1043)	1			1

II-2.2 Clause d'insertion

Périgord Habitat s'est inscrit dans une démarche de soutien de l'emploi local par l'introduction, dans nos Marchés Publics, d'une clause d'insertion professionnelle. En 2022, Périgord Habitat a été le deuxième organisme sur l'agglomération de Périgueux avec la réalisation de **4 878.55 heures d'insertion**.

II-3 LA POLITIQUE SOCIALE ET LA QUALITÉ DE SERVICE

II-3.1 L'occupation « très » sociale de l'Office (données au 31/12/2022)



Contrats en cours			Nouveaux entrants 2022		
Composition familiale	Somme de Nbre	Répartition	Composition familiale	Somme de Nbre	Répartition
Personne seule	3 860	46%	Famille monoparentale avec 1 ou 2 enfants	280	31%
Famille monoparentale avec 1 ou 2 enfants	1 762	21%	Personne seule	275	31%
Couple sans enfant	773	9%	Couple avec 1 ou 2 enfants	106	12%
Couple avec 1 ou 2 enfants	736	9%	Famille monoparentale avec 3 enfants et +	68	8%
Autre cas	362	4%	Couple sans enfant	47	5%
Famille monoparentale avec 3 enfants et +	358	4%	Couple avec 3 enfants et +	40	4%
Couple avec 3 enfants et +	345	4%	Autre cas	33	4%
NR	224	3%	NR	25	3%
Jeune ménage	49	1%	Jeune ménage	23	3%
Total général	8 469	100%	Total général	897	100%

Focus Ressources : 74 % des locataires ont des ressources inférieures à 60 % du plafond (pour une personne seule ; ressources < 12 683 €/an). Taux à 73 % en 2021. Pour les entrants 2022 : 84 % des locataires ont des ressources inférieures à 60 % du plafond (idem en 2021) / SNE : 75 % des demandeurs ont des ressources inférieures au PLAI (pour une personne seule ; ressources < 11 626 €/an).

Un travail de peuplement d'occupation sociale doit être initiée en 2023 pour revenir à des taux plus acceptables en termes de mixité sociale.

Contrats en cours		
Ressources Vs 60% plafond	Somme de Nbre	Répartition
Ressources inférieures 60% plafond	5 747	74%
Ressources supérieures 60% plafond	2 028	26%
NR	694	
Total général	8 469	100%

Nouveaux entrants 2022		
Ressources Vs 60% plafond	Somme de Nbre	Répartition
Ressources inférieures 60% plafond	727	84%
Ressources supérieures 60% plafond	137	16%
NR	33	
Total général	897	100%

Ressources Vs 40% plafond	Somme de Nbre	Répartition
Ressources inférieurs 40% plafond	4 158	53%
Ressources supérieures 40% plafond	3 617	47%
NR	694	
Total général	8 469	100%

Ressources Vs 40% plafond	Somme de Nbre	Répartition
Ressources inférieurs 40% plafond	572	66%
Ressources supérieures 40% plafond	292	34%
NR	33	
Total général	897	100%

Contrats en cours		
Tranche âge	Somme de Nbre	Répartition
De 50 à 64 ans	2 634	31%
65 ans et plus	2 204	26%
De 40 à 49 ans	1 530	18%
De 30 à 39 ans	1 305	15%
Moins de 30 ans	572	7%
NR	224	3%
Total général	8 469	100%

Nouveaux entrants 2022		
Tranche âge	Somme de Nbre	Répartition
De 30 à 39 ans	238	27%
De 40 à 49 ans	193	22%
De 50 à 64 ans	191	21%
Moins de 30 ans	186	21%
65 ans et plus	64	7%
NR	25	3%
Total général	897	100%

Contrats en cours			
Catégorie socio	Somme de Nbre	Répartition	
Sans emploi	2 758	33%	
Retraités	2 269	27%	
Ouvriers	1 008	12%	
Employés	996	12%	
NR	684	8%	
Artisans/Prof libérales/autres	423	5%	
Salarié du privé	190	2%	
Intérimaire	62	1%	
Employé	34	0%	
Apprenti/Etudiant	26	0%	
Technicien/agent maitrise	10	0%	
Cadres	9	0%	
Total général	8 469	100%	

Nouveaux entrants 2022			
Catégorie socio	Somme de Nbre	Répartition	
Sans emploi	392	44%	
Ouvriers	134	15%	
Employés	117	13%	
Retraités	80	9%	
NR	69	8%	
Salarié du privé	54	6%	
Artisans/Prof libérales/autres	33	4%	
Employé	10	1%	
Apprenti/Etudiant	6	1%	
Cadres	1	0%	
Intérimaire	1	0%	
Total général	897	100%	

Contrats en cours

APLisés	Somme de Nbre	Répartition
Avec APL	4 756	56%
Sans APL	3 713	44%
Total général	8 469	100%

Nouveaux entrants 2022

APLisés	Somme de Nbre	Répartition
Avec APL	491	55%
Sans APL	406	45%
Total général	897	100%

II-3.2 Demande de logement et attribution

La demande de logement social est gérée par le Système National d'Enregistrement : SNE.

6 927 demandes fin 2022 (5 844 en 2021) en attente : une hausse sans précédent et qui continue sur 2023 !

Top 5 des EPCI les plus demandées :

EPCI
CA du GRAND PERIGUEUX
CA BERGERACOISE
CC TERRASSONNAIS
CC de SABLAT PERIGORD NOIR
CC d'ISLE VERNE SALEMBRE EN PERIGORD

Ancienneté de la demande : 8 % moins d'1 an.

Taille des ménages : 50 % des demandes concernent des personnes seules

Logement de départ : 37 % parc privé, 26 % parc HLM, 21 % logés par un tiers

Age du demandeur : 42 % entre 30/49 ans

Taille du logement demandé : 67 % des T2/T3

Catégorie du logement demandé : 42 % indifférent, 40 % maison et 18 % collectif

Revenus : 75 % en dessous plafond PLAI

Motif de la demande : 13 % logement trop petit, 11 % logement trop cher, 12 % divorce/séparation, 9 % inadapté/ handicap

II-3.3 Les attributions 2022

26 CALEOL avec 3 040 dossiers examinés dont 12 % sur Territoire Grand Périgueux, 19 % sur le Territoire Sud-Est, 15 % Territoire Sud-Ouest et 9 % sur le Territoire Nord pour 2 917 attributions rang 1 à 6 ; les rangs 1 à 3 constituent 86 % des attributions **pour finir avec 1 588 propositions.**

Suite à ces attributions :

✓ **662 refus (taux de refus stable à 42 % en baisse de 4 points par rapport à 2021)**

- 24 % des refus : relogé autre bailleur
- 36 % des refus : configuration/taille/environnement logement

✓ **950 entrants.**

II-3.4 Les entrants et sortants 2022

950 entrants (Vs 1008 en 2021) soit une **baisse de 6,1 %** dont :

- 12 % en QPV
- 11 % de mutations internes soit 103 mutations internes
- 56 % sur les Territoires Grand Périgueux / 44 % sur le Territoire départemental

- o Taux de prélèvement automatique à 67 % (71,6 % pour l'ensemble des locataires présents)
- o 39 % des locataires entrants 2022 sont en impayés (au 25/01/2023), impayés loyer et DG (dépôt de garantie)
- o 52 % des locataires en impayés ont de l'APL

928 sortants en 2022 :

- o 52 % pour le territoire du Grand Périgueux et 48 % sur le territoire départemental
- o 11 % de sortants sur les QPV
- o 13 % des départs pour mutations internes, 12 % sans motifs 11 % pour décès du locataire, 9 % accession à la propriété
- o Délai moyen de préavis à 38 jours ; 60 % des préavis à 1 mois ou moins (mutation interne, décès, raison de santé, bénéficiaire RSA/AAH, reprise huissier/expulsion)

II-3.5 La Vacance

Le taux de vacance global tous motifs confondus est de 7,1 %, en baisse (7,58 % à fin 2021).

Mais au regard des opérations de renouvellement urbain et des logements destinés à la vente, le **taux de vacance réelle est de moins de 5 %**. Périgord Habitat garde comme objectif de descendre **en dessous de 4 %**. Ce taux permet ainsi à l'Office de regagner des loyers et de stabiliser sa structure d'exploitation. Pour information, la vacance nationale des Offices se situe autour de **3 %**.

En outre, si on fait un focus sur la **vacance dite commerciale/aucun preneur**, celle-ci est très faible de **0,3 %**. **C'est la vacance dite technique + amiante + remise en location qui pose problème aujourd'hui et sur laquelle nous devons travailler afin de réduire les délais.**

Logements vacants hors gestion pour compte de tiers au 31/12/22 :

Motif de Vacance	Nb total de vacants	Taux de vacance
AMIANTE	29	0,3%
AUCUN PRENEUR	26	0,3%
DEMOLITION	226	2,5%
RELOGEMENT TEMPORAIRE	12	0,1%
REMISE EN LOCATION	123	1,3%
REPRISE HUISSIER	19	0,2%
SINISTRE	56	0,6%
VACANCE DE ROTATION	17	0,2%
VACANCE TECHNIQUE	121	1,3%
VENTE	21	0,2%
Total général	650	7,1%

Antenne	Nb total de vacants	Nb de modules	Taux de vacance
TERRITOIRE GRAND PERIGUEUX	410	5155	8,0%
TERRITOIRE NORD	94	948	9,9%
TERRITOIRE SUD EST	89	1442	6,2%
TERRITOIRE SUD OUEST	57	1587	3,6%
Total général	650	9132	7,1%

La perte de loyers due à la vacance est de 2 681 K€ soit 7,2 % des loyers.

Délai moyen de relocation = 6.6 mois (hors MES (mise en service), tout motif de vacance y compris reprise huissier, sinistre, ...)

II-3.5 Point sur le prélèvement automatique des locataires à fin 2022

Taux de prélèvement des locataires présents à fin 2022 : **71 %**

Taux de prélèvement automatique des locataires entrants 2022 : **67 %**

Les objectifs ne sont pas encore atteints. 2023 devra permettre de revoir notre plan d'action afin de sécuriser le paiement du loyer tant pour l'Office que pour les locataires.

II-3.6 Les impayés de loyers et le contentieux

Pour résumer en 2022, les impayés des **locataires présents** ont fortement baissé et ce, malgré les effets de la pandémie, les augmentations du coût de l'énergie, la réforme des APL : - **141 862 €**.

Par contre, pour les **locataires partis**, la situation s'est dégradée par rapport à 2021 : + **192 255 € d'impayés**.

Les impayés des locataires entrants 2022 :

- 36 % des locataires entrants sont en impayés (dépôt de garantie et/ou loyers), contre 40 % en 2021. Le taux de locataires en place en impayés est de 21 %.
- 32 % de locataires entrants en impayés sur le Territoire Nord et 41 % de locataires entrants en impayés sur le Territoire Sud-Est
- 42 % sont sans APL et 58 % avec APL en place
- Le montant moyen de l'impayé est de 580 €

Impayés des locataires entrants 2022 au 23/02/23

Antenne	Montant d'impayés des locataires entrants	Nombre de locataires entrants en impayés	Nombre de locataires entrants	Taux de locataires entrants en impayés
TERRITOIRE GRAND PERIGUEUX	102 966	185	530	35%
TERRITOIRE NORD	18 420	32	100	32%
TERRITOIRE SUD EST	38 956	63	152	41%
TERRITOIRE SUD OUEST	38 747	63	168	38%
Somme :	199 089	343	950	36%

Antenne	Nbre locataires en impayés sans APL	Montant impayés locataires sans APL	Nbre locataires en impayés avec APL	Montant impayés locataires avec APL
TERRITOIRE GRAND PERIGUEUX	74	55 613	111	47 969
TERRITOIRE NORD	12	9 226	20	9 194
TERRITOIRE SUD EST	29	24 346	34	14 610
TERRITOIRE SUD OUEST	28	26 686	35	12 061
Somme :	143	115 871	200	83 834
	42%		58%	
Montant moyen de l'impayés	580			

Activité précontentieuse et contentieuse 2022 : Plus de 7 311 contacts ont été pris avec les locataires en impayés (courriers/emails/messages laissés), 133 rendez-vous proposés, 40 locataires vus à leur domicile et plus de 9 561 lettres de relance envoyées, 1 117 plans d'apurement signés, 254 procédures en résiliation de bail pour impayés et 1 pour trouble de voisinage, 198 protocoles pour éviter l'expulsion des locataires.

9 procédures engagées pour défaut d'assurance, 48 procédures pour reprise des lieux par huissier et 100 sommations pour défaut d'entretien des chaudières.

Périgord Habitat a effacé un montant de 141 810 € de dettes (dossiers de surendettement et de rétablissement personnel) et abandonné un montant de 299 801 € en admissions en non-valeur pour des créances irrécouvrables.

II-3.7 La gestion pour le compte de tiers en 2022

Périgord Habitat poursuit l'activité de gestion pour le compte de tiers avec des logements :

- de la SEMIPER (Société d'Economie Mixte d'Équipement du Périgord)
- de la commune de MONTREM
- 162 pavillons de l'EPD (Etablissement Public Départemental) de CLAIRVIVRE.
- 3 logements sur la commune de Vergt en 2021
- 1 logement sur la commune de Saussignac en 2022

Une démarche similaire est en cours sur des logements de l'ancien EHPAD (Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes) à Carsac-Aillac, la date étant non connue à ce jour au regard des travaux du site en reconversion. D'autres études sont en cours avec de nouvelles communes qui sollicitent Périgord Habitat sur ce nouveau service apporté aux collectivités.

II-3.8 L'accueil des publics spécifiques et un service Accompagnement Social se développent depuis la fusion :

Le suivi des publics cumulant des difficultés économiques, sociales... et les BPI (Bénéficiaires de la Protection Internationale) se fait à travers la CORA (Commission d'Orientation pour le Relogement Adapté).

La **gestion des baux glissants** avec les partenaires : 21 logements loués aux différentes associations : 18 sur Périgueux et son agglomération ; 2 sur le territoire du Sud-Ouest et 1 sur le territoire du Nord. Sur ces 21 logements, 10 baux ont glissé en faveur des occupants.

25 relogements ont été effectués dans le cadre des opérations de démolition ANRU et hors ANRU.

22 projets Auto-rénovation, accompagnements dans le domaine du handicap et mutations pour logement inadapté ont été engagés en 2022.

L'animation du dispositif spécifique « La Clé » accompagne des publics en grande difficulté en partenariat avec le Service d'Accompagnement des Familles en Difficultés (SAFED) :

- 23 rencontres au titre du Comité Pluridisciplinaire auxquelles participent le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO), l'Association Périgourdine d'Action et de Recherche sur l'Exclusion (APARE), l'Unité Territoriale de Périgueux et le SAFED
- 82 saisines
- 33 dossiers ajournés et orientés vers des dispositifs relevant du droit commun
- 49 dossiers entrés dans le dispositif : 36 % troubles psychologiques, 43 % victimes de violences et 21 % sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
- 19 attributions de logements

II-3.9 Les Territoires et la proximité

Les agences sont au nombre de 5 sur le territoire, elles sont l'interlocuteur privilégié des locataires et demandeurs dans la gestion du quotidien.

La feuille de route 2022 fait de la relation client-locataire notre priorité :

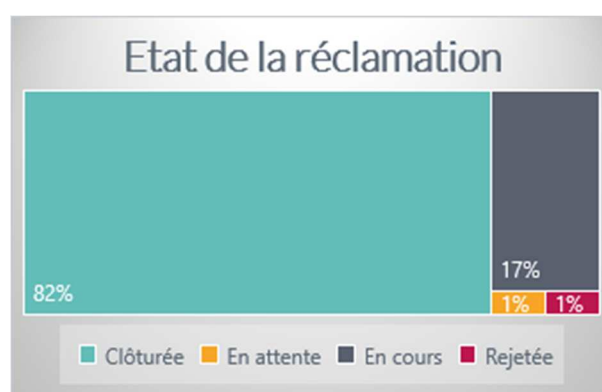
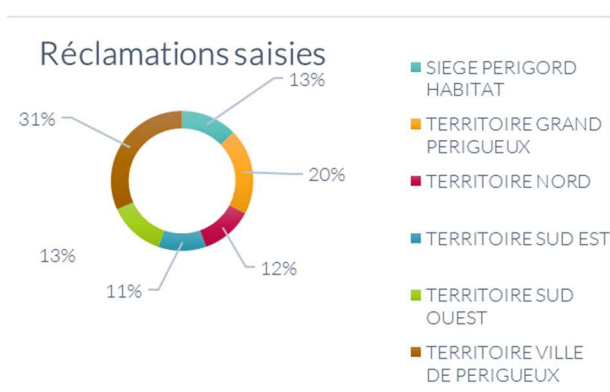
- assurer la qualité de service au quotidien avec des plans d'amélioration opérationnels,
- conforter la concertation locative et contribuer au bien-vivre dans nos résidences ;

Avec des objectifs à atteindre

- Tendre à 0 réclamation en attente de plus de 48 heures,
- Tendre à 0 réclamation en cours sans suivi de moins d'1 mois,
- 100% des demandes écrites (mail ou courrier) font l'objet d'une réponse écrite,
- 30 % des sites collectifs feront l'objet d'au minimum 2 rencontres « pied d'immeuble » dans l'année.

18 378 Réclamations saisies en 2022 dont 82 % sont clôturées

	Clôturée	En attente	En cours	Rejetée	Somme :	Répartition
SIEGE PERIGORD HABITAT	2 186	84	49	107	2 426	13%
TERRITOIRE GRAND PERIGUEUX	3 038	1	622	1	3 662	20%
TERRITOIRE GRAND PERIGUEUX CT	3				3	0%
TERRITOIRE NORD	1 763	11	357	1	2 132	12%
TERRITOIRE SUD EST	1 751	22	229	13	2 015	11%
TERRITOIRE SUD OUEST	1 929	5	374	1	2 309	13%
TERRITOIRE SUD OUEST CT	1				1	0%
TERRITOIRE VILLE DE PERIGUEUX	4 385	1	1 432	2	5 820	32%
TERRITOIRE VILLE DE PERIGUEUX CT	2	8			10	0%
Somme :	15 058	132	3 063	125	18 378	
Répartition	82%	1%	17%	1%		



Détail des réclamations 2022

- **18 378** : + 21 % contre 2021 à 15 141 réclamations.
- Provenance : **46 % des réclamations proviennent du téléphone**, 9 % par mail et 9 % suite à visite à domicile. Les signalements par le portail locataire et l'application Sowell représentent 20 % et 7 % des réclamations saisies (pour une mise en service mi 2022).
- Type : **72 % de demandes techniques** (92 % en 2021), 10 % de signalements proximité et voisinage (7 % en 2021). Nature des réclamations techniques : 24 % Plomberie ou sanitaire ou gaz, 22 % chauffage /VMC/eau chaude (+ 5 points Vs 2021), 20 % menuiserie /serrurerie et 12 % électricité
- Délai de clôture : réduction des délais contre 2021 :
 - 26,7 jours de délai de clôture en moyenne contre 32,8 jours en 2021
 - 25,78 jours de délai de clôture en moyenne sur les réclamations non urgentes et 23 jours sur les réclamations urgentes.

Un service médiation Composé de deux médiateurs, le service tend à se développer et participe à la démarche de Gestion Urbaine Sociale de Proximité (GUSP). Il assure un lien avec les acteurs locaux, un relais de terrain entre les habitants et l'Office afin de faire remonter les diverses problématiques. Il participe aux actions de proximité mises en œuvre, fait en sorte de fédérer les habitants autour des projets et participe à la gestion amiable des troubles de voisinage sur demande des agences.

Des partenariats peuvent être mis en place avec les mairies pour soutenir l'action du médiateur. Au sein du commissariat de l'agglomération périgourdine, deux Délégués de Cohésion Police Population (DCPP) viennent également en soutien.

En 2022, Périgord Habitat a expérimenté **l'assermentation de son personnel**. Sur la base du volontariat, 6 collaborateurs ont été formés et reçu l'agrément de gardes assermentés, permettant ainsi, sur la base d'un partenariat avec les services des Procureurs de Périgueux et Bergerac d'intervenir, dans leur domaine de compétences, sur des incivilités constatées. Cette démarche s'inscrit également dans le cadre d'une justice pénale de proximité mais avant tout doit permettre d'agir pédagogiquement auprès des auteurs de troubles.

Des conventions de partenariat renforcé avec les polices municipales des communes suivantes : Périgueux, Montpon, Bergerac, Thiviers, Sarlat, devraient être signées prochainement en 2023.

Bilan au 31 Décembre 2022 : la médiation représentait **1 088 réclamations**

<i>PROPRETE OU ENCOMBRANTS PARTIES COMMUNES</i>	452
<i>TROUBLE DE VOISINAGE</i>	444
<i>VEHICULE EPAVE OU STATIONNEMENT</i>	101
<i>DEGRADATION OU VANDALISME</i>	91

Un service animation concertation / concertation locative

Il accompagne les responsables de territoire et les associations de locataires dans leurs projets d'animation afin de développer le bien-vivre, met en place des concepts et des outils d'animation locative (bourse du mobilier, fresques...), favorise et instaure des partenariats avec les acteurs locaux en lien avec le responsable de territoire et accompagne les projets de réhabilitation dans leur intégralité (communication et organisation des réunions publiques...).

58 Rencontres au pied d'immeubles programmées en 2022 : 14 sur le Territoire Grand Périgueux/ 8 sur le Territoire Nord / 22 sur le Territoire Périgueux Centre/ 5 sur le Territoire Sud-Est/ 9 sur le Territoire Sud-Ouest.

Nombre de locataires rencontrés :

- Grand Périgueux : 51 au total soit en moyenne 3/4 locataires par rencontre
- Nord : 30 au total soit en moyenne 3/4 locataires par rencontre
- Périgueux centre : 184 au total soit en moyenne 9 locataires par rencontre
- Sud est : 16 au total soit en moyenne 3/4 locataires par rencontre
- Sud-ouest : 67 au total soit en moyenne 7/8 locataires par rencontre

Problèmes majoritairement abordés : chauffage, isolation des façades/remise aux « normes électriques » en raison de la hausse de l'énergie / encombrants et poubelles (dépôts sauvages ...) : redevance incitative / résidentialisation (problème d'insécurité) et nettoyage / propreté.

Ces rencontres font l'objet d'un compte-rendu envoyé aux services et affiché dans les halls des immeubles à destination des locataires. Une rencontre à 6 mois/1 an avec les locataires est prévue afin de faire le point sur les engagements pris. Un tableau récapitulatif recense les travaux et les aménagements en fonction des services concernés.

Deux réunions publiques se sont tenues : 9 septembre 2022 : réunion publique aux Mondoux pour lancer les travaux de rénovation Jean Macé (en présence de Madame la Maire et de Monsieur le Président de Périgord Habitat)

10 novembre 2022 : réunion publique aux Mondoux pour présenter l'avancement du projet (en présence de Madame la Maire et de Monsieur le Président de Périgord Habitat)

Ce service est accompagné par deux services civiques pour la 2^{ème} année qui sont positionnés sur le Quartier du Toulon avec 2 Projets/Missions : « Les Intergénéreux » et « Médiaterre ».

La mission intergénéreux concerne les personnes de plus de 65 ans qui souhaitent être accompagnées numériquement ou qui, simplement, souhaitent partager des moments de convivialité.

La mission médiaterre a pour but de sensibiliser les locataires aux problèmes environnementaux : traitement des déchets, gestes écologiques ...

Bourse du Mobilier : Mise en place en 2018, la bourse du mobilier a eu lieu 5 fois cette année, majoritairement pour des personnes en situation d'accompagnement.

Le Conseil de Concertation Locative – CCL : Mars 2022 : Signature du plan de concertation locative. Périgord Habitat a organisé **9 réunions du CCL** permettant des échanges constructifs avec les associations de locataires sur des thématiques variées. En décembre, a eu lieu les élections des 5 représentants de locataires, premières élections sous PERIGORD HABITAT.

Proximité terrain : les agents polyvalents de proximité

2 Binômes sur Périgueux et l'agglomération et un binôme sur le département interviennent selon un planning et des missions définies : assurer l'entretien courant des espaces communs : réparation des petits équipements techniques de leur secteur, assurer le contrôle des équipements de sécurité. L'Agent est le premier contact locataire et le relais de l'agence dans le suivi et le traitement des problèmes techniques de son secteur, il veille et fait remonter les dysfonctionnements (propreté, espaces verts, encombrants...) rencontrés dans les résidences.

Pour ce faire, les agents polyvalents de proximité sont dotés d'une application numérique SOWELL permettant de faire remonter aux agences en temps réel les problématiques constatées. Ce signalement génère, de façon automatique, une réclamation. Il intervient en complément des entreprises externes pour assurer la propreté des abords extérieurs immédiats de la résidence et effectue les rappels aux droits et devoirs du locataire, renvoie au médiateur en cas de besoin.

Au 31 Décembre 2022 : les équipes d'Assistants Polyvalents de Proximité (APP) **ont signalé, par l'application dédiée 871 dysfonctionnements** (encombrants, assainissement, problèmes électriques, menuiserie, VRD...) dont 647 classés à ce jour et 234 en cours : 850 signalements sur l'agglomération périgourdine et 21 sur le reste du territoire (mise en application SOWELL en Septembre 2022).

81 signalements à la demande du locataire / 204 signalements : propreté – encombrants / 191 signalements : serrurerie - menuiserie

Le nettoyage des parties communes

Projet phare de Périgord Habitat (PH), le nettoyage des parties communes fait l'objet d'un marché auprès d'entreprises mais il est ouvert également aux associations d'insertion. Réparti par territoires, le ménage des parties communes des résidences s'effectue :

- Par des entreprises sur 37 résidences,
- Par des associations sur 64 résidences,
- Par des agents d'entretien de PH sur 41 résidences,
- Certaines résidences sont entretenues par les locataires, avec intervention 2 fois par an des équipes d'ouvriers d'entretien de PH pour un dégrasage des parties communes.

Les outils de communication de l'Office

Nous poursuivons notre communication sous plusieurs formes afin de montrer et d'expliquer nos missions, nos valeurs, nos actions, nos services à tous nos publics.

Au travers d'une communication sur support papier :

- o Le MAG, trimestriel destiné à nos locataires, qui sur 2 numéros de l'année a été territorialisé,
- o Pour les sites en phase opérationnelle du renouvellement urbain, une lettre spécifique est distribuée à tous les locataires. C'est le cas à Chamiers avec « VOTRE QUARTIER EN ACTION » et à Boulazac-Isle-Manoire avec « BIEN DANS MON QUARTIER »,
- o La réalisation de dépliants, flyers et des affiches pour expliquer et informer notre public,
- o La réalisation du rapport d'activité destiné aux partenaires.

Au travers d'une communication digitale :

- o Site internet : des actualités hebdomadaires permettent de suivre nos opérations de construction, de réhabilitation, d'entretien, d'animation ou tout simplement de conseils liés à l'habitat et à son environnement. Sur 2022, 180 actualités ont été diffusées.
- o Une newsletter hebdomadaire alimentée par les actualités du site internet. Sa diffusion permet de toucher un large public qui va de nos partenaires (institutionnels ou pas) à un simple abonné. Lorsque c'est nécessaire, des vignettes sous forme de photos légendées, viennent compléter ces newsletters. Sur 2022, 50 newsletters ont été diffusées,
- o Sur les réseaux sociaux : pour l'instant, seul linkedin relaie nos informations. Les autres réseaux sont appelés à être développés au cours des prochaines années,
- o Une lettre semestrielle dématérialisée est transmise aux élus, affichant nos actions sur le territoire.

Au travers d'une communication presse :

- o 12 communiqués de presse,
- o 4 conférences de presse (dont une réalisée avec la mairie de Sarlat),
- o 1 point presse avec un média dans le cadre des travaux et construction en cours sur Périgueux,
- o 1 point presse avec un média dans le cadre de la redevance incitative,
- o 1 reportage vidéo avec BFM sur le thème des augmentations des coûts de l'énergie et leur incidence sur la situation financière des locataires,
- o Réalisation d'une vidéo et d'une conférence de presse pour faire la promotion des clauses d'insertion, en partenariat avec la Maison de l'Emploi de Périgueux.

Les animations autour des mises en location de nouveaux logements : Janvier 2022 : la Graffite à Périgueux (14 logements en phase 2) / Mars 2022 : La Farge à Thenon (8 logements) / Mai 2022 : Les Fougères à La Coquille (12 logements)

Événementiel :

- 14 janvier 2022 : Inauguration de la résidence le Vill@ge à Bergerac en janvier 2022,
- 28 février 2022 : Inauguration de la résidence la Graffite et de la résidence les Nymphes à Périgueux,
- Pose de 1^{ère} pierre de la résidence neuve à Antonne-et-Trigonant,
- 5 mai 2022 : conférence de presse sur les Clauses d'insertion,
- 9 septembre 2022 : lancement des travaux de rénovation Jean Macé,
- 20 septembre 2022 : assermentation des agents de Périgord Habitat,
- 30 septembre 2022 : visite inaugurale suite aux travaux à Sarlat le Pouget, organisée par la mairie de Sarlat,

- 21 octobre 2022 : conférence de presse pour le lancement de la déconstruction de l'ex-gendarmerie de La Coquille en vue d'une reconstruction de logements sociaux sur site,
- 1^{er} décembre 2022 : élection des représentants de locataires.

La SEMAINE de L'INNOVATION HLM (juin 2022) : elle a permis l'illustration de nos partenariats avec les collectivités locales et les associations de locataires pour favoriser le Bien-Vivre Ensemble :

- à Nontron avec une animation autour du paillage et des économies d'eau avec l'intervention de l'association CIB (Commune Imaginée du Bandiat),
- à Thenon pour le lancement des jardins partagés et des composteurs posés par le SMD3,
- à Sarlat avec une animation basée sur le tri des déchets avec le SICTOM, suivie d'une visite de la résidence suite à des travaux réalisés dans le cadre du chantier d'insertion par Périgord Habitat et des aménagements des voiries du quartier pris en charge par la mairie,
- dans la continuité de notre démarché vis-à-vis de nos seniors, initiée il y a quelques années maintenant, nous avons rendu visite à nos locataires centenaires pour leur offrir un bouquet fleuri.

Développement numérique au service des locataires et des collaborateurs

Renforcement de la sécurité de son Système d'Information avec mise en place Solution « Trend Micro™ Email Security » pour une protection active des boîtes aux lettres électroniques/ Filtrage des Emails, mise automatique en quarantaine des messages malveillants et suspects, Neutralisation des Virus dans les pièces jointes, Analyse des Liens.

Déploiement de Projets Innovants & Structurants :

Pour nos locataires : Renforcer les services de proximité, Améliorer la qualité du service rendu, Proposer de nouveaux canaux facilitants et adaptés

Pour nos Equipes : Accompagner chaque collaborateur à la maîtrise de ces nouvelles technologies dans leur travail quotidien, Gagner en efficacité et Améliorer les pratiques au service des clients

Mise en place d'un **Outil mobile interne et Interfaçage avec notre Outil Métier SOWEL** : Gestion des Signalements / Diagnostic du Patrimoine / Contrôle périodique des sites

Objectifs : Faciliter les signalements au sein de nos résidences, Anticiper l'arbitrage du Plan d'Entretien Pluri Annuel (PEP), Améliorer le suivi et l'entretien des sites et Faciliter le recueil, le suivi et le traitement des signalements

Portail Locataire : enrichi d'une Nouvelle Fonctionnalité : Saisie d'une Demande et le Suivi de son traitement

Objectifs : Faciliter les démarches de nos locataires / Développer un canal adapté aux usages d'aujourd'hui / Faire gagner du temps et éviter des déplacements

Lancement de l'Application Mobile du Portail Locataire : Accès à toutes les fonctionnalités déjà disponibles sur le portail locataire : information, dépôt de pièces justificatives, dématérialisation des avis d'échéance, paiement du loyer en ligne

Objectifs : Mettre à disposition une application directement téléchargeable sur smartphone ou tablette / Poursuivre une démarche facilitante d'accès aux services

Optimisation de l'Outil Métier

Outil EDL Mobile : enrichi d'une nouvelle Fonctionnalité avec la réalisation du chiffrage des réparations locatives en temps réel lors de l'état des lieux

Dématérialisation du bordereau de chiffrage : Objectifs : Offrir une meilleure visibilité au locataire / Garantir la transparence et Simplifier le traitement et améliorer la réactivité

Dématérialisation du traitement et du suivi du processus de validation des factures : Traitement informatisé de l'ensemble des étapes depuis l'Engagement, l'Exécution, la Validation jusqu'au Paiement des Factures

Objectifs : Optimiser les délais de traitement / Simplifier le traitement et améliorer la réactivité /Garantir le respect des process / Abandonner les étapes papier

Validation Administrative : Gestion dématérialisée des bons de travaux / Numérisation des processus de suivi et de validation / Signature électronique / Objectifs : Réduire les délais et Simplifier le traitement

Mise en place du module de gestion des aides locatives : Objectifs : Accompagner plus efficacement nos locataires et Fiabiliser les informations

II-4 LA STRUCTURE FINANCIÈRE

L'arrêté des comptes 2022 n'étant pas réalisé, il convient de rappeler les éléments du budget 2022 et il n'y a pas eu de délibérations modificatives en cours d'année 2022.

➤ Concernant le budget d'exploitation :

Les dépenses d'exploitation affichent un budget de **49 882 K€** et les produits d'exploitation s'établissent à **51 307 K€**

Concernant les produits d'exploitation, le niveau des loyers budgété pour 2022 s'élève donc à 38 969 K€ avec une RLS (Réduction de Loyer de Solidarité) brute de 2 825 € et le niveau des récupérations de charges est estimé à 8 059 K€, soit un total de 47 028 K€. Ces loyers sont impactés de la ponction sur les Aides Personnalisées au Logement (APL) **avec la Réduction de Loyer de Solidarité (RLS) de – 2 825 K€.**

Issu de ces éléments, le résultat prévisionnel du budget 2022 présenterait **un excédent pour un montant de 3 698 K€.** La capacité d'autofinancement s'élève à **4 131 K€.**

Le budget 2022, ainsi calculé, génère un autofinancement net HLM prévisionnel estimé à 11 % des produits d'activité (loyers + autres prestations + produits financiers). L'autofinancement (financement par ses "propres ressources") est constitué par l'ensemble des ressources nettes dégagées chaque année par l'activité courante de l'Office et épargnées. Il pourra être affecté au financement de nouveaux investissements en complément des emprunts et autres subventions.

En revanche, s'il est négatif, cela signifie que le fonctionnement de l'Office ne génère pas d'excédent et en conséquence, il hypothèque l'avenir en puisant dans ses réserves. Pour rappel, le seuil de fragilité est fixé à 0 % sur l'exercice ou inférieur à 3 % sur les 3 dernières années consécutives. Issu du décret n°2014-1151 du 7 octobre 2014 et l'arrêté du 10 décembre 2014, ce seuil a été défini alors que la RLS n'existait pas !

En cas de résultat inférieur à ce seuil, la Directrice Générale de l'organisme doit présenter au Conseil d'Administration une analyse des causes de cette dégradation et, le cas échéant, proposer des axes d'amélioration de la situation financière de l'organisme.

➤ Concernant le budget d'investissement :

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) permet de lister, dans le détail, les investissements 2022 en cours et à lancer en 2022 (programmation nouvelle 2022 et plan d'entretien 2022).

Les dépenses d'investissement 2022 sont estimées **44 887 K€** réparties comme suit :

- Principalement composées des opérations de développement de l'offre en constructions et en acquisitions-améliorations de 29 570 K€, sur un programme prévisionnel de 94 millions,
- Des opérations de démolition pour 500 K€,
- Des travaux de remplacement de composants du Plan d'Entretien du Patrimoine 2022, comprenant les reports 2021 et des réhabilitations thermiques 2022 pour 14 817 K€, sur un programme prévisionnel de près de 23 millions.
- **332 K€** de dépenses d'investissement interne : achat ordinateur, logiciel, travaux bâtiments administratifs.

Auxquelles s'ajoutent :

- Le remboursement des dettes financières pour 9 988 K€,

L'ensemble des dépenses d'investissement pour 2022 s'élèvent à **56 299 K€**.

Ces investissements 2022 sont financés par :

- Les emprunts qui s'élèvent : auprès de la C.D.C, Banque des Territoires, principalement, à 34 003 K€, auprès du 1% logement à hauteur de 2 210 K€, soit un montant **total d'emprunt de 36 214 K€**.
- Des **subventions des partenaires pour 10 189 K€** : 769 K€ pour les communes et 1 341 K€ pour les EPCI, 768 K€ pour l'Etat, 2 150 K€ pour le département, 619 K€ pour la région, 315 K€ pour le 1 %.
- Auquel doit se rajouter le produit des cessions pour 850 K€.

Pour 2022, les ressources totales d'investissement s'établissent à **56 315 K€**. Pour conclure, le budget 2022 doit générer un apport sur le Fonds de Roulement de 8 K€. Pour rappel, à la date de réalisation de ce rapport, l'Office ne dispose pas de la clôture de ses comptes 2022.

II-5 LES RESSOURCES HUMAINES, MOTEUR DE L'OFFICE

➤ Les emplois et mouvements

L'effectif demeure stable avec 150 salariés au 31/12/2022 (153 au 31/12/2021). Il est important de préciser que plusieurs postes devront être pourvus prochainement.

Au 31 décembre 2022, l'Office comptait :

150 salariés :

55 fonctionnaires soit 36,7 % et 95 salariés de statut privé soit 63,3 %

72 Femmes et 78 Hommes

56,7 % de l'effectif a plus de 10 ans d'ancienneté

L'Office a procédé à **19 recrutements en 2022** : 14 en Contrats à Durée Indéterminée, 4 contrats CDD dont 3 ont été transformés en CDI et 1 en contrat d'apprentissage en contrat à durée déterminée.

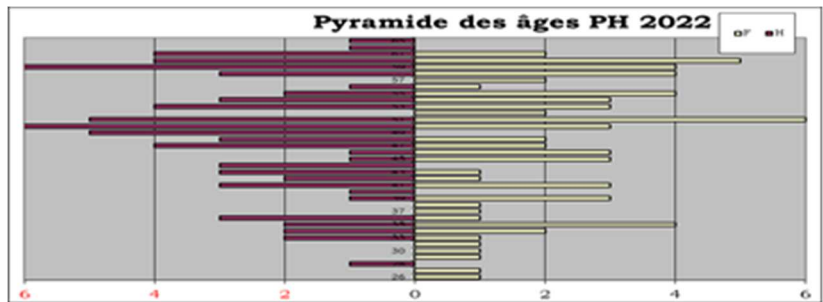
22 départs ont été enregistrés en 2022 : 6 pour retraite, 5 pour démissions, 3 ruptures conventionnelles, 1 mutation, 2 ruptures de période d'essai à l'initiative du salarié, 2 fin de contrat d'apprentissage, 2 licenciements pour inaptitude (suite à une décision de la médecine du travail) et 1 fin de CDD.

L'Office a procédé à **23 avancements d'échelon** et **6 avancements de grade** dans le cadre de la mise en place des Lignes Directrices de Gestion (LDG).

6 personnes sont à temps partiel : à leur demande.

➤ La pyramide des âges

La pyramide des âges est équilibrée sans risque de déséquilibre à court terme avec une moyenne d'âge de **49 ans** ; Les projections seniors montrent une accélération des départs à la retraite dans les années à venir.



➤ L'absentéisme

Le taux d'absentéisme est en baisse de façon très significative (-26 %) pour s'établir à 10,8 % en 2022 (14,56 % en 2021 et 14 % en 2020), pour un effectif globalement constant.

Cette chute de l'absentéisme est principalement due à la baisse des arrêts longs et des longues maladies et une baisse de 23 % du nombre des arrêts de maladie ordinaires.

➤ La formation

L'investissement lié à la formation professionnelle représente un budget de 60 000 euros par an. 124 salariés ont été formés soit près de 83 % de l'effectif avec une répartition équitable entre les femmes et les hommes et entre les deux statuts. La durée moyenne de formation par salarié est de 2.4 jours.

➤ Hygiène et sécurité

L'année 2022 n'a pas été marquée comme les années précédentes par la crise du COVID. Néanmoins, l'office a décidé de continuer à fournir, à la demande, des masques et a conservé les équipements installés (plexiglass, gel hydroalcoolique, communication et conseils du gouvernement relayés). Comme chaque année, le DUERP (Document d'analyse des risques professionnels) a été mis à jour avec les représentants du personnel.

➤ Dialogue social

Le CSE s'est réuni 8 fois en 2022. La fin d'année 2022 a été marquée par les élections des représentants du personnel et la mise en place d'un nouveau Conseil Social et Economique (CSE).

L'année 2022 a été marquée par un travail conjoint de près de six mois avec les représentants du personnel sur l'analyse d'un poste de travail. Ce travail d'analyse conjoint a permis de mettre à jour la fiche de poste et d'améliorer les conditions d'exercice des missions sur ce poste.

Des réunions régulières dites de « dialogue social » avec les délégués syndicaux ont été instituées afin d'échanger de façon régulière et de favoriser le dialogue.

En parallèle, s'est tenue la séance de Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) qui a permis de mettre en place une hausse générale des rémunérations, le versement d'une prime exceptionnelle ainsi que la hausse de la participation au système de santé et prévoyance pour les salariés afin de limiter la hausse des tarifs.

➤ Qualité de vie au travail

L'office a créé mi 2021, une commission projet Ressources Humaines. Cette commission a pour ambition de fédérer les salariés autour de projets communs et participatifs et d'améliorer la qualité de vie au travail. Cette commission a continué à agir en 2022. La Direction travaille à la rédaction d'une charte des valeurs pour engager l'office dans une démarche active et affichée de management dit « bienveillant ».

➤ Egalité Femmes – Hommes

L'Index égalité Femmes-Hommes pour 2022 montre la démarche forte de l'office dans ce domaine en obtenant un bilan de **97 points sur 100**.

III- LES PERSPECTIVES POUR 2023

La feuille de route 2023 de l'Office est toujours basée sur 3 principes essentiels : **la satisfaction/ l'innovation / la transversalité** qui se déclinent auprès : **des demandeurs-locataires/ Elus/ Partenaires et institutions/ Entreprises et fournisseurs/ Collaborateurs.**

Le projet d'entreprise est basé sur :

Notre AMBITION: Être un OFFICE innovant et performant où chacun développe une fierté d'appartenance et un engagement pour la satisfaction

NOTRE VOCATION : Garantir un logement/un habitat pour tous et partout sur le territoire

NOS VALEURS: Proximité/ Utilité sociale/ Engagement et service / Equité

Feuille de route 2023 déclinée :

Rendre incontournable dans toutes nos actions la **notion de service et de satisfaction** et plus spécifiquement en 2023, réussir notre **démarche de certification de Qualité de service** tout en améliorant nos process en continu :

- Obtenir la certification/labellisation Quali Hlm, amélioration de l'ensemble de nos processus et procédures dans ce domaine et s'assurer de la mise en œuvre du plan d'actions après enquêtes de satisfaction,
- S'assurer de la culture "satisfaction-qualité" de l'entreprise pour tous les collaborateurs en commençant par assurer notre accueil et amorcer l'application de la notion de la relation client aux "clients" en interne,
- Déploiement d'actions innovantes dans ces domaines,
- Développer et conforter notre partenariat/relation : collectivités locales et acteurs partenaires.

Contenir les charges de nos locataires et les accompagner dans cette période difficile :

- Meilleur ajustement des provisions de charges - création et utilisation de l'observatoire – optimisation des contrôles du quittancement,
- Actions nouvelles et innovantes pour accompagner locataires en difficultés (plan sobriété et toutes autres initiatives dans ce sens),
- Ajuster l'ensemble de notre politique d'investissement et d'entretien (construction et travaux) dans cet objectif.

Améliorer notre communication et faire connaître notre marque employeur :

- Définition claire d'une stratégie communication dans une démarche de "marque employeur",
- Responsabilité de chacun de valoriser l'office et de mettre en œuvre des actions innovantes dans ce sens,
- Développer la présence sur les réseaux sociaux et professionnels, promouvoir les actions RH mises en œuvre via de la communication externe,
- Innover dans notre recherche de partenaires –entreprises (sourcing-lobbying).

Conforter notre transformation numérique et continuer à innover

- Mise en œuvre et respect des objectifs établis par la direction des systèmes d'information : impact-transversalité des directions,
- Déploiement outils facilitant le travail des collaborateurs et faisant gagner du temps pour que la plus-value soit sur le terrain,
- Accompagner l'inclusion numérique (externe et interne),
- Réflexion autour de la notion d'agence digitale à initier (centre relation client, portail, etc....),
- Innover : réflexion pour l'avenir,
- Charte informatique et droit à la déconnexion.

Valoriser notre politique « Sénior en amplifiant nos actions dans ce domaine :

- Volet patrimonial : adaptation parc existant basé sur une stratégie définie, continuer le développement d'une offre nouvelle pour ce public spécifique,
- Volet social : identifier les besoins des seniors, partenariat à monter,
- Volet qualité de service et RH : innovation-formation.

Redéfinir notre stratégie patrimoniale sur l'aspect énergétique du parc existant et nous mettre en réflexion sur les innovations à prendre pour le logement de demain

- Respect du Plan Stratégique du Patrimoine (PSP) voté : planning et budget,
- Stratégie patrimoniale à rediscuter en interne (implication de tous) puis avec les administrateurs pour nouvelles directives, décliner notre Plan Stratégique d'Entretien (PSE), garantir la connaissance du parc et ses performances, assurer le renouvellement du patrimoine,
- Développer une offre innovante et adaptée aux enjeux sociétaux et climatiques, engager concrètement des réflexions sur nos modes de construire (industrialisation).

Entamer notre mutation managériale, en améliorant la qualité de vie au travail – Mettre en œuvre la nouvelle organisation

- Charte managériale partagée et comprise de tous, travailler aux valeurs fondamentales que nous souhaitons pour l'office « les 10 commandements » et définir la notion de « management bienveillant » afin de la partager et de l'appliquer au quotidien,
- Développer les actions Qualité de Vie au Travail (QVT),
- Conforter le travail de la commission projet,
- Finir le déploiement de la nouvelle organisation à échéance fin d'année.

Accompagner nos locataires vers le bien-vivre ensemble et améliorer la qualité de vie dans nos résidences - Nous structurer en interne sur notre capacité d'innovation sociale

- Développement actions –initiatives d'animation,
- S'assurer du prêter attention de tous les collaborateurs sur le terrain,
- Déploiement politique innovation sociale et animation d'un réseau partenaires,
- Mieux anticiper les évolutions socio-démographiques affectant le territoire départemental,
- Engagement d'une démarche claire sur le politique de gestion des déchets des locataires,
- Métiers de proximité et de terrain à redéfinir : réflexion RH, GPEC, formation...

Garantir nos attributions avec les nouvelles réglementations à venir tout en assurant notre mixité sociale et générationnelle

- Mise en œuvre effective et partagée de la politique de peuplement avec le "EOL de CALEOL" : « Examen de l'Occupation des Logements » de la Commission d'Attribution des Logements,
- Mise en œuvre de la cotation et gestion en flux,
- Innovation dans la commercialisation et la recherche de nouveau public.

Assurer notre stabilité financière avec une rigueur budgétaire accrue pour 2023

- Explication claire de la contrainte budgétaire 2023 et à venir,
- Mise en œuvre réelle d'un suivi budgétaire mensuel par la Direction des Moyens Financiers : culture, accompagnement opérationnel des services et méthode,
- Simplifier le chainage du plan budgétaire pour faciliter la compréhension,
- Optimisation financière accrue, dégager de nouvelles marges financières dans tous les domaines possibles,
- Automatiser les actions récurrentes (workflow, écritures de paie...) afin d'optimiser et de valoriser le temps sur l'accompagnement des services,
- Passer d'une « culture de la dépense » à une « culture d'optimisation »,
- Améliorer nos marges financières : vacance-impayés- financements complémentaires,
- Garantir la rentabilité de nos opérations d'investissements : offre et réhabilitation.



Table des matières

I- PRÉSENTATION.....	32
II- LES MISSIONS AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS	35
III- PÔLE GESTION DES TERRITOIRES.....	41
IV- PÔLE ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES.....	46
V- PERSPECTIVES 2023 ET CONCLUSION GÉNÉRALE	49

I- PRÉSENTATION

I-1 STATUTS

L'Agence Technique Départementale est un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) créé en février 1983 en application de la première loi de décentralisation (article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). C'est le principe de solidarité territoriale qui s'applique pleinement par l'effet mutualisateur.

Datant de la création de l'agence en 1983, les statuts ont été revus lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 29 novembre 2022 et à laquelle l'ensemble de nos collectivités adhérentes ont été conviées.

Cette mise à jour a permis de prendre en compte les évolutions réglementaires, techniques, et les enjeux actuels pour lesquels l'agence technique s'inscrit en soutien auprès de ses adhérents au quotidien, en développant des services mutualisés, et en proposant une expertise et une ingénierie adaptées à leurs besoins.

I-2 GOUVERNANCE

24 Elus gèrent l'établissement public.

Depuis les élections départementales de juin 2021 et les élections municipales de juin 2020, les membres du Conseil d'Administration sont les suivants :

L'Agence Technique Départementale dispose de deux organes délibérants : l'Assemblée Générale qui comprend tous les adhérents de l'ATD24 et un Conseil d'administration composé des 25 élus suivants répartis en 2 collèges :

- **Président** : Monsieur Germinal PEIRO, Président du Conseil Départemental de la Dordogne
- **Président Délégué** : Monsieur Stéphane DOBBELS, Conseiller Départemental
- **Premier Vice-Président** : Monsieur Bruno LAMONERIE, Président de l'Union des Maires

Collège des Conseillers Départementaux		Collège des Maires	
Nom	Canton	Nom	Commune
M. BETAÏLLE Jérôme	Sud Bergerac	M. BOÏDE Thierry	St Géraud de Corps
M. BOUSQUET Dominique	Haut Périgord Noir	M. DUPUY Olivier	Prigonrieux
Mme CELERIER Mélanie	Brantôme	Mme JOBELOT Nelly	St Agne
Mme CHABREYROU Véronique	Saint Astier	M. LACOSTE Vincent	La Douze
M. DELTEIL Pascal	Pays de La Force	M. LEGAL Alain	Faux
M. DOBBELS Stéphane	Trélassac	M. MARTY Alain	Château L'Evêque
M. FRETILLERE Éric	Pays de Montaigne et Gurson	M. DUPPI Fabrice	Monpazier
Mme GAUTHIER Florence	Vallée de l'Homme	M. PIEDFERT Guy	Eygurande et Gardedeuilh
Mme LABARTHE Cécile	Bergerac 2	Mme ROUX Evelyne	Savignac les Eglises
M. LAMONERIE Bruno	Isle Loue Avezère	M. SAUTREAU Jean Michel	La Roche Chalais
M. MAGNE Jean Michel	Vallée de l'Isle	M. SIX Christian	St Cyprien
M. MOSSION Laurent	Périgieux 1	M. VAURIAC Bernard	St Jory de Chalais

I-3 LES ADHÉRENTS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Avec le Département, membre de droit de l'ATD24, peuvent également être membre de l'ATD24, et bénéficier de ses services :

- Toutes les communes de Dordogne ;
- Toutes les communautés de communes, communautés d'agglomération ou autres établissements publics de coopérations intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP dont le siège est sis dans le département de la Dordogne ou dans un autre département dans le cas où des communes de Dordogne seraient rattachées à un EPCI-FP dont le siège est sis hors du département de la Dordogne ;
- Tous les autres établissements publics de coopération intercommunale, dont les syndicats de communes, dont le siège est sis dans le département de la Dordogne.

En 2022, avec le Conseil Départemental, **615 Collectivités** sont membres de l'ATD24 : **2** communautés d'agglomération, **18** Communautés de Communes, **499** Communes, **84** syndicats de communes, **11** CIAS sont membres de l'Agence Technique Départementale.

8 communautés de communes adhèrent en direct à l'ATD pour elles-mêmes et pour le compte de leurs communes.

Au-delà de ses adhérents de droit, l'ATD24 a la capacité de réaliser des missions d'assistance pour le compte de structures non adhérentes (CCAS, syndicats départementaux, associations, ...), dans la limite de 20 % de son chiffre d'affaires, le Conseil d'Administration étant obligatoirement appelé à valider la liste des non-adhérents concernés.

I-4 LE PERSONNEL

Au 31/12/2022, **79 agents** étaient au service des collectivités territoriales du département dont 71 agents de la Fonction Publique Territoriale, 3 jeunes en contrat d'apprentissage et 5 salariés mis à disposition du CAUE24.

142,5 journées de formation ont été réalisées en 2022 par nos agents dont :

- o 46 au Centre National de la Fonction Publique Territoriale.
- o 96,5 auprès d'autres organismes de formation (OIEAU, etc.).

Le taux d'absentéisme enregistré en 2022 est : **3,88 %** correspondant à 810,5 journées d'absence en jours calendaires.

I-5 LES BUDGETS

Le Budget de l'ATD est constitué d'un budget principal et de deux budgets annexes :

- Le budget Assainissement collectif (SATESE)
- Le budget Gestion des Territoires (GDT)

I-5.1 Budget général ATD24

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (K€)	2020	2021	2022
Charges générales de structure	247	263	247
Charges de personnel	2 568	2 769	3 017
Divers			14
TOTAL	2 815	3 032	3 278

Commentaire : Les charges de personnel ont été ajustées pour accompagner le développement de l'activité et suivre l'inflation. Les autres charges sont stables ce qui traduit un souci de rigueur budgétaire.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (K€)	2020	2021	2022
Subvention du Conseil Départemental	665	665	665
Adhésion des Collectivités	409	482	497
Conventions rémunérées ATMO	121	314	304
Remboursement Budget G.D.T. (Gestion Des Territoires)	1 041	1 156	1 286
Remboursement Budget Assainissement	464	599	621
Remboursement CAUE	20	20	2
Divers	83	35	55
TOTAL	2 801	3 271	3 430

Commentaire : L'augmentation des recettes est corrélée avec le développement de l'activité. Les conventions ATMO ont bénéficié de la convention pour le dispositif Petites Villes de Demain en cours d'année (110K€).

	2020	2021	2022
Excédent/Déficit 2022 (K€)	+2	+229	+ 152
Excédent reporté (K€)	702	931	1 083

Commentaire : L'exercice excédentaire de 152K€ vient abonder l'excédent reporté qui s'établit désormais à 1.083 K€ à fin 2022.

I-5.2 Budget annexe SATESE (Eau et Assainissement)

DEPENSES en K€	2020	2021	2022
Charges générales de structure	167	188	163
Charges de personnel	725	795	818
Divers		15	13
Total Fonctionnement	892	998	994

RECETTES en K€	2020	2021	2022
Subvention CD 24	134	134	184
Aides Agence de l'Eau	303	308	336
Conventions collectivités	297	297	318
Prestations ATMO et collectivités non éligibles + divers	223	186	195
Total Recettes	957	925	1 033
<i>Excédent/déficit</i>	<i>65</i>	<i>-73</i>	<i>+ 39</i>

Commentaire : Le budget Assainissement a bénéficié d'une subvention augmentée du CD24. Il termine l'année avec un excédent de 39 K€ en 2022.

I-5.3 Budget annexe gestion des territoires

DEPENSES en K€	2020	2021	2022
Charges générales de structure	510	569	610
Charges de personnel	1 041	1 157	1 287
Divers	9	19	35
TOTAL	1 560	1 745	1 932

RECETTES en K€	2020	2021	2022
Conventions collectivités :	1507	1754	1 741
Plan de relance		52	126
France Connect		4	0
Divers	46	82	9
AMO MNB	57	0	0
PCRS			20
Total Recettes	1610	1892	1 896
<i>Excédent/déficit</i>	<i>50</i>	<i>148</i>	<i>- 36</i>

Commentaire : Avec l'augmentation de l'activité et les charges de personnel le budget GDT est déficitaire en 2022. L'excédent reporté s'établit à 541K€ à fin 2022.

II- LES MISSIONS AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

Les missions de l'ATD24 sont variées et recouvrent les champs de l'action publique locale. L'ATD24 a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du département qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier et a vocation à entreprendre toutes études, recherches, démarches ou réalisations dans les domaines suivants :

Aménagement territorial durable (bâtiments, aménagements paysagers, patrimoine routier, voirie, urbanisme, ouvrages d'art, dossiers énergétiques, ...) ;

L'assistance juridique et le conseil aux élus dans tous leurs domaines de compétences ;

Le montage et la passation de marchés publics, le montage et l'animation de groupements de commandes ;

Numérique (cartographie numérique, administration numérique, services numériques, protection des données, cybersécurité, ...) ;

Eau et assainissement (assistance technique, eau potable, eaux pluviales, stations d'épurations, ...) ;

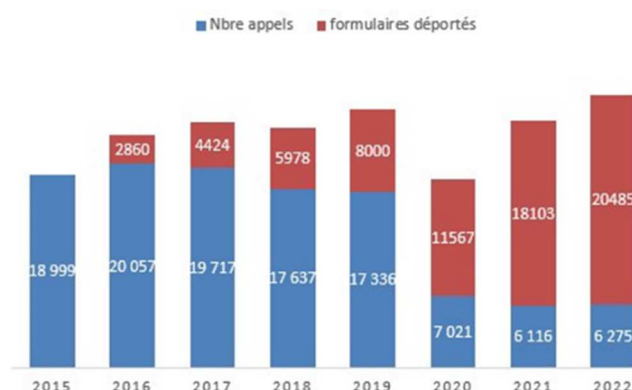
Accompagnement aux enjeux de résilience territoriale (approvisionnement, mobilité douce, bio&local,...) ;

La recherche de subventions et l'aide au montage des dossiers de demande s'y rapportant.

II-1 ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE ET PHYSIQUE

Comme tout service public, l'ATD assure un accueil et une permanence téléphonique. Accueil et permanence téléphonique sont assurés de 8h45 à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi.

6 275 appels téléphoniques ont été enregistrés en 2022 et 20 485 demandes d'assistance par ticket ont été déposées.



II-2 PÔLE AMÉNAGEMENT TERRITORIAL

Composé d'une équipe pluridisciplinaire de 15 personnes (Architectes, Paysagistes, Dessinateurs, Ingénieur Voirie, etc.), le Pôle Aménagement Territorial exerce dans ses différents domaines de compétence deux typologies de mission :

- Les conseils, études d'opportunité et des études de faisabilité qui sont accessibles à tous les adhérents sans limitation d'intervention ;
- Les missions d'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) qui font l'objet de conventions spécifiques.

Cette mutualisation conventionnée a donné lieu à une contribution financière de 75 960,00 € en faveur du CAUE.

II-2.1 Les études de faisabilité

En 2022, **285 demandes d'études** ont été reçues par l'ATD24 et du fait du reliquat des demandes reçues en 2021, le service a traité **339 demandes d'études** sur l'ensemble de l'année qui se décompose comme suit :

Nature des 339 dossiers d'aide à la décision produits en 2022 :

Type	Nbre
Faisabilité	286
Programmation	2
Conseil	26
Actualisation	8
Autre	0
Diagnostic	17
Total	339

Domaine	Nbre
Architecture	192
Paysage	88
Voirie	52
Urbanisme	7
Total	339

Les travaux résultant des études de faisabilité portent sur un montant de **156 101 318,50 € HT** en 2022.

Quelques exemples d'études clôturées en 2022 :

- **Aménagement paysager :**
 - ✓ Aménagement de l'avenue JEAN JAURES (RD 704), Montignac-Lascaux
 - ✓ Aménagement de l'avenue du pont de juillet, Eymet
 - ✓ Aménagement Près de la Vézère, Le Bugue
 - ✓ Extension des parkings touristiques, Domme
 - ✓ Création parcours de santé et de VTT, Lunas
 - ✓ Aménagement du bourg, Veyrines-de-Domme
 - ✓ Aménagement de la cour d'école, Vergt
 - ✓ Aménagement d'un éco-quartier - 2022, Saint-Pierre-de-Frugie
 - ✓ Aménagement de la Place du Puits qui chante, La Roche-Chalais
 - ✓ Aménagement de cheminement doux dans la traverse, La Chapelle-Gonaguet
 - ✓ Transformation hangar technique en mini gymnase, Saint-Martial-d'Artenset
 - ✓ Construction d'une nouvelle gendarmerie, Montignac-Lascaux
 - ✓ Aménagement Mairie et bibliothèque dans Bt existant, Meyrals

▪ **Architecture, urbanisme :**

- ✓ Construction du groupe scolaire de Sourzac, CC Isle Vern et Salembre en Périgord
- ✓ Agrandissement du cabinet médical, Le Buisson-de-Cadouin
- ✓ Rénovation de la piscine tournesol St Astier, CC Isle Vern et Salembre en Périgord
- ✓ Aménagement de la cour de l'école, Coulaures
- ✓ Aménagement d'une maison de santé, Thiviers
- ✓ Aménagement groupe scolaire, Saint-Martial-de-Valette
- ✓ Rénovation d'un moulin en logements, Saint-Martial-de-Valette
- ✓ Construction nouvelle cantine scolaire, Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert
- ✓ Construction d'un gymnase à Chamiers, Coulounieix-Chamiers
- ✓ Agrandissement de la mairie, La Chapelle-Montabourlet
- ✓ Rénovation de l'école, Église-Neuve-de-Vergt
- ✓ Aménagement Tiers lieu dans ancien groupe scolaire, Tourtoirac
- ✓ Aménagement 4 logements- ancienne gendarmerie, Hautefort
- ✓ Aménagement musée arts et traditions, Domme
- ✓ Réaménagement des locaux de la mairie, Pays de Belvès
- ✓ Aménagement boulangerie et logement, Ajat
- ✓ Aménagement urbain quartier de la gare, Négrondes
- ✓ Réhabilitation maison en cabinet médical, Vanxains
- ✓ Aménagement maison Moyat en multiple rural/logements, Salignac-Eyvignes

▪ **Voirie, aménagements de sécurité, ouvrages d'art :**

- ✓ Aménagement traverse RD 38, Sourzac
- ✓ Sécurisation plusieurs secteurs de la commune, Meyrals
- ✓ Travaux de voirie route de Coulounieix, Razac-sur-l'Isle
- ✓ Aménagement de passerelles sur les PDIPR, CC Isle-Loue-Auvézère en Périgord
- ✓ Sécurisation du bourg, Paunat

II-2.2 Les conventions d'ATMO (Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage)

Pour l'année 2022, sur **56 demandes ATMO reçues**, 12 ont été terminées, 34 sont en cours de traitement et 1 n'a pas donné lieu à conventionnement. 12 demandes reçues avant 2022 sont également en cours de traitement.

Domaines d'interventions	
Architecture	33
Paysage - Urbanisme	10
Voirie	13
Total	56

Le montant total des conventions facturées en 2022 est de **190 073 €HT** dont :

- 117 575 €HT en architecture
- 49 760 €HT en paysage
- 22 738 €HT en voirie

Le montant des travaux pour lesquels l'ATD a assuré un rôle d'ATMO est de **25 366 748 € HT** en 2022.

Quelques exemples de missions ATMO clôturées en 2022 :

- **Aménagement paysager :**
 - ✓ Aménagement de la place du Foirail, Faux
 - ✓ Aménagement traverse du bourg Ste Sabine, Beaumontois en Périgord
 - ✓ Mise en valeur cœur de bourg, Meyrals
 - ✓ Aménagement du cimetière, Payzac

- **Architecture :**
 - ✓ Mise aux normes cantine et groupe scolaire, SIVOS MONPAZIER
 - ✓ Rénovation de la salle des fêtes, Pressignac-Vicq
 - ✓ Construction d'une maison médicale, Ribagnac
 - ✓ Aménagement d'un tiers lieu dans l'ancien lycée, Pays de Belvès
 - ✓ Reconversion de l'usine Teton, Saint-Cyprien
 - ✓ Construction d'une salle de spectacle, Le Lardin-Saint-Lazare
 - ✓ Aménagement de la maison d'accueil des personnes âgées, Saint-Jory-de-Chalais
 - ✓ Rénovation de la salle des fêtes, Chantérac
 - ✓ Rénovation de la crèche de Neuvic, CC Isle Vern et Salembre en Périgord
 - ✓ Création d'un pôle associatif et sportif, Annesse-et-Beaulieu
 - ✓ Réhabilitation d'une maison en logements, Saint-Sulpice-de-Roumagnac
 - ✓ Rénovation cuisine et restaurant scolaire, Verteillac

- **Voirie :**
 - ✓ Diagnostic voirie, CC des Portes Sud Périgord
 - ✓ Travaux voirie 2022, Payzac
 - ✓ Travaux de voirie 2022, Eyraud-Crempse-Maurens
 - ✓

II-2.3 Autres projets 2022

➤ Le livre blanc des collèges

En 1986, avec l'Acte 1 de la Décentralisation, le département de la Dordogne s'est vu confier la mission d'entretenir et de réhabiliter les collèges et s'est retrouvé devant des bâtiments souvent en mauvais état, certains ayant dû être reconstruits à cette époque. Aujourd'hui, le Conseil départemental assure l'entretien de 38 collèges publics.

Afin de mettre en place un plan pluriannuel d'investissement, le Conseil départemental confie tous les 5 ans à l'ATD la production d'un document qui permet d'établir un état des lieux des bâtiments et de programmer et estimer les travaux à réaliser dans chaque établissement : Le Livre Blanc des Collèges.

Les chargés d'études du service Aménagement Territorial visitent les collèges situés sur leur secteur, accompagnés de collègues du Département : Direction de l'éducation, Direction du Patrimoine bâti et DSIN pour les investissements numériques.

Chaque visite d'établissement donne lieu à un compte rendu mentionnant les travaux réalisés pendant la période écoulée (2018-2022), et les travaux à prévoir sur les 5 années suivantes (2023-2027).

Ce nouveau livre blanc est l'occasion de faire des focus sur les actions mises en œuvre par le Département dans les collèges :

- Travaux de modernisation des établissements en terme de numérique,
- Développement du 100 % bio et local dans la restauration collective,
- Accélération des actions en faveur du développement durable,
- Réduction des consommations énergétiques (isolation thermique des bâtiments ...)
- Rénovation des installations sportives,
- Réaménagement des espaces extérieurs (végétalisation, désimperméabilisation des cours de récréation, suppression des îlots de chaleur ...)

Le document final est distribué à chaque chef d'établissement de collège et à chaque conseiller départemental.

➤ Programme ponts du CEREMA

Dans le cadre du plan de relance, l'état proposait de faire bénéficier gratuitement à 28 000 communes d'une prestation d'ingénierie pour le recensement et l'évaluation préliminaire de l'état des ponts de plus de 2m d'ouverture et murs de soutènement communaux avals (qui retiennent la voie) de plus de 2m de haut. Cette démarche était pilotée par le CEREMA, établissement public de l'état. En Dordogne, le nombre de communes inscrites est de 255 sur les 453 éligibles, soit un taux d'inscription de 56 % qui est un taux très satisfaisant.

Déroulement du programme :

- PHASE 1 à partir d'avril 2022 : Les communes inscrites ont été contactées par des cabinets privés mandatés par le CEREMA (pilote national du programme) pour organiser les visites et les recensements de terrain. A l'issue de cette phase, un carnet de santé des ouvrages comportant les 1eres données recueillies sera délivré à chaque commune.
- PHASE 2 à partir de l'automne 2022 : sur les ouvrages les plus sensibles, une 2^{ème} évaluation a pu être menée.

Pour mémoire, le programme national des ponts ne concerne que des prestations d'investigations mineures visuelles (recensement, mise en évidence de dégradations significatives majeures) : il n'intègre pas d'inspections détaillées des ouvrages, ni le financement de travaux de réhabilitation.

Une fois les visites et premières études effectuées, la mission du service Aménagement Territorial consiste à assister les collectivités dans la gestion et la surveillance de leurs ouvrages, en proposant des missions permettant de recruter un bureau d'études pour une inspection détaillée de l'ouvrage, d'une maîtrise d'œuvre spécialisée, ou de l'assister dans la phase de travaux.

➤ Accompagnement des collectivités dans la rénovation thermique

Grace à l'utilisation d'un logiciel adapté, les architectes de l'ATD accompagnent les collectivités dans leurs projets de rénovation thermique des bâtiments existants. Après avoir analysé le bâti existant (état des lieux, diagnostic visuel), des propositions de rénovation thermique sont établies, permettant d'imaginer plusieurs scénarios plus ou moins ambitieux. L'utilisation d'un logiciel dédié permet de réaliser des simulations thermiques et d'évaluer le gain après travaux et d'évaluer le coût des différentes solutions. Certaines études peuvent être menées en collaboration avec le SDE, lorsque la collectivité le sollicite. Cette première approche peut être complétée d'une étude thermique plus approfondie réalisée par un bureau d'études spécialisé dans le cadre du projet.

➤ Végétalisation des cours de récréation

La transformation des cours d'écoles constitue un bon levier d'action dans le cadre de la transition écologique des collectivités locales. De nombreuses communes s'engagent ainsi dans une démarche de végétalisation et de désimperméabilisation de leurs cours, en réponse notamment aux canicules récurrentes.

Les cours peuvent alors devenir des lieux de contact avec la nature. A travers la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, cette nouvelle vision met en avant les bienfaits de la nature sur le développement cognitif et moteur des enfants, en rupture vis-à-vis des modèles classiques de cours majoritairement bitumés.

Adapter les cours d'école aux défis climatiques et aux enjeux environnementaux actuels est également l'occasion de repenser ces espaces en faveur du bien-être des enfants, de leur développement et des apprentissages. L'objectif initial de réduction des îlots de chaleur d'étend ainsi à une visée plus générale d'amélioration du cadre de vie et du confort des enfants, mais aussi de promotion d'une approche inclusive et non genrée dans ces établissements.

L'aménagement d'espaces riches de possibilités de jeux, de variété d'interactions, d'épanouissement et de découvertes revêt ainsi un enjeu d'apprentissage social.

Comme pour la plupart des projets d'aménagement, la participation des usagers au projet de transformation de la cour est primordiale. C'est un gage de réussite, qui permet à la fois l'appropriation du projet et l'acceptation du changement, et offre l'opportunité de créer des aménagements sur-mesure, qui correspondent au mieux aux attentes, aux besoins et aux possibilités de gestion.

En 2022, les paysagistes du pôle aménagement ont accompagné plusieurs collectivités dans cette réflexion. L'exemple de la cour d'école de Coulaures, dont l'étude de faisabilité avait été réalisée début 2022, montre que, même dans un espace restreint, de nombreuses transformations sont possibles.

➤ Relevés en 3 dimensions

Grâce à un nouveau scanner laser de grande précision, les dessinateurs du pôle aménagement territorial de l'ATD réalisent des relevés des bâtiments existants en 3D. La maquette ainsi obtenue permet de naviguer virtuellement dans le bâtiment à rénover, d'identifier immédiatement les points singuliers à prendre en compte dans le projet de réhabilitation, d'éditer des plans, coupes, façades du bâtiment. Ce nouvel outil peut également être utilisé dans le cadre de diagnostics d'ouvrages d'art, ou d'aménagement d'espaces publics. Il permet de rendre encore plus efficient le travail de relevé et d'état des lieux, qui représente une très grande partie de notre activité, puisqu'en architecture 83 % de nos études concernent des bâtiments existants. Cela permet également de remettre aux collectivités des plans beaucoup plus précis de leurs bâtiments.

➤ Projet 2023 : Les rencontres de l'aménagement durable

Les collectivités pour lesquelles nous travaillons traversent une période particulièrement chahutée et nous devons être présents plus que jamais à leurs côtés.

La crise énergétique vient se cumuler à la crise liée à la hausse du coût de la construction, à mettre en adéquation avec la crise environnementale qui est aujourd'hui dans toutes les consciences.

Face à ce constat, et pour faire preuve de toujours plus de proximité, il est indispensable d'aller au contact des collectivités pour évoquer avec les adhérents de l'ATD les difficultés qu'ils rencontrent dans le domaine de l'aménagement territorial, et trouver ensemble des solutions pour les surmonter.

Pour répondre à ces problématiques, le pôle aménagement territorial de l'ATD va organiser en 2023 des temps de rencontre dans les 20 EPCI du département, destinés aux élus, DGS, DST, techniciens. Seront également conviés les conseillers de développement du Conseil départemental.

Afin de montrer que les questions énergétiques et environnementales ne peuvent se limiter à la prise en compte de l'enveloppe du bâtiment et du mode de chauffage, mais qu'elles doivent avoir une approche globale, tenant compte du contexte et de l'environnement immédiat, de l'aspect paysager, de la parcelle, de l'économie du projet ... ces moments d'échange seront animés par équipes de trois :

- Le coordinateur construction durable et efficacité énergétique de l'ATD ;
- L'architecte du secteur ;
- Un ou une paysagiste.

Cela permettra notamment de montrer la complémentarité de nos compétences et de notre approche, ce qui nous distingue d'autres structures.

Quelques thèmes abordés au cours de ces rencontres :

- Appréhender de manière globale les problématiques inhérentes à l'aménagement durable (réglementation, construction et réhabilitation, aménagements paysagers ...)
- Conception environnementale : la complémentarité architecture et paysage
- Confort d'été, confort d'hiver
- Connaître son patrimoine immobilier et paysager (conception intégrée, processus collaboratif, notion de coût global et d'analyse du cycle de vie, stratégie bioclimatique ...)
- Qualité de l'air intérieur, importance de la ventilation
- Gestion durable des espaces publics
- Aides et subventions
- Accompagnement dans le recrutement d'équipes de maîtrise d'œuvre ...

III-PÔLE GESTION DES TERRITOIRES

Rassemblant **35 agents**, le Pôle Gestion des territoires se compose de 3 services :

- le **service Sécurité Juridique** qui a pour mission de délivrer des conseils et rédiger des actes juridiques (service accessible dans le cadre de l'adhésion de base à l'ATD24). Il a développé également une mission de Délégué à la Protection des Données (DPR) mutualisé et d'assistance Marchés Publics ;
- le **service Administration Numérique** assiste les collectivités dans la prise en main et l'utilisation de la suite progicielle Berger Levrault (paye, comptabilité, finance, etc.). Associés à ces logiciels il est également proposé des solutions de tiers de télétransmission (Stela), parapheur électronique (Sésile), et certificats de signature électronique. Le logiciel Simco qui permet de réaliser des prospectives financières offre une plus-value au logiciel de comptabilité. Le service accompagne également les collectivités désireuses d'offrir de la mobilité aux agents tout en garantissant la sécurité des usages et des accès, grâce aux outils collaboratifs et au bureau virtuel.

A noter, les applications Berger Levrault, les outils collaboratifs, le bureau virtuel et la plateforme numérique « territoires-numeriques.dordogne.fr » sont hébergés sur les deux datacenters sécurisés du Conseil départemental de la Dordogne. La Direction des Systèmes d'Information et du Numérique au Département apporte une expertise en matière de cybersécurité, de gestion des

infrastructures numériques et d'aide à la construction de la plateforme numérique à destination des adhérents et partenaires. Les collectivités bénéficient ainsi toutes de l'ingénierie départementale et d'un haut niveau de sécurité et de résilience pour ses données ;

- le **service Cartographie Numérique** permet aux collectivités de disposer d'un système d'information géographique, Périgéo, accessible par internet, intégrant une visionneuse Géovisu et un pack d'applicatifs pour répondre aux différents besoins des adhérents. Le service propose également des solutions pour la normalisation des adresses (adressage) ainsi que le logiciel Cart@DS outil de gestion des services d'urbanismes permettant le suivi de l'instruction.

III-1 BILAN DE L'ACTIVITÉ DU SERVICE SÉCURITÉ JURIDIQUE EN 2022

En 2022, **448 collectivités** et structures publiques ont fait appel à nos services pour un total de **2 708 demandes** se répartissant de la manière suivante :

- Rédaction de pièces administratives : 110 demandes de rédaction d'actes en la forme administrative et 59 demandes d'accompagnement à la rédaction d'actes ont également été traitées ;
- Recherches juridiques : En 2022, 258 demandes de renseignements et questions juridiques ;
- DPD mutualisé : 452 collectivités adhèrent au service, 309 demandes d'assistance, 10 formations dispensés, 82 agents formés ;
- Marchés Publics : : 448 collectivités adhèrent au service, 1972 demandes d'assistance, 10 formations organisées, 53 personnes formées, 21 demandes de rédaction de pièces administratives des marchés publics.

Tout au long de l'année 2022, le pôle RGPD-DPD mutualisé a continué son travail de sensibilisation et de formation auprès des collectivités. En parallèle, le pôle a créé, en collaboration avec le service communication de l'ATD, une série de vidéos portant sur les diverses thématiques du RGPD. Ces vidéos sont d'un format court (moins de 4 minutes) et sont disponibles sur le portail Territoires Numériques tn.dordogne.fr . Les demandes d'accompagnement portant sur la perte des données (vols d'ordinateur, piratage de boites mails...) sont en nettes augmentation par rapport aux années précédentes.

Une convention avec la Chambre départementale des Notaires a été signée modifiant le champ d'intervention du pôle assistance juridique et administratif pour la rédaction des actes en la forme administrative. Désormais, le pôle peut, entre autres, rédiger les actes de vente et d'achat des collectivités pour un montant strictement inférieur à 15 000€. Le service a continué de rédiger des fiches d'actualité juridiques afin d'accompagner et d'informer les collectivités. Ces informations sont accessibles sur la plateforme Territoires Numériques tn.dordogne.fr.

Les difficultés économiques de l'année 2022 ont eu des répercussions sur l'activité du pôle commande publique avec des procédures de passation plus longues et un besoin d'accompagnement accru. La mission de rédaction des pièces administratives des marchés publics, qui a débuté en 2021, a vu son activité fortement augmenter. En interne, le pôle commande publique travaille sur la mise en place d'une politique et une méthodologie d'achat.

III-2 BILAN DE L'ACTIVITÉ DU SERVICE CARTOGRAPHIE NUMÉRIQUE EN 2022

➤ Plateforme cartographique - PERIGEO

De nouveaux applicatifs ont été développés pour répondre à des demandes de collectivités principalement des communes (gestion des interventions et de gestion des bâtiments ; plan communal de sauvegarde).

L'équipe poursuit les évolutions, améliorations et déploiement des applicatifs existants pour également répondre au mieux aux besoins des collectivités. Le binôme sur chaque thème sécurise l'activité et assure le service rendu.

Une réflexion est lancée sur la connaissance et le portage à connaissance des données d'urbanisme et d'aménagement. Un apprenti en licence professionnelle SIG a été recruté pour travailler sur ce sujet.

Dans le cadre du projet Plan Corps Rue Simplifié (PCRS) lancé en fin 2021, les vols sous la responsabilité de l'IGN de 4 des 5 blocs couvrant le département ont été réalisés. Les premières livraisons devraient être faites à la fin du premier semestre 2023.

Le Syndicat Mixte Périgord Numérique a missionné l'Agence Technique Départementale pour le traitement et le contrôle de bases de données fibre et adresse. Un agent a intégré le service en juillet 2022 pour effectuer cette mission mais également participer au déploiement d'applicatifs métiers.

Chiffres clés du service en 2022 :

- Géovis : **490 communes, 19 EPCI, 16 autres structures collectivités** adhérent au service, **2 590** utilisateurs, **2799** tickets/demandes traitées, **25 000** connexions/mois, **56** formations dispensés, **184** agents formés
- Pack applicatifs : idem 2021 (15 EPCI, 446 communes, 16 syndicats collectivités adhérent au service **avec** de nombreux applicatifs):
 - o Cimetières : **191 cimetières gérés par l'applicatif**
 - o Adressage : **428 communes formées dont 363 publiées en Open data, 65 en cours de démarche**, **200 000 points adresses et plus de 30 000 voies créés et vérifiés**
 - o SPANC : **2 agglomérations et 11 communautés de communes**
 - o Taxe de séjour : **7 communautés de communes**
 - o Petit patrimoine : **disponible sur tout le département y compris les habitants en version grand public**
 - o Voirie : **1 agglomération et 7 communautés de communes**
 - o Collecte d'ordures ménagères : **1 syndicat**
 - o Bâtiments : **2 communautés de communes** et 5 communes
 - o Développement économique : **1 agglomération, 1 communauté de communes, 2 communes**
 - o Assainissement collectif : **1 agglomération et 2 communautés de communes**
 - o Veille foncière : **2 agglomérations et 18 communautés de communes**

➤ Adressage

En 2022, la cellule adressage a poursuivi son accompagnement aux communes dans la création de leur adressage. En parallèle, un travail important a été réalisé concernant l'enjeu de mises à jour des données lors de la création de nouvelles adresses (évolutions de l'outil, création de supports de formation, mise en place de webinaires). Le service mène une veille réglementaire sur la loi 3DS et de son impact sur la thématique.

L'adressage en 2022 en quelques chiffres c'est : **428** communes formées dont **363** publiées en Open data, **65** en cours de démarche ,**200 000** points adresses et plus de **30 000** voies créés et vérifiés.

➤ Autorisation du Droit des Sols (ADS)

Suite au départ de l'agent en charge de l'ADS, deux nouveaux agents ont été formé et ont pris en main la mission.

Au-delà de l'assistance quotidienne au logiciel, les agents accompagnent les services instructeurs et les communes sur la dématérialisation des demandes. Celle-ci concerne à la fois les demandes des pétitionnaires à travers le guichet citoyen mais aussi l'instruction par elle-même avec la mise en place par l'Etat de la plateforme PLAT'AU pour une interrogation par flux des services associés tels que les ABF.

Toutes les communes ne sont pas encore concernées mais pour préparer au mieux les collectivités à cette obligation, des tests sont réalisés avec des communes.

Cette transformation nécessite des temps de sensibilisation, d'explications et de formations importants. Lors du 2eme semestre 2022, l'équipe est allée à la rencontre de l'ensemble des services instructeurs pour une présentation, un relevé des besoins et informer sur les nouveautés.

L'ADS en 2022 en quelques chiffres c'est : **10** Communautés de Communes, **2** Communautés d'Agglomération, **384** Communes

III-3 BILAN DE L'ACTIVITÉ DU SERVICE ADMINISTRATION NUMÉRIQUE EN 2022

Une année 2022 riche en activité avec de nombreuses avancées règlementaires qui ont rythmé toutes les thématiques abordées par le service administration numérique :

- L'état-civil avec la nouvelle loi sur le changement de nom
- Les avancées en termes de dématérialisation des actes
- La paie avec la généralisation des DSN
- Les modifications intervenues sur le point d'indice et les revalorisations de certaines catégories
- La comptabilité avec le changement de nomenclature (M57) ...

Une activité et une dématérialisation accrue qui se regarde par le prisme de la cybersécurité.

Chiffres clés du service en 2022 :

- Des progiciels Berger Levraut accessibles à distance : **358** collectivités adhérent au service, **16183** demandes traitées, 68 sessions de formations dispensées, 556 agents formés
- Dématérialisation/Parapheurs électroniques : **358** collectivités adhérentes, **170** certificats produits en 2022

- Bureau Virtuel et outils collaboratifs : **12** collectivités adhérentes. **100** connexions simultanées. Un travail collaboratif important a été mené avec la DSIN, ce qui a permis d'améliorer l'offre de service et de garantir une meilleure stabilité.
- Cybersécurité : **4** rencontres de sensibilisation ont été organisées sur le territoire en 2022

III-4 AUTRES PROJETS / NOUVEAUTÉS 2022

➤ **Nouvel Espace Utilisateur Territoires Numériques**

Projet mené en 2022, qui a permis en ce début d'année 2023, d'ouvrir un Espace utilisateur sur la plateforme Territoires Numériques. Il permet de :

- Demander la création ou la suppression d'un compte utilisateur
- Consulter, modifier des droits d'accès
- Télécharger les convocations et attestations de formation
- Consulter les informations de la collectivité

Les différentes fonctionnalités dépendent du statut de l'utilisateur (administrateur de droit, administrateur délégué, utilisateur). Par défaut, seuls les maires et présidents, administrateurs de droit, ont la possibilité d'intervenir sur les droits d'accès et l'ensemble des comptes utilisateurs de leurs agents.

Il est possible de déléguer l'administration des comptes utilisateurs à un tiers via un formulaire de délégation.

En faisant disparaître nos formulaires papier, nous souhaitons simplifier la gestion des comptes utilisateurs et donner de l'autonomie aux collectivités adhérentes sur cette gestion tout en garantissant le respect du RGPD et de la sécurité.

➤ **Nouveau prestataire : Certeurop**

Cette année 2022, suite au renouvellement du marché de l'AMPA pour la fourniture des certificats, la société CertEurope a été choisie. Ce changement a nécessité un remaniement important de nos procédures.

➤ **Sensibilisation à la cybersécurité**

Depuis fin 2022, nous construisons une offre de service sur la cybersécurité des collectivités. Quatre sessions de sensibilisation ont été organisées sur le territoire, faisant intervenir des délégués de l'ANSSI, le RSSI du département, un hacker éthique, la cellule Cyber de la Gendarmerie et nos collègues du RGPD. Une centaine d'adhérents ont participé, révélant un réel besoin de s'engager encore plus dans cette démarche. Ce succès nous aide à mieux façonner cet accompagnement qui ira de la sensibilisation d'agents/élus jusqu'à l'aide à la rédaction d'un Plan de Continuité d'Activité en passant par des scans de vulnérabilité. Bientôt, une section Cybersécurité apparaîtra sur la plateforme Territoires Numériques avec des conseils sur les usages quotidiens pour renforcer notre résilience numérique.

➤ Périgéo V6

Pour mieux accompagner ses utilisateurs dans l'utilisation de Périgéo, le logiciel Isigéo de Géomatika change de version pour s'adapter aux demandes actuelles et répondre au mieux aux usages.

Après une formation dans les locaux de Geomatika, fournisseur de la solution technique, l'ensemble de l'équipe a travaillé sur la migration de chaque applicatif métier en version V6.

Pour chacun, un protocole de test est mis en place avec des utilisateurs. L'objectif est d'analyser leurs retours pour corriger les dysfonctionnements éventuels et améliorer les usages. Le déploiement a également eu lieu au sein des services de l'Agence, Périgéo étant aussi utilisé par l'ensemble des agents.

Le lancement officiel de la V6 pour les adhérents devrait avoir lieu au mois de Mai 2023.

Mais pas d'inquiétude, il n'y a pas de modifications importantes dans le fonctionnement de Périgéo et des différentes possibilités qu'il offre.

La nouvelle version offre une meilleure ergonomie, plus moderne, plus graphique et de nouvelles fonctionnalités, facilitant le travail quotidien.

Les principaux changements concernent la possibilité d'afficher plusieurs fiches en même temps, de pouvoir faire des requêtes et filtres plus précis, d'afficher la carte et les données simultanément, de disposer d'un lien intégré vers Google Street View pour une vue immersive dans certaines cartes.

Ce changement se fera au travers d'un accompagnement des près de 3000 utilisateurs. L'équipe du service cartographie réalise en parallèle les documents de support afin de les adapter à la V6 et travaille à la réalisation de supports vidéo.

Des webinaires d'une heure environ seront proposés tous les quinze jours pour présenter les changements et répondre aux questions. Un calendrier de formation en présentiel sur Périgueux et sur les territoires va être élaboré.

IV- PÔLE ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES

Composée de 18 agents, la Direction Assainissement et eaux pluviales s'organise aujourd'hui en 3 entités :

- Le **Service d'Assistance Technique à l'épuration et au Suivi des Eaux** (SATESE) qui développe des missions réglementaires de mesure des performances des installations, des missions de diagnostic et des missions d'assistance, de formation et de conseil. Des projets d'expertise et d'innovation sont aussi conduits en collaboration avec des organismes publics et des écoles d'enseignement supérieur
- Le **Service d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage** (SAMO) qui accompagne les collectivités dans la réalisation de leurs projets, de la phase étude à la réalisation des travaux. Avec l'intercommunalisation l'assistance se développe sur la structuration et le pilotage de PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement)
- Le **Service d'Assistance Administrative** (SADMI), qui en plus d'assurer des missions supports pour le SATESE et le SAMO, traite les demandes administratives des collectivités et réalise les documents administratifs réglementaires imposés aux maîtres d'ouvrages (RPQS, cahiers de vie, etc...).

IV-1 BILAN DE L'ACTIVITÉ DU SATESE EN 2022

Le service SATESE exerce ses missions pour **139 maîtres d'ouvrage** et suit à ce titre **344 systèmes d'assainissements** sur l'ensemble du Département. L'activité du « SATESE » sur cette mission en résumé :

	2018	2019	2020	2021	2022
Bilans pollution sur 24 h	168	154	150	161	164
Visites d'assistance	522	580	589	608	606
Contrôles des appareils de mesure et de prélèvement	28	34	34	32	32
Réceptions techniques des ouvrages	10	12	7	10	8
Commentaires techniques effectués pour le compte de l'Agence de l'eau	330	331	327	319	323
Bilans annuels de fonctionnement	330	331	337	319	341
Nombre de rapports envoyés aux maîtres d'ouvrage	1058	1091	1107	1149	1151

IV-2 BILAN DE L'ACTIVITÉ DU SAMO EN 2022

Fin 2022, **114 conventions** réparties de la manière suivante, avaient été finalisées dans l'année ou étaient en cours :

- 3 EPCI en accompagnement global (CCBDP, CCTHPN, CCVDFB), ce qui équivaut à plus de 30 projets suivis
- 20 études diagnostiques réseau/STEP
- 18 pour le recrutement du maître d'œuvre et le suivi du projet
- 6 pour une étude de préfiguration à la prise de compétences
- 3 pour études financières du budget d'assainissement
- 9 pour le renouvellement de la DSP et/ou le suivi du contrat
- 13 pour les eaux pluviales
- 36 rédactions du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS)
- 3 études de faisabilité.

Le montant des travaux et études pour lesquels l'ATD a assuré un rôle d'AMO est de **15 000 000 € HT** en 2022.

IV-3 BILAN DE L'ACTIVITÉ DU SADMI EN 2022

Au-delà de l'appui organisationnel à l'ensemble de la direction, le service SADMI a réalisé pour nos adhérents :

- **38 RPQS** et saisie sur SISPEA,
- **32 Cahiers de vie.**

IV-4 AUTRES PROJETS / NOUVEAUTÉS 2022

L'année 2022 a été riche en termes de nouveautés. Sans toutes les mentionner, nous pouvons retenir :

- Les sollicitations de plusieurs collectivités sur des sujets d'**eau potable**. Citons entre autres le Syndicat Mixte Coteaux Pourpres qui a sollicité l'ATD pour une première étude sur l'harmonisation de la redevance eau potable pour tous ses usagers, et une seconde pour de l'appui technique dans le cadre du renouvellement des contrats de concession de service pour l'exploitation des installations de production et de distribution d'eau potable. La commune de Sarlat a aussi fait appel à l'ATD pour un appui au renouvellement de la concession de service eau potable ainsi qu'une assistance sur le transfert de la compétence à la communauté de communes ;
- La demande de 9 communautés de communes pour **réviser les études de transfert de compétence assainissement** qui dataient de 2019. Ces collectivités, qui avaient repoussé le transfert, souhaitent désormais disposer de données actualisées et d'une aide à la décision complémentaire pour préparer et organiser au mieux le transfert à l'intercommunalité (date buttoir : 1^{er} janvier 2026) ;
- Le projet du nouveau bâtiment pour la direction eau et assainissement. Nous sommes de nouveau en proximité avec un partenaire historique et indispensable qu'est le LDAR 24 (Laboratoire Départementale). Les agents référents dans le suivi de ce dossier ont été fortement mobilisés sur la phase de conception et de réalisation. Cela a permis de résoudre un certain nombre de problématiques en lien avec les usages des futurs locaux. Le déménagement a eu lieu en décembre, les agents sont ravis de pouvoir disposer d'un outil aussi performant ;
- L'ATD a continué à s'investir fortement dans certains réseaux d'expertise au plan national. Par exemple sur les enjeux de la valorisation des boues et composts de boues après la période COVID et suite à un projet de décret d'application après la promulgation de la loi AGECE ;
- Dans la continuité de la formation menée en novembre 2021 sur le sujet stratégique et de gouvernance locale du transfert de la compétence Eau et Assainissement aux Intercommunalités, un webinaire a été organisé le 9 juin 2022 à l'attention des techniciens assainissement des différentes collectivités du département. L'ATD a présenté son retour d'expérience sur la conception et l'exploitation des stations d'épuration par filtres plantés de roseaux, la Dordogne étant le Département français le plus équipé de cette technologie de traitement des eaux usées domestiques (plus de 200 installations) ;
- Ces deux expériences de partage de connaissances avec les acteurs locaux ont fait naître le besoin de créer un réseau d'échange à l'échelle du département. L'ATD24 officialisera ce réseau avec le conseil départemental et animera de nouvelles thématiques techniques en 2023 ;
- L'ATD24 a aussi participé à la présentation de deux Webconférences nationales, la première organisée par l'Office International de l'Eau sur l'hygiénisation des boues d'épuration suite à la crise Covid (le 20/01), le seconde organisée dans le cadre de "La Matinale de l'Eau" ayant pour thème la réglementation en vigueur sur le contrôle des installations de traitement des eaux usées (15/11) ;
- Une aide financière de 50 000 € a été apportée par le Conseil départemental pour permettre l'équilibre financier de la direction Eau et Assainissement.

V- PERSPECTIVES 2023 ET CONCLUSION GÉNÉRALE

En 2022, la dynamique de croissance s'est poursuivie à l'agence sur ses trois pôles. En 10 ans, les équipes de l'agence technique départementale sont passées de 30 agents à près de 80 agents pour répondre et s'adapter aux besoins du territoire tout en maintenant une proximité et une disponibilité nécessaires pour les collectivités, ses élus et ses agents. Cette croissance nécessitant la mise en œuvre de nouveaux outils, l'agence a poursuivi en 2022 la généralisation de sa démarche qualité ISO 9001. Cette démarche - avec d'autres projets structurants - constituera le socle de nos nouveaux outils de gestion et de management par la qualité, outils nécessaires pour permettre à l'ATD de continuer à apporter le service attendu par nos adhérents et partenaires. Au plan budgétaire, l'exercice montre une maîtrise budgétaire dans un contexte de croissance et de hausse de l'inflation. Le plan stratégique voté par le Conseil d'Administration en décembre 2020 continue à être déployé, avec des déclinaisons opérationnelles qui sont développées dans le guide des missions 2023.



Table des matières

INTRODUCTION.....	51
I- L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	51
II- L'ACCOMPAGNEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DORDOGNE PÉRIGORD.....	59
III- LES ACTIONS DU CAUE POUR LE GRAND PUBLIC	64
IV- LES ACTIONS DU CAUE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE	69
V- LES ACTIONS POUR LES JEUNES PUBLICS.....	74
VI- LES ACTIONS AVEC LES PARTEAIRES DU CAUE	76
VII- LA VIE STATUTAIRE DU CAUE.....	85
VIII- LE FINANCEMENT DU CAUE	89

INTRODUCTION

PLUS DE 40 ANS AU SERVICE DU PUBLIC ET DES COLLECTIVITÉS

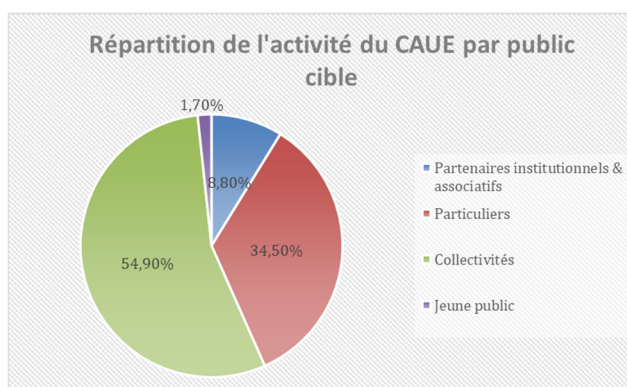
Le CAUE est un organisme d'information, de formation et de conseil du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, institué par la loi sur l'architecture du 4 janvier 1977. Le CAUE de la Dordogne a été créé en septembre 1978 à l'initiative du Conseil Départemental.

Le CAUE joue pleinement son rôle de conseil aux particuliers et accompagne les collectivités locales sur le champ de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire en complémentarité de l'Agence Technique Départementale. Le CAUE offre donc un lieu parapublic où l'activité de conseil se distingue de celle de contrôle. C'est un lieu d'animation, de débats et de sensibilisation sur les thèmes de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement, du paysage et du développement durable.

Soutenu par le Conseil Départemental de la Dordogne, le CAUE conserve aussi des liens avec les services de l'Etat, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine via l'URCAUE Nouvelle-Aquitaine, et développe des partenariats sur des sujets d'actualité.

En outre, le CAUE de la Dordogne présente la particularité d'héberger un Espace Conseil France Rénov'. Depuis 2007, le conseil énergétique gratuit amène une plus-value incontestable aux particuliers dans leur projet de construction ou de rénovation.

Soucieux de maintenir son ancrage et son action en faveur de l'architecture, des paysages et plus largement sur la gestion des espaces ruraux et urbains, le CAUE de la Dordogne s'adapte en permanence aux contraintes réglementaires et budgétaires pour continuer d'offrir un conseil de proximité de qualité.



I- L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Conformément à la loi et avec le soutien du Département, le CAUE de la Dordogne assiste les collectivités dans leur projet d'aménagement, d'environnement et de biodiversité. Il réalise pour les Communautés de communes des guides et albums pour promouvoir la qualité architecturale et paysagère de leur territoire. Les ressources et l'expertise du CAUE sont mises à profit dans l'élaboration des documents d'urbanisme, des PCAET, de la trame verte et bleue. Les études stratégiques du CAUE aident les communes à réfléchir sur l'évolution et la revitalisation de leur bourg en intégrant des préoccupations liées à l'environnement.

En 2022, l'accompagnement des collectivités a représenté 54.90 % de l'activité du CAUE. Le CAUE s'est fortement mobilisé auprès des élus en livrant les études prévues et en répondant aux autres sollicitations dans les domaines de la planification, de la biodiversité et de la transition écologique des territoires.

I-1 LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

I-1.1 Des outils pour l'élaboration des PLUi et des SCoT

LES GUIDES MÉTHODOLOGIQUES POUR VOUS AIDER À CONSTRUIRE

Le CAUE de la Dordogne a créé en 2007 un outil de médiation sur l'architecture et le paysage du territoire : les cahiers de recommandations architecturales et paysagères appelés aujourd'hui « guides méthodologiques pour vous aider à construire ».

Cet outil demandé par les Communautés de communes, présente les singularités architecturales et paysagères de leur territoire et les recommandations d'aménagement pour les porteurs de projets de constructions neuves ou de rénovation. Le travail de terrain et l'état des lieux réalisé par le CAUE ont pour objectif de montrer et de faire comprendre aux élus, aux habitants du territoire - actuels et futurs - l'identité du lieu où ils habitent.

La 1^{ère} partie du guide, très illustrée et commentée, présente le territoire de la Communauté de communes. Les thématiques autour de l'architecture traditionnelle, les paysages identitaires, l'évolution urbaine ou encore les atouts et contraintes du territoire permettent aux habitants d'identifier leur cadre de vie pour mieux le préserver.

Des fiches de recommandations, à destination des porteurs de projet dans la Communauté de communes, composent la 2nde partie du guide. Les 26 fiches n'abordent pas à pas les interrogations du pétitionnaire autour d'un projet d'habitation : démarches administratives, choix du terrain, du mode constructif, des matériaux, du mode de chauffage, des plantations... Ces documents sont autant utiles dans un projet de construction que de rénovation, mais aussi pour l'aménagement d'ensemble bâti tels que des campings, des exploitations agricoles et des zones commerciales.

Véritable outil d'une culture commune sur le paysage et l'architecture, les guides sont destinés tant aux élus qu'aux particuliers. Ils sont également valorisés par les bureaux d'études en paysage, urbanisme et architecture pour toutes les études concernant le territoire. A chaque échelle de projet, le document peut être utilisé à la fois pour des études paysagères ou architecturales, pour la réalisation de documents d'urbanisme ou encore pour la réflexion d'un projet de construction ou de réhabilitation d'un bâtiment. C'est un véritable porteur à connaissance qui est intégré dans les documents de planification.

L'ALBUM DES TERRITOIRES DE LA DORDOGNE

Depuis 2013, la réalisation de tout guide s'accompagne d'un **album des territoires dans sa version numérique** qui permet de découvrir le territoire de la Communauté de communes grâce à une cartographie interactive. L'album des territoires de la Dordogne est interopérable avec l'interface Périgéo, outil cartographique de l'ATD24 de plus en plus usité par les collectivités en Dordogne.

La mise à jour des guides en ligne est opérée chaque année par une architecte et le géomaticien du CAUE qui actualisent les informations administratives (population...), les protections des Monuments Historique et Sites Naturels, les périmètres administratifs et la toponymie des Communautés de communes et communes. Les onglets urbanisme sont aussi mis à jour et intègrent notamment les nouveaux PLUi.

La **Communauté de communes Bastides Dordogne-Périgord** a signé en septembre 2021 une convention avec le CAUE pour la réalisation du guide méthodologique et de l'album numérique de son territoire communautaire. Le CAUE a officiellement lancé le projet de guide le 29 mars 2022 à Beaumontois en Périgord lors de la présentation de la démarche aux élus dans le cadre d'un Conseil Communautaire.

L'année 2022 a permis de réaliser 26 tournées photos, dont 6 en hiver pour voir les silhouettes de bourg et 20 en été pour appréhender les caractéristiques architecturales et paysagères du territoire (47 communes réparties sur un vaste territoire de 665 km²). La livraison du guide méthodologique et de l'album des territoires est prévue en janvier 2024.

I-1.2 L'aide à la rédaction des documents d'urbanisme

Le CAUE propose un accompagnement gratuit des collectivités en amont de l'élaboration de leur document d'urbanisme (conseil pour rédiger le cahier des charges et choisir le Bureau d'Etude) et pendant leur élaboration (participation à des COPIL et autres réunions de travail dans le cadre de l'élaboration d'un SCoT ou d'un PLUi).

En 2022, plusieurs Communautés de communes ont sollicité ponctuellement le CAUE pour les accompagner dans une démarche de PLUi ou de SCoT ou de modification de documents d'urbanisme. Dans le cadre de **la deuxième phase du SCoT du Périgord Vert**, étape du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), le CAUE a été sollicité le 03/02 pour participer à la réunion de sa présentation et donner son avis. Le CAUE a aussi été consulté pour le **PLUi-H de la Communauté de communes du Périgord Nontronnais** (réunion en visioconférence le 10/02).

Le CAUE est également présent dans la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (SPR anciennement AVAP) de Bergerac et aux autres SPR envisagées.

A la demande de certains élus du Périgord Vert, le CAUE a organisé le 21 mars 2022 **une balade urbaine de sensibilisation d'adaptation au changement climatique** sur le territoire de la Communauté de communes Périgord Nontronnais à Abjat, Nontron et Saint-Pardoux la Rivière dans le cadre de l'élaboration des PCAET et du PLUi.

Le CAUE intervient également à la demande de collectivités locales dans la prise en compte des continuités écologiques dans leurs documents d'urbanisme. Les interventions de l'écologue du CAUE sont diverses : conseils, action de formation et de sensibilisation. Ces actions servent aussi à valider l'usage de certaines données produites dans le cadre de la Maison Numérique de la Biodiversité. En 2022, le CAUE a accompagné techniquement plusieurs porteurs de projets et assuré les animations suivantes en partenariat avec:

- **la Communauté d'Agglomération Bergeracoise** sur la problématique "zones humides/PLUi" (mission GEMAPI) : développement d'un pré-diagnostic communal, animation d'un atelier multi-acteurs à Prigonrieux avec la production d'une méthodologie transposable.
- **la Communauté de communes Bastides Dordogne-Périgord** : dans le cadre de son PLUi, la Communauté de communes souhaite également bénéficier d'un pré-diagnostic écologique intercommunal et d'une animation du même type que la CAB
- **le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI)** : le CAUE a offert son assistance aux nouveaux EPCI adhérents du SMBI, notamment pour tout ce qui concerne la mobilisation des données de la MNB afin de lancer des projets sur leur territoire.

Le CAUE a également répondu à la sollicitation de **la Communauté de de communes Vallée de l'Homme** et lui a fourni des données forestières pour la traduction réglementaire de la Trame Verte et Bleue (TVB) de son PLUi.

I-1.3 Les études stratégiques : l'aide à la décision

Depuis 2015, le CAUE apporte aux élus territoriaux une aide à la réflexion et à la décision en réalisant notamment des études stratégiques de 2 types : **des études de bourg** et **des études prospectives**

d'aménagement du territoire qui procèdent d'une démarche globale.

Ces études permettent d'avoir **une vision stratégique et globale du développement du bourg et de prioriser les aménagements** en tenant compte des axes prioritaires de développement choisis par la commune ainsi que des divers projets en cours. L'objectif de ces études est d'accompagner au mieux la collectivité dans sa réflexion et de s'adapter à l'identité et aux singularités de la commune. Cette mission de conseil aux collectivités fait l'objet d'une **convention soumise à participation financière**.

LES MODALITÉS PRATIQUES

L'accompagnement du CAUE débute avec plusieurs rendez-vous avec les élus pour présenter la philosophie des études au conseil municipal, réaliser une visite sur le terrain pour cerner les projets et enjeux de la commune, établir un compte rendu. Tous ces éléments sont repris dans la convention d'accompagnement.

Les études stratégiques sont livrées sur support papier et numérique et font l'objet d'une présentation auprès des élus et des techniciens en deux temps : diagnostic et scénarii. Dans le cadre de certaines études, **une modélisation 3D** est produite lors de la restitution de l'étude aux élus pour une meilleure compréhension.

LES LECTURES DE PAYSAGES ET D'ARCHITECTURE

Selon le souhait de la commune, le CAUE organise en amont de l'étude une lecture de paysage et d'architecture pour favoriser une concertation avec les habitants et les porteurs de projet. Expérimenté à Saint-Pierre-de-Frugie en 2021, ce nouveau format de participation citoyenne est apprécié par les collectivités.

En 2022, le CAUE a organisé le samedi 11 juin dans le centre bourg de Bourdeilles et sur un itinéraire donné **une lecture de paysage et d'architecture** ouverte aux habitants. Trois groupes d'une dizaine de personnes ont suivi un parcours d'1h30 animé par le CAUE et des élus. Un temps d'échange par groupe et une restitution collective ont clôturé le parcours et ont permis aux habitants de Bourdeilles de partager leurs points de vue sur le bourg et leurs aspirations pour leur futur cadre de vie.



LES ÉTUDES RÉALISÉES

Le CAUE a enregistré ces deux dernières années un afflux de demandes qui traduit la préoccupation de beaucoup de communes d'établir face à la diminution du droit à construire une feuille de route de leurs aménagements à horizon de 10 à 15 ans à l'échelle de leur bourg. Les préoccupations de développement durable et en particulier la revitalisation des bourgs guident leur projet de territoire.

En 2022, le CAUE a :

- livré 8 études de bourg : Saint-Pierre-de-Frugie (02/01) / Château-l'Evêque (25/01) / Le Lardin Saint-Lazare (22/02) / La Roche-Chalais (02/03) / Saussignac (08/03) / Terrasson Lavilledieu / Coux et Bigaroque-Mouzin (11/08) / Terrasson Lavilledieu (20/09).
- présenté la 1^{ère} partie de l'étude relative au diagnostic aux élus de Saint-Laurent des Vignes (28/07) et Bourdeilles (23/11). Ces deux études seront livrées respectivement en mai et juillet 2023.
- lancé 2 nouvelles études de bourg : Lamonzie Saint Martin (15/07) et Sigoules et Flaugeac (25/10/2022) qui seront finalisées en 2023.

I-1.4 La revitalisation des centres-bourgs

LE PROGRAMME NATIONAL « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Grâce à sa connaissance du territoire et des acteurs locaux en Dordogne, le CAUE contribue à la mise en œuvre au niveau local des politiques publiques nationales. C'est notamment le cas du programme national « Petites Villes de Demain » (PVD) porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

En Dordogne, **l'ANCT est localement représentée depuis l'automne 2020 par le préfet**, délégué territorial de l'Agence, qui mobilise les compétences nécessaires au sein des services de l'État, des opérateurs (Anah, Anru, Ademe, Cerema, Banque des Territoires...) et des acteurs volontaires pour participer aux projets portés par les collectivités.

En Dordogne, le **Comité de régulation PVD** est coanimé par le Service des Politiques Territoriales au Conseil départemental et les services de l'Etat. Le CAUE participe aux réunions de ce Comité (le 29/06/2022) mais également aux **comités de pilotage du dispositif PVD** animés par le Service des Politiques Territoriales (Saint-Aulaye Puymangou le 28/09/2022, Ribérac le 08/07/2022, Brantôme, le 16/09/2022).

Pour mémoire, **le programme PVD** permet aux villes de moins de 20 000 habitants de bénéficier d'un soutien spécifique de l'État et de ses partenaires pour **leurs projets de revitalisation**. Il est conçu pour soutenir 1 000 communes et intercommunalités sur six ans (2020-2026). Parmi les communes lauréates en Dordogne, plusieurs ont sollicité le CAUE pour réaliser des études de bourg et des animations spécifiques :

- **2 études de bourg** : Terrasson Lavilledieu / La Roche-Chalais
- **1 brochure pédagogique** « Habiter un paysage protégé, l'éco-lotissement la Vallade » réalisée à la demande des élus de Saint-Aulaye Puymangou pour leur projet d'éco-lotissement
- **2 balades urbaines** : organisation le 6 septembre 2022 à la demande des élus des communes de Saint-Cyprien et Le Pays de Belvès de **2 balades urbaines de sensibilisation aux impacts locaux du changement climatique**. Ouvertes aux élus, techniciens, architectes et citoyens, l'ambition de ces balades urbaines est de sensibiliser aux adaptations et aux nouvelles pratiques possibles pour diminuer les impacts du changement climatique, en particulier en cas de pics de chaleur estivale et de fortes précipitations. Le CAUE apporte les compétences croisées de ses conseillers (paysagiste-urbaniste et conseillère en rénovation énergétique) pour nourrir la réflexion collective sur les enjeux du changement climatique.



Balade urbaine à Saint-Cyprien



Balade urbaine Le Pays de Belvès

I-1.5 L'accompagnement des collectivités vers la transition énergétique

L'ACCOMPAGNEMENT DU CAUE DANS LE CADRE DES PCAET

Dans le cadre des **Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET)**, les projets de développement durable portés par les territoires doivent permettre la mise en place d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie pour atténuer le changement climatique.

Le CAUE apporte son expertise et ses compétences en matière de conseil, de médiation et d'animation aux collectivités engagées dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur PCAET. En 2022, il a participé au Comité de suivi annuel du PCAET de la Vallée de l'Homme (le 6 février), au Comité de pilotage de la Communauté de communes Isle Vern et Salembre (le 8 mars) et au Comité stratégique du PCAET de la Communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord (le 7 juillet).

UN SERVICE DE PROXIMITÉ EN ÉNERGIE ET ARCHITECTURE

Depuis 2015, la **Communauté d'Agglomération Bergeracoise** propose aux porteurs de projets de rénovation et de construction de son territoire communautaire de rencontrer, 1 fois par mois à Bergerac, un conseiller France Rénov' du CAUE. En 2022, **11 permanences ont été effectuées à Bergerac** et 32 conseils en énergie ont été dispensés auprès des particuliers.

De 2017 à 2019, le CAUE a accompagné la **Communauté de communes du Périgord Ribéracois** territoire lauréat en Dordogne de l'appel à projets Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte. Malgré la fin des subventions TEPCV, la Communauté de communes a souhaité maintenir sur son territoire la **permanence Archi Energie mensuelle** d'information et de conseil en énergie et en construction économe. En 2022, **11 permanences Archi Energie se sont tenues à Verteillac** et 31 conseils en énergie et 15 en architecture ont été dispensés auprès des particuliers.

Depuis le 1^{er} octobre 2021, la **Communauté de communes Bastides Dordogne-Périgord** offre un service d'accompagnement des particuliers dans l'amélioration énergétique de leur habitat qui s'est traduit par la mise en place d'une permanence mensuelle de conseil en architecture et énergie à Lalinde. En 2022, **10 permanences** se sont tenues et 34 conseils en énergie et 28 conseils en architecture ont été dispensés auprès des particuliers.

I-1.6 L'animation et l'assistance « biodiversité et transition écologique » aux collectivités locales et leurs groupements

LA PRODUCTION DES « PRÉ-DIAGNOSTICS ÉCOLOGIQUES INTERCOMMUNAUX »

Conformément aux travaux engagés en 2021 dont l'objectif était d'être en capacité de diffuser de la connaissance à grande échelle sur un très grand nombre de territoires en diminuant le temps de réalisation (et le coût de la production), il a été proposé de produire des « pré-diagnostic écologiques intercommunaux » sur l'ensemble des 20 EPCI du département.

Ce projet s'inscrit dans la feuille de route partagée par le CAUE et le Département et discuté en Cotech MNB avec le Département. Il a pour principaux objectifs :

- L'acculturation des collectivités sur l'évaluation de l'état écologique de leur territoire selon une approche holistique à l'échelle de la mosaïque paysagère (OCS et usage). Utilisation d'indicateurs simples, pédagogiques et spatialisés (indicateurs modélisés) ;



- Faire connaître la ressource des données MNB afin que les collectivités les intègrent dans leurs projets (optimisation) et leurs politiques locales ;
- Favoriser l'engagement des collectivités dans une démarche de transition écologique du territoire : renforcement des fonctions écologiques, conforter la résistance et la résilience écologique du territoire
- Faciliter la mise en œuvre des projets de préservation de la biodiversité en optimisant des politiques supra-locales notamment régionale et départementale : SRB, TEN, ABC, APP/AMI régionaux, Aires protégées, ENS, TVB des PLUi et SCoT, ...)

Les 20 pré-diagnostic écologiques intercommunaux de la Dordogne feront l'objet d'une présentation individuelle par le CAUE en 2023.

L'ACCOMPAGNEMENT DE NOUVEAUX PROJETS :

L'expertise du CAUE a été sollicitée en 2022 par le **Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBN-SA)** dans le cadre du :

- Projet national CarHab avec la finalisation de la cartographie des biotopes.
- Projet « Vieilles forêts » dont le travail réalisé permet notamment d'optimiser la cohérence des indicateurs des « pré-diagnostic écologiques » avec les ressources à venir.

DES EXPÉRIMENTATIONS À GRANDE ÉCHELLE :

Le CAUE s'est également associé à deux projets initiés en 2022 qui vont permettre d'affiner des outils opérationnels à l'échelle communale (cadastrale). L'objectif est de mettre en place des méthodes d'analyses transposables par la suite sur les autres territoires de la Dordogne :

- Projet « sous-trames forestières et bocagères » porté par la Communauté de communes Bastides Dordogne-Périgord : le CAUE mettra en œuvre des modélisations qui serviront au Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN-NA) en charge de l'étude ;
- Projet porté par le SMBI « continuités écologiques » notamment des zones humides et bocagères du Vern avec un zoom opérationnel sur un micro bassin-versant.

I-1.7 Les autres modalités d'accompagnement du CAUE

LES SERVICES AUX COLLECTIVITES VIA L'ATD24

Le géomaticien du CAUE continue de renforcer le service de cartographie numérique de l'Agence départementale à raison de 2 jours par semaine. Sa mission principale consiste à numériser des réseaux d'assainissement et des cimetières. Les données des collectivités transmises sous différents formats (SIG, vectorisées (dwg) ou plan pdf) sont traitées pour être reconnues du système Périgéo et numérisées.

L'ATD ayant pris la compétence cartographique pour les réseaux de randonnée (PDIPR), le géomaticien du CAUE doit – à partir de photos aériennes - vérifier pour chaque sentier de randonnée s'il n'y a pas de doublons et si les mobiliers (panneaux, tables pique-nique, poubelles, mats indicateurs de direction...) sont bien localisés.

Enfin, il participe aussi la gestion et la modification des comptes utilisateurs créés pour les collectivités qui souhaitent accéder aux applications centralisées sur la Plateforme numérique des Territoires.

Deux collaborateurs du CAUE sont venus renforcer les compétences du Pôle Aménagement territorial de l'ATD24 à hauteur de 50% de leur temps de travail (une semaine sur deux). Depuis le 1^{er} mars 2021, le dessinateur réalise entre autres des modélisations 3D sous Sketchup et depuis le 1^{er} janvier 2022, le conseiller en énergie du CAUE occupe les fonctions de coordinateur construction durable et efficacité énergétique à l'Agence. Ce dernier réalise des missions de conseil auprès des chargés d'études du Pôle Aménagement territorial et auprès des collectivités adhérentes à l'Agence.

LES JURYS

Conformément à la loi MOP (Maîtrise d'Ouvrage Publique), le CAUE contribue aux débats lors de jurys de concours d'architecture et y participe en tant qu'expert à la demande des collectivités territoriales.

En 2022, le CAUE a été sollicité pour participer à 4 jurys de concours portant sur :

- **La construction du Centre de Secours Principal** sur un terrain de la Z.A. dite "Des Sardines", au Sud de l'agglomération de Bergerac. Le jury s'est réuni le 18 mai 2021 pour l'analyse des candidatures et le 03 mars 2022 pour la sélection du lauréat.
- **La création d'un restaurant scolaire, cuisine et légumerie** sur la commune de Champcevinel. Le jury s'est réuni le 27 juillet 2022 pour l'analyse des candidatures et le 04 novembre 2022 pour la sélection du lauréat. Le bâtiment d'environ 1 000 m² sera sur une parcelle de 1 800 m². Le réfectoire de 230 m² comprendra une ligne de self pour les enfants de l'école élémentaire. Une terrasse couverte permettra de manger à l'extérieur. 400 repas par jour pourront être confectionnés dont 300 servis sur place. La légumerie permettra de travailler et de transformer les légumes produits sur place. La construction est longée par la voie verte qui, à terme, mènera jusqu'aux écoles. Le projet porté par la commune s'inscrit dans une démarche E+C- (Bâtiment à Energie positive et à bas niveau Carbone), et doit atteindre le niveau E3C2 (E3 : recours significatif aux énergies renouvelables, qu'elles produisent de la chaleur ou de l'électricité renouvelable et C2 : réduction maximum de l'empreinte carbone en travaillant à la fois sur l'énergie consommée et le choix des matériaux).
- **La construction du complexe sportif du Buisson de Cadouin**, projet porté par la Communauté de communes Bastides Dordogne-Périgord. Le jury s'est réuni le 30 août 2022 pour la sélection de 3 candidatures d'architectes pour la Maîtrise d'œuvre.
- **La création d'une rivière nature d'eaux vives à Bergerac**, projet porté par le Département. Le jury s'est réuni le 18 mai 2021 pour l'analyse des candidatures, le 08 septembre 2022 pour la phase d'analyse des candidatures et le 19 janvier 2023 pour l'analyse des projets et le choix du lauréat. L'équipement prévu est inédit dans le grand Sud-Ouest et prévoit l'aménagement d'un bassin d'eaux vives pouvant accueillir des compétitions de canoë-kayak, mais aussi les amateurs de surf grâce à une vague artificielle. Le projet est multifacette et intègre la construction d'une passerelle pour relier la voie verte sur l'autre rive, l'aménagement d'un camping de standing par un privé et l'installation par EDF d'une turbine sur le barrage pour la production hydroélectrique permettant de produire de l'énergie verte. La mise en eau du bassin est programmée en 2024.

LES COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES

Le CAUE est présent dans **4 commissions départementales**. Il participe ainsi aux travaux de la Commission des Sites et des Paysages (20/01/22, 02/02/22, 01/03/22, 05/04/22, 01/09/22 et 27/09/22), de la Commission Publicité (20/01/22), de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (28/11/22) et de la Commission de Conciliation Urbanisme de la Dordogne (09/11/2022).

La Commission des Sites et des Paysages a sollicité le conseil de l'écologue du CAUE dans le cadre d'une coupe forestière sur le site classé du vallon de Merlande sur la commune de La Chapelle-Gonaguet (conseil sur site le 05/04/22).

Le CAUE a participé à la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Périgueux réunie le 10/11/22 dans le cadre de la validation du dossier de révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du secteur sauvegardé de Périgueux, ainsi que de l'extension de son périmètre.

A la demande de la DDT24, le CAUE participe au **Club Autorisation Droit du Sol** (31/03/22).

II- L'ACCOMPAGNEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DORDOGNE PÉRIGORD

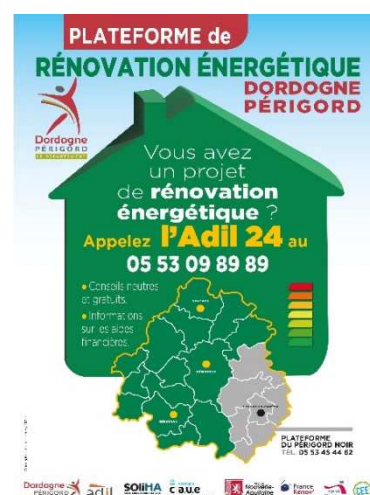
II-1 LE SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN DORDOGNE

Depuis 2021, la Région Nouvelle-Aquitaine est en charge du déploiement des plateformes de rénovation énergétique. Celles-ci ont pour mission d'informer, animer et mobiliser les propriétaires de résidences principales ou secondaires, locataires, propriétaires ou utilisateurs de petits locaux du tertiaire privés, syndicats de copropriétés et professionnels du bâtiment à entrer dans un parcours de rénovation énergétique globale performante et bas carbone. Elles sont financées en partie par la Région (20 %) et le programme SARE (50%) basé sur des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Restent 20 à 30 % financés par les EPCI et/ou le Département.

En Dordogne, le CAUE et SOLIHA Dordogne-Périgord avaient répondu à l'AMI « plateforme en devenir » et assuré ce service en 2021, en partenariat avec l'ADIL 24 et avec le soutien du Département. **Depuis le 1^{er} janvier 2022, une « plateforme définitive » est portée par le Département et mise en œuvre par l'ADIL24, SOLIHA Dordogne-Périgord et le CAUE sur l'ensemble du territoire de la Dordogne à l'exclusion des 6 Communautés de communes de l'arrondissement de Sarlat qui portent leur propre plateforme locale (Périgord Noir Rénov').**

La plateforme de Rénovation Énergétique Dordogne Périgord 2022 en quelques mots et en chiffres :

- un service gratuit porté par le Département pour le compte de 14 EPCI, soit au profit d'une population totale de **329 369 habitants**
- le service de l'Habitat du Département pilote, coordonne et anime la plateforme (0,5 ETP)
- le service de l'Habitat, le CAUE, l'ADIL24 et Soliha Dordogne-Périgord mettent au service de la **plateforme 5 ETP conseillers France Rénov'** et 5 ETP métiers support
- un numéro unique le **05 53 09 89 89** comme 1^{er} point d'entrée pour l'information des ménages (ADIL24)
- une information et un conseil à distance ou lors de permanences pour tous les périgordins à l'exception des habitants couverts par la plateforme Périgord Noir Rénov'
- **une information neutre, gratuite et indépendante** délivrée à tous les ménages quelles que soient leurs ressources



- **4 965 Actes métiers réalisés par les partenaires de la plateforme en 2022** dont 4 065 A1 (information de 1^{er} niveau aux ménages), 842 A2 (conseils personnalisés aux ménages), 21 A4 (accompagnement des ménages dans le cadre de travaux de rénovation globale) 2B1 (information de 1^{er} niveau pour le petit tertiaire privé)
- **un programme commun d'animations et de manifestations pour informer, sensibiliser et communiquer sur la plateforme en 2022** : 26 animations en direction des ménages, 3 animations en direction du petit tertiaire privé et 22 actions en direction des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux
- 87,6% des ménages sondés par l'ADEME se déclarent satisfaits de leur entretien avec les conseillers France Rénov' de la plateforme
- des actes métiers financés par la Région Nouvelle-Aquitaine (20%), le programme SARE (50%) et le Conseil départemental (30%)

Le service de l'Habitat du Conseil départemental coordonne la plateforme et assure sa gouvernance. A ce titre, il prend en charge l'organisation et l'animation :

- des Comités de pilotage avec les partenaires et les EPCI (4/02/2022, 10/04/2022)
- des réunions avec les partenaires et les conseillers France Rénov' (13 réunions)
- des réunions avec la Région Nouvelle-Aquitaine (22/03/2022, 5/09/2022, 10/10/2022)
- des réunions avec la plateforme Périgord Noir Rénov' (5 réunions en 2022)

La Région Nouvelle-Aquitaine et ses partenaires (ADEME et ANAH) informent, forment et accompagnent les personnels des plateformes de rénovation énergétique. Ils proposent très régulièrement aux conseillers France Rénov' et aux responsables des plateformes des webinaires thématiques. En 2022, **17 webinaires** ont été suivis par tout ou partie des partenaires de la plateforme Rénovation Dordogne Périgord.

II-2 L'INGENIERIE TERRITORIALE « BIODIVERSITE ET TRANSITION ECOLOGIQUE AU SERVICE DES TERRITOIRES RURAUX

Le Département de la Dordogne mène des politiques volontaristes et ambitieuses sur les questions de l'environnement, de la biodiversité, de la transition énergétique et de l'habitat. Les Services du Département travaillent en partenariat avec le CAUE depuis de nombreuses années et s'appuient volontiers sur ses compétences techniques et ses qualités d'animation des territoires.

II-2.1 La maison numérique de la biodiversité Dordogne Périgord

Le Département a souhaité faire de la Dordogne un territoire d'excellence environnementale en co-construisant des modèles d'écodéveloppement et de gestion alternative adaptés aux territoires ruraux. Dans cette perspective, en partenariat avec l'ATD24 et le CAUE, il a mis en œuvre en 2018 le projet de **Maison Numérique de la Biodiversité Dordogne-Périgord** (MNB). Le CAUE continue de contribuer à la MNB au travers de la production et de la mise à jour de ses données (maintenance) et de la valorisation de l'application citoyenne « Aux Actes ! ».

LA MAINTENANCE DES DONNÉES DE LA MNB

En 2022, le CAUE a effectué une maintenance du site « Eco-indice » avec l'intégration de nouvelles données. Certaines mises à jour annuelles d'indicateurs de la MNB n'ont cependant pas pu être effectuées en raison d'un défaut d'accompagnement technique qui n'a pu être mobilisé en 2022 comme cela était prévu. Un rattrapage s'effectuera en 2023.

L'APPLICATION CITOYENNE « AUX ACTES ! »

Démarré en 2019, le projet **de développer une application numérique de mobilisation citoyenne évolutive s'est concrétisé en 2020** avec la création de **l'application gratuite « Aux actes ! »** dont l'objectif est de rendre accessible et lisible aux citoyens les enjeux et actions en faveur de la biodiversité et de la transition écologique afin de faciliter leur engagement individuel et collectif. Pour ce faire, l'application propose 3 espaces à parcourir :

- des informations, des actualités et des analyses proposées par les partenaires de l'application,
- un agenda d'événements et d'opérations auxquels participer pour vous impliquer concrètement dans la transition écologique,
- un espace de partage pour contribuer directement à enrichir le contenu de l'application.



L'application « Aux actes ! » devait être déployée dès 2021 sur l'ensemble du territoire de la Dordogne mais le recrutement d'une animatrice territoriale n'est finalement intervenu qu'au 1er mars 2022. L'objectif général de cette mission d'un an portée par le CAUE avec le soutien financier du Conseil départemental est d'amener les collectivités locales et les acteurs du territoire à s'approprier l'application pour qu'à terme, ils en assurent la gestion et l'animation sur leur territoire. Actuellement, **23 partenaires publics** sont enregistrés sur ce réseau et depuis son lancement, l'application a été téléchargée par **450 personnes**.

En 2022, l'animatrice territoriale a eu pour missions de :

- organiser le lancement officiel de l'application « Aux actes ! » le 18 juillet 2022 salle Lurçat à Périgueux en présence du Président Germinal Peiro (mobilisation des partenaires pour l'intégration des premiers contenus, élaboration de produits de communication, rédaction du dossier de presse et organisation du point presse avec le concours du service communication du Département, ...),
- développer les premiers partenariats, notamment auprès des EPCI : démarchages, puis réunion de présentation et formation des partenaires à l'usage du back-office afin qu'ils soient autonomes dans leurs publications,
- assurer une assistance technique aux partenaires avec en particulier un accompagnement sur certains contenus (ex : campagnes participatives),
- participer à la création du Comité de Pilotage de l'application « Aux Actes ! » dont l'objet était entre autres de définir les fondamentaux de la gouvernance de l'application,
- assurer le suivi de la maintenance auprès du prestataire SWEEPIN (bugs, suivi des mises à jour...).



A noter, une paysagiste du CAUE a rédigé 3 articles thématiques en 2022 destinés à alimenter l'application citoyenne : la philosophie des lectures de paysages et d'architectures proposées par le CAUE, la gestion de l'eau, l'évapotranspiration. L'infographiste du CAUE a aussi aidé l'animatrice pour la production de flyers, affiches et autres outils de communication, et relayé l'actualité de « Aux Actes ! » sur le site Internet et la page Facebook du CAUE.

La mission de l'animatrice territoriale recrutée en CDD d'un an est prolongée de 6 mois sur l'année 2023 afin de mettre en œuvre les actions inscrites au plan de communication défini en 2022 pour faire connaître l'application auprès du grand public (organisation de ciné-débats...).

II-2.2 L'assistance technique du Département

L'ASSISTANCE « ZONES HUMIDES »

Dans le cadre du projet de la Maison Numérique de la Biodiversité, la mission d'assistance Zones Humides avait pour objectif la réalisation de cartes fonctionnelles basées sur un suivi inter et intra-annuel des zones humides qui devait servir d'outil d'aide à la décision pour la CATER-ZH et les Syndicats de rivières.

En 2022, le CAUE a poursuivi **l'accompagnement de la CATER-ZH du Département** dans son projet de « priorisation des zones humides de Dordogne », notamment en répondant à sa demande en termes de construction d'indicateurs et en participant au « groupe de travail » dédié. Cette mission non finalisée en 2022 se prolongera en 2023. Le CAUE a aussi informé la CATER-ZH de l'ensemble des projets sur lequel il travaille concernant les zones humides afin qu'elle y soit associée à part entière et le plus en amont possible (diagnostics, ateliers, réunions).

L'ASSISTANCE ÉCO-TOURISME

Le Conseil départemental a souhaité libérer les initiatives et les projets innovants en matière d'écotourisme fondé sur l'itinérance douce et proposer des outils à l'attention des collectivités locales, des professionnels et du grand public. Dans le cadre de la MNB, le CAUE s'est fortement mobilisé au côté du service du Tourisme du Conseil départemental pour animer des territoires de projets et créer la **1^{ère} offre écotouristique du Département**.

L'accompagnement du service du Tourisme s'est poursuivi en 2022 et s'est traduite par **la réalisation de médias** animés (vidéos sur les « zones humides » et « les pelouses et landes calcaires »), qui ont enrichi **l'application mobile écotouristique « Dorie »**. Le CAUE a collaboré aux scripts des vidéos (sélection des photos et rédactionnels des voix-off).

Cette application permet aux utilisateurs de visiter la Dordogne en itinérance douce (randonnées pédestres, VTT, ...) de manière ludique, apprenante et divertissante. Elle offre pour chaque balade des points d'intérêt remarquables, des informations sur des thématiques variées (nature, histoire...), des contenus interactifs inédits créés sur mesure (audio, quizz, réalité augmentée). Ce projet promeut également les valeurs de l'écotourisme et valorise le tissu économique local auprès des visiteurs.

II-2.3 La nouvelle politique ENS du Département

Le CAUE a continué d'assurer en 2022 une mission d'assistance auprès du Conseil départemental sur la réflexion engagée sur l'évolution de la politique des Espaces Naturels Sensibles en Dordogne.

Le CAUE et le Conseil départemental ont co-construit une « feuille de route » au début 2022 afin de se donner :

- un objectif stratégique commun : mettre en place et développer d'une ingénierie « biodiversité/transition écologique » et favoriser les synergies de réseaux au profit des territoires locaux afin de conforter leurs engagements et la mise en œuvre de stratégies locales,
- des objectifs principaux et secondaires permettant de rendre plus lisible les actions contribuant la mise en place de la stratégie.

Le CAUE a joué « un rôle facilitateur » en organisant une réunion technique et d'échanges informels sur les projets en cours entre le Conseil départemental, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'État et l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine. Des synergies ont été identifiées et même des initiatives évoquées que le Conseil départemental serait à même de porter en partenariat avec le niveau régional. Un axe consensuel, au regard de l'avancée du département lié aux travaux de la MNB, est de faire de la Dordogne un « **Territoire expérimental vitrine** » de la Stratégie Régionale de

la Biodiversité en Nouvelle-Aquitaine tant du point de vue de la gouvernance que technique.

II-3 L'ATLAS DES PAYSAGES DE DORDOGNE

Accessible à tous, grand public, collectivités et professionnels, un **Atlas des paysages** est un outil de connaissance qui permet la lecture d'un département dans sa diversité géographique et paysagère pour une meilleure prise en compte de ses spécificités dans les réflexions et les aménagements à venir du territoire.

L'Atlas numérique des paysages et du patrimoine de la Dordogne est opérationnel depuis janvier 2021 <https://atlas-paysages.dordogne.fr/>.

Amorcé en 2016, le projet d'un Atlas des paysages de Dordogne a été conduit sous la maîtrise d'ouvrage de la DDT24 et financé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Missionné par le Conseil départemental de la Dordogne, le CAUE accompagne depuis 2018 la DDT24 dans ce projet.

En 2022, l'accompagnement du CAUE s'est traduit par la réalisation et l'impression d'un roll up grand format pour promouvoir l'atlas lors des manifestations, l'amélioration générale de l'ergonomie du Site Internet de l'atlas, la mise en ligne des 10 panoramas réalisés à la demande du service départemental du Tourisme.



Les paysagistes du CAUE ont assuré la promotion de l'Atlas et l'ont présenté en deux occasions en 2022 dans le cadre de :

- la conférence « **Patrimoine et Paysage en Vallée Dordogne et Forêt Bessède** », Saint-Cyprien, 24/03/2022, organisée par l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord et ses partenaires dans le cadre du projet «Vivre et pratiquer le design » 2021-2023 à Saint-Cyprien, 25 personnes,
- l'animation d'un stand le 6/12/2022 lors des « **1^{ères} rencontres du tourisme durable en Dordogne** » au Centre de communication de Périgueux. Ces rencontres étaient ouvertes aux professionnels du tourisme (hôtellerie, hôtellerie de plein air, villages de vacances, sites de visites et de loisirs, meublés et chambres d'hôtes), 160 personnes

Le CAUE a collaboré à la création des unités paysagères du Grand Site de France de la Vallée de la Vézère à partir des unités paysagères inscrites dans l'atlas des paysages (continuité opérationnelle).

Le CAUE a participé aux 4 réunions en visioconférence du Comité Technique de l'Atlas des paysages organisés les 24/01, 28/03, 16/05 et 28/11/2022.

II-4 L'INVENTAIRE DU PETIT PATRIMOINE

Avec le soutien du Conseil départemental, le CAUE participe au recensement et à l'animation du petit patrimoine en Dordogne depuis plus de 20 ans.

LES FICHES INVENTAIRES

Le travail partenarial avec l'association *La Pierre Angulaire* continue et en 2022, **32 dossiers informatisés** ont été réalisés avec le concours de l'association. La base de données gérée par le CAUE sur le Patrimoine de Pays compte aujourd'hui **1 481 dossiers de 13 pages** chacun.

En 2022, le CAUE a participé à 2 comités de lecture (22 dossiers examinés et 1 048 fiches de recensement validées) et a aussi été invité au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de l'association.

L'APPLICATION PETIT PATRIMOINE

Le CAUE poursuit le travail partenarial engagé en 2018 avec le service de la Conservation du Département, la Fondation du Patrimoine Dordogne Périgord et l'ATD24 pour perfectionner et alimenter **la base de données départementale Petit Patrimoine**. Les **11 255 éléments** versés dans cette base sont géolocalisés via l'outil Périgéo de l'Agence Technique.

A la demande des associations, le CAUE et l'ATD24 proposent une formation gratuite à l'utilisation de **l'application Petit Patrimoine** leur permettant ainsi d'enrichir cette base en y versant leurs données. En 2022, à la demande du Pôle d'Interprétation de la Préhistoire (PIP) le CAUE a formé 3 référents des communes, 6 représentants des associations d'inventaire ou de restauration du patrimoine local présentes sur le territoire du Grand Site de France Vallée de la Vézère (La Route des canons, Périgord Pierre Sèche, Mémoire et Patrimoine à Rouffignac Saint-Cernin) et un salarié du PIP.

La plaquette informative sur cette application conçue en 2019 continue d'être diffusée. Le grand public a la possibilité de participer à la campagne de recensement via un formulaire déporté en ligne sur les sites Internet du CAUE et des associations partenaires. Le CAUE continue de jouer son rôle de modérateur en vérifiant l'exactitude des données versées.

La nouvelle banque de données patrimoniales départementale a également vocation à être utilisée par :

- les collectivités pour la gestion et la valorisation de leur patrimoine et pour le développement de l'animation culturelle locale de leur territoire.
- les enseignants du 1^{er} et 2nd degrés, le CAUE leur présentant la base de données départementale et l'appliquatif Patrimoine de pays lors de la formation « Lire le paysage autour de mon école, connaître le patrimoine de proximité » reconduite chaque année en partenariat avec le PIP et le Rectorat de Périgueux.

II-5 LES AUTRES ANIMATIONS

A la demande du Pôle Paysage et Espaces Verts du Conseil départemental, le CAUE a participé aux « Rencontres nationales des départements fleuris » organisées les 30 septembre à l'Espace François Mitterrand à Périgueux. Aurélie Brunat, paysagiste au CAUE a animé la conférence « Eau et jardin » devant une vingtaine d'élus venus de toute la France.

III- LES ACTIONS DU CAUE POUR LE GRAND PUBLIC

En 2022, l'équipe du CAUE a consacré 34,50 % de son temps de travail aux missions de conseil, de sensibilisation et de communication auprès des particuliers.

III-1 LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

Mission fondatrice des CAUE, le conseil indépendant et gratuit aux particuliers est l'une des missions premières des CAUE. En Dordogne, ce conseil est assuré par une équipe pluridisciplinaire (architectes, paysagistes, urbanistes et conseillère Info Energie) qui accompagne les particuliers en amont de leurs projets de construction, d'extension ou de rénovation et du dépôt de l'autorisation d'urbanisme.

Les conseillers du CAUE sont aussi là pour guider les particuliers dans les démarches réglementaires et administratives.

III-1.1 Les modalités du conseil

Cette mission de service public est assurée au siège du CAUE à Périgueux et dans plusieurs permanences délocalisées pour rendre accessible le conseil gratuit au plus grand nombre. L'équipe des conseillers accompagne les particuliers en amont de leur projet de construction, d'extension ou de rénovation. Les conseils sont assurés en distanciel par téléphone, mail, visioconférence et en rendez-vous au siège du CAUE et dans les permanences délocalisées.

En 2022, **1 785 appels** ont été reçus dont **925 sollicitations pour l'Espace Conseil France Rénov'**, soit **51,82% des appels entrants**.

En 2022, l'équipe pluridisciplinaire (architectes, paysagistes, conseillers FAIRE) a dispensé **1 327 conseils aux particuliers** en rendez-vous, par téléphone, par courriel ou en visioconférence. Les demandes de conseils ont concerné majoritairement des projets de rénovation (76,50%). Les 3 conseillers France Rénov' ont dispensé **948 conseils en rénovation énergétique** (tous actes métiers SARE confondus) et **99 conseils dans le cadre de projets de construction neuve et d'installation de panneaux photovoltaïques**, les architectes en ont dispensé **241** et la paysagiste **39**.

Les conseils aux particuliers concernent en majorité des projets de rénovation. Les particuliers ont la possibilité de bénéficier **d'un conseil transversal** et peuvent ainsi recevoir lors d'un même rendez-vous un conseil en architecture, paysage, urbanisme et énergie. Ce type de conseil leur permet d'avoir **une approche globale de leur projet de rénovation**. En 2022, **165 rendez-vous** ont été réalisés avec un conseiller France Rénov' et/ou un architecte et/ou un paysagiste.

Outre les 26 fiches conseils des guides méthodologiques et les plaquettes d'information de l'ADEME disponibles gratuitement lors des rendez-vous conseil, le CAUE diffuse aussi une notice illustrée destinée aux porteurs de projets de construction qui permet de comprendre chaque étape de la constitution d'un permis de construire et facilite les démarches des pétitionnaires avec les services urbanisme en charge de l'instruction des PC.

III-1.2 Les permanences délocalisées en architecture et en énergie

Depuis 2013, le CAUE participe le 1^{er} jeudi de chaque mois à une permanence dans le cadre du Centre de ressources et de conseils / **Guichet unique du Grand Site de France Vallée de la Vézère**.

Toute personne porteuse d'un projet de travaux de type construction, restauration, extension, situé sur l'une des 37 communes du Grand Site de France Vallée de la Vézère peut s'adresser à ce guichet unique. Les services de l'Etat (UDAP24, DREAL, DDT24...), la Chambre d'Agriculture de la Dordogne, le CAUE etc. accompagnent de façon concertée et le plus en amont possible les pétitionnaires (particuliers et professionnels).



En 2022, le Guichet Unique a assuré 8 permanences. **52 dossiers ont été traités** dont 43 ont fait l'objet d'un passage au Guichet Unique en présence de l'ensemble des services instructeurs.

Afin d'apporter une réponse plus pédagogique, certains dossiers sont étudiés sur site, les autres sont étudiés en salle au PIP. En 2022, la grande majorité des dossiers vus dans le cadre du Guichet Unique ont porté sur des **projets photovoltaïques** (20), **d'habitation individuelle** (15), **de création de bâtiments agricoles** (5), **de restauration de la continuité écologique de cours d'eau** (3) et **de réalisation de vergers ou d'aménagements paysagers** (2). Les autres projets ont concerné : la création d'un bâtiment artisanal et bureau, la restauration d'un bâtiment communal en salle des associations ; la création d'une résidence EHPA, la création de chaufferie bois et la pose d'antenne de téléphonie.

La majorité des dossiers vus concernent des projets sur le territoire de la **Communauté de communes de la Vallée de l'Homme** (86,50%).

Depuis 2015, le CAUE assure à Bergerac dans le cadre **d'un partenariat avec la Communauté d'Agglomération Bergeracoise**, une permanence pour des conseils aux particuliers sur des travaux d'économie d'énergie et les aides financières afférentes. En 2022, **11 permanences ont été effectuées à Bergerac** et 32 conseils sur RDV ont été assurés.

Le CAUE a continué d'assurer ses permanences conseils en Architecture et en Energie sur les territoires des Communautés de communes :

- **Périgord Ribéracois** (11 permanences à Verteillac, 31 rendez-vous, 31 conseils en Energie et 15 conseils en Architecture)
- **Bastides Dordogne-Périgord** (10 permanences à Lalinde, 34 rendez-vous, 34 conseils en Energie et 28 conseils en Architecture)

III-2 LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

Le CAUE a également vocation à **faire connaître et reconnaître le territoire périgourdin dans ses dimensions architecturales, urbanistiques, paysagères et environnementales**. Il informe et sensibilise le grand public à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement (visites, conférences, expositions...) et à l'esprit de participation (débats, tables rondes, ateliers...).

III-2.1 Les expositions

Le CAUE met gratuitement 2 expositions à la disposition des collectivités, des associations et des établissements scolaires du Département :

« Patrimoine de Pays en devenir » : l'exposition a été réalisée en 2017 avec le soutien du Conseil Départemental et du Club des Mécènes du Patrimoine en Dordogne placé sous l'égide de la Fondation du Patrimoine. Cette exposition itinérante compte 13 panneaux largement illustrés (photographies et aquarelles). Elle peut être présentée et animée par une paysagiste du CAUE. Le CAUE possède 2 jeux de cette exposition qui est restée très utilisée pour la médiation en milieu scolaire, notamment dans le cadre de l'opération nationale « Les enfants du Patrimoine ».

L'exposition a fait l'objet de **5 emprunts en 2022**, et plus précisément par :

- L'association *La Double en Périgord*, le 05 juin dans le cadre de la Journée de l'Environnement à la ferme du Parcot
- L'association *Des Moulins du Périgord Noir*, du 24 au 26 juin dans le cadre des Journées découvertes à Borrèze
- La mairie de Saint-Pierre de Frugie, du 16 au 17 septembre dans le cadre des Enfants du Patrimoine et des Journées Européennes du Patrimoine
- L'association *Saint-Astier Patrimoine*, du 16 au 19 septembre dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine
- L'association *Le Ruban Vert*, du 23 au 26 septembre dans le cadre de la manifestation "A la découverte de l'eau entre histoire et légende de Cantillac"

« Le confort thermique dans la maison » : conçue et réalisée en 2013, cette exposition s'adresse au grand public et explique de manière pédagogique les grands principes en matière de confort thermique et d'isolation performante. Elle fait la part belle à des exemples de constructions et de rénovations en Dordogne. L'exposition compte 17 panneaux et est prêtée gratuitement aux collectivités et aux associations du département. Le prêt peut s'accompagner d'une visite guidée

animée par la conseillère France Rénov' et/ou un architecte du CAUE. L'exposition et son livret d'accompagnement servent de supports pédagogiques dans le cadre des formations ouvertes aux architectes, professionnels de l'habitat et élus. L'exposition est également utilisée lors d'animations pour le grand public : foire, salon, conférence... En 2022, l'exposition a été empruntée à 4 occasions dans le cadre de :

- la 8^{ème} édition de la COP 24 organisée par le SDE 24 le 15 février à l'Agora à Boulazac Isle Manoire,
- la 4^{ème} édition de la Foire du Gabarier organisée par le Conseil départemental le 17 septembre à Castelnaud la Chapelle,
- le Salon de l'Habitat organisé par la Communauté de communes du Pays de Fénelon le 08 octobre à la salle des fêtes de Salignac Eyvigues,
- la journée Bois organisée par le Parc Naturel Périgord Limousin le 11 octobre à la Maison du Parc à la Barde.

III-2.2 Les journées et conférences

Le CAUE a l'habitude de participer à des conférences et des tables rondes en diverses occasions : Journées Européennes du Patrimoine (JEP), Journées nationales de l'Architecture (JNA), salons, ...

LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE (JEP)

Dans le cadre de la convention DRAC-URCAUE, le CAUE a encore assuré en 2022 l'animation locale des JEP avec le soutien du Conseil départemental. Le CAUE et le service départemental du Patrimoine ont proposé le samedi 17 septembre 2022 la manifestation gratuite « **Un patrimoine durable** » avec le concours de la commune de Saint-Pierre de Frugie et en partenariat avec le PNR Périgord Limousin et l'Ecocentre du Périgord.

En matinée, 5 conférences étaient proposées à la Grange de Moncigoux avec la participation de Gilbert Chabaud, maire de Saint-Pierre de Frugie, Line Becker, chargée de mission au service départemental du Patrimoine, Muriel Lehericy, chargée de mission urbanisme au PNR Périgord-Limousin, Jean-Luc Fraux, directeur de l'Eco-centre Périgord Limousin et Valérie Dupis, directrice du CAUE.

Pour cette édition, le CAUE a affrété un car au départ de Périgueux et un déjeuner payant était proposé par les bénévoles du restaurant du village.

L'après-midi, un parcours commenté au cœur du village de Saint-Pierre de Frugie a permis de découvrir une maison contemporaine écologique, le logement « passerelle » qui a fait l'objet d'une rénovation exemplaire par la mairie et qui est proposé en location transitoire aux personnes désireuses de s'installer le temps pour elles de mener à bien leur projet d'habitat et/ou d'entreprise, l'extension bois de l'école et les extérieurs du château privé de Saint-Pierre de Frugie.



Les propriétaires des châteaux de la Meynardie et de Vieillecour ont également ouvert exceptionnellement leurs portes au public et fait découvrir l'histoire et l'architecture des lieux. Enfin, des visites commentées étaient également proposées à l'Ecocentre du Périgord Limousin pour se familiariser avec les aspects techniques de l'écoconstruction. Ce fût également l'occasion de partager l'expérience des propriétaires d'une maison biosourcée implantée sur le site.

Le bilan de cette édition des JEP est encore une fois positif puisque 150 personnes ont participé à toute ou partie des animations proposées : conférences, déjeuner et visites commentées.

LES RENDEZ-VOUS AUX JARDINS

A l'occasion de l'édition 2022 des Rendez-vous aux Jardins et pour faire écho au thème national « **Les jardins face aux changements climatiques** », le CAUE en partenariat avec le Pôle Paysage et Espaces verts du Conseil départemental ont proposé le 3 juin 2022 au public de suivre **la conférence Eau et jardin** animée par Aurélie Brunat, paysagiste au CAUE puis de découvrir **le jardin éphémère L'empreinte végétale** réalisé par le paysagiste Daniel Beauvois et commenté par Thierry Charmarty. Chef du Pôle Paysage & Espaces Verts au Conseil départemental, 27 personnes ont participé à cette manifestation.

LES AUTRES ANIMATIONS

Le CAUE a été sollicité pour participer à la 1^{ère} édition du Festival des Scieurs(es) et de la Forêt qui s'est déroulé les 23 et 24 septembre 2022 à Tursac. Le festival a été organisé dans le cadre de l'inauguration d'une scierie coopérative artisanale locale portée par l'association Le coin des Scieurs dont l'objectif est de proposer une méthode alternative d'utilisation des bois locaux en préservant les forêts. Ouvert à tous les publics (particuliers et professionnels), le festival a permis de découvrir les métiers de l'artisanat du bois : bûcherons, charpentiers traditionnels, menuisiers...

Une architecte du CAUE a tenu un stand le samedi 24 septembre et a dispensé à cette occasion une dizaine de conseils et échangé au total avec une quarantaine de personnes sur les missions du CAUE, l'exposition *C'est pas si simple*, les fiches *Maisons du Mois*...

III-2.3 Le site internet du CAUE

Le site du CAUE est alimenté régulièrement en fonction de l'actualité du CAUE et des mises à jour des documents d'information. C'est un outil pratique qui permet par exemple aux particuliers d'avoir connaissance des dates et lieux des permanences délocalisées et de toutes les manifestations organisées (conférences, journées d'information, expositions...). C'est également un outil de connaissance du territoire et de la culture architecturale et paysagère de la Dordogne. De nombreuses ressources sont téléchargeables gratuitement. Créé en interne, le site s'adapte facilement et propose aussi de nouvelles pages en fonction des thématiques développées par l'équipe du CAUE.

III-2.4 La page Facebook et le compte Instagram du CAUE

Le CAUE est présent sur les réseaux sociaux depuis mai 2014 via sa page Facebook alimentée en continu en fonction de l'actualité. Elle permet de donner de la visibilité aux actions portées par le CAUE mais aussi de relayer celles de ses partenaires. En décembre 2022, sa page totalisait **1 100 mentions « j'aime »**. Le CAUE compte **1 300 abonnés à la page**. Cet outil permet d'annoncer en continu les événements et les manifestations organisés tout au long de l'année par le CAUE et d'en restituer le contenu (photos, vidéos, documents audio...).

En 2022, le CAUE a mis en ligne **76 publications dont les plus suivies ont été :**

- 14/01 Permanences Archi Energie à Verteillac (1 870 couvertures)
- 16/02 *Maison du Mois* (11 272 couvertures)
- 07/06 *Lecture paysagère et architecturale à Bourdeilles* (13 327 couvertures)
- 20/07 Lancement officiel de l'application mobile écocitoyenne *Aux Actes !* (1 478 couvertures)
- 13/09 *Maison du Mois* (2 518 couvertures)
- 26/09 *JEP Ecocentre* (2 433 couvertures)

Le CAUE a également créé **son compte Instagram** en 2020 développant ainsi un réseau parmi les communautés influentes en Dordogne, ce qui lui a permis de fidéliser 1 027 abonnés. En 2022, **25 posts** ont été mis en ligne.

La création de la rubrique *La Maison du Mois* en 2021 présente sur Facebook et Instagram est l'une des plus plébiscitée sur les réseaux. Elle a pour objectif de promouvoir les réalisations d'architectes en Dordogne répondant le plus possible aux critères de construction bioclimatique avec des matériaux biosourcés. La collection en ligne sur le web compte déjà 16 maisons.

III-2.5 Les médias et le CAUE en 2021

Le CAUE sollicite régulièrement les médias locaux (journaux et radios) pour l'aider à relayer son actualité auprès du grand public.

La presse est ainsi systématiquement destinataire des communiqués de presse pour annoncer les manifestations du CAUE ou tout nouveau service ouvert aux particuliers ou aux collectivités.

La manifestation organisée dans le cadre des JEP bénéficie toujours d'une bonne couverture dans la presse écrite. En 2022, le lancement officiel de l'application de mobilisation citoyenne « Aux Actes ! » lors de la conférence de presse du 18/07/2022 animée par le Président Germinal Peiro a été particulièrement bien relayée dans les médias (presse et radio).

Les manifestations du CAUE sont aussi régulièrement relayées sur les ondes de France Bleu Périgord dans l'émission « La grande affiche » qui offre chaque samedi matin de 10h à 11h une sélection des sorties en Dordogne.

Les conseillers du CAUE continuent d'être invités par radio France Bleu Périgord à participer aux émissions « Côté Experts » de la Vie en Bleu et « Sauvons la planète »

III-2.6 Les autres modalités de communication

Le CAUE assure en interne la conception et la réalisation de ses outils de communication et de ses productions : plaquettes, flyers, affiches, panneaux d'exposition, guides, posters et ouvrages.

IV- LES ACTIONS DU CAUE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE

Le CAUE de la Dordogne assure un conseil neutre et gratuit aux particuliers qui ont des projets de construction ou de rénovation depuis 1978. Il est Espace Conseil pour l'Énergie depuis 2007 (Espace Info Energie puis Espace Conseil FAIRE et depuis le 1^{er} janvier 2022 Espace Conseil France Rénov'). A ce titre, le CAUE a bénéficié pendant 13 ans du soutien de l'ADEME et de la Région Nouvelle-Aquitaine pour le financement d'un poste de conseiller en énergie à temps complet.

En 2021, le CAUE et ses partenaires SOLIHA, ADIL24 et Service de l'Habitat ont assuré la continuité du service public gratuit de conseil en énergie aux ménages en Dordogne au travers de la plateforme de rénovation énergétique « en devenir » Dordogne Périgord. Les postes de conseillers FAIRE du CAUE (équivalent 1,5 ETP) étaient alors co-financé par la Région et le programme SARE.

En 2022, le CAUE est resté partenaire de l'ADIL24, de SOLIHA et du Service Habitat du Département pour le maintien du service public de conseil économie d'énergie auprès des ménages. A ce titre, l'Espace Conseil France Rénov' du CAUE est au service de la plateforme de rénovation énergétique Dordogne-Périgord portée par le Conseil départemental. Le financement des postes des conseillers France Rénov' du CAUE a été assuré par le Département à hauteur de 80.000 euros.

IV-1 LES MISSIONS GÉNÉRALES DE LA PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DORDOGNE PÉRIGORD

Depuis le 1^{er} janvier 2022, une « plateforme définitive » est portée par le Département et mise en œuvre par l'ADIL24, SOLIHA Dordogne-Périgord et le CAUE sur l'ensemble du territoire de la Dordogne à l'exclusion des 6 Communautés de communes de l'arrondissement de Sarlat qui portent leur propre plateforme locale appelée Périgord Noir Rénov'.

Dotée du numéro unique de l'ADIL24, la plateforme de rénovation énergétique a pour missions d'informer, animer et mobiliser sur tout le territoire de la Dordogne (à l'exception des 6 communautés de communes du Périgord Noir qui sont couvertes par la plateforme Périgord Noir Rénov') les propriétaires de résidences principales ou secondaires, locataires, propriétaires ou utilisateurs de petits locaux du tertiaire privés, syndicats de copropriétés et professionnels du bâtiment à entrer dans un parcours de rénovation énergétique globale performante et bas carbone..

L'Espace Conseil France Rénov' du CAUE est au service de la plateforme et permet au grand public d'obtenir **des informations sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables**. Conformément à la charte des Espace Conseil France Rénov', **les conseils délivrés sont gratuits, neutres et indépendants**. Les conseillers France Rénov' doivent impérativement respecter le guide des actes Métiers SARE. Pour mener à bien ces missions, le CAUE a mis en 2022 au service de la plateforme 3 conseillers France Rénov' :

- Johann Desport, recruté en CDD du 04 janvier 2021 au 30 juin 2022
- Myriam Cosset, conseillère France Rénov' à temps complet en poste depuis mars 2009
- M'hamed Bairat, recruté en CDI le 8 juin 2022

En 2022, Johann Desport (6 mois) et Myriam Cosset (11 mois) ont été à temps complet au service de la Plateforme et M'hamed Bairat à mi-temps (50% pendant 12 mois), soit presque l'équivalent de 2 ETP sur l'année 2022.

Dans le cadre de la plateforme et en parallèle des conseils individuels, le CAUE a aussi pour mission d'organiser **des animations et des actions de sensibilisation et d'information en lien avec l'énergie** en direction des ménages, des collectivités et des professionnels (visites de sites, conférences-débats, stands dans des salons...).

IV-2 LE CONSEIL ÉNERGIE AUX PARTICULIERS

Les conseillers FAIRE du CAUE ont assuré en 2022 des conseils sur rendez-vous au siège du CAUE à Périgueux mais aussi dans les permanences mensuelles délocalisées dans les territoires communautaires de l'Agglomération Bergeracoise, du Périgord Ribérais et des Bastides Dordogne-Périgord. Les conseils peuvent également être dispensés à distance : par téléphone, mail ou en visioconférence. Les conseils en présentiel ou en distanciel sont généralement suivis d'échanges par mail : envoi de documents techniques et d'informations spécifiques complémentaires par les conseillers.

Une plaquette réalisée par le CAUE à l'attention des particuliers sollicitant l'envoi de pièces (plans, photos, factures, devis...) en amont du conseil permet d'optimiser le temps et la qualité du conseil. Cette plaquette est partagée avec tous les partenaires de la plateforme de rénovation énergétique réalisant des actes A1 et A2.

A noter, dans le cadre de réhabilitations/rénovations lourdes, les conseillers en énergie dispensent leurs conseils en présence d'un architecte du CAUE. Pratiquée depuis la création de l'Espace Info Energie en 2007, cette pluridisciplinarité dans le conseil est très appréciée par les particuliers.

Dans le cadre des missions obligatoires de la plateforme, le CAUE avait comme **objectifs prévisionnels la réalisation de 1 104 Actes métiers** : 500 actes A1 (information de 1^{er} niveau aux ménages), 600 Actes A2 (conseil personnalisé aux ménages) et 4 Actes B1 (information de 1^{er} niveau pour le petit tertiaire).

Les conseillers du CAUE ont réalisé un volume de **948 actes** répartis de la manière suivante : 451 Actes A1 réalisés, 495 Actes A2 réalisés et 2 Actes B1 réalisés.

Il convient de rappeler qu'en moyenne, un conseiller du CAUE réalise un Acte A1 en 30 minutes et un Acte A2 en 1h30 (temps de saisie inclus). Le guide des actes Métiers SARE donne une estimation du temps nécessaire au conseil et à sa saisie dans l'outil SARénoV' bien en dessous de la réalité observée (15 minutes pour un acte A1 et 30 minutes pour un Acte A2).

La répartition géographique des conseils dispensés par les conseillers France RénoV' du CAUE en 2022 est la suivante :

EPCI	Réalisé
CA Le Grand Périgueux	281
CC du Périgord Ribéracois	124
CA Bergeracoise	122
CC des Bastides Dordogne-Périgord	98
CC Isle et Crempse en Périgord	43
CC du Périgord Nontronnais	41
CC Périgord-Limousin	39
CC Dronne et Belle	33
CC Isle-Loue-Auvézère en Périgord	33
CC Isle Vern Salembre en Périgord	31
CC de Portes Sud Périgord	24
CC de Montaigne Montravel et Gurson	22
CC Isle Double Landais	18
CC du Pays de Saint-Aulaye	13
CC de la Vallée de l'Homme	8
Bordeaux Métropole	7
CC du Pays de Fénelon	5
CC Terrassonnais Haut Périgord Noir	3
CA du Grand Angoulême	1
CC de Domme-Villefranche du Périgord	1
CC Sariat-Périgord Noir	1

La proportion la plus forte des demandes de conseils émane des EPCI dans lesquelles le CAUE a des permanences en énergie et en architecture : à Périgueux (siège du CAUE), à Verteillac, à Bergerac et à Lalinde.

Dans le cadre du programme SARE, **des sondages de satisfaction** ont été effectués auprès des ménages qui ont bénéficié des conseils du CAUE en 2022. Globalement, **96,9% des sondés se déclarent satisfaits de leur entretien avec un conseiller France RénoV'**.

Le CAUE a obtenu **un score de recommandation du service de 3,8/4** et les ménages sondés se disent satisfaits à 95,0% de la facilité à joindre un conseiller, 100% du délai de réponse par mail, 97,6% de l'accueil en RDV physique, 90,2% du délai de RDV.

En dehors des conseils dispensés dans le cadre de la plateforme portée par le Département, les conseillers de l'Espace Conseil France RénoV' du CAUE doivent également répondre aux demandes qui ne sont pas financées par le programme SARE. En 2022, ils ont ainsi dispensé 99 conseils concernant des projets de construction neuve (43), d'installation de panneaux photovoltaïques (41), autres projets (14) et adaptation à la vieillesse et au handicap (1). Ces demandes de conseils émanent de l'ensemble du territoire de la Dordogne.

IV-3 LA MÉDIATION ÉNERGIE

Outre les conseils aux particuliers, l'Espace Conseil France Rénov' développe des actions de médiation en lien avec la thématique de l'énergie. Dans le cadre de la plateforme portée par le Département, le CAUE a aussi pour obligation de réaliser des animations et actions de communication auprès des ménages, des professionnels et des élus, et du petit secteur tertiaire. En 2022, le CAUE a participé et/ou organisé au total à 19 animations permettant de toucher 195 personnes du petit tertiaires privés, 108 professionnels et 90 000 ménages. Ce dernier chiffre peut paraître élevé mais s'explique par les 3 passages radios en 2022 dans l'émission « Côté Expert » sur les ondes de France Bleu Périgord.

LES INTERVENTIONS AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

En 2022, les conseillers France Rénov' ont participé aux 8 animations suivantes :

- **Salon Habitat et Maison individuelle**, les 11, 12 et 13 mars au parc des Expositions du Périgord à Marsac sur l'Isle organisé en partenariat avec le Pôle Habitat FFB. En partenariat avec l'ADIL24 et SOLIHA, 2 conseillers du CAUE ont partagé un stand collectif et dispensé 38 conseils personnalisés sur des projets de rénovation énergétique. Le CAUE a également animé une conférence de 50 minutes « La maison sans clim et sans chauffage, c'est possible ». L'exposition sur le confort thermique dans la maison a fait l'objet d'une animation en continue pendant les 3 jours du salon, avec notamment la distribution de son livret d'accompagnement.
- 
- **Journée de l'environnement**, le 05 juin à la ferme du Parcot à Echourgnac organisée par l'Association La Double en Périgord. Le CAUE a co-animé avec l'opérateur ANAH du Pays de l'Isle une conférence pour présenter le service public France Rénov' porté par la plateforme de rénovation énergétique Dordogne Périgord. A cette occasion 12 ménages ont été sensibilisés.
 - **Présentation de la plateforme Rénovation énergétique Dordogne Périgord**, le 28 juin 2023 à la médiathèque de Trélissac aux ménages du Grand Périgueux. 30 personnes ont assisté à cette présentation et à celle complémentaire du programme Amélia 2.
 - **2^{nde} édition de la Journée verte en famille**, le 03 juillet au bourg de Coulounieix organisé par la Mairie de Coulounieix-Chamiers. Le CAUE a co-animé le stand France Rénov' dans l'espace dédié à l'Energie, l'Habitat et le Déplacement. Le conseiller du CAUE a dispensé 30 conseils personnalisés sur des projets de rénovation énergétique et diffusé de la documentation ADEME et les livrets de l'exposition sur le confort thermique.
 - **Foire du Gabarier**, le 17 septembre à Castelnau la Chapelle organisée par le Conseil Départemental. Dans le cadre de cette 4^{ème} édition des rencontres départementales sur les questions de climat, de biodiversité, de mobilité et d'énergies, un conseiller du CAUE a assuré une permanence sur le stand collectif de la plateforme rénovation énergétique Dordogne Périgord et a réalisé 25 conseils personnalisés sur des projets de rénovation énergétique.

- La conseillère France Rénov' du CAUE est également passée à trois reprises dans l'émission « **Du côté des experts** » de **Radio France Bleu Périgord** dont l'audience régulière est estimée à 30 000 personnes. L'émission dure 30 minutes et les auditeurs peuvent poser leurs questions en direct :
 - o le 20 juin 2022, intervention sur **la notion du confort d'été dans les projets de constructions neuves ou de rénovation**. Propositions de solutions concrètes pour ne pas souffrir des fortes chaleurs l'été dans son logement.
 - o le 17 octobre 2022, intervention sur **le photovoltaïque**. Explication de la différence entre solaire photovoltaïque et solaire thermique, estimation du coût d'une installation, point sur les aides financières et sur la rentabilité de ce type de projet.
 - o le 28 novembre 2022, intervention sur **les problèmes d'humidité dans les logements**, explications pour faire un diagnostic humidité, solutions pour assainir son logement et comment éviter de créer des problèmes d'humidité lors d'une rénovation thermique.

Les podcasts de ces 3 émissions de radio sont en ligne sur le site Internet du CAUE.

LES INTERVENTIONS AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS

Le CAUE a été sollicité en 2022 à 2 reprises pour animer une conférence sur la notion de confort d'été auprès d'élus :

- le 20 juin 2022, conférence auprès de **40 élus du territoire de la Communauté d'Agglomération de Bergerac**.
- le 11 octobre 2022, conférence auprès de **35 élus du Parc National naturel régional Périgord-Limousin** dans le cadre d'une journée de sensibilisation sur l'usage du bois dans la construction.

A chacune de ces occasions, la conseillère du CAUE a présenté le service France Rénov' de la plateforme Rénovation Energétique Dordogne Périgord portée par le Département.

Dans le cadre du programme national « Petites villes de demain » et à la demande des animateurs locaux, le CAUE a également élaboré et animé le 6 septembre 2022, des visites **des bourgs de Saint-Cyprien et de Belvès** ouverts à leurs élus pour les sensibiliser le temps d'une balade urbaine à la prévention et l'adaptation au changement climatique en matière d'architecture et d'aménagement : confort d'été dans les bâtiments, îlots de chaleur urbain, imperméabilisation des sols, ...).

LES INTERVENTIONS AUPRÈS DU PETIT TERTIAIRE PRIVÉ

Le CAUE a initié en 2022 un partenariat avec l'association Gîtes de France en charge de l'animation du label en Dordogne, ce qui s'est traduit par :

- le 8 novembre 2022, intervention sur la notion de confort thermique en plénière devant un public de **90 hébergeurs à Marsalès**
- le 8 décembre 2022, réunion en visioconférence pour un public de **35 hébergeurs de Dordogne** sur l'intérêt d'une rénovation globale. L'occasion également de présenter les acteurs de la plateforme rénovation Energétique Dordogne Périgord ainsi que 2 personnes du Département en charge d'aides financières spécifiques en Dordogne (fonds tourisme durable et fonds chaleur renouvelable)

Le service du Tourisme du Département a également sollicité le CAUE au travers de la plateforme Rénovation Energétique Dordogne Périgord pour tenir un stand le 6 décembre 2022 lors des **1^{ères} rencontres du tourisme durable en Dordogne**. Ouverte aux professionnels du tourisme (hôtellerie, hôtellerie de plein air, villages de vacances, sites de visites et de loisirs, meublés et chambres d'hôtes), cette 1^{ère} édition a rassemblé 160 personnes.

LES OUTILS PÉDAGOGIQUES

Le CAUE a co-élaboré en 2022 deux supports pédagogiques spécifiques :

- une plaquette sur le confort d'été destinée au grand public et aux élus dont la diffusion est prévue en 2023,
- une plaquette de recommandations pour l'aménagement durable destinée aux futurs acquéreurs de l'éco-lotissement La Vallade sur la commune de Saint-Aulaye à la demande de la municipalité qui s'est chargée de sa diffusion.

V- LES ACTIONS POUR LES JEUNES PUBLICS

La sensibilisation des jeunes publics à l'architecture et au paysage est inscrite dans les missions des CAUE. Depuis 2018, le CAUE s'investi davantage dans des actions de sensibilisation en milieu scolaire sur les champs de l'architecture, du paysage, de l'énergie et du petit patrimoine. Ces actions de médiation sont conduites avec les partenaires locaux, institutionnels ou associatifs.

Le CAUE a continué son action auprès de tous les jeunes publics en les sensibilisant à leur environnement naturel et construit afin de les préparer à devenir des acteurs attentifs à l'environnement et au cadre de vie. **En 2022, la médiation en architecture, paysage et petit patrimoine a représenté 1,70% de l'activité du CAUE.**

Depuis 2018, Aurélie Brunat, paysagiste au CAUE intervient auprès des jeunes publics en milieu scolaire et hors les murs. L'exposition « Patrimoine de pays en devenir » est utilisée comme support pédagogique et **6 animations ont été réalisées en 2022 représentant un total de 154 élèves de la maternelle au lycée sensibilisés.**

L'ANIMATION DE L'EXPOSITION « PATRIMOINE DE PAYS EN DEVENIR »

- le 4 janvier 2022, une intervention au lycée agricole de Lapeyrouse à Coulounieix-Chamiers auprès de 35 lycéens de classe de 2nde générale et Technologie, Ecologie, Agronomie, territoire et développement Durable. La thématique retenue était celle de la nature en ville à travers le patrimoine de pays. La présentation de l'exposition a permis de faire le lien avec les projets d'aménagements urbains actuels intégrant la nature en ville.
- le 22 mars 2022, deux interventions à Saint-Cyprien auprès de 18 élèves de CE1 et de 18 élèves de 5°. Cette action s'inscrivait dans le cadre du projet « Vivre et pratiquer le design » 2021-2023 animé par l'Agence Culturelle départementale Dordogne-Périgord. L'animation à l'école primaire et au collège proposait une présentation de l'exposition sur le petit patrimoine, un parcours commenté dans le bourg pour découvrir les éléments de patrimoine de pays et de petits ateliers pédagogiques en classe : jeux du détective et jeux de correspondance qui ont permis aux plus jeunes de tester leurs connaissances de façon ludique et exercices sur des cartes (napoléonienne, aérienne ancienne et actuelle) invitant les collégiens à retracer le parcours effectué en indiquant le lieu de chaque patrimoine de pays découvert à cette occasion.
- le 22 septembre 2022, deux interventions auprès de 24 élèves de l'école maternelle de Saint-Léon sur Vézère et de 31 élèves de CM1 et CM2 de l'école primaire de Marcillac. Cette action s'inscrivait dans le cadre des animations scolaires organisées à l'occasion de l'édition 2022 de la Fête du Grand Site de France Vallée Vézère qui visaient à faire découvrir un patrimoine naturel ou historique aux enfants et à les sensibiliser aux actions mises en place pour les préserver et les valoriser. Les deux animations proposées par le CAUE comportaient une balade commentée dans le bourg avec différentes haltes pour repérer les éléments de petit patrimoine (puits, fuies, fontaine, lavoir, four, etc.) et découvrir leur fonction, ainsi que de petits ateliers pédagogiques en

classe (maquette d'un puits pour en comprendre le fonctionnement, jeux de correspondance et du détective) qui ont permis aux élèves de tester leurs connaissances de façon ludique. Les enfants ont également dû rédiger un article de presse pour la Gazette des scolaires de la fête du Grand Site de France en lien avec l'animation proposée par la paysagiste du CAUE. Les élèves ont dû se mettre dans la peau de « gardiens » de leur patrimoine en imaginant que celui-ci était en péril et en rédigeant un article pour le préserver. La gazette a compilé 9 articles de presse. Les élèves de CM1 et CM2 de l'école primaire de Marcillac ont ainsi souhaité préserver le lavoir situé à l'entrée du village et ont fait des propositions pour le rénover mais aussi végétaliser et aménager le site pour en faire à nouveau un lieu convivial et de rencontre.

L'OPÉRATION NATIONALE « LES ENFANTS DU PATRIMOINE »

Dans le cadre de l'opération nationale « Les enfants du Patrimoine », le CAUE a proposé le 16 septembre 2022 à 28 élèves de l'école maternelle et primaire La Tour rose à Saint-Pierre de Frugie de découvrir le petit patrimoine situé à proximité de leur école.

Deux groupes d'enfants ont déambulé dans le centre bourg de Saint-Pierre de Frugie à la découverte du patrimoine de pays : puits, travail, four à pain, monument aux morts, fontaine... A chaque point d'étape, les élèves ont appris la fonction, l'usage et le mode de construction de l'édicule repéré. A la fin du parcours, les enfants devaient redécouvrir leur patrimoine au travers de l'exposition « Patrimoine de pays en devenir ». Puis de retour en classe, les élèves ont participé à plusieurs animations pour approfondir les connaissances acquises lors du parcours. Un atelier sensoriel leur a notamment permis de reconnaître grâce au toucher les matériaux traditionnels de construction.



LA FORMATION « LIRE LE PAYSAGE AUTOUR DE MON ÉCOLE, CONNAÎTRE LE PATRIMOINE DE PROXIMITÉ » POUR SENSIBILISER LES ENSEIGNANTS

Parallèlement aux animations en milieu scolaire, le CAUE a souhaité également sensibiliser les enseignants à l'importance de l'éducation au patrimoine et à l'architecture. En partenariat avec le Rectorat de l'Académie de Périgueux et le Pôle International de la Préhistoire, le CAUE a engagé en 2020 une action de sensibilisation à l'architecture, au paysage et au petit patrimoine pour les professeurs du 1^{er} et 2nd degré. La formation d'une demi-journée intitulée « Lire le paysage autour de mon école, connaître le patrimoine de proximité » a été reconduite en 2022. Ouverte à l'ensemble des professeurs des écoles de Dordogne, la formation d'une demi-journée a rassemblé 4 stagiaires lors de la session organisée le 16 novembre 2022. La formation se déroule en 2 temps :

- en salle, les stagiaires découvrent des outils de recherche et les ressources documentaires pouvant être utilisés pour réaliser des lectures de paysage ainsi que les acquisitions nécessaires à cet exercice en fonction des classes d'âges des élèves
- sur site, à proximité du lavoir dans le bourg des Eyzies, les stagiaires s'initient aux différentes méthodes d'analyse des paysages : l'analyse sensible, perceptive, et informative et empirique. Le PIP réalise aussi à cette occasion une description de l'histoire des falaises.

LES STAGES DE DÉCOUVERTE DES MÉTIERS AU CAUE

Le CAUE a à cœur d'accueillir chaque année des jeunes stagiaires dans les meilleures conditions possibles pour découvrir les métiers d'architecte et de paysagiste. Un livret d'accueil leur est remis et leur maître de stage (architecte ou paysagiste) définit un programme personnalisé permettant de découvrir la réalité des métiers et des missions au CAUE. Des exercices pédagogiques et ludiques en lien avec l'architecture et le paysage leur sont également proposés.

En 2022, le CAUE a accueilli **9 collégiens et 1 lycéen** pour leur stage de découverte de métiers ou d'entreprise :

- Maé SEGURA, 3^{ème} collège des Trois Vallées à Vergt, du 17 au 21/01/2022
- Adam MATTEI et Mélissa DUMAS LAFEIL, 3^{ème} au collège Michel de Montaigne à Périgueux, du 24 au 28/01/2022,
- Emmy PAPEIX, 3^{ème} au collège Pierre Fanlac à Belvès, du 24 au 28/01/2022
- Lucas MAGNAVAL et Neil COURBOT LUDWICZAK, 3^{ème} au collège Bertran de Born à Périgueux, du 24 au 28/01/2022
- Eloise PAUZAT, 3^{ème} au collège Anne Frank à Périgueux, du 07 au 11/02/2022
- Elias BARIT, 3^{ème} au collège Saint Joseph à Périgueux, du 12 au 16/12/2022
- Antoine HAMON, 3^{ème} au collège Laure Gatet à Périgueux, du 12 au 16/12/2022
- Raphael PORAS, terminal au lycée Albert Claveille à Périgueux, du 17 au 23/12/2022

VI- LES ACTIONS AVEC LES PARTEIRES DU CAUE

Depuis septembre 1978 et, conformément à l'article 7 de la loi du 3 janvier 1977, le CAUE œuvre pour instaurer un dialogue entre les différents acteurs du cadre de vie. Il s'efforce de proposer un lieu d'animation et de débat sur les thèmes de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. À ce titre, il a su tisser depuis sa création de multiples partenariats avec les collectivités locales mais aussi avec le monde associatif. En 2022, **les actions menées avec et pour les partenaires du CAUE ont représenté 8,80% de sa charge de travail.**

VI-1 L'UNION RÉGIONALE DES CAUE DE NOUVELLE-AQUITAINE

Depuis la mise en place de la Grande Région Nouvelle-Aquitaine, le CAUE s'attache par l'intermédiaire de son Union Régionale à développer de nouveaux partenariats à l'échelle régionale.

Le label « Jardin remarquable »

Le label « **Jardin remarquable** » est délivré par l'État - Ministère chargé de la culture - aux jardins ouverts au public présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique. Au 31 décembre 2022, la Dordogne comptait le plus grand nombre de jardins labellisés « jardin remarquable » avec 17 jardins sur les 61 recensés en Nouvelle-Aquitaine.

En partenariat avec la DRAC Nouvelle-aquitaine, les paysagistes du CAUE participent depuis 2020 au groupe de travail régional pour examiner les demandes de labellisation (obtention ou renouvellement) « Jardin remarquable ».

En 2022, il y a eu 4 demandes de renouvellement et le CAUE a réalisé 2 visites sur site le 05/05/2022 pour le renouvellement du label du parc du domaine de Campagne et de celui du parc du domaine des Milandes à Castelnaud la Chapelle. Pour chacune des visites, la paysagiste a procédé à une évaluation selon une grille prédéfinie. Elle a également participé le 10 novembre 2022 à la réunion régionale qui valide la décision d'accorder ou de renouveler le label.

L'Observatoire de l'architecture du XX et XXI^e siècle

Chaque trimestre l'URCAUE N-A publie un panorama de l'architecture XXe-XXIe siècles en Nouvelle-Aquitaine. Les 12 CAUE proposent un bâtiment ou un aménagement afin d'offrir une vue d'ensemble d'une thématique. Une architecte du CAUE continue d'apporter régulièrement sa contribution et a proposé en 2022 quatre fiches portant sur :

- la transformation d'une église en un marché couvert à Sarlat-la-Canéda (thème Lieux de culte),
- l'agrandissement du restaurant de la commune à Cornille (thème Extension/Surélévation),
- l'agrandissement et rénovation d'un hôtel à Thonac (thème Densification en centre bourg),
- la transformation d'une grange en une boutique et un laboratoire de produits naturels cosmétiques à Liorac-sur-Louyre (thème Rénovation/Recyclage).

Le partenariat avec la revue Le Festin

Depuis 2 ans, les 12 CAUE de Nouvelle-Aquitaine collaborent avec la revue trimestrielle Le Festin dans la Rubrique "L'écho des CAUE". Dans le numéro de décembre 2022, une architecte du CAUE a rédigé un article sur une maison paille conçue par l'éco-architecte Charlotte Wibaux et réalisée sur la commune de Maurens. L'occasion de mettre en avant un exemple réussi d'écoconstruction grâce à la mise en œuvre de matériaux biosourcés et renouvelables : la paille utilisée en remplissage de l'ossature de bois et la laine de bois pour la toiture. Cette maison paille a aussi fait l'objet d'une présentation sur les réseaux sociaux dans le cadre de la rubrique mensuelle « la Maison du mois » animée par le CAUE.

Les groupes de travail

Initiés en 2017, ces groupes visent à mutualiser les bonnes pratiques professionnelles, les outils, les connaissances et les informations. Les groupes se réunissent de préférence en visioconférence et uniquement si une thématique précise a été arrêtée par le groupe. En 2022, le CAUE a participé aux 2 groupes de travail suivants :

- Communication/concours photos : le travail sur l'exploitation sociologique du concours photos « Ma ruralité heureuse vécue ou rêvée en Nouvelle-Aquitaine » a été réalisé en 2021 par Olivier Chadoin, sociologue. En 2022, 2 séminaires de réflexion collective à partir des résultats de l'étude sociologique ont eu lieu le 25/01 et le 17/03. Une séance de travail en visioconférence a été organisée le 15/03 pour préparer le lancement d'un nouveau concours photos régional.
- Administration et gestion : L'agrément de droit dont bénéficiaient les CAUE pour dispenser de la formation auprès des élus prenant fin au 31 décembre 2022, l'URCAUE NA a organisé le 20/06/2022 un temps d'échange pour répondre aux interrogations sur la constitution du dossier de demande de renouvellement de l'agrément CNFEL.

Les rencontres des personnels

L'URCAUE Nouvelle-Aquitaine organise tous les 2 ans une manifestation ouverte aux salariés et aux administrateurs des CAUE. L'occasion pour chacun de tisser des liens, de faire découvrir les actions développées sur son territoire, d'échanger avec ses homologues et d'interroger ses pratiques professionnelles. Reportées à deux reprises en raison de l'épidémie de coronavirus, les rencontres des personnels ont finalement eu lieu comme initialement prévu à Châtelleraut les 19 et 20 mai 2022. 4 salariés du CAUE y ont participé.

VI-2 LA SEMIPER : LE PROJET DE MAISON DE L'HABITAT

Au 1^{er} janvier 2022, la Société d'Économie Mixte d'équipement du Périgord (SEMIPER) a transféré la maîtrise d'ouvrage de l'opération Maison de l'Habitat à la SCI MDH dont elle assure la gérance.

L'accompagnement du CAUE sur le projet de construction d'une Maison de l'Habitat a débuté en 2019 et doit se poursuivre jusqu'en 2025 avec **le suivi de la démarche développement durable en phase d'exploitation.**

Le CAUE a organisé et participé aux 5 **réunions du COPIL** et à **9 réunions techniques** (Présentation du projet au Conseil départemental des Deux-Sèvres / Point Communication / Point matériau et hall / Point HQE / Retours sur la phase PRO / Point mobilier et signalétique / Retours sur la phase DCE / Point ACT retour AO).

Les différentes étapes de l'opération MDH avancent selon le calendrier prévisionnel remodelé. Compte tenu du contexte économique conjoncturel défavorable de l'année 2022, des négociations, de nouveaux appels d'offres et des réglages techniques ont dû être effectués afin de respecter le budget initial alloué à l'opération. Le planning global se voit donc modifié avec un démarrage du chantier prévu pour le 2nd trimestre 2023 et une livraison du bâtiment pour fin 2024. En 2022, l'architecte du CAUE a participé avec le concours ponctuel du conseiller Energie de l'ATD24 à **l'étape 3 relative au suivi de la démarche développement durable en phase projet :**

- Conseil à la finalisation du choix des matériaux et procédés constructifs
- Conseil pour le maintien des ambitions durables, environnementales et performancielles du bâtiment
- Retours techniques sur les différentes phases du projet (PRO, DCE, ACT ...)

Le CAUE a continué à porter la **dynamique participative du projet** visant à associer le plus largement possible l'ensemble des acteurs de cette opération. Ainsi, les employés des 7 structures ont bénéficié d'une visite du modèle 3D du bâtiment dans le cadre de plusieurs ateliers en distanciel animés par NOBATEK entre le 14 et le 22 mars 2022. Grâce à la tablette interactive IMMERSITE, il a été possible de visualiser l'extérieur de la Maison de l'Habitat dont le bâtiment se déploie en L, et les parcours empruntés par le grand public lorsqu'il viendront consulter les différents services. IMMERSITE a aussi permis de découvrir l'intérieur du bâtiment avec l'organisation des espaces communs (hall, circulation, tisanerie, terrasse) et les principes d'organisation des espaces de travail selon leur typologie (bureau individuel, bureau partagé, en open space ou box de séparation). L'occasion pour chacun de se projeter dans son futur environnement professionnel mais aussi de poser des questions sur l'isolation, les modalités de chauffage, l'aération et le stationnement.

Une newsletter a été diffusée aux 270 employés en début d'année pour les tenir au courant des actualités du projet et du Quartier d'Affaires.

VI-3 LE SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA DORDOGNE (SMDE 24)

LE SMDE 24 agit pour le compte des collectivités adhérentes de Dordogne pour la protection de la ressource en eau. Il exerce la compétence « Protection du point de prélèvement ». Il est notamment chargé de l'établissement et du suivi des [périmètres de protection](#) des ressources existantes et à venir et des [actions pour la protection de la ressource](#). A cet égard, il réalise en Dordogne des études et des travaux relatifs à la protection de la ressource en eau sur 233 captages.

Le SMDE 24 - au travers de son hydrogéologue – a sollicité en 2021 les conseils du CAUE pour orienter les travaux de sécurisation des captages situés en zones rurales vers des solutions alternatives afin de favoriser une meilleure intégration paysagère et la biodiversité. Le CAUE a proposé de réaliser pendant 3 ans des études paysagères et ceci pour 5 sites maximum par an choisis en concertation avec le SMDE 24. Ces études comprennent :

- une analyse du territoire et notamment de ses co-visibilités,
- une analyse de la parcelle,
- un projet d'aménagement de la parcelle (1 ou 2 options en fonction du site),
- une illustration (croquis / perspectives) du site Avant/Après afin de sensibiliser les élus,
- une proposition de palette végétale.

Les propositions du CAUE sont d'ordre paysager (limites, végétaux à planter, co-visibilités à gérer) mais aussi architectural (enduits, bardages à modifier, etc.) et sont formalisées sous forme d'une plaquette A3 (R/V).

A la demande du SMDE 24, le CAUE a réalisé en 2022 **deux études d'intégration paysagères sur les sites de captage d'eau potable de La Bulide implanté sur la commune de Vézac et de Les Ley Fonts sur la commune de Cours de Pile.**

VI-4 LE PÔLE D'INTERPRÉTATION DE LA PRÉHISTOIRE

Le Pôle d'Interprétation de la Préhistoire (P.I.P.) est un établissement public de coopération culturelle constitué de l'Etat, de la Région Nouvelle Aquitaine, du Département de la Dordogne et des 4 communautés de communes qui constituent le territoire du Grand Site de France de la Vallée de la Vézère. Il porte une double mission d'animation territoriale et de médiation favorisant la préservation et la mise en valeur de patrimoines culturels, notamment préhistoriques, naturels et paysagers de la vallée de la Vézère et de ses affluents, sur la partie aval du bassin.

A ce titre, il porte et anime la démarche « Grand Site de France de la Vallée de la Vézère » et coordonne l'action des acteurs du territoire pour la mise en œuvre du programme d'actions corrélé à l'obtention du label décerné en janvier 2020 par le Ministère en charge de l'Environnement.

Le CAUE et le PIP ont signé en 2021 **une Convention cadre** dans laquelle les deux parties s'entendent sur les orientations suivantes :

- l'accompagnement des habitants et des acteurs locaux dans la définition de leurs projets,
- la formation des professionnels, des élus, des acteurs du territoire,
- l'accompagnement à la définition de politiques locales concourant à la préservation ou à l'appropriation de la valeur patrimoniale du territoire,
- la mise en place d'outils et d'animations de sensibilisation et de médiation patrimoniales.

Le CAUE met souvent ses ressources à la disposition du PIP et répond régulièrement à ses sollicitations. Ainsi en 2022, le CAUE a mis son expertise au service du PIP pour les projets suivants :

- **Guichet Unique** : poursuite depuis 2013 de la participation d'une architecte conseil du CAUE aux permanences mensuelles (une dizaine par an)
- **Fête du Grand Site de France de la Vallée de la Vézère**, 1^{er} week-end d'octobre, 3^{ème} édition : travail de médiation engagé auprès des scolaires sur leur rapport avec les paysages et le patrimoine sur le territoire. Animations d'une paysagiste du CAUE autour de l'exposition *Patrimoine de pays en devenir*, de balades pour découvrir le patrimoine de pays de proximité, d'ateliers pédagogiques et ludique en classe (écoles de Saint Léon sur Vézère et de Marcillac, 23 septembre 2022).

- **Application Petit Patrimoine** : le CAUE a formé des associations et des référents communaux à l'application et effectué une mise à jour dans Périgéo du petit patrimoine sur le territoire du Grand Site de France Vallée de la Vézère
- **Formation « Lire le paysage autours de mon école, connaître le patrimoine de proximité »** : partenariat PIP / Rectorat de Périgueux / CAUE, formation ouverte aux professeurs du 1^{er} et 2nd degrés, d'une demi-journée et coanimée par une paysagiste du CAUE, 16 novembre 2022.
- **Unités paysagères de l'OGS** : création des unités paysagères avec le concours d'Isabelle Vauquois, Inspectrice, réunion de travail avec l'OGS et intégration des données dans Périgéo par le géomaticien du CAUE
- **Schéma d'interprétation** : réunions et travail sur la démarche, les sites repérés et le plan d'actions
- **Exposition-expérience, « PaysÂges Vézère »** : réunion d'échanges sur le contenu architectural et paysager, transmission de nombreux éléments issus de l'album du territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Homme, de l'Atlas des paysages de Dordogne et de l'exposition du CAUE sur le Périgord Noir (cartes, photos, textes)

VI-5 ENSEMBLE SCOLAIRE SAINT-JOSEPH A PERIGUEUX

Dans le contexte de changement climatique, les cours d'écoles minérales constituent des îlots de chaleur importants en ville. Les CAUE sont de plus en plus sollicités pour répondre à cette problématique.

Le CAUE de la Dordogne a été contacté en 2022 pour conseiller l'établissement scolaire privé Saint-Joseph sur l'aménagement de ses espaces extérieurs. Fondé en 1859, l'établissement situé au cœur de la ville de Périgueux est constitué de bâtiments anciens patrimoniaux et de constructions récentes qui s'articulent autour de cours de récréation essentiellement goudronnés. Sur le site, 84% des sols sont imperméabilisés.

Une paysagiste du CAUE a effectué une visite sur site et réalisé en décembre 2022 une fiche conseil présentant un état des lieux détaillé des cours de récréation et 4 enjeux spatialisés :

- désimperméabiliser certains sols goudronnés,
- enrichir la biodiversité en plantant en pleine terre et en installant de nouveaux végétaux,
- organiser les espaces en lieux de détente, de grands espaces de jeux et de rassemblements, d'espaces sportifs ou de travail,
- offrir un cadre de travail de qualité en mettant en valeur les magnifiques bâtiments anciens grâce à des aménagements paysagers et en les préservant en dégagant les pieds des façades des revêtements imperméables actuels.

La paysagiste a aussi sélectionné plusieurs exemples de références de sols, mobiliers et aménagements paysagers qui permettent de requalifier et rénover les cours d'école pour qu'elles deviennent des îlots de fraîcheur.

VI-6 LES AUTRES PARTENAIRES DU CAUE

ADEME

Le CAUE héberge un Espace Conseil France Rénov' et a bénéficié à ce titre du soutien logistique de l'ADEME :

- Plaquettes d'information gratuites destinées au grand public
- ebinaires et formations gratuites pour les conseillers France Rénov'
- Outils numériques et site intranet du programme SARE : INTRA FAIRE, SARénov', tableau de bord SARE et base de données FAIRE
- Journées nationales de l'ADEME à Angers pour les conseillers France Rénov'

ADIL24

Le CAUE est membre du Conseil d'Administration et du Bureau de l'Adil24
Partenariat pour le conseil aux ménages dans le cadre de la plateforme rénovation Energétique Dordogne Périgord (N° unique de la plateforme, réalisation des actes Métiers A1)
Actions d'information, d'animation et de médiation conjointes (stand partagé, conférence...)

ATD 24

Depuis 2013, le CAUE et l'ATD24 ont un président commun, ce qui permet notamment de promouvoir l'action et les services du CAUE auprès des collectivités qui adhèrent à l'Agence départementale.

Les compétences des personnels du CAUE ont sollicitées en 2021 pour renforcer les services de l'ATD (géomaticien, technicien informatique, infographiste, dessinateur, coordinateur construction durable et efficacité énergétique) et ceci, pour une part de leur temps de travail.

Des projets sont menés conjointement avec les services Cartographie numérique, Ingénierie territoriale et Ingénierie assainissement de l'agence :

- Maison Numérique de la Biodiversité Dordogne-Périgord
- Application Petit patrimoine pour son recensement et sa valorisation en Dordogne
- Assistance technique dans le cadre du projet de Maison de l'Habitat

CAPEB 24

Organisation professionnelle du Bâtiment, la CAPEB24 fédère 730 entreprises adhérentes en Dordogne. Représentée par son Président au sein du Conseil d'administration du CAUE, elle participe aux débats des assemblées depuis de nombreuses années.

Cellule naturaliste

L'écologue du CAUE travaille régulièrement avec un réseau de partenaires :

- Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine)
- Le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA)
- L'Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage (OAFS)
- La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)
- L'Association Cistude

Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Création d'applicatifs pour développer la participation citoyenne en faveur de la biodiversité

Projet Haute Valeur Environnementale de l'AOC Pécharmant

Accompagnement conjoint CAUE et CA auprès du Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle dans le cadre d'un AMI de la Région N-A

Rédaction en cours d'une charte de recommandations d'implantation du miscanthus, nouvelle culture en Dordogne destinée au paillage, à la fabrication d'emballages recyclables et pour alimenter les méthaniseurs mais dont le développement à l'échelle de 10 à 20 ans présente le risque de contribuer « à fermer » les paysages en Dordogne.

Conseil départemental de la Dordogne

Soutien technique, scientifique et méthodologique au Service des Milieux Naturels et de la Biodiversité

Animation de la Maison numérique de la Biodiversité Dordogne-Périgord

Inventaire du Patrimoine de Pays

Animation et promotion de l'Atlas des paysages et du patrimoine Dordogne Périgord
Appui technique aux collectivités sur le champ de l'urbanisme et de la transition énergétique
Partenaire du Service Habitat dans le cadre de la Plateforme Rénovation Énergétique Dordogne Périgord
Sollicitations du service Tourisme pour les panorandos (lecture de paysage pour des sentiers de randonnée)
Organisation des Journées Européennes du Patrimoine avec le Service départemental du patrimoine
Participation à des jurys de concours

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Soutien financier à la Plateforme Rénovation Énergétique Dordogne Périgord portée en 2022 et 2023 par le Conseil départemental avec ses partenaires SOLIHA, ADIL24 et CAUE

Ecocentre Périgord Limousin

Structure associative née en 2003, l'écocentre a comme objectif le développement et l'appropriation par tous de l'écoconstruction et des énergies renouvelables. L'association intervient dans le domaine de la formation et dans celui de la maîtrise d'œuvre et de l'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour la construction et la rénovation
2022 : partenaire des Journées Européennes du Patrimoine à Saint-Pierre de Frugie

EPF Nouvelle-Aquitaine

Participation aux animations sur la revitalisation des centres-bourgs portées par le CAUE

FFB 24

Le CAUE participe à l'Assemblée générale et par le passé, a organisé des rencontres thématiques (qualité de l'air intérieur, confort d'été, réglementation RE2020...) et des visites de réalisations exemplaires en Dordogne pour le club des entrepreneurs et le club des femmes d'entrepreneurs

Fondation du Patrimoine Dordogne

Journées Européennes du Patrimoine
Application « Petit patrimoine »

France Bleu Périgord

Participation ponctuelle des conseillers du CAUE aux émissions « Côté Experts » de la Vie en Bleu et « Sauvons la planète »

Gîtes de France Dordogne Périgord

Conférence en 2022 sur le confort thermique des hébergements
Conseils en énergie auprès des hébergeurs de Dordogne labellisés Gîtes de France

Fibois Nouvelle-Aquitaine

Participation depuis 6 ans à la sélection du Prix régional de la Construction Bois Nouvelle-Aquitaine. Une architecte du CAUE a participé le 3 mai 2022 en visioconférence à l'un des 2 Comités Techniques de Sélection (CTS) pour l'étude des dossiers de candidature répartis selon les 4 catégories : Travailler-accueillir / Apprendre se divertir / Réhabiliter un équipement / Réhabiliter un logement. Au préalable, elle avait, à l'aide d'une grille fournie, réalisé une présélection sur près de

50 dossiers avec descriptifs, photos et plans et avait émis un avis par dossier (non retenu / bien / parfait). Seules les candidatures les mieux notées ont été analysées collectivement lors du CTS du 3 mai 2022.

Le jury final s'est réuni le 13 juin pour désigner les lauréats 2022. Deux projets en Dordogne ont remporté un 1^{er} prix : la halle citoyenne à Saint-Pierre d'Eyraud dans la catégorie *Réhabiliter un équipement* et une maison familiale dans le Périgord à Vezac dans la catégorie *Aménager l'intérieur*.

La Pierre Angulaire

Le CAUE effectue depuis plus de 20 ans le suivi et la saisie des fiches relatives à l'inventaire du petit patrimoine effectué par les bénévoles de l'association :

- Saisie des dossiers d'inventaire dans la base de données du CAUE
- Participation du CAUE aux Comités de lecture de l'association et aux Assemblées générales
- Développement de l'application petit patrimoine pour le recensement et la valorisation du petit patrimoine en Dordogne

Les amis de La Peyrouse

Participation en 2021-2022 du CAUE à la réalisation d'un ouvrage sur l'histoire du domaine de La Peyrouse situé sur la commune de Saint Félix de Villadeix (rédaction du texte de la 1^{ère} partie du chapitre 10 « Le parc et les bois de La Peyrouse », choix des illustrations, travaux de relecture). Imprimé en 2022, l'ouvrage bénéficie des contributions écrites d'une quinzaine d'auteurs parmi lesquels des historiens, naturalistes, chercheurs, universitaires, maîtres de conférence, photographes...

Odéys

Association regroupant près de 350 adhérents de la filière BTP dans l'objectif de faire évoluer les pratiques vers une filière construction et aménagement durable.

Première prise de contact en 2022 avec la référente en Dordogne : découverte des missions et des partenaires d'Odéys sur le Département

Pôle d'Interprétation de la Préhistoire

Structure porteuse de la démarche Grand Site de France Vallée Vézère

Convention cadre CAUE/PIP signée en 2021

Le CAUE met souvent ses ressources à la disposition du PIP et il est aussi régulièrement sollicité dans le cadre des projets de ce dernier :

- Fête du Grand Site de France de la Vallée de la Vézère
- Schéma d'interprétation
- Unités paysagères de l'OGS
- Exposition 2023

Préfecture de la Dordogne

Commission Départementale des Sites et des paysages

Commission Départementale d'Aménagement Commercial

Comité local de Cohésion Territoriale (émanation locale de l'ANCT)

Comité départemental des Aires protégées de Dordogne créé le 18 février 2022

Services de l'État

- DDT24 : le CAUE participe à la Commission de conciliation en urbanisme, au Club ADS, aux Ateliers locaux des territoires, promotion de l'Atlas des paysages de Dordogne
- UDAP 24 : le CAUE participe au Guichet Unique au Pôle d'Interprétation de la Préhistoire aux Eyzies de Tayac (permanence conseils en architecture organisée 1 fois par mois)
- Inspection académique de Dordogne : le CAUE mène des actions de sensibilisation à l'architecture, au paysage et au petit patrimoine pour les professeurs du 1^{er} et du 2nd degrés avec la formation « Lire le paysage autour de mon école, connaître le patrimoine de proximité » organisée depuis 3 ans au PIP.

DREAL Nouvelle-Aquitaine

Au travers de la personne d'Isabelle Vauquois, Inspectrice des Sites de Dordogne, le CAUE est sollicité pour l'Atlas des Paysages et du Patrimoine de la Dordogne, l'Opération Grand Site de France Vallée de la Vézère (unités paysagères), les dossiers de la Commissions départementales de la Nature, des Paysages et des Sites (contribution de l'écologue du CAUE sur les questions de biodiversité et de gestion forestière), le label « Jardins remarquables » en Dordogne

La SHAP (Société Historique et Archéologique du Périgord)

Société Historique et Archéologique du Périgord

Société savante créée en 1874, la SHAP a pour but la recherche, l'étude et la conservation des documents et des monuments anciens, de tous les âges qui intéressent l'histoire du Périgord.

2021 : Participation au colloque « Le paysage, reflet de la ruralité périgourdine » au Château de Hautefort et contribution aux actes du colloque.

2023 : contribution à la rédaction du livre « 150 ans d'histoire en Périgord sur le thème « Architecture en Dordogne 1874-2024 »

2024 : participation au « Salon des Associations du Patrimoine en Périgord » organisé par la SHAP en juin au théâtre l'Odyssée à Périgueux

Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle

AMI « Le Bassin de l'Isle : un territoire vert et bleu en Nouvelle-Aquitaine » avec la Chambre d'Agriculture de la Dordogne

SOLiHA Dordogne Périgord

Partenariat pour le conseil aux ménages dans le cadre de la plateforme Rénovation Energétique Dordogne Périgord

Actions d'information, d'animation et de médiation conjointes (stand partagé, conférence...)

UDM 24

Partenariat pour la formation des élus de Dordogne. Le CAUE bénéficie de l'agrément CNFEL et ses formations sont inscrites au catalogue de l'UDM 24 : « La revitalisation des centres bourgs » et « La rénovation énergétique des bâtiments »

VII- LA VIE STATUTAIRE DU CAUE

VI-1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration et l'Assemblée générale du CAUE se sont réunis par deux fois en 2022, le 21 juin et le 14 décembre. La fin des mesures de prévention liées à la COVID-19 a permis aux assemblées de se réunir en 2022 en présentiel à l'Hôtel du Département, salle Lurçat à Périgueux.

Deux nouveaux membres ont été accueillis en 2022 au sein du Conseil d'administration :

- Mme Nathalie Malabre a remplacé M. Jacques Caillaut au poste de Directeur académique des services de l'Education nationale de Dordogne et
- M. Jean-Claude Grimperelle a remplacé Mme Emmanuelle Embid démissionnaire le 11 avril 2022 de son mandat de déléguée du personnel au CAUE.

Mme Emilie Chagnon, paysagiste dplg a fait connaître son souhait de quitter le Conseil d'administration lors de l'assemblée du 21 juin 2022. L'élection pour pourvoir son mandat vacant inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 19 décembre 2022 a été annulée faute de réponse à l'appel à candidatures lancé en octobre 2022 auprès des paysagistes dplg de Dordogne. Cette élection est reportée à la prochaine Assemblée générale de 2023. Un nouvel appel à candidature sera lancé en début d'année.

La composition du Conseil d'administration en 2022 était la suivante :

Représentants des collectivités locales

- **Président** : Stéphane Dobbels, Conseiller départemental Trélissac, maire de Cornille
- **Vice-Présidente** : Juliette Nevers, Conseillère Départementale Périgord Vert Nontronnais
- **Vice-Président** : Pascal Bourdeau, Conseiller Départemental Périgord Vert Nontronnais
- Dominique Bousquet, Conseiller départemental Haut Périgord Noir
- Corinne Ducrocq, Conseillère départementale Isle Loue Auvézère, maire de Coulaures
- Jean-Michel Magne, Conseiller Départemental Vallée de l'Isle et Maire de Chantérac

Représentants de l'Etat

- Nathalie Malabre, Directrice d'Académie
- Xavier Arnold, Architecte des Bâtiments de France
- Emmanuel Didon, Directeur Direction Départementale des Territoires

Représentants des Professions

- Hélène Lefrancq, Architecte, déléguée départementale de l'Union nationale des Syndicats Français d'Architectes
- Frédéric Lioger, Président de la CAPEB 24
- Boris Delafoulhouze, Architecte, représentant départemental de l'Ordre des Architectes
- Charlie Baudoin, Géomètre expert, Membre de l'Ordre Régional de Nouvelle-Aquitaine des Géomètres Experts

Personnes qualifiées

- Jean-Philippe Granger, Président de la Chambre d'Agriculture
- Didier Gouraud, Président de la Chambre de Métiers

Membres élus par l'Assemblée Générale

- Emilie Chagnon, Paysagiste dplg (démissionnaire en juillet 2022)
- Jacques Bernot, Délégué départemental Vieilles Maisons Françaises
- David Pontou, Président Syndicat des Entrepreneurs et Artisans du Bâtiment
- Stéphane Distinguin, Directeur de la SEMIPER
- Sylvain Marmande, Chef de service Agence Technique Départementale
- Jean-François Savier, Délégué Départemental Maisons Paysannes de France

Représentant élu par le personnel (avec voix consultative)

Jean-Claude Grimperelle, technicien informatique

La Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine a adressé au Président Stéphane Dobbels le 03 août 2022 son rapport d'observations provisoires établi suite au contrôle des comptes et de la gestion du CAUE de la Dordogne des exercices 2016 à 2021. Conformément au délai de deux mois imparti, des réponses à certaines observations formulées par la Chambre ont été transmises fin septembre à M. Bourgin, premier conseiller, en sa qualité de rapporteur. Le rapport des observations définitives a été par la suite transmis par la Chambre le 03 février 2023. Certaines observations du rapport provisoire relatives à la vie statutaire avaient toutefois données lieu dès 2022 à des modifications validées par les assemblées du CAUE. Ainsi, sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale du 19 décembre 2022 a adopté à l'unanimité :

- le nouveau règlement intérieur du CAUE,
- le principe d'adhésion au CAUE de membres actifs, bienfaiteurs et d'honneur qui pourront notamment participer aux assemblées générales du CAUE et présenter leur candidature lors du renouvellement des mandats des 6 membres du collège élus en Assemblée générale,
- le barème d'adhésion 2023 (tarifs différenciés).

L'adhésion au CAUE revêt un caractère nettement plus symbolique que financier, les tarifs proposés à partir de 2023 étant peu onéreux :

- 20 euros pour les établissements scolaires, les organismes divers, les associations, les professionnels et les particuliers
- De 25 à 150 euros pour les communes en fonction du nombre d'habitants
- De 25 à 150 euros pour les EPCI en fonction du nombre d'habitants

L'adhésion au CAUE permettra de témoigner d'une reconnaissance du travail accompli ces 4 dernières décennies au plus près des habitants et des acteurs locaux, de la valeur et du sens de l'activité de l'association.

Une campagne d'information en direction des Présidents des Communautés de communes sera menée conjointement par le Président et la Directrice du CAUE en 2023. Une communication sera effectuée en début d'année sur les réseaux sociaux et sur le site Internet du CAUE avec la mise en ligne du barème et du bulletin d'adhésion, du règlement intérieur de l'association et du contrat d'engagement républicain.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, toutes les associations sollicitant des subventions publiques doivent souscrire un contrat d'engagement républicain (CER). Le Président Stéphane Dobbels a signé un CER le 17 juin 2022. Le CAUE doit désormais veiller à ce que ses dirigeants, ses salariés, ses membres et ses partenaires respectent les 7 engagements républicains inscrits à ce contrat. Le CAUE s'est acquitté de son devoir d'information à ce sujet auprès de ses administrateurs et salariés. Le CER est aussi affiché à l'accueil au siège du CAUE et est en ligne sur son site Internet.

VI-2 L'ÉQUIPE TECHNIQUE

L'équipe du CAUE a évolué en 2022 dans sa composition.

A la suite du départ volontaire de Bertrand Boisserie le 14 mars 2022, Valérie Dupis a été nommée le 1^{er} juin 2022 au poste de Directrice du CAUE par le Président Stéphane Dobbels avec l'accord de Jean-Sébastien Lamontagne, Préfet de Dordogne. Valérie Dupis, paysagiste urbaniste occupait le poste de directrice adjointe au CAUE depuis le 1^{er} octobre 2014.

Léo Feuga, assistant d'étude et paysagiste de formation et Johann Desport, conseiller France Rénov' recrutés dans le cadre de la plateforme Renovation Energétique Dordogne Périgord ont quitté le CAUE en 2022 au terme de leur CDD de 18 mois.

Salomé Haas a été recrutée au 1^{er} mars 2022, en CDD d'un an et travaille à temps plein en tant qu'animatrice territoriale en charge du développement et de la promotion de l'application numérique citoyenne « Aux Actes ! ». Agnès Delgorgue Faucher, architecte dplg a été recrutée le 1^{er} septembre 2022 en CDD d'un an à temps partiel (3 jours par semaine) pour palier en partie le départ à la retraite progressif accordé à Odile Erhard, architecte et pour assurer une mission de conseil auprès des habitants de Périgueux désireux de rénover, reconfigurer leur bien ou de réaliser une nouvelle construction. Une convention a été signée avec la ville de Périgueux en 2022 mais l'action n'a pas encore débuté. Au terme d'un CDD de 18 mois, Méloë Colbac, urbaniste a été confortée dans sa mission d'assistante d'étude dans le cadre de la réalisation des études stratégiques de bourg. Elle travaille à temps partiel 3 jours par semaine au CAUE.

La mutualisation des personnels du CAUE en 2022 a concerné Hervé Desmaison, géomaticien (2 jours par semaine), Jean-Claude Grimperelle, technicien informatique (80%), Sébastien Ramond, dessinateur (à mi-temps) et un conseiller Energie (à mi-temps) et Isabelle Morin, infographiste (20%).

A la suite de la démission d'Emmanuelle Embid de son mandat de déléguée du personnel le 11 mai 2022 et faute de suppléant, une élection partielle pour élire un nouveau membre titulaire du Comité Social et Economique a été organisée par la Direction. Un PV de carence a été rédigé au 1^{er} tour de l'élection réservé aux représentants des syndicats et Jean-Claude Grimperelle, seul candidat déclaré au 2nd tour a été élu le 16 juin 2022. Son mandat s'achèvera en décembre 2023, date prévue des prochaines élections du CSE du CAUE.

Bertrand Boisserie Directeur jusqu'au 14 mars 2022

Valérie Dupis Directrice, Paysagiste urbaniste, temps partiel 90%

Anne Auffret Architecte, temps partiel 90%

M'hamed Bairat Conseiller France Rénov'

Marine Bertrand Architecte

Aurélie Brunat Paysagiste

Méloë Colbac Assistante d'étude, temps partiel 60%

Myriam Cosset Conseillère France Rénov'

Yannick Coulaud Ecologue

Élisabeth Couty Assistante de direction

Agnès **Delgorgue-Faucher**, architecte dplg, CDD 1 an, temps partiel 60 %

Hervé **Desmaison** Géomaticien, temps partiel 80%

Johann **Desport**, Conseiller France Rénov', fin de CDD de 18 mois le 30 juin 2022

Emmanuelle **Embid** Comptable

Odile **Erhard** Architecte, temps partiel 40% à partir du 1^{er} septembre 2022 (retraite progressive)

Léo **Feuga** Assistant d'étude, fin de CDD de 18 mois le 02 février 2022

Jean-Claude **Grimperelle** Technicien informatique et élu le 16 juin 2022 membre titulaire du CSE du CAUE

Salomé **Hass** Animatrice territoriale CDD 1 an

Isabelle **Morin** Infographiste

Sébastien **Ramond** Dessinateur

Pour des raisons sanitaires liées à la Covid-19 et dans le respect des préconisations gouvernementales pour lutter contre le variant Omicron, la majorité des salariés du CAUE ont continué de télétravailler partiellement en janvier et février 2022 (3 jours par semaine). La fin du protocole sanitaire en entreprise fixée au 14 mars 2022 a notamment permis d'accueillir à nouveau des particuliers en conseil au siège du CAUE à Périgueux. Les conseils aux particuliers étaient jusqu'à cette date réalisés en visioconférence sauf pour ceux dispensés dans les permanences délocalisées de la CAB, de la Communauté de communes Bastides Dordogne Périgord et du Guichet Unique.

Les formations s'étaient majoritairement déroulées en distanciel en 2021 en raison de la COVID 19. En 2022, 4 salariés ont suivi une formation pour un total de 224 heures de formation et seulement 1 formation s'est déroulée à distance (prise en main d'un logiciel de paie). L'écologue du CAUE a bénéficié d'une formation « sur mesure » sur la télédétection (161 heures de formation organisées en 6 modules de novembre 2021 à juin 2022 à Montpellier). L'offre de webinaires gratuits s'est aussi élargie dans de nombreux domaines en 2022 (architecture, bois, énergie, paysage, droit...) permettant de s'informer sur des thématiques en lien avec les missions du CAUE.

Le retour « à une vie professionnelle en présentiel » à partir de mars 2022 a également permis d'organiser à nouveau des moments de cohésion qui n'existaient plus depuis 2020 en raison des périodes successives de confinement et de télétravail obligées :

- 16 juin 2022 après-midi : pique-nique « tiré du sac » dans les jardins de l'Espace François Mitterrand, visites guidées des toits de la cathédrale Saint-Front et de la Maison des Consuls à Périgueux, escape game à Enigm'Antic.
- 30 juin 2022 : journée de cohésion avec les services de l'ATD24, déjeuner à la salle des fêtes de Bourdeilles, jeux de construction en bois en équipe (défi Kapla) et visites guidées du château de Bourdeilles et de ses jardins.
- 9 décembre 2022 : repas de Noël avec les services de l'ATD24 à la salle polyvalente Le Lux à Périgueux.

Après leur annulation deux années de suite, les rencontres des CAUE de Nouvelle-Aquitaine se sont déroulées les 19 et 20 mai 2022 à Châtelleraut. Le CAUE 86 et l'URCAUE N-A ont proposé à cette occasion des temps de travail et d'échanges sous forme d'ateliers thématiques. Des visites guidées patrimoniales ont permis de découvrir la ville de Châtelleraut, son histoire et les politiques de développement mises en œuvre récemment (opération Cœur de ville...). Des moments de convivialité avec notamment le « buffet des terroirs » étaient aussi au programme. 4 salariés du CAUE ont participé à ces journées des personnels.

VIII- LE FINANCEMENT DU CAUE

En 2022, la subvention de fonctionnement allouée par le Conseil départemental au CAUE s'élève à 689 800€ et intègre les 109 500€ de subventions affectées aux missions spécifiques liées à l'environnement et à l'animation territoriale de l'application écocitoyenne « Aux Actes ! ».

Des subventions supplémentaires (Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, missions culture /Conseil Départemental...) et des conventions rémunérées (conventions d'objectifs et d'accompagnement des collectivités) ont abondé le budget du CAUE.

La mutualisation des services du CAUE et de l'Agence Technique Départementale de la Dordogne a également donné lieu à des remboursements significatifs en 2022 (108 440€).

Comparativement aux années précédentes, le résultat de l'association est exceptionnellement très positif en 2022 et s'élève à + 111 551€ contre -10 388€ en 2021, + 38 727€ en 2020 et + 54 790€ en 2019.

L'analyse comparative du budget prévisionnel 2022 et du compte de résultat 2022 permet de dégager plusieurs explications à ce résultat.

La masse salariale a finalement été « contenue » malgré une forte revalorisation de la valeur du point salarial de la CCN ADITIG (+ 2.25% en janvier et + 3.50% en juillet 2022) en raison :

- d'un nombre de jours d'arrêts maladie exceptionnellement élevé (141 jours en 2022),
- de la demande de retraite progressive d'une architecte (passage de 80 à 40 % à compter du 1^{er} septembre 2022) entraînant la baisse d'un des 3 salaires de cadre les plus élevés et permettant de minorer la provision retraite de façon importante,
- de la fin du CDD de Johann Desport, conseiller France Renov' en juin 2022 avec seulement 5 mois de chevauchement avec le poste de la conseillère qu'il remplaçait pendant son arrêt maladie.

La ressource issue de la mutualisation entre l'ATD24 et le CAUE est également plus élevée que prévue, l'ATD24 ayant reversé +8.200€, le montant estimé au budget prévisionnel correspondait à 40% du temps de travail du Conseiller Energie du CAUE alors que ce dernier a travaillé à 50% pour l'ATD en 2022.

Des économies ont également été réalisées au niveau des charges d'exploitation prévisionnelles en raison :

- du départ volontaire en mars 2022 de M.Boisserie, directeur de l'ATD24 mis à disposition du CAUE depuis 2013 (économie de 8 000€),
- de l'absence de stagiaires (économie de 6 600€),
- de la diminution des frais professionnels (économie de 2 187€),
- de la diminution des postes formation du personnel,
- des postes Achat : produits d'entretien, fourniture entretien et petit équipement (économie de 3 637€).

Trois produits d'exploitation n'étaient pas prévus au budget prévisionnel 2022 :

- la « prime surchauffe » de l'Etat au titre de l'année 2021 reversée par la Région Nouvelle-Aquitaine (signature le 05 décembre 2022 de la convention d'attribution de 24 000 euros),
- la subvention de 44 000 euros au titre du dispositif national « Petites villes de demain » reversé par le Conseil départemental,
- la subvention complémentaire en juillet 2022 de 50 000 euros accordée par le Conseil Départemental en réponse aux inquiétudes du CAUE face aux deux fortes augmentations du point de la convention collective ADITIG.

Produits d'exploitation

Conventions Conseil Départemental	739 800€
Conventions Conseil Départemental <i>(Programme Petites Villes de Demain)</i>	44 000€
<i>(Mission culture)</i>	10 000€
Mise à disposition ATD24 / CAUE 24	108 440€
SEMIPER Maison de l'Habitat	12 300€
Convention pour la plateforme en devenir <i>(Conseil Régional N-Aquitaine/SARE)</i>	80 000€
Convention URCAUE Nouvelle-Aquitaine	1 553€
Prestation de services	57 496€
Autres produits de gestion courante <i>(aide de la Direction régionale des Finances)</i>	311 €
Reprise sur amort. & provision, transfert de ch.	37 674€
Produits financiers	1 520€
Produits exceptionnels	34 980€
<i>Report de ressources non utilisées</i>	0€
<i>Engagements à réaliser sur ressources affectées</i>	0€
TOTAL	1 128 074€

Charges d'exploitation

Charges du personnel (salaires, charges de personnel)	855 411€
Impôts et taxes	46 430€
Variation de stock et autres achats & ch. ext.	95 423€
Dotation amortissement & provisions	7 554€
Autres charges	740€
Charges financières	0€
Charges exceptionnelles	10 965€
TOTAL	1 016 523€

Bénéfice de l'exercice 2022 **+ 111 551€**



Table des matières

INTRODUCTION	92
I- LES ÉTUDES	93
II- LES SUIVIS – ANIMATIONS OPÉRATIONNELS	94
III- L'ASSISTANCE TECHNIQUE	103
IV- LES MISSIONS SOCIALES.....	105

INTRODUCTION

Adhérent de la Fédération Nationale SOLIHA, Solidaire pour l'Habitat, SOLIHA **Dordogne-Périgord – Solidaire pour l'Habitat Dordogne Périgord** apporte ses compétences au service des habitants et des collectivités du département de la Dordogne.

Présent sur le territoire de la Dordogne depuis 1968, SOLIHA Dordogne-Périgord emploie 30 salariés soit un équivalent temps plein de 28,8 salariés contre 26,05 en 2021.

Les compétences administratives et financières (secrétaires, comptable) mais aussi des personnels de terrain (conseillers habitat, techniciens en bâtiment, chargés d'études et d'opérations, agent social CESF...).

Ses activités sont reconnues service social d'intérêt général.

Le contexte de la décentralisation, la mise en œuvre du droit au logement opposable, le vieillissement de la population, l'impératif du développement durable intégrant la lutte contre la précarité énergétique fixent de nouveaux enjeux à la lutte contre l'exclusion par le logement.

Notre Mouvement intervient au service des personnes et des familles vulnérables et fragiles en quête d'un logement ou éprouvant des difficultés à s'y maintenir.

Nous agissons notamment dans le parc privé, en visant à concilier projet social et réalité économique. Pour cela, nous :

- produisons et développons une offre de logements décents,
- adaptons l'habitat pour permettre à chacun : personnes âgées, accidentés de la vie, de continuer à vivre dans son logement,
- contribuons à revitaliser bourgs et quartiers en réhabilitant le parc privé ancien,
- luttons contre l'insalubrité et la non-décence en mettant en œuvre un habitat économe, accessible et durable.

Nos activités se déclinent sur plusieurs champs d'intervention :

- le conseil habitat, dont l'accompagnement des ménages fragiles et défavorisés,
- la maîtrise d'ouvrage d'insertion,
- les activités d'ingénierie en matière d'urbanisme et d'habitat auprès des collectivités territoriales.

Pour cela, nous sommes décidés à mieux construire les réponses nécessaires et urgentes qu'attendent de nous les personnes victimes du mal logement, de l'indignité de leur habitat, ou en difficulté d'accès ou de maintien dans un logement décent.

Au cours de l'exercice 2022, l'association a dégagé un **chiffre d'affaires de 1 185 206 €** toutes activités confondues, soit une baisse de **69 069 €**.

L'association a bénéficié d'une **subvention de l'Assemblée Départementale** à hauteur : **267 000 €** dont **167 000 €** versés au titre de la subvention de fonctionnement et **100 000 €** à titre exceptionnel.

Elle a d'autre part bénéficié une subvention de **50 000 €** au titre du SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique).



I- LES ÉTUDES

I-1 ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE A UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) SUR LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES TERRASSONNAIS EN PÉRIGORD NOIR THENON HAUTEFORT, VALLÉE DE L'HOMME ET SARLAT PÉRIGORD NOIR

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

Rémunération : 80 099 € HT

En 2019, les trois Communautés de communes ont souhaité s'engager dans une politique volontariste d'amélioration de l'habitat. Elles ont donc engagé l'élaboration d'une étude pré-opérationnelle à la mise en œuvre d'un programme d'actions en faveur de l'habitat sur le territoire de 76 communes regroupées au sein de trois intercommunalités : la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir (CCSPN), celle de la Vallée de l'Homme (CCVH) et celle du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort (CCTPNTH).

Le marché a été conclu pour une durée de 8 à 10 mois, celui-ci a été notifié le 26 septembre 2019 pour un démarrage de la prestation à partir du 15 octobre 2019. Ce marché a été prolongé et devait se terminer au printemps 2021, suite aux épisodes COVID celle-ci n'est toujours pas achevée. Le rendu définitif a été fait début juillet 2022.

Cette étude vise à construire une politique d'intervention incitative et partenariale. Elle est menée en plusieurs phases :

Phase 1 : Diagnostic stratégie et enjeux,

Phase 2 : Stratégies opérationnelles.

L'enjeu global pour ce territoire est d'accompagner le vieillissement de la population en favorisant les logements adaptés et décents à proximité de bourgs équipés, tout en restant attractif auprès de nouveaux arrivants, via une offre en logement diversifiée en taille et en localisation, rénové ou non, et dans le respect des identités locales. L'objectif est également de lutter contre la précarité énergétique en incitant la rénovation de logements énergivores et ainsi limiter les déperditions énergétiques.

I-2 ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE DE L'HABITAT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NONTRONNAIS ET DRONNE & BELLE

Suite à la fin de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH RR), les communautés de communes ont souhaité, avant de relancer un nouveau programme, de redéfinir les objectifs de celui-ci en mettant en œuvre une étude pré-opérationnelle. Pour cela un appel d'offre a été lancé fin novembre 2022.

SOLIHA malgré une offre mieux disante **46 889 €** n'a pas été retenue, au profit de l'entreprise bordelaise **SEGAT 54 947 €**.

I-3 ÉTUDES FLASH

En 2022 nous avons préparé plusieurs études portant sur un territoire communale axées sur les thématiques suivantes :

- évolution démographique,



- services existants,
- activité économiques,
- transports,
- logements.

Celles-ci permettent d'établir un état des lieux, de mettre en avant les forces et faiblesses d'un territoire et d'anticiper l'impact futur de ces différentes thématiques sur le logement.

Elle permet également à notre association de se doter d'une base de données lui permettant de disposer d'une expertise territoriale encore plus affinée.

Au cours de l'année nous avons réalisé 9 études flash portant sur les communes de Nontron, Brantôme, Ribérac, Eymet, Issigeac, Saint-Aulaye, La Roche Chalais, Lalinde et le Buisson de Cadouin.

Deux de ces études ont été restituées aux élus des communes concernées, (Lalinde, le Buisson de Cadouin) et ont suscitées un réel intérêt.

I-4 ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE DE L'HABITAT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BASTIDES

A noter également que SOLIHA a répondu à l'appel d'offre portant sur l'étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'une OPAH RR. En avril 2023 le marché nous a été notifié pour un montant de **69 264 €**. Etude débutera en mai 2023 pour se terminer en février 2024.

II- LES SUIVIS – ANIMATIONS OPÉRATIONNELS

II-1 L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) - VILLE DU BUGUE

Par convention signée le **1^{er} Mars 2017**, la ville du **BUGUE**, soutenue par le **Conseil départemental** à hauteur de **5 787 € HT**, et l'État, s'est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain pour une durée de **cinq ans** : 2017 – 2022.

Ce programme s'est arrêté en Février 2022, suite à la décision de la Communauté de commune de la Vallée de l'Homme de partir en régie au 1^{er} janvier 2022.

L'OPAH-RU portée sur l'ensemble de la Commune du Bugue avec un secteur priorisé qui correspond au centre-bourg.

Les objectifs quantitatifs globaux portaient sur la rénovation **95 logements** sur les 5 années du programme répartis comme suit :

- 80 logements en faveur des propriétaires occupants,
- 15 logements locatifs appartenant à des propriétaires bailleurs privés,
- 50 Primes spécifiques (Prime Vacance, Accession, Façade et Devanture commerciale).

Depuis le lancement du programme, près de **304 propriétaires occupants et bailleurs ont été rencontrés lors des permanences et ont été conseillés sur les aides existantes**.

Sur la durée du programme, les objectifs propriétaires occupants ont été réalisés à **68%** soit 55 dossiers sur un objectif de 80 dossiers.

Sur la thématique propriétaires bailleurs 3 dossiers ont été réalisés sur un objectif global de 15 dossier soit **20%** des objectifs. 12 primes ont été versées dont : 2 vacances, 6 façades, 2 commerces et 2 accessions.



Au total 497 119€ d'aides ont été versées pour un total de travaux de 936 260€. La participation du Département sur ces 5 années s'élève à 20 000 €.

II-2 L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) – COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BERGERACOISE « ROXHANA »

Par convention signée le 24 décembre 2018, la **Communauté d'Agglomération Bergeracoise**, soutenue par le **Conseil départemental**, la **ville de BERGERAC**, et l'État, s'est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale et la mise en place du dispositif « Permis de louer », pour une durée de **5 ans** : 2019 – 2023. Le lancement du programme à commencer au 1^{er} janvier 2019.

L'OPAH-RU pour les propriétaires occupants se porte sur l'ensemble du périmètre du territoire communal et pour les propriétaires bailleurs s'applique limitativement aux quartiers anciens situés entre le faubourg de la Madeleine au sud et le secteur de la gare au nord.

Cette intervention en faveur de l'habitat doit apporter des réponses aux différents enjeux démographiques, sociaux, économiques et patrimoniaux présentés lors du diagnostic de territoire. Ainsi, l'OPAH-RR est l'outil qui permet de répondre à la fois aux exigences réglementaires nationales de l'ANAH et de constituer une réponse adaptée aux enjeux locaux :

- accompagner l'adaptation des logements pour favoriser le maintien à domicile,
- lutter contre la précarité énergétique,
- agir sur l'habitat indigne et dégradé,
- développer la mixité sociale en développant une offre locative conventionnée.

OPAH-RU / le rôle de SOLIHA

- Chargé du suivi-animation de l'OPAH-RU : conseil, accompagnement et suivi administratif et technique des dossiers de demande d'aides ;
- Permanence le lundi matin à la mairie de Bergerac, sur rendez-vous ;
- Prise de contact avec le demandeur pour compréhension du projet, visite à domicile pour définir le projet et estimation des aides mobilisables, réalisation d'une évaluation énergétique, d'un diagnostic autonomie ;
- Etude de dossier et recueil des documents, justificatifs nécessaires pour prévoir le plan de financement du projet ;
- Dépôt de la demande des différentes aides possibles auprès des financeurs ;
- Suivi des accords de diverses subventions ;
- Lancement des travaux, déroulement du chantier, déblocage des fonds, visite fin des travaux pour demande de solde des subventions auprès des différents financeurs.

Détail des objectifs :

- 245 logements pour les PO.
- 60 logements pour les PB.

Soit 305 logements en 5 ans

Au titre de l'année 4 du programme suivi animation, 248 personnes ont été reçues en permanence. Il a été accordé 53 dossiers par l'ANAH, dont au titre des propriétaires occupants 45 dossiers soit 100% des objectifs des thématiques adaptation et rénovation énergétique. 8 dossiers propriétaire bailleurs ont été accordés sur un objectif de 12 annuel.

Ainsi sur l'année les travaux engagés s'élèvent à 1 646 948 €, les aides financières s'y rattachant sont de 721 700 € dont 39 044 € d'aides du Conseil départemental.



Le reste à charge sur la thématique adaptation est de 29%, contre 47 % sur la thématique énergétique.

A noter que sur le dernier trimestre de l'exercice aucun dossier n'a pu être déposé, au titre des dossiers propriétaire occupant, les objectifs deux thématiques adaptation et énergie ayant été atteint. A ce titre une réflexion par la CAB et menée afin d'augmenter les objectifs pour les deux dernières années.

En ce qui concerne la thématique propriétaire bailleur il faut noter que le nouveau dispositif LOC Avantage mis en place par l'ANAH au 1^{er} mars 2022 n'a pas permis d'atteindre les objectifs. En effet de son activation aucun dossier PB n'a pu être déposé. Le plafonnement des loyers ainsi que l'avantage fiscal n'étant pas incitatif.

Concernant l'action du permis de louer, 9 dossiers ont été initiés au titre de l'année 2022. Aucune visite de contrôle n'a été engagée par l'Agglomération de Bergerac.

SOLIHA a également participé à la foire exposition de Bergerac les 6-7-8 mai 2022 ayant généré 76 contacts. D'autre part l'association a organisé en septembre et novembre les journées du Maintien à Domicile permettant de sensibiliser 150 participants



II-3 L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) – COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PÉRIGOURDINE « AMÉLIA 2 »

Par convention signée le 15 novembre 2018 et notifiée le 27 novembre 2018, soutenue par le Conseil départemental et l'État, s'est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH RU) et d'une mission de communication liée à ce programme. L'OPAH RU est prévue pour une durée de cinq ans (2019 – 2023) à compter du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023. Elle porte sur six axes :

- la lutte contre le mal logement,
- la contre la précarité énergétique,
- l'adaptation des logements au vieillissement et/ou handicap,
- la résorption des installations d'assainissement non collectif polluantes,
- en secteurs territorialisés – centres bourgs et centre villes :
 - la lutte contre la vacance,
 - l'amélioration du cadre bâti via la rénovation des façades.

Le périmètre de l'OPAH comprend les 43 communes de la CAGP.

Les objectifs qualitatifs et de rénovation du parc privé sont fixés au regard des objectifs visés par le PLH durable du Grand Périgueux et des résultats de l'étude pré-opérationnelle.

Les objectifs quantitatifs sont issus d'une analyse croisée de plusieurs études dont l'OPAH RU de Périgueux 2012-2017 & le PIG AMELIA 2012-2017. Le Grand Périgueux a fixé un objectif d'amélioration de 291 logements par an soit sur 1 455 logements sur 5 ans, dont 63 en conventionnés.

- **Propriétaires occupants 850 logements :**
 - dont logements indignes ou très dégradés : 91 logements,
 - dont travaux de lutte contre la précarité énergétique : 509 logements,
 - dont aide pour l'autonomie de la personne : 250 logements.
- **Propriétaires bailleurs 312 logements dont 50 IML.**
 - dont logements indignes ou très dégradés : 221 logements,
 - dont travaux de lutte contre la précarité énergétique : 76 logements,
 - dont aide pour l'autonomie de la personne : 15 logements.

Au titre de la quatrième année du programme **234 dossiers ont été validés**, 95% de taux de réussite sur les objectifs quantitatifs sur la thématique des travaux classiques (Adaptation, Energie, Mal logement) et 65% de taux de réussite global sur les thématiques de travaux spécifiques Amélia2. Le Programme, tout confondu rencontre un **taux de réussite de 84%**.

Le bilan des quatre années cumulées (2019 et 2022) correspond à 99% de taux de réussite. On note cependant un ralentissement du nombre de dépôts de dossiers dû à la difficulté pour les bénéficiaires d'obtenir des devis, un reste à charge qui s'accroît conséquence de l'inflation des coûts des travaux la suppression de la prime ANAH ASE remplacée par la prime C2E (certificats d'économie d'énergie) moins avantageuse dans certains cas, un dispositif LOC AVANTAGE pour les propriétaires bailleurs peut attractif.

Au total sur l'année 2021 grâce au programme Amélia2, le montant des travaux engagés se sont élevaient à 6 177 427€. Les subvention d'aides aux travaux accordées représentaient 4 395 130€ dont 192 620€ du Conseil départemental.



Tout au long de l'année nous avons procédé à des animations. Ainsi nous avons tenu 35 permanences permettant de recevoir 72 personnes. Nous avons également organisé 13 réunions publiques auxquelles ont assisté 835 personnes. Nous avons participé au salon de la maison individuelle 11-12-13 mars, à la journée verte de Coulounieix du 3 juillet et à la foire exposition de Marsac les 17-18 septembre où 377 personnes ont pu obtenir une première information.

Au total les animations sur le territoire ont permis de toucher 1 226 personnes.



II-4 L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE REVITALISATION RURALE (OPAH RR) – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÉRIGORD LIMOUSIN « HAPPY HABITAT »

Par convention signée le 15 avril 2019, la Communauté de communes Périgord Limousin & la Communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord, se sont engagées dans un suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)- renouvellement rural (OPAH-RR) sur 50 communes, pour une durée de 3 ans (2019 – 2021 pour la tranche ferme) et une tranche optionnelle n°1, affermie pour l'année 2022 et une tranche optionnelle n°2 pour l'année 2023.

Lancement officiel le : 01 mai 2019.

Objectifs :

Mise en place d'une politique de maintien à domicile des personnes de plus de 60 ans représentant plus de 38% de la population. Adaptation des logements au changement climatique et proposer une politique globale de rénovation de l'habitat privé. Plus une connaissance des actions de lutte contre la précarité énergétique et les actions de lutte contre l'habitat indigne.

Personnes concernées : Propriétaires Occupants avec des ménages d'une seule personne avec de faibles revenus. Les logements sont d'avant 1946 avec problématique importante de rénovation thermique et des modes de chauffage son niveau de vétusté et sa dangerosité.

Propriétaires Bailleurs : diverses études ciblées par le Conseil départemental ont classé ces immeubles dans des états d'entretien passable, médiocre ou mauvais via les fichiers fiscaux.

Des études peuvent entraîner un besoin de dossiers spécifiques tels que droit s liés à la CAF ou FSL.

Rôle de SOLIHA : Conseil sur la précarité énergétique, la qualité thermique du bâtiment et donc la rénovation énergétique des logements. Pour cela une étude est réalisée et suivant les critères de ressources du ménage la personne peut être éligible à une subvention de l'ANAH de lutte contre la précarité énergétique. Etudes faites aussi concernant les caisses de retraites pour obtenir des aides à la rénovation du bâti.

Sur l'année 2022 les permanences se tiennent sur rendez-vous uniquement. Au total 30 permanences se sont tenues permettant de recevoir 90 bénéficiaires.

D'autre part 4 animations spécifiques ont été déployées sur le territoire du programme :

- Janvier 2022 Atelier bien vieillir chez soi réunissant 8 personnes
- Juin 2022 réunion d'information des artisans du secteur, 6 professionnels sensibilisés
- Juin 2022 journée exposition Truck 5 personnes
- Octobre 2022 réunion avec l'agence Human immobilier 5 personnes

Sur les 148 dossiers déposés, qui représentent un montant total de 3 758 336 € de travaux TTC, 1 954 709 € de subventions ont été distribuées, dont 89 331 € du Conseil départemental.

Le taux de prise en charge moyen toutes thématiques confondues est de 52%.

Compte tenu du succès du programme 2 avenants ont été signés au cours de l'année permettant de rehausser les objectifs à 119 dossiers (février 2022) dans un premier temps, puis à 192 dossiers (octobre 2022).

Sur l'année 2022, 118 dossiers n'ont pas pu être finalisés du fait d'un reste à charge trop important 7 dossiers, du choix d'un autre mode de financement (dispositif Ma Prime Renov') 7, le décès des bénéficiaires 3, projet en cours de maturation 101.

A noter également que le dispositif LOC Avantage, en faveur des propriétaires bailleurs, n'a généré aucun dossier.

II-5 L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) – COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PÉRIGORD, PAYS DE FENELON ET VALLÉE DORDOGNE FORÊT BESSÈDE « ECOHA »

En 2018, une étude pré-opérationnelle de mise en œuvre d'un programme d'amélioration de l'habitat privé a été réalisée par SOLIHA pour la Communauté de communes Forêts Bessède. Suite à cette étude, une OPAH a été lancée en 2019 par la Collectivité dont nous avons obtenus en fin 2019 le marché.

Par convention signée le **23 août 2019 et notifiée le 10 octobre 2019**, soutenue par le **Conseil départemental** et l'État, s'est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale pour une durée de **cinq ans** : 2019 - 2024. Le marché a commencé au 1^{er} novembre 2019.

Cette intervention en faveur de l'habitat doit apporter des réponses aux différents enjeux démographiques, sociaux, économiques et patrimoniaux présentés lors du diagnostic de territoire. Ainsi, l'OPAH-RR est l'outil qui permet de répondre à la fois aux exigences réglementaires nationales de l'ANAH et de constituer une réponse adaptée aux enjeux locaux. Les objectifs qualitatifs de l'opération sont fixés au regard des ambitions affichées par les trois communautés de communes :

- lutter contre l'habitat indigne et très dégradé chez les propriétaires occupants et bailleurs,
- améliorer la performance énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique,
- anticiper le vieillissement de la population et assurer le maintien des populations âgées/handicapées à leur domicile,
- lutter contre la vacance.



Les dossiers seront aidés par l'ANAH, le Département et les Communautés de communes. Les objectifs quantitatifs globaux sont évalués à 350 dossiers sur une période de 5 ans répartis comme suit :

- **325 logements** occupés par leur propriétaire :
- Autonomie : 100 dossiers
- Précarité énergétique : 215 dossiers
- Travaux lourds : 10 dossiers.
- **25 logements locatifs** appartenant à des **bailleurs privés**, en travaux lourds.

En octobre 2022 un avenant au programme a été signé augmentant les objectifs propriétaires occupants de 25 dossiers par ans sur les 3 années restantes et de 20 dossiers par an pour les propriétaires bailleurs sur 2023 et 2024.

Sur 2022 seulement 5 permanences (sur RDV) ont été réalisées permettant de recevoir 11 personnes. D'autre part 3 animations Truck ont été déployées sur le territoire permettant de sensibiliser sur la thématique adaptation 19 personnes. De plus nous avons participé le 17 septembre à la Foire du Gabarier qui a généré 29 contacts. Enfin le 08 octobre nous avons animé le salon de l'habitat à Salignac Eyvigues où 46 personnes ont été renseignées.

Au total 219 contacts éligibles au programme ont été enregistré sur l'année, dont 105 provenant de la plateforme d'information du Périgord Noir, ce qui a amené à réaliser la visite de 147 logements et le dépôt de 86 dossiers. La répartition de l'activité est équitable sur les 3 Communautés de communes. Enfin 46 dossiers sont en cours de finalisation pour dépôt.

77% des contacts concernent l'amélioration énergétique des logements, contre 19% sur la thématique de l'adaptation du logement, 2% sur le volet de lutte contre l'habitat dégradé et 2% sur les propriétaires bailleurs. 56% des demandeurs sont des retraités.

On dénombre par conséquent 86 logements ayant fait l'objet d'un financement dans le cadre de l'OPAH Ecoha, soit 2 365 802 € de travaux engendrés principalement des entreprises locales pour 1 201 539 € de subventions publiques mobilisées dont 46 500 € du Département ;

II-6 LES PROGRAMMES LOCAUX D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (PLAH)

Par convention annuelle, la Communauté de communes Bastides Dordogne a renouvelé la commande auprès de SOLIHA Dordogne-Périgord par la continuité du suivi-animation sur l'ensemble du territoire du Pays.

La rémunération annuelle de ce programme est de 14 049,80 € HT.

Les objectifs qualitatifs sont d'informer, sensibiliser les habitants et animer l'opération, des permanences sont tenue 2 fois par mois à la Mairie de Beaumont du Périgord.

Le Programme Local d'Amélioration de l'Habitat vise plus particulièrement à atteindre les objectifs quantitatifs suivants :

- permettre l'amélioration de 14 logements de propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH.

Au titre de l'année 2022, il a été accordé 13 dossiers auprès de l'ANAH pour de l'adaptation et de la précarité énergétique et 8 dossiers étaient en cours de montage.



II-7 LE PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'ADAPTATION DES LOGEMENTS POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET/OU HANDICAPÉES

Maître d'ouvrage : Conseil départemental

Durée du programme : un an reconductible une fois (1^{er} Octobre 2020 – 30 Septembre 2022)

Rémunérations : 49 950€ HT / an

* Les objectifs qualitatifs du programme :

L'objectif du programme est d'encourager les personnes concernées à faire des travaux pour anticiper la perte d'autonomie et donc rester le plus longtemps possible à leur domicile.

Volet 1 : MUTUALISATION des acteurs et dispositifs et COMMUNICATION sur le territoire

- Mobiliser les différents **acteurs** (APA, MDPH, Caisses de retraites, Cassiopéa, Action Logement...) et **dispositifs** (la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées est l'un des dispositifs phares de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Il a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune. ...) afin d'optimiser la prise en charge de chaque situation.
- **Communiquer** pour faire connaître le programme

Volet 2 : CONSEIL GRATUIT POUR TOUS LES MÉNAGES DE DORDOGNE

Informer sur l'intérêt d'adapter le logement afin de rester le plus longtemps possible dans le domicile et d'améliorer le confort et la sécurité du logement.

Conseils techniques, juridiques et financiers gratuits auprès des propriétaires occupants qui souhaitent une information sur l'adaptation de leur logement,

A l'issue du diagnostic de la situation du ménage les propriétaires occupants sous conditions de ressources de l'ANAH pourront être orientés vers le volet 3 du PDAL.

Les ménages hors conditions de ressources de l'ANAH, pourront être accompagnés vers les dispositifs de droit commun (crédits d'impôts, aides des caisses de retraite, ...).

Volet 3 : VISITE TECHNIQUE GRATUITE pour les propriétaires occupants sous conditions de ressources de l'ANAH et hors des dispositifs OPAH/PIG, dans l'objectif :

- **Réaliser une visite gratuite** des logements des propriétaires occupants sous condition de ressources de l'ANAH, pour obtenir une aide à la décision afin de faciliter la réalisation de travaux en mobilisant toutes les aides publiques et privées possibles (crédits d'impôts, aides des collectivités, de l'Etat et de l'ANAH, d'action logement, des caisses de retraite, des banques, de Procivis les Prévoyants, des Caisses d'avance, de la CAF, de la MSA...)

* Les objectifs quantitatifs du programme :

Il est prévu à titre indicatif :

➤ **Pour le volet 1 :**

- 3 à 4 réunions par an avec tous les acteurs de l'adaptation (visioconférences acceptées)
- 4 Réunions d'animation au niveau communal et intercommunal pour faire connaître le programme (visioconférences acceptées)

➤ **Pour volet 2**

- L'information 600 propriétaires occupants (sans conditions ressources) sur 12 mois



➤ Pour le volet 3

- La réalisation au minimum de **450 visites de logements** (visites virtuelles acceptées) sur 12 mois de ménages sous conditions de ressource de l'ANAH.
- L'objectif est d'aboutir la première année à **200 dossiers autonomie ANAH**.

Sur l'année 2022

Pour le volet 1 : Aucune réunion auprès des partenaires n'a été initiée.

A noter que la politique de communication est gérée par le service de l'habitat du Département.

Pour le volet 2 : SOLIHA a animé 5 ateliers Bien chez soi avec au total 29 participants. 12 animations truck permettant de sensibiliser 62 personnes. 67 visites à domicile ont été réalisées par notre Ergothérapeute afin de dresser des diagnostics.

110 visites ont été réalisées, 50% des personnes ont plus de 80 ans et le pourcentage passe à 75% si l'on prend la tranche d'âge 70 ans et plus. 95% des personnes renseignées sont éligibles aux subventions.

Pour le volet 3 : 109 visites ont été réalisées et 93 dossiers autonomie ont été accordés pour un montant HT des travaux de 703 658 € et 336 157 € de subventions.

Le coût moyen HT des travaux s'élève à 8 478 € et le montant moyen de l'aide à 4 050 €, soit 47% du coût HT des travaux.

II-8 LA CONVENTION EXPÉRIMENTALE DE LUTTE CONTRE LA NON DÉCENCE

Fin 2021 la Caisse d'allocation Familiale n'a pas souhaité prolonger le programme de lutte contre l'habitat indigne sur 2022, faute de disposer des ressources humaines suffisantes. Pour pallier à ce désengagement et compte tenu de l'utilité du dispositif, le département a décidé de porter ce programme via une convention expérimentale pour l'année 2022.

5 volets composent cette convention expérimentale :

- Volet 1 Visite technique et visite de contrôle travaux, dont 70 visites techniques et 70 visites de contrôle.
- Volet 2 Evaluations énergétiques, soit 70 évaluations.
- Volet 3 l'accompagnement social des ménages soit 10 dossiers
- Volet 4 l'accompagnement juridique des ménages soit 70 dossiers
- Volet 5 l'insertion numérique en faveur des ménages fragilisés par la non décence.

Au cours de l'année l'association a effectué 61 visites techniques soit 87 % de l'objectif contractuel. Au cours de ces visites 93% des dossiers ont été classés non décent. Les principaux points de non décence relevés portent sur la non-conformité électrique et ou gaz du logement, 68 fois relevés. Egalement sur la sécurité des personnes et des dispositifs de retenue constaté 48 fois. Enfin le fait que l'habitation n'était pas hors d'eau hors d'air dans 45 cas. En moyenne on relève 5 points de non-décence par dossier.

61 évaluations énergétiques ont également été réalisées. 66% des évaluations portent une lettre comprise entre E et G dont 6 logements classés G. A noter qu'au 1^{er} janvier 2023 2 logements seront interdits à la location et 4 au 1^{er} janvier 2025.

SOLIHA a réalisé 54 visites de contrôle travaux pour sortie du logement du classement non décent.

Suite à ces visites 31 logements ont été classés décent et 23 sont restés non décents.



A noter également que 61% des logements non décents de 2020 ne sont pas sortis de la non décence, cela concerne 75% des dossiers de 2021 et 95% des dossiers de 2022.

Autre titre du volet 3, 1 dossier à fait l'objet d'un accompagnement social pour la recherche d'un logement adapté au handicap du locataire.

Le volet 4 a fait l'objet de 5 dossiers de suivi par l'ADIL.

Le volet 5 a permis la mise en place sur le site internet de la non décence géré par l'association d'un formulaire remplissable en ligne. Toutefois la mise en place d'un véritable extranet permettant à l'utilisateur de déposer son dossier via le site internet n'a pas été rendu possible suite à la signature tardive de la convention.

Fin 2022 l'état a souhaité mettre en place un guichet unique de l'habitat dégradé porté par le service habitat de la DDT. Cependant en 2023 l'association continuera les contrôles de décence pour le compte des allocataires de la CAF et de la MSA.

II-9 L'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO) SECTEUR HORS PROGRAMME

SOLIHA Dordogne-Périgord accompagne tous propriétaires dans les démarches administrative, technique, financière et juridique dans le domaine de l'amélioration de l'habitat à vocation sociale.

Les réalisations 2022 : 109 dossiers ont été accordés pour un montant total de 2 185 567 € de travaux et 1 109 535 € d'aides. Le nombre de dossiers est en baisse par rapport à 2021 et s'explique par le départ en régie de la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme au 1^{er} janvier 2022 rejoint au mois de septembre par la Communauté de communes du Terrassonnais et enfin par le Sarladais à compter du 1^{er} janvier 2023. Ainsi sur 2022 c'est un peu plus du tiers du secteur diffus qui est parti en régie. Enfin nous avons renforcé notre communication sur le secteur diffus en instaurant des permanences sur ce territoire. Ainsi sur l'année nous avons pu réaliser 42 permanences et renseigner plus de 150 bénéficiaires.

II-10 CAISSES DE RETRAITE

SOLIHA a seule compétence pour gérer les aides des caisses de retraites Carsat, CNRACL, MSA... ce sur l'ensemble du Département. En 2022, 722 dossiers ont été réalisés permettant d'apporter des aides complémentaires au financement des travaux d'adaptation et de rénovation énergétique. Le montant cumulé des aides pour 2022 s'élève à 3 398 697 €.

III- L'ASSISTANCE TECHNIQUE

III-1 L'ASSISTANCE AUX ACCÉDANTS A LA PROPRIÉTÉ

Les diagnostics de la Caisse d'Allocation Familiale

Le SOLIHA Dordogne-Périgord, Habitat et Développement Dordogne Périgord, intervient en qualité de conseiller technique de la Caisse d'Allocation Familiale de la Dordogne sur des demandes de prêts à l'amélioration de l'habitat. Deux visites sont réalisées pour chaque intervention : une avant l'octroi du prêt, une seconde après réalisation des travaux.

Les réalisations 2022: **1 mandat CAF** ayant généré 1 visite terrains.



III-2 LES TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

Dans le cadre de cette action, le SOLIHA Dordogne-Périgord apporte conseil et assistance avant toutes réalisations de travaux par l'établissement d'une étude de faisabilité. Le principal objectif visera à résorber la vacance, sortir des logements en situation d'insalubrité, prendre en compte les enjeux énergétiques, apporter une gamme sur mesure allant de l'aide à la décision à la réalisation d'un projet.

Les Etudes de faisabilité :

L'association réalise des études de faisabilité pour le compte des collectivités qui permettent à celle-ci de juger de l'équilibre financier de l'opération en proposant un réaménagement de l'immeuble, le coût des travaux à envisager, les financements mobilisables et les revenus attendus.

- Dans le cadre du programme Amélia2 réalisation d'une étude de faisabilité Ilot CHANZY portant sur 22 immeubles pour 12 000 €.
- Etude de faisabilité pour le compte de la foncière Départementale sur un immeuble à SARLAT cette étude est en cours.
- Etude de faisabilité sur la Nouaille portant sur l'ancien cabinet médical en cours en participation avec la foncière Départementale.
- ABJA sur BANDIA étude de faisabilité sur la maison des artistes.

Etude Pré-architecturale :

En participation avec notre union régionale nous avons participé à l'étude pré architecturale des anciens hospices de Brantome. Cette mission financée par la banque des territoires avait pour but de proposer plusieurs scénarii sur le réaménagement et la destination du foncier.

La Maîtrise d'œuvre :

- Réhabilitation d'un immeuble, situé dans le bourg de **Saint- Saud-Lacoussière**.

Maîtrise d'ouvrage : commune de **Saint- Saud-Lacoussière**

Objectif : création de 2 logements locatifs, sociaux T4 et d'une agence postale.

Montant prévisionnel des travaux : 519 600.00 € HT

APD terminé et validé par la commune. Suite à une deuxième consultation des entreprises infructueuse le projet est abandonné.

III-3 LE SARE

Depuis janvier 2021, le SARE remplace les Espace Info Energie (FAIRE).

Contrairement au dispositif précédent financé par des fonds ADEME, le SARE est directement financé via les CEE (certificat d'économie d'énergie).

D'autre part il est identifié plusieurs actes conseils chacun faisant l'objet d'une valorisation unitaire distincte à savoir :

A1 : information de premier niveau valorisé 8€/acte

A2 : Conseil Personnalisé valorisé 50€/acte

A4 : accompagnement des ménages dans leur projet 800€/acte

Sur l'année 2022 SOLIHA avait budgété les actes suivants :

A1 2000 actes - A2 400 actes – A4 40 actes.

Au final sur l'année 2022 il a été réalisé 2340 actes A1, 438 actes A2 et 21 actes A4.



Au total la réalisation de ces actes représente une rémunération de 57 420 € d'autre part les animations réalisées par notre structure représente un coût de 19 200 € soit au total 76 620 €.

Pour l'année 2022 notre association ne percevra que la subvention prévue par le Département de 50 000 €.

IV- LES MISSIONS SOCIALES

SOLIHA Dordogne-Périgord apporte son concours aux propriétaires occupants dans l'élaboration de leur projet dans les relations administratives, techniques et financières entre l'Etat, les banques éventuellement, et les bénéficiaires.

A ce titre c'est plus de 45 340 appels téléphoniques qui ont été traités et 2 155 fiches contact générées au cours de l'année 2022.

Plus proche du terrain :

IV-1 TRUCK SOLIHA

Pour dispenser une information en milieu rural, les SOLIHA Nouvelle-Aquitaine déploient un outil mobile destiné à faire la démonstration des aménagements possibles pour mieux vivre chez soi dans un logement adapté et confortable. Cette « maison ambulante » permet de visualiser, de tester et d'expérimenter ce qu'il est possible d'intégrer dans son habitat : adaptation de la cuisine et de la salle de bain, aides techniques et aides de confort, tout est concentré dans cet utilitaire accessible à tous ! En 2022, le truck a été déployé 12 fois sur les communes suivantes : Bergerac, Boulazac, Cénac et Saint-Julien, Périgueux, Notre Dame de Sanilhac, Razac sur l'Isle, Saint-Cyprien, Saint Julien de Lampon, Thiviers, Vergt, Villefranche de Lonchat.

IV-2 LES ATELIERS « BIEN CHEZ SOI »

En complément de l'action de communication dispensée avec le « Truck SOLIHA », nous vous proposons également de mettre en place un « Atelier Bien Chez Soi » auprès des communes.

Conduit en partenariat avec l'ASEPT Périgord-Agenais, il se présente sous la forme de 4 modules sur une durée d'un mois avec une fréquence d'un module par semaine.

En 2022, 5 ateliers ont pu être réalisés pour un total de 29 personnes informées.

Les communes qui ont bénéficié des animations sont : Vergt, Bergerac, Saint-Astier, Trélissac, Excideuil.

Ces ateliers sont organisés en partenariat avec l'ASEPT Périgord-Agenais.

Les thèmes abordés lors de ces ateliers sont :

- Module 1 : Pour un Logement, Pratique et Confortable. *Présentation de conseils et d'aménagement possible pour avoir un logement agréable à vivre, sécurisé et confortable. Animation par un **ergothérapeute** SOLIHA.*
- Module 2 : Etre Bien chez Soi – Facilitez-vous la vie. *Présentation des gestes et postures pour éviter le mal de dos et l'application dans la vie quotidienne. La démonstration et l'essai d'aides techniques qui facilite la vie. Animation par un **ergothérapeute** SOLIHA.*
- Module 3 : L'Habitat Durable. *Des astuces et des conseils pour faire des économies d'énergie et vivre dans un logement sain. Animation par un **Conseiller Info Energie** SOLIHA.*
- Module 4 : L'aménagement du logement et les financements existants. *Les gros travaux possibles. Présentation des aides financières possibles et de l'aide qu'apporte SOLIHA. Animation par un **Conseiller Habitat** SOLIHA.*



A noter que les ateliers ne seront pas reconduits sur 2023, notre union régionale porteur du marché sur la Nouvelle-Aquitaine n'ayant pas remporté le nouvel appel d'offre.

IV-3 ACTIONS COLLECTIVES MAÎTRISE DES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUE & DE L'EAU

Action ayant pour objectif de rendre les usagers maîtres de leurs dépenses énergétiques en les aidant à gérer leur budget.

L'action se déroule en 3 ateliers avec un maximum de 10 personnes par ateliers. Les thématiques abordées par atelier sont les suivantes :

- Atelier 1 : la notion de précarité énergétique, les déperditions thermiques du logement, les problématiques rencontrées dans le logement, le diagnostic de performance énergétique.
- Atelier 2 : connaître les consommations d'énergie et d'eau
- Atelier 3 : préconisations en matière de consommation d'électricité et d'eau, les appareils de mesures, sensibilisation aux éco-gestes, 20 réflexes pour économiser.

2 actions ont été déployées, l'une sur le quartier du Gour de l'Arche l'autre sur le quartier de Chamiers. Au total 51 personnes ont été conviées. 23 ont assistées aux ateliers.

Suite à l'enquête de satisfaction réalisée à l'issue des ateliers 81% des participants ayant répondu ont trouvé le contenu des ateliers et l'animation de ceux-ci satisfaisants et plus.

IV-3 ACCOMPAGNEMENT POUR LE FINANCEMENT DU RESTE À CHARGE DES PORTEURS DE PROJETS

Le financement du reste à charge par les ménages après déduction des aides (ANAH, action logement, caisses de retraite) est un problème pour de nombreux ménages. L'agent social CESF les accompagne pour trouver des financements complémentaires, démarche indispensable pour mener à bien certain projet de réhabilitation.

La CESF est sollicitée soit par les chargés d'opération ou directement par les familles pour intervenir. Après un diagnostic social, elle conseille sur les financements complémentaires possibles (Prêt PROCIVIS, FAP, MDPH, APA travaux...) selon la situation sociale, familiale et financière des ménages. Au départ, elle peut être amenée à diriger les personnes vers d'autres organismes tels que leur banque pour solliciter l'éco prêt travaux à taux 0%, pour savoir s'ils peuvent en bénéficier.

Lorsque le plan de financement prévisionnel est instauré, elle complète les formulaires du ou des organismes et à la réception des différents documents nécessaires, elle instaure les dépôts. Pour un même dossier plusieurs organismes peuvent être sollicités.

Toutes ces démarches se font par la CESF en lien avec les familles et les organismes.

En parallèle des familles, elle reçoit les décisions de ces organismes. Cela permet de les accompagner au mieux pour démarrer les travaux sereinement afin d'éviter par la suite des impayés de facture aux artisans si elles n'avaient pas d'accord de financement pour le reste à charge.

Après accord de tous les financements, elle oriente les personnes pour réaliser le déblocage des prêts. Elle demande le déblocage des fonds à la FAP au début et à la fin des travaux.

Aussi, un travail d'équipe à SOLIHA s'est instauré entre la CESF et le personnel chargé de faire les demandes d'avance ou d'acompte à l'ANAH pour les familles.

➤ 122 dossiers accompagnés sur l'année 2022 pour obtenir des subventions ou des micro-crédits et/ou prêts taux 0% ou à taux préférentiels dont :

- 18 dossiers soutenus par PROCIVIS
- 2 dossiers soutenus par la Fondation Abbé Pierre





Table des matières

I- MIEUX CONNAÎTRE L'ADIL 24	108
II- ADIL 24 : UN ACTEUR DÉPARTEMENTAL RECONNU.....	108
III- LA LOCATION.....	113
IV- L'IMMOBILIER EN DORDOGNE	120

I- MIEUX CONNAÎTRE L'ADIL 24

244 mairies et 7 communautés de communes adhèrent à l'ADIL 24.

11 599 personnes ont utilisé le site de l'ADIL 24 pour 22 991 pages visitées en 2022.

Concernant le serveur vocal, ce ne sont pas moins de 17 342 appels reçus dont 12 871 répondus (74 %).

Un répondeur est à la disposition de ceux qui appellent pendant les heures de fermeture.

Effectif de l'ADIL 24

L'effectif de l'ADIL 24 est de 12 salariés répartis sur 3 missions :

- l'information juridique, financière et fiscale,
- le service de prévention des expulsions locatives (SPEL),
- le service de médiation énergie (SME).

II- ADIL 24 : UN ACTEUR DÉPARTEMENTAL RECONNU

La reconnaissance de nos partenaires se traduit par des sollicitations régulières pour participer à des groupes de travail, colloques ou instances relatives au logement au sens large.

Ainsi, l'ADIL 24 poursuit son action auprès des jeunes dans le cadre du « contrat d'engagement jeunes ». Elle intervient également dans la réflexion menant à la lutte contre les discriminations, contre la précarité énergétique mais également pour le renouvellement du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)...

En outre, l'ADIL 24 est également administrateur de PÉRIGORD HABITAT.

II-1 L'ADIL DANS LES INSTANCES LOCALES

L'ADIL est très fréquemment mise à contribution à titre d'expert par les diverses instances locales du secteur du logement :

- Cabinet du Préfet.
- Cellules d'appui (Unités Territoriales).
- Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX).
- Commission départementale des expulsions locatives (COMEX).
- Commission de relogement adapté (CORA).
- Communauté d'agglomération du Grand Périgueux (CAGP).
- Commission locale de l'amélioration de l'habitat (CLAH).
- Conférence Intercommunale du Logement du Grand Périgueux (CIL).
- Conférence Intercommunale du Logement de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CIL).
- Conseil Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH).
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).
- Espace Économie Emploi Périgueux, Lalinde, Thiviers, Bergerac.
- Fonds Solidarité Logement (FSL).
- Périgord Habitat.
- Grand Périgueux Habitat.
- Mission locale du Haut-Périgord.
- SOLIHA (Solidarité Habitat).
- Plan Climat Air Énergie Territorial du Bergeracois (PCAET).

- Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).
- Plan Départemental de l'Habitat (PDH).
- Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI).
- Qualibat.
- Tribunaux - Barreaux de Bergerac et Périgueux.

II-2 LA COMMUNICATION DE L'ADIL 24

II-2.1 Les médias

L'ADIL 24 est présente dans les médias (presse, radios) et sur les réseaux sociaux.

Chaque semaine, **France Bleu Périgord** diffuse une « pastille » de 3 minutes sur un thème d'actualité mis en avant par l'ADIL 24. Chaque trimestre, l'émission « La vie en Bleu : experts » reçoit l'ADIL 24 pour développer un sujet d'actualité et répondre en direct aux interrogations des auditeurs.

L'ADIL intervient également avec **Radio Vallée Bergerac** et **Radio Cristal FM Terrasson**.

II-2.2 Les éditions

➤ « HABITAT ACTUALITÉ »

Outil de communication locale, la revue bimestrielle « **Habitat Actualité** » est diffusée à ses membres et aux mairies adhérentes.

➤ L'INDICATEUR DES TAUX

L'indicateur des taux national n'a pas pour vocation de constituer un essai comparatif des barèmes des différents établissements. Il permet d'avoir une image des fourchettes de taux proposés par les établissements bancaires et financiers sur un trimestre. Il ne remplace pas les marges de négociation dont peuvent bénéficier les particuliers.

➤ « ADIL INFOS-MAIRIES »

Brochure trimestrielle à destination des élus et des partenaires qui compte **330 abonnés** dont **220** par internet.

➤ « INFO-FLASH »

Publication bimensuelle de l'agence, destinée aux partenaires associés de l'ADIL et aux mairies adhérentes, elle rencontre un vif succès.

L'information publiée dans « INFO-FLASH » concerne des thèmes d'actualité.

Son tirage est effectué à **174 exemplaires** et **330 envois** par internet. Il est relayé par nos partenaires qui en assurent une importante diffusion notamment en mairie.

II-3 L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES

II-3.1 Répartition par mode de consultations

Nature	2021	2022	Variation nombre
Visites	2 064	2 500	+ 436
Téléphones	7 630	5 949	- 1 681
Courriers et internet	1 092	887	- 205
	10 786	9 336	- 1 450

Les consultations de l'ADIL au nombre de **9 336** ont diminué de 13 % en 2022, revenant quasiment au même niveau connu avant la pandémie.

Les demandes liées à l'amélioration de l'habitat sont toujours prégnantes : elles représentent **43 % des consultations totales**.

Depuis la COVID et malgré une reprise des permanences et des rendez-vous physiques entre les deux confinements, les consultations se font encore majoritairement par téléphone et/ou par mail même si le nombre de rendez-vous physique a progressé de **21 %** cette année. Beaucoup de consultants ne veulent pas attendre leur renseignement, être mis sur une liste d'attente ou tout simplement se déplacer.

Par ailleurs, de nombreux ménages recherchent leurs informations sur le net ou par d'autres canaux d'informations avant de consulter l'ADIL uniquement pour des confirmations.

Ces consultations durent généralement moins longtemps sauf pour l'amélioration de l'habitat.

Temps des consultations :

La durée varie selon la typologie des questions et des réponses à apporter.

Ainsi, les demandes relatives à la location se règlent en général en moins de 20 minutes et à 96 % en moins de 30 minutes.

En revanche, l'amélioration de l'habitat nécessite le plus souvent entre 10 et 30 minutes. Pour 19 % d'entre elles, plus de 30 minutes sont nécessaires.

2022 a encore une fois prouvé que la multiplicité et la complexité des dispositifs, illisibles pour les usagers rendent urgente une simplification de cette thématique.

II-3.2 Fréquentation des permanences

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
BELVÈS	87	98	97	66	66	74	35	48	25
BERGERAC	2 620	2 559	2 780	2 357	2 114	2 231	528	677	1 439
BRANTÔME	87	72	82	77	74	68	39	53	39
EXCIDEUIL	98	86	110	62	64	76	38	52	48
LA FORCE	95	71	117	54	61	65	41	23	47

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
LE BUGUE	109	95	99	54	63	65	32	39	34
LALINDE	75	64	105	59	61	92	32	47	35
MONTIGNAC	88	104	103	78	89	73	32	66	63
MONTPON	756	746	758	672	643	673	237	396	421
NONTRON	113	92	117	108	89	113	55	68	34
PORT STE FOY	49	59	101	76	58	68	36	34	44
RIBÉrac	286	252	326	258	162	214	112	168	189
SAINT-ASTIER	119	130	134	82	61	91	16	49	59
SARLAT	864	746	819	683	520	716	256	328	214
TERRASSON	108	109	110	104	103	104	31	68	67
THIVIERS	144	113	160	85	82	109	50	75	58
TOTAL	5 698	5 396	6 172	4 875	4 310	4 832	1.659	2 191	2 881

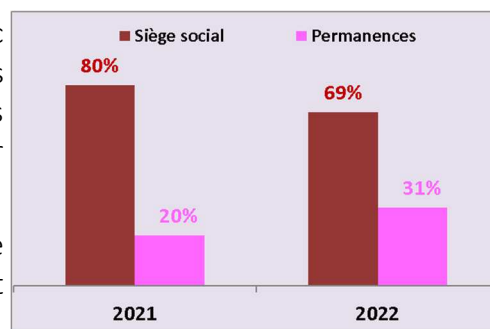
Les permanences départementales représentent 31 % des consultations totales (chiffres en hausse de 11 % par rapport à 2021).

Les permanences sont dorénavant effectuées sur rendez-vous, de façon à respecter les règles sanitaires pour les usagers et les juristes ainsi que le souhait des partenaires nous accueillant.

Il est à noter que l'année 2022 a été marquée par la fermeture temporaire du pôle de la CAF de Bergerac pour un mois, période pendant laquelle nous avons réalisé nos permanences dans les locaux de l'Espace France Services de Bergerac porté par la Mutualité Sociale Agricole.

De même, le pôle de la CAF de Sarlat a été fermé au public et aux partenaires à compter du mois de mars 2022. Sans aucune perspective de réouverture, l'ADIL 24 a tenu des permanences dans les locaux de la DDT de Sarlat à compter de novembre 2022.

L'ADIL 24 remercie la MSA de Bergerac ainsi que la DDT de Sarlat d'avoir accepté de mettre à disposition un local durant ces périodes de fermeture.



II-4 QUI CONSULTE L'ADIL ?

II-4.1 Nature- - Statut – Âge des consultants

La prédominance des particuliers démontre la connaissance de l'existence et des fonctions de l'ADIL 24.

Ils peuvent également être orientés par les professionnels, constructeurs et artisans.

En outre, l'ADIL 24 est mentionnée en 2022 sur le site « France RENOV' » comme étant l'organisme à contacter en terme d'amélioration de l'habitat (cf 3ème partie).

Particulier	96,0 %
Collectivité locale	2,2 %
Travailleur social	1,0 %
Professionnel de l'immobilier	0,6 %
Association/Administration/Autres	0,2 %

Locataire secteur privé	2 695	34 %
Locataire HLM	475	
Propriétaire bailleur	2 026	64 %
Propriétaire occupant	3 965	
Autres : occupant à titre gratuit hébergement collectif résidence secondaire	180	2 %

La tranche 40/59 ans est toujours la classe d'âge qui sollicite le plus l'ADIL.

La part des plus de 60 ans demeure stable notamment du fait des dispositifs relatifs à l'amélioration de l'habitat (adaptation du logement à la mobilité réduite, rénovation énergétique...).

La proportion des « moins de 30 ans » se maintient. Ce public a été difficilement conquis malgré de multiples actions (garantie jeunes, salons, forums, réseaux sociaux...).

II-5 QUELLES SONT LES DEMANDES ?

Le spectre des questions posées est très large. Toutefois, les juristes sont sollicités sur quelques thèmes prioritaires bien identifiés :

Location	49 %
Amélioration de l'habitat	43 %
Accession : financement et questions juridiques	3 %
Fiscalité	2 %
Voisinage	
Copropriété	
Diagnostics, conseils techniques	2 %
Autres (urbanisme, recherche d'un logement)	1 %

II-5.1 Analyse des renseignements demandés

➤ Location

La location est le thème qui prédomine largement, tant pour l'ADIL 24 que pour les autres ADIL.

Toutefois, depuis 2019 le nombre de consultations est en baisse : **4 596 en 2022** (5 197 en 2021 – 6 579 en 2020 et 6 895 en 2019). Elles représentent toujours 49 % des interrogations totales ; l'amélioration de l'habitat, thème occupant une part de plus en plus importante depuis 4 ans.

➤ Amélioration de l'habitat et fiscalité

Le nombre d'interrogations relatives à l'amélioration de l'habitat reste élevé (**43 %**) malgré une baisse de 13 % (4 885 en 2021 – 4 626 en 2020 et 3 082 en 2019).

La dématérialisation et l'élargissement des dispositifs ANAH n'ont pas totalement fait disparaître le besoin de renseignements concrets des ménages confrontés à des dispositifs nombreux, peu lisibles, une communication nationale ainsi qu'un démarchage agressif de professionnels parfois peu scrupuleux.

Malgré la mise en place du SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) par la Région, auquel l'ADIL 24 participe depuis le 1^{er} janvier 2021, il est important de se poser la question du service rendu aux administrés.

En effet, on constate que la simplification du nombre d'acteurs s'avère difficile et parfois même contre-productive.

La question reste posée avec l'arrivée en 2023 de « Mon Accompagnateur Rénov' ».

➤ **Financement et questions juridiques**

Les questions relatives à l'accession (financement ou juridique) restent constantes.

Elles représentent 3 % de nos consultations.

Ainsi, les futurs acquéreurs ont accès en ligne, sur des sites commerciaux ou institutionnels, à différents simulateurs et semblent ne pas rechercher de plus amples renseignements.

Ce phénomène est dommageable pour certains puisqu'ils peuvent passer à côté de prêts et/ou aides fortement intéressants. Ainsi, le PTZ pour l'acquisition amélioration sous condition de travaux est cumulable avec une subvention de l'ANAH selon la localisation du bien acquis.

Concernant les interrogations liées aux contrats, elles se maintiennent notamment du fait de la complexité des documents, peu compréhensibles pour une personne non avertie (compromis de vente, acte notarié, contrat de construction de maison individuelle...) et de l'inquiétude légitime suscitée par un projet important (construction, achat...).

Par ailleurs, le nombre de demandes relatives à l'amélioration de l'habitat ne permet plus de libérer du temps pour organiser une réelle communication sur le sujet.

➤ **Voisinage**

Les demandes concernant le voisinage varient peu et en fonction des saisons.

Les défauts d'isolation phonique, les hauteurs de haie, les gênes occasionnées par des travaux de construction sont toujours d'actualité en 2022 et les démarches à effectuer pour obtenir gain de cause aussi longues et compliquées malgré la possibilité de conciliation.

III- LA LOCATION

III-1 RÉGIMES JURIDIQUES DE LA LOCATION

La location est le thème principal des consultations des ADIL ; l'ADIL 24 n'échappe pas à la règle.

Elle représente **49 %** des consultations totales, bien que sa prédominance accuse une baisse constante depuis 2013, due à une préoccupation croissante des ménages d'accéder à la propriété ou de rénover et d'améliorer leur habitation principale (cf. Partie 3).

Fait important, les questions relatives aux **logements sociaux** sont importantes malgré une légère baisse (9 % contre 14 % en 2021).

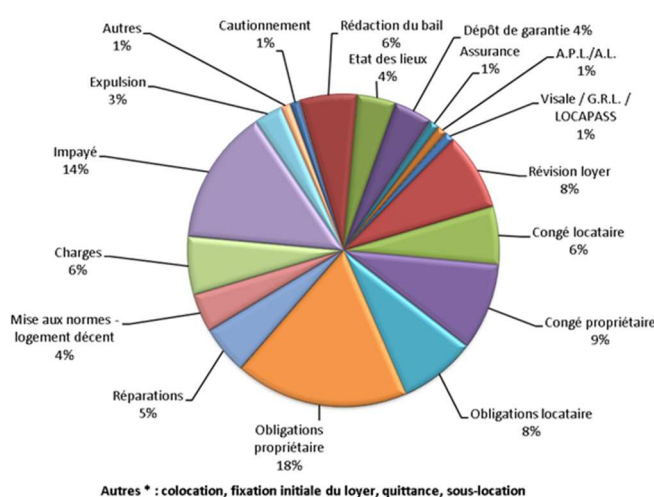
La répartition porte sur **4 596 consultations**.

III-2 SUJETS TRAITÉS

Bien que les conseils délivrés soient variés, les préoccupations portent principalement sur les obligations des parties, les congés, le bail et l'état des lieux...

Un sujet tient toujours une place importante : les impayés de loyers.

Les parties se perdent souvent dans cette multitude de textes compliqués ou sur Internet et ont besoin d'un avis juridique.



➤ *Les impayés de loyer*

Avec **14 %** des consultations en 2022 (contre 18 % en 2021), les demandes relatives aux impayés de loyers restent importantes.

Cette inquiétude se ressent dans le nombre de commandements de payer (262 contre 206 en 2021) et d'assignations (432 contre 396 en 2021) qui ont de nouveau augmenté.

Les procédures ont repris et les locataires ou bailleurs ont continué de se renseigner en amont sur les solutions à mettre en place afin de ne pas aboutir à une procédure.

Le rôle de l'ADIL est important puisqu'en expliquant aux locataires de prendre contact et proposer un échéancier dès la première difficulté, cela permet bien souvent de poursuivre le bail sans heurt.

De la même manière, il est plus efficace de solliciter des partenaires sociaux et aides éventuelles lorsque le montant de la dette est encore relativement faible : fonds solidarité logement, aide d'action logement pour les salariés...

Du côté des bailleurs, il est primordial d'inciter à se rapprocher du locataire dès les premiers retards afin de ne pas voir la situation empirer et que la dette soit difficilement recouvrable par la suite. L'objectif est de poursuivre, parallèlement à la recherche de solutions, des relations cordiales.

La crise sanitaire et sociale ayant engendré de nombreuses difficultés (baisse de revenus, difficulté de recherche de logement...), il est nécessaire d'agir dès le commandement de payer, travail qui est déjà fait avec Périgord Habitat depuis plusieurs années.

❖ **Le DSF (Diagnostic Social et Financier)**

L'ADIL 24 reste mobilisée dans le domaine de la prévention des expulsions à travers sa participation aux divers stades de la procédure et notamment dans le cadre de la réalisation du DSF.

Ce document mentionné à l'article 24 de la loi du 6 juillet 1989, est une étape obligatoire réalisée au stade de l'assignation dans le cadre des procédures de résiliation d'un bail d'habitation pour motif d'impayé locatif. Ce dernier est renseigné par un intervenant social ou juridique, appartenant à l'opérateur désigné par le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) à savoir **l'ADIL en Dordogne**. Il est ensuite transmis au juge, ainsi qu'à la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX). Il permet au juge d'évaluer la situation financière du locataire et d'apprécier l'opportunité et l'efficacité d'un plan d'apurement ou de résilier le bail.

En application du décret n° 2021-8 du 5 janvier 2021, qui est venu préciser les modalités de réalisation et le contenu du DSF, l'arrêté du 23 août 2022 introduit un nouveau formulaire, homologué sous le numéro CERFA n° 16227*01 et structuré en huit rubriques relatives à :

- la situation du locataire (identité, situation familiale, composition du ménage, mesure de protection juridique) ;
- la situation financière du ménage (ressources et charges mensuelles du ménage, bilan financier) ;
- la dette locative (nature et origine) ;
- les solutions d'apurement de la dette (le cas échéant, remboursement de la dette et/ou mesures d'apurement) ;
- le logement actuel et les perspectives de relogement ;
- l'évaluation sociale de la situation ;
- la préparation à l'audience (informations sur l'audience, orientation vers l'aide juridictionnelle, décompte de la dette, saisine de la CCAPEX) ;
- les coordonnées du rédacteur.

L'arrêté est accompagné d'une notice qui rappelle les objectifs du DSF, les acteurs compétents et les étapes pour le compléter, ainsi que les démarches pouvant être effectuées par l'intervenant social ou juridique avant l'audience afin de rétablir la situation. Les ADIL sont identifiées comme experts juridiques.

❖ Recrutement chargé de Mission Prévention des Expulsions (PEX)

Mme Manon Couteaud a été recrutée en tant que chargée de mission PEX le 4 avril 2022 par l'ADIL 24, afin d'appuyer la mise en œuvre territoriale, d'une part de l'instruction du 26 avril 2021 qui visait une reprise maîtrisée de l'application de la procédure d'expulsion de droit commun et d'autre part des dispositifs d'aide à la sortie de crise en matière de prévention des expulsions.

Un travail conséquent a été réalisé par Mme Couteaud jusqu'à sa démission en janvier 2023.

Après avoir mieux appréhendé la procédure d'expulsion locative et l'accompagnement réalisé auprès des locataires par l'ADIL 24, Mme COUTEAUD a réalisé un état des lieux du fonctionnement de la procédure d'expulsion sur le Département.

Elle a organisé diverses rencontres avec les partenaires et les acteurs du logement concernés de près ou de loin par la procédure : Banque de France, Action Logement, Périgord Habitat, Clairsienne, DDETSPP – secrétariat de la CCAPEX, UNPI, CNL, UDAF.

Des prises de contact et des entretiens avec d'autres chargé(e)s de mission PEX et autres ADIL ont également été réalisés: chargée de mission PEX de la Haute-Vienne (Conseil départemental à Limoges), chargée de mission PEX de l'Ille et Vilaine (Conseil départemental à Rennes), chargée de mission PEX de l'Aude (ADIL 11), juriste de l'ADIL 35.

Divers documents ont été réalisés :

- réalisation d'un tableau des missions avec les actions (propositions) pouvant être associées ; les outils pouvant permettre leur réalisation et les acteurs sollicités ;
- réalisation / rédaction de fiches actions à mener ;
- analyse du rapport d'activité avec un recensement des éléments (et données chiffrées) présents dans le rapport et un relevé des modifications à apporter, des rubriques à compléter et des éléments à rajouter ;
- rédaction d'un document explicatif sur le fonctionnement du SPEL, sa structuration, ses missions et son rôle : la procédure d'expulsion, les partenaires, les dispositifs, les commissions de prévention, les commissions d'expulsions ;
- réalisation d'un schéma des acteurs, qui intervient où, quand et pourquoi ;

- rédaction d'un compte rendu sur le fonctionnement de la CCAPEX et ses objectifs ainsi que les pistes d'amélioration;
- étude et analyse des récidivistes, en matière de procédures d'expulsion locative sous forme de graphiques mettant en avant leur profil en fonction des données répertoriées dans le logiciel métier de l'ADIL 24;
- recensement des logements communaux et sociaux vacants afin de travailler une stratégie de relogement pour les personnes concernées par des impayés et mobiliser les logements vacants.

Le travail du chargé de mission PEX reste encore à terminer. Un nouveau recrutement étant en cours afin de remplacer Mme Couteaud et pouvoir ainsi :

- recontacter les partenaires n'ayant pas répondu;
- mettre en œuvre le plan d'action pour renforcer la prévention des expulsions locatives ;
- travailler la stratégie de relogement avec les logements sociaux et communaux vacants ;
- instaurer des groupes de travail dans le cadre du PDALHPD pour mieux informer les AS et UT sur les missions des agents de prévention expulsion de l'ADIL (rédaction du DSF, orientation vers les aides financières, explication de la procédure aux assignés, solutions à envisager etc...) et revoir l'organisation de travail avec les travailleurs sociaux pour fluidifier le travail, le rendre plus efficient et davantage respecter les délais de transmission afin que les dossiers soient complets le jour de l'audience.

❖ **Informations sur des aides financières**

- **Création d'un Fonds Énergie pour les locataires du parc social par Action Logement**
([Communiqué de presse Action Logement : 24.10.22](#))

Le Conseil d'administration d'Action logement a présenté un nouveau dispositif de soutien aux locataires du parc social. Pour répondre à leurs difficultés financières liées à l'augmentation du coût de l'énergie, Action Logement a mis en place un Fonds Énergie, complémentaire au chèque énergie et à l'aide de 100 à 200 € mis en place par le Gouvernement.

Cette aide peut aller jusqu'à 600 € pour les locataires du parc social subissant une augmentation de charges supérieure à 100 € par mois ou recevant une régularisation supérieure à 1 000 € sur les 12 derniers mois et qui disposent d'un reste à vivre de moins de 15 € par personne et par jour.

L'aide est ouverte aux salariés et non-salariés. Le bailleur social s'occupe des démarches administratives à travers un outil en ligne dédié (Soli'AIDE), mis en place par Soli'AL, l'association qui accompagne les locataires confrontés à des difficultés professionnelles ou personnelles. Le dispositif a été mis en service à partir du 12 décembre 2022.

- **Gel de l'indice de référence des loyers (IRL) (avis du 15.10.22 : JO du 15.10.22)**

Afin de prendre en compte le niveau élevé d'inflation et de limiter la charge financière que représente le loyer dans les dépenses des ménages, un plafonnement temporaire et dérogatoire de la variation de l'Indice de référence des loyers (IRL) a été mis en place par la loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat. Il concerne les indices du troisième trimestre 2022 au deuxième trimestre 2023.

La variation en glissement annuel de l'IRL ne peut excéder :

- 3,5 % en France métropolitaine ;
- 2,5 % dans les régions et départements d'outre-mer ;
- 2 % en Corse.

L'Insee a publié l'IRL du 3^{ème} trimestre 2022 en tenant compte de cette limitation :

- 136,27 en France métropolitaine ;
- 134,96 en outre-mer ;
- 134,30 en Corse.

Ce gel de l'IRL concerne les baux d'habitation (parc locatif privé) qui prévoient une révision des loyers en référence à la variation de l'IRL du 3^{ème} trimestre.

➤ *Obligations des parties*

Les interrogations relatives aux obligations des parties représentent **26 %** des consultations en matière de location, 32 % si l'on y ajoute les questions concernant la mise aux normes du logement. La COVID avait déjà mis en avant les défauts de certains logements : défaut d'isolation thermique, phonique, présence de moisissures, défauts électriques... ce qui était supportable avec un quotidien à l'extérieur de chez soi l'était moins lors du confinement. Les désordres paraissaient alors insurmontables.

Les communications des médias en faveur des économies d'énergie ont également été source de questionnement. Ainsi, les locataires sollicitent encore l'isolation à 1 € qui n'existe plus, parfois sans l'accord du bailleur ou avec l'accord de celui-ci mais sans avoir conscience des conséquences (responsabilité de l'occupant lorsque les travaux sont mal faits ou causent des dégâts, ou tout simplement si le locataire change de logement).

A contrario, certains locataires nous interrogent sur leur obligation ou non d'accepter que le bailleur fasse isoler, en se basant sur leurs ressources. Ils ne veulent pas « enrichir » le bailleur en réalisant des travaux qui lui incombent.

Le décret relatif aux caractéristiques du logement décent en date du 30.01.2002 est régulièrement modifié afin de prendre en compte la thématique de l'énergie.

Ainsi, depuis le décret du 11 janvier 2021, pour être qualifié de « décent », le logement doit avoir une consommation d'énergie (estimée par le diagnostic de performance énergétique – DPE) inférieure à 450 kWh d'énergie finale par mètre carré de surface habitable et par an.

En pratique, un logement ne peut être considéré comme décent, sur le critère de la consommation énergétique, qu'à la condition de ne pas dépasser la classe F du diagnostic de performance énergétique (DPE), dont l'échelle va de A à G. Le nombre de logements relevant de la classe G est de l'ordre de 4 % de l'ensemble du parc.

Cette disposition est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et s'applique aux nouveaux contrats de location conclus, reconduits ou renouvelés à compter de cette date.

Autre problématique qui peut se rencontrer dans ces mêmes logements, c'est l'absence de fourniture du DPE par le bailleur, ce qui peut engendrer des difficultés pour les locataires lorsqu'ils reçoivent d'importantes factures d'énergie par manque d'informations ou lors des demandes de révisions annuelles de loyers qui sont depuis le 25 août 2022 interdites pour les logements de classe F ou G de l'ensemble du parc privé (loi Climat et résilience du 22 août 2021 - art. 159).

Enfin, pour ouvrir droit à une aide personnelle au logement (APL), le logement doit répondre à des exigences de décence (CCH : L.822-9). À défaut, les aides peuvent être conservées par la CAF ou la MSA. En cohérence avec la réforme du Diagnostic de performance énergétique (DPE), entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022, loi Climat et résilience du 22 août 2021 a redéfini les exigences de la décence au titre de la performance énergétique.

Afin de tenir compte de ces évolutions, le décret du 21 décembre 2021 précise les modalités de prise en compte du critère de performance énergétique pour l'octroi des aides : une nouvelle condition est imposée au bailleur dont le locataire bénéficie de l'APL. Outre la délivrance d'une attestation justifiant la décence du logement, il devra être en mesure de présenter, à la demande de l'organisme payeur, le DPE faisant état du respect du critère de performance énergétique (CCH : R.823-2) ;

Si, au regard de la performance énergétique du logement, des travaux sont à réaliser, le bailleur devra justifier de la mise en conformité, en présentant à l'organisme payeur, le DPE (CCH : R.843-4).

Ces mesures sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023 (décret n°2021-1750 du 21.12.21 : JO du 23.12.21)

➤ **HABITAT DEGRADÉ**

❖ **Plan de lutte contre les punaises de lit ([communiqué de presse du 10.3.22](#))**

Le Gouvernement a publié le 10 mars 2002 son plan interministériel de lutte contre les punaises de lit. À travers ce plan d'action, le Gouvernement entend développer une stratégie globale et cohérente de lutte contre les infestations par les punaises de lit, reposant notamment sur une meilleure information du public, l'accompagnement des ménages dans le traitement des infestations, le développement de l'observation du phénomène au niveau national et la consolidation de l'expertise scientifique et technique.

Ce [plan](#) rappelle la mobilisation du réseau des ADIL qui, via la ligne Info Logement indigne (**0 806 706 806**), apporte une assistance juridique dédiée.

❖ **La non décence des logements**

Suite à l'arrêt prématuré fin 2021 du Programme de lutte contre l'Habitat Indigne et Non décence (PIG LHI ND) 2019 - 2022, porté initialement par la CAF, le Conseil départemental de la Dordogne a signé une convention expérimentale et pluri-partenaire sur 2022 afin de poursuivre le traitement de la non décence sur le territoire.

L'ADIL 24 est ainsi intervenue dans cette convention d'une part en tant que membre pour l'étude des dossiers en commission et d'autre part pour un accompagnement juridique du locataire ou du bailleur suite au constat de non décence fait par l'opérateur SOLIHA, sur la rédaction des contrats, l'établissement des états des lieux, les obligations des parties, les démarches et procédures pour prévenir toute situation de conflit.

A noter que la procédure de non-décence telle qu'elle existait et était mise en œuvre depuis des années dans le cadre du PDALHPD, n'existe plus depuis le 1^{er} janvier 2023, en raison de la mise en place d'un guichet unique du mal logement, portée par les services de l'Etat (DDT- PDLHI).

Ainsi toutes les situations de mal-logement dans le parc privé ou public sont dorénavant orientées vers la plateforme de signalement HISTOLOGE ; l'ADIL 24 restant compétente pour orienter et informer les ménages de façon plus générale sur la procédure.

➤ **REDACTION DES CONTRATS**

❖ **Offres d'hébergement et de logements pour les personnes déplacées d'Ukraine**

Dans le contexte de déplacements massifs des populations ayant fui la guerre en Ukraine, le Conseil de l'Union européenne a décidé d'actionner le dispositif exceptionnel de protection temporaire (directive du 20.7.01 : art. 5 / Conseil de l'UE : Conseil de l'Union européenne du 4.3.22).

Ce statut permet l'octroi d'une protection internationale immédiate, à laquelle est associée un certain nombre de droits. Il ne nécessite pas un examen individuel de situation par l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA).

Une instruction du 10 mars 2022 précise le champ d'application de cette protection et les droits attachés, notamment concernant les conditions d'accueil et d'hébergement. À ce titre, il a été demandé aux Préfets de faciliter l'information et l'orientation des personnes concernées vers les dispositifs d'accueil dédiés, en lien avec les collectivités et les associations compétentes au plan local.

Les services déconcentrés doivent également veiller à ce que les bénéficiaires de la protection temporaire aient accès à un hébergement si elles n'en disposent pas à titre personnel et d'orienter les personnes qui peuvent y prétendre vers le logement.

Par instruction du 22 mars 2022, il est demandé à chaque territoire de mettre en place des lieux d'hébergement dédiés permettant d'héberger les personnes bénéficiaires de la protection temporaire dans l'attente de leur accès au logement ou à un autre type d'hébergement pérenne.

Cette instruction précise les modalités de mobilisation des logements provenant des bailleurs sociaux, des collectivités territoriales, des institutionnels ou des bailleurs privés. Elle préconise trois modalités juridiques :

- la mise à disposition d'un logement entier à titre gratuit (commodat) ou moyennant une contrepartie financière modeste, à une association qui pourra assurer le logement des bénéficiaires de la protection temporaire ;
- la mise à disposition moyennant un loyer dans le cadre de l'intermédiation locative ;
- l'hébergement citoyen (chambre chez l'habitant).

L'ANIL a travaillé à l'élaboration de clauses-types pour faciliter le déploiement de ces modalités.

À noter : par [communiqué de presse](#) en date du 15 avril 2022, le Gouvernement a décidé de leur ouvrir le droit à l'APL, ainsi qu'à des prestations familiales d'entretien.

Ainsi l'ADIL de Dordogne a eu l'occasion de fournir des modèles de contrat à des associations partenaires (ex : APARE) ou des bailleurs privés souhaitant héberger des familles ukrainiennes.

❖ **Logement social : pièces justificatives pour l'instruction de la demande (arrêté du 19.4.22 : JO du 26.4.22 / arrêté du 20.4.22 : JO du 28.4.22)**

Un arrêté du 19 avril 2022 a mis à jour la liste des pièces justificatives nécessaires à l'instruction de la demande de logement social (prévues en annexe de l'arrêté du 22 décembre 2020). Cette modification vise notamment la prise en compte des éléments suivants :

- le contexte de déplacements massifs des populations ayant fui la guerre en Ukraine et la mise en œuvre du dispositif de protection temporaire de ces populations (décision du Conseil de l'Union Européenne du 4.3.22) ;
- la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants qui réforme la procédure de divorce et prévoit l'inscription des personnes prises en charge par l'aide sociale à l'enfance dans la liste des publics prioritaires ;
- la recodification du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) (ordonnance n° 2020-1733 du 16.12.20).

Le présent arrêté a apporté ainsi les modifications suivantes :

- les pièces obligatoires attestant de l'identité et de la régularité du séjour du demandeur comme les conditions exigées pour bénéficier d'un droit de séjour sont désormais prévues aux articles L.233-1 et L.234-1 du CESEDA ;

- les pièces justificatives nécessaires pour calculer le revenu du ménage sont ajustées pour les personnes : en instance de divorce ; mariées, liées par un Pacte civil de solidarité (PACS) ou vivant maritalement, en cas de violence au sein du couple ; titulaires d'une protection internationale accordée par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) ou la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) ;
- les pièces complémentaires que le service instructeur peut demander sont revues pour :
 - o les personnes hébergées chez leurs parents, leurs enfants ou chez des particuliers ;
 - o les mineurs émancipés ou majeurs âgés de moins de 21 ans pris en charge avant leur majorité par le service de l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Dans la même logique, l'arrêté du 20 avril 2022 est venu actualiser la liste des titres de séjour permettant d'accéder au logement social et de déposer un recours au titre du Droit au logement opposable (DALO). Plus particulièrement, concernant les ressortissants ne faisant pas partie de l'Union européenne, la carte de séjour portant la mention « passeport talent » est remplacée par la carte de séjour « compétences et talents ».

Sont également ajoutés les documents suivants :

- le récépissé de demande de carte titre de séjour pour les bénéficiaires du statut d'apatride ;
- le récépissé de demande de carte de résident, délivrée aux conjoints de réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire arrivés dans le cadre de la procédure de réunification familiale (CESEDA : L.561-2 et suivants) ;
- l'attestation de prolongation d'instruction ou de décision favorable d'une demande de renouvellement de titre de séjour (CESEDA : R.431-15-1, R.431-15-3 ou R.431-15-4) ;
- l'autorisation provisoire de séjour portant la mention « bénéficiaire de la protection temporaire » (CESEDA : L.581-3 et R.581-4).

IV- L'IMMOBILIER EN DORDOGNE

IV-1 LA CONSTRUCTION DE LOGEMENT EN NOUVELLE AQUITAINE

	Logements autorisés		Logements commencés	
Dordogne	3 900	+ 24 %	2 400	+ 11 %
Gironde	13 700		11 900	
Landes	5 900		4 700	
Lot et Garonne	2 200		1 500	
Pyrénées-Atlantiques	5 200		3 300	
Corrèze	1 900		800	
Creuse	300		200	
Haute-Vienne	2 100		1 300	
Charente	2 100		1 300	
Charente-Maritime	7 300		5 800	
Deux-Sèvres	2 000		1 400	
Vienne	2 700		1 900	
TOTAL	49 300	+ 6 %	36 500	- 9%

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (Capeb) a présenté le 18/01/2023 son bilan de l'année 2022, et ses prévisions pour 2023. La confédération estime que l'activité du bâtiment s'est inscrite en hausse de 2,4 % sur l'année 2022, mais prévoit un ralentissement entre -0,5 % et +0,5 % pour 2023, avec la poursuite de l'inflation et une potentielle baisse des demandes de travaux.

2022 est restée une année dynamique, bien que moins que 2021, qui avait enregistré un rebond à + 12,5 % après la crise sanitaire. Par ailleurs, le président de la Capeb souligne que « l'activité n'a cessé de décroître » tout au long de l'année, passant de +3,5 % au premier trimestre à + 1 % au quatrième trimestre.

Dans le détail, la croissance d'activité a été tirée par l'entretien-rénovation avec + 2,5 % sur l'ensemble de l'année (dont +3,8 % pour le segment de la rénovation énergétique), contre + 1,9 % pour le neuf, pénalisé par la baisse des mises en chantiers.

Dans un contexte d'inflation, et alors que les ménages risquent de devenir plus prudents sur leurs dépenses, la Capeb anticipe une baisse des demandes de travaux. La perception des entrepreneurs du bâtiment est la même, puisqu'un quart prévoient une baisse de leur activité dans les 6 prochains mois, et ce malgré des carnets de commande encore bien remplis, avec une moyenne de 96 jours. Toutefois, une grande majorité (63 %) anticipent une activité stable.

La Capeb se montre prudente pour 2023, et prévoit une croissance d'activité entre -0,5 % et +0,5 %. Elle s'attend encore à une nouvelle hausse des prix des matériaux, estimée à +15 % pour le premier trimestre 2023. Selon les résultats de sa dernière enquête, ces hausses ont été estimées à +27 % entre janvier 2022 et janvier 2023. Ainsi, les dépenses en matériaux représentent désormais 30 % du budget d'une entreprise artisanale du bâtiment.

La hausse généralisée des prix liée à l'inflation arrive d'ailleurs en tête des difficultés rencontrées par les artisans du bâtiment. De fait, ils sont aujourd'hui 92 % à répercuter ces hausses dans leurs devis, alors qu'ils n'étaient que 45 % à le faire en janvier 2022.

Pour la Fédération Française du Bâtiment (FFB), malgré le déclenchement de la guerre en Ukraine, 2022 ressort comme une bonne année pour le bâtiment, dont l'activité croît de 3,7 % en volume. Les trois grands marchés contribuent à ce mouvement : le logement neuf s'affiche à +5,1 % grâce à une bonne dynamique des mises en chantier sur 2021 et 2022 (environ 400 000 par an) ; l'activité en non résidentiel neuf progresse de 6,6 %, portée par les bâtiments industriels et assimilés, ainsi que les commerces ; enfin, l'amélioration-entretien se lit à +2,1 % et renoue quasiment avec son volume d'activité de 2019. En termes d'emploi, 2022 se solde par la création nette de 15 000 postes –salariés et intérimaires en équivalent-emplois à temps plein (ETP)– dans le secteur, malgré une intensification des difficultés de recrutement.

En terme de production, le logement neuf se montre plutôt dynamique en 2022, avec une hausse de 5,1 % hors effet prix. Ainsi, la perte d'activité liée à la crise sanitaire est quasiment effacée (-0,8 %).

La situation financière des entreprises resterait un sujet d'inquiétude, avec des trésoreries qui continueraient de se fragiliser et, par voie de conséquence, des défaillances plus nombreuses. De fait, le tassement des prix des matériaux observé depuis l'été 2022 se trouverait balayé par les effets de la crise de l'énergie début 2023. En outre, les salaires accélèreraient dans un environnement toujours clairement inflationniste, d'autant plus que le bâtiment doit déjà faire face à d'importants problèmes de recrutement.

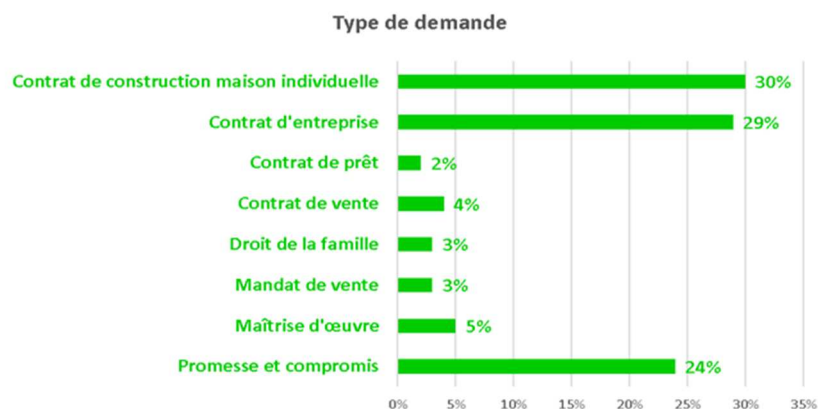
La grande question pour 2023 réside ainsi dans le fait de savoir jusqu'où les entreprises pourront répercuter ces hausses de coûts dans leurs prix, alors que les donneurs d'ordres subiront une diminution de leur revenu réel.

Enfin, la rénovation énergétique ressort aussi dynamique que l'ensemble, à +2,1 % en volume. Elle s'avère principalement portée par le non résidentiel (+2,8 %), grâce aux effets très positifs du plan de relance de la fin 2020 et de son volet rénovation énergétique des bâtiments publics. L'activité en logement reste dynamique mais sans réelle accélération (+1,9 %). De fait, les effets positifs de l'extension de MaPrimeRénov' se sont trouvés contrebalancés par la chute du marché des CEE.

IV-2 LES CONSULTATIONS DE L'ADIL24

IV-2.1 Accession à la propriété

231 ménages ont interrogé nos services afin d'obtenir un complément d'information sur un projet d'achat, de construction ou de rénovation.



En matière de construction de maison individuelle, la majorité des consultations porte sur les délais ou pénalités du contrat (15 %) ou l'exécution du contrat (21%).

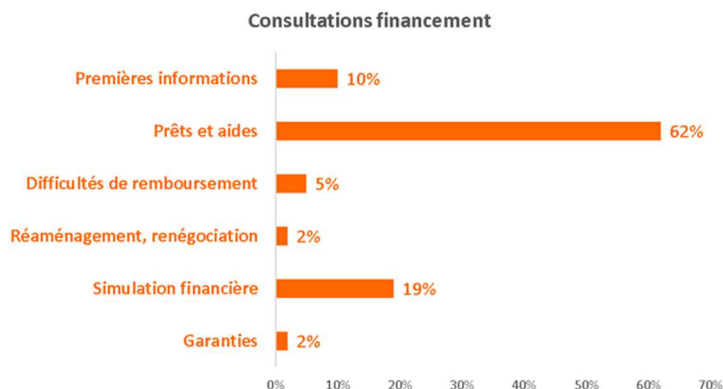
Les juristes de l'ADIL sont de plus en plus souvent interrogés pour vérifier les calculs de révision de prix appliqués par les constructeurs au vu de l'augmentation du coût des matériaux.

S'agissant de la vente, les demandes sont relatives aux garanties (53 %), à la signature de l'avant-contrat (17 %) ou au délai de rétractation (15 %).

IV-2.2 Financement de l'accession

La majorité des consultations relatives au financement de l'accession a porté sur les divers prêts et aides susceptibles d'être accordés pour un projet de construction (22 %) ou de rénovation (78 %).

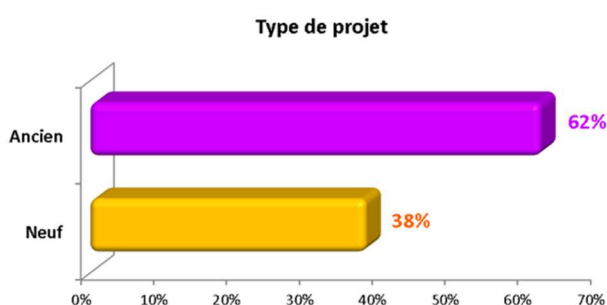
Ces divers renseignements ont pu aboutir à la réalisation soit d'un plan de financement soit d'un diagnostic financier.



Le prêt à taux zéro reste un élément important du financement des futurs accédants à la propriété dans un projet de construction neuve. Il a été évoqué dans plus de 64 % des plans de financement établis par l'ADIL 24, notamment au vu de l'irrésistible ascension des taux. Les taux minima ont désormais franchi la barre des 2 %, y compris pour les durées d'emprunt les plus courtes, variant de 2,4 % à 2,65 %. Les taux maxima excèdent quant à eux les 3,2 %. Le taux moyen s'établit autour de 3% pour les maturités les plus fréquemment sollicitées, à savoir 20 et 25 ans.

La croissance est de l'ordre de 0,5 à 0,7 points, poursuivant, voire accélérant la tendance à l'œuvre depuis le début de l'année 2022 après deux années de taux historiquement bas. Il y a un an, les meilleurs profils pouvaient négocier les taux nominaux à moins de 1%, quelle que soit la maturité des prêts. Les taux maxima étaient alors inférieurs à ce qui correspond désormais à la fourchette basse. Les fourchettes hautes au T1 2023 s'approchent du taux d'usure, malgré la revalorisation opérée mensuellement. La conséquence est une diminution de la capacité d'emprunt des ménages, et donc, de leur budget d'acquisition. Un ajustement du marché immobilier est à prévoir pour 2023, que peut augurer la diminution du volume de transactions et de production de crédits constatée au second semestre 2022.

Cependant, le PTZ peut être écarté parfois dans un projet d'ancien soit parce que la quotité de travaux réalisée n'est pas suffisante pour le déclencher, soit parce que le projet ne se situe pas dans le territoire d'une OPAH permettant son cumul avec certaines subventions de l'ANAH.



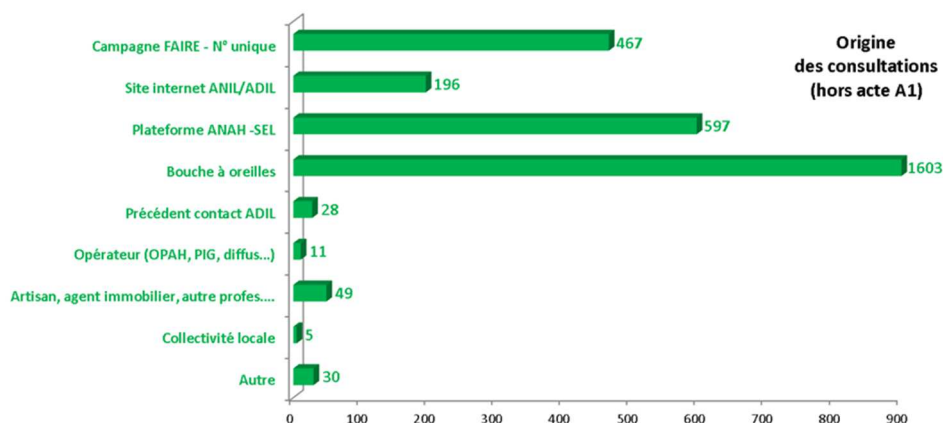
IV-2.3 Amélioration de l'habitat

IV-2.3.1 ADIL 24 : ancien Point Rénovation Info Service (PRIS)

L'ADIL 24 avait été désignée en 2013 **Point Rénovation Info Service (PRIS)** afin d'informer et conseiller les ménages sur l'ensemble des aides à la rénovation énergétique du logement, puis intégrée par la loi TECV dans les plateformes territoriales de la transition énergétique.

S'agissant des consultations liées à l'amélioration de l'habitat, ces dernières ont connu constamment une forte progression :

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
829	1.447	1.104	1.731	1.639	1.868	3.082	4.626	4.885	4.051	- 7 %



Malgré la mise en place du service en ligne (SEL) de l'ANAH en septembre 2018 redirigeant directement les demandes des communes concernées par une OPAH ou un PIG vers l'opérateur ANAH en charge de ce programme, les services de l'ADIL 24 restent régulièrement sollicités pour un conseil en amont de toute inscription sur le SEL.

Cette demande constante s'explique par la multiplicité des aides existantes cumulables ou non entre elles et par l'importante vague de communication faite auprès des particuliers ou le démarchage des entreprises notamment avec le dispositif de MaPrimerenov et les difficultés informatiques que peuvent rencontrer les ménages dans le montage de leur dossier au niveau national.

L'ADIL 24 a participé le 07 octobre 2022 au Tour de France de la Directrice Générale de l'ANAH qui s'est déplacée à Bordeaux afin d'échanger avec les acteurs de la rénovation en Nouvelle Aquitaine et partager les conclusions du diagnostic infra-régional réalisé sous pilotage DREAL et avec l'appui des DDT-M au cours du premier semestre. Les enjeux et les conditions de déploiement du service public France Rénov' ont également été débattus.

Environ 140 participants étaient présents : Région Nouvelle-Aquitaine, ADEME, collectivités locales, services de l'État, conseillers des espaces France Rénov', opérateurs de l'ANAH, accompagnateurs...

Florent Lacarrère, élu régional délégué au logement, au logement des jeunes, à l'habitat et à l'efficacité énergétique des bâtiments est intervenu pour présenter les enjeux et attentes liées au déploiement du service public pour la Région Nouvelle-Aquitaine, porteur associé du programme SARE.

Deux tables rondes ont permis d'approfondir des thématiques spécifiques.

La première table ronde était consacrée au parcours des ménages, de l'information à l'accompagnement vers des travaux ambitieux de rénovation. Elle rassemblait :

- Gilles Paquier, directeur adjoint de la DDTM des Pyrénées-Atlantiques, - Carla Ferreira, directrice adjointe de l'ADIL de la Dordogne,
 - Fabien Garces, thermicien au sein du service rénovation énergétique de l'habitat Montagne Béarnaise,
 - Ariane Treguer, directrice de Soliha Gironde.
- La seconde table ronde portait sur le conseil et l'accompagnement des acteurs en copropriété.
- Elle regroupait :
 - Stéphanie Sitaud, chef de projet à Bordeaux métropole,
 - Romain Harrois, directeur de l'ALEC Métropole bordelaise et Gironde,
 - Aurélien Agius, responsable développement à l'agence Urbanis de Bordeaux,
 - Pierre Levi, directeur transition énergétique Facirénov par Bordeaux Métropole Énergies.

Les échanges ont porté principalement sur la place de l'utilisateur, la résorption des passoires thermiques, le rapprochement des réseaux énergie et habitat, l'adaptation et l'attractivité des aides financières, la filière BTP et les enjeux pour 2024 vers de nouvelles formes de contractualisation pour les collectivités locales.

Ces inquiétudes des ménages se ressentent d'autant plus dans une période d'inflation ainsi que d'imprévisibilité permanente autour des prix de l'énergie.

Ils s'interrogent sur les méthodes à appliquer pour réduire leurs factures d'énergie. Pour pallier ces hausses, le Gouvernement a mis en place un bouclier tarifaire fin 2021 initialement prévu jusqu'en juin 2022 mais reconduit en 2023. Ainsi, la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité est limitée à 15 %. Mais le Gouvernement souhaite aller plus loin et faire prendre conscience aux ménages de l'importance de la rénovation énergétique.

Lors de cette table ronde, l'ADIL 24 a rappelé son rôle ainsi que celui des autres membres de la Plateforme Rénovation Énergétique Dordogne Périgord qui est d'informer les ménages et d'orienter les projets vers les travaux les plus efficaces en termes d'économies d'énergie en lieu et place de « petits gestes » comme le changement de fenêtres ou l'installation d'une chaudière gaz à THPE. Dans les conseils apportés, il est davantage question de l'isolation de l'enveloppe du bâtiment puis du chauffage dans un second temps.

Le financement du reste à charge restant bien sûr le principal frein à la rénovation énergétique. Pour cela, l'ADIL 24 reste une structure référente pour les particuliers afin de leur simplifier la compréhension des aides existantes (MPR Sérénité, MaPrimeRénov', les CEE, l'Eco-PTZ, le prêt Avance Rénovation et les aides locales) ou les informer juridiquement ou fiscalement sur leur projet.

Ce conseil est d'autant plus utile pour les particuliers face à certaines aides qui varient constamment telles que les CEE.

IV-2.3.2 ADIL 24 : point d'entrée de la plateforme rénovation énergétique Dordogne-Périgord

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le service public de la rénovation énergétique est regroupé au sein de Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique. Il s'agit d'un guichet unique sous la signature nationale FAIRE, porté par la Région et cofinancé par les CEE (dispositif SARE), la Région et les collectivités territoriales.

Ainsi la région Nouvelle Aquitaine a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la mise en place au 1^{er} janvier 2021 d'une plateforme de rénovation énergétique dans notre département.

Avec l'appui du Conseil départemental de la Dordogne, le CAUE et SOLIHA, en tant qu'anciens Espaces Info Energie, ont fait acte de candidature à cet AMI et ont été retenus au travers de la Plateforme Rénovation Énergétique Dordogne Périgord afin de maintenir le service d'information rendu aux administrés jusqu'à présent.

L'ADIL 24, en tant qu'ancien PRIS ANAH a été associée à cette plateforme en tant que « point d'entrée » pour toutes les demandes de première information juridique, financière et fiscale des ménages souhaitant rénover leur logement.

En 2022, l'ADIL 24 a été intégrée dans la Plateforme de Rénovation Énergétique Dordogne Périgord portée par le Conseil départemental, aux côtés de SOLIHA et du CAUE.

La demande est restée soutenue tout au long de l'année 2022 : ainsi 1 177 actes A1 ont été reportés dans le logiciel SARENOV.

103 dossiers liés à la Plateforme du Périgord Noir ont été étudiés par les juristes (en tant qu'ancien PRIS ANAH) car inscrits sur le site « monprojet.anah.gouv.fr » et se trouvant sur des communes non encore dotées d'une OPAH.

Les appels téléphoniques liés à l'amélioration de l'habitat ont été constants : 57 % d'entre eux concernent la seule rénovation énergétique ce qui submerge notre standard téléphonique.

Nous rappelons régulièrement aux consultants qu'il est important que leur démarche d'information s'accompagne au préalable d'un conseil technique personnalisé, gratuit permettant de définir au mieux le projet et les travaux à réaliser.

Ce conseil apporté par les Espaces Conseil FAIRE (France Rénov en 2022) du CAUE ou de SOLIHA permet aux renseignements financiers donnés par l'ADIL 24 d'être d'autant plus précis et pertinents.

Par ailleurs, tout au long de l'année diverses manifestations, salons ou réunions ont été organisés conjointement par les partenaires de la Plateforme afin de sensibiliser le plus largement possible le public :

- Salon de l'habitat de Marsac sur l'Isle (mars 2022) ;
- Réunions publiques AMELIA 2 (avril 2022) ;
- Réunions d'information—Programme ETHEC (septembre 2022) ;
- Foire du gabarier (septembre 2022) ;
- Foire exposition de Périgueux (septembre 2022) ;
- Visio Gîtes de France (décembre 2022).

Parmi les nombreuses demandes des particuliers, la fiscalité reste source de questionnement de la part des investisseurs suite à la mise en place de nouveaux dispositifs d'incitation fiscale tels que « Loc'Avantages ». Ainsi depuis le 1^{er} mars 2022, les propriétaires qui mettent leur bien en location peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt, à condition de signer une convention de 6 ans avec l'ANAH. Le bailleur s'engage à louer son logement à un niveau de loyer inférieur au marché local, à des locataires dont les ressources ne dépassent pas des plafonds qui varient selon la catégorie intermédiaire, sociale ou très sociale de la convention et selon la zone de situation du bien. Le logement doit alors respecter un certain niveau de performance énergétique.

Les bailleurs voient également grâce à la loi de finances rectificative pour 2022 (LFR 2022) doubler le déficit foncier imputable sur le revenu global. Ce dernier est porté à 21 400 euros dès lors qu'ils s'engagent dans des travaux de rénovation énergétique permettant de passer d'une classe énergétique E, F ou G, au sens de l'article L. 173-1-1 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), à une classe de performance énergétique A, B, C ou D au sens du même article.

Cette mesure est en cohérence avec le calendrier prévu par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 qui interdit la location des logements classés G à partir du 1^{er} janvier 2025 et celle des logements classés F à compter de 2028.

Elle s'appliquera au titre des dépenses déductibles de rénovation énergétique pour lesquelles le contribuable justifie de l'acceptation d'un devis à compter du 5 novembre 2022 et qui seront payées entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2025.

Si le contribuable ne justifie pas du nouveau classement de performance énergétique du bien au plus tard le 31 décembre 2025, le revenu foncier et le revenu global des années de déduction des dépenses de travaux seront reconstitués.

Ce rôle de l'ADIL 24 en tant qu'Espace Conseil France Rénov (EFCR) est d'autant plus important au vu des diverses modifications des aides. L'accompagnement reste toujours aussi décisif pour bâtir des projets de travaux ambitieux et faciliter le passage à l'acte des ménages. France Rénov', le service public de la rénovation de l'habitat désormais piloté par l'Anah, est devenu en 2022 le point d'entrée unique de tous les parcours de travaux, des plus simples aux plus complexes, pour informer et conseiller de façon neutre et indépendante, dans le cadre d'un service de proximité co-financé aujourd'hui avec les collectivités territoriales.

Se pose aujourd'hui la question de sa pérennité, de son modèle économique et donc de la position de l'ADIL 24 en tant qu'EFCR dans le cadre du futur guichet unique de l'habitat prévu pour 2024.



CONSERVATOIRE
À RAYONNEMENT
DÉPARTEMENTAL
DE LA DORDOGNE
MUSIQUE & THÉÂTRE

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE (CRDD)



Table des matières

PRÉSENTATION	128
I- 2022 : LE PLAISIR DE JOUER ENSEMBLE, AVEC TOUS LES PUBLICS ET LES PARTENAIRES	128
II- INSTANCES REPRÉSENTATIVES.....	138
III- LE BUDGET	139
IV- LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES	140

PRÉSENTATION

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne (CRDD) est géré par un syndicat mixte regroupant 201 communes adhérentes dont 7 intercommunalités. Subventionné à plus de 50% par le Département, c'est un pôle de référence en matière d'enseignement artistique spécialisé en musique et théâtre.

Il accueille des élèves de 5 à 77 ans, pour une pratique amateur de qualité. Dans le cadre de son label national, il prépare également aux formations professionnelles les étudiants qui souhaitent s'orienter vers les métiers de la musique.

Pour la réalisation de ses missions d'Education Artistique et Culturelle (EAC), le CRDD tisse des partenariats avec les orchestres du territoire, la lecture publique, l'Education Nationale, et plus largement les différentes structures d'éducation et de culture.

Si l'accessibilité reste au centre des objectifs de l'établissement, l'année 2022 a permis de développer un **ancrage mieux repéré sur les territoires de la Dordogne**, toujours avec une volonté d'aller à la **rencontre de nouveaux publics**

I- 2022 : LE PLAISIR DE JOUER ENSEMBLE, AVEC TOUS LES PUBLICS ET LES PARTENAIRES

Notre présence sur les territoires de la Dordogne s'est affirmée, grâce à la réalisation de projets en partenariat avec les ressources culturelles et éducatives locales.

L'aventure partagée autour du « **Sentier des meulières** », à Saint-Crépin-de-Richemont, est un exemple réussi de coopération entre le COTEAC de la Dronne et Belle, les élèves et l'équipe enseignante du collège de Brantôme, et celle du Conservatoire. La réalisation par les collégiens de vignettes sonores pour ce parcours de randonnée permet désormais de parcourir ce site archéologique en musique.

Une ouverture à de nouveaux publics, avec des pratiques adaptées

1 281 élèves se sont inscrits en 2022 au CRDD. Ils suivent des cours réguliers, des ateliers, jouent dans des ensembles, des orchestres, des AMOS.

Mais les missions du Conservatoire s'étendent à un public plus large : 29 classes d'écoles maternelles ou primaires ont bénéficié d'interventions cette année, ainsi que des collèges, des lycées, des centres de loisirs, des bibliothèques, des crèches, des EPHAD et un relais d'assistantes maternelles.

S'ajoutent donc 2 440 enfants, adolescents, et adultes qui ont pu pratiquer ou découvrir, dans le cadre d'actions partenariales locales, le plaisir de jouer du théâtre ou de la musique ensemble.

Du Moyen Âge à la musique électronique, les musiques d'hier et d'aujourd'hui :

Saluons en 2022 l'arrivée de la vielle à roue au CRDD, la création d'un orchestre baroque, du dispositif innovant pour l'apprentissage des claviers : « Les Touches à tout », de nouveaux groupes de rock, et du développement de la Musique Assistée par Ordinateur (MAO) au sein d'enseignements plus classiques.

Une meilleure visibilité :

De nouveaux éléments de communication ont permis une plus grande visibilité de notre projet pédagogique et artistique. Des éléments graphiques, une présence accrue dans les médias, une nouvelle signalétique, ont mis en valeur nos 212 manifestations d'action culturelle : plus de 12 140 spectateurs dans 116 lieux différents du département.

Une offre pédagogique diversifiée, à destination de publics différents, une action culturelle

foisonnante et ancrée dans les territoires, qui contribuent au rayonnement d'un Conservatoire tourné vers l'avenir.

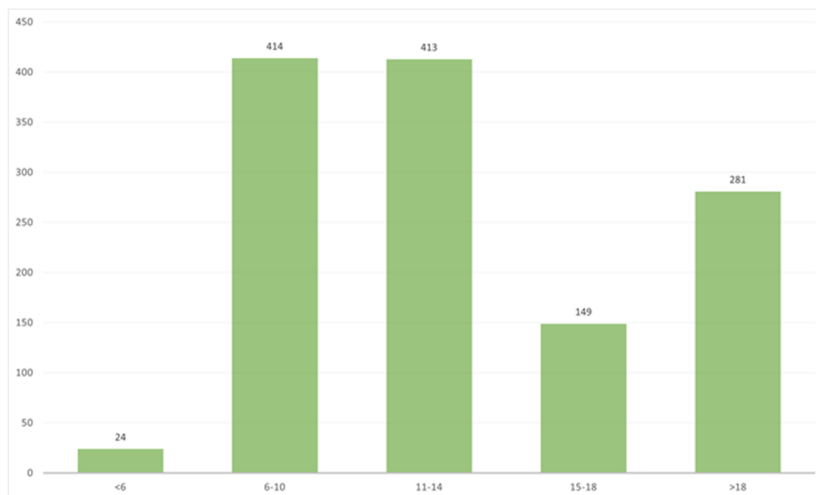
I-1 LE BILAN PÉDAGOGIQUE

I-1.1 Les publics

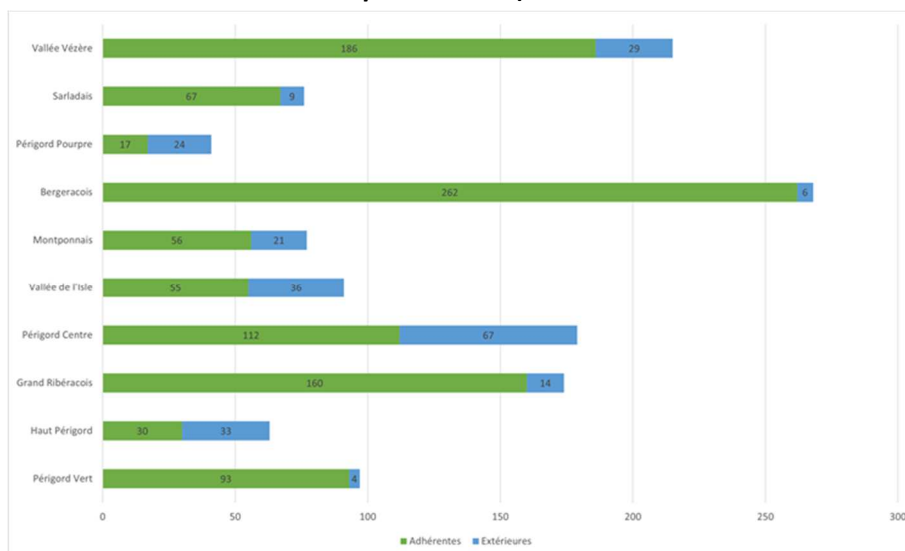
- L'enseignement artistique spécialisé

Le nombre d'élèves du CRDD est en hausse : 1 281 inscrits en cursus ou autres dispositifs d'apprentissage en musique et en théâtre pour cette année 2022.

Répartition du nombre total d'élèves inscrits en fonction de leur tranche d'âge.



Nombre d'élèves inscrits dans chaque antenne (communes adhérentes et extérieures)



Le graphique représente le nombre total d'élèves par antenne. La part bleue indique les élèves dont le lieu de vie est situé sur une commune non-adhérente au Conservatoire.

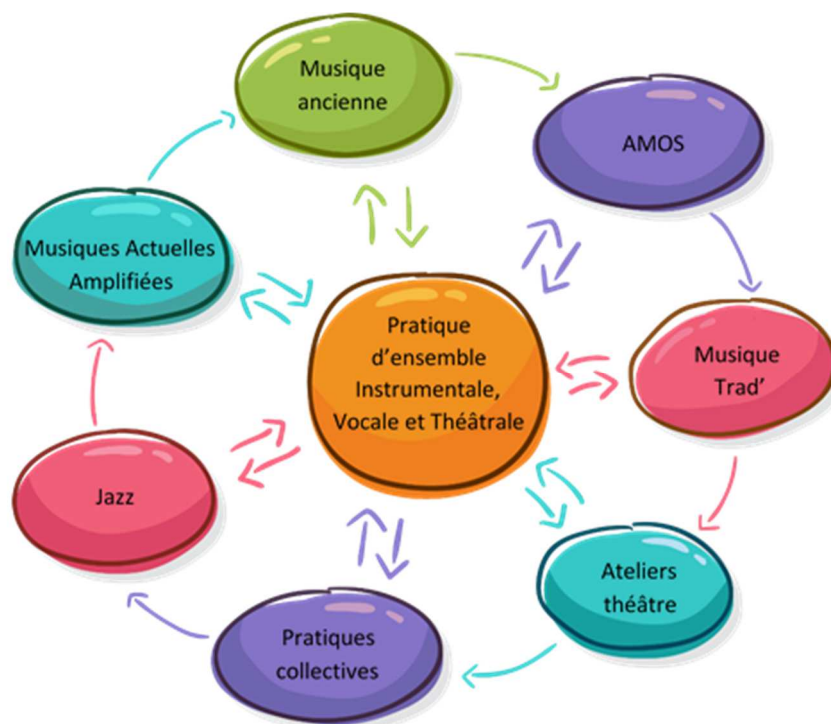
• Education Artistique et Culturelle (EAC)

Le public de nos actions partenariales de sensibilisation, de découverte, de pratique artistique, s'est aussi élargi en 2022, dans la diversité des âges, des établissements partenaires et des types de coopération, avec les services d'éducation et d'accueil sur les territoires. On peut compter cette année :

- **1600** élèves sensibilisés ponctuellement en milieu scolaire
- **600** élèves d'écoles maternelles ou primaires ayant bénéficié d'une pratique d'une durée d'au moins 10 séances
- **80** enfants pratiquant chaque semaine un instrument dans un orchestre à l'école (OAE) ou au collège (OAC)
- Plus de **100** jeunes enfants de crèche, centre de loisirs, relais d'assistantes maternelles, présents dans des projets autour de la petite enfance
- Des propositions musicales pour environ **60** résidents en EHPAD

S'ajoutent donc **2 440 enfants**, adolescents, adultes qui ont pu accéder à une pratique musicale ou théâtrale proposée par l'équipe enseignante du CRDD, dans le cadre de partenariats éducatifs sur les territoires.

Une grande diversité esthétique, où la pratique d'ensemble est au cœur



169

Le Conservatoire, avec le soutien du Conseil départemental de la Dordogne, a mis en place une politique d'accès pour tous à la musique quel que soit les revenus de la famille.

Ainsi, 58 enfants dont les parents sont allocataires du RSA ont pu percevoir une aide du Conseil départemental leur permettant de ne payer que 10€ de cotisation pour l'année 2022.

111 Élèves AMOS (Apprentissage de la Musique par l'Orchestre à vocation Sociale) répartis sur différentes antennes, apprennent ensemble un instrument, sans lecture de partition, dans le cadre de séances hebdomadaires d'orchestre bois, cordes, cuivres, guitares et percussions. Certains AMOS sont accueillis dans des collèges, sur le temps hors scolaire. Cette pratique d'ensemble bénéficie d'un tarif d'accès très abordable, et favorise le « premier contact » avec l'institution : débiter un instrument, directement, sans prérequis de connaissance de la musique, dans un petit groupe, avec ses pairs.

Un ancrage territorial affirmé : l'Action Culturelle du Conservatoire présente dans les manifestations locales

Un des axes de développement du Conservatoire est de développer l'esprit d'une « fabrique artistique » :

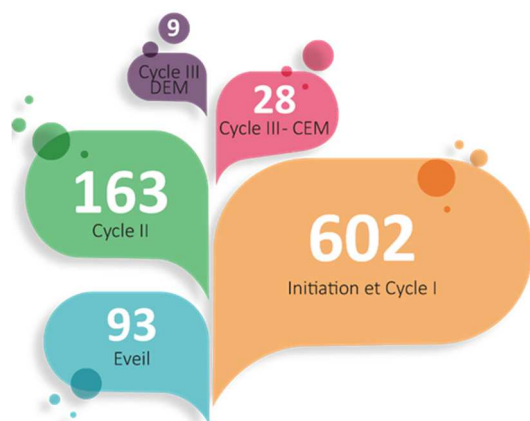
- rendre l'élève acteur et constructeur de sa propre culture
- le sensibiliser au spectacle vivant
- lui offrir des possibilités de se produire sur scène.

Depuis plus de deux ans, le service d'action culturelle a facilité l'accès aux festivals présents sur le Département. En 2022, les élèves et professeurs du Conservatoire se sont produits sur les scènes des festivals et événements culturels locaux suivants : *Jazz Pourpre*, *Ecoutez pour l'instant* et *le Printemps des poètes* sur l'agglomération Bergeracoise, *Bolega*, *Saint Amand fait son intéressant*, *Paleyrac'cordes* et *Les Chaudronnades* de Montignac, *Contes et musiques au Pays*, *le salon du livre jeunesse*, *les Arts en Folie* et *les Musicales* de Sarlat, *Itinéraire Baroque*, *Etranges lectures*, *Génération Paratge*, *Paratge*, *Labopéra* Dordogne-Périgord ... Autant de diversité qui permet à chaque élève de s'épanouir.



I-2 L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

EN CURSUS



Répartition des élèves

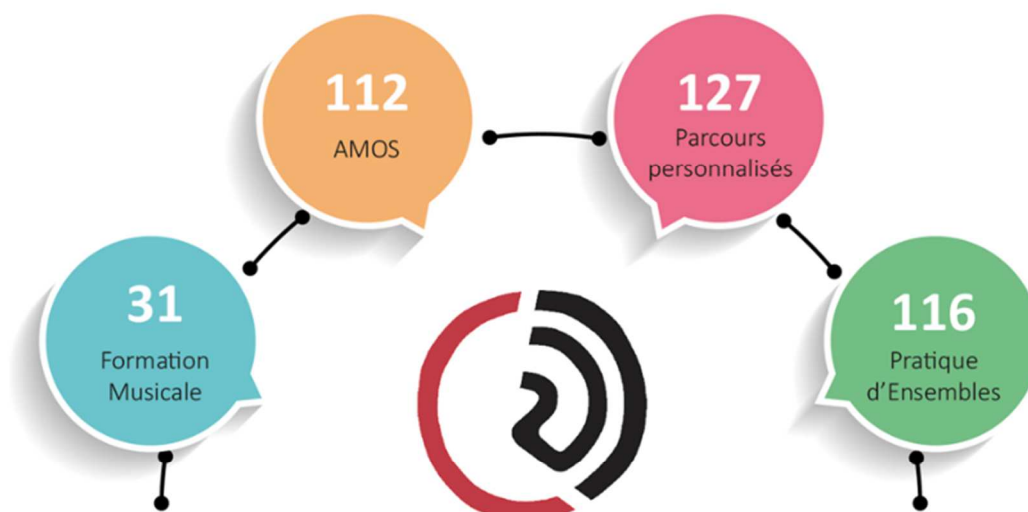
Le CEM (Certificat d'Études Musicales) est un diplôme de fin d'études, validant le parcours de formation amateur dans un Conservatoire

Le DEM (Diplôme d'Études Musicales) est un diplôme permettant à l'élève de continuer vers une pratique professionnelle. Il n'est délivré que dans un établissement labellisé par l'État.

Elèves ayant obtenu leur CEM : Eliot CHARENTON – Thomas DESGOULIERES – Mélanie LEYMARIE
- Emma MONDY FRANCES

Elève ayant obtenu son DEM : Marguerite REY

D'AUTRES PARCOURS



Répartition des élèves

Jouer ensemble : de nombreux partenariats

La pratique d'ensemble est au cœur des enseignements du CRDD. C'est aussi l'occasion d'imaginer de nouvelles méthodes d'apprentissage, plus accessibles à un public hésitant parfois à franchir les portes d'un Conservatoire.

Partenariat avec l'Éducation nationale

Le Conservatoire propose des partenariats avec l'Éducation nationale dans le cadre d'**Orchestres à l'École**, d'**Orchestres juniors** aux collèges, des **Classes à Horaires Aménagés Musicaux (CHAM)**, ainsi que **des formations** à destination des enseignants musiciens du Conservatoire et de l'Éducation nationale.

En 2022, cela permet un apprentissage instrumental lié à une pratique d'ensemble, au sein d'un collège ou d'une école, en temps scolaire.

6 dispositifs qui représentent **117** élèves :

- 3 orchestres au collège, un à Thiviers au collège Léonce Bourliaguet, un à Mareuil en Périgord au collège Arnault de Mareuil et un au collège Max Bramerie de La Force.
- 2 orchestres à l'école, un à Thiviers à l'école Charlotte Serre et un autre à Bergerac, à l'école Jean Rostand, porté par l'Union Musicale Bergeracoise.
- 1 section CHAM au collège Clos Chassaing de Périgueux avec 37 élèves du Conservatoire qui ont pris part à ce dispositif.

Partenariat avec les Orchestres du territoire

Les élèves du Conservatoire, dans le cadre de leur pratique collective, ont la possibilité d'intégrer des orchestres d'harmonie du territoire grâce à nos partenariats.

Nous travaillons avec **6** harmonies du territoire :

- L'Union Musicale Bergeracoise
- Le Trèfle Gardonnais
- La Concorde
- La Saint Roch
- L'Espérance Mareuilaise
- L'Orchestre d'Harmonie de Thiviers



I-3 L'ACTION CULTURELLE

Des manifestations en nette augmentation

Sur l'année 2022, l'action culturelle s'est développée sur plus de 200 actions, tous types de projets confondus (concerts, transmission d'artistes, rassemblements, stages, rencontres et EAC). Elle est marquée par une activité débordante, dont des projets fortement rassembleurs comme « Paris 1913 », « Windstock » ou encore le « Tari Saman » avec plus de 90 élèves AMOS de tout le Département.

L'Éducation Artistique et Culturelle, actrice du rayonnement du CRDD

Les projets et interventions en milieu scolaire se diversifient et s'étendent sur des périodes plus longues permettant d'ancrer et d'approfondir les projets.

Nous constatons aussi la participation des élèves et enseignants du CRDD à des manifestations ponctuelles orientées vers différents types de publics.



STAGES / RENCONTRES / ÉCHANGES

Les formules rencontres, échanges et stages sont des temps forts et concentrés. Ils offrent la possibilité de travailler avec des professionnels, des personnes ressources à l'échelle départementale, régionale, nationale et même internationale, sur un temps limité mais intense. Ce sont des projets spécifiques qui contribuent au développement, à l'enrichissement et au perfectionnement des élèves.

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC) : concerts-actions pédagogiques en direction des scolaires et publics spécifiques

Les projets EAC ont pour objet d'aller à la rencontre de structures du territoire afin de sensibiliser d'autres publics à la musique, aux instruments et à l'écoute. Elles peuvent être aussi l'occasion de passerelles interdisciplinaires (théâtre et musique, littérature et musique...).

Ces actions peuvent être réalisées par les élèves, les enseignants ou les deux en complicité. Par ce biais, les élèves ont la possibilité d'expérimenter la position de transmetteurs de connaissances.

ÉCOLE DU SPECTATEUR

Les élèves ont pu assister aux spectacles :

- Rencontre et concert du Jazz Chamber Orchestra à Montignac
- Concert d'Amandine Robillard à Bergerac
- *Sculpture in wood* de Vassilena Serafimova et quatuor Ardéo à l'Opéra de Limoges
- Rencontre et concert du quartet LSGB à Bergerac
- Spectacle de danse contemporaine *Inébranlable* à Bergerac

13

46

5

“

TRANSMISSION D'ARTISTES
INVITÉS - MASTER-CLASSES :
Vassilena Serafimova
(marimba), Dirty cap's
(musique trad).

”



Dirty cap's

Vassilena Serafimova



“

ÉDUCATION ARTISTIQUE
ET CULTURELLE (EAC) :
concerts-actions
pédagogiques en direction
des scolaires et publics
spécifiques.

”



Perrine Fifadji



Carnaval de Mareuil



Le Louveteau gris



AMOS
Tari Saman

“
RASSEMBLEMENTS :
Concerts AMOS,
Windstock et Paris 1913.
”



Windstock



Paris 1913



Conte musical Alberto, le
dragon de la Dordogne avec
Jean-Yves Vincent et Patrick
Saulnier

“
STAGES, RENCONTRES,
ÉCHANGES avec des artistes :
Conte musical Alberto, le
dragon de la Dordogne et
Duo Fines Lames
”



Duo Fines Lames : Florent
Sepchat et Renaud Detruit

II- INSTANCES REPRÉSENTATIVES

II-1 LE COMITÉ SYNDICAL

Le Comité Syndical est l'organe délibérant qui prend les décisions à la majorité des représentants des collectivités adhérentes. Il élit le président qui prépare et exécute les délibérations, ordonne les dépenses, exécute les recettes et le représente en justice.

Cinq réunions ont été organisées en 2022 : les 3 février, 3 mars, 19 mai, 7 septembre et 1^{er} décembre.

Délégués titulaires élus par leur collectivité au Comité Syndical			
M. MASO Paul – Président – représentant du président du Conseil Départemental			
Mme ALLEGRE Oumel	Marsac-sur-l'Isle	Mme HYVOZ Isabelle	Thiviers
Mme ANGLARD Régine	Conseil Départemental	Mme MALARD Sabine	Terrasson
Mme ARNOUILH Catherine	CAB	Mme MARIN Cécile	Beaumontois en Périgord
Mme CELERIER Mélanie	Conseil Départemental	Mme MONTET Teresina	Champcevinel
M. CIPIERRE Thierry	Conseil Départemental	Mme RENAUD Maryline	Chancelade
Mme DEBORD Isabelle	Sanilhac	M. SALINIE Patrick	CDC Sarlat Périgord Noir
Mme DESMET Béatrice	Coulounieix-Chamiers	M. SAVOYE Gérard	CDC Périgord Nontronnais
M. DUSSUTOUR Nicolas	CDC Dronne et Belle	M. TEILLAC Christian	Conseil Départemental
M. ESPARTA Vincent	Lalinde	Mme TEJERIZO Julie	CAB
Mme FAURE Michèle	La Coquille	Mme VAVASSORI Séverine	Excideuil
M. FERRAND Denis	CDC Périgord Ribéracois	M. VILATTE Alain	CDC Pays de Fenelon
Mme GAUTHIER Florence	CDC Vallée de l'Homme	Mme VILLEPONTOUX Cendrine	Saint-Astier
Mme GRENET Anne	Montpon-Ménéstérol		

II-2 LE COMITÉ TECHNIQUE

Le comité technique émet des avis sur l'organisation et le fonctionnement des services du Conservatoire. Ces avis, qui ne lient pas l'administration, sont soumis aux votes du collège des représentants du personnel et du collège des représentants de la collectivité.

En 2022, les membres du comité technique se sont réunis au cours de quatre séances, les 3 mars, 19 mai, 7 septembre et 24 novembre.

Représentants de la collectivité		Représentants du personnel	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
M. Paul MASO	Mme Régine ANGLARD	Mme Isabelle LOISEAU LENSON	Mme Béatrice MORAND
M. Christian TEILLAC	Mme Térésina MONTET	M. Didier DUPUY	M. Lionel MORAND
Mme Oumel ALLEGRE	Mme Julie TEJERIZO	Mme Evelyne ROUX	

II-3 LE COMITÉ D'HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) est une instance de concertation chargée de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail. Il a pour mission de participer à l'amélioration des conditions de travail et de veiller à la mise en œuvre, par les chefs de service, des prescriptions du code du travail relatives à la santé et la sécurité au travail, applicables à la fonction publique.

En 2022, les membres du CHSCT se sont réunis une fois, le 3 mars.

III- LE BUDGET

III-1 LES DÉPENSES

FONCTIONNEMENT		
Compte	BP 2022	BP 2023
011 - Charges à caractère général	382 950,00 € (10,06 %)	422 563,82 € (11,11 %)
012 - Charges de personnel	3 245 900,00 € (85,26 %)	3 330 000,00 € (87,53 %)
68 - Dotation aux amortissements	43 572,75 € (1,14 %)	35 475,33 € (0,93 %)
65 - Autres charges de gestion courante	10 000,00 € (0,27 %)	8 350,00 € (0,22 %)
67 - Charges exceptionnelles	3 000,00 € (0,08 %)	3 000,00 € (0,08 %)
022 - Dépenses imprévues	119 949,39 € (3,15 %)	
68 – Dotations - provisions	1 500,00 € (0,04 %)	5 000,00 € (0,13 %)
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 806 872,14 €	3 804 389,15 €
INVESTISSEMENT		
Compte	BP 2022	BP 2023
020 – Dépenses imprévues	5 000,00 € (5,15 %)	
20 Immobilisations incorporelles (licences)	20 000,00 € (20,62 %)	20 720,00 € (24,73 %)
21 Immobilisations corporelles (Matériel de bureau, mobilier, autres immo... instruments)	72 000,00 € (74,23 %)	63 060,00 € (75,27 %)
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	97 000,00 €	83 780,00 €

III-2 LES RECETTES

FONCTIONNEMENT		
Compte	BP 2022	BP 2023
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	468 872,14 € (12,32 %)	270 825,35 € (7,12%)
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	42 000,00 € (1,10 %)	73 000,00 € (1,92 %)
70 - Produits des services	362 500,00 € (9,52 %)	421 063,80 € (11,07%)
74 - Subvention Etat		77 500,00 € (2,04%)
74 - Participation département	1 830 000,00 € (48,07 %)	1 855 000,00 € (48,76%)
74 - Communes et Interco adhérentes	1 100 000,00 € (28,90 %)	1 100 000,00 € (28,91 %)
75 - Autres produits de gestion courante	2 000,00 € (0,05 %)	2 000,00 € (0,05%)
78 – Reprise sur provisions	1 500,00 € (0,04 %)	5 000,00 € (0,13%)
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 806 872,14 €	3 804 389,15

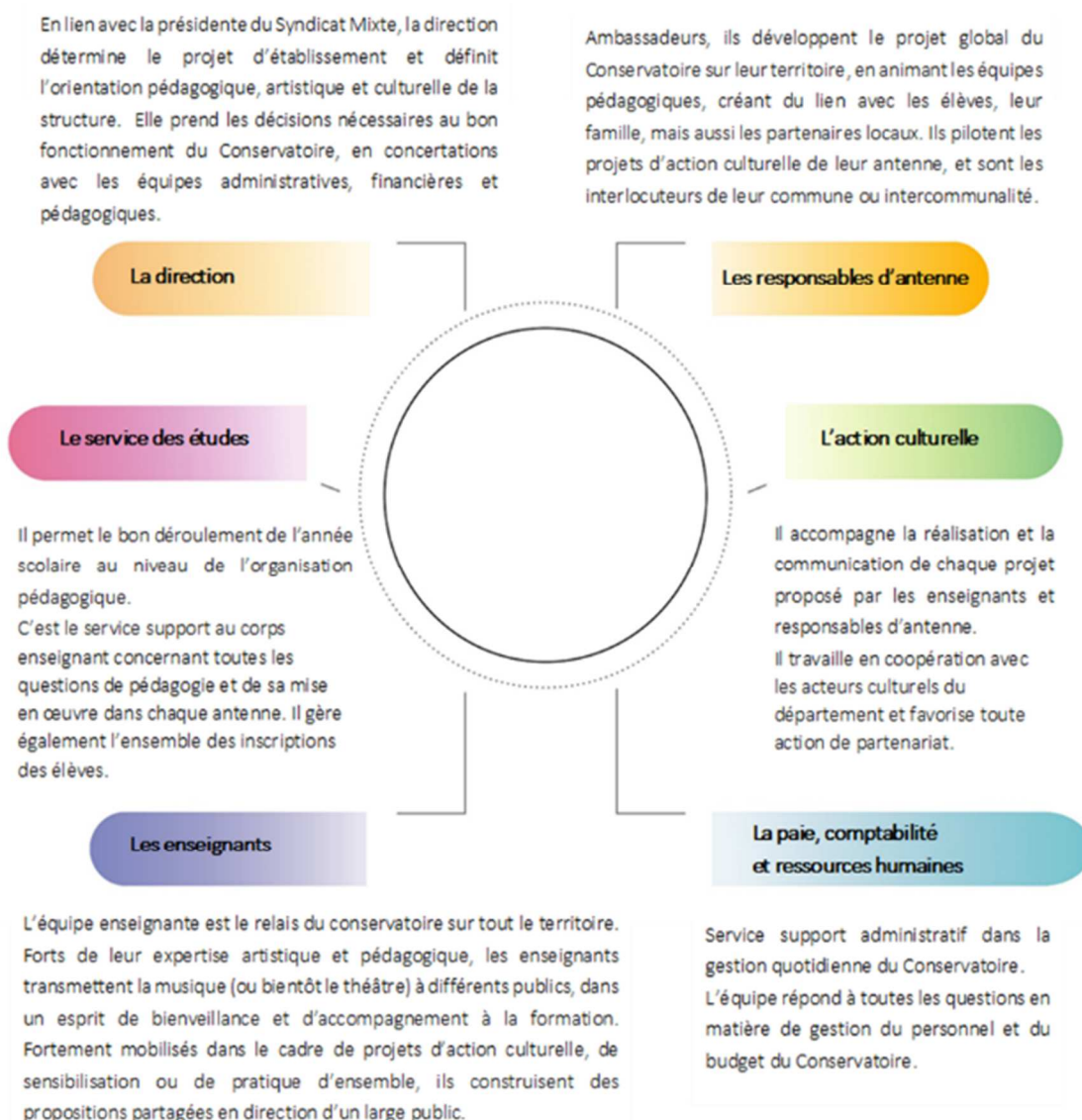
INVESTISSEMENT

Compte	BP 2022	BP 2023
001 - Résultat d'investissement reporté (excédent)	231 300,46 € (83,78 %)	206 335,03 € (83,64 %)
040 – Dotation aux amortissements	43 572,75 € (15,76 %)	35 475,33 € (14,38%)
10 – Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	1 259,00 € (0,46 %)	4 878,00 € (1,98%)
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	276 432,21 €	246 688,36 €

IV- LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

IV-1 LES DIFFÉRENTES ÉQUIPES DU CONSERVATOIRE

Vous trouverez ci-dessous une présentation synthétique des différentes équipes qui travaillent ensemble au Conservatoire. Le descriptif n'est pas une liste exhaustive des compétences mais donne un aperçu du fonctionnement transversal du Conservatoire.



IV-2 L'EFFECTIF DU CONSERVATOIRE

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF POURVU	PERSONNEL MIS A DISPOSITION
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché principal	A	0	1
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	
Rédacteur	B	1	
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	1	
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	4	
Adjoint Administratif	C	3	
Sous-Total		10	1
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint Technique	C	0	1
Sous-Total 2		0	1
FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE			
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2 ^{ème} catégorie	A	1	
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	4	
Professeur d'enseignement artistique classe normale	A	10	
Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe	B	23	4
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	B	18	
Assistant d'enseignement artistique	B	9	
Sous-Total 3		65	5
TOTAL GENERAL (1+2+3)		75	7

IV-3 LE PARC INSTRUMENTAL

Le Conservatoire dispose d'un parc instrumental vivant, pour mettre à disposition du public des instruments adaptés à l'apprentissage.

Il est composé d'environ 200 instruments disponibles à la location ou au prêt pour les élèves inscrits en AMOS ou Orchestre à l'école.





PÔLE D'INTERPRÉTATION DE LA PRÉHISTOIRE



Table des matières

PRÉSENTATION	144
I- UN RETOUR PROGRESSIF DE LA FRÉQUENTATION PUBLIQUE QUI TEMOIGNE ÉGALEMENT D'UN CHANGEMENT DES PRATIQUES CULTURELLES.....	144
II- PORTER LE PROJET « GRAND SITE DE FRANCE VALLÉE DE LA VÉZÈRE ».....	149
III- SENSIBILISER ET DONNER ENVIE	156
IV- ANIMER - LA CONTRACTUALISATION AVEC DIFFÉRENTS PARTENAIRES DU PÔLE ENGAGÉS DANS DES DÉMARCHES GRAND SITE DE FRANCE OU DE MÉDIATION SCIENTIFIQUE ET PATRIMONIALE	168
V- FAIRE DIALOGUER.....	174
VI- EDUQUER.....	175
VII- AMÉLIORER ET SÉCURISER LA GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT	182

PRÉSENTATION

Le Pôle d'Interprétation de la Préhistoire est un établissement public de coopération culturelle, doté de deux missions principales :

- une mission, en direction du grand public, de valorisation culturelle et touristique et de médiation sur les patrimoines culturels, naturels et paysagers de la Vallée de la Vézère et, au-delà des patrimoines préhistoriques de la Dordogne et de Nouvelle-Aquitaine. Cette mission se décline sous de multiples formes telles que la mise en place d'une programmation culturelle scientifique, patrimoniale et artistique variée, une offre d'éducation artistique, culturelle et aux patrimoines tant en milieu scolaire qu'en direction du public familial, la mise à disposition de ressources documentaires et audiovisuelles.
- une mission d'ingénierie en direction du territoire d'une part et des acteurs de la valorisation et de la médiation scientifique et patrimoniale d'autre part, avec l'animation et le portage de la démarche « Grand Site de France », la constitution d'un centre de ressources documentaires et pédagogiques, l'implication dans des dispositifs de formation de formateurs ou de médiateurs et le travail de mises en réseaux des acteurs de la valorisation des patrimoines préhistoriques.

Son activité s'inscrit dans un projet d'établissement, adopté en 2018 par les différentes institutions parties prenantes à sa gouvernance – Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Dordogne, Communautés de communes du Grand Site de France Vallée de la Vézère.

Le présent rapport d'activité rend compte de la mise en œuvre de ces missions et de leurs déclinaisons opérationnelles au titre de l'année 2022.

I- UN RETOUR PROGRESSIF DE LA FRÉQUENTATION PUBLIQUE QUI TÉMOIGNE ÉGALEMENT D'UN CHANGEMENT DES PRATIQUES CULTURELLES

Après deux années difficiles en termes de fréquentation publique eu égard à la crise sanitaire ayant conduit à une fermeture administrative au public, sur une période cumulée de plus de 11 mois, l'établissement, surtout à compter du 2nd semestre 2022, a connu un retour progressif à une situation plus « normale », sans qu'à l'instar d'autres équipements culturels, les niveaux et les modalités de fréquentation d'avant crise n'aient été toutefois retrouvés.

Plus qu'une parenthèse, la crise sanitaire a engendré une évolution assez importante des pratiques culturelles, sans que l'on ne sache qu'elle peut en être la pérennité, faute de recul suffisant.

Afin d'essayer de cerner l'audience des activités conduites par le Pôle, il convient de distinguer :

- la fréquentation de l'établissement en tant que centre d'accueil du public
- la fréquentation des activités proposées hors les murs
- l'audience distancielle des propositions culturelles désormais disponibles en ligne

I-1. FRÉQUENCE ET AUDIENCE 2022

➤ La fréquentation de l'établissement en tant que centre d'accueil du public

Après un début d'année difficile dans la lignée des deux années précédentes, en raison de la persistance de la crise sanitaire (6^{ème} et 7^{ème} vagues épidémiques en début d'année puis 8^{ème} et 9^{ème} vagues en cours d'année), la fréquentation publique de l'établissement est repartie à la hausse à compter de la mi-avril et des vacances scolaires de printemps.

La fréquentation annuelle du centre s'élève in fine à 63 956 entrées, soit une progression de 54,1 % par rapport à l'année 2021 (41 513 entrées). Si on y ajoute la fréquentation des activités proposées par l'établissement hors-les-murs, on arrive à un total de 65 852, soit une progression de 53,2 % par rapport à 2021 mais une baisse de 21,8 % par rapport aux chiffres d'avant crise enregistrés en 2019.

Peu de données comparatives sont, pour le moment, disponibles à l'échelle nationale mais des échanges dans les réseaux, il semble bien que la tendance s'observe dans d'autres centres d'expositions avec des situations très hétérogènes selon les établissements.

L'analyse des données saisonnières donne néanmoins quelques motifs d'encouragement car plus on avance dans l'année, plus les écarts en termes de fréquentation entre 2022 et 2019 s'amenuisent : le 1^{er} trimestre s'est soldé sur un déficit de 49,4 %, l'écart s'est réduit à 26,7 % au printemps, puis à 20,8 % sur les deux mois d'été. Au cours des 4 derniers mois de l'année, il n'était plus que de 3,7 %, ce qui témoigne d'un rattrapage progressif en cours d'année.

Une analyse des données de fréquentation par typologie d'activités proposées permet également de tirer quelques enseignements :

- la programmation culturelle événementielle progresse avec un total de 1 908 personnes uniquement pour les propositions dans les locaux du Pôle en 2022, sans compter donc la programmation hors-les-murs (contre 1 365 en 2019, soit une augmentation de près de 40 % pour un nombre similaire de manifestations). Elle s'élevait à 621 personnes présentes en 2021, chiffre non significatif en raison de la crise sanitaire.
- la fréquentation des ateliers de médiation proposés au sein des locaux du Pôle progresse également avec un total de 1 121 participants (contre 825 en 2021, soit une progression de près de 36 %).
- la fréquentation scolaire au sein de l'établissement, tout en restant modeste, augmente passant à 1 584 élèves accueillis au sein de l'établissement.
- a contrario, l'activité de mise à disposition de salles ne retrouve pas son niveau antérieur. Elle a généré un flux de près de 1 600 entrées en 2022 contre plus de 3 200 en 2019, soit la moitié.

➤ **Le développement progressif des activités hors les murs**

D'une année sur l'autre, les activités hors-les-murs de l'établissement progressent et se diversifient : sorties et manifestations festives sur le territoire, cafés-archéo décentralisés, conférences itinérantes, ateliers de médiation hors les murs, interventions scolaires en établissements scolaires. Elles auront touché, en 2022, 1 896 personnes contre 1 484 en 2021 (+21,7%) – les données ne sont pas disponibles pour 2019 mais les actions hors-les-murs étaient très ponctuelles à cette époque.

➤ **Un développement rapide des audiences sur les manifestations événementielles en ligne.**

Depuis 2021, l'établissement propose la possibilité de participer en direct et en ligne sur la quasi-totalité des conférences accueillies dans ses locaux, à partir de sa chaîne YouTube. Il est également possible de les regarder en différé, toujours sur le même réseau ou depuis le site internet de l'établissement.

Sur l'année 2022, les conférences du Pôle diffusées sur YouTube ont totalisé entre leur date de diffusion et le 31 décembre, 47 234 vues, soit 20 765 heures de visionnage. Le nombre d'abonnés à la chaîne du PIP ne cesse de croître atteignant 1 174 abonnés au 31 décembre. Toutefois, la majeure partie des connexions (86 %) est le fait de non-abonnés.

La grande majorité des spectateurs est localisée à Paris, puis dans une moindre mesure à Bordeaux et Lyon ce qui signifie que les directs ne font pas concurrence au présentiel mais bien qu'ils permettent de diversifier nos publics en allant chercher de l'audience dans les grandes villes.

37,5 % des spectateurs ont entre 45 et 54 ans, 28 % ont entre 55 et 64 ans, 28 % ont plus de 65 ans, 12,5 % entre 35 et 44 ans et seulement 1 % moins de 35 ans ...

La participation en direct en ligne aux conférences reste faible : 217 personnes en pic sur 13 manifestations, 165 en moyenne soit à peine 10 % de la fréquentation totale. Par contre, la consultation en différé connaît une croissance extrêmement forte.

Ainsi, alors que la conférence de Dominique Garcia le 20 janvier était suivie par 43 personnes en salle, 90 personnes en ligne en direct et a dépassé 21 500 vues en différé. Celle de Jean-Loïc Lequellec a été suivie par 42 personnes en salle, 35 en ligne en direct mais s'élève à plus de 11 000 vues en différé. Il s'agit là des deux meilleurs scores de l'année, qui s'expliquent probablement par la forte médiatisation des intervenants et par leur bon référencement dans les moteurs de recherche.

Cette évolution opère un basculement important dans l'audience de l'établissement puisque la fréquentation distancielle de la programmation culturelle dépasse désormais très largement la fréquentation présentielle et vient renforcer la dimension ressource de l'établissement.

En l'espace d'un an et demi, l'audience du Pôle se trouve complètement transformée, alors qu'auparavant un seul mode de médiation était activé par la présence physique du public dans l'établissement.

Ainsi, si l'on regroupe les 3 types de fréquentations :

Fréquentation du centre	63 965	56,6 %
Fréquentation hors les murs	1 896	1,7 %
Fréquentation distancielle	47 234	41,7 %
Total	113 095	100,0 %

Une telle évolution méritera, au-delà des simples constats ici effectués, de plus amples réflexions dans le cadre du prochain projet d'établissement.

➤ **Une mission importante d'accueil et d'orientation.**

Depuis plusieurs années, le nombre de personnes s'adressant à l'accueil du centre est comptabilisé de manière spécifique, compte tenu de la mission d'orientation qui est confiée aux agents qui occupent cette fonction. Nous l'avons vu dans les rapports d'activité précédant 2020, la sollicitation des agents était relativement faible selon les années (autour de 10 % de la fréquentation du centre), compte tenu du positionnement du seul comptoir d'accueil hors des flux de visites. Dès 2020, afin de redonner à cette mission une véritable efficacité, nous avons fait le choix de repositionner l'accueil côté boutique en face de l'entrée et de créer un second accueil permanent côté passerelle, ce qui n'a pas été sans conséquence en termes de fonctionnement pour l'établissement. Toutefois, les mesures sanitaires (obligation de port du masque, pass sanitaire, sens de circulation ...) n'ont pas permis de vérifier le bien-fondé de cette mesure puisque les visiteurs étaient obligés de s'adresser aux agents d'accueil pour entrer dans l'établissement. Avec la levée des mesures sanitaires, cet indicateur devient pertinent.

Selon les données collectées sur 2022, ce sont près de 24 372 personnes qui ont bénéficié d'une information, d'un conseil, d'une orientation à l'un des deux accueils, soit plus de 38 % des visiteurs comptabilisés à l'entrée. Si l'on enlève de ce chiffre les habitués, les participants à des réunions ou aux manifestations événementielles, la proportion est d'autant plus forte. La mission d'accueil et d'orientation effectuée par le Pôle est donc bien effective.

I-2. RÉSULTATS 2022 DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES PUBLICS

➤ Un haut niveau de satisfaction des visiteurs.

Nous avons mis en place, à l'ouverture de l'exposition Néandertal en avril et jusqu'en novembre 2022 une petite enquête auprès des visiteurs afin de mieux les connaître, de cerner leur degré de satisfaction et leurs attentes.

L'enquête, comportant une dizaine de questions, était conçue pour être remplie en autonomie. Elle était mise à disposition aux deux banques d'accueil de l'établissement et en sortie ; les agents d'accueil étant chargés de la proposer aux visiteurs intéressés. L'enquête reste modeste avec près de 500 questionnaires remplis sur la période. Elle permet toutefois de dresser un portrait-robot des répondants.

Ils sont français à 89 % et viennent dans l'établissement en famille avec enfants pour près des 2/3 pendant l'été et en avril. Sur ces deux périodes, les couples représentent autour du quart des répondants, mais sont près des 2/3 en mai et septembre. Les plus de 60 ans sont majoritaires sur les ailes de saison (60 % en mai, 66 % en septembre), les 31-45 ans sont très présents sur les périodes de vacances scolaires (entre 30 et 47 % selon les périodes). Les petites vacances donnent lieu à la venue de groupes familiaux composés de grands parents accompagnant leurs petits-enfants. En revanche les répondants de moins de 30 ans restent minoritaires : à peine 5 %. Un quart des répondants déclarent avoir utilisé les services de la médiathèque.

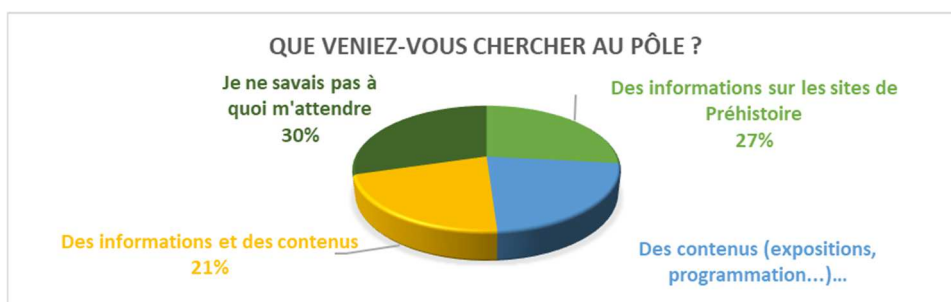
Le niveau de satisfaction enregistré est très élevé, avec un taux de 95 % (74 % très satisfaits, 21 % satisfaits), contre 1 % de passable et 4 % de non-réponse. L'exposition Néandertal a fait mouche auprès de tous les publics et toutes les générations grâce à une scénographie originale et aux manipulations proposées aux enfants. La qualité des contenus, de la scénographie et des outils de médiation est remarquée ainsi que la gratuité.



Le Néanderlab et les ateliers ont beaucoup plu. Sur la totalité des répondants, 32% se sont adressés aux agents d'accueil pour des conseils, avec un taux de satisfaction de près de 99% quant à la qualité de la réponse. Dans les commentaires libres, l'accueil chaleureux et sympathique revient régulièrement, ainsi que la qualité des échanges avec les animateurs.

➤ Une notoriété à parfaire

Les visiteurs confondent souvent notre équipement avec le Musée national de Préhistoire et pour une partie d'entre eux, la dénomination n'est pas assez parlante. Près d'un tiers des répondants ne savent pas à l'avance ce qu'ils vont trouver au Pôle :



On note également les efforts à faire pour mieux communiquer et rendre le Pôle visible en tant que site touristique incontournable pour les visiteurs estivaux ; trop nombreux encore sont ceux qui arrivent par hasard dans l'établissement ou qui pensent être au musée voisin. Une meilleure signalétique pour rendre l'établissement plus visible est attendue par une grande majorité, ainsi qu'une meilleure communication sur l'offre d'activités et d'ateliers pour les enfants et les familles. Les visiteurs sont agréablement surpris par la richesse et la diversité des propositions qui sont adaptées aux enfants de divers âges, une spécificité du Pôle à mettre davantage en avant.

L'enquête sera désormais proposée tous les ans afin de pouvoir mesurer la satisfaction des visiteurs de façon continue. Le contenu des questions sera néanmoins revu pour tenir compte des suggestions et de la nouvelle programmation.

I-3. UNE ANNÉE RICHE ET DENSE EN PROJETS ET ACTIVITÉS

En dépit d'un contexte sanitaire dont la pression a tardé à s'estomper, l'année 2022 s'est avérée extrêmement riche et dense en projets et activités, requérant de l'équipe, une forte implication dans leur mise en place. Parmi les éléments saillants de l'année, on peut ainsi citer :

- un très gros travail d'adaptation de l'exposition sur Néandertal et dont le rendu a été très largement salué ; l'élaboration d'une programmation culturelle et scientifique riche et diversifiée tout au long de l'année au sein de l'établissement et sur le territoire ; la dynamisation de nos outils de communication ;
- la poursuite de la mise en place du programme d'actions du Grand Site avec un effort important entrepris par l'établissement sur les volets appropriation, médiation, interprétation et une large partie de l'année consacrée à travailler sur le projet d'exposition 2023 ;
- l'implication de l'établissement dans le développement des collaborations et des partenariats à l'échelle du territoire ou dans la perspective d'activer des réseaux thématiques (patrimoniaux, touristiques, ...) ;
- le développement et la diversification des ressources documentaires mises à disposition par l'établissement du grand public et des professionnels de la valorisation et de la médiation ;
- un certain nombre d'avancées dans la formalisation de différents processus de gestion de l'établissement ;
- le développement d'une offre d'éducation aux patrimoines et son inscription dans des parcours d'éducation artistique et culturelle multisites et partenariaux.

II- PORTER LE PROJET « GRAND SITE DE FRANCE VALLÉE DE LA VÈZÈRE »

La vallée de la Vézère s'est vu décerner le label « Grand Site de France » par le Ministère en charge de l'environnement le 31 janvier 2020, récompensant le travail collectif mis en œuvre depuis plus de 10 ans pour préserver les paysages remarquables et singuliers du territoire.

Ce label est attribué pour une période de 7 ans, de 2020 à 2026, sur la base d'un programme d'actions composé de 6 axes et de 53 actions. L'année 2022 est donc la 3^{ème} année de mise en œuvre du programme d'actions du Grand Site de France Vallée de la Vézère.

Structure animatrice de la démarche pour le compte de l'ensemble des partenaires, le Pôle d'interprétation de la Préhistoire coordonne les différentes actions inscrites au programme pluriannuel, accompagne un certain nombre de maîtres d'ouvrages locaux dans la réalisation de leurs projets et porte en direct différentes actions qui relèvent de son domaine de compétences, notamment sur les axes I (paysages), IV (tourisme) et VI (appropriation, médiation).

➤ AXE 1 – RESTAURER, VALORISER ET PARTAGER LES PAYSAGES SINGULIERS DE LA VALLÉE DE LA VÈZÈRE.

ORIENTATION 1.1 – RESTAURER LES POINTS DE VUE SUR LES PAYSAGES EMBLÉMATIQUES

○ **Mise en valeur paysagère des falaises emblématiques : programmation triennale et mise en place d'une stratégie d'intervention (Action 1.1.1)**

Véritables marqueurs à la fois de l'évolution géologique du territoire et de son occupation humaine depuis la Préhistoire, les falaises, font l'objet d'une stratégie pluriannuelle de mise en valeur paysagère afin de lutter contre leur effacement visuel progressif en raison, notamment, du développement du couvert forestier sur les coteaux, les plateaux ou en ripisylve.

Le Pôle, sur les deux dernières années, a travaillé à l'élaboration d'un programme pluriannuel d'intervention et a mobilisé l'ingénierie nécessaire à la préparation et à la mise en place des chantiers. Ainsi le Comité de Pilotage du Grand Site de France, le 2 mars 2022, a retenu une sélection de 6 falaises prioritaires pour lesquelles les opérations de dégagement et de valorisation seront à planifier sur les prochaines années (la RD 706 au pont Lespinasse à Tursac, le chemin du Raiç à Sergeac, St Sour à Terrasson, le vallon de Meyrals, les terrasses du Musée aux Eyzies, les 7 frères aux Eyzies).

Une convention cadre avait été approuvée, en 2021, entre le Pôle d'interprétation de la Préhistoire, le Conseil départemental de la Dordogne et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme afin de convenir du partenariat à engager sur la phase préparatoire d'élaboration des programmes d'intervention et définir les modalités d'accompagnement des maîtres d'ouvrages dans la phase opérationnelle de mise en chantier.

Elle a été complétée d'une seconde convention destinée à mobiliser l'expertise du Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine afin de définir les enjeux écologiques et paysagers des 6 falaises citées précédemment et aider les maîtres d'ouvrage à définir le programme des travaux. Ainsi, en 2022, les 6 études environnementales ont été réalisées et 2 études paysages ont été engagées (Bourg des Eyzies, Terrasson).

Au cours de l'année 2022, plusieurs entretiens de falaises ont été également réalisés sur la commune des Eyzies mobilisant bénévoles, agents de la commune, de la communauté de communes, du Pôle, les services départementaux et une quinzaine de jeunes scouts laïcs des Eclaireurs de France, basés au Moulin de Lavour à Mauzens et Miremont.

ORIENTATION 1.2 – FAVORISER LA DÉCOUVERTE DE L'ESPRIT DES LIEUX ET CONSERVER LES VALEURS INTRINSÈQUES DES PAYSAGES REMARQUABLES

○ Réalisation d'un schéma d'interprétation et de découverte des paysages du Grand Site de France (Action 1.2.2)

L'élaboration du schéma d'interprétation des paysages pour faire découvrir l'esprit des lieux du Grand Site de France Vallée de la Vézère, inscrite au programme d'actions, est confiée à une chargée de mission recrutée en août 2021, à mi-temps sur 18 mois.

Au cours de l'année 2022, plusieurs étapes ont été franchies : l'achèvement du diagnostic territorial recensant les sites et sentiers interprétés existants, la définition des unités paysagères du Grand Site par le CAUE24 et la DREAL, la définition des potentiels d'interprétation par unité paysagère à partir du recensement des patrimoines naturels, culturels, bâtis, historiques, la définition de 7 aires d'interprétation avec un travail sur leur dénomination, la proposition d'un fil conducteur permettant la mise en récit du schéma d'interprétation.

Le travail se poursuivra sur le début de l'année 2023 avec l'identification d'un point de vue caractéristique à valoriser, révélant au visiteur chaque unité paysagère et, par aire d'interprétation, d'un sentier du PDIPR pouvant être interprété. Les liaisons entre sentiers du PDIPR permettront de proposer des itinéraires expérimentant le relief et ses différents milieux pour ressentir les sensations différentes des paysages du GSF. Enfin des lignes directrices seront proposées aux futurs porteurs de projet : entretien, choix des matériaux, charte graphique, ...

ORIENTATION 1.3 – CONNAÎTRE ET PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS ET LES ESPÈCES REMARQUABLES

○ Le Grand Site de France Vallée de la Vézère : territoire d'expérimentation sur les questions d'ouverture et de fermeture des paysages (Action 1.3.2)

L'un des fers de lance du programme d'actions consiste à lutter contre la banalisation engendrée notamment par l'enrichissement et le développement du couvert forestier et essayer de maintenir les paysages ouverts. Plusieurs interrogations demeurent, néanmoins, quant à l'impact de ces opérations sur la biodiversité.

Afin de bâtir une méthode d'analyse des impacts de telles opérations, le Pôle, en 2022, a cherché à mobiliser un certain nombre d'expertises. C'est notamment l'un des objectifs du partenariat engagé avec le Conservatoire d'Espaces Naturels, des discussions avec la Chambre d'Agriculture autour des opérations de brûlage dirigé, ou bien encore, de la collaboration qui s'engage avec le Centre d'expertise et de données sur le patrimoine naturel, PatriNat (OFB, MNHN, CNRS), autour du programme scientifique AcroBag de bagage de passereaux.

○ Autres actions sur lesquelles l'établissement s'est impliqué au titre de l'axe I :

Dans le cadre de l'axe I du programme d'actions, le Pôle d'interprétation de la Préhistoire a également accompagné la communauté de communes de la Vallée de l'Homme dans la mise en œuvre de son Atlas de la Biodiversité Communale (action 1.3.1) et dans la conception d'une formation sur la gestion différenciée des espaces verts et naturels à l'attention des agents espaces verts des communes et de la CCVH (action 1.3.2)

➤ AXE 2 : PRÉSERVER ET QUALIFIER L'ARCHITECTURE, L'URBANISME ET LE PATRIMOINE BÂTI

ORIENTATION 2.1 – QUALIFIER ET ACCOMPAGNER LES PROJETS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

○ **Accompagnement des porteurs de projets par la poursuite du Guichet Unique (action 2.1.1)**

Instance initiée en 2013, le Guichet Unique accompagne toute personne porteuse d'un projet de travaux de types construction, restauration ou extension (bâtiment agricole, d'habitation, infrastructure publique et autres). Les objectifs sont de bénéficier d'un accompagnement concerté et de conseils ciblés en amont d'un dépôt de permis de construire, de permettre une meilleure compréhension des démarches techniques et administratives à entreprendre, par le biais d'un service de proximité, d'orienter le projet de travaux vers une plus grande intégration dans le contexte paysager remarquable de la vallée, de faciliter la procédure d'instruction des projets. Le Pôle prépare, anime et coordonne les travaux du Guichet Unique, en assure le secrétariat. Durant l'année 2022, 10 réunions du Guichet Unique ont eu lieu en présentiel. Au total, ce sont 51 dossiers étudiés.

ORIENTATION 2.2 – PRÉSERVER ET TRANSMETTRE LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL DE LA VALLÉE

○ **Poursuite de l'inventaire du patrimoine vernaculaire : mise en place d'une formation (action 2.2.3)**

A la suite d'un premier travail mené par une stagiaire au PIP en 2021 sur la mise en œuvre d'un inventaire collaboratif du patrimoine de pays du Grand Site de France Vallée de la Vézère, une formation a été menée par l'ATD24 et le CAUE24 à destination des référents communaux et associatifs. Le but était de former les personnes référentes à la saisie des patrimoines dans le logiciel départemental. Cette formation s'est déroulée le 15 mai 2022 et a accueilli 8 personnes. Cette action permet de garder une actualité sur cette action qui, pour le moment, n'a pas été reprise par l'équipe projet du Grand Site, faute de temps.

○ **Développement d'un centre de ressources**

L'établissement a poursuivi en 2022 le développement du centre de ressources patrimonial, architectural, urbanistique et paysager (boîte à outils, documentation, ressources numériques ...) avec l'achat d'ouvrages sur les thèmes du Grand Site de France.

➤ AXE 3 – MAINTENIR, CONFORTER ET DÉVELOPPER LA DIVERSITÉ AGRICOLE ET SYLVICOLE POUR DES PAYSAGES SINGULIERS ET OUVERTS

Sur ce volet qui concerne essentiellement des champs de compétences communautaires, consulaires ou socioprofessionnelles, le Pôle, cette année, s'est essentiellement investi dans l'accompagnement des communautés de communes pour le suivi de l'étude des potentiels à feuillards (action 3.3.2) avec pour objectifs de préserver le métier de feuillardier, structurer la filière et poursuivre l'exploitation durable des taillis de châtaigniers éléments marquants du paysage du Grand Site de France Vallée de la Vézère. L'étude, conduite par FIBOIS Nouvelle-Aquitaine a été restituée le 7 décembre 2022 après 14 mois de travaux, 3 comités de pilotage et 27 entretiens.

➤ **AXE 4 – FAVORISER ET DÉVELOPPER UN TOURISME BASÉ SUR LA DÉCOUVERTE SENSIBLE DU SITE ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT**

ORIENTATION 4.1 – CONCILIER LA FRÉQUENTATION DU SITE ET LA PRÉSERVATION DES QUALITÉS PAYSAGÈRES ET ENVIRONNEMENTALES

○ **Réflexion sur les outils de connaissances et d'observation des fréquentations et des flux touristiques (action 4.1.3)**

La connaissance de la fréquentation touristique à l'échelle du territoire du Grand Site de France est faible, disparate. C'est pourtant un paramètre essentiel des Opérations Grand Site. Sous l'impulsion du Pôle d'interprétation de la Préhistoire, l'année 2022 a permis de lancer la concertation préalable avec les 4 offices de tourisme et le Comité départemental du Tourisme de la Dordogne. En s'appuyant sur les outils existants et notamment sur l'observatoire départemental du tourisme, l'objectif défini dans les réunions du groupe de travail et au travers de deux séminaires des acteurs locaux du tourisme, est de mettre en place, à partir du printemps 2023, un tableau de bord quantitatif commun afin de permettre un suivi régulier et partagé des fréquentations à l'échelle du Grand Site.

Deux temps d'échanges ont été organisés avec les prestataires touristiques du Grand Site, en mars et en décembre 2022, afin de récolter leurs besoins en la matière et travailler sur l'appropriation du label à travers des ateliers collaboratifs. Leurs propositions portent sur les contenus et types d'outils à mettre en place pour valoriser le Grand Site auprès des habitants et des visiteurs.

○ **Mise en réseau des sites préhistoriques et patrimoniaux (action 4.4.1)**

Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire a souhaité impulser une dynamique d'échanges à tous les sites de patrimoine du territoire du Grand Site, au-delà de la thématique de la préhistoire, ce qui représente environ 45 sites. Une rencontre a ainsi été organisée en novembre 2022. La journée a rassemblé une vingtaine de participants invités à réfléchir sur comment améliorer le partage de l'esprit des lieux du Grand Site dans les expériences de visite des sites patrimoniaux et sur la construction de parcours d'éducation aux patrimoines de la Vallée de la Vézère.

○ **Accompagnement des communautés de communes dans le suivi de l'étude de réalisation des projets de définition de signalisation du Grand Site de France Vallée de la Vézère (action 4.1.2)**

Une démarche d'amélioration de la signalétique d'information locale a été initiée en 2017 dans le cadre du Grand Site de France afin d'améliorer et mettre en cohérence la signalisation des activités et des services, en adéquation avec la démarche de protection et de valorisation des paysages. La mise en œuvre de cette signalisation est prioritaire afin de permettre aux activités ne pouvant pas se doter de pré-enseignes d'avoir un moyen d'être signalé. Après l'élaboration du schéma directeur en 2018, l'année 2022 a été consacrée à la réalisation du projet de définition, par commune (implantation des panneaux sur le terrain, nombre, mention, taille, rétro réflexion, méthode de fixation ...). Ce projet intègre également les panneaux d'entrée du GSFVV pour les 35 communes. Le déploiement devrait désormais se faire progressivement dans les prochaines années dans le cadre d'un marché groupé entre les 3 communautés de communes concernées.

➤ AXE 5 – RENFORCER LE PARTAGE ET LA TRANSMISSION DU PROJET DE TERRITOIRE

ORIENTATION 5.1 - FÉDÉRER ÉLUS, TECHNICIENS ET PARTENAIRES AUTOUR DU PROJET DE TERRITOIRE

○ **Gouvernance et animation de la démarche**

La gouvernance du Grand Site de France repose sur un comité de pilotage copiloté par l'Etat et le Territoire, co-présidé par le Préfet du département de la Dordogne, le Président du Conseil des Collectivités Locales et le Président du Pôle d'interprétation de la Préhistoire, structure porteuse de la démarche. Le comité de pilotage valide les orientations stratégiques du Grand Site en s'assurant de leur cohérence avec les orientations nationales, valide les actions proposées et s'assure de l'équilibre du budget et de la mobilisation des financements. Il a pu ainsi se réunir le 2 mars 2022 afin de prendre acte du rapport d'activité 2021, du bilan financier y afférant et de valider pour l'année 2022 le programme d'actions et le budget prévisionnel des actions. Il a notamment acté de la priorisation des opérations de dégagement de falaises et de la méthodologie d'intervention, du partenariat avec le CEN Nouvelle-Aquitaine, ainsi que des enjeux quant à l'élaboration du schéma d'interprétation des paysages.

Le Conseil des collectivités locales est l'instance de concertation associant communes et communautés de communes du territoire. Il a vocation, avec l'appui du Pôle, à élaborer le programme d'actions, définir les maîtres d'ouvrages et le plan de financement des actions, les axes de travail des groupes de travail thématiques et à assurer le suivi de la mise en œuvre des actions. Il s'est réuni le 7 février 2022. Outre la préparation du comité de pilotage, il a pu également débattre de la réévaluation à 2 € par habitant de la contribution financière des communautés de communes afin de conforter l'animation de la démarche et la mise en œuvre du programme d'actions.

Différents groupes de travail se sont réunis tout au long de l'année afin d'assurer la concertation et l'avancement des projets inscrits au programme d'actions. Ainsi, le groupe de travail paysages s'est réuni à deux reprises. Les travaux d'élaboration du schéma d'interprétation des paysages ont donné lieu à 3 réunions du groupe de travail. Le groupe de travail médiation et communication s'est réuni à 2 reprises, principalement autour de l'organisation de la fête du Grand Site et des actions de communication à mener autour de la démarche Grand Site de France. Le groupe de travail tourisme s'est réuni à 2 reprises sur les enjeux d'observation de la fréquentation touristique, de mobilité douce, le projet de signalisation d'information locale et la démarche d'élaboration du schéma d'interprétation des paysages. Enfin, une réunion des élus référents des différents groupes de travail thématiques a été mise en afin d'améliorer la transversalité des actions. L'initiative sera reprise et développée en 2023.

Enfin, le Conseil d'Administration du Pôle a également eu l'occasion, à chaque séance, de se pencher sur le lancement, le financement et la mise en œuvre des actions du Grand Site qui relèvent d'une maîtrise d'ouvrage de l'établissement, et ce, à trois reprises en cours d'année. Il assure ainsi un suivi partagé de la démarche, appuyé par le comité technique auquel participent, leurs services, le Président du Conseil des Collectivités Locales.

L'animation et la coordination de la démarche sont confiées au Pôle d'interprétation de la Préhistoire. Celui-ci emploie, pour ce faire, une cheffe de projet (Caroline Fillaire) et une animatrice de développement territorial à mi-temps (Manon Montoulieu). Les partenaires du projet ont, en 2022, décidé de renforcer la capacité d'animation et de suivi du Pôle en actant du passage à compter du 1^{er} septembre 2022, à temps complet du poste d'animateur de développement territorial.

Au 1^{er} octobre 2022 Manon Montoulieu a quitté ses fonctions à mi-temps au PIP pour suivre à plein temps les projets de mobilité de la CCVH. Elle est remplacée par Thomas Chiorozas qui prend en charge notamment les sujets environnementaux, le Guichet Unique, la fête du Grand Site.

ORIENTATION 5.2 – COMMUNIQUER AUPRÈS DES ACTEURS, PARTENAIRES, ÉLUS ET GRAND PUBLIC IMPLIQUÉS DANS LA DÉMARCHE

○ Organisation de la 3^{ème} fête du Grand Site de France (action 5.2.2)

L'une des orientations principales du programme d'actions du Grand Site est de renforcer le partage et la transmission du projet de territoire. Sont plus particulièrement ciblés les habitants du territoire afin de permettre une appropriation du projet, de ses enjeux et de ses actions. Dans ce cadre, le Pôle d'interprétation de la Préhistoire organise la fête du Grand Site de France Vallée de la Vézère le 1^{er} week-end d'octobre, hors saison touristique.

La journée du samedi s'est déroulée sur l'ensemble du territoire. 24 communes ont accueilli une ou plusieurs animations. Ces dernières étaient constituées de balades, d'activités, de visites illustrant la diversité d'actions du Grand Site. Architecture, patrimoine bâti, agriculture, savoir-faire, biodiversité, paysages... étaient au programme. La fête s'est clôturée le samedi soir au Centre Culturel de Terrasson avec un spectacle de la Compagnie Betty Blues.

Près de 40 animations ont été proposées (14 animations ont été annulées faute d'inscrit, d'une météo pluvieuse ou d'une indisponibilité de dernière minute de l'animateur,). La communication a été densifiée avec notamment une campagne publicitaire sur France Bleu Périgord, 10 000 flyers imprimés, des affiches abribus installées par le Département et certaines communes, ainsi qu'un accueil presse.

Au total, cette manifestation a comptabilisé 1 010 personnes (121 le vendredi soir, 889 sur la journée du samedi). Au regard du temps pluvieux, le bilan est positif. Les participants ont apprécié la qualité, la gratuité et la diversité des animations proposées. Sur l'ensemble du week-end, près d'une centaine de personnes ont contribué à l'organisation de cet événement. Des points d'amélioration sont tout de même à prendre en compte pour les prochaines éditions. Pour tendre à atteindre l'objectif d'appropriation par les habitants de la démarche Grand Site de France, des élus référents ainsi que les agents du Pôle d'interprétation de la Préhistoire ont introduit la plupart des animations pour rappeler les enjeux du Grand Site de France. Or, on constate que cette introduction n'est pas suffisante pour permettre une véritable appropriation. Il est envisagé de renforcer l'implication des participants dans la fête.

○ Tournée des conseils municipaux

Afin d'améliorer l'appropriation de la démarche « Grand Site de France » par les élus des différentes communes membres, au-delà des élus impliqués dans les groupes de travail, le Pôle d'interprétation de la Préhistoire (C. Vigne, C. Fillaire), appuyé par certains élus référents des groupes de travail (E. Calmus, I. Daumas-Castanet), ont proposé aux Maires des 35 communes d'accueillir une présentation en conseil municipal de la démarche Grand Site et un point d'avancement de la mise en œuvre du programme d'actions. A ce jour, 6 rencontres ont été organisées avec les conseils municipaux de Plazac, Valojoux, Marcillac-Saint-Quentin, Campagne, Saint-Cyprien et Saint-Chamassy.

ORIENTATION 5.3 – RENFORCER LE POSITIONNEMENT DU PÔLE D'INTERPRÉTATION DE LA PRÉHISTOIRE COMME CATALYSEUR DE LA DÉMARCHE GRAND SITE

L'intervention du Pôle sur cette orientation du programme d'actions du Grand Site s'est considérablement développée cette année notamment avec :

- la conception d'une exposition sur le Grand Site de France Vallée de la Vézère (action 5.3.1) ;
- l'organisation de conférences illustrées itinérantes pour comprendre la création des paysages du Grand Site et introduire à leur découverte (action 5.3.2) ;
- l'accueil d'un groupe d'étudiants du MNHN pour un projet collectif sur la perception des habitants de leurs paysages et des patrimoines du territoire (action 5.3.2) ;
- le lancement des ateliers photographiques des paysages du Grand Site (action 5.3.2).

Le contenu de ces actions est développé un peu plus loin dans le présent rapport d'activité. Leur diversité et leur importance reflètent néanmoins le développement au sein de l'équipe du Pôle, de la transversalité des actions et de la démarche Grand Site de France dans l'établissement, qui était un des objectifs affichés pour l'actuel mandat de direction.

o Mise en place d'un programme éducatif sur le patrimoine bâti, naturel et paysager du Grand Site à destination des scolaires et des professeurs (action 5.3.3)

La formation EAC « lire et analyser le patrimoine de proximité », organisée en collaboration avec l'Education nationale et le CAUE 24 a été rééditée cette année le 16 novembre 2022, pour la 3^{ème} année constitutive. Elle vise à permettre aux enseignants de mieux connaître et s'appropriier le document « Connaître le patrimoine de proximité », de savoir transférer des situations d'apprentissage en classe, d'apprendre à travailler avec des partenaires culturels et d'utiliser des ressources et outils au service des projets patrimoniaux. Toutefois, compte tenu de la baisse du nombre de participants, il a été proposé d'en retravailler le contenu et la communication auprès des enseignants.

Par ailleurs, deux parcours éducatifs abordant les patrimoines et paysages du Grand Site de France ont été mis en place cette année en collaboration avec différents partenaires du territoire (Centre des monuments nationaux, Musée national de Préhistoire, service départemental d'archéologie de la Dordogne, Abri Pataud, Château de Commarque, CEPSM-Lébérou)

Pour l'année 2022, la fête du Grand Site s'est étendue aux scolaires du territoire au travers d'une action pédagogique proposée par le Pôle en collaboration avec différents partenaires de la démarche Grand Site sur le territoire. Cette dernière s'est adressée aux établissements à la fois des 1^{er} et 2nd degrés (CM1, CM2, Collège). Les animations se sont déroulées entre le 12 et le 23 septembre 2022 dans l'établissement scolaire ou à l'extérieur de l'école.

L'objectif de ces animations pédagogiques consistait à amener les élèves à s'approprier le patrimoine de proximité en rencontrant un professionnel de la culture, de l'environnement, de l'architecture et de la préservation du patrimoine et en réalisant une visite *in situ* d'un site avec ce même professionnel. La consigne donnée à la classe était de mettre les élèves dans la peau de « gardien » de ce site et de construire un article de presse sur la préservation de ce dernier à l'aide d'un document méthodologique donné aux élèves. Chaque article a été restitué dans le cadre d'une gazette mise en valeur lors de la fête du Grand Site. Huit établissements du 1^{er} degré (187 élèves) ont participé à cette action.

- Participation à la vie du Réseau des Grands Sites de France

Dans la mesure du possible, le Grand Site de France Vallée de la Vézère contribue et participe à la vie du Réseau national des Grands Sites de France, au sein de l'association qui le structure.

Philippe Lagarde est depuis 2021 membre du conseil d'administration et du bureau de l'association. Dans le cadre de sa nomination comme élu du Réseau des Grands Sites de France à la coordination inter-réseau Natura 2000, Stéphane Roudier a participé au congrès national Natura 2000 en septembre 2022 à Matemale. Il a également participé à 3 réunions sur ce sujet. Elisabeth Calmus, élue référente du groupe médiation communication, a participé à l'atelier organisé par le Ministère de la Transition Ecologique sur l'amélioration de la communication du label Grand Site de France et s'est rendue, avec 3 salariés du Pôle (Christophe Vigne, Caroline Fillaire et Peggy Jimenez) aux rencontres annuelles du réseau des Grands Sites de France organisées en octobre 2022.

L'équipe du Pôle a également accueilli en juillet une représentante du ministère du tourisme, de la culture et des arts du Bénin dans le cadre de la formation internationale organisée par RGSF, une délégation des Gorges de l'Aveyron en octobre sur les méthodes de mobilisation autour d'un projet de territoire.

III- SENSIBILISER ET DONNER ENVIE

L'une des orientations principales des projets d'activité présentés en conseil d'administration ces deux dernières années portait sur l'élaboration d'une programmation culturelle transversale, pluridisciplinaire et tournée vers le grand public, construite à partir d'une thématique annuelle. En 2021/2022, l'établissement a choisi d'aborder le thème des représentations de l'Homme préhistorique, puis en 2022/2023, celui de Néandertal en Nouvelle- Aquitaine.

III-1 POURSUITE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE DES REPRÉSENTATIONS DE L'HOMME PRÉHISTORIQUE AU COURS DU 1^{ER} TRIMESTRE 2022

Cette thématique annuelle s'est appuyée sur la présentation publique de 3 expositions dont l'approche complémentaire nous permettait d'enrichir le propos :



- *Paléo-Bulles*, présentée jusqu'au 20 mars 2022. Exposition conçue et réalisée par le Pôle, elle présente l'œuvre d'auteurs contemporains de bandes dessinées inspirés par la Préhistoire et permet d'aborder de manière très visuelle le rapport particulier entre bande-dessinée et préhistoire à travers la diversité des courants, des esthétiques, des approches et des auteurs qui travaillent sur le sujet.

- *Mythique Préhistoire, idées fausses et vrais clichés*, jusqu'au 13 mars 2022. Exposition réalisée et louée par le Musée de Préhistoire de Solutré, cette exposition questionne, à travers une très large iconographie et de nombreux objets, les principaux mythes sur la Préhistoire pour tenter de comprendre leur origine, leur diffusion et leur influence tenace sur notre vision de l'homme préhistorique.



- *Quelle vision de soi pendant la préhistoire ? Sur les traces de la représentation humaine dans l'art paléolithique*, jusqu'au 3 avril 2022. Cette exposition, créée par le Centre National de Préhistoire, met en lumière la grande diversité des formes humaines dans l'art paléolithique depuis 36.000 ans et ouvre sur une réflexion globale sur la vision que ces personnes avaient d'elles-mêmes mais aussi sur la façon dont nous percevons ces images.



En parallèle, l'établissement a proposé au public une programmation événementielle constituée de conférences, de rencontres répondant aux objectifs de développement de culture scientifique de l'établissement.

Ainsi 5 rendez-vous ont été proposés au public au cours du 1^{er} trimestre sur cette thématique, témoins du dynamisme de l'établissement et faisant le pont entre les deux thématiques annuelles proposées :

- Conférence Marylène Patou-Mathis le vendredi 11 février à 18h30 sur l'évolution des représentations des Néandertaliens. 64 personnes présentes dans l'auditorium, 24 en direct sur YouTube, 1 065 vues depuis sa publication.
- Conférence de Didier Pasamonik le jeudi 24 février à 18h30 sur « Préhistoire et bande dessinée / La Préhistoire : un produit de consommation culturelle ». 10 personnes présentes dans l'auditorium, 11 en direct sur YouTube, 277 vues depuis sa publication.
- Rencontre avec Antoine Balzeau et Emmanuel Roudier le jeudi 3 mars à 18h30 « Neandertal : parole scientifique et vision d'artiste ». 25 personnes présentes dans l'auditorium, 12 en direct sur YouTube, 810 vues depuis sa publication
- « Les représentations genrées et ethnicisées de la Préhistoire » soirée animée par Dominique Leglu, directrice éditoriale de Science et Avenir, en partenariat Ministère de la Culture (Pôle dynamique territorial de la Culture et Centre national de Préhistoire) le vendredi 18 mars à 18h30. 17 personnes dans l'auditorium. Rencontre non diffusée sur YouTube.
- Rencontre avec Claudine Cohen et Charles Fréger, le dimanche 20 mars à 14h30 « Image de l'homme fossile / Le corps paléolithique et ses représentations » en partenariat avec l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord. 34 personnes dans l'auditorium, 5 personnes en direct sur YouTube, 350 vues depuis sa publication.

3 rendez-vous ont, sur la période, été également proposés, hors thématique :

- Conférence de Dominique Garcia « Les Celtes et les Gaulois, entre Préhistoire et Histoire » le vendredi 20 janvier à 18h30, dans le cadre du partenariat avec l'INRAP. 43 personnes dans l'auditorium, 90 personnes en direct et 21 559 vues depuis sa publication.
- Conférence de Jean-Loïc Le Quellec « L'origine des mythes d'origine » le mardi 5 avril à 18h30 dans le cadre d'un partenariat avec le CEPSM Le Lébéro. 42 personnes dans l'auditorium, 35 personnes en direct et 11 468 vues depuis sa publication.
- Spectacle « De rage, de rêve et d'os » de Bernadette Bidaude et Jean-Loïc Le Quellec le vendredi 8 avril à 20h30 en partenariat avec le CEPSM Le Lébéro. 40 personnes dans l'auditorium, pas de diffusion sur YouTube.

III.2 - NÉANDERTAL, UNE SAISON EN NOUVELLE-AQUITAINE (15 AVRIL 2022 - 5 MARS 2023)

A partir de la mi-avril, l'établissement a ouvert un nouveau cycle de programmation autour de l'Homme de Néandertal, donnant une nouvelle dimension à son action culturelle.

. L'exposition « Néandertal, l'expo »



Au cours du 4^{ème} trimestre 2021, pour pallier le changement de dates de l'exposition Grand Site, un partenariat a été engagé avec le Musée national d'Histoire Naturelle – Musée de l'Homme, afin d'accueillir en 2022 l'exposition « Néandertal l'expo ». Il s'agit d'une exposition conçue par le Musée national d'Histoire Naturelle – Musée de l'Homme, en partenariat avec l'Inrap et présentée au Musée de l'Homme en 2018.

Devenue itinérante, elle circule de manière dématérialisée et implique, comme toutes les expositions du MNHN, un important travail d'adaptation. Ce travail a été mené en interne au Pôle, en partenariat avec les équipes du MNHN pour créer la version « Néandertal, l'expo – Une saison en Nouvelle Aquitaine ».

Les objectifs étaient les suivants :

- Offrir une image nouvelle de Néandertal, au cœur de l'actualité scientifique sur ce qui concerne : ses modes de vie (habile artisan, chasseur expérimenté), sa coexistence avec notre espèce Homo Sapiens, au regard des dernières découvertes, les différentes hypothèses pour expliquer sa disparition.
- Montrer en parallèle du discours scientifique, et c'est ce qui fait l'originalité de cette exposition, comment s'est construit, depuis les premières découvertes de vestiges néandertaliens, tout un imaginaire autour de cet être longtemps considéré comme primitif.
- Traiter d'un sujet qui résonne avec l'actualité en abordant deux thématiques : les capacités humaines à s'adapter aux changements climatiques et environnementaux et notre propre rapport à l'autre et la notion d'espèce.

Le travail d'adaptation a porté sur :

- La scénographie :

En premier lieu, créer une scénographie adaptée aux espaces et aux contraintes du pôle (environ 400m²) et adapter le contenu et le programme muséographique en conséquence.



Développer les dispositifs de médiation et réduire à quelques exemples choisis le nombre d'objets archéologiques présentés (tant pour des raisons de conditions de conservation et de complémentarités avec le musée) ;

Intégrer l'offre de médiation du Pôle et notamment en adaptant le Préhisto-lab, devenu NéanderLab, dans le parcours de visite de l'exposition.

L'exposition originale.

- Les contenus scientifiques :
 - développer la dimension régionale de Néandertal, pour mettre en avant les sites néandertaliens, dont beaucoup sont des incontournables de la Nouvelle Aquitaine.
 - traiter différemment le volet des habitats et des activités quotidiennes en valorisant notamment les ressources du Pôle (collection des Gestes de la Préhistoire notamment).

L'équipe, sur le dernier trimestre 2021 et le 1^{er} trimestre 2022 a dû faire preuve d'implication et de réactivité pour mener dans un délai très court et sur des mois très denses cet important travail d'adaptation et relever le défi de présenter cette exposition au public à compter du 15 avril 2022.

A noter qu'au-delà du partenariat engagé avec le MNHN dans la définition des contenus de cette exposition, un certain nombre de collaborations ont été proposées à d'autres établissements tels que le Musée des tumulus de Bougon, le Musée national de Préhistoire, le Service départemental d'Archéologie de Dordogne, le Site et musée du Regourdou, le musée de l'Homme de Néandertal de la Chapelle aux Saints, le Musée Requien d'Histoire Naturelle d'Avignon, le Muséum d'Histoire Naturelle de Nantes, le Musée d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence, l'Institut de Paléontologie Humaine, le Centre des Monuments Nationaux, les services régionaux d'archéologie des DRAC Nouvelle-Aquitaine et Normandie. Un certain nombre d'entre eux ont contribué à l'exposition en prêtant des collections ou reproductions.

Nous avons également bénéficié de l'aide de Jacques Jaubert (université de Bordeaux, PACEA) et des contributions d'Emmanuel Discamps (Université de Toulouse, TRACES) et de Bruno Maureille (Université de Bordeaux, PACEA) sur le développement des contenus propres à la Nouvelle – Aquitaine.

Focus sur le travail de création des ressources et des contenus Nouvelle Aquitaine :

« Un coup de projecteur sur les sites néandertaliens en Nouvelle-Aquitaine »



Tout un travail a été mené par l'équipe du Pôle pour mettre en exergue les sites néandertaliens de la région Nouvelle Aquitaine.

En effet, il était difficile de passer sous silence la richesse et le nombre de sites néandertaliens recensés sur l'ensemble de la région, qui compte plus d'un tiers des sépultures néandertaliennes connues.

La carte archéologique recense plus de 2 000 sites témoins d'une occupation néandertalienne, avec de très fortes concentrations sur les départements de la Charente et de la Dordogne.

Au fil du parcours d'exposition, une découverte des principaux sites de la région est proposée grâce à :

- une carte interactive des sites néandertaliens en Nouvelle Aquitaine. Cette dernière a nécessité un important travail de l'équipe du Pôle, avec la contribution de Jacques Jaubert et l'aide de la DRAC, pour sélectionner une soixantaine de sites moustériens en Nouvelle Aquitaine et proposer un contenu essentiel accessible via la localisation sur une carte interactive de la région.
- une vitrine présentant une dizaine d'objets prêtés par le Service départemental d'Archéologie de la Dordogne, issus de sites qui ont fait l'objet de recherches récentes.
- des capsules vidéo, réalisées pour l'occasion, permettent d'écouter trois chercheurs ayant étudié et fouillé un certain nombre de ces sites : Jacques Jaubert avec l'occupation du territoire par

Néandertal, Emmanuel Discamps sur la chasse, la relation entre l'homme et l'animal dans son environnement et Bruno Maureille sur les sites qui ont révélé des restes humains, et au-delà, des comportements symboliques des populations néandertaliennes.

- un contenu spécifique a été développé pour présenter les sites emblématiques de La Ferrassie et de La Chapelle-aux Saints dans la deuxième partie de l'exposition, avec les contributions du Musée de l'Homme de Néandertal de la Chapelle-aux-Saints et de Bruno Maureille.
- la présentation de cette exposition a donné lieu, à partir de l'été, à la mise en place d'un parcours de visite suggéré au public avec le Musée National de Préhistoire et valorisé dans le cadre d'un dépliant commun. Il permettait ainsi de valoriser d'une part l'exposition présentée au Pôle et d'autre part à la fois les collections moustériennes du Musée présentées dans son parcours permanent de visite et, pendant les mois d'été, une exposition temporaire dans le cadre du cycle d'expositions temporaires estivales « le musée sort de sa réserve ! » du MNP de moulages anthropologiques du Professeur Bernard Vandermeersch. Cette collaboration s'est inscrite dans le cadre d'une convention de partenariat approuvée par le conseil d'administration le 1er juillet 2022.

Les retours du public sont très positifs (livre d'or, enquête de satisfaction). Le format, l'équilibre entre la densité des contenus, l'espace et durée du parcours semblent être adaptés au public du Pôle. Le développement de dispositifs en direction des familles, l'interaction et la prise en compte des publics enfants en autonomie ont été appréciés ; expérience donc à développer dans ce sens dans les futures expositions, afin de singulariser l'offre du Pôle.

L'exposition, menée en un temps très court, a demandé un effort conséquent et soutenu à l'équipe pour ouvrir dans les temps. La thématique permettait d'imaginer des collaborations entre établissements sur le territoire et la Nouvelle Aquitaine plus largement. Même si les délais très courts et la forte densité de projets à mener sur l'année 2022 n'ont pas permis de les développer autant que nous l'avons espéré, certaines collaborations ont été initiées, avec notamment la création de la page « Une saison en Nouvelle Aquitaine », avec notre volonté de relayer sur une page du site internet dédié, les actualités des partenaires autour de cette thématique, ainsi que l'ensemble des ressources documentaires de l'établissement disponibles en ligne.

- . La saison « Néandertal en Nouvelle Aquitaine » dans l'établissement

La présentation de l'exposition nous a permis de développer également toute une programmation culturelle et scientifique thématique, tout au long de l'année.

Débutée avec Marylène Patou Mathis, Antoine Balzeau, Emmanuel Roudier au cours du 1^{er} trimestre, elle s'est ensuite enrichie de 9 propositions sur la thématique entre avril et décembre :

- . Conférence de Pascal Depaepe le vendredi 29 avril à 17h30 « Ni sous-homme, ni surhomme, la vraie histoire de Néandertal » dans le cadre du partenariat avec l'INRAP. 105 personnes dans l'auditorium, 26 personnes en direct sur YouTube, 2 813 vues depuis sa publication.
- . Conférence de Bruno Maureille le vendredi 13 mai à 18h30 « Néandertal et les morts : sépultures, cannibalismes et autres comportements ». 83 personnes dans l'auditorium, 20 personnes en direct sur YouTube, 3 122 vues depuis sa publication.
- . Animation événementielle du Néanderlab le dimanche 19 juin dans le cadre des Journées européennes de l'archéologie et du partenariat avec l'INRAP
- . Conférence de Juan Marin le dimanche 14 août à 16h00 « Les moyens de subsistance de Néandertal dans le bassin méditerranéen » dans le cadre d'un partenariat avec la SERPE. 39 personnes dans l'auditorium, 8 personnes en direct sur YouTube, 777 vues depuis sa publication.

- Parcours « Néandertal en vallée Vézère, des Eyzies au Moustier » le vendredi 1^{er} septembre après-midi avec visites des expositions au Pôle d'interprétation de la Préhistoire, au Musée national de Préhistoire, du site du Moustier et organisation d'un café archéo avec l'équipe de fouilles. La manifestation a été organisée en partenariat avec le Centre des Monuments nationaux, le Musée national de Préhistoire et l'Inrap, avec la collaboration de la municipalité de Peyzac-le-Moustier. 22 participants (jauge limitée).
- Conférence de Jacques Jaubert le mercredi 12 octobre à 18h30, dans le cadre de la Fête de la Science « Néandertal avait-il des comportements symboliques, artistiques ? ». 50 personnes dans l'auditorium, 30 personnes en direct sur YouTube, 1 697 vues depuis sa publication.
- Projection du film « Peuples premiers : nomades du Rhône paléolithique » dans le cadre du mois du film documentaire le mercredi 9 novembre à 20h30 et débat en présence du réalisateur Rob Hope et de Jean-Michel Geneste, intervenant dans le documentaire. 39 personnes dans l'auditorium. La soirée n'était pas retransmise sur YouTube.
- 2 représentations théâtrales (une grand public, une scolaire) le dimanche 27 et le lundi 28 novembre « Mme de Néandertal, journal intime » par la compagnie Anandara dans le cadre du partenariat avec l'association Point Org. 198 spectateurs. Pas de diffusion sur YouTube.
- Journée annuelle Archéo-Actu consacrée à l'actualité de l'archéologie en Dordogne et Nouvelle-Aquitaine le dimanche 4 décembre avec 6 conférences, des rencontres et des échanges avec des archéologues, organisée en partenariat avec la DRAC – service régional de l'archéologie, le département de la Dordogne – service départemental de l'archéologie, avec une large partie des interventions consacrées à des sites moustériens. 78 personnes dans l'auditorium. La journée n'était pas retransmise sur YouTube mais l'ensemble des conférences est accessible sur le site internet dédié, administré par l'établissement.

Le cycle sera poursuivi au cours du 1^{er} trimestre 2023 avec notamment les conférences d'Emmanuel Discamp, de William Banks et l'organisation d'un week-end « Paléoludique » autour des jeux de rôle en partenariat avec Emmanuel Roudier et l'association « les jeteurs de dés ».

III.3 - LES AUTRES RENDEZ-VOUS CULTURELS DE L'ÉTABLISSEMENT

Deux expositions temporaires ont enrichi pendant l'année le parcours de visite proposé dans l'établissement :

• ***Pech Merle 1922-2022 : Histoire de la découverte de la grotte – 24 mai -31 décembre 2022***

Présentée à l'occasion du centenaire de la découverte des peintures de la grotte, l'exposition retrace en quelques panneaux les moments marquants de cette grotte : sa découverte, son histoire et son étude. Pech Merle, est une grotte ornée mais également un site naturel possédant une grande variété de concrétions et de phénomènes géologiques rares. Elle reste l'une des plus belles expressions de l'art paléolithique européen. Sa présentation s'inscrit dans le cadre d'un partenariat Centre de Préhistoire et la grotte du Pech Merle.

• ***Lovo, sur les traces du royaume de Kongo – 1^{er} juin -31 décembre 2022***

Cette exposition est consacrée à l'art rupestre du massif de Lovo, qui abrite l'une des plus importantes concentrations de sites rupestres (une centaine). Situé en République démocratique du Congo, ses figures géométriques énigmatiques qui se comptent par milliers ont été récemment inventoriées. L'exposition a été conçue par Geoffroy Heimlich, avec le soutien de la Mission pour le patrimoine mondial et le Centre national de préhistoire du Ministère de la Culture, et en collaboration avec l'Institut des musées nationaux du Congo.

Ces deux expositions ont été également valorisées dans le cadre de la programmation culturelle événementielle de l'établissement lors des rendez-vous suivants :

- Conférence de Bertand Defois « Le centenaire de la découverte de Pech Merle » le mardi 24 mai à 18h30. 52 personnes dans l'auditorium, 22 personnes en direct sur YouTube, 740 vues depuis sa publication.
- Conférence de Geoffroy Heimlich « L'art rupestre du massif du Lovo » le mercredi 1^{er} juin à 18h30. 37 personnes dans l'auditorium, 12 personnes en direct sur YouTube, 445 vues depuis sa publication.
- Conférence de Michel Lorblanchet « Le préhistorien au milieu des grottes ornées du Quercy – méthode d'étude », le jeudi 15 décembre à 18h30. 50 personnes dans l'auditorium, 19 personnes en direct sur YouTube, 287 vues depuis sa publication.

Enfin, d'autres propositions dans et hors-les-murs sont venues compléter la programmation de l'établissement :

- Goûter-livre avec Sophie Marvaud à la médiathèque le mercredi 27 avril à 15h00. 14 participants.
- 5^{ème} rencontres rock and pop avec un concert dans le cadre d'un partenariat avec le conservatoire départemental de musique, le samedi 14 mai à 18h00.
- Conférence illustrée itinérante « A la découverte de la Vallée de la Vézère » le mardi 17 mai à 18h30 par Christophe Vigerie. 44 personnes dans l'auditorium et 13 personnes sur YouTube. Pas de replay possible.
- Spectacle « Eclats de vie » par le Duo Devin, Eve et Mathieu Ricard, Agnès de Wildenberg, le dimanche 25 septembre à 17h00 dans le cadre d'un partenariat avec l'association Musique en Périgord. 250 spectateurs dans l'auditorium, pas de retransmission en ligne.
- Spectacle « L'expérience inoubliable » par la Cie Improvisation alternative le vendredi 30 septembre à 20h30 dans le cadre de la fête du Grand Site. 121 personnes dans l'auditorium, pas de retransmission en ligne.
- Spectacle « la loi de la jungle » par la Compagnie Betty Blues le samedi 1^{er} octobre à 19h30 au centre culturel de Terrasson, dans le cadre de la fête du Grand Site. 90 personnes en salle, pas de retransmission en ligne.
- Cinq conférences illustrées itinérantes « A la découverte de la vallée de la Vézère » de Christophe Vigerie :
 - à Tamniès le samedi 8 octobre à 19h00, dans le cadre d'un partenariat avec l'association Tamn'ière. 80 personnes. Pas de retransmission en ligne.
 - à Saint-Chamassy le vendredi 21 octobre à 20h30 dans le cadre d'un partenariat avec le foyer rural de Saint-Chamassy. 50 personnes. Pas de retransmission en ligne.
 - au Lardin-Saint-Lazare le vendredi 28 octobre à 18h00 dans le cadre d'un partenariat avec la commune. 25 personnes. Pas de retransmission en ligne.
 - à Campagne le vendredi 4 novembre à 20h30 dans le cadre d'un partenariat avec la commune. 43 personnes. Pas de retransmission en ligne
 - à Rouffignac le samedi 5 novembre à 18h30 dans le cadre d'un partenariat avec la commune. 23 personnes. Pas de retransmission en ligne.

Spectacle d'Olivier de Robert « D'ici » le vendredi 11 novembre à 20h30 dans le cadre du Festival de contes du Lébérou en partenariat avec le CEPSM. 215 personnes dans l'auditorium, pas de retransmission en ligne.

Spectacle scolaire de contes dans le cadre du festival du Lébéro le lundi 14 novembre dans le cadre du partenariat avec le CEPSM. 39 spectateurs.

Organisation de 6 projections débats de films documentaires au cours du mois de novembre dans le cadre du Mois du film documentaire et en préalable à Archéo-Actu, en partenariat avec Ciné-Passion 24, Icronos, la DRAC Service régional d'archéologie et le département de la Dordogne, Service départemental d'archéologie :

- à Thiviers au cinéma Le Clair le mardi 8 novembre autour du film « Grotte Cosquer : des origines à la surface » en présence de Geneviève Pinçon et Stéphane Konik du Centre national de Préhistoire. 30 personnes.
- à Terrasson au cinéma Ciné Roc autour du film « Des origines à la surface, la grotte Cosquer de l'ombre à la lumière » en présence d'Alain Dalis et Geneviève Pinçon, le lundi 14 novembre à 20h00. 33 personnes.
- à La Roche Chalais au cinéma Lux autour du film « Grotte Cosquer, des origines à la surface » en présence de Stéphane Konik. 20 personnes.
- au Buisson de Cadouin, au cinéma Le Club le vendredi 18 novembre à 20h30 autour du film « Grotte Cosquer, de l'ombre à la lumière » en présence d'Alain Dalis et de Laurent Delbos. 15 personnes.
- à Boulazac, au cinéma Studio 43, le mardi 22 novembre à 20h00 autour du film « Dames et Princes de la Préhistoire » en présence de Pauline Coste, 21 personnes.
- à Nontron, au cinéma Louis Delluc, le mardi 29 novembre à 20h30 autour du film « Dames et Princes de la Préhistoire » en présence de Pauline Coste, 31 personnes.

III.4 - LES AUTRES MANIFESTATIONS ACCUEILLIES PAR L'ÉTABLISSEMENT

A noter enfin que l'auditorium du Pôle a accueilli, en 2022, 11 manifestations organisées par des organismes tiers : 3 réunions du Pays Périgord Noir, deux conférences, l'une sur les forêts anciennes et l'autre sur la gestion forestière proposées par le Collectif Transitions Périgord Noir, 5 assemblées générales ou séminaires (CGOS, SDIS, MSA, SDHPA, ENSAP) ainsi que du 17 au 21 septembre, le colloque international INHIGEO de la société internationale de géologie.

Ces différentes manifestations ont donné lieu à une location, le plus souvent à tarif réduit, procurant à l'établissement une recette complémentaire de 7 479 €.

Par ailleurs, les membres statutaires et certains partenaires de l'établissement bénéficient d'utilisation gratuite des locaux. Ainsi sur l'année 2022, la mise à disposition gratuite des salles a concerné 12 demi-journées d'utilisation de l'auditorium, 34 demi-journées d'utilisation des salles de réunion, soit un équivalent de 7 680 € si l'on avait appliqué les tarifs de location votés par le Conseil d'administration. En ont bénéficié l'Education nationale, le Comité départemental du Tourisme, EPIDOR, le Conseil départemental de la Dordogne, la mairie de Périgueux, le conservatoire de musique, la SERPE, le syndicat de rivières SMBVVD, le CEPSM et la Sous-préfecture de Sarlat.

III.5 - ITINÉRANCE DES PRÉCÉDENTES EXPOSITIONS

Le travail initié en 2020 pour la mise à l'itinérance des expositions s'est poursuivi, conformément aux orientations du projet d'établissement. Un catalogue répertoriant les expositions disponibles à l'itinérance a été établi pour diffusion aux structures susceptibles d'être intéressées.

- Après Limeuil en 2021, l'exposition *Minéralités* a été présentée à Mauzens du 11 au 29 juillet 2022. Elle continuera à être proposée gratuitement à l'itinérance sur le territoire du Grand Site de France en 2023.

- L'exposition *Paléo-Bulles* est présentée au Musée de Préhistoire de Solutré depuis le 8 juillet 2022 et elle y est prolongée jusqu'au 19 février 2023. Sa location a permis à l'établissement de bénéficier d'une recette de 5 958,56 €. L'exposition partira à la Chapelle-aux Saints l'été prochain.
- L'exposition « Toutes et tous préhistoriens en Nouvelle-Aquitaine » non prévue initialement pour l'itinérance, a nécessité un important travail pour obtenir les droits de diffusion des nombreuses iconographies présentées. Toutefois, le coût des droits de diffusion des images reste prohibitif pour les demandeurs et freine son itinérance.

III.6 - RÉALISATION D'UNE EXPOSITION SUR LE GRAND SITE DE FRANCE VALLÉE DE LA VÈZÈRE



Depuis 2019, le Pôle d'interprétation de la Préhistoire travaille à la création d'une exposition consacrée au Grand Site de France Vallée de la Vézère afin de faire découvrir le caractère exceptionnel du territoire, d'en faire comprendre la singularité et de sensibiliser et impliquer les visiteurs quant aux responsabilités, collectives et de tout un chacun, dans sa préservation, sa gestion et son évolution.

Par ailleurs, elle préfigure l'intégration des thématiques liées aux labels "Grand site de France Vallée Vézère" et "Patrimoine mondial de l'humanité" dans la refonte de l'exposition permanente du Pôle.

Le défi porté par l'équipe depuis le début du travail de conception de l'exposition est de proposer une exposition non seulement basée sur l'expérience sensorielle et la manipulation mais aussi sur la participation du visiteur pour l'impliquer dans la compréhension des messages véhiculés et recueillir son regard sur les enjeux soulevés par l'exposition.

Au début de l'année 2021, un travail de définition des contenus à véhiculer et comprendre dans l'exposition a été réalisé par le Pôle et ses partenaires (CEN, EPIDOR, SMBVD, SDA, SRA, CD24, DREAL, CAUE, ONF, CRPF, Chambre d'Agriculture, CBNSA, Service régional de l'inventaire, CNP, MNHN, SMBVVD, ONF, CRPF ...). Ces contenus ont été présentés au Conseil d'Orientation Scientifique. Leur densité révèle la multitude des problématiques à traiter.

Depuis mai 2022, après une interruption de plusieurs mois, nécessaires à l'adaptation et la réalisation de l'exposition Néandertal, l'équipe du Pôle s'est concentrée sur la traduction de ces contenus scientifiques et techniques en contenus d'exposition : écriture d'un scénario puis rédaction d'un programme muséographique, tous deux nécessaires à la conception de la scénographie de l'exposition.

Depuis septembre 2022, une équipe de scénographie – graphisme (entreprise Eugène-Aggelos, Bordeaux) est recrutée pour appuyer l'équipe du pôle dans la conception de la scénographie, mais aussi la création des supports graphiques de l'exposition.

III.7 – VALORISATION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES DE L'ÉTABLISSEMENT

• Enrichissement et diversification du fonds documentaire



En 2022, la médiathèque a enrichi sa collection de documents (livres et films) en mettant l'accent sur la poursuite de la constitution de son fonds « Grand Site » et en enrichissant ses collections en lien avec l'exposition « Néandertal ». Elle propose aussi 18 périodiques (revues scientifiques, presse locale et nationale). Fin 2022, des jeux ont intégré la collection : jeux de rôles ou jeux de plateaux Préhistoire, destinés à alimenter un nouvel

espace ludothèque et à l'animation d'un week-end Jeux programmé en février 2023. Le catalogue général compte désormais 40 530 notices, tous fonds confondus.

. Développement des actions d'animation



En 2022, la médiathèque a organisé un nouveau goûter-livre consacré à la littérature jeunesse, en invitant Sophie Marvaud, venue rencontrer ses lecteurs, évoquer son travail d'autrice et dédicacer ses ouvrages.

De plus, désormais, lorsque leur actualité éditoriale le permet, les conférenciers invités au Pôle se prêtent à une séance de dédicaces à la médiathèque, où est valorisé l'ensemble de leurs publications à cette occasion.

. Des ateliers pour les vacances à la médiathèque

Grâce à l'implication d'un personnel d'accueil, la médiathèque a été en mesure de proposer une offre de médiation sur les périodes des vacances scolaires, en créant des ateliers à destination des jeunes publics, en lien avec l'exposition « Néandertal, une saison en Nouvelle-Aquitaine ». Ainsi, 5 activités ont été proposées aux enfants :

- Une activité manuelle « les animaux de l'expo », pour les 5-12 ans afin de donner le goût de créer, de fabriquer. L'activité s'appuyait sur la partie 1 de l'exposition Néandertal et la manipulation des différents outils de médiation qui y sont proposés, puis elle consistait à réaliser en 3D une carte postale sur la faune au temps de Néandertal.
- Trois activités ludiques de courte durée (30 mn) en petits groupes « lecture en Dé », « Jeu du détective » et « Lecture d'histoire », afin de permettre aux enfants de 3 à 12 ans de se familiariser avec l'organisation de la médiathèque et notamment de l'espace jeunesse, découvrir les ressources, donner le goût de lire et de raconter des histoires.
- Une activité à faire en autonomie « les aventures de Aô le petit Néandertal », à partir des dessins tirés d'un album illustré, pour imaginer une histoire en replaçant les vignettes dans l'ordre souhaité par l'enfant. Celui-ci était ensuite invité à venir raconter son histoire à l'agent chargé de l'animatrice de la médiathèque.

Proposées pendant les vacances scolaires, ces activités ont reçu 182 enfants de 3 à 12 ans.

Développement des ressources multimédia de l'établissement

. Valorisation et diffusion de l'Encyclopédie audiovisuelle des Gestes de la Préhistoire

La réalisation de l'Encyclopédie audiovisuelle des « Gestes de la Préhistoire » a été finalisée au début de l'année 2022. Cette collection s'inscrit dans une démarche de restitution des gestes et techniques de fabrication et des usages d'objets emblématiques de la période du Paléolithique, et ce, à partir des connaissances acquises par les travaux d'archéologie expérimentale. Elle couvre toutes les cultures connues dans l'espace eurasiatique à la période Paléolithique, entre 800 000 ans et 9 000 ans environ.



Réalisée par Pascal Magontier, sous la direction scientifique de Jean-Michel Geneste et avec l'appui de Serge Maury pour la coordination des démarches d'expérimentation, elle se compose de 100 sujets courts (de 3 à 8 minutes) soit environ 8 heures de programme, alliant à la rigueur scientifique, la sobriété du propos et une grande qualité esthétique. Elle s'avère être, un excellent support de valorisation et de médiation des patrimoines préhistoriques. La collection est désormais disponible, de manière intégrale, en HD et en versions française et anglaise.

L'année 2022 a été consacrée au lancement des actions de valorisation et de diffusion des films : création d'un mini-site internet de présentation de la collection en français et en anglais, constitution d'un catalogue descriptif de la collection et mise en ligne accompagnée d'une indexation fine des contenus des 99 films destinés à la vente. Le site permet un système de visionnage sécurité « cloud » pour faciliter la promotion des films.

Une charte graphique a été conçue en interne afin de valoriser la collection. Elle a été ensuite déclinée sur un certain nombre de documents promotionnels (chemise, affiche, carte postale, roll-up).

De nombreux établissements en France et en Europe ont été informés du lancement de la collection : musées et centres d'interprétation, de culture scientifique et technique, universités, laboratoires de recherche, médiathèques.

Une soirée de lancement a été organisée le 8 décembre 2022, à la Méca de Bordeaux en présence des auteurs et des partenaires de la production. Malheureusement, la manifestation a souffert de la grève des transports urbains et de la concurrence d'autres manifestations culturelles et n'a pas recueilli l'audience attendue.

Par ailleurs, certains films ont fait l'objet d'une cession temporaire des droits de diffusion dans le courant de l'année : 5 films pour la RAI Uno, la 1^{ère} chaîne de télévision italienne, 3 films pour une exposition temporaire organisée par le Musée archéologique de l'Oise et 1 film pour une exposition temporaire mise en place par le Musée La Sabline de Lussac-les Châteaux et 5 DVD ont par ailleurs été vendus, soit une recette totale de 11 630 €

Différents films sont également diffusés par le Pôle, lors d'une soirée consacrée à la collection lors du congrès international INHIGEO en septembre, pendant l'été dans le cadre des animations grand public en lien avec Serge Maury, au sein de l'exposition Néandertal. L'intégralité de la collection est consultable au sein de la médiathèque sur un poste dédié. Enfin depuis le mois de décembre, avec l'accord du réalisateur, l'établissement a lancé l'opération : un film, un geste, un mois permettant sur le site web dédié, le visionnage gratuit temporaire d'un film par mois.

• Participation à la banque d'images du Périgord



Le Pôle participe depuis fin 2021 à la photothèque départementale créée par le Comité départemental du Tourisme de la Dordogne, avec l'Office du Tourisme Lascaux-Dordogne et la communauté de communes Vallée de l'Homme. Courant 2022, les premiers fonds ont été versés dans la banque d'images, à l'issue d'une formation initiale menée par le CDT. Au Pôle, le travail préparatoire a été finalisé en 2022 grâce à l'implication des agents d'accueil, avec le désherbage et l'indexation des photographies de notre fonds. Il a été acté de n'intégrer à la base départementale que les meilleures images documentant les activités du Pôle et le territoire du Grand Site Vallée de la Vézère. Cette intégration est en cours.

• Valorisation des ressources documentaires en lien avec l'exposition Néandertal

Afin d'accompagner la présentation de l'exposition Néandertal et donner corps à la dimension événementielle et régionale, un mini-site internet dédié à Néandertal a été constitué. Outre la valorisation de l'exposition, il a permis de restituer l'important travail de veille documentaire et de mise en ligne de ressources qui a été mené par la documentaliste tout au long de l'année.



Il a également servi de relais de communication dans le cadre de l'opération « Néandertal, une saison en Nouvelle-Aquitaine » en valorisant l'offre de médiation de l'ensemble des sites régionaux via le développement et la mise en ligne d'un système de cartes interactives générique et en recensant toute l'activité événementielle proposée sur la thématique de Néandertal à l'échelle régionale (conférences, activités, fêtes, spectacles, ...).

III.8 – REPENSER LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION DE L'ÉTABLISSEMENT ET REDYNAMISER LES ACTIONS DE COMMUNICATION ÉVÈNEMENTIELLE.

La stratégie de communication, le plan de communication et l'identité visuelle de l'établissement ont été définis à la création du Pôle en 2010 et, à l'instar des outils de communication mobilisés, n'ont pas été réactualisés. L'établissement ne disposait également pas de moyens humains sur les missions de communication. Depuis 2021, l'établissement s'est donné les moyens de repenser sa stratégie de communication et redynamiser les actions de communication événementielle. Au-delà du poste de chargée de communication dans un 1^{er} temps créé à mi-temps à titre expérimental, puis conforté à temps complet en mars 2022, l'établissement a bénéficié de l'accompagnement pendant quelques mois de l'agence de communication « Correspondances digitales ».

Cette mission a notamment permis de dresser, de manière participative avec les membres de l'équipe dans le cadre de plusieurs ateliers mensuels, un état des lieux des supports, actions de communication, de mener une réflexion sur la typologie des publics touchés ou ciblés, de travailler à la formalisation de la ligne éditoriale, aux stratégies de diffusion et à l'élaboration d'une feuille de route ...

Un important travail a également été engagé au cours des 9 premiers mois de l'année sur l'évolution de la dénomination de l'établissement jugée insuffisamment évocatrice pour le grand public, mais cette réflexion n'a pas pu aboutir faute de consensus. Préalable à une refonte de nouveaux outils de communication, elle nous a néanmoins conduit à devoir différer un certain nombre de réalisations prévues en 2022 (actualisation des supports de communication institutionnelles, refonte du site internet), qui devront être reportés sur 2023.

La communication événementielle de l'établissement s'appuie sur différents supports imprimés complémentaires :

- Des livrets trimestriels, instaurés depuis l'automne 2021, qui ont été édités à 15 000 exemplaires au total et ont été largement diffusés sur le territoire (vallée Vézère jusqu'à Brive, Sarladais, secteur de Périgueux). Cet outil prend progressivement sa place dans le paysage et constitue pour un quart des réponses des visiteurs interrogés la source d'information privilégiée sur les activités du Pôle.
- Des affiches et flyers, réalisés pour quelques temps forts (Gestes, archéo-actu, fête du Grand Site)
- Un plan de communication spécifique à la fête du Grand Site avec affiches, dépliants à 10 000 exemplaires, spots radio, affiches abribus, un pour l'exposition Néandertal et un autre pour la promotion des Gestes de la Préhistoire.
- Un affichage interne à l'établissement de l'ensemble des rendez-vous (spectacles, conférences, ...).

La communication digitale a été également dynamisée cette année. Elle s'appuie également sur différents médias :

- La newsletter a fait l'objet de 26 campagnes (une lettre mensuelle générale, une relance en cours de mois et ponctuellement quelques coups de projecteur), soit le même nombre qu'en 2021. Nous avons enregistré 204 nouveaux abonnés contre 53 désinscriptions. Le taux d'ouverture des 62 024 envois est de 18 %, en léger tassement (20 % en 2021).

- L'activité de la page Facebook a fortement progressé cette année avec un total de 55 272 vues (contre 34 333 en 2021). Ce résultat est dû à l'augmentation du nombre de publications (181 contre 167) et d'évènements publiés (36 en 2022 contre 6 en 2021). Le nombre d'abonnés est également en progression, atteignant 3 170, soit 287 nouvelles personnes.



Les relations presse ont également été développées : 12 communiqués de presse ont été élaborés pour les temps forts de l'établissement, 4 accueils presse ont été organisés. La presse quotidienne régionale a publié 47 articles sur les activités proposées par le Pôle et dans le cadre des relations régulières que nous entretenons avec France Bleu Périgord, 7 séquences de l'émission « sur les traces de la préhistoire » lui ont été consacrées. Enfin l'établissement a réalisé une dizaine d'interviews téléphoniques pour différentes radios locales.

Plusieurs insertions publicitaires ont été acquises en 2022 : Ici & là, Périgord Découverte, 2 numéros du Festin (dont 1 offert), le guide des OT Lascaux Dordogne Périgord Noir, Dordogne en famille, la carte touristique du CDT.

A noter enfin que le Pôle est le seul établissement culturel du territoire à se faire systématiquement le relais, sur ses outils de communication (site web, réseaux sociaux) des manifestations et autres évènements proposés par les autres sites de médiation aux patrimoines préhistoriques présents sur la vallée, voire en région comme cela a été le cas avec l'opération « Néandertal, une saison en Nouvelle-Aquitaine ».

IV- ANIMER - LA CONTRACTUALISATION AVEC DIFFÉRENTS PARTENAIRES DU PÔLE ENGAGÉS DANS DES DÉMARCHES GRAND SITE DE FRANCE OU DE MÉDIATION SCIENTIFIQUE ET PATRIMONIALE

L'une des ambitions de cette orientation du projet d'établissement est de positionner le Pôle dans un réseau de partenaires interdisciplinaires, interinstitutionnels et internationaux.

Cela prend plusieurs formes :

IV.1 - ACTIONS CONVENTIONNÉES

- Un certain nombre de conventions de partenariat ont été engagées au cours de l'année 2022 et ont fait l'objet d'un suivi et d'une mise en œuvre opérationnelle au cours de l'année 2022. Cela a été le cas avec :
 - Le CAUE de la Dordogne, dans le cadre des volets « architecture et patrimoine » du Grand Site de France (guichet unique, patrimoine vernaculaire), « médiation communication » (formation des enseignants) ou « paysage » (schéma d'interprétation des paysages).

- Le Conservatoire d'Espaces Naturels, dans le cadre des volets « paysages » (dégagement de falaises, suivi expérimental des opérations d'ouverture des paysages), médiation communication (fête du Grand Site).
- L'INRAP dans le cadre des actions de médiation scientifique conduites par le Pôle (conférences périodiques, journées européennes de l'archéologie, café-archéo, création d'un jeu de plateau sur la période néolithique).
- L'association Point Org organisatrice du festival et de la saison BrikaBrak avec la participation du Pôle au festival BrikaBrak au printemps, la coréalisation à l'automne d'un spectacle « Mme de Néandertal, journal intime » de la compagnie Andara avec deux représentations, l'une grand public, l'autre à destination du public scolaire.
- L'association Musique en Périgord, avec l'organisation annuelle d'un concert dans l'auditorium (cette année, le spectacle « Eclats de vie » en septembre avec le duo Devin, Mathieu & Eve Ricard et Agnès de Wildenberg).
- Plusieurs partenariats conventionnés sont venus enrichir les propositions de l'établissement :
 - Une convention avec le Musée National de Préhistoire lancée au début de l'été avec la mise en place d'un parcours de visite entre l'exposition Néandertal présentée au Pôle et les propositions du Musée (vitrines consacrées à l'époque moustérienne dans le cadre du parcours permanent et exposition estivale dans le cadre du cycle « le musée sort de sa réserve !), l'organisation commune de la manifestation « des Eyzies au Moustier » le 2 septembre permettant outre la visite d'expo, la rencontre sur le site du Moustier de l'équipe de fouilles dirigée par Brad Gravina et l'organisation d'un café-archéo et la mise en place d'un parcours EAC sur Néandertal auquel participaient également le CMN et le service départemental de l'archéologie.
 - Le développement départemental de l'opération Archéo-actu.

Organisé jusqu'à présent dans le cadre d'une collaboration entre la DRAC Service régional de l'archéologie, le Département, Service départemental de l'archéologie, et le Pôle d'interprétation de la Préhistoire, ce rendez-vous annuel dédié à l'actualité des recherches archéologiques en Dordogne et Nouvelle-Aquitaine, a connu en 2022 un développement important à l'échelle départementale, grâce à l'élargissement du partenariat au réseau Ciné Passion 24 de salles de cinéma de proximité. Ainsi la journée de conférences organisée le 4 décembre dans les locaux du Pôle a-t-elle pu, grâce à ce partenariat, être précédée, dans le cadre du mois du film documentaire, de 6 projections débat ouvertes au public à travers tout le département de la Dordogne : Le Buisson de Cadouin, Nontron, La Roche Chalais, Boulazac, Terrasson et les Eyzies.

- Une convention avec la Société d'Etudes et de Recherche en Préhistoire des Eyzies afin de densifier les activités qu'elle organise traditionnellement dans les locaux du Pôle par des activités de médiation proposées par l'établissement et l'organisation d'une conférence à destination du grand public (Juan Marin, le 14 août, sur les activités de subsistance de Néandertal dans l'ensemble méditerranéen).
- Une convention avec l'atelier sarladais de langue occitane pour l'organisation d'une conférence de Marie-Jeanne Verny en septembre.
- Un partenariat pluriannuel engagé avec le Centre d'Education Permanente du Secteur de Montignac CEPSM Le Lébéroü avec l'accueil de deux spectacles de contes dans le cadre du festival du Lébéroü en novembre et la mise en place d'un parcours EAC autour des contes et légendes du territoire.

A noter que la collaboration engagée avec le Centre des Monuments Nationaux à l'occasion de la journée du 2 septembre autour du site du Moustier, s'est poursuivie sur les vacances scolaires de l'automne avec la proposition d'un parcours de visite entre l'expo Néandertal et les sites de la Ferrassie et du Moustier, venant compléter ainsi le parcours proposé entre le Pôle et le MNP.

IV.2 - LA MOBILISATION DE RÉSEAUX D'ACTEURS TERRITORIAUX

Outre l'animation des différents groupes de travail thématiques constitués dans le cadre de la démarche Grand Site, l'établissement s'est engagé dans plusieurs démarches de constitution de réseaux professionnels :

▪ L'organisation d'une rencontre des sites patrimoniaux de la vallée de la Vézère.

Afin de faire émerger des habitudes de travail en commun au-delà des différents réseaux promotionnels, le Pôle a organisé une rencontre des sites de patrimoine de la vallée de la Vézère, soit 45 sites invités. Une vingtaine ont participé à la rencontre organisée en novembre 2022. La journée a été articulée autour d'interventions de chercheurs, de représentants de l'Education nationale et de témoignages d'autres territoires en matinée, puis d'ateliers collaboratifs l'après-midi, autour de 2 thématiques :

- ✓ Quels fils conducteurs pour proposer des parcours d'éducation aux patrimoines (EAC) inter-sites ?
- ✓ Comment intégrer la dimension Grand Site de France dans l'expérience de visite des sites ?

Plusieurs propositions ont émergé des échanges autour de parcours thématiques et d'actions à mener envers plusieurs cibles : les habitants, les visiteurs, les sites et prestataires du territoire. Les propositions vont alimenter la réflexion autour de la stratégie de communication du Grand Site pour les années à venir ainsi que la construction de nouveaux parcours d'éducation aux patrimoines de la Vallée de la Vézère. De nouvelles rencontres seront programmées en 2023 afin de poursuivre les réflexions et concrétiser les actions.

▪ L'organisation d'une rencontre des sites patrimoniaux de la vallée de la Vézère.

Conformément au projet d'établissement, le PIP doit être force de propositions pour conduire une réflexion collective sur la mise en valeur des sites à l'échelle de la Vallée de la Vézère mais aussi à une échelle plus large (Nouvelle-Aquitaine et départements limitrophes). Des réunions et des temps d'échange étaient régulièrement proposés jusqu'en 2016, avant d'être interrompus faute de personnel pour les animer.

Des visites de sites ont été organisées à l'échelle régionale sur le premier semestre de l'année pour relancer la dynamique de réseau. Ces déplacements avaient pour objectifs de présenter les missions du Pôle, les agents arrivés récemment et de recenser les projets actuels et à venir des sites, leurs besoins en vue de collaborations éventuelles sur des actions collectives souhaitées.

Ces collaborations pourraient déboucher sur des projets visant à :

- mettre en avant les patrimoines préhistoriques de la Région à travers des propositions concertées pour un public amateur de préhistoire ;
- renforcer l'interconnaissance des sites, mettre en place des outils communs pour des partages de ressources, d'outils et d'expériences ;
- favoriser la formation des médiateurs ;

Entre janvier et juin 2022, 19 sites ont été rencontrés dans 8 départements (Charente, Charente-Maritime, Indre-et-Loire, Vienne, Corrèze, Landes, Pyrénées-Atlantiques, Gironde et Lot). Une rencontre sera proposée au Pôle en début d'année 2023 afin de partager l'état des lieux, d'échanger

sur les attentes exprimées, cerner les pistes de collaboration et les dynamiques collectives évoquées au gré des rencontres.

▪ **La mise en réseau des acteurs touristiques du Grand Site de France**

Enfin, avec le recrutement au cours du 2nd semestre 2021 d'une chargée de mission tourisme, l'établissement s'est impliqué dans une démarche de mise en synergie des acteurs socioprofessionnels du tourisme à l'échelle du territoire du Grand Site.

Le travail s'est engagé avec les 4 offices du tourisme sur plusieurs volets :

- L'observation de la fréquentation et des flux touristiques afin d'initier une démarche commune sur le sujet, avec l'appui du Comité Départemental du Tourisme. Ce travail devrait déboucher sur la mise en place d'un tableau de bord quantitatif qui permettra, pour le compte du collectif, de collecter les données jugées utiles et d'effectuer un suivi régulier des fréquentations à l'échelle du Grand Site. L'année 2022 a permis de recenser le type de données existantes et de définir une méthode de travail commune (4 réunions de travail entre février et octobre).

Les données seront récoltées selon leur nature par le CDT, par les Offices de tourisme et par le Pôle. Un partenariat sera conclu entre le Pôle et le CDT pour obtenir des données Flux Vision à l'échelle des 35 communes. Le Pôle centralisera les données à partir de 2023 et réalisera une communication globale, adressée aux collectivités, aux institutionnels du tourisme, partenaires et aux prestataires touristiques.

- L'élaboration du schéma d'interprétation des paysages, avec une association des offices de tourisme, via le groupe de travail technique aux différentes étapes de la démarche, l'objectif étant l'inscription des orientations du schéma d'interprétation dans les politiques de valorisation des différents offices intercommunaux.
- L'organisation de 2 temps d'échanges avec les prestataires touristiques du Grand Site, en mars et en décembre 2022, afin de récolter leurs besoins sur la thématique de l'observation et travailler avec eux sur l'appropriation du label « Grand Site de France » à travers des ateliers collaboratifs. Leurs propositions portent sur les contenus et types d'outils à mettre en place pour valoriser le Grand Site auprès des habitants et des visiteurs.

IV.3 - L'INSCRIPTION DANS LE RÉSEAU PROFESSIONNEL TOURISME DES GRANDS SITES DE FRANCE

En 2022, le Pôle d'interprétation de la Préhistoire a pu également, au bénéfice du territoire, s'impliquer dans les actions collectives mises en place par le Réseau des Grands Sites de France, notamment sur deux volets :

▪ **Participation au projet : « Comment structurer des destinations touristiques durables à travers une meilleure gestion de la fréquentation ? »**

Le projet vise à capitaliser et diffuser l'expertise et les bonnes pratiques des Grands Sites de France et des autres réseaux qui ont travaillé sur les questions de gestion de la fréquentation et de faciliter leur appropriation par les territoires. Cela s'est concrétisé par une participation aux enquêtes ainsi qu'à un éducteur dans le Grand Site de France Massif du Canigo en mai 2022. Le projet fera l'objet d'une rédaction et de la diffusion d'un guide pratique, avec éléments de méthodologie, de ressources, recueil d'expériences innovantes lors d'un séminaire en juin 2023.

- **Positionnement auprès du Réseau pour un Appel à Manifestation d'Intérêt publié par Atout France : « Destinations digitales » à destination de réseaux touristiques.**

Une vingtaine de sites, dont le GSF Vallée de la Vézère, se sont manifestés et le réseau des Grands Sites a candidaté autour du thème : « Favoriser un tourisme respectueux des paysages d'exception grâce à la communication digitale ».

L'AMI porte sur une dizaine de réseaux territoriaux, qui bénéficieront d'un accompagnement sur 2023 :

- Un appui en ingénierie d'Atout France sous forme d'expertises « à la carte » [marketing, datas, technologiques...],
- Une assistance à maîtrise d'ouvrage d'Atout France pour la mise en place opérationnelle des modules de professionnalisation
- Un cofinancement pour la construction et la mise en œuvre d'une stratégie marketing digitale de mise en marché de l'offre des destinations touristiques en France et à l'international.

La sélection des lauréats a été publiée début 2023 et la candidature du RGSF a été retenue.

IV.4 - LE LABEL QUALITÉ TOURISME PRÉHISTOIRE

Le Pôle a initié, il y a une douzaine d'années, une démarche visant la mise en place d'un référentiel national Préhistoire Qualité Tourisme afin d'améliorer la qualité de l'offre et de l'accueil, communiquer sur une image professionnelle et qualitative de l'offre touristique Préhistoire et mettre en réseau les sites autour de la thématique préhistoire.

Un comité technique et un comité de pilotage avaient été mis en place afin de concrétiser la création d'un référentiel Qualité Tourisme Préhistoire. Ce référentiel a vu le jour en 2014 et le Pôle a été reconnu partenaire thématique national par la Direccte. Le rôle du Pôle était d'instruire les dossiers des sites qui souhaitaient obtenir la marque Qualité Tourisme Préhistoire, de sélectionner les auditeurs. Toutefois cette action n'a pas été suivie, le poste de chef de projet étant resté vacant plusieurs années.

Un état des lieux a été réalisé à l'arrivée de la nouvelle cheffe de projet développement touristique afin d'étudier l'opportunité de relancer ce projet. Aujourd'hui, au total, sur les 85 sites de préhistoire recensés à l'échelle nationale sur le site Qualité Tourisme de la DGE, 15 ont la marque Qualité Tourisme Lieux de visite et 3 ont la marque Qualité Tourisme avec les critères Sites de Préhistoire.

Contactée début 2022, la DGE a indiqué que le label Qualité Tourisme Préhistoire n'a jamais officiellement été déployé. Les référentiels thématiques ayant été refondus dans un seul référentiel national en 2016, les partenaires thématiques n'existent plus. Aujourd'hui les CDT assurent l'accompagnement des candidats au label et le CDT de Dordogne est actif en ce domaine depuis 2018. Le tourisme culturel représente une des premières motivations dans le choix de notre destination et les sites eux-mêmes ont saisi l'importance de la qualité d'accueil, avec par exemple une forte incitation de l'association « Visites en Périgord » envers ses membres pour l'obtention du label.

Selon la DGE, seule une révision des critères spécifiques « sites de Préhistoire » pourrait éventuellement être envisagée et coordonnée par le PIP. Une douzaine de sites ayant la marque Qualité Tourisme ont été contactés à l'échelle nationale, ainsi que des sites de la Vallée de la Vézère, afin d'avoir leur point de vue concernant ces critères et leur potentielle révision.

Une très large majorité de sites indique que le label ne permet pas de gagner en visibilité, il n'est pas connu du public qui se tourne davantage vers les avis en ligne. En revanche, il permet d'engager une démarche de progrès en interne. Les critères liés aux sites de Préhistoire ne sont pas connus des sites eux-mêmes et leur éventuelle révision ne correspond pas à un besoin, en l'absence de plus-value par rapport au label national. Cette démarche de révision des critères est perçue comme peu utile et chronophage avec peu d'effets à la clé.

Les sites mettent toutefois en avant des besoins au niveau de :

- la formation des médiateurs : comment s'assurer de la qualité du discours et de son renouvellement tenant compte des actualités scientifiques ? Comment adapter le discours aux visiteurs ? ;
- la mise en place d'actions communes (expositions itinérantes, ...) ;
- la création d'itinéraires touristiques thématiques.

Ces 3 thématiques présentent un intérêt pour la qualité de la visite de sites de Préhistoire. Cependant, elles dépassent largement le cadre du label Qualité tourisme et pourraient être traitées dans un autre contexte. Le Pôle a ainsi proposé de les aborder au sein du réseau de sites à l'échelle régionale qui partage ces préoccupations.

IV.5 - LA CONSTRUCTION DE PARCOURS D'ÉDUCATION AUX PATRIMOINES COMMUNS À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE.

Dès le 4^{ème} trimestre 2020, le Pôle s'est orienté vers la création de parcours éducatifs en partenariat avec des sites patrimoniaux du territoire, proposant à un certain nombre d'entre eux de travailler à cette perspective.

La démarche s'est enclenchée dans un 1^{er} temps avec le MNHN – Abri Pataud, avec l'INRAP et avec le Service départemental d'archéologie de la Dordogne, afin de proposer dès la rentrée scolaire 2021 un parcours EAC commun et un outil pédagogique abordant la période néolithique à l'attention des classes de 6^{ème}. En 2022, elle a été étendue d'une part au Musée national de Préhistoire et au Centre des Monuments Nationaux et d'autre part au Château de Commarque et au CEPSM Le Lébérou.

Ainsi, 3 parcours d'Education Artistique et Culturelle multisites, adaptables de la maternelle jusqu'au lycée, ont pu ainsi être proposés aux établissements scolaires à compter de la rentrée scolaire 2022 :

▪ Le parcours EAC « Paysages, environnement et Préhistoire »

Le parcours « paysages, environnement et Préhistoire » aborde le caractère exceptionnel des patrimoines préhistoriques de la vallée. Il donne à voir la diversité des paysages et souligne le rôle de l'environnement dans l'occupation de ce territoire au cours des trois grandes périodes de la Préhistoire (Paléolithique, Mésolithique et Néolithique). Enfin, il permet d'appréhender l'impact des activités humaines passées et actuelles sur les paysages et plus globalement le territoire. Y contribuent le Pôle d'interprétation de la Préhistoire, le Centre des Monuments Nationaux, le Musée national de Préhistoire et le service départemental d'archéologie de la Dordogne.

▪ Le parcours EAC « La Vallée de la Vézère : toute une histoire ! »

Au travers d'une approche chronologique, le parcours « la Vallée de la Vézère : toute une histoire ! » met en avant la vallée de la Vézère en donnant à voir son histoire, sa culture et ses traditions. Y contribuent le Pôle d'interprétation de la Préhistoire, le Centre des Monuments Nationaux, le Musée national de Préhistoire, le service départemental d'archéologie de la Dordogne, le château de Commarque, le Museum national d'Histoire naturelle (Abri Pataud) et le CEPSM Le Lébérou.

▪ Le parcours EAC « Rencontres avec Néandertal »

Le parcours « Rencontres avec Néandertal » s'appuie sur « Néandertal, l'expo : une saison en Nouvelle Aquitaine » qui grâce aux découvertes archéologiques et paléanthropologiques récentes, et les nombreuses productions artistiques et populaires réalisées depuis le milieu du XIX^e siècle, dresse le portrait d'un cousin, source de nombreux fantasmes véhiculés par un imaginaire collectif fertile. Y contribuent le Pôle d'interprétation de la Préhistoire, le Centre des Monuments Nationaux, le Musée national de Préhistoire et le service départemental d'archéologie de la Dordogne

Validés par la DAAC en mars pour l'année scolaire 2022-2023, ces parcours ont principalement attiré 6 établissements du 2nd degré dans le cadre du dispositif Adage. Cependant, la fréquentation plus importante à partir de la rentrée de septembre 2022 a permis de mettre en évidence que les enseignants avaient connaissance de ces parcours, et ce, même s'ils n'avaient inscrit leur projet pédagogique au sein de la télé-procédure Adage.

IV.6 - LES AUTRES RÉSEAUX D'ACTEURS

Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire est adhérent du réseau des EPCC (CNL EPCC) et de l'AMSTI (réseau des musées et centres de culture scientifique et technique) dont il a participé aux rencontres nationales.

L'établissement est également membre du réseau européen CARP – Chemin de l'Art Rupestre de la Préhistoire. Il a notamment participé cette année à une formation en ligne des personnels d'accueil et à une journée promotionnelle du passeport d'art rupestre avec l'accueil d'une conférence d'un archéologue espagnol, en partenariat avec la SERPE.

V- FAIRE DIALOGUER

Le Pôle s'emploie à mettre ses activités en résonance avec les différents champs artistiques et culturels avec la volonté de mieux s'inscrire dans la dynamique culturelle du territoire. Il est impliqué, depuis plusieurs années, dans le programme départemental des « Résidences de l'art en Dordogne » auprès de l'Agence Culturelle Départementale Dordogne-Périgord. Il propose également des interventions artistiques et des spectacles vivants, que ce soit dans le cadre de sa programmation ou de propositions partenariales, notamment avec l'association Point'Org, le CEPSM/Festival du Lébéro, Musique en Périgord ou l'atelier sarladais de langue occitane.

V.1 TRAVAIL D'ARTISTES – CHARLES FRÉGER

Le Pôle et l'Agence Culturelle Départementale, avec le soutien de la DRAC, ont conjointement choisi l'artiste Charles Fréger pour la résidence 2021 qui s'est prolongée au cours du 1^{er} trimestre 2022. Charles Fréger a poursuivi ses recherches sur les représentations de l'Homme préhistorique, mais également sur les gestes de la préhistoire. Dans le cadre de la résidence, un lien a été établi avec le théâtre de l'Odyssée et a permis une collaboration entre l'artiste et un comédien de la troupe *Paon dans le ciment*. Visites de sites, rencontres avec des scientifiques, tournages ont ponctué les différents séjours de l'artiste. Une restitution a eu lieu en mars 2022 par un échange entre l'artiste et Claudine Cohen Des propositions à destination des étudiants ont été également organisées à cette occasion.

V.2 RENDEZ-VOUS ARTISTIQUES AUTOUR DE LA PROGRAMMATION (CF. PARTIE III)

Des activités artistiques ont été spécifiquement développées en lien avec les deux cycles thématiques des représentations de l'Homme préhistorique et de Néandertal. Ce fut notamment le cas, avec l'association Point'Org avec l'accueil du spectacle « Mme de Néandertal » ou bien avec le CEPSM et Musique en Périgord.

V.3 PRATIQUES ARTISTIQUES

Enfin, un travail a été engagé au cours du 2nd semestre 2022 avec le photographe Eric Solé avec qui nous avons collaboré lors du concours photo organisé en 2020-2021, dans le cadre d'ateliers photos qu'il encadre ayant pour thématique les transitions paysagères. Cf. partie VI.

VI- ÉDUQUER

L'année 2022 a permis, en termes de fréquentation des activités de médiation, qu'elles soient scolaires ou en ateliers grand public, un retour à des niveaux rencontrés avant la crise sanitaire. Ainsi, après deux années faites de confinement ou de protocole sanitaire interdisant toutes sorties scolaires aux établissements, les classes sont revenues dans les murs du Pôle, avec notamment une fréquentation en nette augmentation à partir de la rentrée de septembre. De fait, l'activité s'est déroulée majoritairement au sein du Pôle.

Pour le grand public, l'équipe de médiation a proposé en période estivale, ateliers, balades, visites et conférences. L'offre au sein de l'établissement s'est diversifiée avec le développement pour la deuxième année des animations au sein de la médiathèque et de contes. Enfin, les actions de médiation sur le territoire ont également été menées.

Le volet éducatif de l'activité du Pôle s'organise autour de 6 leviers principaux : la formation des enseignants et médiateurs, la conception de parcours, outils ou ateliers pédagogiques, l'accueil des publics scolaires et des jeunes publics, la mise en place d'activités de médiation en direction des publics « empêchés », la mise en place d'activités hors les murs et le développement d'une offre de médiation sur le Grand Site de France.

VI.1 - FORMATION DES ENSEIGNANTS ET MÉDIATEURS.

- Une formation départementale E.A.C. « Lire et analyser le patrimoine de proximité », en collaboration avec l'éducation nationale et le CAUE de Périgueux, s'est déroulée au PIP le 16 novembre 2022. Organisée sur une session de 3h, 5 enseignants y ont participé. Les objectifs de la formation étaient de connaître et s'approprier le document « Connaître le patrimoine de proximité, de savoir transférer des situations d'apprentissage en classe, d'apprendre à travailler avec des partenaires culturels et à utiliser des ressources et outils documentaires.

Le retour des participants est positif. Toutefois, compte tenu de la baisse de leur nombre, il a été proposé, après concertation avec la référente EAC du 1^{er} degré, de retravailler une partie du contenu formation ainsi que la communication auprès des enseignants.

- Conception d'une formation pour les enseignants sur la thématique des publics empêchés/publics à besoins éducatifs particuliers

Durant l'année 2022, l'équipe de médiation a travaillé sur la conception d'une formation, pour les enseignants, intitulée « Adapter sa pédagogie pour les publics à besoins éducatifs particuliers au travers de l'exposition Néandertal ». Cette dernière aura lieu le 22 février 2023.

VI.2 - CONCEPTION DE PARCOURS, OUTILS ET ATELIERS PÉDAGOGIQUES.

- Développement des parcours EAC thématiques. Une bonne partie de l'offre éducative du Pôle s'inscrit désormais dans des parcours d'Education Artistique et Culturelle multisites et partenariaux. Leur conception, leur formalisation et la concertation à mener mobilise l'enseignant mis à disposition de l'établissement par l'Education nationale. Trois parcours ont été lancés en 2022, tels que décrits précédemment. Ils vont en 2023 faire l'objet d'une refonte pour les rendre plus cohérents, lisibles. Des contacts ont été pris par ailleurs pour élargir progressivement le cercle des partenaires en 2023.
- Projet annuel avec le lycée professionnel St Vincent de Paul. Ce projet consiste à amener les élèves du lycée professionnel à concevoir un événement au Pôle. Entrant dans le dispositif Adage, le projet se déroule tout au long de l'année scolaire et se terminera par une restitution au Pôle en avril 2023 avec une présentation du travail des élèves. Il s'inscrit dans le programme « Chef-d'œuvre » à savoir une réalisation leur permettant d'exprimer des talents en lien avec leur futur métier, et de valoriser leurs compétences. Deux classes sont concernées : les 1ère Bac pro esthétique (ECP) pour un travail de maquillage / body-painting et les 1ère Bac pro métiers de l'accueil (MA) sur l'organisation de la manifestation. Les élèves auront étagement à réaliser un article de presse.
- Développement d'une offre de médiation nouvelle en lien avec l'exposition Néandertal
 - Le Néanderlab



L'exposition originale telle qu'elle avait été présentée au Musée de l'Homme, proposait une partie consacrée au site archéologique de La Folie (Poitiers), site moustérien d'habitat de plein air. Cette partie était l'occasion de rentrer plus précisément dans les sciences archéologiques et leur apport dans la recherche sur Néandertal. Au Pôle, l'équipe a fait le choix de réduire la part consacrée à ce propos dans le cœur du parcours de l'exposition afin de le développer dans un espace dédié à la médiation humaine, et créé par le PIP : le Néanderlab. Ce laboratoire fictif est un dispositif ludique de médiation proposant une immersion au sein d'une équipe imaginaire d'archéologues préhistoriens en pleine étude d'un site néandertalien. L'objectif était de solliciter le sens de l'observation et l'esprit d'analyse du visiteur. Deux modes de découvertes du Néanderlab sont proposés : un mode "spécialiste" pour ceux qui désirent se glisser dans la peau d'un expert le temps d'une animation et un mode plus classique pour les curieux désirant simplement découvrir le Lab en compagnie d'un médiateur.

Ce dispositif a permis d'expérimenter la proposition d'une médiation humaine en continu ou presque dans l'exposition, de façon libre. Des retours très positifs de la part des visiteurs ont été enregistrés. Deux points d'amélioration sont toutefois à retenir : cette solution a été très chronophage pour les médiateurs et a souffert d'un manque de visibilité du fait de son emplacement et de la configuration du parcours de visite.

- Les animations flash au sein de l'exposition

Des animations flash thématiques au sein du parcours de visite de l'exposition ont été expérimentées au cours des vacances scolaires, avec un médiateur intervenant pendant 5 mn sur un thème au sein de l'exposition puis répondant aux questions des visiteurs de passage. Cette formule a plutôt bien fonctionné. Impromptue, souple elle a régulièrement attiré les publics en train de visiter l'exposition et a ajouté un plus à la visite en autonomie sans présenter la contrainte de la visite guidée.

- La création de dispositif de médiation au sein de l'exposition

Un gros travail d'adaptation de l'exposition a été fourni afin de faire en sorte qu'elle puisse s'adresser à un public familial accompagné d'enfants. Plusieurs dispositifs de médiation ont donc été conçus et fabriqués par l'équipe du Pôle, dont l'espace cuisine afin de découvrir de manière ludique l'alimentation de Néandertal, le jeu des empreintes, la carte magnétique et pédagogique des sites préhistoriques de Nouvelle-Aquitaine, ...

- La mise en place de nouveaux ateliers autour de Néandertal

Afin de s'inscrire dans la thématique annuelle autour de Néandertal, l'équipe de médiation a conçu différents ateliers complémentaires à l'exposition tout en conservant les ateliers phares que constituent l'atelier d'initiation à la fouille archéologique pour les + de 8 ans et le mobifouilles pour les enfants de 4 à 8 ans. Ainsi ont été mis en place un atelier maquette, un atelier « empreinte », un atelier « Néandertal fait le buzz », un atelier feu. Ils ont été complétés d'un atelier peinture corporelle, de balades estivales commentées (Boucle de la Mouthe et Gorges d'enfer) et d'une présentation du loup.

Au total 767 personnes ont participé aux ateliers d'été dont une majorité d'enfants. Les ateliers d'été restent ceux de l'initiation à la fouille (fouilles ou mobifouilles) qui concentrent un quart des effectifs, suivis des contes.

Sur les petites vacances, la fréquentation s'élève à 200 personnes, essentiellement au printemps. La répartition de la fréquentation entre les ateliers suit peu ou prou les mêmes caractéristiques qu'en été.

Hors vacances scolaires, l'établissement a testé à 2 reprises la mise en place de stages d'une journée sur les origines de la céramique, en mars puis en septembre. Au total ce sont 10 personnes qui ont participé à cette formule, ce qui reste assez modeste.

- La relance du club des petits archéos.

Au cours du 1^{er} trimestre, l'équipe de médiation a tenté de relancer également un rendez-vous régulier pour les enfants, sous la forme d'un cycle de 10 séances le mercredi d'initiation à l'archéologie et de découverte de manière ludique de différentes disciplines qui la composent, avec là encore peu de succès, seulement 2 enfants ayant suivi tout le cycle, un troisième n'ayant participé qu'à la 1^{ère} séance.

- Développement de l'activité contes

L'activité contes est désormais proposée à chaque période de vacances scolaires au sein de l'établissement ainsi qu'aux crèches en itinérance. 3 contes originaux ont été présentés cette année :

- « les enfants de la préhistoire, de Néandertal à Cro-magnon », conte de sensibilisation à la préhistoire à destination du jeune public (pour les 5-10 ans) ;
- « le loup gris et sa forêt jolie », conte de sensibilisation à l'environnement et de découverte de l'espace de la médiathèque et du milieu du livre à destination du très jeune public (à partir de 2 ans)

- « cache-cache animaux du Paléo », conte de découverte de la préhistoire et en déambulation des différents espaces du Pôle en lien avec l'exposition Néandertal, à destination du très jeune public, (à partir de 2 ans).

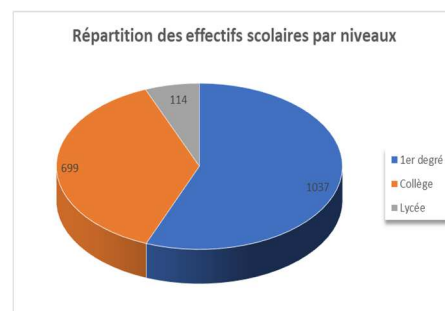
Les contes ont attiré 151 enfants âgés de 2 à 10 ans. Les parents qui ont assisté aux contes ne sont pas comptabilisés. 3 contes ont fait l'objet d'un teaser mis en ligne sur le site internet de l'établissement.

Par ailleurs, un projet a été engagé à l'année avec le crèche du Bugue. Il poursuit un objectif de sensibilisation du très jeune public à la préhistoire dans le cadre d'un cycle de 6 séances, au cours desquelles, un conte différent est présenté, avec une évolution, d'un conte à l'autre, en complexité, en durée, en vocabulaire et en attention. Le projet a concerné 77 enfants.

VI.3 - L'ACCUEIL DES PUBLICS SCOLAIRES.

L'établissement a retrouvé en 2022 le niveau de fréquentation scolaire d'avant la crise sanitaire.

L'équipe de médiation est intervenue auprès de 266 élèves en itinérance et a accueilli 1 601 élèves, ce qui porte à un total de 1 850 élèves de tous niveaux sur l'ensemble de l'année. La fréquentation au PIP, en termes de public scolaire et compte tenu de la crise sanitaire de 2020 et 2021, est sans surprise en hausse par rapport aux deux dernières années.



On note que les scolaires du 1^{er} degré ont un peu plus fréquenté l'établissement, même si les classes du 2nd degré restent assez nombreuses, notamment les classes de 6^{ème}. Les maternelles et les lycées restent peu représentés.

Au-delà de la mise en place des parcours EAC, l'année a été l'occasion de lancer de nouvelles activités :

Finalisation et test concluant d'un parcours néolithique (incluant le jeu néolithique conçu en 2021-2022 en partenariat avec le Service départemental de l'archéologie et l'INRAP), associé à deux ateliers « céramologue » et « fabrication de céramique » élaborés en 2022) auprès de 60 élèves de 6^e du collège de Lanouaille, en collaboration avec le SAD. Ce parcours doit, pour la rentrée 2023, être intégré comme sous-parcours de l'offre EAC « La Vallée de la Vézère : toute une histoire ! ». Des ateliers/visites au domaine de Campagne seront également proposés aux classes.

NOM du groupe	Effectif extérieur	Effectif au PIP	Date réservation	Montant
Collège de Tocane	-	72	18 et 25 janv.	480,00 €
École Alles-sur-Dordogne	-	27	3 fév.	170,00 €
École Château-Lévêque	25	-	8 fév.	200,35 €
École Saint-Martin-Fouilloux	-	42	23-mars	160,00 €
Collège Saint-Astier	-	51	31-mars	320,00 €
Collège Saint-Astier	-	55	8-avr.	320,00 €
Lycée agricole de Voutezac	-	8	12-avr.	80,00 €
École de Montanceix	-	28	14-avr.	125,00 €
Lycée pro St-Jo Périgueux	-	11	10-mai	Adage
École de Sanilhac	-	42	12 et 27 mai	Adage
École La Force	-	20	18-mai	80,00 €
École d'Excideuil	-	20	19-mai	360,00 €
Ecole St Sever Rouffiac	-	26	2-juin	80,00 €
Ecole Azerat	-	14	9-juin	45,00 €
École île aux enfants Saintes	-	30	23-juin	260,00 €
École Rosa Bonheur - Blaye	-	60	1er juillet	180,00 €
École de Beynac	-	28	5-juil.	170,00 €
Lycée Terrasson	-	41	15 sept.	160,00 €
Lycée pro St.-Jo Périgueux	12	-	20 sept.	Adage
Action scolaire fête du GS (maternelle et primaire)	169	18	12 au 30 sept.	gratuit
Collège Cantelande de Cestas	-	165	du 27 sept. au 4 oct.	480,00 €
École de Badefols sur Dordogne	-	23	3 oct.	80,00 €
Lycée St-Jo Périgueux	-	12	3 oct.	80,00 €
Collège Pongibaud	-	96	7 et 14 oct.	320,00 €
Collège Lanouaille	60	-	20 oct.	test
Collège Montaigne à Périgueux	-	46	14 nov.	visite
Spectacle conte Lébéro	-	249	22 nov.	spect.
Lycée Sarlat	-	30	22 nov.	visite
Collège St-Jo Périgueux	-	118	24 et 29 nov.	680,00 €
Action spectacle "Madame de Néandertal"	-	199	28 nov.	45,00 €
Ecole Belvès	-	17	5 déc.	80,00 €
Collège Bertrand de Born à Périgueux	-	36	15 déc.	80,00 €
TOTAL PAR EFFECTIF	266	1584		5 135,35 €
TOTAL EFFECTIF GLOBAL	1850			

- Lancement d'un volet scolaire autour de la fête du Grand Site. Pour l'année 2022, la fête du Grand Site s'est étendue aux scolaires du territoire au travers d'une action pédagogique proposée par les équipes du Grand Site et de médiation. L'objectif de ces animations pédagogiques consistait à amener les élèves à s'approprier le patrimoine de proximité en rencontrant un professionnel de la culture, de l'environnement, de l'architecture et de la préservation du patrimoine et en réalisant une visite in situ d'un site local avec ce même professionnel. Huit établissements du 1^{er} degré (187 élèves) ont participé à cet événement.

- Mise en place et proposition du projet contes, en partenariat entre le CEPSM (festival du Lébéro) et le Pôle d'interprétation de la Préhistoire, intégrée au parcours EAC « la Vallée de la Vézère : toute une histoire ! ». L'objectif de l'action pédagogique consiste à amener les élèves à travailler sur l'oralité, les traditions et le langage de la Vallée de la Vézère au travers de la transmission intergénérationnelle, les contes et le patrimoine local. À ce jour, aucune classe ne s'est positionnée sur ce projet. Il est donc envisagé de revoir et d'étaler la communication pour la rentrée 2023.
- Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire et l'association Point Org a proposé le 28 novembre 2022 et uniquement pour les établissements scolaires une représentation du spectacle « Madame de Néandertal, journal intime ». Il s'agissait d'un spectacle préhistorique contemporain d'après le livre « Madame de Néandertal journal intime » de Pascale Leroy et Marylène Patou-Mathis. Suite au spectacle, l'équipe médiation a proposé une action scolaire proposant des ateliers sur place et en itinérance. Le spectacle a attiré 198 élèves provenant des écoles du Bugue, de Meyrals, Saint-Chamassy et du collège du Bugue. Pour des raisons de personnels et de capacité d'accueil, le Pôle ne pouvait recevoir que 2 classes en ses murs pour des ateliers. Il a donc été proposé aux autres classes de s'inscrire auprès de partenaires (MNP, CMN, MNHN) si elles souhaitaient coupler le spectacle avec des visites de sites notamment. L'école de Meyrals (17 élèves) a participé à un atelier « animaux de la Préhistoire » et une classe (sur 3) de l'école du Bugue à l'activité « métiers de l'archéologie/Néandertal fait le buzz » du Lab (les 2 autres classes ont visité l'exposition avec le livret d'accompagnement).
- Enfin, le pass culture, volet collectif, a été mis en place cette année au Pôle, après un lancement en 2021 sur le volet individuel. 2 établissements scolaires soit 96 élèves en ont bénéficié cette année.

VI.4 - LA MISE EN PLACE D'ACTIVITÉS DE MÉDIATION EN DIRECTION DES PUBLICS « EMPÊCHÉS »

En direction des publics dits « empêchés » ou « éloignés » de la culture, le Pôle a travaillé cette année avec 8 établissements ou structures : l'EHPAD de Salignac sur un projet engagé en 2021, l'EHPAD de Carsac à raison de 5 séquences au 1^{er} trimestre 2022 entre découverte de la Préhistoire et travail de socialisation et de motricité, l'EHPAD du Bugue également sur la même période et les mêmes objectifs sur 7 séquences, le centre de détention de Neuvic sur un projet engagé en 2021, le centre hospitalier Vauclaire et le foyer de vie « Le Bercaill » (4 séquences) au printemps pour un travail de socialisation, de motricité et d'amélioration de l'image de soi, la mission locale de Sarlat sur un projet d'ouverture culturelle, d'échanges, pour redonner confiance et faciliter la recherche d'emploi et enfin la résidence d'autonomie de Saint Cyprien dans le cadre d'un projet d'ouverture culturelle et de sociabilisation.

Au total, une petite centaine de personnes ont été accueillies ou à qui l'équipe du Pôle a rendu visite (pour 60 % des séquences). Cela représente 20 interventions au total. Les seniors représentent le champ social où nous intervenons le plus. Ensuite, il s'agit d'un établissement qui concerne le domaine du handicap mental, un autre pour l'univers carcéral, un pour la psychiatrie et enfin un dans le cadre de la réinsertion.

VI.5 - LA MISE EN PLACE D'ACTIVITÉS HORS-LES-MURS

En complément des interventions dans les établissements scolaires ou les établissements médico-sociaux, le Pôle a progressivement développé cette année les activités hors-les-murs :

- en proposant des interventions dans les établissements « petite enfance » notamment sous la forme de contes : c'est le cas de la mise en place d'un cycle de rencontres autour du conte,
- en intervenant lors de manifestations organisées sur le territoire : présence de l'équipe de médiation au Bugue dans le cadre du festival BrikaBrak les 4 et 5 juin autour des outils de la préhistoire et de l'art pariétal, participation à la fête du Grand Site au début du mois d'octobre,
- en proposant des temps d'animations hors-les-murs comme le café-archéo organisé le 2 septembre au Moustier ou le spectacle Betty Blues proposé à Terrasson le 1^{er} octobre,
- en proposant au territoire (communes, communautés de communes, associations culturelles et patrimoniales, offices du tourisme), une conférence itinérante sur la construction des paysages du Grand Site de France.

VI.6 - DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE MÉDIATION SUR LE GRAND SITE DE FRANCE

En complément de la circulation de l'exposition photo « Minéralités » et de la fête du Grand Site de France, depuis 2 ans itinérant sur le territoire (Campagne en 2021, Terrasson en 2022), le Pôle a enrichi en 2022 son offre de deux nouvelles activités en direction d'un public d'adultes :

- **Des conférences illustrées pour introduire à la découverte des paysages du Grand Site de France.**



Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire a souhaité s'engager en 2021 dans la conception d'une conférence introductive au Grand Site de France, abordant la thématique de la construction de ses paysages depuis leur formation géologique puis au travers du continuum de près de 400 000 ans d'occupation humaine. Testée en 2021 au Pôle, à St Amand de Coly et à Mauzens, cette conférence a été ensuite enrichie en 2022 d'un important travail d'illustration.

La nouvelle mouture de la conférence a été présentée en avril 2022 aux acteurs locaux. Elle restitue l'important travail réalisé par Christophe Vigerie de synthèse, de mise en forme et de restitution des connaissances mobilisables sur le territoire, son évolution, son occupation à travers les âges, ainsi que les marqueurs que l'on retrouve dans le paysage, et la série d'illustrations originales réalisées par Valérie Gatinel. Cela permet aux participants de visualiser l'évolution du cadre de vie des habitants de la vallée, la pérennité de son occupation et les inscriptions successives laissées par son histoire dans son paysage et d'interroger son avenir.

La conférence, depuis le printemps 2022, est proposée à l'itinérance sur le territoire du Grand Site de France. Elle a été programmée sur le 2nd semestre 2022 à 7 reprises, sur les communes de Mauzens-Miremont, Fanlac, Tamniès, Saint-Chamassy, Le Lardin-Saint-Lazare, Campagne et Rouffignac, pour un total de 272 participants auprès desquels elle a remporté un vif succès.

▪ Lancement des ateliers photographiques des paysages du Grand Site de France Vallée de la Vézère.

Dans le but de poursuivre la démarche initiée avec le concours photographique de 2021 qui avait permis de recueillir les points de vue des habitants sur les paysages et les patrimoines qui les entourent, le Pôle a mis en place des ateliers photographiques menés par un photographe – plasticien du territoire, Eric Solé.

Ces ateliers sont destinés aux habitants de la vallée, sur une durée de 5 mois par groupe de 10 personnes. Ils sont proposés à un rythme régulier de 2 sessions mensuelles, à la médiathèque du Pôle en soirée, et de sorties terrain, afin d’appréhender la richesse et la diversité des paysages et patrimoines.

Le thème général de la session en cours est : Quels patrimoines pour demain ? La vallée de la Vézère recèle des patrimoines préhistoriques et historiques importants. Mais quels seront les patrimoines que les habitants du XIXe siècle laisseront ? Qu’est-ce qui fera patrimoine dans le futur sur notre territoire ? Les participants, ayant choisi un sujet en lien avec la thématique générale doivent mener un projet photographique personnel.

La première session a débuté en novembre 2022 pour une durée de 6 mois. Les travaux des participants feront l’objet d’une restitution, dans la salle d’exposition temporaire, en mai-juin 2023, dans le cadre de l’exposition Grand Site de France Vallée de la Vézère. Une deuxième session d’ateliers est prévue au printemps 2023.

VII- AMÉLIORER ET SÉCURISER LA GESTION DE L’ÉTABLISSEMENT

Ce volet, rajouté début 2021, au projet d’établissement concerne l’administration et la gestion avec un objectif d’amélioration et de sécurisation des procédures engagé depuis l’été 2020 et de mise en place d’une politique pluriannuelle de gestion des ressources humaines.

Cela concerne, en 2022 principalement 5 domaines d’activité :

VII.1 - LA GESTION DES MARCHÉS PUBLICS.

Nous avons engagé fin 2020 tout un travail nous conduisant à remettre en consultation les marchés d’entretien, de fourniture ou de maintenance du centre d’accueil et de ses équipements mis en place en 2010.

Cela a notamment concerné cette année le renouvellement du marché de maintenance des installations de chauffage, ventilation, climatisation, des onduleurs, de l’alarme et de la télésurveillance, des assurances, responsabilité civile et dommage aux biens. La remise en concurrence de la téléphonie a été reportée pour pouvoir d’une part solliciter les opérateurs sur les deux versants (mobiles et fixes) et d’autre part entrer si possible dans le groupement animé par le Département.

La remise en consultation a permis une très légère économie selon les contrats mais surtout nous a permis d’améliorer le service rendu : modernisation du système d’alarme et de télésurveillance avec remplacement des équipements devenus obsolètes, extension du marché d’assurance à la protection juridique et fonctionnelle.

VII.2 - LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Une partie de l'année a été consacrée à l'élaboration, en interne, du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) qui a fait l'objet d'un travail de concertation important, sous la houlette de 2 agents de l'équipe. Le travail de recensement des risques physiques effectué en 2021 a été complété au 1^{er} semestre 2022 d'un recensement des risques psychosociologiques sur la base d'un questionnaire anonyme renseigné par les agents. Le DUERP a été finalisé au cours du 3^{ème} trimestre 2022, puis approuvé par le Comité Technique et par le Conseil d'Administration au début de l'automne.

Un plan pluriannuel de prévention des risques a été mis en place parallèlement afin de permettre à l'établissement de prendre en compte les risques identifiés comme les plus sérieux ou les plus récurrents. Le DUERP identifiait peu de risques importants. La totalité de ceux qui ont été identifiés comme tels a d'ores et déjà été traitée. Cf. tableau de bord de suivi de la mise en œuvre du plan de prévention.

VII.3 - L'ORGANISATION DES TEMPS DE TRAVAIL AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT.

Ce chantier a été lancé au cours du 2nd semestre 2021 par un important travail de concertation avec le personnel de l'établissement, une analyse de la fréquentation horaire sur les périodes d'ouverture au public de l'établissement et un travail de mise à plat des différents régimes de travail existant.

Il a débouché sur une adaptation des horaires d'ouverture au public de l'établissement, l'acquisition d'un outil de gestion et de suivi des présences/absences et du temps de travail des agents, opérationnel au début du 2nd semestre 2022, l'élaboration et l'adoption d'un nouveau règlement relatif à l'organisation des temps de travail des agents approuvé par le Comité Technique en janvier 2022, puis par le Conseil d'Administration en mars.

Ce nouveau protocole, intégré au règlement intérieur de l'établissement a été mis en œuvre à compter du 1^{er} avril 2022. Il a permis d'encadrer clairement et désormais dans le respect de la réglementation, la gestion des temps de travail, le traitement des heures de nuit, de dimanche et jours fériés et des congés dans l'établissement.

Le logiciel de gestion a permis également de fluidifier les demandes de congés et d'améliorer le suivi du temps réellement travaillé, malgré une lecture tronquée du fait du démarrage au 1^{er} avril.

VII.4 - LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE PLURIANNUELLE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'établissement s'est doté en 2021 d'une stratégie pluriannuelle de gestion des ressources humaines, planifiant sur la période 2021 -2023 les différents chantiers à conduire.

2022 est la seconde année de mise en œuvre des lignes directrices de gestion ainsi définies avec pour dominantes envisagées la mise en place du plan de prévention et le nouveau régime d'organisation des temps de travail précédemment évoqués. Le 3^{ème} chantier prévu, portant sur l'état des lieux et l'analyse comparative des rémunérations a été différé compte tenu du contexte budgétaire de l'établissement qui s'est tendu en cours d'année.

L'année 2022 a permis également à l'établissement de mettre en œuvre pleinement le plan triennal de formation adopté en 2021. Il constitue une avancée significative par rapport aux années antérieures où le nombre de jours de formation était très faible. En 2022, 40 jours de formation ont été effectués tous agents confondus, portant à la fois sur la mise en place de formations réglementaires (de sécurité ou statutaires) mais aussi des formations de développement des

compétences (pratique des langues étrangères, médiation et action culturelle, aspects juridiques). Un bel effort a été effectué sur l'année en raison d'une majorité des formations effectuées hors CNFPT car non proposées au sein du catalogue ou en raison des difficultés pour obtenir des places dans les sessions de formation proposées. L'établissement a investi 6 397 € dans le volet formation des agents dont 5 747 € en frais pédagogiques et 650 € en frais annexes (déplacements, hébergement).

Enfin, un travail préparatoire a été engagé pour préparer la mise en œuvre de la nouvelle réglementation relative à la protection complémentaire des agents de la Fonction Publique Territoriale. Un questionnaire en ligne a été déployé en interne afin de dresser l'état des lieux de la couverture santé et prévention des agents. Les informations utiles à l'organisation d'un débat d'orientation en la matière feront l'objet d'un traitement au cours du 1^{er} trimestre 2023.

VII.5 - LA MISE EN CONFORMITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL EUROPÉEN DE PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Un important travail interne a été également engagé, avec l'appui méthodologique de l'Agence Technique Départementale, afin de mettre l'établissement en conformité avec la réglementation en vigueur en matière de protection des données individuelles. C'est désormais le cas et un suivi régulier est effectué en interne et avec l'accompagnement de l'ATD.

L'année 2022 a donc été dense, riche en projets et en activités et a permis à l'établissement de se hisser à la hauteur des ambitions fixées par le projet d'établissement approuvé par ses différentes tutelles.

Toutefois, le contexte inflationniste international enclenché au printemps 2022, la pression qui en résulte sur le fonctionnement d'un établissement comme le Pôle de près de 3 000 m², énergivore et largement ouvert au public, rendent indispensable, désormais, un accompagnement renforcé des tutelles, si elles souhaitent voir se poursuivre en 2023, la dynamique engagée.



Table des matières

INTRODUCTION.....	186
I. DE VISU : ARTS VISUELS ET TERRITOIRE.....	Erreur ! Signet non défini.191
II. EN SCENE : ARTS VIVANTS ET TERRITOIRE.....	201
III. PARATGE D'OC ET D'AILLEURS	211
IV. SPRING : CULTURE ET JEUNESSE	217
V. CULTURE ET SOLIDARITÉ.....	223
VI. FABRIQUE : LA RESSOURCE ET LES SERVICES.....	230
VII. LA COMMUNICATION	233
VIII.L'ÉQUIPE	236

INTRODUCTION

L'année 2022 marque la sortie de la crise sanitaire. Celle-ci a bouleversé les dynamiques territoriales et provoqué des changements dans les usages et les habitudes. Nous constatons un retour inégal des publics dans les lieux professionnels de diffusion. Cependant la fréquentation des manifestations du réseau Réseaunance et des associations de bénévoles est prometteuse avec des taux de remplissages encourageants. Les tarifs modérés, la proximité géographique et le lien au local, la programmation de plus en plus professionnelle, le développement d'actions culturelles, attirent les habitants. Plusieurs événements ont vu leur fréquentation s'accroître de plus de 30% et touchent un public très intergénérationnel. De même, les rassemblements autour de pratiques en amateur se sont multipliés et rencontrent une forte adhésion : 450 personnes à Mussidan pour un bal traditionnel, animé par des artistes professionnels.

Depuis 2020, et cela perdure en 2022, de nombreux professionnels, artistes, techniciens et autres personnes qualifiées dans tous les domaines de la culture, s'installent en Dordogne pour plusieurs raisons : économique, immobilière, environnementale. Pour certains d'entre eux, leur implantation est également liée aux possibilités de soutiens au travers des politiques publiques. Cependant l'importance de ce mouvement met en tension les dispositifs de ressource et de soutien à la création proposés. Si la collaboration entre structures départementales, animée par l'Agence culturelle départementale, s'est poursuivie, elle ne pourra suffire à répondre à l'ensemble des sollicitations. Il est donc nécessaire de remettre en perspective les modes d'accompagnement et de soutenir la mise en place de nouveaux outils de développement et de visibilité des productions artistiques professionnelles en Dordogne.

L'année 2022 est une année record en termes d'interventions sur l'ensemble du département, mais plus que le volume, la nature des interventions s'est modifiée. Plus de 50% relèvent du domaine de l'accompagnement et des services « supports » produits par la structure pour soutenir les porteurs de projets culturels. Qu'il s'agisse du prêt de matériel, du conseil personnalisé artistique ou technique, de la gestion et de l'organisation des manifestations, de l'animation de réseau, l'Agence culturelle départementale a été sollicitée par un nombre important d'associations, mais aussi par des collectivités de plus en plus impliquées dans le développement culturel et éducatif de leur territoire.

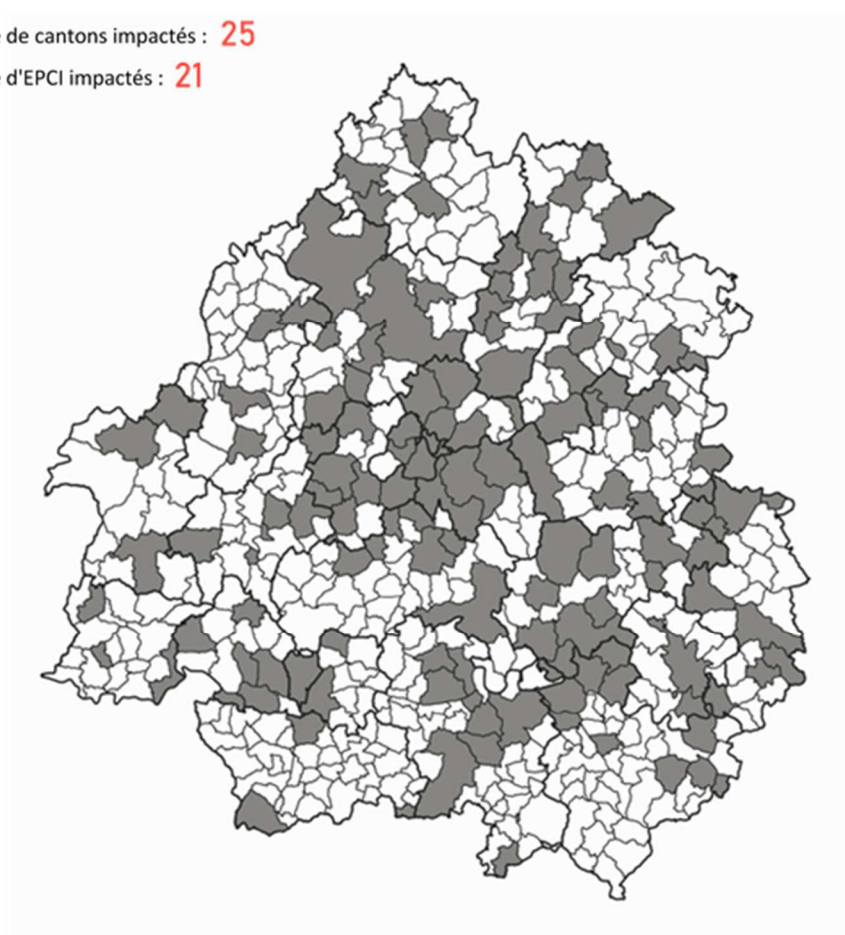
Ces tendances, si elles se confirment en 2023, doivent conduire la structure à un repositionnement de ses activités pour répondre au plus juste aux enjeux de la collectivité, des porteurs de projets, des artistes et des usagers.

2022 EN CHIFFRES

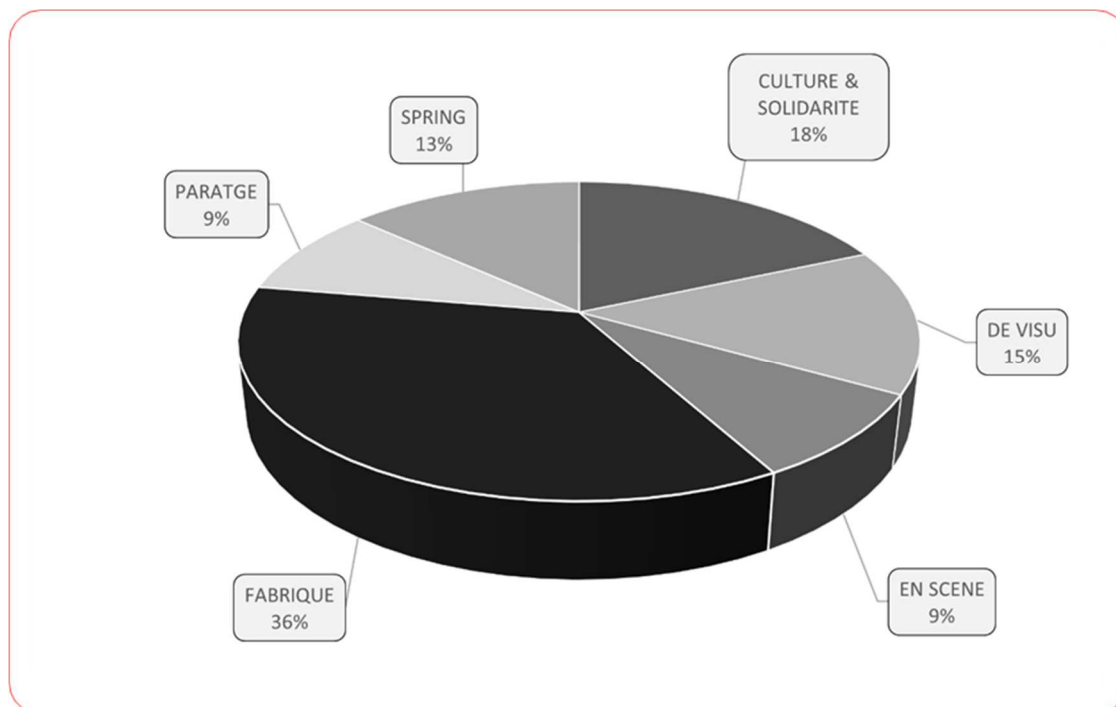
- > 1 080 Interventions sur le département
 - > 384 Partenaires
 - > 5 333 Scolaires
 - > 382 Jeunes en hors temps scolaire
 - > 925 bénéficiaires des dispositifs Culture & Solidarité
 - > 80 Représentations
 - > 12 Expositions
 - > 41 projets de création accompagnés
 - > 143 artistes ou compagnies soutenus en diffusion ou mobilisés pour des interventions
 - > 307 RDV conseil personnalisé
 - > 168 Contrats de prêt de matériel
 - > 829 Actes administratifs
 - > 88 Contrats intermittents
- Nombre de cantons impactés : 25
Nombre d'EPCI impactés : 21

Nombre de cantons impactés : **25**

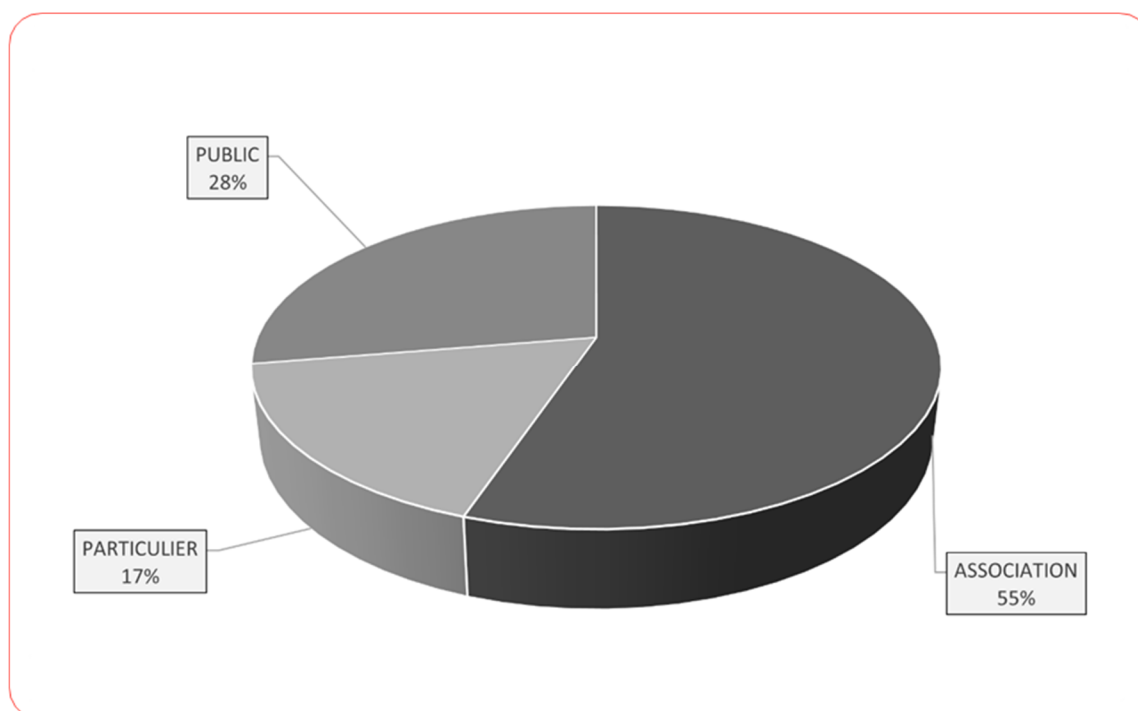
Nombre d'EPCI impactés : **21**



Les programmes dans l'activité



Les types de partenaires



LE MAILLAGE TERRITORIAL ET LES RÉSEAUX

Afin de jouer son rôle d'opérateur départemental facilitant les processus de collaboration infra et supra départementaux, l'Agence culturelle départementale est membre actif de plusieurs réseaux professionnels. Cette implication induit chaque année une cinquantaine de réunions de travail à l'échelle départementale, régionale ou nationale.

> **RÉSEAU LOOP** : LOOP est un réseau national de professionnels du secteur du spectacle vivant (Danse) regroupant 23 membres proposant des saisons ou des événements dédiés à la jeunesse.

> **RÉSEAU ASTRE** : Astre est un réseau arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine qui a pour objet d'accompagner et de valoriser la création et l'expression plastique, de rendre les productions artistiques accessibles à tous et d'assurer le développement équitable, coopératif et solidaire du secteur des arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine. Il compte 70 membres.

Depuis 2020, l'Agence culturelle départementale assure la coprésidence du réseau.

> **RÉSEAU 535** : 535 est un réseau qui a pour objectif de proposer des cycles de rencontres physiques et dématérialisés, formels et informels, sur le spectacle vivant en région. Il rassemble aujourd'hui 81 structures de diffusion du spectacle vivant en Nouvelle-Aquitaine.

> **RÉSEAU MAIA** : Dédié à l'accompagnement des bénévoles dans leur mission, les acteurs de formation du réseau de la M.A.I.A (Mission d'Accueil et d'Information des Associations) proposent un programme complet de formations et d'ateliers ressources.

En 2022, plusieurs formations en direction des associations ont été proposées dans le cadre du réseau.

> **COLLECTIF GARAGE RÉSIDENCE STATION D'ESSENCE PATRIMONIALE** : Le collectif « Garage Résidence, station d'essence patrimoniale » regroupe plusieurs structures en Nouvelle-Aquitaine et propose des résidences de recherche et de création à des équipes artistiques qui interrogent la porosité entre répertoires traditionnels et création contemporaine. Le collectif a la volonté de proposer un format d'accompagnement, plus structuré et plus structurant, s'inscrivant dans une démarche trans-sectorielle de la recherche-crédation à la production-diffusion, qui s'appuie sur la mutualisation des compétences, la complémentarité et la coopération.

> **RESEAUNANCE** : En 2022, l'Agence culturelle départementale a réactivé un réseau de partenaires du territoire, publics ou associatifs, engagés dans la construction de saisons culturelles et de programmes d'actions culturelles dans les domaines des Arts visuels ou vivants. Elles ont en commun l'accès à des équipements sur le territoire et l'emploi d'au moins 1 salarié.

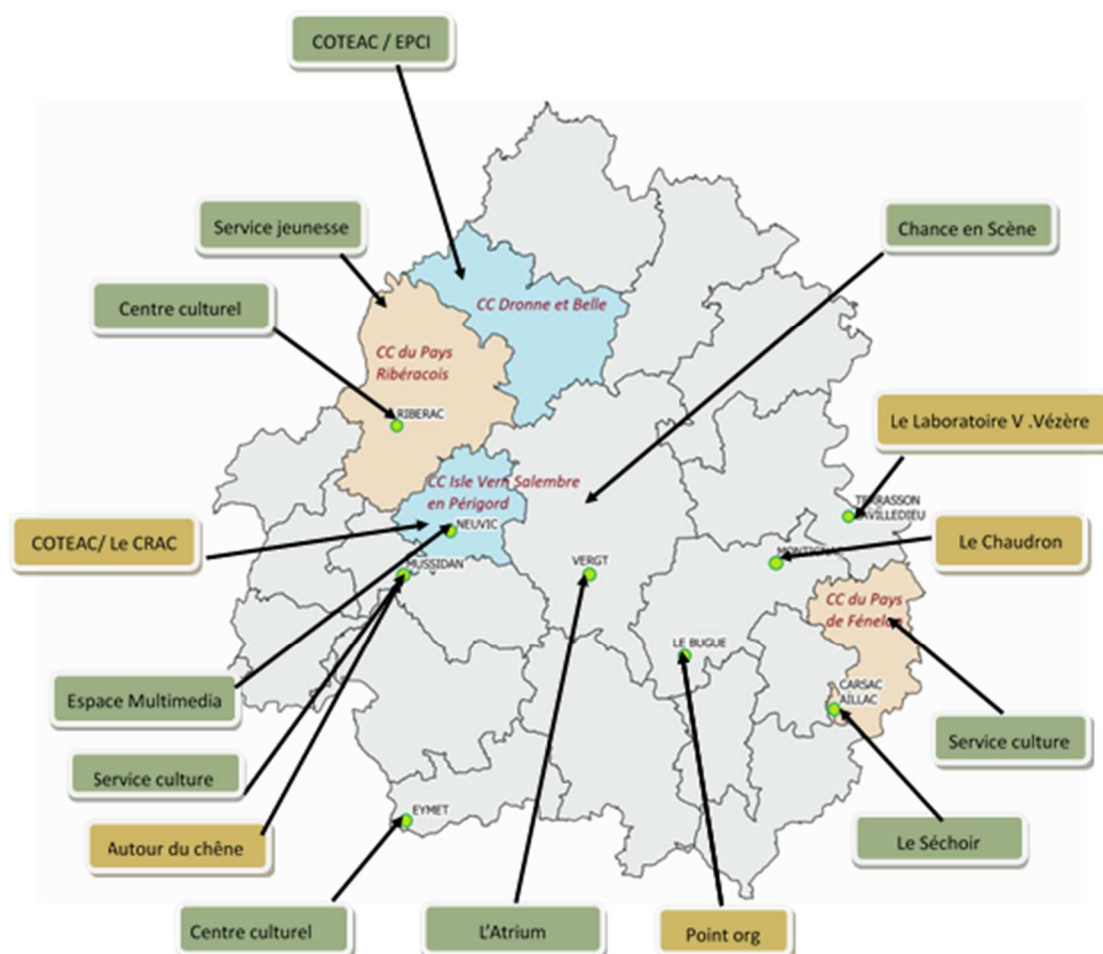
Partenaires Réseautage 2022



Partenaires Publics



Partenaires associatifs



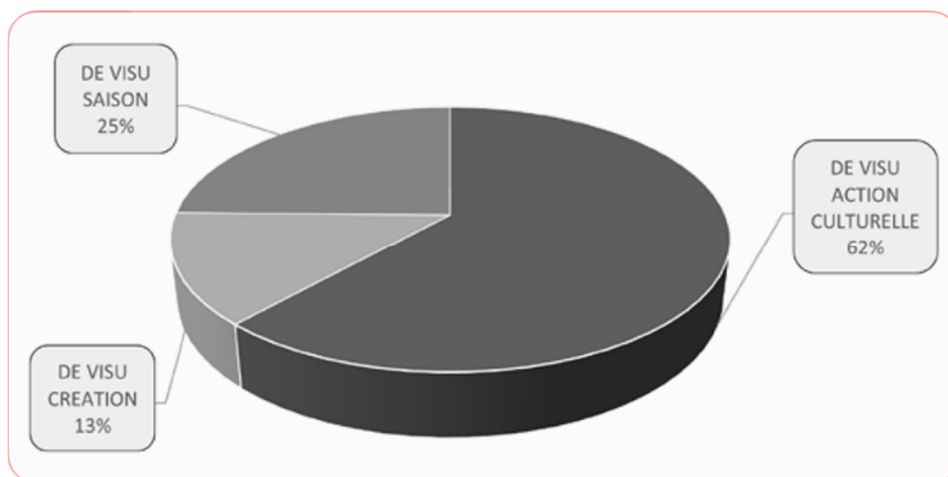
I. DE VISU : ARTS VISUELS ET TERRITOIRE

EN CHIFFRES

- 11 expositions
- 8 662 visiteurs
- 163 groupes accueillis à l'Espace Culturel F. Mitterrand
- 240h d'ateliers
- 100h d'ateliers d'EAC animés par 5 équipes artistiques
- 13 artistes soutenus en production

L'Agence culturelle départementale est missionnée par le Conseil départemental de la Dordogne et soutenue par la Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle Aquitaine et le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine pour développer la présence des Arts visuels et soutenir les porteurs de projets.

Cette mission se décline dans le cadre d'un programme DE VISU à travers trois axes :



I.1- DE VISU : LA SAISON

I.1.1- LE PROGRAMME D'EXPOSITIONS À L'ESPACE CULTUREL F. MITTERRAND À PÉRIGUEUX

Le programme d'expositions à l'Espace culturel F. Mitterrand est construit dans le cadre de collaborations institutionnelles et/ou privées à l'échelle nationale. Monographiques ou thématiques, les expositions accueillies présentent des œuvres emblématiques de la diversité et de la vitalité créatrice de ce domaine artistique.

SILENCE FRAGILE | LEONNE HENDRIKSEN

Exposition du 21 janvier au 4 mars

Durant le temps de l'exposition, l'artiste a installé son atelier dans la salle attenante à l'espace d'exposition, pour y créer de nouvelles œuvres et faire évoluer leur mise en espace dans la salle. Des rendez-vous réguliers avec le public permettaient la découverte de cette évolution.

Nombre de jours d'ouverture au public : 30

Fréquentation : 796 personnes

AN AMERICAN LANDSCAPE | ALAIN BUBLEX

Exposition du 1^{er} avril au 10 juillet

Le projet An American Landscape prenait appui sur « First Blood », premier opus de la série des « Rambo ». Marqué par l'atmosphère du film et son décor de montagnes rocheuses, l'artiste en a redessiné tous les plans, en les vidant de tout personnage et de toute action. Le film d'animation qui en découle, composé de travelings poétiques et pictorialistes, met en lumière les paysages et les cadrages, et évoque de manière surprenante l'histoire de la peinture américaine.

Nombre de jours d'ouverture au public : 71

Fréquentation : 1 761 personnes

DÉBORDEMENTS

Exposition du 1^{er} octobre au 30 décembre

L'exposition rassemblait dix auteurs du monde du 9^{ème} Art autour de travaux qui ne sont pas de la bande dessinée. Les artistes, Martes Bathori, Ludovic Debeurme, Dominique Goblet, Pierre La Police, Roxane Lumeret, Anouk Ricard, Ruppert & Mulot, Aurélie William Levaux, Winshluss ont en commun de s'affranchir non seulement des cases et des formats traditionnels, mais aussi du livre comme support.

La peinture, la sculpture, l'installation, la vidéo et le cinéma sont autant de techniques utilisées par chacun pour nourrir une œuvre décloisonnée, permettant sa présentation dans des lieux d'art, de spectacles vivants ou des salles de projection, s'inscrivant ainsi pleinement dans la création pluridisciplinaire d'aujourd'hui.

Nombre de jours d'ouverture au public : 63 jours

Fréquentation : 2 602 personnes

1.1.2- LE PROGRAMME D'EXPOSITIONS SUR LE TERRITOIRE

Construit en partenariat avec des associations ou des collectivités de Dordogne, le programme d'expositions sur le territoire permet de présenter de septembre à juin des expositions d'art contemporain monographiques ou collectives d'artistes néo-aquitains et de contribuer à l'économie de leur projet par la prise en charge partagée de droits de monstration.

ATMOSPHERIQUES | EMMANUELLE LEBLANC

Partenaire : Association Athéna

Date et lieu : Exposition du 7 mai au 12 juin à la Ligne bleue à Carsac-Aillac

Présentation d'un ensemble d'œuvres picturales et de volumes d'Emmanuelle Leblanc, artiste résidant en Gironde. Exposition réalisée et accueillie par l'association Athéna, avec la participation de l'Agence culturelle départementale pour les droits de monstration de l'artiste et la publication d'un portfolio consacré à Emmanuelle Leblanc en partenariat avec Documents d'Artistes en Nouvelle- Aquitaine.

Fréquentation : 300 personnes

SEMBLABLES | FRÉDÉRIC DUSSOULIER

Partenaire : Association Excit'œil

Date et lieu : Exposition du 7 au 28 mai au Moulin de la Baysse à Excideuil

Présentation de deux installations mettant en lumière les similitudes entre l'homme et la nature : Noix de cervelle, sculpture monumentale représentant une noix, dont la forme fait écho au cerveau humain et Hommage, ensemble de huit petites sculptures figurant des organes humains et évoquant le monde végétal.

Fréquentation : 404 personnes

PERFORMANCE | MAEVA CROISSANT

Partenaire : Association Femmes Solidaires Dordogne

Date et lieu : 25 mars au théâtre L'Odysée - Périgueux

L'association Femmes Solidaires Dordogne organise chaque année dans le cadre du mois des droits des femmes, un programme d'actions à Périgueux. L'édition 2022 était dédiée aux femmes autrices et dessinatrices. L'Agence culturelle départementale participe au projet en présentant une performance de Maéva Croissant.

Fréquentation : 25 personnes

I.2- DE VISU : LA CRÉATION ARTISTIQUE

En 2022, dans le cadre d'une réflexion menée avec le Conseil départemental de la Dordogne et la Direction régionale des affaires culturelles en Nouvelle-Aquitaine, l'Agence culturelle départementale a précisé et renforcé ses modes d'interventions en direction des artistes.

Ils se déclinent en 3 dispositifs complémentaires :

> LES RÉSIDENCES DE RECHERCHE ET DE CRÉATION

> LES RÉSIDENCES TREMLIN

> LES COPRODUCTIONS

I.2.1- LES RÉSIDENCES DE RECHERCHE ET DE CRÉATION

OBJECTIFS :

- être acteur du soutien à la création conformément à la loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) et soutenir la production d'œuvres dans les domaines du spectacle vivant et des arts visuels,
- renforcer les présences artistiques professionnelles en Dordogne en dynamisant la complémentarité des acteurs culturels autour des projets notamment transdisciplinaires,
- développer des parcours d'éducation artistique et culturelle et des rencontres avec les habitants autour de ces présences.

Ce dispositif de recherche se déploie sur le territoire dans le cadre d'un partenariat avec des structures d'accueil.

Lors d'un séjour de recherche et de création, les artistes plasticiens sont invités à s'inspirer des réalités géographiques, économiques et culturelles locales. Ce séjour est suivi d'une restitution qui prend généralement la forme d'une exposition. La présence d'artistes sur le territoire favorise la rencontre de la population avec les œuvres à l'occasion de temps d'échanges et d'ateliers.

LES PROJETS SOUTENUS EN 2022

CHARLES FREGER | LES EYZIES

Partenaire : Le Pôle d'Interprétation de la Préhistoire

Projet : Depuis 2021, Charles Fréger s'est nourri des ressources du pôle afin d'étoffer son travail de recherche photographique sur la représentation de la préhistoire. Il a sollicité un artiste de la Cie Paon dans le ciment pour mener une interprétation gestuelle de sa recherche et en a réalisé un film. La restitution a pris la forme d'une conférence avec Claudine Cohen, philosophe et historienne des sciences.

Résidence : mars

Ateliers / Rencontres : 21 mars avec des jeunes de la mission locale de Sarlat

Fréquentation : 12 personnes

Restitution : Dimanche 20 mars au Pôle d'Interprétation de la Préhistoire

Fréquentation : 30 personnes

LORIE BAYEN EL KAIM | MONTPON-MÉNESTEROL

Partenaire : Association Zap'Art au Centre Hospitalier Vauclaire

Projet : Lorie Bayen El Kaim a mené à l'hôpital Vauclaire des expérimentations artistiques en lien avec la thématique « Du jardin à la cuisine ». En fin de résidence, l'artiste a présenté ses multiples créations : une série de dessins, des objets de table originaux, la réhabilitation à croquer d'un jardin et de sa fontaine ...

Résidences : janvier à avril et septembre

Ateliers / Rencontres :

- Février : rencontre publique avec l'artiste en début de résidence et présentation de son travail
- Mars et avril : ateliers avec des résidents de l'EHPAD de Mussidan (6h) et avec des patients de l'hôpital (6h) suivi d'une restitution publique à l'EHPAD de Mussidan

Restitution : Jardin et bâtiments désaffectés Frida Khalo

- 16 au 18 septembre : rencontres / performances avec l'artiste et visite de l'exposition

- 19 septembre au 7 octobre : Exposition "Faire - Goûter" en fin de résidence

Fréquentation : 150 personnes

BUREAU CIME (MARIE BROCHIER & THIBAUT DUMAIN) | NONTRON

Partenaire : Le Pôle Expérimental des Métiers d'Art

Projet : En lien avec le projet de réhabilitation du Château de Nontron, où est hébergé le Pôle Expérimental des Métiers d'Art, Bureau Cime, duo de designers graphiques a mené en 2021 et 2022 des recherches sur une identité visuelle propre à la structure en prenant en compte la ressource et la diversité des professionnels des métiers d'art en lien avec le Pôle. A la suite de la résidence, le Pôle a souhaité faire la commande à Bureau Cime d'un logotype et ses déclinaisons graphiques. Les réalisations ont été présentées lors d'une conférence / rencontre à Nontron.

Résidences : prolongement de la résidence par une commande du Pôle, réalisée à distance.

Restitution : 25 novembre

Fréquentation : 30 personnes

ELLA & PITR | SARLAT

Partenaire : Le service du Patrimoine de la Ville de Sarlat

Projet : Ella & Pitr a créé des œuvres minuscules et gigantesques, jouant sur les échelles. L'exposition « Epinglés » à la Chapelle des Pénitents blancs réunissait des dessins témoignant de leurs rencontres réelles ou imaginaires. Au détour des rues sarladaises 6 œuvres éphémères étaient installées dans l'espace public dont une recouvrant les portes de Jean Nouvel, à l'ancienne Eglise Sainte-Marie.

Résidences : 1 semaine / mois de janvier à mai

Ateliers /rencontres :

- 8 ateliers de pratique artistique : enfants du centre de loisirs Ratz Haut, jeunes de l'espace jeunesse communauté de communes de Sarlat Périgord noir

- un atelier de pratique amateur enfants/adolescents de Sarlat

- 2 rencontres : 2 classes : Lycée Pré de Cordy, collège La Boétie

Fréquentation : 123 personnes

Restitution :

- 14 mai au 25 juin : Exposition « Les Epinglés » - Chapelle des Pénitents blancs

- 14 mai au 20 septembre : Installations éphémères dans l'espace public

Fréquentation : 2 500 personnes (Exposition) / NC : installations dans l'espace public

BORIS CHOUVELLON | CHÂTEAU DE MONBAZILLAC

Partenaire : Association Les Rives de l'Art

Projet : Boris Chouvellon mène une activité artistique pluridisciplinaire matérialisée par la sculpture, la vidéo, la photographie ou l'installation, et le détournement d'objets.

A Monbazillac, l'artiste mènera des expérimentations en lien avec les caractéristiques paysagères, viticoles et/ou architecturales du Château dans l'objectif de réaliser des projets in situ en extérieur.

Une collaboration est engagée avec les lycéens du lycée professionnel Hélène Duc à Bergerac.

Résidences : 3 semaines en septembre/octobre 2022 - Ateliers / rencontres :

25 septembre : rencontre avec l'artiste en début de résidence

Fréquentation : 20 personnes

Restitution : avril/juin 2023

ELTONO | BOURDEILLES

Partenaire : Commune de Bourdeilles

Projet : L'artiste plasticien Eltono a conçu une série de 10 compositions graphiques recto/verso pour la Grand rue de Bourdeilles. Ce travail a fait l'objet d'ateliers participatifs menés avec plus de soixante-dix habitants. Cette installation a inauguré le lancement officiel de la concertation collective ouverte par la mairie sur le futur réaménagement urbain et paysager de son bourg.

Résidences : 21 au 25 mars 2022 - Ateliers / rencontres :

Ateliers participatifs avec différents publics résidant à Bourdeilles : les élèves de l'école primaire, des habitants volontaires, des résidents du Foyer d'Accueil Médicalisé La Prada et de l'EHPAD Les deux Séquoias. Fréquentation : 74 personnes

Restitution : 30 juin présentation et découverte du résultat aux participants

Fréquentation : 50 personnes

30 juin au 30 novembre : Installations dans la Grand rue de Bourdeilles

Fréquentation : NC (installations dans l'espace public)

AURELIEN MAUPLLOT | LES EYZIES

Partenaire : Musée National de Préhistoire

Projet : "Les Mondes Invisibles" est un projet de création à long terme. Aurélien Mauplot écrit un récit mêlant fiction et réalité, portant sur les routes ancestrales empruntées par Sapiens à travers le monde et crée un ensemble d'œuvres. La résidence est ponctuée de rencontres et d'actions artistiques dont une présentation évolutive d'œuvres de l'artiste au sein des collections du musée.
Résidences : plusieurs séjours de juin à décembre 2022

Ateliers / rencontres :

9 décembre : atelier de recherche et découverte autour de la création et de la préhistoire : une classe de cm de l'école des Eyzies

Fréquentation : 15 personnes

Restitution : Novembre 2022 à décembre 2023 : dissémination d'œuvres parmi les collections du Musée. D'autres restitutions de formes différentes sont prévues en 2023 et 2024.

Fréquentation : NC

NATHALIE JOFFRE | LES EYZIES

Partenaire : Pôle d'Interprétation de la Préhistoire

Projet : Nathalie Joffre développe un projet de recherche et de création autour des sites préhistoriques ornés à partir de documents archéologiques, d'entretiens avec des scientifiques mais aussi de ses propres collectes de végétaux et minéraux autour des grottes. Elle recrée un nouvel univers sous la forme d'une installation intitulée « Tracing papers » mêlant sculptures, maquettes, vidéos 3D, dessins et photographies.

Résidence : en 2022 et 2023

Restitution : "Tracing papers" : Exposition prévue de juin à octobre 2023

LOUISE COLLET | RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES DRONNE ET BELLE

Partenaire : Communauté de communes Dronne et Belle

Projet : Louise Collet est invitée pour un séjour en résidence en 4 temps au sein des médiathèques de Champagnac de Belair, Brantôme, Mareuil et Bourdeilles pour un travail de recherche sur une identité visuelle du réseau des médiathèques Dronne et Belle.

Résidences : 4 séjours prévus en 2023

Restitution : septembre 2023 à Brantôme

THIERRY GIRARD | COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FÉNELON

Partenaire : Association Périgord Patrimoines

Projet : Thierry Girard, photographe est invité en résidence pour mener un projet de campagne photographique inspiré du Périgord littéraire qui s'étalera de l'automne 2022 au printemps 2023. En 2023, l'association Périgord Patrimoines désire réaliser une édition et une exposition des photographies contemporaines de Thierry Girard en regard de textes littéraires.

Résidences : août et novembre

Restitution : printemps ou automne 2023

EDITIONS

Réalisation de livrets imprimés consacrés aux artistes en résidence en 2021

Nombre : 4

I.2.2- LES RÉSIDENCES TREMLIN

Ce dispositif s'adresse prioritairement aux artistes du département, n'ayant pas encore présenté leur travail dans un lieu de diffusion repéré ou labellisé et n'étant sous contrat avec aucune structure de production ou de diffusion. Tout artiste accueilli dans le cadre d'une résidence tremplin a fait l'objet d'une évaluation portant sur son propos ou son intention artistique. Pour ce temps d'évaluation l'artiste est défrayé (transport/repas).

OBJECTIF : Soutenir la jeune création et l'émergence

Ce dispositif accompagne les démarches artistiques émergentes, pas encore repérées dans les circuits institutionnels. Il s'accompagne d'une évaluation de la structuration de l'activité et de la mise en place si nécessaire d'un accompagnement d'ordre administratif, juridique ou en communication...

PARTENAIRES :

Les acteurs culturels du territoire pour des retours et éventuellement un engagement en diffusion. Les acteurs de l'accompagnement (juristes, Pôle emploi.)

MOYENS TECHNIQUES HUMAINS ET FINANCIERS :

Les artistes sont accueillis dans des lieux dédiés ou aménagés conformément aux nécessités techniques énoncées dans la présentation du projet

Les artistes sont hébergés et nourris

Les artistes sont rémunérés pendant la période de résidence

PROJET SOUTENU EN 2022

PERFORMANCE | MAEVA CROISSANT

Résidences : 8 au 10 septembre

Projet : Maéva Croissant est une jeune artiste performer vivant en Dordogne. Afin de poursuivre l'accompagnement de son travail et de le soumettre un nouveau contexte de présentation en extérieur, l'Agence culturelle départementale a soutenu la performance lors du festival familial Tropicool party à Daglan. Fréquentation : 500 personnes

I.2.3- LES COPRODUCTIONS

OBJECTIF : Contribuer à la production d'œuvres d'artistes départementaux ou régionaux.

MOYENS FINANCIERS : L'Agence culturelle départementale s'engage à travers un contrat de coproduction et s'assure de la présentation de l'œuvre créée dans le cadre d'un partenariat de diffusion ultérieur.

BÉNÉFICIAIRES :

Les artistes départementaux n'étant pas en recherche de lieu de création, pouvant attester d'une démarche professionnelle inscrite dans les réseaux de la création, en capacité de présenter un budget de production et des coproducteurs avérés.

Les artistes régionaux étant soutenus par un partenaire départemental, pouvant attester d'une démarche professionnelle inscrite dans les réseaux de la création, en capacité de présenter un budget de production et des coproducteurs avérés.

PROJETS SOUTENUS EN 2022 DEEP ROOTED | ELISABETH HERMAN, DITE ELIZERMAN

Projet : Elizerman, photographe, a été invitée par l'association Excit'œil à présenter une exposition personnelle au Château d'Excideuil, du 20 août au 12 septembre. Intitulée « Deep Rooted », cette exposition a rassemblé plusieurs photographies dont des tirages réalisés par l'artiste elle-même, ainsi que six impressions de grand format, réalisées par l'Atelier Romane Angelo à Périgueux. Apport Agence culturelle départementale : aide à la production des œuvres.

Fréquentation : 528 personnes

ANAGAMA | TRISTAN CHAMBAUD-HERAUD ET LOUIS MANGIN

Projet : « Anagama », porté par l'association CHABRAM2 (Charente) du 17 septembre au 6 novembre 2022, proposait une immersion dans l'univers singulier de la céramique et de la cuisson anagama, à travers une exposition collective, la création d'un four éphémère papier, des ateliers de pratique artistique et de nombreux rendez-vous publics.

Cinq artistes, unis par la pratique de cette technique, étaient invités à produire des œuvres et présenter leur travail : le plasticien Philippe-Joseph Baschet, les céramistes Boris Cappe, Tristan Chambaud-Héraud, Coline Herbelot et Louis Mangin.

Apport Agence culturelle départementale : participation à la construction du four éphémère, via une aide à la production versée à Tristan-Chambaud-Héraud et à Louis Mangin, artistes qui vivent et travaillent en Dordogne

Fréquentation : NC

30 000 CAILLOUX POUR LE CONSUL | LN LE CHEVILLER

Projet : en juin 1940, Aristides de Sousa Mendes, consul du Portugal à Bordeaux, a sauvé la vie de 30 000 juifs en délivrant des visas illégaux leur permettant le passage de la frontière espagnole. En hommage à cette action, l'artiste LN Le Cheviller a entrepris de rassembler 30 000 dessins de cailloux, qu'elle dessine ou fait dessiner lors d'ateliers participatifs, en écho aux 30 000 vies sauvées par le consul.

Pour donner forme à ce projet, l'artiste a imaginé un protocole de sélection et d'accroche des dessins et a conçu, avec la collaboration d'une créatrice sonore, une vidéo et un dispositif numérique interactif.

Apport Agence culturelle départementale : participation à la finalisation du montage audiovisuel et à la production du dispositif multimédia destinés à la présentation du projet « 30 000 cailloux pour le consul » (première diffusion envisagée à Ribérac au printemps 2023).

Fréquentation : projet en cours de production.

SUDORIPARE | DAWA

Projet : Dawa Salfati pratique la photographie. Elle a débuté en 2018 la série « Sudoripare » qui présente des portraits de personnes immergées sous l'eau, en apnée, aux allures de chimères...

Apport Agence culturelle départementale : participation à la production de l'œuvre réalisée par l'atelier Romane Angelo à Périgueux. Une présentation de la série photographique est prévue à la Gare R. Doisneau à Carlux, du 21 février au 29 mars 2023.

Fréquentation : projet en cours de production.

FANTASMAGORIE | MICHEL BRAND

Projet : l'artiste plasticien Michel Brand porte le projet Fantasmagorie, une installation conçue pour le Moulin de la Baysse à Excideuil, qui prendra la forme de dessins faits de fils électroluminescents qui se déploieront dans l'espace.

Apport Agence culturelle départementale : participation à la production de l'installation qui sera accueillie par Excit'œil au Moulin de la Baysse à Excideuil, du 6 au 27 mai 2023.

Fréquentation : projet en cours de production.

I.3- DE VISU : L'ACTION CULTURELLE

I.3.1- LA RÉSIDENCE JEUNESSE & TERRITOIRE « SOCIAL DESIGN »

OBJECTIFS : L'Agence culturelle départementale propose et coordonne un dispositif de résidences de médiation de longue durée en direction de la jeunesse (de 5 à 25 ans) qui se déploie, sur des territoires éloignés d'offres culturelles. Celui-ci s'appuie sur une présence artistique et la découverte de son répertoire inscrit dans le domaine du spectacle vivant et/ou des arts visuels. Ce dispositif répond aux enjeux de l'Éducation Artistique et Culturelle et repose sur les mêmes grands objectifs : fréquenter, pratiquer, s'approprier. Le projet prend appui sur les établissements scolaires et irrigue différents publics présents sur le territoire. Il s'inscrit dans une dynamique mobilisant divers acteurs locaux de la culture, de l'éducation et du social.

DURÉE : 3 ans sur un territoire.

PARTENAIRES : Partenaires locaux, professionnels ou bénévoles, qui portent une activité régulière et de proximité en direction de la jeunesse.

L'Agence culturelle départementale et le collège Jean Ladignac s'associent pour la mise en œuvre du projet « Pratiquer et vivre le design » qui s'inscrit dans le projet global du collège « Social design ».

Le projet se décline en 3 axes sur 3 années, à raison de 100h d'interventions par an :

2021 : Design d'objet

2022 : Architecture / design de service

2022/2023 : design de service et restitutions du projet expérimental

À ces axes, s'ajoute celui du design graphique, qui sert de fil rouge à l'ensemble du projet.

Le programme 2022 | 2^{ème} étape

Cette année le programme s'est ouvert à différents publics du territoire : collégiens, élèves de classes primaires, lycéens, enseignants, équipe pédagogique, administrative et agents départementaux du collège, enfants de centres de loisirs, résidents de l'EHPAD de Castels et du foyer de vie Le Bercail de Sainte Foy de Belvès, parents d'élèves et habitants du canton de Saint Cyprien.

➤ 1^{er} semestre

- Ateliers de pratique artistique avec Jeanne Tzaut, artiste plasticienne (Bordeaux) sur une étude de détournement de mobiliers et motifs urbains, avec l'association Extra, collectif d'architectes (Bordeaux) pour découvrir les notions d'architectures et d'espace, avec Eltono, plasticien, pour des créations graphiques sur l'escalier extérieur du collège et avec Aurélie Brunat, médiatrice paysagiste du Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) autour du petit patrimoine de Pays,

- Visite à Pessac de la Cité Frugès - Le Corbusier et de l'exposition « Apnée en récursivité » de Jeanne Tzaut à l'artothèque Les Arts au Mur,

- Exposition « Patrimoine de pays en devenir » au collège avec le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE),
- Conférence « Patrimoine et paysage en Vallée Dordogne et Forêt Bessède » présentée par le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) et la Mairie de Saint-Cyprien, à la salle du foyer de la Mairie,
- Mise à disposition de cabanes « Basic Space », souples et modulables, placées dans les halls du collège pour permettre aux élèves de créer des architectures éphémères.

➤ 2nd semestre

- Ateliers de pratique artistique avec Natacha Jolivet, architecte, Association les Petits chantiers (Libourne) autour de la perspective, avec l'association Mille Trois Cents, collectif de designers (Bordeaux) sur la notion de design de service,
- Accompagnement à la mise en œuvre d'un labo-maths et de nouveaux aménagements des 2 halls du collège, journée animée par deux formateurs de l'Education Nationale 2/2,
- Constitution d'un comité de suivi du projet expérimental (bilan et perspectives),
- Préparation des temps de restitution 2023.

1.3.2- LE PROGRAMME DE MÉDIATION À L'ESPACE CULTUREL F. MITTERRAND À PÉRIGUEUX

Etroitement lié au programme d'exposition, le programme de médiation accompagne le regard des publics dans sa découverte. Exigent, il prend en compte l'âge, les sensibilités et les contextes de vie afin de faciliter la relation aux œuvres.

SILENCE FRAGILE | LEONNE HENDRIKSEN

Exposition du 21 janvier au 4 mars

Nombre visiteurs accompagnés : 349 personnes

23 groupes :

- 12 classes de Maternelles
- 9 groupes « aux besoins spécifiques »
- 2 ateliers en familles

AN AMERICAN LANDSCAPE | ALAIN BUBLEX

Exposition du 1^{er} avril au 10 juillet

Nombre visiteurs accompagné : 728 personnes

62 groupes :

- 21 classes : 525 élèves
- 25 groupes « aux besoins spécifiques » : 125 personnes
- 16 groupes « divers » : 78 personnes

DÉBORDEMENTS

Exposition du 1^{er} octobre au 30 décembre - Nombre visiteurs accompagnés : 1 465 personnes 78 groupes :

- 44 classes : 1144 élèves
- 21 groupes « au besoins spécifiques » : 126 personnes
- 13 groupes « divers » : 195 personnes

II. EN SCÈNE : ARTS VIVANTS ET TERRITOIRE

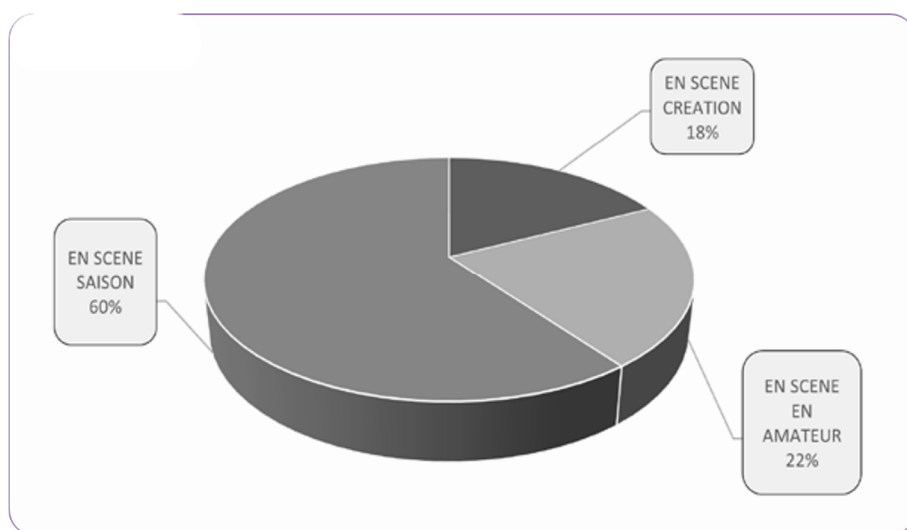
EN CHIFFRES

21 équipes soutenues en production

44 projets coréalisés

L'Agence culturelle départementale est missionnée par le Conseil départemental de la Dordogne et soutenue par la Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine pour développer la présence des Arts vivants à l'échelle départementale et soutenir les porteurs de projets.

Cette mission se décline dans trois axes complémentaires :



II.1- EN SCÈNE : LA SAISON

Construite en partenariat avec des associations ou des collectivités, EN SCÈNE/LA SAISON permet de présenter de septembre à juin en Dordogne une programmation artistique et culturelle professionnelle tout public.

Cette construction partenariale permet une mutualisation des moyens financiers, techniques et humains, préalable à une offre culturelle plurielle et homogène sur le territoire. Elle prend la forme de coréalisations artistiques, culturelles et techniques.

II.1.1- LES CORÉALISATIONS ARTISTIQUES

LOU CASA "Chante Brel et Barbara"

Partenaire : Itinérance culturelle en Terrassonnais

Date et lieu : 4 mars - Pazayac

Fréquentation : 89 personnes

LOU CASA "Chante Brel et Barbara"

Partenaire : Le Chaudron

Date et lieu : 5 mars - Montignac

Fréquentation : 86 personnes

FESTIVAL GRANDEUR NATURE | RAJELS « ELLE DIT ELLES »

Partenaire : Association Grandeur Nature / Date et lieu : 18 juin - Plazac

Fréquentation : 69 personnes

FESTIVAL LOOPING

Partenaire : Association Ouïe Dire

Date et lieu : 27 juin au 2 juillet - Coulounieix-Chamiers

Fréquentation : 356 personnes

FESTIVAL DE LA RONDE | MAMITA-VOLANTE LOCO

Partenaire : Association CAPPIA

Date et lieu : 2 juillet - Les-Eyzies-de-Tayac

Fréquentation : 112 personnes

LA YEGROS

Partenaire : Association Le Sillon / Date et lieu : 3 septembre - Meyrals

Fréquentation : 185 personnes

FESTIVAL ARTS EN FÊTES | SANTA MACHETE & BEWIRAM

Partenaire : Association Le Trèfle Gardonnais

Date et lieu : 10 septembre - Gardonne

Fréquentation : 206 personnes

FESTIVAL TROPICOOOL | MAEVA CROISSANT & YVGEN

Partenaire : Association Miladiou

Date et lieu : 10 septembre - Daglan

Fréquentation : 312 personnes

FESTIVAL TRAFIK | 11^{ème} ÉDITION

Partenaire : Association Melkior - La Gare Mondiale

Date et lieu : 7 octobre au 12 décembre – Bergerac

Fréquentation : 603 personnes

CIE DU CHIEN DANS LES DENTS « L'ANNÉE DE LA GAGNE »

Partenaire : Association Point Org

Date et lieu : 8 octobre - Le Buisson-de-Cadouin

Fréquentation : 92 personnes

DUO OBRADOVIC-TIXIER

Partenaire : Communauté de Communes Isle Loue Auvézère en Périgord

Date et lieu : 18 novembre - Saint-Germain-des-Prés / Fréquentation : 82 personnes

DUO OBRADOVIC-TIXIER

Partenaire : Association Maquiz'art / Date et lieu : 3 décembre - Eymet -

Fréquentation : 78 personnes

II.1.2- LES CORÉALISATIONS CULTURELLES/ LE PÉRIGORD RACONTÉ

Le Périgord raconté est une offre culturelle permettant d'appréhender l'histoire locale.

PARCOURS MÉDIEVAL AU TEMPS DES CROISADES / AU TEMPS DES TROUBADOURS

Collège La Roche Beaulieu à Annesse-et-Beaulieu

11 et 13 janvier

Fréquentation : 80 personnes

Collège de Clos Chassaing Périgieux
(en sortie au jardin Hortus du Parc François Mitterrand) 19 et 23 septembre

Fréquentation : 60 personnes

Collège Michel Debet de Tocane-Saint-Apre
(en sortie au château de Bourdeilles) 24 juin

Fréquentation : 50 personnes

Cité scolaire Bertran de Born Périgieux
3, 7, 10 et 14 juin

Fréquentation : 120 personnes

AU TEMPS DES CROISADES

18 mars - Médiathèque Le Diapason

Marsac-sur-l'Isle

Fréquentation : 12 personnes

SUR LES TRACES DE LAWRENCE D'ARABIE

25 avril - Association Acadine de Domme

Fréquentation : 43 personnes

CONTES ET LÉGENDES DU PÉRIGORD

25 septembre - Patrimoniales de la Vallée-du-Salembre

Fréquentation : 83 personnes

29 septembre - Service des Sports du Conseil départemental de la Dordogne à Campagne

Fréquentation : 19 personnes

AU TEMPS DES HÉRÉTIQUES

29 janvier - Association Belvésoise Culturelle / Les Musées de Belvès

Fréquentation : 38 personnes

9 mai - Club Histoire et Patrimoine de La-Tour-Blanche

Fréquentation : 123 personnes

L'OCCITAN POUR LES TRULES

7 octobre - Médiathèque Le Diapason Marsac-sur-l'Isle

Fréquentation : 35 personnes

15 octobre - Musée Léonie Gardeau de Villefranche-de-Lonchat

Fréquentation : 30 personnes

AU TEMPS DES TROUBADOURS

1^{er} avril - Médiathèque Le Diapason Marsac-sur-l'Isle

Fréquentation : 33 personnes

30 septembre - Association des amis du Musée Voulgre

Fréquentation : 72 personnes

BALADES RACONTÉES

8 mai - Saint-Amand-de-Coly / Saint Amand fait son intéressant

Fréquentation : 23 personnes

14 mai - Queyssac, festival La Nuit des Temps

Fréquentation : 52 personnes

18 juin - Prigonrieux Festival La Claque - balade annulée vigilance canicule 11 août - Carsac Aillac - Le Séchoir - balade annulée vigilance canicule

LE PÉRIGORD AU TEMPS DE JEANNE D'ALBRET

17 septembre - Médiathèque à Trélissac

Fréquentation : 22 personnes

II.1.3- LES CORÉALISATIONS TECHNIQUES

LA CLAUQUE Association la Claque
BRIKABRAK Association Point Org
LA VALLEE Association Centre de Rencontres et d'Actions Culturelles
FETES DES BATONS Association les Bastonnades
RENC'ONTE A CIEL OUVERT Association Renc'onte à ciel ouvert FESTIVAL DE LA BD Association
Amicale laïque de Bassillac FESTIVAL COTE JARDIN Association Mosaïque
FESTIVAL TRAFFIK Gare mondiale-Melkior théâtre
FESTIVAL TROPICOOOL Association Miladiou
FESTIVAL DE LA RECUP Association Tri-cycle enchanté FESTIVAL LA NUIT DES TEMPS Association la
Nuit des temps FESTIVAL DE LA HOOPETTE Association Wild
FESTIVAL RURAL SAUVAGE Association Rural sauvage
FESTIVAL PIU DI VOCE Association Piu Di Voce

II.2- EN SCÈNE : LA CRÉATION ARTISTIQUE

En 2022, dans le cadre d'une réflexion menée avec le Conseil départemental de la Dordogne et la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine, l'Agence culturelle départementale a précisé et renforcé ses modes d'intervention en direction des artistes.

Elle se décline en 3 dispositifs complémentaires :

- > LES RÉSIDENCES DE RECHERCHE ET DE CRÉATION
- > LES RÉSIDENCES TREMLIN
- > LES COPRODUCTIONS

II.2.1- LES RÉSIDENCES DE RECHERCHE ET DE CRÉATION

OBJECTIFS :

- Être acteur du soutien à la création conformément à la loi Création Architecture Patrimoine (LCAP) et soutenir la production d'œuvres dans les domaines des arts vivants,
- Renforcer les présences artistiques professionnelles en Dordogne en dynamisant la complémentarité des acteurs culturels autour des projets notamment transdisciplinaires.

Ce dispositif de résidence se déploie, dans le cadre du programme EN SCÈNE, dans un contexte partenarial avec des structures d'accueil.

La présence d'artistes sur le territoire favorise la rencontre de la population avec les œuvres à l'occasion de sorties de résidences.

PROJETS SOUTENUS EN 2022

OBRADOVIC/TIXIER DUO ET GUILLAUME TROUILLARD - PÉRIGUEUX

Projet : Après la sortie en septembre 2022 de l'album de Obradovic-Tixier Duo - « A piece of yesterday », le duo désire l'accompagner du dessin de Guillaume Trouillard pour de prochains concerts. La résidence a permis une première collaboration et une semaine de travail en commun. Un prochain séjour est prévu en 2023 pour finaliser l'ensemble du projet et donner lieu à une 1^{ère} représentation du concert dessiné live.

Résidence : novembre (une semaine)

Restitution : 25 novembre à l'Espace Britten (restitution pour des professionnels)

Fréquentation : 25 personnes

VIEUX BLOND I CIE DROMOSPHERE - BERGERAC

Partenaire : Association Melkior Théâtre - Gare Mondiale

Projet : Dans la peau de Kurt Cobain... L'éternel chanteur du groupe de punk rock Nirvana se réveille, vingt ans après sa disparition, dans un camping de Corrèze, entouré de trois jeunes musiciens qui espèrent le voir remonter sur scène.

Résidences : juin

Restitution : 15 octobre à Bourrou

Fréquentation : 80 personnes

OLI PARK I CIE GILLES BARON - BERGERAC

Partenaire : Association Melkior Théâtre - Gare Mondiale

Projet : Oli Park dans sa forme spectaculaire est l'aboutissement de six semaines d'ateliers d'expérimentation orchestrées par Gilles Baron avec plusieurs groupes d'adolescent.e.s autour des pratiques urbaines à savoir le skate, le BMX, la trottinette, le parkour, la danse hip hop.

Résidences : mars et avril

Ateliers /rencontres : Centres sociaux de Bergerac

Fréquentation : 10 personnes Restitution : 10 juin Fréquentation : 50 personnes

OCHO I CIE CIRQUE BARAKA - BOULAZAC

Partenaire : Association MÉDIAGORA

Projet : Dans cette nouvelle création, la compagnie questionne l'identité par les prismes du mouvement et du temps, en s'attachant au fait que pour elle, ces trois éléments sont indissociables et que l'identité n'est complète que par sa corrélation aux deux autres. Prise dans son ensemble, vue à travers l'Histoire passée, présente et à venir et son Environnement, elle est unique à chacun, singulière, complexe et riche.

Résidences : 9 novembre au 8 décembre Restitution : 29 novembre au 3 décembre Fréquentation : 2000 personnes

RODEZ-MEXICO - CIE LA PROPAGANDE ASIATIQUE

Partenaire : Association Melkior Théâtre / Gare Mondiale

Projet : RODEZ MEXICO explore la figure du mythomane d'après la définition qu'en donne Antonin Artaud : le chasseur de mythe.

Texte et mise en scène Julien Villa Résidences : mars et avril Restitution : 22 novembre à Bergerac

Fréquentation : 300 personnes

LUNA ILAUNA I CIE BILAKA

Partenaire : Association Overlook / dans le cadre de la coopération du réseau "Garage Résidence Station d'Essence Patrimoniale"

Projet : La création Luna Ilauna permet de réunir sur le plateau des artistes influencés par le contemporain et le traditionnel : deux musiciens-chanteurs du duo Adar (Arnaud Bibonne et Maider Martineau – Pays Basque) et trois danseurs de Bilaka. L'idée est de créer, ensemble, sans hiérarchie entre danseurs et musiciens et où les deux disciplines s'alternent, jouer ensemble.

D'AMOUR ET DE GUERRE, LES TROUBADOURS I CIE SYRINX

Projet : Une évocation en paroles et en musique d'un XIIe siècle complexe, fondateur de bien des aspects de notre espace européen d'aujourd'hui. Le siècle d'une « Renaissance », qui verra apparaître en Aquitaine puis rayonner en Europe l'art poétique et musical des troubadours. Un art neuf et vivifiant qui se développera sur une scène agitée de grands mouvements politiques, commerciaux et sociaux.

Résidences : Du 24 au 28 janvier et du 24 au 16 novembre à l'Espace Culturel F. Mitterrand

Création : 12 novembre à Périgueux

Fréquentation : 20 personnes

FLEURS D'ENFANCE I CIE RESONNANCE

Projet : « Les Fleurs de l'Enfance » est un récital qui rend hommage à la force vivante et vibrante de l'oralité comme outil de transmission, à la place qu'elle occupe dans l'architecture de nos émotions. Plusieurs comptines occitanes ont inspiré le spectacle.

Résidences : 2022

Restitution : Calandreta de Périgueux

Fréquentation : 30 personnes

II.2.2- LES RÉSIDENCES TREMPLIN

Ce dispositif s'adresse prioritairement aux artistes du département, n'ayant pas encore présenté leur travail dans un lieu de diffusion repéré ou labélisé et n'étant sous contrat avec aucune structure de production ou de diffusion.

Tout artiste accueilli dans le cadre d'une résidence tremplin a fait l'objet d'une évaluation portant sur son propos ou son intention artistique. Pour ce temps d'évaluation l'artiste est défrayé (transport/repas).

OBJECTIF : Soutenir la jeune création et l'émergence

Ce dispositif accompagne les démarches artistiques émergentes, pas encore repérées dans les circuits institutionnels. Il s'accompagne d'une évaluation de la structuration de l'activité et de la mise en place si nécessaire d'un accompagnement d'ordre administratif, juridique ou en communication.

PARTENAIRES :

Les acteurs culturels du territoire pour des retours et éventuellement un engagement en diffusion

Les acteurs de l'accompagnement (juristes, Pôle emploi.)

MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS :

Les artistes sont accueillis dans des lieux dédiés ou aménagés conformément aux nécessités techniques énoncées dans la présentation du projet

Les artistes sont hébergés et nourris

Les artistes sont rémunérés pendant la période de résidence

PROJETS SOUTENUS EN 2022

PEUPLE DU 45EME PARALLÈLE I COLLECTIF PARALLÈLE PROD

Projet : Le projet est une adaptation scénique du trajet sur le 45ème parallèle nord mené par Nicolas Lux, photographe, et Christophe Dabitsh, auteur.

Résidences 14 au 16 février - Cave Espace culturel F. Mitterrand à Périgueux

PARAEDISIAQUE I CIE ALIX Ô PAYS DES MERVEILLES

Projet : Le plastique est l'élément narratif central du spectacle ; il symbolise toutes les formes de pollution. Paraedisiaque débute alors que cette matière a déjà envahi toutes les îles et les côtes des continents, forçant leurs populations à fuir, à s'adapter.

Résidence : 7 au 11 mars - Cave Espace culturel F. Mitterrand à Périgueux

POLYCOP I CIE PARALLAXE

Projet : Polycop est un ensemble de petits formats de théâtre d'objet qui expliquent de manière détournée et sous un autre angle certains sujets appris en classe. Comment faire une multiplication ou une division ? Qui est Napoléon Bonaparte ? Où placer la virgule dans la phrase ? Qu'est-ce que l'espace ? Ou bien encore, qu'est-ce que la philosophie ?

Interprétation : Flore Audebeau, Marion Gardie

Résidence : 4 au 8 avril - Cave Espace culturel F. Mitterrand à Périgueux

BOOST

Le programme a pour objectif d'accompagner des artistes émergents de la scène des musiques actuelles aspirant à la professionnalisation. Il est co-piloté avec les salles de musiques actuelles, Le Sans Réserve à Périgueux et Le Rocksane à Bergerac. Il permet de soutenir deux groupes par an et leur propose un accompagnement s'appuyant sur 4 axes : la formation, l'accueil en résidence, le conseil administratif et juridique, le soutien en communication.

Groupes accompagnés : LA AU PROJECT / LOUPS

II.2.3- LES COPRODUCTIONS

OBJECTIFS : Contribuer à la production d'œuvres d'artistes départementaux ou régionaux.

MOYENS FINANCIERS : L'Agence culturelle départementale s'engage à travers un contrat de coproduction et s'assure de la présentation de l'œuvre créée dans le cadre d'un partenariat de diffusion ultérieure.

BÉNÉFICIAIRES :

Les artistes départementaux n'étant pas en recherche de lieu de création, pouvant attester d'une démarche professionnelle inscrite dans les réseaux de la création, en capacité de présenter un budget de production et des coproducteurs avérés.

Les artistes régionaux étant soutenus par un partenaire départemental, pouvant attester d'une démarche professionnelle inscrite dans les réseaux de la création, en capacité de présenter un budget de production et des coproducteurs avérés.

PROJETS SOUTENUS EN 2022

UN JOUR TOUT S'ILLUMINERA I CIE 3^{ème} GÉNÉRATION

Projet : Pièce adaptée du documentaire de Mosco Boucault « Roubaix, commissariat central, affaires courantes ». Ce projet traite de la misère humaine présentée ici sous la forme d'une fable chorégraphique.

Création : janvier 2023

LE PETIT B I CIE MARION MUZAC

Projet : Le petit B propose une aventure de la perception à de jeunes enfants âgé.e.s de 3 mois à 6 ans. Ils seront spectateur.trice.s avec l'entièreté de leur corps. Comme tout est mouvement dans le monde alors : ils pourront voir, sentir et toucher... Il nous paraît primordial de mettre le corps en jeu. Avec la plasticienne Emilie Faïf, nous allons imaginer une surface performative, faite de corps, de matières et de sons avec lesquels les enfants pourront interagir.

Création : Novembre, dans le cadre du festival Les Petits Pas du Gymnase CDCN

KORÉ I CIE LE BRUIT DES OMBRES

Projet : Koré est une pièce de théâtre jeune public inspirée du mythe de Perséphone. Ce texte s'adresse aux enfants qui portent sur leurs épaules des conflits trop grands pour eux que ce soit dans la sphère familiale ou plus largement au sein de la société autour de l'enjeu climatique notamment. Perséphone, avant d'être un mythe sur la garde alternée, est avant tout un mythe sur l'équilibre des saisons.

Création : Création le 11 Janvier à l'Espace d'Albret de Nérac (47)

PARTIE DE PÊCHE I CIE LE CHANT DU MOINEAU

Projet : Cinq artistes se sont emparés et ont exploré les fonds de la Dordogne et les nuits de la rivière. Prises de sons et prises de vues in-situ, créations spontanées et lutherie sauvage, clarinette et contrebasse, chant et orgue de Barbarie, photos et vidéos, projections d'images et musique concrète ont été les outils pour capter et relater les deux pans de ces paysages encore mystérieux, hydrophiles et nocturnes.

Benjamin Bondonneau- David Chiesa – Wilfried Deurre – Kristof Guez – Lionel Marchetti

Création : 11 octobre – Le Séchoir D'aillac

Fréquentation : 60 personnes

NE FERME PAS LES YEUX I CIE MOI NON PLUS

Projet : Ne ferme pas les yeux est l'histoire d'un petit groupe de réfugiés qui se retrouve dans un lieu étrange, hors du temps. Spectacle à partir de 8 ans.

Avec Laurent Ellyier, Françoise Calvel, Christophe Célérier

Création : automne 2023

A FLEUR DE PEAU I KEVIN CASTAGNA

Projet : « A Fleur de Peau, c'est l'instant émotionnel où tout peut basculer, où tout peut implorer. Mais sans jamais dépasser la surface de la peau... »

Kévin Castagna dit « KASTAGNA » est un auteur-compositeur du Sud-Ouest. Ses textes tracés de petits riens, nous invitent avec lui dans une poésie douce et légère, aux accents électriques et parfois fragiles.

Création : Mai - Commune de Val-de-Louyre-et-Caudeau

Fréquentation : 40 personnes

BARTOK EN PÉRIGORD I CIE LE PAS DU BOEUF

Projet : « Qu'aurait composé Bartók, s'il avait fait ses collectages de musique populaire en Périgord ? » Passionné par les musiques traditionnelles et les musiques improvisées, Sylvain Roux prend le temps de mener un travail à partir, notamment, des magnifiques mélodies traditionnelles occitanes du Périgord, collectées et publiées, en 1902, par les abbés Casse et Chaminade. Création : automne

SOLO I JULIETTE MINVIELLE

Projet : Juliette est une musicienne visiteuse des langues et entonne des airs italiens, des traditionnels occitans ou des collectifs arabes. Du chant Béarnais aux rythmes Brésiliens en passant par la cadence Gasconne, elle passe du piano à la voix, du tambourin à la Guimbarde et invite la danse à venir faire un tour.

Création : automne

LAUS DAU GAUG - BERNAT COMBI

Projet : « Bernat Combi je l'ai connu il y a une vingtaine d'années, un soir de grand vent au Studio St Amand. Il y avait un équipage affuté et la soirée se termina tôt vers cinq heures du matin. Combi avait chanté a Capella pendant trois heures en ventilant sans cesse son diatonique et Olivier avait tourné la vielle sans interruption, ils pourraient brancher une dynamo et revendre le courant à EDF mais ces deux-là ne sont pas intéressés par l'argent. Depuis cette soirée nous avons échangé des poèmes, des cacahuètes, des films, des verres, des aphorismes, des verres, des rires et des verres. J'ai fait ce film « Laus Dau Gaug ». J'ai suivi Bernat pendant deux ans. C'est des bouts de vie au travers de sa musique et de son occitanité. Les pieds plantés dans sa terre limousine il gueule la glaise, chuchote les sous-bois, crache les fougères, maudit les psalmodies, encule les renoncules. Osons. Il ose. Combi est une bibliothèque savante rurale branchée sur le cosmos. Loin des Ayatolocs il traduit Coluche et Nazim Hikmet en occitan, dit Delpastre en jouant des percus numériques. Olivier Peyrat oudiste et vielliste dit de son complice qu'il est le plus grand chanteur au-dessus du niveau de la mer. Je suis d'accord avec ça. Frank Galmiche le compositeur des musiques pense que Combi est le plus grand chanteur en dessous de la ligne de Karman. Je suis d'accord avec ça. Les soirées « Autour de Combi » au Séchoir d'Aillac et à Bourdeilles seront programmées en 2023 par solidarité avec l'artiste Ocvni qui nous reviendra bientôt. » JL Maury

Création : automne 2022

Fréquentation : diffusion 1er semestre 2023

II.3- EN SCÈNE : LA PRATIQUE EN AMATEUR

L'Agence culturelle départementale accompagne les pratiques en amateur et encourage leur pérennisation, leur accessibilité au public :

- elle favorise, par un soutien technique, les évènements,
- elle accompagne le développement des pratiques par un soutien à la rémunération d'artistes professionnels dans le cadre de stages,
- elle apporte une contribution financière aux projets associant professionnels et amateurs.

II.3.1- LES PROJETS DES GROUPES MUSIQUES ACTUELLES

RAP : Rismouz / Prax / Dary / Dabrowsky / Loryas

CHANSON : Bertoo / Dawa / Le Bus des Rêves / Les Cousins d'Aldo

MUSIQUE DU MONDE: Samos / Mestizaje en Viaje / Musique Classique : Chœur Viva Voce

FOLK : Baz / La Au Porject

ROCK/ POP : Arnane / Lisa Pung / Dead Groll / So Lune / Noumy / Vinclaj / Doum Doum Lovers

II.3.2- LES ÉVÈNEMENTS

LES SIX COUPS DU BRIGADIER I ASSOCIATION INITIALES

Du 23 au 25 septembre à Saint-Geniès

Un Festival Théâtre en Amateur qui met en scène 6 troupes pendant 3 jours sur les terres et dans les murs du château de Pelvezey.

Fréquentation : 600 personnes

PALEYRAC'CORDES | COMITE DE FÊTES & ASSOCIATION SEM&VOL

11 Juin à Paleyrac

Pendant une journée les musicien(ne)s et chanteur(se)s, en solo ou en groupe, ont été invité(e)s à se produire sur plusieurs scènes musicales implantées au cœur du village.

Fréquentation : NC

FESTIVAL DE LA BELLE | ASSOCIATION ESPERANCE MAREUILLAISE

11 Juin à Saint-Pardoux-de-Mareuil

Ce festival a proposé des ateliers de pratiques de danse, de musique et de création d'instruments de musique pour des amateurs avec des artistes professionnels, ainsi que des spectacles amateurs et professionnels.

Fréquentation : NC

CABORNES | ASSOCIATION GRANDEUR NATURE

18 juin au 10 septembre à Plazac

Une vingtaine d'artistes, professionnels et amateurs (au sens investi du terme), se sont impliqués dans le parcours artistique 2022 de l'association Grandeur Nature. Grâce à eux, Cabornes a contribué pendant plus de deux mois à donner envie aux habitants de la Vallée de l'Homme, ainsi qu'à certains touristes de cette période de l'année, de découvrir le territoire. Ils l'ont fait grâce à de nouvelles créations, installées le long d'un parcours artistique en forêt, mais aussi par leur participation à des temps forts que l'association a proposé pour l'occasion.

Fréquentation : NC

ARTS EN FÊTE | ASSOCIATION LE TREFFLE GARDONNAIS

Du 9 au 11 septembre à Gardonne

En 2022, le Trèfle Gardonnais a fêté ses 100 ans ! L'occasion de se replonger dans l'histoire et de faire le lien avec le futur.

Au départ tourné vers des disciplines sportives (la gymnastique, le basket, le tir, ...), l'association est aujourd'hui axée sur une activité culturelle : la Musique.

Fréquentation : NC

SANILH'ART | ASSOCIATION SANILH'ART

1^{er} et 2 octobre à Notre-Dame-de-Sanilhac

Chaque premier week-end d'octobre, l'association Sanilh'Art organise la fête de l'Art à Notre-Dame-de-Sanilhac. Cette 22^{ème} édition a accueilli plus d'une centaine d'exposants amateurs et professionnels spécialisés dans les arts visuels.

Fréquentation : NC

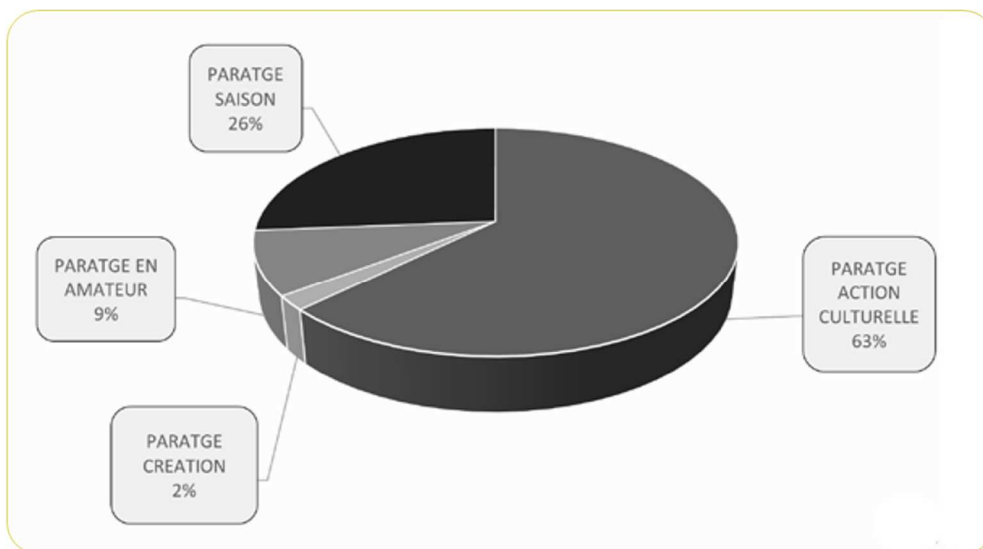
III. PARATGE D'OC ET D'AILLEURS

EN CHIFFRES

- 27 équipes artistiques
- 37 représentations
- 2032 spectateurs
- 20 communes accueillantes
- 26 structures partenaires
- 10 établissements scolaires
- 1 012 élèves
- 88h d'ateliers
- 10 stages pratiques en amateurs

Paratge est un programme dédié à la culture occitane impulsé par le Conseil départemental de la Dordogne dans le cadre du schéma départemental de la langue & la culture occitanes et mis en œuvre par l'Agence culturelle départementale. Soutenu par le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine et la DRAC Nouvelle-Aquitaine, ce programme valorise les valeurs d'ouverture et de respect propres à l'esprit du « Paratge » qui caractérise la culture occitane et la place parmi les cultures du monde, actuelles et créatives.

Le programme Paratge se décline en 4 axes complémentaires :



III.1- PARATGE - LA SAISON

Construite en partenariat avec des associations ou des collectivités, PARATGE / LA SAISON permet de présenter de septembre à juin en Dordogne des spectacles professionnels tout public proposés par des équipes départementales, régionales ou nationales repérées dans les réseaux professionnels et dont le propos est inspiré par la culture occitane ou mis en regard avec les cultures du monde. Cette construction partenariale permet une mutualisation des moyens financiers, techniques et humains, préalable à une offre culturelle garante de la diversité culturelle et homogène sur le territoire.

PROGRAMME 2022

LE PRINTEMPS DES POÈTES OCCITANS

Partenaire : Association Soutien Paratge
Evasion Espace de Vie Sociale 12 mars -
Villambard
Fréquentation : 55 personnes

PROJET OCCITANS / BALKANS

Partenaire : Association Calandreta
Pergosina à Périgueux 2 avril - Bourdeilles
Fréquentation : 95 personnes au bal / 35
stagiaires

ALIÉNOR D'AQUITAINE ET SON SIÈCLE I KATY BERNARD

Partenaire : Association du Groupe de
Recherches Historiques du Nontronnais 19
mai - Nontron
Fréquentation : 60 personnes

NOÙ

Partenaire : Association Les Bastonnades
dans le cadre de la fête des Bâtons 5 juin -
Saint-Laurent-des-Bâtons
Fréquentation : 75 personnes

LA GESTE D'ESPANTAL I DANIEL LHOMOND & NEYLA ENTRAYGUES

Partenaire : Association Condat 10 juin -
Condat-sur-Vézère
Fréquentation : 70 personnes

FESTIVAL BERNARD LESFARGUES I HUMUS MACHINE

Partenaire : Association Animation laïque
Forcelaise 9 septembre - La Force
Fréquentation : 80 personnes 41

LA GESTE D'ESPANTAL I DANIEL LHOMOND & NEYLA ENTRAYGUES

Partenaire : Atrium 25 septembre - Vergt
Fréquentation : 25 personnes

SOURDURE & LA TRÊVE

Partenaire : Scène conventionnée l'Odysée
22 mars - Périgueux
Fréquentation : 49 personnes

TAFÒRI I LO CÒR DE LA PLANA

Partenaire : Ville de Ribérac 7 avril - Ribérac
Fréquentation : 200 personnes

LA PERLA

Partenaire : Association Le Monde dans
Mon Village 22 mai - Sainte-Eulalie
Fréquentation : 150 personnes

PANDEROVOX

Partenaire : Association Atelier Sarladais de
Culture Occitane 5 juin - Sarlat-la-Canéda
Fréquentation : 250 personnes

IMPROBAL - DIRTY CAP'S

Partenaire : Service Culturel de la Mairie de
Ribérac 12 juin - Ribérac
Fréquentation : 85 personnes

LA GESTE D'ESPANTAL I DANIEL LHOMOND & NEYLA ENTRAYGUES

Partenaire : Le Séchoir d'Aillac 24
septembre - Carsac-Aillac
Fréquentation : 78 personnes

FESTIVAL D'AQUI O D'ALAI I SAMAIA

Partenaire : Association Soutien Paratge
Evasion Espace de Vie Sociale 02 octobre -
Bourrou
Fréquentation : 75 personnes

ENCHANTADA I AZALAIS & ABAL

Partenaire : Association Union Occitane
Camille Chabaneau 8 octobre -
Saint-Estèphe
Fréquentation : 80 personnes

LA GESTE D'ESPANTAL I DANIEL LHOMOND & NEYLA ENTRAYGUES

Partenaire : Association Ren'Conte à Ciel
Ouvert 14 octobre - Saint-Estèphe
Fréquentation : 25 personnes

MOIZ'BAT

Partenaire : Association Animation
Communale Saint-Martin 22 octobre -
Saint-Martin-de-Fressengeas
Fréquentation : 110 personnes

TI'KANIKI

Partenaire : Association Un Monde Dans
Mon Village 26 novembre - Thenon
Fréquentation : 115 personnes

III.2- PARATGE - FESTIVAL - SAMEDI 20 MAI À BOURDEILLES

Avec des enjeux artistiques et culturels similaires, PARATGE / FESTIVAL vient clore la saison à Bourdeilles par la présentation pendant une journée de propositions artistiques et culturelles emblématiques de la création contemporaine d'inspiration occitane.

PROGRAMME 2022

14h : LES FEMMES, LE POUVOIR ET LA MUSIQUE

Conférence de Katy Bernard (Occitanie)

D'Aliénor d'Aquitaine à Aliénor de Bretagne, quelles voix pour ces femmes au pouvoir entre le XIIème et XIIIème siècle ? Héroïnes d'hier à aujourd'hui, réunies à travers le graduel et l'Abbaye de Fontevraud, l'Ensemble De Caelis et la médiéviste Katy Bernard nous content leurs histoires.

15h45 : ENSEMBLE DE CAELIS | LE LIVRE D'ALIÉNOR

Musique médiévale a capella (Paris)

Créé en 1998, sous la direction artistique de Laurence Brisset, l'Ensemble De Caelis est spécialisé dans l'interprétation du répertoire médiéval a capella. Musique ancienne et création se croisent dans un programme exceptionnel entre sacré et profane. Ces pièces polyphoniques et monodiques extraites du Graduel d'Aliénor de Bretagne (XIIIème et XIVème siècle) rendent hommage à deux grandes figures féminines de l'Histoire : Aliénor de Bretagne et Aliénor d'Aquitaine.

Laurence Brisset : chant et direction, Estelle Nadau, Eugénie de Mey, Caroline Tarrit, Marie-George Monet : chant.

17h30 : VÈRS-REVÈRS - musique contemporaine (Aveyron)

Composition pour huit voix et contrebasse solo sur des textes de Jaumes Privat, poète en langue d'Oc. Pascal Niggenkemper est contrebassiste et compositeur. Il allie plusieurs formes qu'elles soient classiques ou contemporaines.

Densité et mouvement, sonorités et images fortes traversent la création « Vèrs-Revèrs » suscitant une infinie recherche de sons tant aux voix qu'à la contrebasse, ainsi que des relations nouvelles entre l'instrument et le chœur. Voix en Rhizome est un ensemble formé au sein de l'Ensemble Vocal de Rodez. Il travaille l'improvisation vocale sur des textes d'auteurs et de langues divers (Celan, Tarkos, Baudelaire, Pessoa, Hardy, Sappho).

19h : ABAL - polyphonie occitane (Dordogne)

ABAL est un nouveau projet musical de polyphonies vocales et percussions de Nouvelle-Aquitaine. Créé à Poitiers en avril 2021, Abal est un groupe de 6 chanteurs, chanteuses et percussionnistes. L'univers sonore y mêle poésies et polyphonies, fantaisies et polyrythmies pour créer un vacarme enchanté qui charme l'esprit et fait chavirer les cœurs. Adrien Fossaert est à l'initiative de la composition à partir de poèmes de ses ancêtres occitans ou de ses écrits en français. Les arrangements sont ensuite subtilement consolidés par le groupe qui s'inspire de la diversité du monde qui l'entoure.

20h10 : LA PERLA - cumbia - bellerengue (Colombie)

L'Amérique latine se réveille, politiquement, socialement et sa scène musicale souffle en même temps. Parmi les multiples talents de ce continent, Karen Forero, Diana Sanmiguel et Giovana Mogollon, les trois sorcières de LA PERLA se lèvent.

Ce trio percusivo-vocal représente la culture caribéenne colombienne, avec une formule singulière et innovante : LA PERLA, c'est le bullerengue, la cumbia, le merengue, la gaïta et la champeta créole... des voix profondes et des tambours joués avec une forte attitude rock n'roll.

21h30 : BRAMA - rock farouche (Corrèze)

BRAMA a choisi l'exigence du trio pour exprimer pleinement la transe d'un rock psychédélique farouche et authentique. Guitare/batterie en état d'hypnose, vielle à roue transfigurée passée à la pédale, bourdon taraudeur et chants occitans lumineux, le groupe fait valser les clichés en triturant un folklore solaire, dansant et poétique et un rock expérimental libre comme l'air.

PERIGÒRD TERRA DAUS TROBADORS

Exposition au Château du 21/05 au 18/09

Les troubadours, dont le berceau est le Périgord-Limousin, ont créé au Moyen Âge un nouvel art d'aimer et des valeurs qui ont permis à la langue et à la culture occitanes de se répandre dans toute l'Occitanie mais aussi en France du nord, en Catalogne, en Italie, au Portugal et jusque dans la lointaine Allemagne. La langue de ces poètes était le Limousin. L'exposition présente leur histoire et leur place dans la société à l'époque des croisades et des métissages culturels inter-méditerranéens.

III.3- PARATGE - EN AMATEUR

Dans le cadre du programme, l'Agence culturelle départementale répond aux porteurs de projets qui l'interpellent pour compléter et développer leur pratique dans le cadre de stages encadrés par des professionnels.

PROJETS SOUTENUS EN 2022

STAGE DE DANSES TRADITIONNELLES

D'ISRAEL – 1^{ère} session

Samedi 22 janvier en partenariat avec l'association Dansons l'Europe / Sarliac-sur-L'Isle

Fréquentation : 25 personnes

STAGE DE DANSES TRADITIONNELLES

D'ISRAEL – 2^{ème} session

Samedi 26 février en partenariat avec l'association Dansons l'Europe / Sarliac-sur-L'Isle

Fréquentation : 27 personnes

STAGE DE DANSES TRADITIONNELLES ANGLAISES

Samedi 19 mars en partenariat avec l'association Dansons l'Europe / Sarliac-sur-L'Isle
Fréquentation : 19 personnes

STAGE DE BOURRÉES

Samedi 23 avril en partenariat avec l'association Dansons l'Europe / Sarliac-sur-L'Isle
Fréquentation : 35 personnes

STAGE DE DANSES TRADITIONNELLES DE BELGIQUE

Samedi 21 mai en partenariat avec l'association Dansons l'Europe / Sarliac-sur-L'Isle
Fréquentation : 29 personnes

STAGE DE DANSES TRADITIONNELLES

Samedi 17 septembre en partenariat avec l'association Los Zinzonaire / Sarliac-sur-L'Isle
Fréquentation : 60 personnes

STAGE DE DANSES TRADITIONNELLES

Samedi 2 avril en partenariat avec l'association Dansons l'Europe et la Calandreta Pergosina / Bourdeilles
Fréquentation : 35 personnes

LES CHANTIERS VOCAUX

Du lundi 25 au samedi 30 avril en partenariat avec le Festival de La Vallée / Montrem
Fréquentation : 32 personnes

STAGE DE DANSES DU PAYS BASQUE

Samedi 18 juin en partenariat avec l'association Dansons l'Europe / Sarliac-sur-L'Isle
Fréquentation : 80 personnes

STAGE DE DANSES TRADITIONNELLES

Samedi 22 octobre en partenariat avec l'association AACSM / Saint-Martin-de-Fressengeas
Fréquentation : 15 personnes

III.4- GÉNÉRATION PARATGE - L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Génération Paratge est un dispositif d'éducation artistique et culturelle qui appuie la politique linguistique portée par le Conseil départemental de la Dordogne. Il propose aux jeunes du département, en temps ou hors temps scolaire, des ateliers de pratique, des rencontres et des découvertes de répertoire avec des équipes artistiques dont les productions sont inspirées ou issues de la culture occitane.

Equipes artistiques :

LO CÒR DE LA PLANA réinvente depuis 2001 la vocalité méridionale en la mêlant aux sonorités archaïques d'une Méditerranée à la fois déchaînée, âpre et fusionnante. La percussion et la voix composent le couple emblématique de ce rituel rudimentaire, minimal, accompagné par ce que le corps peut encore faire battre d'essentiel : les mains, les pieds ou les peaux. Lo Còr de la Plana est devenu le groupe référent de la création musicale occitane contemporaine. Le spectacle « Tafòri » (le vacarme) était la dernière création du Cor de la Plana ayant pour thématique les chants polyphoniques de carnaval.

DIRTY CAPS

Il était une fois un Landais, un Bigourdan et un Quercynois. Allant de bals en bals, de festivals en festivals, ils commencèrent à jouer ensemble. Ils faisaient danser la foule et notamment une jeune femme du nom de Capucine. Celle-ci dansait avec un style tellement « dirty » qu'elle inspira fortement le nom de leur groupe : Dirty Caps.

Aujourd'hui, à chacun de leurs bals, ils espèrent retrouver des danseurs aussi « dirty » que Capucine. Alors à vous de jouer.

Les musiciens : Victor Dreyfus : Violon, Mickaël Vidal : Clarinette, chant, Clément Rousse: Accordéon diatonique, tambourin à cordes et flûtes à trois trous.

PARCOURS « TAFÒRI » (LE VACARME)

ENSEMBLE LO COR DE LA PLANA - Temps scolaire

Le parcours s'adresse prioritairement aux élèves inscrits dans des cursus linguistiques occitans. Le parcours a commencé par une rencontre entre les enseignants et le groupe du Cor de la Plana en décembre 2021. Il s'est poursuivi au 1^{er} trimestre 2022 (huit heures d'ateliers par classe) et a abouti à une restitution du travail lors des Journées de rassemblement Génération Partage.

Une boîte à outil pensée et réalisée par l'Agence culturelle départementale a été mise à disposition des enseignants.

Etablissements impliqués :

Collèges Jean Ladignac à Saint-Cyprien, Aliénor d'Aquitaine à Brantôme, Arnaut Daniel à Ribérac, Bertran de Born à Périgueux, La Boétie à Sarlat, Charles de Gaulle à La Coquille, Leroi Gourhan au Bugue, Michel Debet à Tocane. Lycées de Sarlat et Ribérac.

Fréquentation : 384 élèves du second degré dans le cadre du parcours

PARCOURS « TAFÒRI » (LE VACARME)

ENSEMBLE LO CÒR DE LA PLANA - Hors-temps scolaire

Partenaires : Antenne ribéracoise du Conservatoire à Rayonnement Départemental et la chorale de secteur.

Restitution en 1^{ère} partie du concert du Còr de la plana jeudi 7 avril

Fréquentation : 23 participants

LES RENCONTRES GENERATION PARATGE

5 et 7 avril à Ribérac

Les rencontres Génération Paratge sont un évènement artistique et culturel rassemblant les élèves du second degré ayant suivi le parcours EAC et les élèves du 1^{er} degré inscrits dans les classes avec option occitan.

Elles sont aussi l'occasion de présenter les projets d'actions culturelles hors temps scolaires réalisées dans le cadre du programme et d'offrir aux habitants du territoire une découverte artistique singulière.

Fréquentation : 805 participants

IV. SPRING : CULTURE ET JEUNESSE

EN CHIFFRES

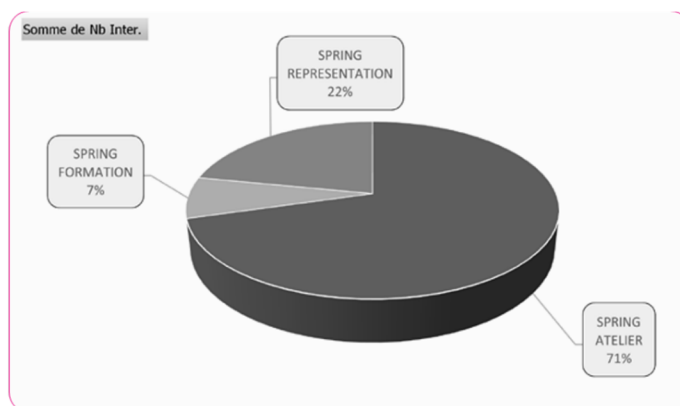
27 équipes artistiques
38 représentations
2 390 spectateurs
1 983 participants à des ateliers ou formations enseignants
23 communes accueillantes
1 652 élèves
335h d'ateliers

SPRING est dédié à la jeunesse et donne l'occasion de vivre de nouvelles expériences, de s'ouvrir au monde de la création contemporaine, de nourrir son esprit critique. Ce programme, à partager pendant le temps scolaire ou en famille, s'adresse largement à un public d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes. Construit dans la diversité des expressions de la danse et de la musique, du théâtre, des arts numériques ou sonores, SPRING présente la création d'aujourd'hui, exigeante, inattendue, prolifique par la découverte d'œuvres, la pratique et l'échange. SPRING se construit à l'échelle départementale avec de nombreux partenaires, en complémentarité à d'autres événements dédiés à la jeunesse.

Au 1^{er} semestre 2022, l'Agence culturelle départementale a continué à adapter les propositions SPRING en fonction de la crise sanitaire persistante, dans un souci de maintenir une offre culturelle en direction de la jeunesse, dans des contextes garantissant le respect des conditions sanitaires. Aussi, a été privilégiée la conduite des parcours d'éducation artistique et culturelle avec la diffusion de formes de petites jauges limitant le brassage des élèves. A partir de l'automne 2022, SPRING renoue avec une offre famille étoffée, dans le cadre d'une saison se déployant exceptionnellement dès octobre 2022, répondant ainsi à l'enjeu de développer un programme pluridisciplinaire à l'adresse à ce public (propositions ciblées et adaptées, avec un propos convoquant et impliquant plus directement les jeunes et particulièrement les adolescents).

En 2022 le programme s'est décliné en 3 axes complémentaires :

- SPRING : LA SAISON
- SPRING : EN TERRITOIRE
- SPRING : EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE



IV.1- SPRING : LA SAISON

Un programme artistique territorialisé est construit avec les partenaires culturels, associatifs et éducatifs du territoire en veillant à l'équité territoriale.

PROGRAMME 2022

ROSIE | CIE PAON DANS LE CIMENT

Instants de vie quotidienne bouleversés par la guerre : sept personnes se battent tous les jours pour conserver leur humanité, ou essaient tout simplement de faire comme si de rien n'était.

Art du geste - à partir de 10 ans

Partenaire : Association Canopée / Le Nantholia – commune de Nantheuil

Période : janvier

Fréquentation : 80 personnes

L'EMBARCADÈRE | CIE OUIË/DIRE

Avec L'Embarcadère, la compagnie Ouïe/Dire réinvente l'atmosphère particulière de la vie quotidienne au Laos, dans les abris de fortune construits au bord du Mékong.

Arts sonores et plastiques - à partir de 7 ans

Partenaire : Association le CRAC / centre multimédia - commune de Neuvic-sur-l'Isle

Fréquentation : 180 personnes Partenaire : Commune de Vergt / l'Atrium Période : mars – avril

Fréquentation : 135 personnes

LETTRES À PLUS TARD | CIE THOMAS VISONNEAU

Lettres à plus tard est un moment de théâtre qui met en avant les mots de jeunes gens récoltés à travers les lettres qu'ils n'ont jamais osé écrire : un portrait sensible et sans détours de notre société en correspondance avec elle-même.

Théâtre - à partir de 12 ans

Partenaire : Association le CRAC / centre multimédia - commune de Neuvic-sur-l'Isle

Période : mai

Fréquentation : 150 personnes

LES ZATIPIKS | CIE LES COMPAGNONS DE PIERRE MÉNARD

Au travers de portraits d'enfants singuliers se dessine un voyage dans les émotions de l'enfance, une célébration des différences, une invitation à oser être pleinement soi.

Chanson et chansigne - à partir de 6 ans

Partenaire : Association Point-Org dans le cadre du festival Brikabrak / Le Bugue

Période : juin

Fréquentation : 300 personnes (complet)

OLI PARK | CIE ORIGAMI - GILLES BARON

Dans un skate park, une dizaine adolescent.e.s se sont retrouvés, ont saisi leur planche mais pas que pour tisser la toile de fond d'une jeune humanité en devenir.

Danse – dispositif de création participative pour et avec des adolescents - à partir de 12 ans

Partenaire : Association la Gare Mondiale / Bergerac

Période : juin

Fréquentation : 80 personnes

ENFANT D'ÉLÉPHANT | CIE LES LUBIES

C'est l'histoire loufoque de la longue trompe des éléphants racontée en ombres, objets, matières et musique, d'après "Histoires comme ça" de Rudyard Kipling.

Théâtre d'ombres et de matières - à partir de 6 ans

Partenaire : Centre multimédia - commune de Neuvic-sur-l'Isle

Période : octobre

Fréquentation : 120 personnes (complet)

SUR LE CHEMIN J'AI RAMASSE DES CAILLOUX | COLLECTIF LES ALICES

Cette performance ne se réécrit pas à pas avec les spectateurs présents : c'est une invitation à dialoguer avec l'imaginaire intime, un prétexte à être ensemble et (s') écouter, le temps d'une trêve...

Rituel d'écoute - à partir de 4 ans Partenaire : Commune de Vergt / L'Atrium Période : octobre

Fréquentation : 100 personnes (complet)

MATILOUN | CLÉMENCE PRÉVAULT

Deux « touche-à-tout », dompteurs de sons, de mouvements et de matières racontent, par le biais d'objets qu'ils créent devant les yeux des spectateurs, l'histoire vraie de Jean Bordes, artiste « hors les normes ».

> Petite forme hybride - à partir de 6 ans Partenaire : Point-Org / commune de Saint-Cyprien

Fréquentation : 85 personnes

Partenaire : Le séchoir d'Aillac / commune de Carsac-Aillac

Fréquentation : 85 personnes

Partenaire : Association Canopée / Le Nantholia – commune de Nantheuil

Période : décembre

Fréquentation : 60 personnes

IV.2- SPRING : EN TERRITOIRE

Le programme s'attache à proposer aux jeunes, hors temps scolaire, dans leurs structures de loisirs et/ou avec leur famille, des moments de rencontre et de pratique privilégiés avec les équipes artistiques et les œuvres. Ce volet du programme se construit avec les partenaires locaux professionnels ou bénévoles, des secteurs de l'éducation, du social et de la pratique en amateur, qui portent une activité régulière et de proximité en direction de la jeunesse. Les actions sont élaborées au cas par cas en fonction des objectifs partagés et des réalités de territoires. De nouveaux partenariats naissent, plutôt concluants cette année 2022.

ATELIERS « A L'ÉCOUTE » ADRESSÉS AUX CENTRES DE LOISIRS

La Cie Ouïe/Dire a engagé les enfants dans une création plastique et sonore à partir de la scénographie du spectacle " L'Embarcadère ", accueilli à l'Atrium à Vergt. Ce projet se déploie dans une dynamique de collaboration entre 2 structures de loisirs en proximité et a pu aboutir grâce à la souplesse de l'équipe artistique qui s'est adaptée au rythme de vie des structures.

Partenaires : l'Atrium - commune de Vergt, Accueil de Loisirs sans Hébergement de Chalagnac et de Val-de-Louyre-et-Caudeau, commune de Sainte-Alvère

Nombre d'enfants concernés : 70 (répartis en 2 groupes de 6 - 10 ans et 2 groupes de 3 - 5 ans)

Nombre d'heures d'ateliers : 10h Commune : Val-de-Louyre-et-Caudeau / Période : avril

ATELIERS « ÉCOUTER DEDANS DEHORS » ADRESSÉS AUX CENTRES DE LOISIRS

Ces ateliers autour du spectacle « Sur le chemin, j'ai ramassé des cailloux » du collectif Les Alices, accueilli à l'Atrium à Vergt, permettent d'éveiller de façon ludique les capacités d'écoute et d'improvisation des enfants. Écoute de soi et écoute des autres/du groupe, improvisation avec les mots et/ou le corps, les matières.

Partenaires : l'Atrium - commune de Vergt, Accueil de Loisirs sans Hébergement de Chalagnac, de Val-de-Louyre-et-Caudeau et de St-Amand-de-Vergt

Nombre d'heures d'ateliers : 6h Communes : Chalagnac et Vergt / Période : octobre Fréquentation : 60 enfants

ATELIERS « EXPLORATION DE MATERIAUX » ADRESSÉS AUX CENTRES DE LOISIRS

Ces ateliers autour du spectacle « Matiloun » de Clémence Prévault, accueilli au Séchoir d'Aillac, permettent d'entrer, à travers la pratique, dans la démarche autodidacte de Jean Bordes, artiste "hors les normes" et d'aborder l'art brut : un atelier centré sur la transformation de matériaux recyclés qui mobilise la spontanéité devant la matière.

Partenaires : Le Séchoir d'Aillac - commune de Carsac-Aillac, l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (Accueil de Loisirs sans Hébergement) de Carsac-Aillac

Groupes concernés : 1 groupe d'enfants de 6 à 10 ans

Nombre d'heures d'ateliers : 2h Communes : Carsac-Aillac

Fréquentation : 33 enfants

ATELIERS EN FAMILLE AUTOUR DU SPECTACLE « ENFANT D'ÉLÉPHANT »

Le centre multimédia de Neuvic-sur-l'Isle a mis en place :

- un atelier d'ombres avec la compagnie Les Lubies qui propose aux participants de passer derrière le castelet et de devenir marionnettistes.

> À partir de 6 ans

Nombre d'heures d'ateliers : 2h30

Fréquentation : 20 enfants

- un atelier light painting : une technique de création à partir de la lumière qui permet aux participants de développer leur gestuelle, leur gestion de l'espace, leur concentration et leur expression artistique, seuls ou en collaboration.

> À partir de 8 ans

Nombre de participants concernés : 15 (complet)

Nombre d'heures d'ateliers : 2h

Fréquentation : 15 enfants

ATELIERS EN FAMILLE AUTOUR DU SPECTACLE « MATILOUN »

Cet atelier parent-enfant mobilise la collaboration en duo pour créer un véhicule à partir de matériaux de récupération : un moment privilégié de complicité et de découverte de l'art brut.

> Atelier à Carsac-Aillac

Partenaires : Le Séchoir d'Aillac et la recyclerie « Les Récup'acteur »

Nombre de participants : 16 Nombre d'heures d'ateliers : 2h Fréquentation : 16 enfants

> Atelier à Thiviers

Partenaires : association Canopée et la recyclerie « La Récréa Thiv' »

Nombre d'heures d'ateliers : 2h

Fréquentation : 20 enfants

IV.3- SPRING - L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

En 2022 le programme a été élaboré autour de trois modes d'intervention :

- > LES PARCOURS DÉPARTEMENTAUX
- > LE PARCOURS MUTUALISÉ
- > LES RÉSIDENCES DE MÉDIATION

Dans le contexte de crise sanitaire, l'Agence culturelle départementale a misé, la plupart du temps, sur des formats d'œuvres tout terrain, programmées en proximité des établissements ou adaptables à l'espace de la salle voûtée de l'Espace culturel F. Mitterrand pour accueillir les classes individuellement. Ce choix a permis de mener à bien le programme d'Éducation Artistique et Culturelle en direction des collèges et lycées. Le parcours destiné au 1^{er} degré, construit à partir d'un spectacle nécessitant un plateau équipé, a dû être annulé.

IV.3.1- LES PARCOURS DÉPARTEMENTAUX

« LE REGARD DU SPECTATEUR » / 1ER DEGRÉ

Artistes complices : Cie de Louise (théâtre) et la plasticienne Leonne Hendriksen.

Ce parcours invitait les élèves scolarisés en milieu rural à vivre différentes expériences de spectateurs et à découvrir deux lieux de diffusion à Périgueux (l'Odysée, scène conventionnée d'intérêt national Art et Culture, et l'Espace culturel François Mitterrand), autour de 2 œuvres : le spectacle « Et puis on a sauté » de la Cie de Louise, et l'exposition « Silence fragile » de Leonne Hendriksen, Partenariat : L'Odysée

Classes concernées : 6 classes des écoles de Sarliac sur l'Isle, Manzac sur Vern, Saint-Génies

Période d'action : janvier

Parcours annulé en raison de la crise sanitaire.

« HABITER LE PAYSAGE » / 2ND DEGRÉ - COLLÈGES

Artistes complices : la chorégraphe Emilie Camacho - collectif Rabbit Research et le plasticien Alain Bublex.

Ce parcours s'est déployé à l'Espace culturel François Mitterrand et dans les établissements scolaires. Il se place au croisement des médiums arts plastiques, danse et architecture pour questionner le corps et son paysage. Il s'est construit autour de 2 œuvres : l'exposition « An American landscape » d'Alain Bublex et la conférence dansée interactive de Emilie Camacho, ainsi qu'un atelier chorégraphique (2h) et un atelier d'arts plastiques (1h).

Classes concernées : collèges Léonce Bourliaguet à Thiviers, Alcide Dusolier à Nontron, Bertran de Born à Périgueux, Les Trois Vallées à Vergt, Jules Ferry à Terrasson

Nombre d'heures d'ateliers : 48h Période d'action : mars - mai Représentations : 13

Fréquentation : 273 élèves

THÉÂTRE & SOCIÉTÉ / 2ND DEGRÉ - LYCÉES

Artistes complices : Cie Herbes hautes (théâtre) et Marion Renauld (poésie - philosophie) avec le concours de la médiatrice de l'Agence culturelle départementale (ateliers d'écriture).

Ce parcours a eu pour ambition de mettre en perspective une œuvre fictionnelle contemporaine, la pièce « Orphelins » de Dennis Kelly et la réflexion des lycéens sur ce qui fait société aujourd'hui. Ateliers de pratique théâtrale (2h), rencontres philosophiques (2h) et ateliers d'écriture (2h) dans les classes ont été autant d'outils collectifs mis au service de la pensée.

Classes concernées : lycée professionnel Porte d'Aquitaine de Thiviers, cité scolaire Arnault Daniel de Ribérac, lycée agricole La Peyrouse de Coulounieix-Chamiers et Monbazillac

Nombre d'heures d'ateliers : 78h Période d'action : mars - avril Représentations : 3

Fréquentation : 232 élèves

IV.3.2- LE PARCOURS MUTUALISÉ

Ce parcours partagé à l'échelle de plusieurs structures culturelles et coordonné par l'Agence culturelle départementale.

Artistes et associations complices : Cie Les Compagnons de Pierre Ménard (musique), l'association Les petites mains (chansigne) et Les araignées philosophes (philosophie).

Dans le cadre de l'accueil du spectacle Les Zatipiks par Les compagnons de Pierre Ménard, plusieurs partenaires culturels du département ont élaboré un parcours d'Education Artistique et Culturelle partagé à l'échelle de 3 territoires du département. Conçu autour de la sensibilisation à la culture sourde, il aboutit à la création d'un clip vidéo chansigné de la chanson « La colère », issue du répertoire du spectacle « Les Zatipiks ».

L'Agence culturelle départementale a assuré la coordination générale du parcours et a financé la création du clip. Elle a collaboré plus spécifiquement avec le centre culturel Le Chaudron pour l'accueil du spectacle à Montignac.

Partenaires : Le Chaudron à Montignac, le Créateur de Rencontre et d'Actions Culturelles (CRAC) et le Festival La Vallée, Point-Org et le Festival BrikaBrak

Classes concernées : 2 classes de cycle 2 de l'école Simone Veil de Montignac – coordination Le Chaudron / 3 classes de cycle 3 de l'école du Bugue et 1 classe de cycle 1 de l'école du Buisson de Cadouin - coordination Point Org / 2 classes de cycle 3 de l'école de Neuvic, 1 classe de cycle 3 de l'école de Montrem, 1 classe de cycle 3 de l'école de Grignols, un groupe de l'IME de Neuvic - coordination le CRAC .

Territoires : Montignac, Le Bugue, Le Buisson de Cadouin, Neuvic, Montrem, Grignols

Nombre d'heures d'ateliers : 44 h Période d'action : mars - juin Représentations : 3 scolaires
Fréquentation : 200 élèves

IV.3.3- LES RÉSIDENCES DE MÉDIATION

VERGT - COLLÈGE LES TROIS VALLÉES

Deux résidences de « création en relation » ont été menées avec la compagnie Ouïe/Dire au 1^{er} et 2nd semestre 2022 : elles ont donné naissance à deux capsules sonores réalisées avec l'artiste Jean-Léon Pallandre.

- La première « J'ai peur, j'ai hâte » est un travail de correspondance sonore mené à l'échelle du cycle 3 autour du spectacle "L'Embarcadère". L'objectif était de favoriser la liaison école – collège entre l'école de Saint Paul de Serre et le collège de Vergt.

Le résultat est un portrait sonore de la vie en milieu scolaire : témoignage émouvant sur le « passage », cette transition si excitante et un peu inquiétante entre l'école et le collège.

Partenaires : l'Atrium et la commune de Vergt

Représentations : 2 scolaires de « L'Embarcadère » précédées de la diffusion de la capsule sonore
Classes concernées : 2 classes de cycle 3 - Ecole de Saint-Paul-de-Serre, 4 classes de 6e - collège de

Vergt Nombre d'heures d'ateliers : 30 h

Fréquentation : 135 élèves

- La deuxième « Tout autour du Collège, il y a... » a été créée avec les élèves de 6e. Elle témoigne, à hauteur d'enfant, des parcours professionnels qui composent le tissu économique de la ville de Vergt mais aussi de l'émotion, du charme des rencontres avec les acteurs économiques implantés sur la commune.

Partenaires : l'Atrium et la commune de Vergt

Représentations : 1 séance de « cinéma pour les oreilles »

Classes concernées : 4 classes de 6e et un groupe d'élèves de 4e sans option

Nombre d'heures d'ateliers : 30h Périodes d'action : avril - novembre Fréquentation : 120 élèves

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASTIDES-DORDOGNE-PÉRIGORD

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI) DU BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD

La résidence pluridisciplinaire « Ecouter dedans dehors » destinée aux classes de maternelles de la Communauté de communes Bastides-Dordogne-Périgord a été élaborée autour du spectacle « Sur le chemin, j'ai ramassé des cailloux » de Natalia Dufraisse - collectif Les Alices. Il a pour ambition d'éveiller de façon ludique les capacités d'écoute et d'improvisation des enfants. Écoute de soi et écoute des autres/du groupe, improvisation avec les mots et/ou le corps, les matières.

L'intervention du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne en matière de musique et à la suite des ateliers de l'artiste permet de prolonger la proposition en amenant les enfants à être dans un état d'écoute de leur environnement sonore, à explorer et à créer des moments sonores dans l'instant présent avec les sons des objets qui les entourent, leur voix, leur corps et certains instruments.

Représentations : 2

3 classes concernées : TPS/PS/MS/GS du Réseau Pédagogique Intercommunal

Nombre d'heures d'ateliers : 6h

Territoires : Saint-Avit-Sénieur, Sainte-Sabine-Born, Beaumont-du-Périgord

Période d'action : novembre - décembre

Fréquentation : 55 élèves

V. CULTURE ET SOLIDARITÉ

EN CHIFFRES

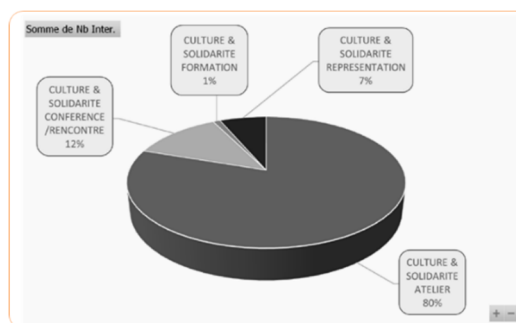
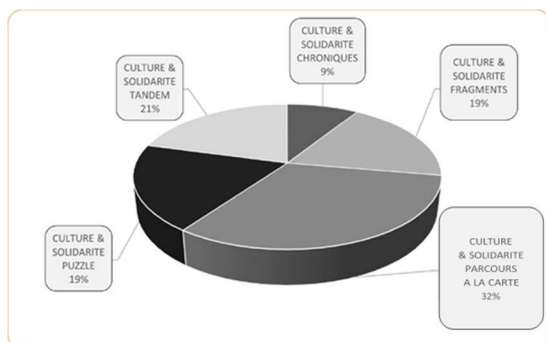
12 équipes artistiques

20 établissements médico-sociaux

921 personnes bénéficiaires dans les dispositifs

40 intervenants artistiques / structures artistiques et culturelles

Partant du principe qu'il n'y a pas de public spécifique mais seulement des projets spécifiques en direction des publics, l'Agence culturelle départementale développe des dispositifs et travaille à la mise en place d'actions de longue durée afin de favoriser les échanges et les expériences.



V.1- PUZZLE

Le dispositif permet d'élaborer des projets s'adressant à un ou plusieurs groupes de jeunes au sein d'un établissement éducatif de la protection de l'enfance de Dordogne (MECS).

Les projets sont ainsi élaborés « sur mesure » et dans la durée avec les jeunes, les équipes des établissements éducatifs de la protection de l'enfance, l'Agence culturelle départementale et les artistes.

OBJECTIFS :

- Aider les Maisons d'Enfants à Caractère Social à réaliser un projet artistique et culturel sur le thème : « vos territoires physiques ou virtuels »
- Rendre la culture accessible
- Familiariser le public avec les différentes formes d'expressions artistiques contemporaines
- Stimuler la créativité par des ateliers de pratique qui se terminent par une restitution

LE PALAIS DE LA MÉMOIRE - JEANNE TZAUT

Maison d'enfants La Vallée Lalinde

Projet : A l'attention du service du Placement familial. Réaliser une maquette d'un lieu important par enfant et un film collectif

Restitution : inauguration de la fresque mercredi 14 décembre à la Mecs de Lalinde

Effectif : 6 enfants de 8 à 14 ans du secteur de Castelnaud

DANS LA VAGUE DU TEMPS - ANDREA HO POSANI

Institut Socio-Educatif Tourny Périgueux

Projet : réaliser une fresque dans une salle en cours de rénovation visant à devenir un lieu culturel et de loisirs

Restitution : vernissage des maquettes et visionnage des films vendredi 9 décembre à l'ISE Tourny

Effectif : 12 adolescents du groupe Passerelle

A LA FAVEUR DE L'ETE - CIE DROMOSPHERE

MECS ADSEA Saint-Jory-de-Chalais

Projet : par des ateliers de théâtre, amener les jeunes à parler de leur vie de jeunes placés.

Restitution : diffusion du film le mercredi 21 décembre à l'Agence culturelle départementale Effectif : 20 adolescents

4 années d'expérimentation nécessitent de mesurer, entre partenaires, l'impact du dispositif auprès des usagers. L'année 2023 y sera consacrée.

V.2- CULTURE ET MÉDICO-SOCIAL

Depuis huit ans, le Conseil départemental de la Dordogne a missionné l'Agence culturelle départementale pour impulser et coordonner des projets en établissements médico-sociaux : EHPAD, Foyers de personnes handicapées. Ce programme s'inscrit dans la lignée de la politique interministérielle Culture & Santé.

L'année 2022 a vu le nombre de candidatures croître de façon significative.

Le programme est passé de 21 candidatures en 2021 à 36 en 2022.

22 candidatures pour Chroniques

14 candidatures pour Tandem

Le contexte financier actuel n'a malheureusement pas permis de donner une suite favorable à toutes les demandes. Des choix ont été faits en fonction de critères établis par le comité de pilotage : éloignement des établissements de l'offre culturelle, caractéristiques socio-économiques du territoire, équilibre entre EHPAD et Foyers pour Handicapés, répartition des projets sur l'ensemble du territoire, situation des établissements (changement de direction en cours ou à venir, travaux, difficultés rencontrées pouvant nuire à la mise en œuvre d'un projet artistique et culturel).

V.2.1- CHRONIQUES

PARCOURS LE PÉRIGORD RACONTÉ

Agence culturelle départementale

EHPAD du Docteur Jean Gallet - Coulounieix-Chamiers, jeudis 9, 16 et 23 juin EHPAD La Renaissance - Mussidan, vendredis 17 et 28 juin et 22 juillet

EHPAD La Vallée du Roy - Villamblard, jeudi 1^{er} septembre, vendredi 9 septembre, jeudi 15 septembre EHPAD Félix Lobligeois - Le Bugue, mercredis 7 et 21 septembre et 5 octobre

EHPAD du Centre Hospitalier - Domme, vendredis 1^{er}, 7 et 14 octobre EHPAD Eugène Leroy - Montignac-Lascaux, mercredis 2, 16 et 30 novembre

Le parcours invitait à partir en balade. Loin dans le temps avec la vie des troubadours, loin sur la planète à la poursuite des personnages historiques du Périgord et dans les souvenirs de chacun grâce au questionnaire jeu « l'Occitan pour les Trules ». Légendes, chroniques et humour composent ces trois causeries empreintes de l'histoire locale.

La lecture des questionnaires de bilan révèle la satisfaction des établissements et leur souhait majoritaire de rester sur les propositions « d'histoires locales » qui conviennent parfaitement aux EHPAD ruraux qui l'ont sollicité.

Fréquentation : 550 personnes

PARCOURS PAYSAGE ET VOYAGE | FONDS DEPARTEMENTAL D'ART CONTEMPORAIN

Service départemental du Patrimoine

EHPAD La Dryade Mussidan, du 4 au 29 mai

EHPAD les Jardins des Hauts de Thenon, du 9 juillet au 4 août

EHPAD Douglas Centre Hospitalier de Périgueux, du 8 août au 9 septembre EHPAD du Centre Hospitalier Lanmary à Antonne, du 13 septembre au 9 octobre FAM les Muscadelles Bergerac, du 1^{er} au 27 juillet

Le Fonds Départemental d'Art Contemporain (FDAC) est une collection d'art contemporain gérée par le service départemental du Patrimoine. Les thématiques du Voyage et du Paysage, retenues pour ces parcours, sont constituées d'une dizaine d'œuvres chacune.

La diversité des supports et esthétiques favorise une approche plurielle et vise à permettre un dialogue en toute liberté entre public, artistes et médiateur.

Les médiations, mis à part le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) de Bergerac, ont toutes été prétexte à débats, fructueuses en idées développées par les résidents, ponctuées d'interventions des personnels soignants. A l'issue, les commentaires des résidents et des équipes médicales ont laissé apparaître leur sensibilité aux sujets présentés et leur satisfaction quant au mode de déroulement de ce parcours.

Fréquentation : 96 personnes

V.2.2- TANDEM

Agence culturelle départementale / 3 parcours déclinés dans 5 établissements

CORPS-EN-TABLÉES | ENORA LALET, JULIEN MOUROUX ET JULIE BRUHIER

Foyer de Vie Lou Prat Dou Solelh – Ribérac, mardi 6 et mercredi 7 septembre / mardi 13 et mercredi 14 septembre / mardi 27 et mercredi 28 septembre.

L'atelier de création collective Corps-en-tablées invite les participants à habiller/recouvrir des structures plates avec différents végétaux. Des trous permettent d'y glisser une main, un bras, un visage qui serait peint au préalable, selon les envies de la personne et surtout créant la revalorisation du soi par la sublimation visuelle et symbolique. Le corps n'obéit plus aux règles culturelles des arts de la table, il met les coudes sur la table et s'en empare dans une mise en scène photographiée.

Fort de leur expérience passée à Lysander en 2021, Enora Lalet et Julien Mouroux ont gagné en efficacité sur la mise en place du projet. Ils savent où mettre le curseur quant à la participation des résidents et à l'organisation des tâches.

La prise de vue finale a été faite en condition de studio et non en extérieur, aucun endroit ne convenant dans le parc de Lou Prat dou Solelh.

Lors de la restitution, les résidents ont présenté leur travail aux invités devant le représentant de la Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle Aquitaine et le président de l'association de parents d'enfants inadaptés (APEI) de Périgueux. La journée s'est clôturée par l'accrochage de la structure au-dessus du bureau d'accueil et par une séance photos des résidents et des artistes devant leur œuvre.

Restitution : mardi 11 octobre 15h / Exposition de la coiffe, de la photo sur bâche et des photos retraçant l'ensemble du projet.

Fréquentation : 10 résidents

RECONNAISSANCE | AGENCE SENS COMMUN CLAIRE SOUBRIER

EHPAD du Centre Hospitalier - Nontron, du 30 mai au 3 juin / 13 juin

Foyer de Vie Lysander - l'association de parents d'enfants inadaptés (APEI) - Bassillac, du mardi 4 au mardi 11 octobre. Le projet est d'amener les participants à performer en dansant sur leur musique (en fonction des possibilités de chacun). Puis, dans un second temps, ils seront interviewés afin de parler d'eux et de leur rapport à la danse. L'enjeu est de mettre en valeur l'identité de chacun et de leur proposer une expérience corporelle avec le costume, la danse et la musique. Le projet a changé le regard des professionnels sur les résidents, les personnalités se sont dévoilées en dehors des temps de soins. Les résidents ont pris conscience de leurs capacités, Reconnaissance les a mis en valeur dans un élan joyeux et festif.

Au Foyer de Vie Lysander, le projet s'est déroulé sur 3 jours consécutifs avec 4 personnes composant l'équipe artistique. Les résidents ont été très réceptifs à la musique et au mouvement dansé. Ils ont fait preuve d'une grande sensibilité, d'intelligence émotionnelle, d'attention aux autres, tout en étant dans la spontanéité, ils s'autorisaient la liberté.

Le fait de réaliser le projet d'une traite a facilité l'énergie, l'adhésion et a souligné son caractère « Exceptionnel ». Cela a nécessité néanmoins de trouver des temps de repos et de pauses afin de gérer au mieux la fatigabilité des résidents.

Les éducatrices étaient enchantées du projet, elles se sont positionnées davantage dans l'appui aux résidents que dans la participation à leurs côtés.

Restitution Nontron : lundi 5 septembre 14h30 / Diffusion du film Fréquentation : 60 résidents, 17 membres du personnel, 2 familles Restitution Bassillac : jeudi 10 novembre 16h / Diffusion du film Fréquentation : 10 résidents, 2 membres du personnel

PORTRAITS ENGAGÉS | COMPAGNIE LES OUVREURS DE POSSIBLES

EHPAD de Saint-Léon-sur-l'Isle et de Neuvic, lundi 2 mai, mercredi 4 mai, mardi 10 mai, mercredi 11 mai, mardi 17 mai, mercredi 18 mai, lundi 23 mai, mardi 24 mai, mercredi 25 mai

Foyer d'Accueil Médicalisé VILAA - Saint-Privat-du-Périgord, mardi 3 mai, mercredi 4 mai, samedi 7 mai, mercredi 11 mai, mercredi 18 mai, mercredi 25 mai

Les « Portraits engagés » sont des portraits dansés et filmés, comme un kaléidoscope des paysages humains et géographiques d'un territoire ou d'un établissement. Le même format et les mêmes règles du jeu sont proposés à tous les participants : chacun dépose un geste et une parole engagée devant la caméra et ainsi, le portrait se crée. Pour se faire, les ateliers de pratique permettent à chacun d'explorer sa danse et sa parole autour d'une question centrale : « Comment prenez-vous soin de vous et de ceux qui vous entourent ? »

A St Léon et Neuvic sur l'Isle, le projet s'est déroulé en alternance dans les deux établissements. Le fait qu'il soit partagé a permis de réengager des connections sociales mises à mal après deux ans de Covid. Les ateliers étaient organisés à tour de rôle dans chaque établissement nécessitant le transport des participants.

Les résidents ont été enthousiasmés, une belle rencontre s'est créée avec l'équipe artistique. Les résidents investissent encore des gestes lors de leur séance de gym douce. La restitution a connu un beau succès. La diffusion du film a suscité beaucoup d'émotions.

Participer à un projet artistique était une première pour l'équipe du Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) VILAA qui a fait preuve de beaucoup d'appétence, d'envies et d'organisation.

Restitution Saint-Léon-sur-l'Isle et Neuvic : mercredi 8 juin 15h / Diffusion des films et performance dansée des résidents et membres du personnel

Fréquentation : 13 résidents, 8 membres du personnel

Restitution Saint-Privat-en-Périgord : samedi 11 juin 15h / Diffusion des films et performance dansée des résidents et membres du personnel

Fréquentation : 10 résidents, 8 membres du personnel

V.3- FRAGMENT - CULTURE & JUSTICE

PARCOURS COTÉ COUR | THÉÂTRE

Objet : le parcours prend appui sur des textes des répertoires classiques et contemporains. Il se compose de 3 modules construits autour de notions fondamentales du théâtre :

- Le personnage
- Les dialogues
- L'espace

Chacun des modules propose 3 rendez-vous d'1h30

Lieu : Centre de détention de Mauzac-et-Grand-Castang

Calendrier d'actions : 9 ateliers de 1h30 entre septembre et juin

Fréquentation : 12 détenus

PARCOURS DEPUIS MA CHAISE | ÉCRITURE

Objet : le parcours se compose de 4 modules construits autour de thématiques différentes, rattachées à l'énoncé d'une consigne simple :

- Le « Je » : Découverte du genre argumentatif
- Le lieu : Découverte du genre narratif
- L'autre : Découverte du genre épistolaire
- Ensemble : Découverte du genre théâtral

Chacun des modules met à l'honneur un genre littéraire et se compose de 3 rendez-vous d'1h30.

Lieu : Centre de détention de Mauzac-et-Grand-Castang

Calendrier d'actions : 12 ateliers de 1h30 entre septembre et juin

Fréquentation : 12 détenus

Initié en 2020, ce dispositif permet d'accompagner des groupes qui souhaitent s'engager dans la découverte d'œuvres à travers des visionnages de spectacles ou d'expositions, des ateliers de pratique, des rencontres avec les artistes. Il permet aux acteurs du champ social ou médico-social d'inviter leur public à participer à un programme « clef en main » à la fois pédagogique et diversifié, favorisant l'échange et les retours d'expériences.

V.4- SUR MESURE - PARCOURS ARTISTIQUES & CULTURELS A LA CARTE

PARCOURS DIVARTSITE | CENTRES SOCIAUX GERMAINE TILLION ET JEAN MOULIN | BERGERAC

Objet : Ce parcours intitulé « DivARTsité » révèle sa thématique : la diversité rassemble en un seul mot le souhait et la volonté d'un mieux vivre ensemble, tout en tenant compte des différences et des individualités. Le programme est donc l'occasion de découvrir des propositions artistiques variées à partir desquelles les participants échangent et se rencontrent.

Intervenants/structures artistiques et culturelles : Cies Lazzi Zanni et Hors-série, artistes Leonne Hendriksen et Alain Bublex.

Calendrier d'actions : du 5 janvier au 8 avril

Fréquentation : 14 personnes

PARCOURS LES ÉCRITURES | CENTRE SOCIAL GERMAINE TILLION | BERGERAC

Objet : Les écritures seront traversées grâce à plusieurs médiums : la musique, la danse, le théâtre et la photographie. L'étape d'écriture de projets artistiques, quels qu'ils soient, nécessitent d'opérer des choix. Ces mêmes choix doivent être mis en débat, questionner individuellement et collectivement. A travers ce parcours, chaque jeune pourra prendre position au sein du groupe, se familiariser à l'écoute et s'ouvrir à d'autres points de vue.

Intervenants/structures artistiques et culturelles : Cies Visions Croisées, Hors-Série, Gilles Baron, Paon dans le ciment / Alain Bublex / Association Culture Sauvage.

Calendrier d'actions : du 9 avril au 11 juin ; Fréquentation : 7 personnes

PARCOURS À LA DÉCOUVERTE DES ARTS ET DE LA CULTURE #2 | ASSOCIATION ALTHÉA - SERVICES MÉDICO-SOCIAL ET D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE DE SARLAT

Objet : Ce parcours permet de faciliter l'accès des personnes accompagnées aux offres artistiques et culturelles de leur territoire.

Intervenants/structures artistiques et culturelles : Association Culture Sauvage / Ella & pitr / Julie Fouillade (Médiatrice culturelle gare Robert Doisneau) / Alain Bublex / Galerie d'Art Hors-série / Festival BriKaBrak

Calendrier d'actions : du 8 mars au 5 juin ; Fréquentation : 15 personnes

PARCOURS DE L'IDÉE A LA CRÉATION | MAISON FAMILIALE RURALE DE PÉRIGUEUX

Objet : Les jeunes travaillent à la réalisation d'un morceau et d'une chorégraphie. L'objectif est d'encourager l'expression, de rendre sensible une pensée, un sentiment.

Comment la danse et la musique interagissent ? Comment ces médiums peuvent raconter une histoire, une époque ?

Intervenants/structures artistiques et culturelles : Laps (régisseur, sonorisateur, ingénieur du son studio et musicien) / Tatiana Firmin (danseuse et professeure de danse) / L'Étiquette, groupe de musique / Leonne Hendriksen.

Calendrier d'actions : du 17 janvier au 17 juin ; Fréquentation : 39 personnes

PARCOURS UN ART EN SOI | MISSION LOCALE DU PÉRIGORD NOIR

Objet : La thématique du parcours est l'expression de soi. Le rapport aux œuvres relève, en partie, des préférences esthétiques et des impressions de chacun mais aussi de ce que nous sommes. Ce parcours propose à chaque participant de partir à la découverte de soi, en donnant des mots aux idées, des sons aux émotions et des couleurs aux pensées.

Intervenants/structures artistiques et culturelles : Benké / Ella & Pitr / Peace M3ker / Cie du Réfectoire / Charles Fréger / Laps / Alain Bublex / Galerie d'Art Hors-Série / Pôle d'Interprétation de la Préhistoire (P.I.P).

Calendrier d'actions : du 28 février au 8 avril ; Fréquentation : 10 personnes

PARCOURS A LA DÉCOUVERTE DES PRATIQUES ET DES MÉTIERS CULTURELS | MISSION LOCALE DU PÉRIGORD NOIR

Objet : Ce parcours permet aux jeunes accompagnés par la Mission Locale de découvrir les acteurs artistiques et culturels, toutes disciplines confondues, des secteurs de Thenon, Montignac et Terrasson.

Intervenants/structures artistiques et culturelles : Mélody Moigne, responsable du centre culturel le Chaudron et Marie-Paule Casalès, directrice de la médiathèque - Montignac

Calendrier d'actions : 5 décembre ; Fréquentation : 9 personnes

PARCOURS PREMIÈRES RENCONTRES | ACCUEIL POUR ENFANTS AUTISTES DE SAINT-ASTIER

Objet : La thématique est la première rencontre : ce parcours permet aux jeunes, pour la première fois, de découvrir différents artistes, lieux, médiums et propositions artistiques.

Les jeunes auront l'occasion tour à tour d'accueillir et d'aller vers des univers variés et complémentaires.

Intervenants/structures artistiques et culturelles : Exposition "Débordements"

Calendrier d'actions : 15 novembre et 6 décembre

Fréquentation : 16 personnes

VI. FABRIQUE : LA RESSOURCE ET LES SERVICES

EN CHIFFRES

307 RDV conseil personnalisé 168 contrats prêt de matériel 135 partenaires

17 journées formation et d'information

131 participants

L'Agence culturelle départementale développe parallèlement pour les associations et les collectivités porteuses de projets culturels un programme de ressource et de service : FABRIQUE. Celui-ci consiste à proposer un ensemble de services pour les conseiller, les accompagner dans leur engagement dans la vie culturelle locale.

Ceux-ci se déploient dans les domaines juridiques et administratifs, techniques du spectacle et des arts visuels, communication qui requièrent tous des compétences spécifiques. Ils peuvent être d'ordre pratique comme la mise à disposition d'un parc de matériel technique, s'inscrire dans une démarche de développement de compétences mais le plus souvent ils prennent la forme d'un conseil personnalisé permettant de sécuriser les porteurs de projets et de conforter leur action.

En 2022, ce programme représente 43% des interventions de l'Agence culturelle départementale.

VI.1- LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

COMMUNIQUER AVEC LA PRESSE

Objectif : Connaissance de la presse, son fonctionnement, ses logiques, ses impératifs.

Contenu : Pour établir des relations efficaces avec la presse, certaines connaissances, pratiques et stratégies sont indispensables afin d'optimiser sa communication.

Sandrine Lemasson, chargée de publication au sein de l'Agglomération Périgourdine et ancienne journaliste, est régulièrement sollicitée par l'Agence culturelle départementale.

Date et lieu : 23 mars / Espace culturel F. Mitterrand - Périgueux

Fréquentation : 5 personnes

ORGANISER UNE MANIFESTATION CULTURELLE

Contenu : Organiser un spectacle, employer des intermittents et des bénévoles, utiliser le matériel de plus en plus sophistiqué, assurer une régie technique, accueillir un public ne s'improvise plus. La réglementation prend une place importante et les organisateurs se trouvent confrontés à des règles juridiques et fiscales, normes de sécurité et de formation du personnel.

Dates et lieu : 8 avril et 14 novembre - Espace culturel F. Mitterrand - Périgueux

Fréquentation : 16 personnes

FORMATION LOGICIEL AFFINITY

Contenu : Qu'est-ce qu'une image informatique ? Bitmap vs vectorielle RVB ou CMJN interface du logiciel. Taille de l'image recadrage. Concevoir et réaliser des documents pour l'impression pour le web. Connaître les techniques de base de la mise en page. Créer un nouveau document (notion de marge et de débords) Les différents blocs (texte, image, forme) Exporter au bon format

Dates et lieu : les 1, 8, 15 et 22 mars / Espace culturel F. Mitterrand - Périgueux

Fréquentation : 4 personnes

FORMATION TECHNIQUE

Objectifs : Cette offre de formation répond à une demande des porteurs de projets en Dordogne. Elle permet d'acquérir des connaissances de base sur les différentes techniques du spectacle vivant :

- 2 jours de formation sur l'équipement de la salle le Séchoir de Carsac-Aillac : 4 participants
- 3 jours de formation sur l'exploitation du matériel scénique mobile, Association « Initiales » : 4 participants
- 4 jours de formation sur les techniques d'éclairages du spectacle, Association de Développement du Théâtre Amateur (ADETA) : 10 participants
- 2 jours de formation sur les techniques d'éclairages du spectacle : 8 participants

Nombre de journées : 11

Fréquentation : 26 personnes

JOURNÉE D'INFORMATION

La première rencontre entre techniciens et artistes du cinéma, arts vivants et visuels a eu lieu à l'Espace culturel F. Mitterrand le 24 juin. Elle a eu pour objectif de créer du lien, d'être un espace d'échange, de favoriser des coopérations, des transversalités entre les acteurs culturels.

Fréquentation : 80 personnes.

VI.2- LE CONSEIL PERSONNALISÉ

CONSEIL JURIDIQUE

Pour accompagner les acteurs culturels du département, l'Agence culturelle départementale fait appel régulièrement à un avocat du cabinet ORA-PAJDA à Bordeaux, spécialiste des problématiques culturelles.

Nombre de journées : 7 - Espace culturel F. Mitterrand - Périgueux

Fréquentation : 42 RDV

CONSEIL ADMINISTRATIF & ARTISTIQUE

Accompagnement administratif/ Ingénierie : 128 structures

Arts visuels : 14 artistes Spectacle vivant : 66 artistes Culture occitane : 13 artistes

Culture & solidarité : 13 artistes et 26 structures

Fréquentation : 260 RDV

CONSEILS ET ASSISTANCE À LA MAÎTRISE D'USAGE

Soutenir les maîtres d'ouvrages, collectivités et associations en apportant une assistance à la maîtrise d'usage s'appuyant sur le projet culturel, c'est répondre aux demandes sociales de pratiques artistiques, c'est participer à l'aménagement du territoire en construisant ou en réhabilitant des lieux ponctuels ou permanents de pratiques artistiques, offrir aux amateurs et aux équipes professionnelles des conditions de travail, de recherche, de transmissions satisfaisantes.

Commune du Lardin-Saint-Lazare pour la construction d'une salle polyvalente

Commune de Ribérac pour la réhabilitation du tribunal

Commune de Chancelade pour l'aménagement de la salle culturelle

Association Excit'œil pour la rénovation et modernisation des salles d'exposition du château
Création d'un tiers lieu accès sur l'image mobile et la restauration à Bourdeilles
Création d'un tiers lieu autour des arts visuels à Jumilhac-le-Grand
Création d'un tiers lieu autour de la danse à Saint-Saud Lacoussière
Fréquentation : 7 Dossiers

CONSEIL EN MÉDIATION

La Direction des sports du Conseil départemental de la Dordogne pour la journée « Seniors, faites du sport » dans le parc du château de Campagne.

Le Service des Collèges du Conseil départemental de la Dordogne, les Archives départementales et la Semitour : organisation d'une journée de sensibilisation à la culture, l'histoire et la poésie occitane pour l'équipe des guides du château de Bourdeilles.

Le Service du Tourisme : présentation des légendes de la future itinérance touristique « Le Chemin d'Amador » devant les élus du département et les représentants des services touristiques de la Gironde, de la Dordogne, du Lot-et-Garonne et du Lot.

Le Service des Parcs et Jardins du département : présentation du jardin médiéval « Hortus » du parc de l'Espace culturel F. Mitterrand au grand public dans le cadre de « rendez-vous aux jardins ».

Le Service des Collèges du Conseil départemental de la Dordogne : présentation de la culture, l'histoire et la poésie occitane en Périgord dans le cadre d'une journée de cohésion d'équipe.

Fréquentation : 5 RDV

VI.3- LE PRÊT DE MATÉRIEL

L'Agence culturelle départementale dispose d'un parc de matériel mobilisable gratuitement par les acteurs associatifs et publics du territoire engagés dans le cadre de projets arts vivants & visuels.

En 2022, le parc a été mobilisé comme suit :

- Contrats de prêt de matériel : 168
- Montant du soutien en matériel : 75 300 €
- Partenaires : 135
- Aide au partenariat : 85 700 €

VII. LA COMMUNICATION

Depuis 2020, l'Agence culturelle départementale a privilégié une communication numérique pour informer les usagers de ses activités. Elle utilise la communication imprimée de manière très ciblée, dans le cadre de ses programmes.

VII.1- LA COMMUNICATION NUMÉRIQUE

VII.1.1- LE SITE INTERNET

Les pages les plus consultées sont : L'accueil / L'agenda / L'actualité / Le prêt de matériel et la ressource artistique et culturelle.

Le site de l'Agence culturelle départementale :

- 470 articles publiés en 2022 / soit 83 de plus que l'année précédente.
- 139 799 interactions
- 48 535 pages vues
- 6 700 premières visites sur le site

VII.1.2- LES RÉSEAUX SOCIAUX

FACEBOOK : 8 148 abonnés en 2022 / soit 498 abonnés de plus que l'année précédente

En parallèle, l'Agence culturelle départementale développe des réseaux sociaux complémentaires :

INSTAGRAM : 1 417 abonnés en 2022 / soit 197 abonnés de plus que l'année précédente.

TIKTOK : 5 vidéos publiées en 2022 / 700 vues

PASS CULTURE : 11 offres publiées

YOUTUBE : 31 abonnés en 2022 / 74 vidéos / 4 805 vues

L'INFORMATION PAR MAILS

La « mailing liste » compte 4 179 inscrits.

Nombre d'informations envoyées par mail : 38 mails avec un taux d'ouverture moyen de 40 % La newsletter de l'Agence culturelle départementale est mensuelle.

Sa présentation a été revue en novembre 2021 et a permis d'améliorer son taux d'ouverture.

VII.2- LA COMMUNICATION IMPRIMÉE

LE RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le document rend compte de la mise en œuvre des missions confiées à l'Agence culturelle départementale et son volume annuel d'activités. Il est validé par le Conseil d'administration puis transmis à l'ensemble des conseillers départementaux et aux partenaires de la structure.

Mise en page en interne.

Imprimé en 50 exemplaires par le service reprographie du Conseil départemental

LE PROGRAMME D'ACTIVITÉ

Il présente l'activité prévisionnelle de l'Agence culturelle départementale en début d'année. Ce document est présenté et validé par le Conseil d'administration. Il vient en appui au budget primitif. Il est transmis à l'ensemble des partenaires financiers de la structure.

Mise en page en interne.

Imprimé en 50 exemplaires par le service reprographie du Conseil départemental

LES PUBLICATIONS CULTURE & SOLIDARITÉ

- > 3 livrets restitution des parcours culturels en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) (ISE Tourny Périgueux / MECS Saint-Joseph Bergerac / MECS Lalinde
- > 2 livrets appel à candidature Culture & Solidarité
- > 3 cartons d'invitations (Corps en Tablee / Portraits engagés / Reconnaissance)

LES PUBLICATIONS DE VISU

- > 1 appel à candidature résidence de création arts visuels
- > 4 livrets d'édition d'artiste : Monomes / Ella & Pitr / Studio Monsieur / Simon Nicaise
- > 1 fiche Parcours Education Artistique et Culturelle (EAC) Exposition
- > 1 livret d'exposition
- > 3 dossiers de presse (expositions Hendriksen / Bublex / Débordements)
- > 2 affiches (format abris-bus + A3)
- > 3 cartons d'invitation
- > 1 invitation presse
- > 3 PVC

LES PUBLICATIONS SPRING

- > 1 programme
- > 6 programmes de salles
- > 1 affiche (format abris-bus + A3)
- > 2 PVC (visuel Rebecca Dautremer)
- > 1 encart publicitaire dans le magazine Famosa
- > 9 fiches Parcours Education Artistique et Culturelle (EAC)

LES PUBLICATIONS PARATGE

- > 1 programme
- > 1 carte postale
- > 1 banderole
- > 1 affiche (format abris-bus + A3)
- > 1 invitation
- > 1 filtre de projection (société OTEC)
- > 1 marque-page
- > 2 encarts publicitaires (magazines Junkpage et Famosa)
- > 2 fiches Parcours Education Artistique et Culturelle (EAC)

VII.3- LA PRESSE & LES MÉDIAS

L'Agence culturelle départementale informe la presse et les médias (Journaux locaux, télé et radios locales) de toutes les manifestations organisées par l'Agence culturelle départementale à travers la rédaction de dossiers de presse, de communiqués, d'une newsletter mensuelle et de l'organisation de conférences de presse et de rencontres avec la presse.

Tout au long de l'année, elle met à jour le listing des correspondants presse sur le territoire. En 2022, elle a fait l'achat d'une banque de données médiatiques spécialisée dans le domaine culturel « CultureMédia » éditée par M Média.

L'Agence culturelle départementale est membre du club de la presse du Périgord depuis 2018. Elle participe aux rendez-vous mensuels du club et organise des temps de rencontres à l'Espace culturel F. Mitterrand à Périgueux à l'occasion de visites d'expositions.

LES PARTENARIATS

Avec France Bleu Périgord : rendez-vous hebdomadaire en direct tous les lundis à 17h10 dans l'émission « ça vaut le détour » – Temps d'antenne (3 minutes).

Depuis juin 2022, ce partenariat a évolué sur des temps d'antenne plus importants à hauteur de 4 à 6 rendez-vous dans l'année dans l'émission « Le Choix de France Bleu Périgord » de 18h10 à 18h30.

En contrepartie, elle s'engage à mentionner le logo France Bleu Périgord sur ses documents de communication.

Avec le nouveau média numérique « Bien en Périgord », l'Agence culturelle départementale a fait appel aux compétences de journalistes sur des reportages rédactionnels, audios ou visuels sur des sujets spécifiques.

C'est un moyen pour l'Agence culturelle départementale de mettre en avant des sujets sur des actions qui ne bénéficient pas d'audience médiatique au même titre que pour l'évènementiel.

En contrepartie, elle s'engage à mentionner le logo de « Bien en Périgord » sur ses documents de communication.

Nombre de reportages réalisés en 2022 : 13

Impact numérique en 2022 : 16 972 vues sur médias et réseaux sociaux

LA PRESSE

Pour la promotion d'événements particuliers, l'Agence culturelle départementale organise des rendez-vous où elle invite la presse locale et les médias.

Elle sollicite également les correspondants de presse sur le territoire. En 2022, 4 rendez-vous presse ont été mis en place.

- Exposition Léonne Hendriksen : mercredi 19 janvier à 11h
- Exposition de Alain Bublex : mercredi 30 mars 2011 à 11h + mardi 24 mai
- Exposition Débordement : mercredi 28 septembre 2011 à 11h + mardi 6 décembre
- Présentation du programme SPRING : lundi 17 octobre 2022 à 11h

Une revue de presse est constituée quotidiennement (Voir extraits de presse)

VIII. L'ÉQUIPE

En 2022 l'équipe salariée de l'Agence culturelle départementale s'est modifiée : Vincent SIMPSON a fait valoir ses droits à la retraite,
Laurent COUQUIAUD et Alexandra MORIN ont rejoint l'équipe.
Au 31 décembre 2022 l'équipe permanente est composée de 22 agents

Isabelle MOURCEAU, Directrice Marian MOONEY, Administratrice

> Equipe administrative

Cécile PANCOU, Comptable
Solange VALADE, Assistante de direction
Elisabeth BOURGOGNE, Chargée de mission

> Equipe technique

Patrick MOLET, Directeur technique Cyril COMTE, Régisseur général
Laurent COUQUIAUD, Assistant technique
> Equipe projets transversaux Christelle BISSOULET, Responsable
Mathieu JACOBS, Chargé de projets
Jean-François GAREYTE, Chargé de projets

> Equipe projets de territoire & communication

Pierre OUZEAU, Directeur artistique & communication

> Projets de territoire

Laurence SALLÈS, Chargée de projets Culture occitane
Mathilde BEYTOUT, Chargée de projets Arts visuels
Violaine MAROLLEAU, Chargée de projets Arts visuels
Pierre PEYROUT, Chargé de projets Arts visuels
Anne POUTEAU, Chargée de projets Arts vivants
Andréa NEGRI-MARTIN, Chargée de projets Action culturelle
Fanny ROUSSEAU, Chargée de projets Action culturelle

> Communication

Christine DIDIER-VERA, Chargée de projets
Marie-Laure FAURE, Chargée de projets
Alexandra MORIN, Chargée de projets

L'AGENCE CULTURELLE
DÉPARTEMENTALE DORDOGNE-PÉRIGORD
Espace culturel François Mitterrand
2, place Hoche- 24000 PERIGUEUX
05 53 06 40 00 - www.culturedordogne.fr



Table des matières

I- PRÉSENTATION	238
II- BILAN DES ACTIVITÉS PAR MOIS	241

I- PRÉSENTATION

Association loi de 1901, Ciné Passion en Périgord a été créée en 1990 à l'initiative des 5 dernières salles de Cinéma en milieu rural. L'objet de l'association est double et complémentaire : la diffusion et la promotion du Cinéma en milieu rural.

I-1 CHIFFRES CLÉS

153 jours de tournage et le dépôt d'un projet de création de studios de tournages, espace de formation et de stockage de décors dans le cadre de l'appel à projet du CNC, La Grande Fabrique de l'Image (SEMIPER, partenaire privé, EPCI Sarlat Périgord Noir, Conseil départemental de la Dordogne, Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine)

18 436 élèves inscrits sur les dispositifs d'éducation aux images
(200 écoles, 100% des collèges)

193 003 spectateurs sur le réseau
(+ 57 % année précédente), 10 619 séances, pour un chiffre d'affaires cumulé de 893 600€

I-2 UNE ANNÉE DE RECONQUÊTES

I-2.1 Reconquête de la création

Le Bureau d'Accueil des Tournages (BAT) a généré 153 jours de tournages et a travaillé sur une cinquantaine de projets différents. Ces résultats très encourageants sont le fruit d'un travail au long cours : des contacts très en amont des tournages sur les besoins en décors, en compétences techniques locales notamment ; un suivi lors des auditions des producteurs lors des comités d'experts de la Région, des propositions d'arbitrages financiers avant les comités de chiffrage eux aussi organisés par la Nouvelle-Aquitaine.

Au-delà de ses missions traditionnelles, le BAT a largement investi les champs de :

- l'accompagnement des talents (artistique, technique) installés en Dordogne (via une mutualisation des moyens avec l'Agence Culturelle Dordogne-Périgord), notamment par la mise en place de réunions auprès des techniciens, auteurs, réalisateurs, producteurs, ...
- l'accompagnement de l'émergence départementale par une disponibilité croissante, la mise en réseau, le diagnostic et conseils sur mesure. Cela se traduit notamment par la coordination du dispositif national ECRIS TA SERIE mis en place par le CNC.
- l'organisation des avant-premières des films soutenus par la Collectivité et tournés en partie ou en totalité en Dordogne
- la mise en place d'une journée professionnelle, en partenariat avec l'Agence Régionale ALCA, durant le festival du Film de Sarlat.
- la co-rédaction d'un Guide sur les tournages éco-responsables en lien avec le Service environnement du Conseil départemental de la Dordogne.
- le « pilotage » durant 7 mois (avril à octobre) de la candidature du projet France Tabac dans le cadre de l'appel à projet du CNC, la Grande Fabrique de l'Image.

I-2.2 Reconquête de l'éducation aux images

Ciné Passion assure depuis 26 ans la coordination départementale des dispositifs nationaux tels que « école et cinéma » et « collège au cinéma », permettant aujourd'hui à plus de 4 élèves scolarisés sur 10 de participer à ces opérations (10% au niveau national) ; les enjeux de formation de la communauté éducative autant que celle des exploitants permettent, année après année, une consolidation de ces actions. Les nombreuses actions culturelles (ateliers Education aux médias en classe, concours Pocket Films, encadrement de l'opération *Ecris ta série*, ...) sont des indicateurs objectifs d'une forte reprise en Dordogne.

Ciné Passion coordonne ces dispositifs au sein de tous les cinémas de Dordogne (Sarlat, Périgueux et Bergerac inclus).

Au total, ce sont 18 436 élèves qui participent aux dispositifs d'éducation aux images, dont

- o 11 204 élèves du 1^{er} degré (+ de 500 classes/ 200 écoles / 140 communes) avec une forte hausse des inscriptions (dont 3 767 en maternelle)
- o 7 232 inscrits en collège (3 974 sur le niveau 6^{ème}/5^{ème} et 3 258 sur le niveau 4^{ème}/3^{ème}) / Prise en charge de 5 138 places par Ciné Passion grâce au Département.
- o 150 élèves en participation d'ateliers et d'enseignements cinéma (collèges d'Eymet et du Bugue, du Lycée Professionnel Pablo Picasso de Périgueux, dans les enseignements facultatifs de Ribérac et Sarlat et au sein des classes de spécialité cinéma de Sarlat.

I-2.3 Reconquête de la fréquentation

- o Avec le **retour de près de 85% de nos spectateurs** au sein de notre réseau de cinémas art et essai ;
- o Représentant **193 000 spectateurs accueillis** (-16% par rapport à 2019 dans un marché à -26%) ;
- o La part de marché de nos cinémas de proximité s'établit à 30% de la fréquentation départementale. Pour rappel, la part de marché nationale pour les cinémas de notre catégorie (la « petite exploitation ») est de 12,5%.

Ce fort rebond est la conjonction des multiples outils de relance que nous avons articulés :

- **La diffusion de tous les films**, notamment les films art et essai, ceux tournés en région (avec l'organisation des avant-premières), le court-métrage, le documentaire, en partenariat avec l'association Cinémas Indépendants de Nouvelle-Aquitaine (CINA) et l'Association Française des Cinémas d'Art et Essai (AFCAE)), structures dans lesquelles Ciné Passion est très présent.
- **L'accès aux films porteurs du marché**, par un portage, unique en France, de la programmation de cette typologie de film auprès de l'entente de programmation VEO (mutualisation des demandes de chaque cinéma adhérent).
- **La communication** via nos outils mutualisés (site Internet, Application, Vente à distance, marketing digital) qui agit en compléments des médias traditionnels (presse quotidienne régionale, Radio, programmes papier, affichage public).
- **Notre capacité d'animations** (avec une imposante saison de 100 projections de cinéma plein air), mais aussi le soutien aux manifestations et aux actions locales.
- **Notre accompagnement permanent** (formations et informations auprès du réseau des collectivités adhérentes, que ce soit en direction des élus que des animateurs de salles ; qu'il s'agisse de projets fonctionnels ou structurels (projet de création ou modernisation de salles de cinéma)

Pour rappel, outre la mission de coordination de 11 cinémas (Nontron, Thiviers, Montignac, Terrasson, Le Buisson-de-Cadouin, Montpon-Ménéstérol, Mussidan, Ribérac, Saint-Aulaye, La Roche Chalais et Saint-Astier), Ciné Passion exploite directement :

- le circuit de cinéma itinérant (17 communes, 17 386 spectateurs et 507 séances en 2022),
- le Studio 53 de Boulazac (12 169 spectateurs et 592 séances en 2022).

Ciné Passion est également prestataire de près de 100 projections de cinéma plein air, ainsi que de 3 prestations complètes de projections pour des festivals (Gindou, Biarritz Amérique Latine, Sarlat).

II- BILAN D'ACTIVITÉS PAR MOIS

JANVIER

DIFFUSION

10 493 spectateurs accueillis sur le réseau dont :

- 654 par le circuit de cinéma itinérant
- 571 par le Studio 53 de Boulazac

Suivi Projet Pôle Image Excideuil sous coordination Bibliothèque Départementale de Prêt 24

Développement de la Billetterie Electronique Itinérant avec le prestataire Box-Office

Séances scolaires annulées pour cause COVID sur le circuit

Nuit de la lecture à Boulazac

Réunion d'animation du réseau de salles

ASSOCIATION

Participation à la réunion Commission Petite Exploitation Fédération Nationale des Cinémas Français (le 04)

Réunion préparatoire Festival du Film de Sarlat (le 06)

Réunion Conseil Départemental (évolution du fonds de soutien, le 07)

Réunion Conseil Départemental (avec les agents de développement Culture, le 11)

Conseil d'Administration Association Française des Cinémas d'Art et Essai (le 12)

Conseil d'Administration Syndicat de l'exploitation cinématographique du Centre-Sud (le 14)

Conseil d'Administration ANCI (Association Nationale des Cinémas Itinérants, le 17)

Réunion Conseil Départemental et Agence ALCA (Région, le 18)

Participation au Festival FIPADOC de Biarritz (réunion avec le Centre National de la Cinématographie, les 20 et 21)

Réunion de Bureau de l'Agence ALCA, le 25

Conseil d'Administration de CINA, Cinémas indépendants de Nouvelle-Aquitaine, le 27

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES

Réunion de travail BAT 24 et Attachés territoriaux Service culturel Département Dordogne

Réunion travail service promotion Aéroport Bergerac

Réunion Cluster Territoire d'industrie du bassin de Brive-Périgord

Repérages pour Fiction TV "Mystère de la Duchesse"

Repérages pour Court-Métrage "Capturé"

Visite atelier Cinéma avec l'ESAT Clairvivre

Salon des Lieux de tournages - Paris Image Forum

Encadrement intervention scénariste sur Défi "Ecris ta série" Lycées Sarlat, Ribérac

Intervention BAT 24 sur conférence au 22^{ème} Salon Professionnel "Paris Images - Industrie du Rêve"

Salon Pro Paris Image Digital Summit, Enghien

ÉDUCATION À L'IMAGE

Réunion appel à projet Écris ta série
Intervention appel à projet Écris ta série
Développement projet ateliers de pratique de William Quoniou
Réunion Bibliothèque Départementale de Prêt - projet Excideuil
Atelier Education aux médias au collège de Lalinde
Atelier Cinéma École de Beauronne
Atelier Mash Up Collège de Terrasson/ Le Bugue
Réunion Département Convention Education Artistique et Culturel et Pass culture
Réunion d'animation
Visite du Studio 53 pour le LEGTA
Séances scolaires au Studio 53 à Boulazac
Réunions DSDEN Sonia Huguet
Préparation Comité de Pilotage (Financement Pass Culture) des dispositifs scolaires
Réunions Pass culture
Atelier de pratique (William Quoniou) au lycée de Ribérac, le 7
Atelier de pratique (William Quoniou) au lycée de Sarlat, le 11
Intervention atelier écriture Le Bugue (12/01 et 13/01)

FÉVRIER

DIFFUSION

12 998 spectateurs accueillis sur le réseau dont :

- 993 par le circuit de cinéma itinérant
- 895 par le Studio 53 de Boulazac

Déploiement et formation sur le Pass Culture, part collective

Suivi Festival Culture et Nous à Boulazac

Atelier Jeu Vidéo et Cinéma au Studio 53 de Boulazac

Réunion Animation du Réseau de salles : Les bases de la projection numérique & Formation Mashup Table

ASSOCIATION

Réunion de Bureau AFCAE (Association Française des Cinémas d'Art et Essai), le 02

Réunion d'animation ciné passion (le 07)

Réunion ciné passion avec la mairie de Montpon-Ménéstérol le 08

Réunion Culture – Conseil départemental (le 11)

Réunion Ciné Passion avec la mairie de Ribérac (le 23)

Réunion d'animation Ciné passion (le 28)

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES

Festival du film du Court-Métrage de Clermont-Ferrand.

Séminaire tous les BAT région Nouvelle Aquitaine – Alca à Bordeaux.

Repérages pour Série TV "Les Rivières Pourpres" - Saint Estèphe, Saint Germain des Prés, Bergerac, Saint Félix de Villadeix.

Repérages pour Long-Métrage "Le Règne animal" - Ribagnac, Le Fleix, Bergerac
Encadrement stagiaire repéreur au BAT 24
Intervention Ciné Tourisme pour l'Office de Tourisme Sarlat et les élus EPCI Sarlat - Périgord Noir
Ballade ciné visite des lieux de tournage Ville de Sarlat, pour les élus de Sarlat
Réunion rencontre éco production pour Festival Horizon vert, Haute Vienne
Rencontres techniciens Dordogne

ÉDUCATION À L'IMAGE

RDV Mission locale de Saint-Astier
Séances scolaires Studio 53 Boulazac
Réunion avec l'agence culturelle Pass Culture
Réunion appel à projet Ecris ta série
Réunions Pass culture
Réunion Cinéma Le Lascaux Montpon
Formation Mash Up Camille Dupuy
Réunion projet festival Mussidan
Atelier Education aux médias collège Lalinde
Réunion de coordination EAC au CD24
Réunion médiateurs
Réunion d'animation
Intervention tournage Sarlat (17/01 au 04/02)
Intervention atelier écriture Lycée Professionnel PABLO PICASSO (12/02)
Intervention montage Le Bugue (14/02, 15/02 et 17/02)

MARS

DIFFUSION

18 762 spectateurs accueillis sur le réseau dont :
- 1 720 par le circuit de cinéma itinérant
- 732 par le Studio 53 de Boulazac
Suivi de la saison Cinéma Plein Air 2022
Pré Visionnement pour le Réseau de Salles le 14 mars
Formation « Transfert de Savoir Faire » auprès de l'équipe du Cinéma le Lascaux
Assemblée Générale du Syndicats et de l'entente VEO
Fête du Court métrage à Boulazac

ASSOCIATION

Réunion festival du film de Sarlat (le 02)
Signature de la convention Conseil Départemental (éducation artistique et culturelle), le 02
Réunion de Bureau (cinémas indépendants Nouvelle-Aquitaine, le 03)
Réunion du groupe des associations territoriales – Association française des cinémas d'art et essai, le 08
Conseil d'administration de l'Association française des cinémas d'art et essai, le 09
Commission nationale art et essai - Centre National de la Cinématographie, les 08 et 09
Avant-première LES ENFANTS DES JUSTES, le Buisson de Cadouin, le 11

Conseil d'Administration ANCI (Association Nationale des Cinémas Itinérants, le 15)
Conseil d'Administration (cinémas indépendants Nouvelle-Aquitaine, le 22)
Séminaire Festival du Film de Sarlat (les 25 et 26)
Conseil d'Administration du Syndicat des Exploitants du Centre-Sud, le 31

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES

Réunion régionale entre BAT Nouvelle Aquitaine - Alca
Avant-Première Fiction TV " Les Enfants des Justes", Le Buisson de Cadouin
Repérages LM US " The Nun2" - Tourtoirac, Sorges, Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert, Périgueux, Ribérac
Salon Forum Série Mania - Lille
Auditions Animation, CM et LM Cinéma région Session 2– Alca en visio.
Réunion Eco-Production - ALCA BAT Ex Limousin et Ex Poitou Charentes
Réunion ONF - BAT Nouvelle Aquitaine
Réunion résidences - Cité Clairvivre
Accompagnement société de Production Dordogne - Alca, projet ANIM
Visite tournage DOC - Mes voisins détenus, Mauzac
Réunion CD24/CP24 création et fonds de soutien départemental
Suivi projets de tournages

EDUCATION À L'IMAGE

Réunion projet festival de Mussidan, le 1
Test formation Atelier Cinéma, le 1
Atelier Education aux médias Collège Lalinde, le 3, le 31
Atelier Cinéma, le 4, le 28, le 29, le 30
RDV Cinéma et jeux vidéo avec Jérémy Leclerc, le 4
Séances scolaires à Boulazac, le 7
Réunion avec intervenant mission locale, le 7
Réunion William Quoniou, le 8
Réunion Ecole et cinéma avec Passeurs d'Images, le 9
Travail de programmation dispositif scolaire, le 10
Réunion de coordination Pass Culture avec l'agence culturelle, le 11
Réunion d'animation, le 14
Réunion Clap, le 16
Tournage Atelier Education aux médias Collège Lalinde, 17
Formation médiation Le Lascaux Montpon, le 22
Préparation réunions DSDEN, le 22
Formation coffret cinéma, le 23
Journées pro Cinéma et jeux vidéo, Angoulême le 25
Réunion interne projets en cours, le 28
Intervention atelier écriture Ribérac (04/03)
Intervention montage Le Bugue (07/03)
Intervention Eymet (10/03, 11/03 et 21/03)
Intervention montage Le Bugue (24/03)
Intervention atelier écriture Lycée Professionnel PABLO PICASSO (31/03)

AVRIL

DIFFUSION

17 261 spectateurs accueillis sur le réseau dont :

- 1 270 par le circuit de cinéma itinérant
- 958 par le Studio 53 de Boulazac

Recrutement de Stanislas Santana, immersion sur le circuit itinérant et le Studio 53

Ajout de 2 séances hebdomadaires au Studio 53

Journée technique & communication pour l'équipe diffusion le 13

Repérages techniques pour la saison de cinéma plein air 2022

Suivi projet de Pôle Culture au Buisson de Cadouin sous coordination CD24 et BDDP

Suivi projet Archéo Actu en partenariat avec le Service Patrimoine du CD24

ASSOCIATION

Réunion des fonds de soutien à la production, Centre National de la Cinématographie, Brive le 06

Conseil d'Administration de l'association Française des Cinémas d'Art et essai, le 07

Rencontres avec Madame l'Inspectrice d'Académie, le 08

Rendez-vous avec Jacques Auzou, maire de Boulazac-Isle-Manoire (Studio 53)

Réunion d'animation du réseau Ciné Passion : le cinéma vert, le 11

Participation au comité de chiffrage fonds de soutien, Bordeaux, le 13

Réunion d'équipe Ciné Passion, Château de Campagne, le 14

Réunion de Bureau, Cinémas indépendants de Nouvelle-Aquitaine, le 28

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES

Séminaire Film France / CNC - Paris

Séminaire Ciné passion - Campagne

Préparation Rencontres cinéma métiers d'Art Nontron

Visite Tournage DOC Pays Lointain - Saint Cernin de l'Herm

Rdv Techniciens et prestataires Dordogne

Rdv scénariste périgourdin

Rdv Producteur périgourdin - Périgueux

Repérages LM US "The Nun2" - Périgueux

Repérages LM " Le champs de fraises" - yourtes Bourgnac

Réunion Pré Chiffrage (fonds de soutien cinéma Région/Département).

Suivi projets de tournages.

ÉDUCATION À L'IMAGE

Réunion la circanias avec le CD24, le 1

Atelier Cinéma, le 1, le 20

Préparation présentation DSDEN

Formation BeHive, plateforme dématérialisé CNC, le 5

Intervention Ecris ta série, le 5

Formation enseignant, le 6, le 13

Réunion DSDEN, le 8

Atelier Ecris ta série, le 8

Réunion d'animation, le 11
Comité de programmation Ecole et cinéma et collège au cinéma, le 13, le 15
Journée d'équipe Boulazac, le 13
Séminaire, le 14
Réunion AFCAE DEGESCO, le 15
Préparation COPIL, le 19
Réunion Réalisatrice Miléna Beurer Doenst
Réunion Canopé
Intervention tournage et montage Sarlat (04/04 au 11/04)
Intervention Lycée Professionnel PABLO PICASSO (12/04 et 15/04)

MAI

DIFFUSION

16 452 spectateurs accueillis sur le réseau dont :

- 1 894 par le circuit de cinéma itinérant
- 1 300 par le Studio 53 de Boulazac

Réunion d'animation du réseau le 16 : Formation technique (playlist, maintenance)

Suivi projet BNR – atelier persona à la DSIN

Suivi projet de Pôle Culture au Buisson de Cadouin sous coordination CD24 et BDDP

Maintenance des cabines itinérant et studio 53

ASSOCIATION

Conseil d'Administration Association Nationale des Cinémas Itinérants, le 02

Réunion de Bureau, Agence ALCA, Bordeaux, le 05

Réunion groupe formation et attractivité, Fédération Nationale des Cinémas Français, le 05

Réunion mairie de Montignac (projet modernisation du cinéma) le 09

Réunion préparatoire Festival du Film de Sarlat, le 10

Réunion de Conseil d'Administration, Cinémas Indépendants de Nouvelle-Aquitaine, le 12

Réunion Cabinet Commissaire aux Comptes, In Extenso, le 13

Participation aux journées Association Française des Cinémas d'Art et Essai, Cannes du 15 au 21

Réunion de Bureau d'arrêt des comptes, Ciné passion, le 23

Réunion groupe formation et attractivité, Fédération Nationale des Cinémas Français, le 25

Réunion de Conseil d'Administration Agence du développement régional du Cinéma, Paris le 31

Réunion de Branche, Fédération Nationale des Cinémas Français, Paris, le 31

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES

Réunion régionale BAT – Alca en visio.

Pré-Repérages Château de Salignac - Salignac-Eyvignes

Pré-Repérages Campus Universitaire Dordogne - Périgueux

Migration décors Dordogne sur plateforme commune

Suivi projets de tournages.

Réunion nationale réseaux BAT – Filmfrance en visio - France 2030

Réunion infra BAT NA - Sur Alca

Réunion préparatoire Agence Culturelle 24 _ Soirées techniciens artistes - Périgueux

Réunion Cinéma Louis Delluc, prépa Rencontres ciné-métiers d'art - Nontron
Rdv Techniciens et prestataires Dordogne (dont château Hautefort)
Rdv étudiante en alternance
Rdv Directeurs OT Bergerac
Rdv Aéroport Bergerac
Avant-Première CM "Avant l'automne" - Ribérac
Visite Studios Animation Producteur Dordogne - Saint-Cyprien
Festival du film de Cannes

ÉDUCATION À L'IMAGE

Atelier EMI, le 5 et 19
Réunion Ecris ta série, le 10
Préparation Clap première, le 11 et 12
Avant-première Presque L'automne, le 12
Réunion médiateurs, le 13
Comité de programmation Maternelle et cinéma, le 18, le 20
Réunion de coordination EAC avec le CD24, le 20
Réunion de bureau, le 23
Réunion dispositifs scolaires Passeurs d'Images, le 25
Intervention Eymet (02/05)
Intervention atelier d'écriture Ribérac (06/05)
Intervention tournage et montage Ribérac (17/05 au 29/05)
Intervention montage Ribérac (30 /05)
Intervention Eymet (16/05)
Intervention Ribérac (20/05)

JUIN

DIFFUSION

11 091 spectateurs accueillis sur le réseau dont :

- 952 par le circuit de cinéma itinérant
- 579 par le Studio 53 de Boulazac

Acquisition de deux cabines complètes de cinéma numérique
Suivi projet BNR – atelier AMO à la DSIN
Lancement de la saison de Cinéma Plein Air 2022
Pré-visionnement pour le réseau de salles à Vergt le 13
5 séances de cinéma en plein air

ASSOCIATION

Visite France Tabac, le 02
Conseil d'Administration Agence ALCA, Bordeaux, le 03
Conseil d'Administration, Association Française des Cinémas d'Art et Essai, Paris le 08
Visite France Tabac, le 09
Assemblée Générale de Ciné Passion à Vergt, le 13

Bilan Collège au Cinéma, Périgueux, le 15
Conseil d'Administration et Assemblée Générale, Agence OARA, Bordeaux, le 17
Conférence de presse saison de cinéma plein air, Périgueux, le 20
Réunion groupe formation et attractivité, Fédération Nationale des Cinémas Français, le 21
Réunion professionnelle Ciné passion et Agence Culturelle Départementale, Périgueux, le 24
Réunion mairie de Montignac (projet modernisation du cinéma) le 27
Réunion Bilan Enseignement cinéma Lycée Pré de Cordy, le Sarlat, le 28
Journée professionnelle (producteurs de films documentaire en Dordogne), Boulazac, le 30

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES

Suivi projets de tournages.
Rdv Techniciens et prestataires Dordogne (dont Domaine Rochebois)
Rdv Réalisatrice de Dordogne
Visite France Tabac avec élus - Sarlat
Rdv Directeurs OT Périgueux, Terrasson,
Réunion BAT - Sur France tabac
Repérages LM "La Rabia" - Sarlat
AG Ciné Passion - Vergt
Réunion préparatoire Défi "Ecris ta série"
Réunion régionale BAT – Alca
Visite prestataires régionaux - Bègles
Tournage Web-Série "Les 3 Mousquetaires - La série" - Hautefort
Auditions Animation, CM et LM Cinéma région Session 3 – Alca en visio.
Soirée Techniciens artiste Dordogne - Périgueux
Journée Pro réalisateurs documentaire de Dordogne - Boulazac

ÉDUCATION À L'IMAGE

Clap, le 3
Réunion de préparation COPIL, le 3
COPIL, le 8, le 15
Formation Mash Up Saint aulaye, le 10
Réunion Animation de réseau, le 13
Réunion Festival de Sarlat point Pass culture, le 15
Restitution atelier EMI, le 16, le 23, le 27
Atelier Cinéma, le 21
Bilan de l'option Sarlat, le 28
Journée pro BAT Boulazac, le 30
Réunion BTS alternance pour accueil d'une personne en alternance

JUILLET

DIFFUSION

11 243 spectateurs accueillis sur le réseau dont :

- 1 466 par le circuit de cinéma itinérant
- 763 par le Studio 53 de Boulazac

Suivi projet de Pôle Culture au Buisson de Cadouin sous coordination CD24 et BDDP

55 séances de cinéma en plein air

ASSOCIATION

Réunion Bilan Enseignement cinéma Lycée Arnaud Daniel de Ribérac, le 04

Assemblée Générale, Association Cinémas Indépendants Nouvelle-Aquitaine, La Rochelle, le 08

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES

Suivi projets de tournages.

Rdv Techniciens et prestataires Dordogne (dont Domaine Rochebois)

Réunion Lycée Pro Saint Genès, étudiante en alternance

Pré-Repérages Château de Château de la Richardie - Bouteilles-Saint-Sébastien

Pré-Repérages Château de Mathecoulon - Monpeyrroux

Accompagnements élèves Défi "Ecris ta série" - Paris

Casting LM "Rabia" - Sarlat, Périgueux

Tournage CM "L'Envoûtement" - Clairvivre - Salagnac

Suivi projets de tournages

ÉDUCATION À L'IMAGE

Bilan option Ribérac, le 4

Remise des prix Ecris ta série, Paris les 5 et 6

Réunion COTEAC Dronne et Belle Aternelle et cinéma, le 8

Formation Mash Up La Roche Chalais, le 12

Bilan atelier LP Picasso, le 13

Réunion Cinéma le Buisson, le 22

Gestion inscriptions aux dispositifs scolaires

Mise à jour Site internet ressources EAC

AOÛT

DIFFUSION

14 940 spectateurs accueillis sur le réseau dont :

- 1 527 par le circuit de cinéma itinérant
- 1 233 par le Studio 53 de Boulazac

40 séances de cinéma en plein air

Suivi projet BNR – coord. BDDP24

ASSOCIATION

Visite France Tabac, le 16

Festival du Film de Gindou (prestations projections), du 18 au 27

Réunion groupe formation et attractivité, Fédération Nationale des Cinémas Français, le 22

Participation et rendez-vous producteur Festival d'Angoulême, le 25

Réunion groupe formation et attractivité, Fédération Nationale des Cinémas Français, le 30

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES

Repérages LM "L'Autre Laurens", Château Fleurac, Château Rastignac - La Bachellerie, Château Mounet Sully - Bergerac, Sarlat

Réunion régionale BAT – Alca en visio.

Réunion nationale réseaux BAT – Filmfrance en visio.

Préparation Visite ciné tourisme à Monpazier

Tournage CM "L'Envoûtement" - Clairvivre - Salagnac

Visite France tabac Henry Alexander, studios belges

Rencontre Production "Les Anonymes" Festival du film d'Angoulême

Réunion Caisse des dépôts pour projet France tabac

Réunion prépa Défi Ecris ta série

Réunion prépa Rencontres ciné et métiers d'art Nontron

Réunion prépa Festival de Sarlat

Suivi projets de tournages

ÉDUCATION À L'IMAGE

Préparation et création des ressources EAC

Finalisation des inscriptions aux dispositifs scolaires

Formation MASH Up Le Buisson

Réunion Ecris ta série

Bilan atelier de pratique LP Picasso

SEPTEMBRE

DIFFUSION

6 830 spectateurs accueillis sur le réseau dont :

- 619 par le circuit de cinéma itinérant

- 512 par le Studio 53 de Boulazac

Suivi projet de Pôle Culture au Buisson de Cadouin sous coordination CD24 et BDDP

Projet Innovant CINA : collaboration à la création d'Escape Game en salle de cinéma

Réunion d'animation focus sur l'EAC le 05

Présence à Deauville au Congrès des Exploitants

Suivi Projet Pôle Image Excideuil sous coordination BDDP24

Ajout de 2 séances hebdomadaires au Studio 53 de Boulazac

Festival Cultures et Nous à Boulazac du 29/09 au 02/10

2 séances de cinéma en plein air

1 prestation à St Symphorien (ALCA)

ASSOCIATION

Réunion préparatoire Union des Maires Dordogne, le 01
Réunion animation Ciné Passion, Boulazac, le 05
Conseil d'Administration Agence ALCA, le 07
Réunion de Bureau, Association Française des Cinémas d'Art et Essai, Paris, le 08
Réunion Culture, Conseil départemental, Périgueux, le 09
Conseil d'Administration, Association des Cinémas Indépendants Nouvelle-Aquitaine, le 12
Réunion du groupe des associations territoriales, Association Française des Cinémas d'Art et Essai, Paris, le 13
Conseil d'Administration Association Française des Cinémas d'Art et Essai, Paris, le 14
Visite et réunion France Tabac, le 15
Intervention présentation de Ciné Passion à l'Union des Maires Dordogne, le 16
Réunion de Conseil d'Administration, Syndicat des cinémas du Centre-Sud, le 16
Congrès de la Fédération Nationale des Cinémas Français, Deauville, du 19 au 22
Réunion Culture, Conseil départemental Dordogne, le 23
Visite de tournage, film de long métrage L'autre Laurens, visite du Président du Conseil départemental, château de Rastignac, le 23
Réunion de Bureau Ciné Passion, le 26
Réunion projet France Tabac, Conseil départemental, le 26
Conseil d'Administration Association Nationale des Cinémas Itinérants, le 26
Intervention présentation Ciné Passion, Rencontres d'Arras, formation aux élus, les 27 et 28

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES

Réunion régionale BAT – Alca en visio
Réunion Hexacom pour projet France tabac
Réunion Châteaux en Fête CDT24
Préparation tournage série 3 Mousquetaires Hautefort
Rencontre producteur Arnaud Richard Du fait maison production
Réunion projet émergent Frères Bonnet CM de genre "Capturé"
Réunion projet DOC "Antoine de Tounens"
Tournage LM "L'autre Laurens", La Bachellerie, Fleurac, La Douze
Réunion producteur Dordogne Rodrigo Littoriaga
Réunion émergence Manon Bordage alternante Ciné passion
Festival de la Fiction TV La Rochelle
Repérages série TV Fortune de France, Sarlat, Commarque, Beynac, Fénelon, Biron
Visite plateau tournage "L'Autre Laurens" Pdt Peiro, La Bachellerie
Réunion CD24 Projet France tabac, Périgueux
Réunion de préparation interventions BAT auprès des options ciné Sarlat et Ribérac
Suivi projets de tournages.

ÉDUCATION À L'IMAGE

Réunion Camille Fauré, COTEAC Dronne et belle Médiathèque Champagnac de Belair (01/09)
Doc dispositifs collègue et cinéma (01/09)
Réunion « Écris ta série » (02/09)
Recherches ressources pédagogiques (12/09 au 23/09)
Réunion Hôpital Vauclair « Zap'art » (27/09)
Réunion Stéphanie Ferrand pour dispositifs scolaires (28/09)

Réunion pour dispositifs EAC à Sarlat (29/09)
Réunion besoins et contraintes pour la réalisation d'un outil de comptabilité. (30/09)
Réunion École – ressources formation (30/09)
Réunion Festival Nontron
Réunion CNC Ecris ta série
Réunion bilan interne été 2022 Ciné Passion
Rencontres jeune public AFCAE (du 6 au 9 septembre)
Restitution des films LP Picasso Boulazac
Réunion CNC comité de réflexion sur l'inter-degré
Projet Erasmus + (avec le lycée de Ribérac)
Réunion de bureau

OCTOBRE

DIFFUSION

13 930 spectateurs accueillis sur le réseau dont :

- 1 435 par le circuit de cinéma itinérant
- 1 199 par le Studio 53 de Boulazac

Tournée du film « Les Petites Victoires » dans les salles du réseau

Festival Cultures et Nous à Boulazac du 29/09 au 02/10

Réunion d'animation du Réseau avec formation à l'Escape Box CINA

Partenariat avec le Festival BD de Bassillac au Studio 53 de Boulazac

Nuit du Cinéma Fantastique au Studio 53 de Boulazac le 31

Atelier de programmation dans le COTEAC Dronne et Belle

Suivi de projet sur le développement du Cinéma de Thiviers

Suivi Projet Pôle Image Excideuil sous coordination BDDP24

ASSOCIATION

Réunion de Bureau, Agence ALCA, Bordeaux, le 04

Conseil d'Administration Association Française des cinémas d'art et essai, Paris, le 05

Assemblée Générale Association Française des cinémas d'art et essai, Paris, le 10

Conseil d'Administration et Assemblée Générale Festival du Film de Sarlat, le 11

Réunion groupe formation et attractivité, Fédération Nationale des Cinémas Français, le 14

Conseil d'Administration Ciné Passion, Saint-Astier, le 17

Réunion Centre National de la Cinématographie, Région et Conseil départemental le 19

Présentation de Ciné Passion, rencontres de la médiation, Villeurbanne, les 19 et 20

Conseil d'administration Agence ALCA, Bordeaux, le 21

Conseil d'Administration Association Française des cinémas d'art et essai, Paris, le 24

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES

Visite Michel Cazaubiel Projet France tabac, Sarlat

Suivi projets de tournages.

Réunion Hexacom pour projet France tabac

Réunion CD24 Service environnement Guide tournage éco responsable, Périgueux

Réunion Agence culturelle 24 prépa journée inter pro techniciens comédiens
Réunion BTP CFA projet écrits ta série, Boulazac
Réunion Alca prépa festival Sarlat
Réunion régionale BAT – Alca en visio
Réunion CD24 bilan tournage Clairvivre, Salagnac
Réunion Semiper Projet France tabac
Réunion CD24 Projet France tabac
Réunion BTS audiovisuel pour l'alternante ciné passion
Réunion OT Sarlat pour prépa festival Sarlat
Réunion Hexacom pour projet France tabac
Préparation et suivi des avant-premières de “les 3 Mousquetaires, la série”, “La Vie des Hommes infâmes” et de “Stella est amoureuse”, (Novembre et Décembre 2022)
Suivi projets de tournages

EDUCATION À L'IMAGE

Développement outil de gestion EAC de gestion (24/10 au 04/11)
Réunion projet Maison veilleuse avec le COTEAC Dronne et belle
Formation enseignant cycle 2
Formation enseignant collège au cinéma
Journée pro CINA
Rencontres du numérique EMI
Projet Cinéma avec la médiathèque de Boulazac
Ateliers cinéma Boulazac
Réunions Ecris ta série
C.A. Ciné Passion
Formation cinéma pour l'équipe de salle de cinéma Bergerac
Préparation du festival de Sarlat

NOVEMBRE

DIFFUSION

24 002 spectateurs accueillis sur le réseau dont :
- 2 140 par le circuit de cinéma itinérant
- 2 072 par le Studio 53 de Boulazac
Point Projet Européen sur le Pays Périgord Vert
Journée Pro du Réseau de salles au Festival de Sarlat le 10
Suivi de projet sur le développement du Cinéma de Thiviers : étude de marché
Perspectives BNR : Mise en route des Valorisations sur la Médiathèque Numérique
Mois du doc : Festival Archéo Actu en partenariat avec le Service Archéo et le PIP

ASSOCIATION

Réunion de Bureau Association Française des cinémas d'art et essai, Paris, le 03
Prestations techniques et actions culturelles, journée professionnelle dans le cadre du festival du Film de Sarlat (du 06 au 12)
Avant-première LES 3 MOUSQUETAIRES, Boulazac, le 14

Réunion du groupe des associations territoriales, Association Française des cinémas d'art et essai, Paris, le 15

Réunion de Bureau, Agence ALCA, Bordeaux, le 22

Réunion coordination culture, Conseil départemental, Périgueux, le 23

Réunion de Conseil d'Administration, Association Cinémas Indépendants de Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux, le 25

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES

Réunion Hexacom pour projet France tabac

Auditions Animation, CM et LM Cinéma région Session 3 – Alca en visio.

Réunion Hexacom pour projet France tabac

Rencontre productrice Dordogne Hutong Prod Pauline Tran Van Lieu, Bergerac

Dépôt dossier France tabac au CNC

Rencontre réalisateur Dordogne, Adama Roamba, Bergerac

Réunion projet émergent Frère Bonnet CM de genre "Capturé"

Festival du film de Sarlat

Réunion pro Directeurs de prods et techniciens Nouvelle Aquitaine, Sarlat

Réunion acteurs tourisme Dordogne et cinéma, Sarlat

Réunion CFA projet France tabac, Sarlat

"Déjeuner de la création" avec les réalisateurs de Dordogne - Sarlat

Visite France tabac, producteurs, dir de prod, prestataires et techniciens, Sarlat

Visite Direction Education Nationale France Tabac, Sarlat

Tournage LM "Rabia", France tabac, Sarlat

Avant-première LM "La vie des hommes infâmes" Saint-Astier

Visite Semiper France tabac, Sarlat

Avant-première LM "Stella est amoureuse" Bergerac

Réunion CD24 Service culture Guide tournage éco responsable, Périgueux

Rencontre Transpalux Angoulême, Saint-Astier

Mise à jour des bases techniciens et comédiens Dordogne

Suivi projets de tournages

EDUCATION À L'IMAGE

Festival de Sarlat

Rencontres nationales des dispositifs scolaires

Ateliers cinéma Boulazac

Réunion collège au cinéma

Accompagnement des séances de Jeune Juliette

Réunion de coordination EAC CD24

Expérimentation Maison veilleuse au cinéma de Nontron

DÉCEMBRE

DIFFUSION

25 541 spectateurs accueillis sur le réseau dont :

- 3 164 par le circuit de cinéma itinérant
- 1 298 par le Studio 53 de Boulazac

Formation Cinéma, Culture générale au Studio 53 en partenariat avec la BDDP 24

Séances cinéma de Noël dans les communes desservies par le cinéma itinérant

AVATAR la voie de l'eau en Sortie Nationale dans les cinémas du réseau.

ASSOCIATION

Réunion groupe formation et attractivité, Fédération Nationale des Cinémas Français, le 02

Réunion animation du réseau Ciné Passion, Boulazac, le 05

Conseil d'Administration Agence ALCA, Bordeaux, le 07

Assemblée Générale Association Française des cinémas d'art et essai, Paris le 08

Comité de chiffrage du fonds de soutien à la production, Bordeaux, le 09

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES

Comité de chiffrage du fonds de soutien à la production (Région/CD24).

Suivi projets de tournages.

Comité de chiffrage du fonds de soutien à la production (Région/CD24).

Formation Eco production en cinéma, Paris

Tournage LM "Rabia", France Tabac, Sarlat

Assises de l'éco production, Paris

Visite plateau tournage Sauce Poulet, Boulazac

Réunion Production FTV "les anonymes" Saint-Astier

Visite plateau tournage LM "Rabia" Sarlat

Réunion Serge Ladronet Benoît Ruiz, projet France Tabac

Réunion Alain Rocca Transpalux, projet France Tabac

Réunion projet CM "Le Divorce"

Accompagnement castings Production FTV "Fortune de France" (comédiens et figuration)

Accompagnement castings LM "Les Chèvres" (comédiens et figuration)

Repérages production FTV Les Anonymes (Montagrier, Tocane, Razac sur l'Isle, Coulounieix-Chamiers, ancienne gendarmerie de Thiviers)

Mise à jour des bases techniciens et comédiens Dordogne

Réunion de préparation interventions BAT auprès des options ciné Sarlat et Ribérac

Participation aux 1^{ères} Assises du Tourisme Durable - Périgueux

Salon professionnel Focus London (en virtuel)

Réunion CD24 Service culture Guide tournage éco responsable, Périgueux

Réunion de préparation des ateliers d'écriture sérielle au CFA BTP Périgueux (Appel à projet Ecris ta série - CNC)

Suivi projets de tournages

ÉDUCATION À L'IMAGE

Réunion animation Boulazac

Ateliers Cinéma Boulazac et Terrasson

Réunion Projet Vauclaire

Webinaire Ecris ta série

Réunion Atelier Ecriture Scénaristique



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DE LA DORDOGNE (CDT 24)



Table des matières

I- LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DU CDT 24.....	258
II- L'OBSERVATION DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE DÉPARTEMENTALE.....	261
III- LA PRODUCTION TOURISTIQUE, LA QUALIFICATION DE L'OFFRE.....	264
IV- L'ANIMATION DES FILIÈRES ET L'APPUI AUX SOCIO-PROFESSIONNELS.....	266
V- LA PROMOTION TOURISTIQUE DÉPARTEMENTALE	267
VI- LA COMMERCIALISATION : LE SERVICE RÉCEPTIF	271

I- LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DU CDT 24

Le Comité Départemental du Tourisme, « créée à l'initiative du Conseil départemental, prépare et met en œuvre la politique touristique du Département ». Art. L132-2 du Code du Tourisme. Le CDT « contribue notamment à assurer l'élaboration, la promotion et la commercialisation de produits touristiques en collaboration avec les professionnels, les organismes et toute structure locale intéressés à l'échelon départemental et intercommunal. » (Code du Tourisme Art. L 132-4)

Le CDT24 inscrit ses actions dans le cadre de la **convention** annuelle qui le lie au Département.

I-1 LES MISSIONS DU CDT24

Le CDT anime et met en œuvre le projet collectif de mise en marché de la **marque de destination touristique DORDOGNE-PÉRIGORD** auprès des **visiteurs**. Il accompagne les opérateurs touristiques (privés et publics) dans leurs démarches en vue d'adapter leurs services/offres aux évolutions des demandes de la clientèle :

- positionnement marketing,
- séduction, conquête et fidélisation du client...

Il s'attache à promouvoir une **offre touristique de qualité** (hébergements, sites et activités sélectionnés via des marques, labels, démarches de filières...) et à œuvrer à la mise en marché notamment des infrastructures mises en place par le Département (exemple de l'itinérance).

A partir de l'analyse des marchés (clientèles touristiques nationales et internationales), le **plan d'actions promotionnel** annuel du CDT vise à atteindre l'objectif que lui a fixé le Département, à savoir conquérir de nouveaux visiteurs et fidéliser la clientèle actuelle **sur tout le Département, et sur toute l'année** en développant notamment les « ailes de saison ».

Les **MISSIONS** du CDT24 s'articulent autour de **4 axes principaux, concourant à la « mise en tourisme » de l'offre touristique départementale** :

- **1/ OBSERVATION** de l'activité touristique départementale : données quantitatives et qualitatives sur l'offre, les retombées économiques et la fréquentation. **Ces données servent à déterminer les priorités du plan d'actions marketing.**
- **2/ DÉVELOPPEMENT/QUALIFICATION DE L'OFFRE** :
 - **qualification** : classements, labels, référentiels et marques de qualité,
 - **accompagnement des porteurs de projets et des prestataires en activité** (professionnalisation) en vue de l'adaptation de leurs services et méthodes de travail aux nouvelles exigences de l'économie touristique et des évolutions de l'environnement international.
- **3/ PROMOTION/COMMUNICATION/E-MARKETING** vers le grand public et les distributeurs intermédiaires :
 - **campagnes** de communication,
 - **relations presse** (*journalistes, influenceurs français et étrangers*),
 - **actions B to B** avec les tour-opérateurs (TO) et agents de voyage (AV),
 - **salons professionnels et spécialisés**,
 - développement du **web** et des **réseaux sociaux, Gestion de la Relation Clients** (GRC/marketing relationnel), newsletters,
 - réalisation de supports de promotion divers (principalement contenus utilisables sur le digital),
 - promotion des lignes de l'aéroport de Bergerac Dordogne-Périgord.

Ces actions s'accompagnent d'une **animation des filières** (ex. **Newsletter pro, ateliers en partenariat avec les OT** ; coordination de l'évènement **Châteaux en fête**) ... et la mise en place d'**outils** (ex. photothèque partagée).

- **4/COMMERCIALISATION** : assurée par le service **réceptif** qui se consacre principalement aux **groupes** et au développement de la **place de marché**.

Le CDT24 travaille en collaboration avec tous les acteurs représentatifs du tourisme au niveau départemental :

- **services du Conseil départemental** (Direction générale, Développement Economique/Tourisme, Sports et jeunesse, Communication, Culture, Pôle Paysage et Espaces verts, Politiques territoriales et européennes...), et satellites (ex. CAUE, Agence Technique Départementale),
- **institutionnels** (offices de tourisme/OT), EPCI, Chambres consulaires et aéroport, regroupements touristiques locaux (dont le Parc Naturel Régional Périgord Limousin...). La collaboration avec les EPCI se fait notamment au travers du **Comité d'Orientations Stratégiques (COS)**,
- **socio-professionnels** via leurs syndicats ou groupements et filières d'activités (Syndicat Départemental de l'Hôtellerie de Plein Air SDHPA, UMIH, Clubs hôteliers, Logis du Périgord, associations de sites, divers groupements de prestataires d'activités, Interprofession des Vins de Bergerac et de Duras-IVBD...),

ainsi qu'avec le niveau institutionnel régional, national et international : Comité Régional du Tourisme de Nouvelle Aquitaine (CRTNA) et ATOUT France.

Des réunions techniques (Comité technique des directeurs d'OT avec la participation du Service tourisme du Département, Comité technique promotion avec les OT et têtes de réseau...) sont organisées pour favoriser la concertation avec les partenaires.

Des collaborations étroites ont été développées avec le Service Tourisme du Département en particulier dans les domaines suivants: développement de la pleine nature et du tourisme durable, appui à l'hôtellerie traditionnelle ... en complément du partenariat habituel sur la base de données SIRTAQUI.

I-1.1 Les moyens

➤ EFFECTIF ET RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ :

Le personnel du CDT24 est polyvalent, du fait de la diversité des tâches et missions.

✳ **Effectif au 31/12/2022** : 14 salariés en propre (soit 11 CDI + 3 CDD) + 2 agents mis à disposition par le Conseil départemental + 1 agent en contrat d'apprentissage

Au niveau de l'**organigramme « métiers »**, l'équipe est répartie en **4 pôles**, avec des personnels transversaux entre ces pôles :

- ✓ **pôle promotion-communication-marketing** : relations presse et distributeurs TO/AV, webmarketing, réseaux sociaux, opérations de communication, base de données (SIRTAQUI), évènementiel grand public Châteaux en fête...,
- ✓ **pôle ingénierie/développement/qualification** : observatoire, qualification de l'offre (classements, labels, marques...), accompagnement des porteurs de projets,
- ✓ **pôle réceptif (Service Commercial)** : conception et vente de séjours principalement pour les groupes, animation de la place de marché elloha, animation de Clévacances 24,19, 46 (dernière année),
- ✓ **pôle administratif et financier/support** : comptabilité, gestion du personnel (RH)-vente de librairie.

I-1.2 Les organes décisionnaires

Sur le plan administratif, les organes délibérants du CDT ont été réunis aux dates suivantes :

- Réunion de Bureau le 29/03/2022
- Assemblée générale ordinaire le 19 mai 2022 : approbation des comptes et rapport d'activités 2021- BP 2022 ;
- Conseil d'administration le 15 décembre 2022 (notamment vote des Orientations budgétaires 2023).

I-2 CONTEXTE DES OPÉRATIONS MENÉES EN 2022

La **convention** d'objectifs et de moyens liant le CDT24 au Département pour 2022 a été signée le 11 avril 2022, complétée par un avenant en date du 25 juillet 2022 (portant notamment sur les agents mis à disposition).

Au total le Département a alloué en 2022 au CDT24 les subventions suivantes pour un total de 1 611 346 € :

- 1 378 650 € + 154 350 € pour des actions complémentaires (campagne TV + suivi marketing aéroport ; gestion arrêt de l'animation de Clévacances) soit 1 533 000€
- Agents mis à disposition : 78 346 €.

CONTEXTE de 2022 :

L'année 2022 a été marquée par un retour à la normale de l'activité, suite à la pandémie qui avait fortement impacté 2020 et 2021, et notamment l'activité commerciale du CDT. Cependant l'inflation a commencé à avoir des effets sur le pouvoir d'achat des Français et le contexte international n'a pas favorisé le retour des clientèles étrangères.

A la suite de la crise sanitaire et de la prise de conscience écologique les ASPIRATIONS des CLIENTELES ont considérablement évolué :

- séjours de proximité privilégiés ;
- prime aux hébergements situés en pleine nature, durables, privés ;
- recherche d'immersion dans la vie locale et d'authenticité ...

d'où la nécessité d'offrir de nouvelles formes de séjours « slow tourisme » : moins loin, en pleine nature, écoresponsables... Ainsi le partenariat avec l'ADEME a été poursuivi avec l'animation du Fonds Tourisme Durable et l'accompagnement des hébergeurs et restaurateurs sur la transition écologique.

2022 a vu le lancement en septembre par le CDT du référentiel national « Chambres d'Hôtes référence » en tant que prérequis pour les marques Tourisme et handicap et Accueil Vélo.

En 2022 également le CDT a arrêté le recrutement d'adhérents Clévacances à compter du 01/07/2022 et l'animation du label sur les départements 24,19 et 46 a pris fin au 31/12/2022. La gestion a été reprise par la fédération nationale. Ce type de transfert se généralise au niveau national au vu de la perte d'adhérents qui se tournent désormais vers les plateformes.

Grâce notamment à l'appui du Département, le plan d'actions promotionnelles s'est focalisé principalement sur le marché français, avec une campagne nationale sur France TV au printemps et une intensification des relations presse, tout en ne négligeant pas complètement les marchés étrangers principaux (Angleterre ; Pays-Bas ; Espagne...) du fait d'une reprise des déplacements internationaux.

Globalement la fréquentation a progressé de 18,2% par rapport à 2021 et de 3,5% par rapport à 2019, année de référence avant la crise COVID.

L'évènement Châteaux en fête (Dordogne-Lot & Garonne) a été organisé du 16 avril au 1^{er} mai 2022. Il s'est agi en fait de la 1^{ère} édition tenue dans des conditions non perturbées par la crise sanitaire.

L'activité « groupes » du service commercial/réceptif a connu une nette reprise.

Concernant l'organisation du travail, le télétravail a été maintenu partiellement .

II- L'OBSERVATION DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE DÉPARTEMENTALE

L'Observatoire du CDT24 analyse l'activité touristique départementale, tant sur les plans quantitatif que qualitatif, et suit les tendances et évolutions des clientèles française et internationale, fondements de l'élaboration des plans d'actions promotionnelles du CDT.

Les données de l'Observatoire ont aussi pour vocation d'aider les territoires et porteurs de projets privés et publics à faire leurs choix en matière de stratégie et de positionnement.

Un **tableau de bord** reprenant les principaux indicateurs est réalisé chaque année.

Principales données disponibles :

II-1 RECENSEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE

L'Observatoire du CDT24 tient à jour un état complet de l'**offre** touristique, au moyen de **fiches communales** permettant des analyses par EPCI ou sur des zones définies. Ce recensement comprend l'offre classée et non classée.

II-2 DONNÉES GÉNÉRALES

Chiffres-clés de l'offre Dordogne 2022 :

- 138 815 lits marchands au 01/01/2022 (contre 137 035 au 01/01/2021 soit + 1,3 %) ;
- **Total des lits touristiques (marchands et non marchands) : 293 045.** Le non marchand représente 55,8% des lits.
- 54,3 % des lits marchands sont recensés en hôtellerie de plein air (campings + PRL), 25,9 % en meublés saisonniers, 6,9 % en hôtellerie (et 3,62 % en résidences de tourisme) ; 4,7 % en chambres d'hôtes.
- 198 sites et monuments sont ouverts à la visite.

Mesure des retombées économiques liées au tourisme sur le département et par territoires : réalisée par l'Observatoire du CDT via l'outil EFET du CRTNA (à partir du parc d'hébergements et des taux d'occupation).

La Dordogne totalise **18,3 millions de nuitées en 2022 soit + 3,5% par rapport à 2019 et + 18,2 % par rapport à 2021** (Source : Flux Vision Tourisme d'Orange).

Par ailleurs, l'**enquête de clientèle régionale BVA** (maîtrise d'ouvrage CRTNA) dont les résultats ont été publiés en 2020 (avec appui technique et cofinancement du CDT) a évalué les **retombées économiques du tourisme en Dordogne à 1,1 milliards d'€**.

II-3 AUTRES DONNÉES CONCERNANT LA DORDOGNE (SOURCE : BVA 2019)

- 63% de nuitées marchandes et 37% de nuitées non marchandes ;
- **81% de clientèle française- 19% de clientèle étrangère** ;
- Dépense moyenne : 64€/jour et par personne ;
- Durée de séjour : 6,1 jours.

II-4 LA BASE DE DONNÉES RÉGIONALE SIRTAQUI : UN RECUEIL D'OFFRES DÉTAILLÉES

Le CDT24 coordonne au plan départemental, en partenariat avec le Service Tourisme du Département, le Système d'information touristique régional dénommé « **SIRTAQUI** » (**Système d'Information Régional Touristique Aquitain**) développé via le logiciel TOURINSOFT exploité par la société Faire Savoir. Ce système permet, grâce à une saisie des données en temps réel par les contributeurs locaux et le CDT lui-même de disposer d'un état des offres actualisé et partagé.

Il permet également des extractions pour les éditions papier et des syndications pour les sites internet (sites du CDT24 et du Comité Régional du Tourisme, sites locaux des OT ou de pôles touristiques). Tous les offices de tourisme disposent d'un accès à la base.

Chiffres 2022: 38 662 fiches, 16 459 visuels, 296 utilisateurs, 32 sites web OT/pays syndiqués.

II-5 SUIVI DE LA CONJONCTURE

Enquêtes mensuelles hôtellerie et camping par l'INSEE (mesures détaillées des nuitées et taux d'occupation) : ces enquêtes sont réalisées habituellement toute l'année pour l'hôtellerie, et d'avril à septembre pour le camping, à partir des listings des établissements actualisés par le CDT24, dans le cadre d'une Convention CDT/CRTA/INSEE (avec cofinancement).

En 2022, du fait de la crise sanitaire les enquêtes hôtellerie n'ont débuté qu'en mai.

- **Flux Vision Tourisme d'Orange** : méthode de mesure des flux jour/jour à partir des données des téléphones mobiles ;
- **Enquêtes de conjoncture mensuelles (recueil des impressions des professionnels sur le déroulement de la saison)** en propre et dans le cadre d'un partenariat avec le CRT (à partir de Mai jusqu'à Octobre).

II-6 PRINCIPALES DONNÉES SUR 2022

➔ **Flux Vision Tourisme d'Orange:**

- **5 868 922 arrivées** (63,5 % d'arrivées françaises, 36,5 % d'arrivées étrangères) soit + 20,7 % par rapport à 2021 et – 3,8 % par rapport à 2019

- **18 311 744 nuitées touristiques** (63,3% de nuitées françaises, 36,7% de nuitées étrangères) soit + 18,2% par rapport à 2021 et + 3,5 % par rapport à 2019

Répartition des **provenances** :

Pour la France / nuitées	Pour l'étranger / nuitées étrangères
1/ Ile de France 23,63 %	1/ Royaume Uni : 28,78%
2/Aquitaine 14,39 %	2/ Pays-Bas : 21,72%
3/Pays de la Loire 6,37%	3/ Belgique : 8,98%

A noter que les Pays-Bas, 1^{ère} clientèle étrangère en 2021 ont été supplantés en 2022 par le Royaume Uni.

➤ **Hôtellerie** : (Source : INSEE)

973 952 nuitées totales de mai à décembre (- 3,4% par rapport à 2019) :

- Nuitées françaises : 763 877 nuitées, 78,4% des nuitées totales soit – 0,3% par rapport à 2019
- Nuitées étrangères : 210 075 nuitées, 21,6% des nuitées totales soit – 13% par rapport à 2019.

➤ **Hôtellerie de plein air**: (Source : INSEE)

3 424 471 nuitées de mai à septembre soit + 3% par rapport à 2019)

- Nuitées françaises : 2 341 921 nuitées, 68,4 % des nuitées totales soit + 9,9% par rapport à 2019;
 - Nuitées étrangères : 1 082 551 nuitées soit 31,6 % des nuitées totales (-9,3% par rapport à 2019).
- Soit une progression des clientèles françaises alors que les clientèles étrangères n'ont pas rattrapé leur niveau de 2019.

➤ **Sites et Monuments** : (Source : CDT24)

Evolution 2022/2021 : + 26,3% (63 répondants)

Evolution 2022/2019 : + 3,4% (47 répondants)

➤ **Location des meublés via les plateformes collaboratives** : (Source Airdna)

On note une explosion de l'offre soit 2 036 324 nuits proposées (**+ 28%** par rapport à 2021).

- 1 115 712 nuits réservées soit + 32,6% par rapport à 2021
- 164 965 965 € de revenus générés soit + 28,9% par rapport à 2021

➤ **Locations saisonnières**.

- Cumul Gîtes de France et Clévacances (66 répondants) : 114 170 nuitées de mai à septembre ; - 46% de taux d'occupation des unités ; 91,9% de nuitées françaises.

- Meublés classés et non classés: 1 052 000 nuitées de mai à septembre- 32 % de taux d'occupation des unités. 72,6% de clients français-

(Source : CRTNA/CDT24)

III- LA PRODUCTION TOURISTIQUE, LA QUALIFICATION DE L'OFFRE

Le CDT24 accompagne le **développement de l'OFFRE TOURISTIQUE** au travers des plans **qualité** (classements, labels etc...), du conseil aux porteurs de projets, mais aussi du suivi des politiques d'aménagement touristiques locales.

III-1 LE CLASSEMENT DES MEUBLÉS DE TOURISME ET LES LABELLISATIONS

- **Classement des meublés de tourisme** (application de la nouvelle grille nationale au 1^{er} février 2022). Le CDT/24 est accrédité pour le classement des meublés de tourisme.



Cette accréditation a été renouvelée le 29 avril 2021 pour une durée de 5 ans. Les évaluateurs effectuent les visites de terrain et délivrent aux propriétaires une « Décision de classement ». **474 meublés ont été visités en 2022 par le CDT24** (contre 457 en 2021). Le technicien titulaire du CDT est agréé « Expair » par la MONA et à ce titre a formé des agents d'offices de tourisme de la Nouvelle-Aquitaine au classement des meublés en mai 2022.

- **Chambres d'Hôtes Référence** : lancement du référencement en Dordogne septembre 2022. Premières communications via la newsletter « Actu des



au 1^{er} pros ».

- Marque d'Etat « **Tourisme et Handicap** » : le CDT24 est référent départemental pour la marque



Tourisme et Handicap avec un évaluateur formé et accrédité. Il assure la coordination de la Commission départementale qui regroupe les associations représentantes des 4 types de handicaps (mental, visuel, auditif et moteur). Le CDT24 intervient sur le montage des dossiers, le conseil aux prestataires candidats, l'analyse des « questionnaires d'auto-évaluation », et les visites de contrôle. Cette procédure s'effectue dans le cadre de « binômes » comprenant l'évaluateur du CDT24 et un représentant des associations d'handicapés. Le CDT24 présente les dossiers devant une commission interdépartementale. Au 31/12/2022, le Département comptait **76 prestations détentrices de la marque**. Ont été traitées en 2022, 12 prestations dont 7 renouvellements ainsi que, sur le plan administratif, la migration vers le nouveau logiciel national des marques du tourisme.

- Marque nationale **Accueil Vélo** : En juillet 2019, suite au vote par le Département du Schéma Départemental Vélo, la marque a été étendue à l'ensemble du Département. Chiffres 2022 : 23 établissements marqués (hébergements, OT, loueurs réparateurs de vélos)



- Depuis 2018, le CDT est « partenaire territorial » de l'Etat pour la marque **Qualité Tourisme** applicable aux « lieux de visite » et « activités sportives et de loisirs ». Il accompagne les structures sur les phases administratives et en amont de l'audit diligenté par un cabinet externe. Etaient détentrices de la marque fin 2022 14 prestations soit 13 Lieux de Visite et 1 Activité Sportive et de Loisirs (loueur de canoës).



- En 2022 ont été poursuivies les qualifications des sites et activités sur la thématique « **Dordogne en famille** » (pour les enfants de 6 à 12 ans) en partenariat avec les Offices de Tourisme.

Une brochure numérique a été éditée avec près de 150 offres : ateliers créatifs, activités sportives, activités de loisirs et divertissements, activités de découverte sachant que des offres fonctionnant ponctuellement sont référencées sur le site web du CDT. Nombre de téléchargements : 786 (contre 400 pour l'édition 2021).

- **Petites Cités de Caractère** : le CDT24 est correspondant des associations nationales et régionales détentrices de cette marque, accompagne les communes candidates et participe aux commissions d'homologation et de contrôle. Fin 2022, étaient homologuées Saint-Aulaye Puymangou, Brantôme, Excideuil et Saint- Cyprien et Hautefort.



Le CDT24 était présent aux journées régionales et nationales de la marque.

- Le CDT a financé à nouveau en 2022 à hauteur de 8400€ le déploiement sur la Dordogne du concept de géocaching **Terra Aventura**, sachant que la coordination est assurée par le CRT et l'appui technique départemental par le Service Tourisme du Département.

- En 2022, le CDT a poursuivi sa collaboration avec le Service Tourisme du Département pour la mise en place d'un référentiel départemental lié à l'itinérance : **Rando Etapes Périgord** (hébergements).



Au 31/12/2022, 17 établissements étaient référencés.

- En 2022 le CDT a continué à assurer le déploiement du **Fonds Tourisme Durable** dans le cadre du Plan de Relance de l'Etat (convention avec l'ADEME) sur les départements de la Dordogne, de la Corrèze, de la Haute-Vienne et de la Creuse. Ce fonds est attribué pour des actions à caractère durable et s'applique aux hébergements et à la restauration. Un chargé de mission a été recruté en avril 2021 à cet effet qui a réalisé en 2022 :

- pour la Dordogne : **36 diagnostics réalisés (24 en 2021) , 10 dossiers subventionnés,**
- pour la Corrèze : 20 diagnostics réalisés, 8 dossiers subventionnés,
- pour la Haute-Vienne : 17 diagnostics réalisés, 6 dossiers subventionnés,
- pour la Creuse : 28 diagnostics réalisés, 11 dossiers subventionnés

Depuis sa prise de fonctions en 2021, **928 327€** de subventions ont été ainsi attribués aux établissements de Dordogne.

III-2 LE CONSEIL AUX PORTEURS DE PROJETS ET L'ANALYSE TECHNIQUE DES DOSSIERS

Le CDT24 apporte aux investisseurs un conseil en amont sur les aspects économiques (positionnement commercial) et le respect des normes propres à chaque type de projet (réglementation, classements, labels, marques ...).

En 2022, **30 dossiers** de projets ont été traités, portant notamment sur des reconversions de bâtiments publics en hébergements de groupes et des projets privés de néo-ruraux souhaitant s'installer en Dordogne suite à la crise sanitaire.

III-3 LE SUIVI DES REGROUPEMENTS TERRITORIAUX

Le CDT24 est généralement associé à la mise en œuvre des politiques touristiques des structures locales : Parc Naturel Régional Périgord Limousin, Grand Périgueux, Grand Site de la Vallée de la Vézère...

III-4 L'APPUI AUX OPÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE DOMAINE DES INFRASTRUCTURES LIÉES AU TOURISME

III-4.1 La promotion du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

Dans le cadre de la convention qui le lie au Département, le CDT24 est chargé de la promotion des parcours du PDIPR (éditions et ventes de plans guides), à la suite des études réalisées par le Service Tourisme du Département et aux aménagements réalisés par les intercommunalités. Les plans guides sont vendus aux OT, diffuseurs de presse et libraires, hébergeurs et particuliers.

En 2022, 45 titres de plans-guides de randonnées étaient disponibles à la vente + 1 carte cyclo + 13 fiches VTT et trail. **11 417 articles ont été vendus** pour un montant de 31 136 €.

III-4.1 La promotion des sites départementaux et activités de pleine nature

Le CDT24 assure, notamment via ses publications téléchargeables (brochure « Périgord Terre de randonnées et des loisirs nature » ; « Dordogne en famille ») et son site internet, la promotion des sites départementaux (bases de plein air) et activités/animations liées à la pleine nature.

IV- L'ANIMATION DES FILIÈRES ET L'APPUI AUX SOCIO-PROFESSIONNELS

IV-1 L'ANIMATION DES FILIÈRES ET DES GROUPES PROFESSIONNELS VIA DES ÉVÉNEMENTS, CONFÉRENCES, ATELIERS...

Le CDT24 a animé notamment la **filière châteaux** au travers de l'événement « **Châteaux en fête** » 2022, en partenariat avec le Département du Lot & Garonne. La manifestation s'est déroulée du 16 avril au 1^{er} mai 2022 avec **72 châteaux** participants (59 en Dordogne, 12 en Lot & Garonne et 1 en Haute-Vienne), le CDT24 a assuré la coordination et la promotion de celle-ci. Cumul du nombre de visiteurs : **65 000** (estimation).

Concernant la **filière hôtellerie traditionnelle**, le CDT24 participe au COPIL Hôtellerie Dordogne animé par le Service Tourisme du Département.

Le CDT24 a organisé en 2022 **l'Université du Tourisme de la Dordogne sur le thème de la « Relation client, innovation et uberisation de la société »** le 22 janvier 2022 à Périgueux avec des conférences des experts Philippe Boulanger et Guy Burkhardt.

De même il a participé à la **1^{ère} journée départementale « Tourisme Durable »** organisée par le Département le 06 décembre 2022.

IV-2 L'APPUI AUX SOCIO-PROFESSIONNELS : LES NEWSLETTERS PRO

Le CDT continue de diffuser **des newsletters (NL) PRO** à destination des socio-professionnels et personnes ressources locales (élus notamment): l'« **Actu des Pros** ». Ces newsletters présentent les actualités liées à la promotion et autres actions du CDT ou des informations utiles à l'activité des prestataires (ex. réglementation...).

En 2022, cela a représenté :

- Nombre de mails destinataires au 31/12/2022 : **8 674**
- Nombre de newsletters envoyées : **34**
- Nombre total d'envois : **209 793 mails**
- Taux d'ouverture moyen : 43%

IV-3 LE CONCOURS DÉPARTEMENTAL DU FLEURISSEMENT

Le CDT24 participe ponctuellement au jury du concours aux côtés du Pôle Paysage et Espaces Verts du Conseil départemental.

V- LA PROMOTION TOURISTIQUE DÉPARTEMENTALE

Le CDT24 a en charge la **promotion** des « produits touristiques » (hébergements, activités, sites...) du Département aux niveaux national et international. Suite à une phase de concertation avec les différents partenaires au sein du **Comité technique « promotion »** qui propose et évalue les actions, le **Plan d'Actions promotionnelles** du CDT est arrêté par le conseil d'administration, en fonction des différents marchés et différentes cibles (grand public, professionnels) en France et à l'étranger, la plupart du temps en collaboration avec Atout France ou le CRT.

Le CDT travaille en **partenariat** technique et financier avec les institutionnels et groupements de prestataires départementaux (offices de tourisme, Syndicat Départemental de l'Hôtellerie de Plein Air-SDHPA, clubs hôteliers, UMIH, Logis du Périgord, Chambres consulaires, filières de qualité, Associations de sites, SEMITOUR, aéroport, PNR...) réunis justement au sein du Comité technique « promotion ».

Les moyens d'actions du CDT en matière de promotion sont de plusieurs types (promotion multi-canal et multi-supports):

- **Web marketing** : sites web français et étrangers, animation des réseaux sociaux, newsletters grand public, marketing relationnel (GRC)...Animation d'un club GRC réunissant les principaux offices de tourisme du département.
- **Relations presse** : dossier de presse annuel en français et en anglais (sous forme de fiches et clés USB), **accueils de journalistes et blogueurs, workshops** presse en France et à l'étranger, blog presse...
- **Actions vers les distributeurs** Tour-Opérateurs (TO)/agents de voyages : eductours, Manuel des ventes (téléchargeable)
- **Editions** : création de documents et diffusion au travers des envois de courriers, salons, opérations de relations publiques (ex. divers congrès ou séminaires se déroulant en Dordogne). La documentation papier est de moins en moins utilisée, au profit du digital.
- **Salons grand public** (en accompagnement du Conseil départemental ex. Salon de l'Agriculture) **ou professionnels**. Le CDT privilégie désormais les manifestations professionnelles (workshops B to B) au détriment des Salons grand public, souvent coûteux et dont les retombées sont difficilement mesurables (qui sont de moins en moins nombreux)..
- **Marketing direct** : achats d'espaces dans des supports spécialisés et grand public.
- **La production de contenus et les nouveaux supports de communication** :
 - Les podcasts : création de contenus sonores.
 - une photothèque de 4500 photos (pour la plupart libres de droits) et une vidéothèque.
 - Les reportages « expériences » sur le site web (100 000 pages vues par an)
 - Les micro aventures hôtelières
 - Les road books thématiques : Vallée Dordogne, Pays des Bastides, Périgord Vert

UNE STRATÉGIE PAR MARCHÉS :

- Le marché **français** (Ile de France, Nouvelle-Aquitaine, Grand ouest, Occitanie...) reste une priorité pour le CDT, d'autant plus en 2022.
- Pour les **marchés étrangers** (principalement Europe), le CDT24 s'appuie généralement sur Atout France (il en est adhérent) et le Comité Régional du Tourisme (CRTNA). Il peut aussi se positionner seul sur certaines manifestations, notamment professionnelles, compte tenu de la notoriété de la destination.

DÉTAIL DES OPÉRATIONS 2022 PAR MARCHÉ :

➤ **FRANCE :**

- **Campagne de notoriété sur France TV – « Venez vivre le Périgord » -30'' - Sur France 2 et France 5 en access prime time- du 1^{er} au 15/05/2023- 23 spots**
- **Campagnes et opérations de communication pour promouvoir « Châteaux en fête » :**
 - o TV sur BFM Paris, Lille, Lyon- 3 x 130 spots de 30''. Du 28/03 au 16/04/2022
 - o affichage mediagares sur 8 gares régionales- 100 affichages
 - o campagne radio sur France Bleu- spot de 20''. 270 messages
 - o campagne radio sur RMC avec cadeaux à gagner (matinale week-end)
 - o guide pratique Sud-Ouest- 168 500 ex ; + 20 000 tirés à part-
 - o campagne sur le Bon coin- bannières et habillage-
 - o affiches dans 30 abribus du Département sur 3 semaines (gratuit)
 - o Inauguration au Château de Sauveboeuf à Aubas le 16/04/2022 en présence des publicitaires Claude Douce et Jacques Séguéla
 - o refonte du site web dédié (47 000 visiteurs en 2 mois) + jeu-concours + Instameet + campagnes digitales sponsorisées
- **Salons professionnels :**
 - o **Partir en France : salon presse spécialisée-** 17 et 18 janvier 2022 à Paris avec le CRT.
 - o **Rendez-vous France :** rendez-vous avec TO et agents de voyages internationaux- Nantes- 22 et 23/03/2022-avec le CRT
 - o **IFTM-Top Resa-** 20 au 23/09/2022 à Paris- rencontres avec TO et agents de voyages français et étrangers- Pôle Dordogne avec partenaires- animations culinaires-

Partenariat d'édition avec **Grands Reportages** pour un **magazine de séduction** : 70 000 ex. audience 500 000 lecteurs- en kiosque fin mars 2022- 40 pages consacrées à la Dordogne- + Tiré à part 60 000 ex. « *Les plus belles histoires commencent en Dordogne Périgord* » -

Par ailleurs, le service réceptif participe à des **salons spécialisés** :

- **Epoqu'Auto** – 4 au 6 novembre 2022 à Lyon- salon spécialisé véhicules de collection- grand public et clubs- avec ADT 19- Une cinquantaine de contacts-
- **Salon des voyages de groupes à Bourg en Bresse-** 15 au 17 novembre 2022- cible : autocaristes, associations- 37 contacts-

MARCHÉS ETRANGERS :

Pour rappel poursuite des campagnes de promotion des lignes aériennes de l'aéroport de Bergerac-Dordogne vers les zones émettrices Royaume-Uni, Pays-Bas, Belgique...

2022 a marqué la reprise des actions sur les principaux marchés européens notamment.

➤ PAYS BAS :

- Campagne ANWB pour les campings : package on line avec réservation de séjours en ligne.
- **Campagne pan-européenne** sur l'hôtellerie et le locatif premium avec Atout France + campagne de conversion avec Expedia.
- Campagne **influenceurs** sur le tourisme durable du 09 au 13/05 :2022
- Actualisation du **site web** ontdeck-dordogne.nl (Atout France) avec campagne réseaux sociaux

➤ ROYAUME-UNI :

- **Campagne Lastminute.com** du 15/08 au 01/10/2022
- **Tournée médiatique presse et TO** (Liverpool, Manchester, Londres) avec CRT- 6 et 7 juin 2022- 18 contacts à Liverpool et Manchester et 30 à Londres-
- **Campagne pan-européenne** sur l'hôtellerie et le locatif premium avec Atout France + campagne de conversion avec Expedia- 27/06 au 01/11-

➤ BELGIQUE :

- **Tournée presse et TO, agents de voyage, autocaristes** du 24 au 28/04/2022- Anvers- Bruxelles, Flemale (cf. expo Lascaux 3) (+ Amsterdam) - CRT-Atout France- avec Vins de Bergerac et un chef- a généré 3 accueils de presse-
- Publiédactionnel dans le **magazine l'incontournable »** - Edition mars-Avril 2022- 6 pages- 40 000 ex. revue diffusée dans le Thalys, l'Eurostar, Rhône Express. 350 000 lecteurs- (+ diffusion à 400 000 licenciés de la Fédération française de golf).

➤ ALLEMAGNE :

- Travail avec l'agence de presse Ducasse Schetter PR basée à Francfort- organisation de 4 voyages de presse individuels et outils de communication- Retombées sur 13 supports soit 33 418€ d'équivalent publicitaire-
- **Workshop France** à La Rochelle du 14 au 16/10/2022– rendez-vous avec 30 agents de voyage et TO allemands- éductour avec 5 agents de voyage-

➤ ESPAGNE :

- Campagne à destination des automobilistes avec **Logitravel** - Promotion de circuits d'hôtels en hôtels. 2 vagues : 12/05 au 05/06 et 20/08 au 20/09/2022- Bannières sur méuias- écrans sur réseau FNAC- action offline-
- Reportage de 4 pages dans le magazine **Explore France** 2022 (57 800 ex. encartés) + site France.fr

➤ USA :

- Tournée professionnelle Côte Est du 13 au 18/11/2022 avec le CRT (New York- Boston- Philadelphie)-

V-1 LES ÉDITIONS RÉALISÉES EN 2022

Il n'y a pas eu de tirages papier en 2022 : uniquement des versions numériques pour le Pass Périgord et Dordogne en famille.

A noter que ces brochures sont téléchargeables sur le site du CDT24.

V-2 LES ACTIONS VERS LA PRESSE

Les accueils de presse ont constitué à nouveau en 2022 un vecteur promotionnel particulièrement porteur. Ils ont permis, en effet, pour un coût relativement limité (18 000€), d'obtenir des retombées sans commune mesure avec l'investissement.

Ces opérations ont fait l'objet d'un **BILAN DE MÉDIATISATION** réalisé par l'agence CISION portant sur les supports **français (presse écrite, TV, radio et internet) :**

45 programmes ou accueils ont été réalisés en 2022 pour des médias français et étrangers, ainsi que des influenceurs dont:

- 24 médias français (presse écrite, journalistes TV, magazines, guides ...); 14 médias étrangers de presse écrite, radio, TV (Allemagne, Belgique, Espagne, Pays-Bas, Australie) ;
- 7 influenceurs étrangers (Italie, Pays-Bas, Belgique) ;
- Equivalent publicitaire presse FRANCAISE: 11 764 710€ (source : CISION) dont 5 721 538€ presse écrite et web et 6 043 172€ presse radio et TV. Pour mémoire 2019 : 1 812 441€ d'équivalent publicitaire (presse écrite et web France)
- + 40 aides techniques France et étranger (*suggestions de thèmes et contenus sans accueil sur place*)

OUTILS :

- Blog presse enrichi www.presse-dordogne-perigord-tourisme.fr
- Fichier presse de 300 journalistes qui reçoivent des newsletters dédiées
- Dossier de presse (FR, GB, Espagnol, Allemand) avec les nouveautés envoyées avec les vœux.
- Dossier de presse thématique autour du bien-être et ressourcement valorisé lors du salon presse virtuel « Partir en France » en avril 2022.

V-3 L'E-MARKETING – LA GRC (MARKETING RELATIONNEL) – LES RÉSEAUX SOCIAUX

Le CDT a géré en 2022 plusieurs **SITES WEB** sur son portail : site général, site Clévacances, site canoë Dordogne, site Périgord Réservation, site « Châteaux en fête ». Pour rappel, une nouvelle version du site portail a été mise en ligne au 1^{er} novembre 2021 qui a atteint un référencement optimal en 2022.

<i>Chiffres 2022 :</i>	Sessions/visites : + 41%/2021	Visiteurs uniques : + 31%/2021	Pages vues
SITE GENERAL	1 145 958	847 903	2 502 307
SITE CLEVACANCES	21 451	18 454	42 721
SITE CANOE	21 091	18 338	63 793
PERIGORD RESERVATION	14 758	12 739	33 346
CHATEAUX en FETE	57 051	40 515	203 414

Pages les plus consultées du site général :

- Sites et monuments les plus visités
- Agenda des animations
- Les incontournables de la destination

Provenance des visiteurs français :

- Nouvelle Aquitaine 37%
- Ile de France 20,9%
- Bretagne 8%

A cela s'ajoutent les **Sites étrangers du CDT24 hébergés par Atout France** (Pays-Bas, Espagne, Grande Bretagne).

GESTION DE LA RELATION CLIENTS (GRC)/marketing relationnel : dans le cadre d'un groupe projet avec les offices de tourisme (OT), et le service Tourisme du Département, il s'agit de mutualiser les fichiers-clients avec les OT afin d'accompagner le client sur tout son parcours, en fonction de ses affinités, permettant des e-mailings ciblés :

- Animation du club des OT avec l'agence Les conteurs- Nombre d'OT partenaires : 12- Nombre d'ateliers organisés en 2022 : 5
- Réalisation par Declic et Décolle de 10 reportages « vidéos expériences »
- Acquisition de contacts via l'agence Idaïa
- Réalisation de podcasts par l'agence Akken relayés dans les newsletters grand public sur le thème des légendes du Périgord (juin à novembre)

Marketing relationnel :

- Publicités sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram
- Location d'une base de données d'e-mails qualifiés via un jeu-concours : obtention de 150 000 nouvelles adresses- Routage sur 270 000 adresses
- Partenariat avec des hébergeurs : workflow (envois automatisés d'e-mails aux clients selon un scénario)

E-mailing grand public : newsletters (NL) mutualisées avec des contenus fournis par les OT ou l'agence Les conteurs, pour le grand public.

- Nombre de contacts destinataires des NL mensuelles au 31/12/2022 : 114 176
- Nombre total de NL mensuelles envoyées : 1 430 535 mails
- Nombre total de NL agenda envoyées : 9 843 mails
- Nombre total de mails envoyées autres dispositifs GRC : 100 000 mails
- Nombre total de mails envoyés : 1 546 000 (+ 28% par rapport à 2021)
- Taux d'ouverture moyen (newsletter et workflow) : 21% (hausse de 17% par rapport à 2021)
- Taux de clic moyen (newsletter et workflow) : 2,5%

NB. En 2022 il n'y a pas eu de communication via ce vecteur à destination des étrangers.

LES RÉSEAUX SOCIAUX :

Le CDT anime les réseaux sociaux officiels de la destination et accueille des influenceurs producteurs de contenus. Il est accompagné par l'agence Travel Insight : accompagnement social media, influenceurs...

	Couverture	Followers
Facebook	3 337 095	43 815
Instagram	1 496 495	32 508

VI- LA COMMERCIALISATION : LE SERVICE RÉCEPTIF

L'activité de commercialisation est exercée au sein du Service réceptif du CDT, qui s'est recentré principalement sur les groupes, avec notamment la prospection des autocaristes et des clubs de voitures anciennes.

Ce service assurait également jusqu'en 2022 l'animation du label Clévacances pour la Dordogne, la Corrèze et le Lot.

Il a développé depuis 2019 la « place de marché » départementale Elloha.

VI-1 LES GROUPES

- Le Service Commercial s'appuie en partie sur les opérations de promotion générales engagées par le Comité Départemental du Tourisme pour diffuser les informations relatives aux produits et séjours mis en marché. Le Grand Public est informé via les sites web du CDT, dans le cadre de Salons, et les distributeurs, et à l'occasion de Salons ou de Bourses Professionnelles. Le Service participe directement à certaines manifestations notamment professionnelles dont des rencontres professionnelles avec les autocaristes.
- En 2022, 24 **contrats de réservation** (principalement groupes) ont généré un volume d'affaires de 196 081 € pour une marge commerciale de 29 413,34 € HT dont 7 rallyes touristiques de voitures de collection en partenariat avec l'ADT Corrèze. Le Comité Départemental du Tourisme a été le premier CDT à être adhérent à la Fédération Française des Véhicules d'Epoque.
- Ce service remplit également une mission de conseil auprès des professionnels ou associations qui souhaitent élaborer et réserver directement leur séjour groupe en Périgord, ceci dans le cadre de la mission de Service Public du CDT.
- L'offre touristique commercialisée est principalement constituée de séjours, circuits, excursions mettant en valeur les thématiques touristiques de la Dordogne.

VI-2 LE LABEL CLÉVACANCES

- Le service Commercial animait jusqu'en 2022 le label Clévacances pour les départements du Lot, Corrèze et de la Dordogne. Cela représentait en 2022 206 hébergements en Dordogne, 122 dans le Lot et 46 en Corrèze. Pour rappel la fédération nationale a repris la gestion de ce label sur les 3 départements fin 2022.

VI-3 LA PLACE DE MARCHÉ DE DESTINATION DÉPARTEMENTALE ELLOHA

- Le CDT24 a mis en place une place de marché et validé la commande de licences auprès de la société Elloha. Il est titulaire de la licence d'exploitation de la place de marché Elloha pour l'ensemble du territoire départemental.
- Le service commercial en charge du déploiement de l'outil et la société Elloha ont diffusé plusieurs newsletters de recrutement de prestataires.
- 86 prestataires ont été accompagnés dans leur stratégie web gratuitement dans le cadre du campus Elloha grâce à l'appui financier du Plan de relance de l'Etat.
- Via le déploiement de cet outil, les résultats pour l'année 2022 sont les suivants : Chiffre d'affaires de 4 029 762€- Chiffre d'affaires distribution : 24 786€- production : 24 397 réservations. Le CDT 24 ne prend pas de commission sur les ventes en ligne réalisées sur ses différents sites.



Table des matières

I- PRÉSENTATION DU SDIS DE LA DORDOGNE	274
II- LE GROUPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES (GRH)	274
III- LE GROUPEMENT FORMATION (GFO)	278
IV- LE GROUPEMENT DES SERVICES OPÉRATIONNELS (GSO)	279
V- LE GROUPEMENT LOGISTIQUE ET PATRIMOINE (GLP).....	287
VI- LE GROUPEMENT ADMINISTRATION ET FINANCES (GAF)	294
VII- GROUPEMENT DU SERVICE DE SANTÉ ET DE SECOURS MÉDICAL (3SM).....	295
VIII-GROUPEMENT TERRITORIAUX NORD (GTN) ET SUD (GTS).....	295
IX- LES SERVICES RATTACHÉS À L'ÉTAT MAJOR.....	295
X- CONSTAT, PERSPECTIVES ET CONCLUSION.....	299

I- PRÉSENTATION DU SDIS DE LA DORDOGNE

Le SDIS 24 est chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre l'incendie. Il concourt avec les autres services et professionnels concernés, à la protection des personnes et des animaux, à la lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'au secours et soins d'urgence aux personnes.

Le SDIS 24 est organisé sur 3 niveaux.

1 état-major, 5 groupements de services fonctionnels (opérationnel, logistique et patrimoine, administration et finances, ressources humaines, formation) et le service de santé et de secours médical.

2 groupements territoriaux placés chacun sous l'autorité d'un officier supérieur, qui assurent le suivi et la coordination technico-administrative entre l'état-major et les Centres d'Incendie et de Secours (CIS). Ils assistent et soutiennent l'action des chefs de CIS pour leur permettre d'assurer une distribution des secours de qualité. Ils veillent également à la bonne application de la politique départementale du SDIS dans les CIS placés sous leur autorité.

41 CIS : répartis sur le territoire départemental, ils assurent la couverture opérationnelle sur leur secteur dit de 1^{er} appel. Ils sont répartis en 3 catégories en fonction de leur capacité opérationnelle. Tous les CIS fonctionnent grâce à la présence de sapeurs-pompiers volontaires (SPV) - 80% de l'effectif opérationnel), 9 CIS comptent des sapeurs-pompiers professionnels (SPP) en plus des volontaires, 3 CIS (Bergerac, Périgueux et Sarlat) disposent d'une garde permanente de SPP 24h/24 et 365 jours par an. 1 état-major, 5 groupements de services fonctionnels (opérationnel, logistique et patrimoine, administration et finances, ressources humaines, formation) et le service de santé et de secours médical.

II- LE GROUPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES (GRH)

II-1 AGENTS PERMANENTS

Les agents permanents sont les sapeurs-pompiers professionnels (SPP) et les personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS).

II-1.1 Effectifs

❖ SPP

31/12/22	Officier	Sous-officier	Caporal et sapeur	3SM*	Total
Total des postes budgétés	50	128	66	3	247
Total des postes pourvus	49	126	63	3	241

**service de santé et de secours médical

Remarque : les postes de médecin-chef SPP et de pharmacien SPP gérant de la pharmacie à usage intérieur sont tenus par un médecin et un pharmacien contractuels à temps non complets.

❖ PATS (postes budgétés et pourvus)

31/12/22	Cat A	Cat B	Cat C	Total
Administratif	3	16	47	66
Technique	4	10	24	38
Contractuel sur emploi permanent	2	1	0	3
TOTAL	9	27	71	107

+ 7 contractuels sur mission temporaire au 31/12/2022.

II-1.2 Principales actions du service

- Mise en œuvre des lignes directrices de gestion pour la période 2022 – 2024 ;
- Mise en œuvre du télétravail pérenne pour 39 demandes accordées ;
- Organisation du détachement en filière incendie et secours de 13 agents relevant des filières administratives et techniques affectés au centre départemental des appels d'urgences ;
- Organisation des élections professionnelles pour la désignation des représentants du personnel dans les instances représentatives
 - Comité Social Territorial (CST)
 - Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT)
 - Six Commissions Administratives Paritaires (CAP)
 - Commission Consultative Paritaire (CCP)
- Organisation du recrutement de 19 SPP, 4 PATS, 3 contractuels et 1 apprenti ;
- Organisation du recrutement de 24 SPV sous contrat à durée déterminée pour la saison estivale, et pour une durée d'un à trois mois ;
- Rédaction de 976 arrêtés, 44 contrats et avenants,
- Suivi de 354 comptes rendus d'évaluation professionnelle annuelle,
- Traitements de 23 demandes individuelles
 - Sept temps partiels de droit ou sur autorisation
 - Cinq temps partiels thérapeutiques
 - Trois demandes de cumuls d'activités
 - Trois demandes de disponibilités pour convenance personnelle
 - Deux demandes de détachement
 - Deux demandes de rupture conventionnelle
 - Une demande de démission
- Domaines des retraites :
 - Montage de 28 dossiers de simulation de calcul de pension
 - Traitement d'un dossier de pension de réversion
 - Traitement de cinq dossiers de liquidation de pension
 - Traitement de trois dossiers de qualification de compte individuel de retraite
 - Mise à jour de deux dossiers de compte individuel de retraite
- Traitement de douze dossiers de saisine du conseil médical formation restreinte ;
- Rédaction de 38 projets de rapports, soumis au bureau ou au conseil d'administration pour délibération.

II-2 SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

II-2.1 Effectifs

31/12/2022	Membre du 3SM	Officier	Sous-officier	Caporal et sapeur	Expert	Total
Total avec PRO/VOL*	174	65	494	890	22	1645
Total hors PRO/VOL*	173	64	389	832	22	1480

* PRO/VOL : SPP disposant du statut de SPV

Les spécialités du 3SM

Expert sage-femme	Exp. diététicienne	Exp. Psy	Exp. Podologue	Infirmier	Médecin	Pharmacien	Vétérinaire
6	1	4	1	112	50	7	5

❖ Principaux constats

- + 46 SPV par rapport à l'année précédente,
- 1279 hommes et 365 femmes (22.34 % + 19 femmes par rapport à l'année précédente),
- Durée moyenne d'engagement de 11 ans et 7 mois avec une moyenne d'âge de 38,1 ans.

Manifestations menées avec les CIS pour la fidélisation et le développement du volontariat :

✓ Manifestations et forums

- Forum SOGAZ le 8 mars 2022 (GRDF – La tournée des Stades MATMUT ATLANTIQUES)
- Mission Locale Bergerac 16 mars 2022
- Forum Coulounieix-Chamiers 16 mars 2022
- Journées de la Sécurité LECLERC de Trélissac 18 et 19 mars 2022
- Plusieurs animations Cinéma sur « VAILLANTE » (manœuvre Jeune Sapeur-Pompier (JSP) à Périgueux, Saint Astier, Acheminement de Camion) mars –avril 2022
- Plusieurs discussions et animations sur le FILM « Notre Dame » (Thiviers, Nontron, Saint-Astier, Ribérac) mars-avril 2022
- Promotion du Volontariat au PALIO Boulazac (Match de Basket avec l'œuvre des pupilles) le 26 mars 2022
- "Job" d'été à Périgueux le 6 avril 2022
- Rallye Citoyen le 11 mai 2022
- Porte ouverte au CIS Ribérac le 14 mai 2022
- Journée des "Gestes Qui Sauvent" à Cours de Pile le 21 mai 2022
- Challenge Alexandre Gauthier à Terrasson le 4 juin 2022
- Stand Guyenne Papier (Nontron) le 06 juin 2022
- Porte Ouverte à Lalinde le 25 juin 2022
- Journée « Elevage et Territoire " à Sainte-Sabine en Born le 25 juin 2022
- Journée élevage et territoire au Bugue le 26 juin 2022
- Porte ouverte à Nontron le 14 juillet 2022

- Terre en Fête à Thiviers le 30 juillet 2022
- Tour du Limousin (Course Cyclisme) le 17 août 2022
- Passation de commandement à Domme 03 septembre 2022
- Journées des sports à Montignac du 8 au 9 septembre 2022
- « Terre de jeux 2024 » au Bugue le 10 septembre 2022
- Les Gestes Qui Sauvent et promotion au sein de la société HERMÈS à Nontron le 13 septembre 2022
- Journée des associations à Piégut le 17 septembre 2022
- Après-midi sécurité Routière à Bergerac le 09 octobre 2022
- Les Gestes Qui Sauvent aux salariés de Groupama à Domme le 22 octobre 2022
- Comice Agricole à Lanouaille le 23 octobre 2022
- Distribution et affichage de Flyer Saint-Martin de Gurson à la Mairie et autres le 17 novembre 2022
- Forum Métier au collège de Thiviers le 30 novembre 2022
- Sainte Barbe Départemental à Ribérac le 26 novembre 2022
- Sainte Barbe à Brantôme le 09 décembre 2022
- Sainte Barbe à Bergerac le 16 décembre 2022
- Sainte Barbe à Thiviers le 16.12.2022

Soit un total de 32 manifestations

Service National Universel :

1/Pour le séjour cohésion : 2 séjours pratiqués par le SDIS (2 fois un jour)

2/ MIG (Mission d'intérêt général) : 7 jeunes concernés

Activités réalisées :

- du 14 au 18 février 2022 : incendie-Feu de Forêts (FDF)- Secours d'urgence à personnes (SUAP) (missions d'intérêt général)
- le 8 juin 2022 : Gestes Qui Sauvent avec présentation du SDIS, SPP, SPV et Camion
- le 9 juillet 2022 Gestes Qui Sauvent avec présentation du SDIS, SPP, SPV et Camion
- et diverses activités lors *des vaccinations COVID 19*

Journées Défense Citoyenneté 2022 (Suite au COVID : JDC en comité restreint, reprise en Septembre 2022)

- 5 Journées au Lycée de Coulounieix-Chamiers
- 5 Journées au Lycée de Monbazillac

Le SDIS possède 475 conventions de disponibilité opérationnelle et de formation (273 SPV du secteur public et 202 SPV du secteur privé) pour 224 employeurs (94 publics et 130 privés), et 19 conventions de double affectation dont 15 avec un SDIS extérieur et 4 avec le Préfet de Zone et De Sécurité Sud-Ouest (PZDSSO).

Conventions négociées en 2022:

- 84 nouvelles conventions
- 3 Doubles Affectations
- 17 conventions renégociées

TOTAL : 104 conventions

III- LE GROUPEMENT FORMATION (GFO)

Le groupement formation (GFO) est chargé de mettre en œuvre les actions de formation et de recyclage au profit des sapeurs-pompiers ainsi que des personnels administratifs et techniques du SDIS24 permettant l'acquisition et/ou le maintien des acquis des compétences opérationnelles et techniques garantes de la qualité de la réponse du SDIS.

En 2022, 511 sessions de formation ont été organisées dont 383 sessions internes, réalisées au sein du SDIS24 et 128 sessions externes, réalisées auprès d'organismes de formation tels que l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-pompiers (ENSOSP) ou l'Ecole d'Application de la Sécurité Civile (ECASC). Elles ont représenté 8 197 journées/stagiaires pour 65 576 heures de formation/stagiaires et ont conduit à l'organisation de 117 jurys (dont 2 dans le cadre des dispenses de formation).

85 stagiaires et 17 formateurs des SDIS de la zone Sud-Ouest ont participé aux offres de formations et d'échanges proposées par le SDIS24 dans les domaines de la conduite hors chemin, du secours routier, du sauvetage déblaiement et du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieux Périlleux (GRIMP) ainsi que l'accès aux outils de simulation de l'ECASC pour les recyclages en Feux de forêts des niveau chefs de groupe, de colonne et de site.

6 jeunes volontaires du Service Nationale Universel (SNU) ont réalisé une mission d'intérêt général au SDIS24 dont l'objectif était de les sensibiliser à l'engagement de SP. Intégrés à des formations, les jeunes ont participé aux mises en situation des formations d'équipier. Encadrés par des formateurs/tuteurs, ils ont utilisé les matériels de lutte, de sauvetage, de protection.

La formalisation de partenariats avec les acteurs publics et privés a entraîné l'élaboration de 77 conventions (occupation de sites et actions de formation).

Aucune convention de formation n'a été réalisée dans le cadre de la mobilisation du compte personnel de formation par des agents du SDIS, suite à une refonte de l'organisation de la commission de validation de demande en lien avec la mise en place de la nouvelle direction.

Le partenariat avec le SDIS du Lot et Garonne s'est poursuivi avec la co-organisation d'une formation initiale de caporal de SPP au profit de 17 stagiaires dont 12 de la Dordogne.

Dans un souci d'apporter une réponse pédagogique en lien avec les différents partenaires, le SDIS24 poursuit la modernisation de ses outils de formation tels que :

- l'accès aux outils de simulation pour proposer des formations au niveau zonal (Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis (FMPA) feu de forêt 3 à 5, chef de colonne, chef de site),
- le développement des plateaux techniques par l'acquisition ou le développement de petits outils de simulation tel que le feu de compteur gaz ou la porte de forçement,
- des formations spécifiques aux SDIS de la zone (conduite hors chemin, secours routiers, sauvetage déblaiement, GRIMP, etc.),
- la mise en œuvre de la plateforme de formation à distance en accès libre destinée à tous les agents des SDIS,
- le déploiement d'un outil de pilotage proposant des indicateurs mis à disposition des CIS et des groupements.

Evolution du volume d'heures de formation interne et externe – stagiaires et encadrements



Les FMPA (formations de maintien et de perfectionnement des acquis) réalisées par et dans les centres de secours représentent un volume annuel de **36 984 heures**.

Evolution du volume d'heures des FMPA stagiaires et encadrements



IV- LE GROUPEMENT DES SERVICES OPÉRATIONNELS (GSO)

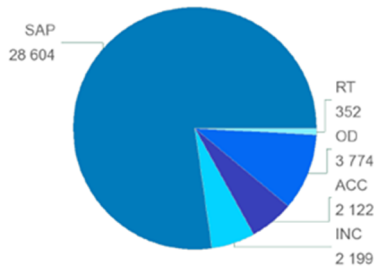
Pour garantir un service de secours égal à tous les périgourdiens, un travail préparatoire d'anticipation, de prévention et de réduction des risques est réalisé pour assurer l'ensemble des missions dans des conditions optimales.

IV-1 ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

En 2022, les sapeurs-pompiers de la Dordogne ont réalisé 37 051 interventions (31 887 en 2021), en forte augmentation de 16,2 %, portant secours à plus de 28 161 personnes (25 542 en 2021).

Ces interventions ont généré 52 101 (44 478 en 2021) sorties d'engins pour l'ensemble des CIS du Département et totalisent 246 554 (193 360 en 2021) « hommes x heures » d'activité opérationnelle soit une hausse de 27,5%.

L'importante évolution de l'activité opérationnelle 2022 s'explique par la hausse continue du secours à personnes (+ 10,2 %), les interventions liées à l'événement climatique du ribéracois du mois de juin avec près de 2 200 interventions et la forte activité de feux d'espaces naturels avec 661 interventions (+ 113 %) pour 283 interventions en 2021.



Motifs de départ	2022		2021	2020
	Nbre	%	%	%
SAP	28604	77,2	81,5%	77,8%
ACC	2122	5,7	6,6%	7,5%
OD	3774	10,2	5,5%	6,9%
INC	2199	5,9	5,5%	6,6%
RT	352	1	0,9%	1,3%

SAP ou SUAP : secours d'urgence aux personnes

INC : incendies et feux

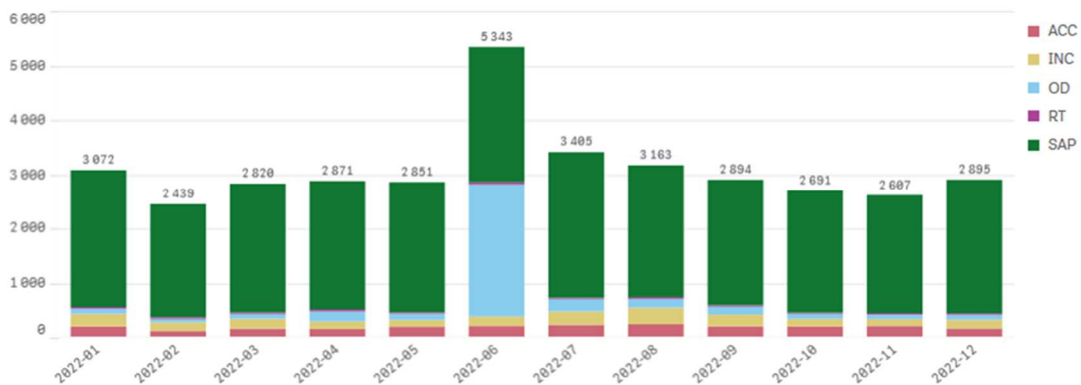
ACC : accidents de circulation

RT : risques technologiques

OD : opérations diverses (qui ne relèvent d'aucune des natures précédentes)

Le SDIS a effectué 9 intervention pour des fuites de gaz majeures, suivant la procédure gaz renforcée (PGR).

❖ Répartition mensuelle

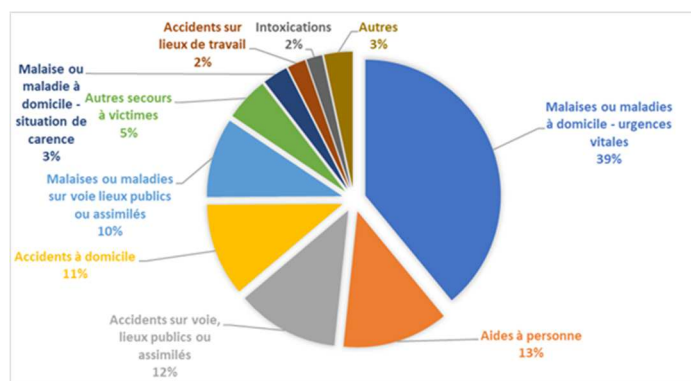


Le SDIS a assuré en moyenne 101 interventions et 143 sorties d'engins par jour (87 interventions et 125 sorties d'engins par jour en 2021). Une intervention génère une ou plusieurs sorties d'engins à partir d'un ou plusieurs CIS.

❖ Compétences partagées

Le nombre d'accidents de la circulation reste stable 2 122 interventions, + 0,4 % (2 114 interventions réalisées en 2021) totalisant 19 275 « hommes x heures ».

Le volume des interventions pour Secours d'urgence à Personne (SUAP) représente 77,2 % de notre activité opérationnelle (146 790 « hommes x heures »).



Les missions de SUAP sont toujours en augmentation +10,2%.

Les sollicitations pour « carences d’ambulances privées », 857, apparaissent en légère baisse, mais ce constat ne reflète pas la réalité, les missions de secours à domicile représentent toujours une part trop importante d’intervention. Le SDIS observe au plus près ce type d’intervention grâce à l’action de l’officier-santé présent au CTA et aux demandes de requalification des chefs d’agrès.

Ces interventions font l’objet d’un remboursement unitaire fixé à 200€ par arrêté ministériel, soit inférieur au coût estimé moyen de 375 € environ, soit 171 400 € en 2022.

Les sollicitations à domicile (blessé à domicile, malaise à domicile, relevage à domicile) ont fortement augmenté 9 635 (8 651 en 2021).

L’aide à la personne pour relevage représente toujours une part importante des interventions à caractère médico-sociales (ICMS) 3 437 interventions en 2022 (3 074 en 2021).

❖ **Compétences propres**

La lutte contre les incendies est la mission première des sapeurs-pompiers.

Le nombre d’incendies est en augmentation de 26 %, 2 199 interventions totalisant 53 421 « hommes x heures » (26 953 « hommes x heures » en 2021 et 35 418). Cette augmentation s’explique par la forte activité pour feux de végétation en 2022.

Les 689 feux d’habitation représentent 31,3 % des incendies, dont 57 % sont des feux de cheminée.

Les feux de végétation (661 dont 176 de forêt) représentent 30 % des incendies, (283 interventions en 2021) en forte hausse du fait des conditions météorologiques et de la pression incendiaire sur l’ouest du département (La Roche Chalais, Saint-Aulaye, Eygurande et Gardedeuil, Monpton Ménesterol...).

Le délai moyen d’arrivée des secours sur une intervention est de 17 minutes.

La durée moyenne d’une intervention est de 1h58, cette durée est en augmentation en lien avec l’augmentation de nombre de feux de végétation (1h39 en 2021).

Les SPV ont fourni une disponibilité en astreinte programmée (indemnisée) de 1 150 256 heures, et en disponibilité individuelle non programmée (non indemnisée) 1 535 648 heures, soit au total 2 685 904 heures.

Cette disponibilité correspond à environ 1671 équivalent temps plein (ETP) de SPP soit près de 75 000 000€ (pour 1ETP SPP à 45 000€ correspondant à 2 071 heures de présence annuelle en gardes de 12 h et 24 h). La disponibilité non indemnisée, donc « offerte » à la collectivité par les SPV, conforte le caractère altruiste de cet engagement citoyen : le total de la disponibilité non indemnisée réalisée par les SPV au profit de la collectivité correspond à 43 000 000€, soit 956 ETP SPP.

Le nombre moyen de sapeurs-pompiers disponible prêt à partir en intervention est de 383 par jour.

75% des interventions du corps départemental ont été réalisées par des SPV lesquels représentent 80% de l’effectif opérationnel.

❖ **Activités opérationnelles particulières en 2021**

✓ Crise sanitaire

- le SDIS a effectué 532 interventions pour un transport de personne contaminée par le COVID ou supposée,
- dans le contexte pandémique en constante évolution qui s’inscrit dans la durée, le SDIS 24 a réorganisé ses procédures et messages de commandement et/ou notes d’information relatifs à la

mise en œuvre des mesures de lutte contre le COVID afin d'apporter plus de clarté à la compréhension de ces éléments. La priorité constante a été d'adapter les mesures opérationnelles dans un souci permanent d'assurer la protection des équipes et des victimes transportées.

✓ Interventions les plus significatives 2022

- Intempéries du 20 juin 2022 sur le ribéracois, 2 200 interventions. 1 800 sapeurs-pompiers et militaires de la sécurité civile se sont relayés durant près de trois semaines. Des renforts extra-départementaux ont été engagés pour prêter main forte au SDIS24 : des départements de la Creuse, d'Eure, d'Eure-et-Loir, de Seine-Maritime, des Deux-Sèvres, de la Vienne, de la Haute-Vienne, et des militaires de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n°1 de Nogent-le-Rotrou (28),
- Feux de forêt : au total 174 feux de forêt auront détruit près de 424 hectares :
 - le 17 avril 2022, 18 hectares détruits commune de Saint-Germain du Salembre,
 - le 07 août 2022, 60 hectares détruits commune de La Roche-Chalais,
 - le 08 août 2022, 33 hectares détruits commune de Parcouls-Chenaud,
 - le 09 août 2022, 20 hectares détruits communes de Molières et Saint-Avit-Senieur,
 - le 25 août 2022, 54 hectares détruits commune de Ménesplet,
 - le 30 août 2022, 22 hectares détruits commune d'Eygurande et Gardedeuil,
 - le 05 septembre 2022, 20 hectares détruits commune de La Roche-Chalais,
 - le 09 septembre 2022, 12 hectares détruits commune de Montpon-Ménesterol.
- Incendie dans une usine de traitement des déchets de ferrailles, de métaux et de déchets industriels, commune de Boulazac-Isle-Manoire le 17 mai 2022.
- Explosion suivie de feu aux établissements EURENCO/MANUCO le 03 août 2022.
- Dispositif mis en œuvre lors d'une rave-party commune de Saint-Priest les Fougères le 07 mai 2022.
- Incendie d'une casse automobile commune de Marsac-sur-l'Isle le 23 septembre 2022.
- Feu d'habitation commune de Brantôme-en-Périgord le 28 juin 2022.

✓ Renforts extra-départementaux

Les sapeurs-pompiers de la Dordogne ont participé :

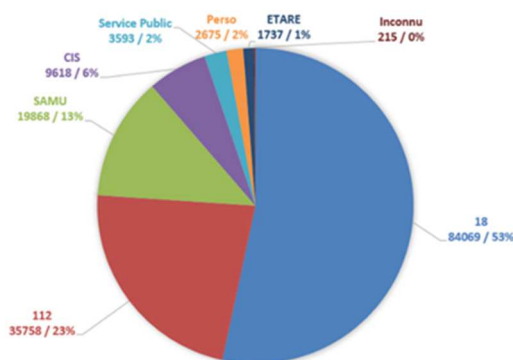
- au renforcement estival du centre opérationnel zonal (COZ) à Bordeaux en juin, juillet, août et septembre,
 - aux renforts extra-départementaux suivants :
 - o SDIS 17 : 1 unité d'intervention feux de forêts le 27 mars 2022, 3 sapeurs-pompiers
 - o SDIS 30 : 1 groupe d'intervention feux de forêts du 08 au 11 juillet 2022, 19 sapeurs-pompiers,
 - o SDIS 33 : 7 renforts feux de forêt entre le 08 juillet et le 15 septembre 2022 avec au plus fort de l'engagement 16 engins et 50 sapeurs-pompiers en simultané.
 - o SDIS 16 : 1 groupe d'intervention feux de forêts du 15 au 16 septembre 2022.
- ✓ Préparation et participation aux exercices :
- Exercice accident d'aéronef, aéroport de Bergerac.
 - Exercice évacuation commune de Sarlat.
 - Exercice tunnel de la Crête – A89.

IV-2 LE CENTRE DÉPARTEMENTAL D'APPELS D'URGENCE (CDAU)

Le centre de traitement de l'alerte (CTA) assure la réception des appels de secours 18/112, la transmission de l'alerte aux personnels des CIS et aux autres partenaires concernés. Il a reçu 157 533 appels (431 appels/jour).

Le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) est l'organe de coordination de l'activité opérationnelle du SDIS et d'information des autorités de police administrative (maires et préfet). En période de veille, le CTA assure cette fonction. 166 événements ont fait l'objet d'une information sur le portail numérique de gestion de crise national ORSEC dont 87 interventions ont nécessité l'activation du CODIS. La durée moyenne de traitement d'un appel est de 2 minutes 53 secondes.

❖ Provenance des appels reçus



IV-3 LA PRÉVENTION ET LA PRÉVISION

❖ La prévention des risques bâtimentaires

4 754 établissements recevant du public sont recensés en Dordogne et répartis en 5 catégories et deux types :

1^{er} type les grands établissements soumis à contrôles périodiques :

- 44 établissements de 1^{ère} catégorie,
- 167 établissements de 2^{ème} catégorie,
- 485 établissements de 3^{ème} catégorie,
- 800 établissements de 4^{ème} catégorie,

2^{ème} type les petits établissements non soumis à contrôles périodiques, sauf dispositions particulières (exemple : petits hôtels de 5^{ème} catégorie en raison de la « fonction sommeil ») :

- 3 258 établissements de 5^{ème} catégorie dont 353 avec locaux à sommeil,
- 1 immeuble de grande hauteur (IGH).

Le service prévention a procédé aux études (permis de construire, autorisations de travaux, etc.) de 600 dossiers (ERP) et 381 dossiers d'autres établissements (habitations, industries, etc.). Il a participé à 493 visites réglementaires dans les ERP.

Les préventionnistes ont également assuré 1 400 actions hors études et visites réglementaires :

- 800 conseils techniques (architectes, exploitants, élus.),
- 310 visites techniques,
- 279 études préalables,
- 11 jury SSIAP (service de sécurité incendie et d'assistance à personnes).

❖ La prévision

Dimension complémentaire de la prévention, la prévision vise à mieux appréhender les risques et à préparer efficacement l'intervention des sapeurs-pompiers en cas de sinistres, accidents ou catastrophes, en créant entre autre, des plans d'intervention pour certains Établissements Répertoireés (plans ETARE), des consignes opérationnelles, des outils cartographiques.

Plus de 400 plans ETARE existent et les mises à jour sont diffusées dans les centres d'incendie et de secours. La modernisation du traitement de ces plans se poursuit avec la mise-en-œuvre d'un outil de gestion dématérialisé « e-plan ER ». Les objectifs sont :

- faciliter les échanges de données entre le SDIS et le directeur d'un établissement répertorié,
- assurer une mise à jour régulière des plans,
- modifier le format des plans ETARE pour une meilleure analyse opérationnelle.

Le SDIS a également élaboré avec la Direction Départementale des Territoires un document unique de cadrage relatif aux préconisations pour les parcs photovoltaïques au sol, au regard de la prévention des risques d'incendie de forêt. Ce document a vocation à préciser aux porteurs de projets les éléments à prendre en compte avant de présenter un dossier au guichet unique.

Les projets photovoltaïques sont de plus en plus nombreux et nous répondons à de nombreuses sollicitations. Une mise à jour de ce document de cadrage est prévue en 2023 pour préciser d'avantage certains aspects et notamment prendre en compte le développement de projets agri-photovoltaïques. Dans le cadre du guichet unique, le SDIS est sollicité pour formuler un avis sur tous ces projets. En 2022, 38 avis ont été émis par le SDIS. De nombreuses sollicitations pour des conseils techniques sont également réalisées par téléphone ou lors de visite sur site.

Enfin, le SDIS est sollicité sur de nombreux sujets et pour lesquels plusieurs avis ou notes d'information ont pu être diffusés:

- 74 notes d'information relatives à des manifestations sportives ou culturelles,
- 365 attestations d'interventions.

❖ La défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Elle relève de la responsabilité du maire ou du président d'EPCI. Elle est constituée à partir des réseaux de distribution d'eau potable ou d'eau industrielle avec des hydrants, ou avec des aménagements de points d'eau naturels ou artificiels.

Dans le département 9 457 Points d'Eau Incendie (PEI) sont recensés:

- 591 bouches d'incendie,
- 5 348 poteaux d'incendie,
- 1 923 points d'eau naturels,
- 564 réserves artificielles,
- 932 puisards d'aspiration,
- 99 PEI sur réseau d'irrigation.

Le Règlement Départemental de DECI (RDDECI) adopté par arrêté préfectoral du 20 juin 2018, précise que les communes ou EPCI sont chargés du service public de DECI sont compétents pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des PEI. Il leur appartient notamment :

- de procéder aux vérifications techniques biennales de conformité des PEI au RDDECI, (47% des PEI ont été vérifiés sur l'année 2022)
- de développer l'implantation des poteaux d'incendie normalisés ou de réserves d'incendie lorsque le réseau d'eau potable ne le permet pas.

- Le SDIS accompagne les collectivités dans la réalisation des contrôles techniques et l'élaboration des schémas directeurs de DECI.

A ce jour cet accompagnement se concrétise par :

- 131 conventions pour contrôle technique,
- 12 conventions pour participation à l'élaboration d'un schéma communal de DECI,
- 136 conventions pour contrôle technique et participation à l'élaboration d'un schéma communal de DECI.
- 11 avis techniques rédigés dans le cadre d'une participation à l'élaboration d'un schéma communal de DECI en 2022 (47 depuis 2018), fixe les règles applicables en Dordogne.

❖ **L'équipe de recherche des causes et circonstances des incendies (RCCI)**

L'équipe RCCI monte en puissance avec la formation de nouveaux investigateurs. Elle a été complétée par des préventionnistes en qualité aides investigateurs.

8 missions d'investigation ont été menées en 2022, dans de l'habitation individuelle ou collective et dans des établissements recevant du public.

Cette équipe répond à un besoin d'analyse et de compréhension des causes et des circonstances d'incendie indispensable aux sapeurs-pompiers, pour mieux appréhender l'évolution quantitative et qualitative des interventions pour incendie de bâtiments.

Compte tenu de l'activité importante en matière de feux de forêt et d'espaces naturels en 2022, une formation dans le domaine de la RCCI a été créée. Ainsi, une cellule inter-service avec le SDIS, la Gendarmerie et le syndicat mixte ouvert de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) a été créée. Cette cellule est chargée de réaliser des missions d'investigation sur les feux de forêts, son développement va se poursuivre en 2023.

❖ **Le RETour d'EXpérience « RETEX »**

La charte du retour d'expérience a été réalisée en 2022 et marque la volonté du SDIS de s'inscrire d'une démarche d'amélioration continue.

Le RETEX est un outil essentiel pour mettre en avant les bonnes pratiques et identifier les vulnérabilités. Cette charte définit les enjeux, les valeurs et les différentes étapes de réalisation des RETEX. Il constitue une démarche d'analyse méthodologique de questionnements et de propositions qui permet en outre d'identifier les difficultés et les bonnes pratiques observées pour en tirer des enseignements et de montrer la volonté de transparence et de réactivité de l'organisation dans le cadre de sa mission de service public.

Prochainement, seront diffusés :

- - 2 PEX (partages d'expérience) relatif à des accidents de la route,
- - le RETEX générale de la saison FDF 2022,
- - le RETEX des intempéries sur le secteur de Ribérac,
- - le RETEX de l'explosion sur un site SEVESO.

❖ **Le service cartographie et information géographique**

Ce service opérationnel indispensable produit les données numérisées exploitées par les systèmes d'information géographique du SDIS en relation avec le GiPATeGeRi^[1]. Ses travaux permettent :

- d'alimenter la cartographie numérique du système d'alerte,

[1] GiPATeGeRi : groupement d'intérêt public d'aménagement du territoire et de gestion des risques de Nouvelle Aquitaine qui développe des outils d'aide à la décision pour l'aménagement du territoire et la gestion des risques (cartographie, analyse de données géographiques) au profit des collectivités, des SDIS et des acteurs de la forêt dans la région Nouvelle-aquitaine.

- de géolocaliser les appelants en fonction de l'adresse (nom de la voie ou du lieu-dit),
- de géolocaliser les données métiers traitées par les services d'incendie et de secours, notamment sur la DECI, DFCI, les ETARE, les ERP, les établissements agricoles, les sites industriels.
- de localiser et de guider les engins de secours sur interventions via les GPS,
- de réaliser des atlas cartographiques opérationnels pour les CIS,

Dans le cadre du partenariat sur le projet de révision de l'adressage en Dordogne avec l'Agence Technique Départementale 24, **7 812** voies ont été créées ou mises à jour dans la base du système de d'alerte en 2022. Ce travail d'adressage va se poursuivre encore sur plusieurs années. En effet, la loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification), adoptée le 4 janvier 2022 par l'Assemblée Nationale, rend obligatoire pour toutes les communes, quelle que soit leur taille, la publication de leurs adresses.

En relation avec le GIPATGéRi, le service a lancé en 2022 un projet d'appairage des bases de données des voies nommées avec la base de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) pour faciliter et alléger la mise à jour de ces données à l'horizon 2023/2024.

Une étude de faisabilité de l'intégration des points adresse au système d'alerte est également menée par le SCIG et devrait permettre sur le premier semestre 2023 de déclencher les départs sur interventions non plus au centroïde de la voie mais au point localisant le numéro de l'adresse. Cette information ne sera disponible que sur les zones du Département intégrées à la cartographie du système d'alerte et suivra donc l'évolution du travail d'adressage sur le Département.

Divers travaux statistiques et cartographiques ont également été menés pour accompagner le GSO et la Direction dans les travaux avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) de redéfinition des secteurs ambulanciers.

L'activité opérationnelle a généré une activité significative sur les mois d'août et septembre, dans le cadre de la réalisation des mesures et de la cartographie des feux de forêts.

Le groupement des services opérationnels a également conduit les dossiers suivants :

- la révision du Règlement Opérationnel,
- la révision du RDDECI (schémas communaux, reconnaissances opérationnelles, contrôles techniques périodiques),
- la poursuite de l'intégration des nouvelles voies (adressage au numéro) au sein du logiciel d'alerte,
- la poursuite de la géolocalisation des ERP dans le logiciel d'alerte,
- la poursuite du développement du logiciel de gestion des ETARE.
- la poursuite de l'équipement en GPS des véhicules opérationnels,
- la poursuite du recensement et de la création des pistes DFCI, l'édition des cartes des réseaux et moyens de DFCI,
- la résolution des avis défavorables touchant les ERP,
- la résolution de l'ordre départemental d'opération feux de forêt 2023 (ODOFFEN)
- le déploiement des tablettes embarquées dans les Véhicules de Secours À Victime (VSAV) permettant la transmission d'un bilan secouriste dématérialisé (formation de 80 référents de centre et déploiement de 50 tablettes)

le déploiement du système Weburg dans les centres hospitaliers du département et des départements limitrophes (33, 19, 47, 16, 87) permettant de réceptionner, lire et traiter les bilans secouristes dématérialisés dans le but de faciliter la prise en charge des victimes dans les centres d'accueils sanitaires (formation des assistants de régulation médicale du Centre de Réception et de Régulation des Appels (CRRA), et des infirmiers d'accueil en centre hospitalier de Périgueux, du Docteur responsable des urgences de Bergerac).

V- LE GROUPEMENT LOGISTIQUE ET PATRIMOINE (GLP)

V-1 ORGANISATION ET MISSION DU GROUPEMENT

Ce groupement fonctionnel, composé de 34 personnes (4 SPP en Service Hors Rang (SHR) dont 2 officiers, 27 PATS, 3 agents en contrat à durée déterminée).

Il assure :

- la définition des besoins fonctionnels et la rédaction des pièces techniques (fonction achat),
- la participation à la rédaction des pièces administratives et au suivi des marchés,
- la conduite d'opérations de programmation, conception et réalisation de projets neufs ou de restructuration lourde du patrimoine bâti du SDIS,
- l'entretien, les réparations et la maintenance pour les bâtiments, les véhicules, les matériels et de tous les équipements opérationnels,
- la coordination des affectations de nouveaux véhicules, des glissements et des réformes,
- la recherche et prospective technique,
- les contrôles périodiques, la maintenance préventive et corrective pour les véhicules, les bâtiments et des équipements,
- l'affectation des Equipements de Protection Individuels (EPI) et des effets vestimentaires (1 750 sapeurs-pompiers et agents techniques), des équipements d'incendie et de secours, des véhicules (479) et matériels embarqués, des installations fixes et mobiles des bâtiments sur les 47 sites du SDIS,
- la commande de fournitures nécessaires au bon fonctionnement de l'ensembles des services du SDIS (carburant, énergies) et à la maintenance des matériels et équipement en général.

Une astreinte technique mécanique et logistique est organisée 24 heures sur 24 pour assurer la continuité opérationnelle.

Le GLP est composé de **4 services** :

- un centre départemental de la logistique, comprenant le bureau habillement et le bureau petit matériel incendie et secours
- l'atelier départemental avec 6 mécaniciens, supervisé par un chef d'atelier et un réceptionnaire atelier,
- le service patrimoine immobilier comprenant une équipe de 8 agents, dont 4 en régie,
- le service de coordination et soutien logistique qui supervise le bureau transport et logistique ainsi que le magasin départemental, pour coordonner la chaîne logistique et l'échange avec les CIS.

Bilan global

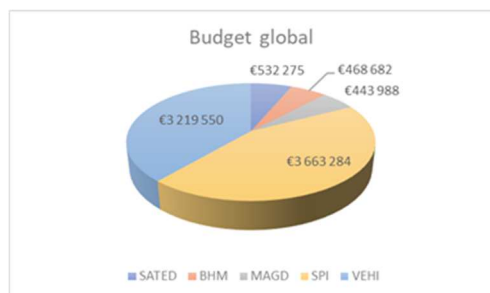
Après deux années très soutenues en raison de la période COVID, où les services logistiques ont été fortement sollicités, l'activité du GLP reste très active pour le soutien logistique et technique, nécessaire et indispensable pour le bon fonctionnement des CIS.

L'augmentation de l'activité opérationnelle dans les CIS a eu une répercussion directe sur celle du GLP avec un accroissement du nombre de demandes de réparations et d'approvisionnement en fournitures.

Parallèlement, la forte hausse des prix, notamment pour les énergies, ainsi que les délais d'approvisionnement des marchandises a impacté le fonctionnement et le budget du GLP.

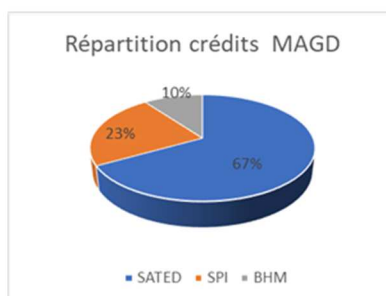
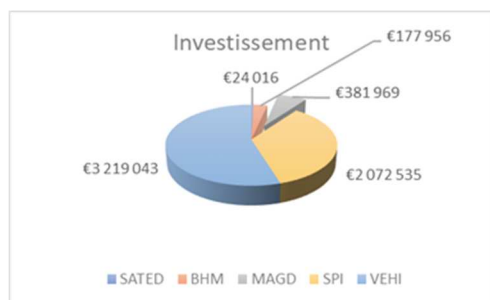
V-2 BUDGET MIS EN ŒUVRE

Le budget mis en œuvre est de **9 897 135 M€**.

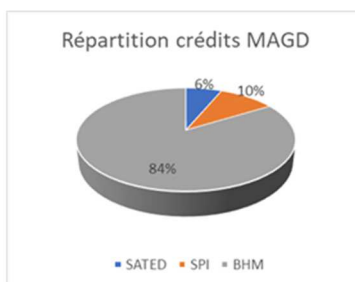
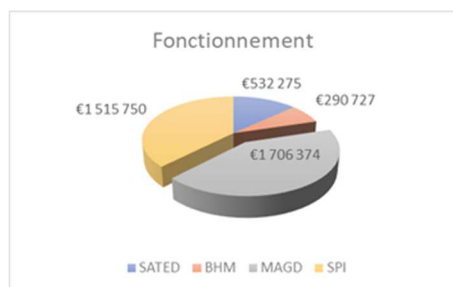


VEHI : acquisitions véhicules
 ATED : service atelier départemental
 BHM : bureau habillement, petits matériels incendie et secours
 MAGD : bureau magasin départemental et hydrocarbures
 PAT : service patrimoine immobilier

Crédits d'investissement (**5,875 M€**)



Crédits de fonctionnement (**3,046 M€**)



V-3 ACTIVITÉ DU GROUPEMENT

En 2022, l'organisation du GLP aura été bouleversée en raison des conséquences de la crise socio-économique avec une hausse significative des prix et des délais de livraisons de marchandises allongés et aléatoires.

Ce rythme a été confirmé par l'augmentation significative du nombre d'interventions qui a, de fait, augmenté les besoins logistiques des CIS.

Aussi, des actions de soutien technique et logistique ont été nécessaires, en particulier par rapport aux événements climatiques.

La tempête qui a frappé le secteur du ribéracois fin juin, a nécessité d'approvisionner les sites impactés pour assurer des missions de bâchage de toitures et autres protections de bien.

En résumé, le GLP a mis à disposition en quelques jours :

- 120 000 m² de bâches
- 12 kms de liteaux
- 490 kg de clous

- 150 kms de ficelles
- 80 marteaux arrache-clous
- 150 cutters
- 120 rouleaux de 120 m de scotch
- 66 rouleaux de 150 m de cellophane
- 6 échelles 2 plans
- 30 bombes anti guêpes
- 7 palettes de bouteilles d'eau

Le tout pour un montant de **105 000 €**, hors frais de carburant.

Pour cet épisode, des actions de réparation sur les casernes du secteur ont dû être également engagées afin de préserver l'outil de travail des sapeurs-pompiers, le tout géré par le service Patrimoine Immobilier.

Le second événement est la période des feux de forêt qui a nécessité durant tout l'été un soutien technique de la part du service Atelier départemental, sans relâche, de manière à assurer les réparations et le maintien en état des moyens de lutte contre les feux de forêt. Des actions correctives et préventives ont été engagées (toujours en cours) sur ces véhicules fortement sollicités de manière à garantir et à préparer la saison 2023.

Au cours de l'année 2022, le GLP a connu quelques mouvements de personnels :

- le recrutement externe d'un mécanicien suite à un départ en retraite ;
- le recrutement par voie de mutation interne, un Lieutenant de 2^{ème} classe suite au départ en retraite du chef du bureau Petits matériels Incendie et secours

Aussi, certains postes ont dû être occupés par des agents contractuels en raison de l'absence prolongée de certains agents titulaires et de l'accroissement de l'activité.

L'emploi de SPV en qualité de vacataire (**202 jours soit 1 446,25 heures**) a été essentiel pour ne pas rompre la chaîne logistique.

Enfin, la principale contrainte du GLP est de faire face à cette hausse des prix tant pour les matières premières, que pour les fluides qui impacte considérablement le budget de fonctionnement.

Aussi, les délais de livraison des véhicules et des pièces détachées ralentissement et perturbent l'organisation des services du GLP et de tous les autres services desservis directement ou indirectement.

Néanmoins, chaque service a pu apporter le meilleur soutien possible, selon ses ressources humaines et matérielles. Les dossiers structurants pour le SDIS 24 ont pu être conduits et réalisés en tout ou partie.

Pour l'activité du **service Patrimoine Immobilier** :

D'importantes études, chantiers et travaux ont débuté ou ont été réalisés dans plusieurs centres de secours et sites de l'état-major du Département, et notamment :

- Fin des travaux et livraison de la construction du CIS de Brantôme en Périgord (opérationnel le 24/02/2022) ;
- Poursuite des travaux de restructuration et d'extension du CIS de Sarlat. Achèvement 2023 ;
- Attribution du contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction du Centre de Secours Principal de Bergerac suite au concours lancé fin 2021 ;
- Achèvement des travaux d'aménagement d'un parking en extension de celui du CDAU ;
- Démarrage des travaux pour l'extension et le réaménagement du CIS de Saint-Aulaye – travaux 2023 ;

- Réalisation d'une extension (bâtiment modulaire) du CIS du Montpon / Réaménagement intérieur en 2023;
- Travaux de modernisation des installations de chauffage / climatisation du bâtiment 145 route de Lyon (GFO/3SM/PUI) ;
- Travaux pour le remplacement de la production de chauffage et eau chaude sanitaire au fioul domestique par gaz propane en réseau du CIS de La Coquille ;
- Travaux de sécurisation des installations électriques de la salle informatique, serveurs administratifs / baies de brassage de l'Etat-major ;
- Fin des travaux de réaménagement bureau / vestiaires / sanitaires / tisanerie / salle de réunion dans les locaux de l'atelier départemental Etat-major ;
- Expertises, travaux de mesures conservatoires et demandes de devis dans le cadre du sinistre grêle du 20/06 sur les CIS de Ribérac, La Roche Chalais et Saint-Aulaye ;
- Travaux de réfection des enrobés, création aire de lavage haute pression au CIS de Lanouaille ;
- Travaux de climatisation au CIS d'Eymet ;
- Etudes pour la construction de locaux modulaires à usage de couchages et transformation de chambres en vestiaires-sanitaires femmes au CSP de Périgueux « Lakanal » ;
- Etude de faisabilité technique et financière pour le réaménagement et l'extension du CIS de Thiviers ;
- Etudes techniques de rénovation des installations de climatisation des salles blanches du CDAU ;
- Etudes pour la fermeture extérieure du CIS de Thiviers ;
- Etude et commande de travaux pour l'aménagement d'un local groupe électrogène au CIS de Javerlhac ;
- Etude et commandes de travaux pour la création d'un châssis vitré de la salle de sport et création d'un local Pharmacie à Usage Interne au CIS de Nontron ;
- Etude et commande de travaux d'isolation de plafonds du CIS de Vergt ;
- Motorisations des portails des CIS de Saint-Méard de Gurçon, Le Lardin et Montpon ;

En régie technique :

- Travaux d'électricité, de ventilation, de peinture pour le réaménagement bureau / vestiaires / sanitaires / tisanerie / salle de réunion dans les locaux de l'atelier départemental Etat-major
- Travaux de rafraîchissement de peinture et/ou revêtements de sols pour les CIS de Villefranche du Périgord et Le Bugue ;
- Réfection de la tisanerie du bâtiment 145 route de Lyon (GFO/3SM/PUI) ;
- Le relamping par du Led sur divers sites ;
- Les rafraîchissements des façades des CIS de Le Lardin, Rouffignac, Eymet ;
- Des remplacements d'appareils sanitaires sur plusieurs sites ;
- Levées d'observations émises dans les Documents Uniques (DU) ;
- Levées de non conformités sur installations électriques et gaz suites aux contrôles périodiques obligatoires ;
- Analyse des cahiers des charges rédigés par les bureaux d'études externes, contrôle des travaux confiés à des entreprises dans le domaine du PS-CVC (Plomberie - sanitaires - chauffage – ventilation – climatisation).
- De multiples interventions d'entretien et de dépannages en régie : espaces verts, installations électriques, thermiques, sanitaires...

Par ailleurs, le service a réalisé :

- Remplacement du groupe électrogène fixe du CIS de Ribérac ;
- L'acquisition de 8 sèche-linges dans le cadre du plan pluriannuel ;
- L'achat de mobilier pour les centres de secours ;
- Le suivi de différents contrats de maintenances : Installations de chauffage et de climatisation ; extincteurs, blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES), désenfumages, portes et portails, etc...

Pour le **service Atelier départemental**, l'activité se décompose ainsi :

- **1 833** ordres de réparations pour l'année 2022 décomposés ainsi :
 - 480 ordres de maintenance préventive
 - 805 ordres de maintenance curative
 - 548 ordres techniques divers (pneumatique, aménagements contrôles...)
- **660** heures cumulées pour l'astreinte départementale, essentiellement le week-end.
- **290** contrôles techniques.

Acquisitions de véhicules neufs :

Dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel, le SDIS 24 a réceptionné des commandes passées en 2020/2021 :

- **5** Véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV)
- **1** Fourgon pompe-tonne / Secours routier (FPTSR)
- **1** échelle aérienne
- **3** camions < 3.5 t pour la maintenance
- **1** Cellule BATEAUX
- **1** Camion-citerne grande capacité (CCGC)
- **4** Camions citerne Feu de forêt moyen (CCFM)

Pour un montant de **3 000 000€**.

Par ailleurs, d'importantes réparations ont été réalisées sur des véhicules, pour un montant de **266 963 €**.

Actions diverses et travaux réalisés :

- Aménagement d'un FPTSR en écheveaux pour le CIS du Bugue et d'un camion-citerne rural moyen (CCRM) pour le CIS de Javerlhac en interne ;
- Suivi du réagencement d'un FPTSR pour le CIS du Bugue ;
- Participation aux différentes réunions techniques internes/externes (projet d'acquisition de véhicules, réception de véhicules, etc...) ;
- Vente de 16 véhicules sur le site Agorastore pour un montant de 64 458 €.
- Don de 3 véhicules pour l'Ukraine : 1 fourgon pompe tonne grande puissance et 1 véhicule logistique et une motopompe remorquable (MPR).
- Don de 1 VSAV pour l'ADRASSE (association départementale des radioamateurs au service de la sécurité civile).
- Aménagement des nouveaux locaux commun de l'atelier (vestiaires, bureau et salle de pose.
- Accueil de stagiaires et d'agents en TIG (travaux d'intérêts Généraux).
- Participation aux journées de prévention routières organisées par le service QSE.
- Formations de maintien des acquis pour les agents du service dispensées soit par les équipementiers (Riffaud, Elitt, Iturri, Webasto, SIDES...), soit par le CFNPT (informatique, managements...)

Acquisitions de matériels :

- 11 compresseurs pour les centres de secours pour un montant de **6 732 €**.
- outillage électroportatif pour l'atelier pour un montant de **930 €**.
- 5 établis de mécanicien pour un montant de **11 700 €**.
- une valise de diagnostic pour les chauffages Webasto d'un montant de **864 €**.

L'externalisation et la mutualisation de certaines prestations sont des solutions pour réaliser des économies mais la spécificité des équipements sapeurs-pompiers nécessite de disposer de compétences internes ce qui assure une réactivité pour le dépannage des CIS.

Pour le service de Coordination et de soutien logistique :

Le magasin départemental a réalisé :

- **4 020** bons de sorties de pièces détachées et fournitures diverses,
- **840** bons de sorties de matériels,
- **2 100** bons de commandes
- **2 620** factures traitées
- **800** demandes numériques (fournitures travaux/pièces mécaniques/produits entretien et consommables)
- **22** ventes de matériel (Agorastore)

Le bureau transport et logistique (BTL) a assuré :

Les agents logisticiens ont réalisé **675** tournées logistiques sur 3 circuits prédéfinis, et **346** missions pour d'autres services et prestataires, soit une **augmentation de 11,75%** par rapport à l'année 2021.

Ceci a permis d'effectuer la livraison de :

- **2 855** colis en matériels opérationnels
- **1 463** colis d'hygiène
- **4 122** colis habillement
- **6 376** colis PUI
- **980** colis SIT
- **1 882** colis mécanique
- **5 281** colis divers
- **50** transferts de Malle 3 SM.

Ce qui représente la manutention de **23 012** colis, soit une **augmentation de 17,62 %** avec un total de **109 632 kilomètres** parcourus.

Ils ont également réalisé **398** mouvements de véhicules soit :

- **55** rappels constructeur
- **165** pour réparation au SDIS ou en garage
- **140** mutations opérationnelles
- **38** pour les services formation ou autre.

Ce qui représente un total de **20 069** kilomètres parcourus, en plus.

Lors des tournées logistiques, ont été réalisés :

- **3 117** manipulations de bouteilles Appareil Respiratoire Isolant (ARI).
- **1 327** remplissages de bouteilles ARI (42.57 % effectués par les logisticiens).
- **2 957** manipulations de masques ARI.
- **1 131** reconditionnements (38.24 % effectués par les logisticiens).
- **286** manipulations de bouteilles d'O₂ sur un total de **828** échanges effectués sur le Département (**34,54 %** par les logisticiens).

Ce qui représente un total de **3 945** bouteilles manipulées pour **42** heures de gonflage avec **114** heures de reconditionnement des masques ARI.

En début d'année (jusqu'à fin février) les agents du BTL ont également participé à plusieurs missions au profit d'autres services extérieurs :

- la poursuite des chaînes de vaccinations (soit **48** missions pour **171** manipulations de matériels),
- la récupération des dons pour L'UKRAINE,
- l'approvisionnement en matériel et autre lors de la tempête de juin,
- le suivi logistique lors de la manœuvre Nationale USAR (unité de sauvetage d'appui et de recherche),
- la livraison de matériels chez les prestataires extérieurs au Département.

En conclusion, il est noté une augmentation de 15 % des tournées logistiques et des colis livrés sur l'ensemble du Département.

Pour la partie logistique départementale :

L'activité du bureau Petit matériel et secours a été marquée par le reconditionnement en matériel des véhicules lors des opérations marquantes (tempête et feux de forêts) en plus des actions courantes au profit des unités opérationnelles, telles que :

- le suivi du contrôle réglementaire et obligatoire des appareils sous pression avec un parc ARI qui représente :
 - o **359** dossards
 - o **684** masques
 - o **1 008** bouteilles
- le suivi du contrôle réglementaire et obligatoire des appareils de détection (détecteurs de CO, explosimètres, détecteurs gaz), soit 179 appareils ;
- la poursuite et la finalisation de la dotation de lots d'éclairage portatif autonome pour tous les CIS ;
- le suivi et mise à niveau de l'armement de tous les véhicules opérationnels ;
- la préparation de l'armement des véhicules neufs en commande.

Le bureau de l'habillement départemental et des équipements de protections individuels (EPI) a réalisé :

- le traitement de **4 454** demandes d'échange ou de remplacement d'effets d'habillement
- la préparation de **129** paquetages individuels et la réintégration de 155, soit **4 618** bons de sortie et **4 624** bons de réintégration,
- le contrôle de **228** casques de protection,
- le suivi des lavages externalisés et le contrôle de **1 003** vestes de feu et **1 186** surpantalons,
- la réalisation de **100** sorties du véhicule d'astreinte logistique ayant permis l'échange sur intervention de plus de **500** tenues de feu, soit **567** surpantalons et **645** vestes d'échangés sur le terrain.
- le déploiement de nouveaux gants de travail pour l'ensemble des agents.
- la mise en œuvre du marché interdépartemental quadriennal avec l'intégration de nouvelles références, de nouveaux fournisseurs et la gestion de nombreuses commandes.

Orientations 2023

Suite à l'adoption du SDACR, un travail sur les plans pluriannuels d'équipements sera conduit pour l'acquisition des véhicules et pour les projets de rénovation et/ou de reconstruction de bâtiments.

La réorganisation des services du GLP avec notamment une étude pour l'optimisation des flux logistiques devrait permettre de rendre plus efficient les ressources et de raccourcir les délais d'approvisionnement vers les CIS.

Aussi, les pistes d'économies seront recherchées dans chacun des domaines pour mutualiser les achats et/ou les prestations (groupements d'achat, conventions...)

Le suivi du chantier de la construction du CSP de Bergerac qui a malheureusement été ralenti en raison de la conjoncture, reste un dossier majeur à suivre par le service patrimoine immobilier. Le démarrage des travaux devrait être effectif au cours du 2^{ème} semestre 2023.

Enfin, la qualité de vie au service (QSV) sera travaillée collectivement. L'ensemble des personnels s'inscrira dans le projet commun départemental pour participer à des réunions thématiques et à la mise en œuvre du plan d'actions qui s'en suivra.

VI- LE GROUPEMENT ADMINISTRATION ET FINANCES (GAF)

En 2022, la contribution du Conseil Départemental s'est élevée à 19 737 882€. A cette contribution il faut ajouter le versement de 352 500€ correspondant au loyer du bail emphytéotique administratif du CDAU, 24 771,87€ de remboursement des charges d'électricité par la direction des services informatiques du Conseil Départemental hébergée dans les locaux du SDIS24. Au total, la contribution du Conseil Départemental s'est élevée à 20 115 153,87€.

Les contingents des communes et EPCI s'élèvent à 14 777 133€

Les recettes de fonctionnement proviennent à 38% des contingents communaux et à 51% de la contribution totale du Conseil Départemental.

L'activité du SDIS a généré 49 000 000€ (dépenses réelles et d'ordre).

Les dépenses de fonctionnement représentent 78% du budget du SDIS.

- en premier lieu, les charges liées au personnel : salaires, indemnités des volontaires, formation, prestations de fidélité et de reconnaissance pour les anciens,
- en second lieu les charges à caractère général composées par des dépenses nécessaires au bon fonctionnement, carburants, électricité, téléphonie, équipements vestimentaires, contrats de maintenance....

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 32,8 M€ dont :	
Charges à caractère général	6 087 377 €
Charges de personnel	25 840 178 €
Charges financières	305 273 €
Autres charges	596 954 €
Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 8,4 M€, dont principalement	
Remb. du capital de la dette	1 745 828 €
Logiciels	260 294 €
Véhicules d'incendie et de secours	2 252 601 €
Véhicules de transport	30 082 €
Matériel informatique	430 389 €
Matériel de secours	752 547 €
Constructions/ Réhabilitations des casernes	1 998 820 €
Bâtiments administratifs	335 303 €
Loyer BEA (CDAU)	317 867 €
Autres charges	307 405 €

VII- GROUPEMENT DU SERVICE DE SANTÉ ET DE SECOURS MÉDICAL (3SM)

L'année 2022 a permis au nouveau pharmacien-chef de prendre ses fonctions pleinement.

Outre l'accompagnement de la formation et de l'activité opérationnelle de secours d'urgence aux personnes SUAP (80% de l'activité du SDIS), le 3SM a en particulier conduit les actions suivantes :

- la poursuite du maillage du territoire avec mise en place des équipements spécifiques utilisés par les personnels du 3SM,
- début de la réflexion sur la mise en place des Véhicules de Secours Médical (VSM) sur certains centres de secours avec organisation d'une garde postée (12 heures),
- l'évolution des effectifs et de la formation des Infirmiers Sapeurs-Pompiers,
- l'optimisation de la télétransmission des électrocardiogrammes depuis les lieux de l'intervention vers les unités hospitalières spécialisées, avec aide à la mise en place dans tous les VSAV et VSM de scopes pluri paramétriques,
- l'amélioration de la réalisation des protocoles infirmiers de soins d'urgence (PISU),
- mise en place des moniteurs multiparamétriques de « LifePak 15 », en vue du remplacement des équipements existant pour optimiser la prise en charge des victimes,
- poursuite des rencontres médecins régulateurs du SAMU avec le groupement des services opérationnels pour améliorer les relations interservices au niveau de la régulation médicale.
- amélioration de la fiche de poste des officiers santé présents au Centre de Traitement de l'Alerte (CTA),
- début des rencontres pour la mise en place des Actes Soins d'Urgence (ASU) prévus par la loi Matras,
- projet de recrutement de nouveaux Médecins de Sapeurs-Pompiers (MSP) avec préparation de l'accueil des internes étudiants en médecine de la faculté de Limoges dans l'optique de rendre attractif le territoire et le métier de MSP pour des futurs médecins généralistes,
- poursuite des formations internes au SDIS pour les personnels 3SM,
- recrutement d'un psychiatre sapeur-pompier volontaire,
- participation à la mise en place de la future Commission d'Aide Médico-Sociale (CAMS) avec rencontre pour recrutement de deux assistantes sociales.

VIII- GROUPEMENT TERRITORIAUX NORD (GTN) ET SUD (GTS)

L'activité du GTN et du GTS a été marquée par une augmentation très forte des missions de secours à personne tout au long de l'année. A cela, deux périodes se sont ajoutées accentuant la sollicitation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires :

- fin juin, un orage de grêle sur l'ouest du Département qui a généré plus de 2 000 interventions de protection des populations durant deux semaines ;
- une campagne feux de forêts qui a mobilisé durant plus de deux mois l'ensemble des centres de secours pour simultanément lutter contre les incendies sur le département de la Dordogne et participer aux renforts nationaux en Gironde.

Face à une sollicitation sans précédent tant sur la durée que sur son intensité, l'ensemble des sapeurs-pompiers de tout le Département s'est mobilisé pour se relayer et permettre de faire face à une sollicitation exceptionnelle. Il est à noter que cet engagement a été permis par une forte mobilisation de tous, mais aussi grâce une participation de nombreux employeurs publics et privés qui ont mis à disposition leurs employés sapeurs-pompiers volontaires. Les familles ont également été mises à contribution.

L'action des personnels des groupements territoriaux a été prioritairement axée sur la coordination des ressources humaines de chaque centre pour optimiser notre capacité de réponse.

Si cette année, l'équilibre « emploi-famille-volontariat » aura été mis à mal chez bon nombre de sapeurs-pompiers volontaires, il n'en ressort pas moins que l'esprit de Corps et la satisfaction d'avoir participé à des opérations exceptionnelles et d'ampleur demeurent ancrés.

Les cérémonies départementales de Domme et de Ribérac ont permis de mettre à l'honneur les actions des sapeurs-pompiers du Corps départemental mais aussi de permettre aux sapeurs-pompiers de se retrouver dans un moment de partage, de reconnaissance et de convivialité.

Les enseignements organisationnels et opérationnels de l'année 2022 doivent désormais nous guider pour améliorer nos actions et nos décisions futures.

D'ores et déjà, la prochaine saison se profilant nous pouvons percevoir une motivation grandissante de nos sapeurs-pompiers.

IX- LES SERVICES RATTACHÉS À L'ÉTAT MAJOR

IX-1 LE SERVICE INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION

L'année 2022 a vu la mise en œuvre des actions suivantes :

- remplacement des postes des opérateurs, chefs de salle et codis,
- déploiement des cartes professionnelles,
- migration du logiciel de l'autocommutateur Alcatel,
- mise en place du numéro noir,
- développement de solutions de sécurité des emails,
- mise en place de la téléphonie IP au centre de Périgueux,
- installation des équipements dans les nouveaux bâtiments du CIS de Brantôme
- migration des liens cuivre vers la fibre optique (CIS de Sarlat/Bergerac/Terrasson/ Le Lardin)
- mise-en-œuvre du scanner de vulnérabilité
- participation au déploiement des tablettes numériques connectées embarquées dans les VSAV,
- participation à la mise en œuvre du module Rh du logiciel de requête OXIO,
- traitement de 1 766 tickets d'assistance,
- développement technique, formation des contributeurs de l'Intranet,
- finalisation du règlement général de protection des données (RGPD),
- finalisation de la mise en œuvre de la politique de sécurité du système d'information(PSSI),
- mise en œuvre des actions du plan France relance,
- mise en œuvre de la sensibilisation à la cyber sécurité,
- mise en concurrence de l'accès internet et des interconnexions des sites,
- participation au cahier des charges du nouveau centre de Bergerac.

IX-2 LE SERVICE QUALITÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT (QSE)

L'année 2022 a vu la mise-en-œuvre des actions suivantes :

- la poursuite de la démarche santé, sécurité, qualité de vie en service (SSQVS) comportant la réalisation de fiches actions par thématique, pilotées par les différents groupements en fonction de leurs attributions et la participation à l'enquête nationale menée par la direction générale de la sécurité civile et de gestion des crises (DGSCGC),

- l'accueil d'un stagiaire de DUT hygiène et sécurité pour une mission d'enquête auprès des personnels sur la perception des règles d'hygiène et de sécurité par les agents du SDIS,
- le lancement de la politique de qualité de vie en service visant à améliorer globalement les conditions de travail des agents en s'appuyant sur leurs ressentis et propositions.
- la poursuite du plan de prévention du risque routier (PPRR) comportant la mise en œuvre et le suivi des fiches actions, la création de la cellule de veille sinistralité routière qui analyse les accidents et presque-accident dans le but de proposer des leviers d'amélioration, la réalisation de 3 journées d'information sécurité routière à l'attention des agents de l'état-major en partenariat fort avec la préfecture, la police nationale, l'assureur du SDIS, une association de prévention routière (AMSRA) au centre départemental de formation du SDIS à Savignac-les-Eglises, l'expérimentation d'un simulateur conduite en partenariat avec un assureur à destination des SPP/SPV et agents de l'état-major,
- la participation aux différents groupes techniques départementaux (habillement, véhicules),
- l'élaboration et la diffusion de messages de prévention en lien avec des enquêtes accidents,
- le suivi de l'hygiène alimentaire et bâtiminaire,
- la présentation du rapport d'activité annuel du CHSCT : bilan de l'absentéisme, accidentologie, évolution du document unique (DU), différentes actions traitées au cours de l'année,
- la poursuite des visites de site avec les assistants de prévention pour mettre à jour le document unique,
- l'élaboration du volet « opérationnel » du document unique.

IX-3 LE SERVICE COMMUNICATION

Le service communication s'appuie sur un réseau de 17 correspondants communication (CORRESCOM) répartis sur l'ensemble du Département.

Il a réalisé 162 photoreportages (-11,95% par rapport à 2021) : 50 opérationnels, 54 événementiels, 58 institutionnels

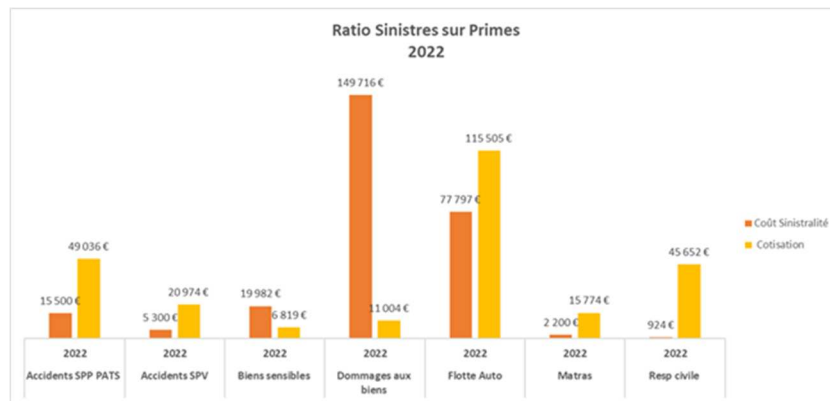
Il apporte quotidiennement son soutien aux différents services fonctionnels et aux CIS pour la réalisation d'actions, en particulier pour la promotion du volontariat et de documents (création d'affiches, reportages photos, réalisation et diffusion de communiqués de presse, etc.). Il assure également le conseil en communication auprès de différents acteurs (Union départementale des sapeurs-pompiers, amicales, ...) et entretien des échanges interservices et avec les médias du territoire.

IX-4 LE SERVICE JURIDIQUE, ASSURANCES, CHANCELLERIE

Pour l'année 2022, l'activité du volet assurantiel représente la gestion d'un portefeuille financier de 264 000€ de cotisations destinées à couvrir les risques contre les dommages aux biens du SDIS 24, à sa flotte automobile, aux agents tous statuts confondus et à sa responsabilité civile.

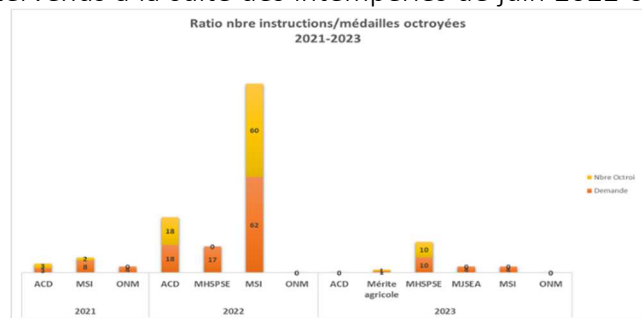
Cette année, le coût des sinistres subis par le SDIS 24 a été estimé à 285 000€, la majeure partie a été prise en charge par les compagnies assurances. A titre d'exemple, les désordres générés par les intempéries du ribéracois ont été estimés à 149 000€. Les accidents de véhicules du SDIS ont coûté la somme de 99 000€ en réparation. Pratiquement la moitié des accidents de véhicules n'a pas été déclarée à l'assureur (30/74). Le SDIS 24 est responsable des sinistres à hauteur de 78%.

29 accidents sur 74 sont liés à des accrochages à « allures modérées » (poteau, manœuvres, recul du véhicule...).



Pour les autres risques, le SDIS 24 affiche un bilan sinistres sur primes satisfaisant.

Au niveau de la chancellerie, de nombreux agents ainsi que des salariés d'entreprises (Leroy Merlin, Syndicat départemental d'énergies) qui sont intervenus à la suite des intempéries de juin 2022 ont été distingués pour leur implication pour gérer cet évènement climatique qui a été exceptionnel : 18 récompenses pour acte de courage et dévouement ont été décernées par le préfet de la Dordogne. De même, 58 agents ont été distingués par la remise de la médaille de la sécurité intérieure pour leur intervention durant les feux du sud-est (été 2021).

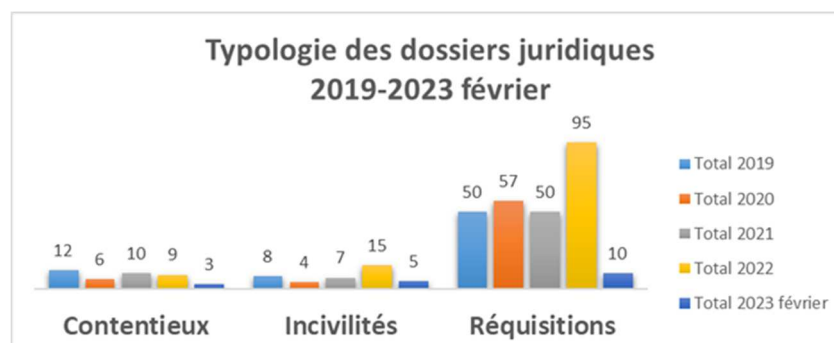


Le nombre d'incivilités subies par les sapeurs-pompiers et le SDIS 24 a fortement augmenté, en 2022.

Depuis la loi Matras de novembre 2021, les services d'incendie et de secours peuvent se constituer partie civile pour les infractions d'incendie volontaire. On recense 5 incivilités de graves importances (4 menaces de mort) pour les seuls mois de janvier et février 2023 :



Les données relatives à l'activité juridique (recensement uniquement des dossiers à grand enjeu) sont présentées comme suit :



X- CONSTAT, PERSPECTIVES ET CONCLUSION

Le service départemental d'incendie et de secours de la Dordogne (SDIS 24) est un établissement public composé de plus de 1 600 agents dont 86% d'entre eux, sapeurs-pompiers volontaires, assurent 75% des missions opérationnelles. Tous les personnels du SDIS 24 qu'ils soient sapeurs-pompiers y compris membres du service de santé et de secours médical, personnels administratifs et techniques, jeunes sapeurs-pompiers et réservistes répondent 24 heures sur 24 et 365 par an « présents » et font preuve d'une disponibilité exceptionnelle afin de répondre aux missions de sécurité civile confiées au corps départemental des sapeurs-pompiers soit une intervention tous les quarts d'heure pour une sortie d'engin toutes les 10 minutes.

L'année 2022 a été marquée par l'augmentation de l'activité opérationnelle (+16,2 %) liée à l'augmentation du secours à personnes, aux interventions liées à l'événement climatique du mois de juin (2 200 interventions) et à la forte activité feux d'espace naturel (+113 %). Cette augmentation de l'activité opérationnelle, ainsi que l'inflation liée au contexte économique et géopolitique mondial, ont entraîné la nécessité de solliciter une contribution complémentaire du Conseil départemental de 1 700 000€ au budget supplémentaire qui a permis au SDIS de poursuivre ses missions.

Les services ont poursuivi et finalisé au cours de l'année le travail de rédaction du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques, présenté en conseil d'administration en juin 2022 et définitivement adopté début 2023. Les orientations prévues par ce document seront déclinées dès 2023.

L'année 2022 a également été marquée par le changement du binôme de Direction qui a lancé, dès le dernier trimestre de l'année, des projets en lien avec les préconisations du SDACR et de la loi MATRAS : démarche de qualité de vie en service, nouvelle organisation des services du SDIS, réflexions sur la promotion et la fidélisation du volontariat, mise en place de formation des étudiants en médecine aux soins d'urgence en partenariat avec la faculté de Limoges, lien avec l'ARS et les sociétés ambulancières au sujet des interventions de secours à personnes.

L'État, le Département et les collectivités communales/EPCI sont les trois acteurs de cette gouvernance partagée qui doivent ensemble s'accorder sur les orientations stratégiques et s'engager, chacun pour ce qui les concerne dans un contrat de gouvernance et d'allocation des ressources nécessaires au bon fonctionnement et à la bonne organisation du SDIS 24.





SYNDICAT MIXTE AIR DORDOGNE (SMAD)

Aéroport de Bergerac Dordogne Périgord
Aérodrome de Périgueux-Bassillac

Table des matières

I-	COMPOSITION ET ADMINISTRATION	302
II-	MODE DE GESTION	303
III-	BUDGET DU SMAD.....	304
IV-	ACTIVITÉ 2022	305

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le **Syndicat Mixte Air Dordogne (SMAD)** s'est vu transférer les compétences d'aménagement, d'exploitation et de développement de l'aérodrome de Bergerac-Dordogne Périgord par convention en application de l'article L.221-1 du Code de l'Aviation Civile. Il en a confié la gestion depuis le 1^{er} février 2020 à EGC Aéro (*consortium CCI 51% et EGIS Avia 49%*)

Depuis le 1^{er} mars 2020, le SMAD est aussi l'exploitant de l'Aérodrome de Périgueux-Bassillac. Il a pour cela, fin 2019, modifié ses statuts et créé un budget annexe. L'élargissement du champ d'intervention du SMAD a pris la forme d'une compétence additionnelle, exercée à la carte par le Conseil départemental de la Dordogne et le Grand Périgueux, relative à la conduite de l'installation de Périgueux-Bassillac.

I- COMPOSITION ET ADMINISTRATION

Composition du SMAD :

Conseil départemental de la Dordogne :	43 %
Communauté d'Agglomération Bergeracoise :	26 %
Région Nouvelle Aquitaine :	25%
L'Agglomération « Grand Périgueux » :	6 %

Le SMAD est administré par un Comité composé de 21 délégués répartis comme suit :

Conseil Départemental de la Dordogne :	9 délégués
Communauté d'Agglomération Bergeracoise :	5 délégués
Région Nouvelle Aquitaine :	5 délégués
L'Agglomération « Grand Périgueux » :	2 délégués

La gestion financière de l'Aérodrome Périgueux-Bassillac est assumée par :

Le Conseil départemental de la Dordogne	50 %
L'Agglomération « Grand Périgueux »	50 %

Deux délégués parmi les neuf du Conseil départemental ainsi que les deux délégués de la Communauté d'Agglomération « Grand Périgueux » siègent pour régler les affaires concernant l'aérodrome Périgueux-Bassillac.

La comptabilité du Syndicat fait apparaître distinctement ce qui relève de la comptabilité de chacun des deux aéroports soit :

- un budget principal pour la gestion de l'aéroport de Bergerac Dordogne Périgord
- un budget annexe pour la gestion de l'aérodrome Périgueux-Bassillac.

Monsieur Pascal DELTEIL, Conseiller départemental, a été élu le 30 juillet 2021 Président du SMAD.

Pour ce qui concerne l'Aéroport de Bergerac Dordogne Périgord :

- Le SMAD emploie un attaché principal titulaire occupant les fonctions de Direction du SMAD,



Pour ce qui concerne l'Aérodrome de Périgueux-Bassillac

Le SMAD emploie :

- le même attaché principal occupant les fonctions de Direction,
- un technicien principal 2^{ème} classe titulaire occupant les fonctions de responsable d'exploitation de la plateforme,
- un adjoint technique titulaire occupant les fonctions d'agent SSLIA,
- un technicien non titulaire occupant les fonctions d'agent AFIS,
- un adjoint technique non titulaire occupant les fonctions d'agent SSLIA.
-

II- MODE DE GESTION

II-1 AÉROPORT BERGERAC DORDOGNE PÉRIGORD

Dans le cadre de sa compétence pour décider du mode de gestion de l'aérodrome, le SMAD s'est prononcé sur le principe de la Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion et l'exploitation de l'aérodrome Bergerac Dordogne Périgord.

Le 1^{er} février 2020, le SMAD a confié la gestion de l'aéroport à la Société EGC Aéro (groupement SABDP- EGIS AIRPORTS) et signé une convention de DSP pour une durée de 12 ans.

En mars 2020, la pandémie de COVID-19 a fortement impacté le transport aérien et a conduit le SMAD et son délégataire EGC Aéro à engager, tout au long de l'année 2022, de nombreux échanges quant aux modalités de poursuite de l'exploitation de l'aéroport et la révision des termes initiaux de la convention.

Les Parties ont notamment convenu dans le strict respect du cadre législatif et réglementaire applicable, de la nécessité de procéder à une révision de ladite Convention et ce pour l'avenir afin d'adapter ce contrat au nouveau contexte économique auquel l'aéroport de Bergerac – Dordogne - Périgord est confronté.

II-2 AÉROPORT PÉRIGUEUX-BASSILLAC

Après la cessation de l'exploitation de la ligne aérienne régulière Périgueux-Orly, et après que le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine n'a pas retenu Périgueux-Bassillac au titre des structures prioritaires dans le cadre de la stratégie aéroportuaire adoptée le 23/10/2017, l'aérodrome a continué à accueillir des activités de transport pour le tourisme, les loisirs, les voyages d'affaires, les vols de l'administration de l'Etat (*Défense*), ou encore les services de santé.

De l'avis partagé du Conseil départemental, de la CCI de la Dordogne, du Grand Périgueux et du Syndicat Mixte Air Dordogne, ces diverses catégories d'utilisation et leur utilité publique rendent nécessaire la poursuite de l'exploitation des services de l'aérodrome de Périgueux-Bassillac.

La CCI a manifesté son intention de confier la responsabilité de l'aménagement, l'entretien et la gestion de la plateforme à un opérateur dédié, au moyen d'un contrat de concession prenant préférentiellement la forme de Délégation de Service Publique. Pour ce faire, et en attendant, un cadre juridique adapté a dû être instauré.

Dans cette perspective, les statuts du SMAD ont été modifiés en 2019, afin d'étendre sa compétence à la gestion des plateformes aéroportuaires au-delà de sa seule vocation initiale d'exploitation de l'Aéroport de Bergerac Dordogne Périgord.



L'élargissement du champ d'intervention du SMAD a pris la forme d'une compétence additionnelle, exercée à la carte par le Conseil départemental et le Grand Périgueux, relative à la conduite de l'installation de Périgueux-Bassillac.

Depuis le 1^{er} mars 2020, le SMAD est compétent pour exercer les fonctions d'exploitation de l'aérodrome Périgueux-Bassillac, initialement jusqu'au 31/12/2021.

Conscients que la gestion de la plateforme aéroportuaire de Bassillac ne pouvait perdurer sous la forme d'un sous-traité de gestion, véhicule juridique inadapté, la CCI et le SMAD ont décidé d'une dernière et ultime prorogation d'un an de la convention, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, afin de laisser à la CCI le temps de trouver une autre solution juridique.

III- BUDGET DU SMAD

III-1 BUDGET PRINCIPAL

III-1.1 Section de fonctionnement

Les résultats du compte administratif 2022 du budget principal sont :

- Montant des dépenses : 3 217 974,59 €
- Montant des recettes : 2 947 223,54 €

DÉPENSES :

Les dépenses de fonctionnement tiennent compte :

- des charges de gestion courante pour 133 785,57 €
- des charges de personnel pour 79 512,66 €
- subventions versées à l'exploitant :
 - la contribution 2022 prévue dans la DSP : 175 000,00 €
 - subvention versée au Comité Départemental du Tourisme (CDT24) dans le cadre de la convention pour la promotion de la destination touristique de la Dordogne et du développement du trafic et des flux de la clientèle de l'aéroport pour 1 889 844,00 €.

RECETTES :

Les recettes de fonctionnement se composent ainsi :

1. de la participation aux emprunts des membres du SMAD, à savoir :
 - Conseil départemental : 221 528,00 €
 - La Com. d'Agglomération Bergeracoise : 301 766,00 €
 - La Région Nouvelle Aquitaine : 20 462,00 €
 - La Com. d'Agglomération Grand Périgueux : 19 681,00 €
2. du remboursement par la CCI d'une part des emprunts : 54 693,00 €
3. de la participation statutaire des membres du SMAD, à savoir :
 - Conseil départemental : 886 090,00 €
 - La Com. d'Agglomération Bergeracoise : 535 775,00 €
 - La Région Nouvelle Aquitaine : 515 168,00 €
 - La Com. d'Agglomération Grand Périgueux : 123 640,00 €
 -



III-1.2 Section d'investissement

Les résultats du compte administratif 2022 du budget principal sont :

- Montant des dépenses : 729 845,52 €
dont le remboursement de la dette en capital : 476 998,00 €

En 2022, le SMAD a lancé une consultation pour des travaux de rénovation du hangar n°2. Pour la réalisation de ces travaux estimés à 355 000 € le SMAD a bénéficié d'une subvention FNADT (20%) et d'une subvention du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine (35 680 €). Un emprunt de 263 000 € a été réalisé auprès du Crédit Agricole Charente-Périgord, pour le reste à financer. La date d'achèvement des travaux est fixée à la fin du mois de février 2023.

- Montant des recettes : 1 120 037,25 €

III-2 BUDGET ANNEXE

III-2.1 Section de fonctionnement

Les résultats du compte administratif 2022 du budget annexe sont :

- Montant des dépenses : 523 109,75 €
- Montant des recettes : 552 495,18 €

dont les charges à caractère général pour 328 964,57 € et 178 917,41 € de charges de personnels.

Les recettes du budget annexe proviennent :

- des participations du Conseil départemental de la Dordogne pour un montant de 141 000,00€ et de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux pour 141 000,00 €
- des taxes réglées par les usagers de la plateforme pour un montant de 61 107,00 €
- du reversement de la taxe aéroport par l'aviation civile de 123 682,00 €.

III-2.2 Section d'investissement

Les résultats du compte administratif 2022 du budget annexe sont :

- Montant des dépenses : 22 454,53 €
- Montant des recettes : 49 689,00 €

IV- ACTIVITÉ 2022

IV-1 AÉROPORT BERGERAC DORDOGNE PÉRIGORD

Le premier semestre de 2022 a été très contrasté avec une activité quasiment à l'arrêt sur le mois de janvier en raison des craintes de reprise de l'épidémie, les compagnies aériennes habituelles opérant des vols sur janvier ont annulé ceux-ci pendant trois semaines.

L'activité sur les mois de février et mars a été réduite, avec en moyenne 2 vols par semaine sur la première quinzaine de février puis 4 vols par semaine de mi-février à fin mars.

Le trafic a repris de la vigueur durant le 2^{ème} semestre 2022 avec un trafic passagers de 146.666 soit 66% du trafic annuel.



Le trafic sur le programme a repris progressivement avec l'exploitation en plus des lignes annuelles sur Rotterdam et Londres-Stansted :

- sur avril la reprise des lignes sur Porto, Liverpool et Charleroi. Il convient de noter que la ligne sur Porto est nouvelle, une première sur cette destination pour l'aéroport,
- sur mai la reprise des lignes sur Londres City, Southampton, , Manchester et Leeds,
- et sur juin la reprise des lignes East Midlands, Bournemouth et Bristol. Il convient de noter que la ligne sur Birmingham est une première pour l'aéroport et capte une partie de la clientèle de Flybe qui opérait jusqu'à début 2020 un programme de vols dense sur Southampton.

TRAFIC PAR DESTINATIONS - PASSAGERS

DESTINATIONS	NOMBRE PASSAGERS 2021	NOMBRES PASSAGERS 2022
EAST MIDLANDS	4 481	11 293
CHARLEROI	10 469	16 755
BRISTOL	5 471	7 000
BOURNEMOUTH	0	9 536
LIVERPOOL	6 097	23 723
PORTO	0	16382
LONDRES STANSTED	18 427	65 892
ROTTERDAM	19 717	36 107
LONDRES CITY	2 466	12 339
SOUTHAMPTON	1 592	7 177
BIRMINGHAM	0	5 018
MANCHESTER	0	4 520
LEEDS	0	4 887
TOTAL	68 720	220 629

TRAFIC PAR COMPAGNIE - PASSAGERS

COMPAGNIES	NOMBRE DE PASSAGERS 2021	NOMBRE DE PASSAGERS 2022
RYANAIR	44 945	150 581
FLYBE	0	0
TRANSAVIA	19 717	36 107
JET2COM	0	14 425
BRITISH AIRWAYS	4 058	19 516
TOTAL	68 720	220 629



IV-2 AÉRODROME PÉRIGUEUX BASSILLAC

Nombre de mouvements d'aviation générale	13 056
Nombre de mouvements d'aviation commerciale	44
Nombre de passagers	146
Nombre de mouvements pour les vols sanitaires et transports d'organes	14
Nombre de mouvements pour les vols militaires	726
Nombre de mouvements pour les vols du Samu	1353
Nombre de litres de carburant aviation distribués	113 907

JANVIER 2022 :

- Posé d'un DASH 8-Q400MR de la Sécurité Civile en vue de la visite ministérielle du 1^{er} février.
- Posé d'un ATR 42-500 pour l'arrivée de l'équipe de football de l'Association Sportive de Saint-Etienne pour la rencontre en 8^{ème} de finale de la coupe de France de football face à Bergerac.

FÉVRIER 2022 : Posé d'un FALCON 7X du gouvernement et du Dash 8.

MARS 2022 : Escale d'un HERCULE C130 de l'Armée de l'air.

JUILLET 2022 : mise à disposition du VIM et d'un agent SSLIA au profit du SDIS 33 lors des feux de Gironde

SEPTEMBRE-OCTOBRE 2022: exercice militaire de grande ampleur, VOLFA 2022. La plate-forme a servi de camp de base pour une trentaine de soldats de l'Armée de l'Air ainsi qu'à deux hélicoptères FENNEC.







Table des matières

INTRODUCTION	310
I- COMPÉTENCE.....	312
II- LA MISE EN ŒUVRE.....	312
III- COMPOSITION ET ADMINISTRATION AU 1 ^{ER} JANVIER 2022	317
IV- MODE DE GESTION	317
V- LE BUDGET DU SMPN.....	318
VI- ACTIVITÉS 2022	318

INTRODUCTION

L'année 2022 a été marquée par l'aterrissage de la phase 1 d'une part, et d'autre part de poser les bases d'une montée en puissance de la phase 2, débutée par anticipation en 2021.

Au 31 décembre 2022, **76 485 prises ont été intégrées dans l'IPE** (Informations Préalables Enrichies). Autrement dit, 76 485 prises sont en phase d'exploitation, dont 54 269 d'ores et déjà commercialisables. C'est-à-dire autant de logements éligibles fin 2022. Le reliquat des 22 216 prises seront commercialisables au-delà des 3 mois règlementaires de gel commercial.

Le chiffre de l'IPE de 76 485 est composé notamment de **74 704 prises Volet 1 FSN** (Fonds pour la Société Numérique), intégrées au 31 décembre 2022, conformément à la convention avec l'ANCT.

L'objectif assigné est rempli à 99,02 %.

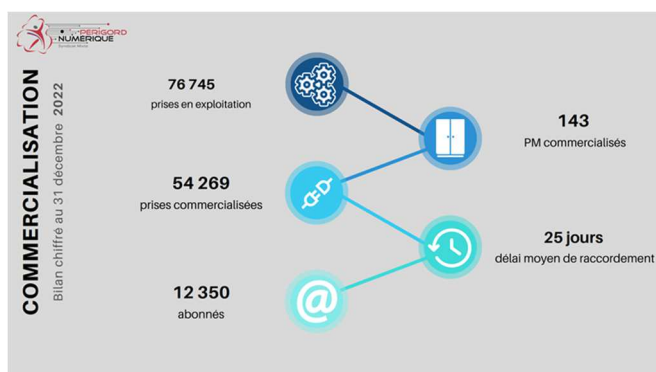
Le FTTH, pour tous et partout devient réalité !



Le bilan à la fin de l'année 2022 se traduit par :

- une accélération des travaux avec un total de 88 025 prises construites sur les 230 093 prévues ;
- un volume significatif de prises éligibles, soit 54 269 foyers qui peuvent s'abonner à la fibre optique;
- 12 350 abonnés qui ont d'ores et déjà souscrit une offre de service internet.

Le rythme des travaux a été soutenu cette année avec un nombre de prises commercialisables conséquent de plus de 54 200. Le réseau de collecte sera finalisé en 2023 et les 7 derniers Nœuds de Raccordement Optique seront réceptionnés avec un réseau de collecte entièrement opérationnel.



Les entreprises de Dordogne ont des besoins de connectivité évidents, qui varient selon leur taille, leur activité, leurs moyens financiers et le territoire sur lequel elles sont installées. Mais ces besoins sont complexes et diffèrent des solutions habituellement proposées pour les particuliers. Répondre à ces attentes est indispensable au maintien des bassins d'emploi sur les territoires. C'est aussi une condition de leur développement. Aujourd'hui, de nombreuses entreprises sont déjà connectées : Repetto à Saint-Médard-d'Excideuil, la Fabrication Electronique De Dordogne (FEDD) à Val-de-Louyre-et-Caudeau, Guyenne papier à Nanthiat, le Groupe Bernier à Saint-Jory-Las-Bloux, Delmon Group à Terrasson, etc.

En conséquence, l'année 2022 a été marquée par des résultats à la hauteur des objectifs fixés en 2021.

Il convient de rappeler :

- d'une part, le plan de financement de la phase 1, arrêté à 174 M€, sur la base des contributions inscrites dans le tableau ci-dessous :

Financeurs	Montant(k€)	%
FSN	60 007	34%
FEDER	6 200	4%
Région	24 650	14%
Département	24 400	14%
EPCI	5 600	3%
SDE24	7 200	4%
TOTAL subventions	128 057	74%
SMPN (Emprunt)	46 141	26%
TOTAL investissement	174 198	100%

- et d'autre part, le plan de financement de la phase 2, arrêté à **350 millions d'€**, sur la base des contributions inscrites dans le tableau ci-dessous :

Financeurs	Montant(k€)	%
FSN	45 000	13%
FEDER	10 184	3%
Région	40 491	12%
Département	40 080	11%
EPCI	9 199	3%
SDE24	-	0%
TOTAL subventions	144 954	41%
SMPN (Emprunt)	180 000	51%
SMPN (Autofinancement)	25 046	7%
TOTAL investissement	350 000	100%

Par ailleurs, les **dépenses réelles d'investissements**, en 2022, ont été de l'ordre de **87,7 M€**.

Voici, pour comparaison, les montants des années antérieures :

- 2021 : 66 920 048 €
- 2020 : 21 444 663 €
- 2019 : 35 918 974 €
- 2018 : 21 175 310 €
- 2017 : 9 793 789 €
- 2016 : 818 947 €
- 2015 : 2 195 708 €
- 2014 : 40 625 €

I- COMPÉTENCE

Depuis sa création en février 2014, le SMPN porte la compétence numérique de ses membres dans le cadre de l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ses champs d'action sont les suivants :

- Téléphonie mobile
- Montée en débit
- Déploiement fibre optique
- Inclusion numérique
- Réflexe fourreaux
- Accompagnement à la connexion internet des particuliers, entreprises et collectivités
- Gestion de DSP

II- LA MISE EN ŒUVRE

II-1 LES GRANDES ÉTAPES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN FIBRE

En 2014,

31 janvier 2014 : approbation unanime du SDTAN (schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) par l'assemblée départementale.

21 février 2014 : création du syndicat mixte « Périgord Numérique » par arrêté du Préfet.

28 février 2014 : installation du comité syndical, des instances et adoption du premier budget du syndicat, avec notamment un premier budget d'investissement de 2 M€.

21 juillet 2014 : dépôt du dossier définitif de demande auprès du FSN de la partie « Périgord Numérique ».

En 2015,

7 janvier 2015 : lancement des premiers travaux de fibrage des NRAZO pour 2 millions d'€.

Novembre 2015 : mise en service des montées en débit sur le NRAZO fibrés des 14 centres bourgs.

Décembre 2015 : lancement des nouveaux marchés de travaux pour 10 millions d'€.

En 2016,

24 mars 2016 : lettre de notification du Premier Ministre de la subvention de l'Etat d'un montant de 56.84 millions d'€. L'aide moyenne de l'Etat vers les départements est de l'ordre de 30 millions d'€.

28 novembre 2016 : approbation de la convention entre la Région Nouvelle Aquitaine et le SMPN sur le financement de la montée en débit.

En 2017,

12 avril 2017 : vote du budget 2017 et des autorisations de programmes pluriannuelles.

20 avril 2017 : lancement de la consultation des marchés de travaux relatifs au FTTH.

24 août 2017 : notification des marchés FTTH aux entreprises retenues.

15 décembre 2017 : lettre de notification du Premier Ministre, Edouard PHILIPPE, de l'attribution des crédits de l'Etat.

En 2018,

8 janvier 2018 : signature de la convention avec Caisse des Dépôts et Consignation pour le décaissement des crédits de l'Etat.

7 mars 2018 : premier décaissement de 3.65 millions d'€ des crédits de l'Etat

10 décembre 2018 : deuxième décaissement de 4.15 millions d'€ des crédits de l'Etat

27 novembre 2018 : inauguration du premier NRO FTTH à Terrasson

14 décembre 2018 : inauguration du NRO FTTH à Boulazac

En 2019,

29 mars 2019 : Révision du SDTAN

Juillet-Août 2019 : Les contrats des emprunts

Octobre 2019 : obtention des accords des contributeurs Département, Région, EPCI

Novembre 2019 : Livraison premières prises

Décembre 2019 : Premiers raccordés

Décembre 2019 : 3^{ème} décaissement du FSN pour 3,4 M€

En 2020,

21.02.2020 : Orientations Budgétaires

24.02.2020 : publication des appels d'offres phase 2 (rectifiés le 30.03.2020 pour un délai de + 30 jours)

09.03.2020 : Budget Primitif

07.07.2020 : Réception des plis

07.07.2020 : 4^{ème} décaissement du FSN pour 4,4 M€

12.10.2020 : Analyses des offres marchés phase 2 (2022-2025)

26.10.2020 : CAO de la phase 2 (2022-2025)

30.11.2020 : signature des actes d'engagement des marchés – phase 2 (2022-2025)

29.12.2020 : Lettre au ministre pour solliciter un complément de subvention de 17 M€ qui porterait la subvention totale de l'Etat à 45 M€

En 2021 :

04.01.2021 : Emission des premiers bons de commandes – phase 2 (2022-2025)

01.03.2021 : Orientations Budgétaires

15.03.2021 : Budget Primitif

Mars 2021 : Lancement de la FRENCH TECH

Venue de la mission FTTH et mobile

29.07.2021 : Pose du premier NRO phase 2 à Mussidan

28.10.2021 : Pose du NRO de Lalinde

14.11.2021 : Pose du NRO du Beaumontois

24.11.2021 : Pose du NRO de Saint-Léon-sur-l'Isle

01.12.2021 : Pose du NRO de St-Cyprien et Thenon

09.12.2021 : Comité de concertation FTTH

16.12.2021 : Pose du NRO de Port-Sainte-Foy

Perception des premières redevances de la SPL

En 2022 :

03.01.2022 : Pose du NRO de Milhac-de-Nontron

10.02.2022 : Pose du NRO de Saint-Aulaye-Puymangou

18.02.2022 : Pose du NRO de Mareuil-en-Périgord

22.02.2022 : Pose du NRO de Villefranche-de-Lonchat et Montcaret

28.02.2022 : Orientations budgétaires 2022

01.03.2022 : Pose du NRO de Nontron

21.03.2022 : Budget primitif

01.04.2022 : Pose du NRO de Piégut-Pluviers et Champagnac-de-Belair

11.04.2022 : Comité de pilotage ANCT/Préfecture/SMPN zone RIP

12.04.2022 : Pose du NRO de La-Chapelle-Grésignac

28.04.2022 : Pose du NRO de Issigeac et Sigoulès-et-Flaugeac
10.05.2022 : Comité de pilotage ANCT/Préfecture/SMPN zone RIP
02.06.2022 : Pose du NRO de Douville et du Buisson-de-Cadouin
14.06.2022 : Comité de pilotage ANCT/Préfecture/SMPN zone RIP
21.06.2022 : Pose du NRO de Gardonne
11.07.2022 : Comité Syndical
13.07.2022 : Réunion de collaboration avec LFNA / intégration des prises
21.07.2022 : Pose du NRO de Carlux et du Bugue
05.09.2022 : Comité de pilotage ANCT/Préfecture/SMPN zone RIP
29.09.2022 : Pose du NRO de Marsalès
30.09.2022 : Pose du NRO de Vergt
06.10.2022 : Pose du NRO de Daglan
25.10.2022 : Pose du NRO de Villefranche-du-Périgord et Salignac-Eyvigues
15.11.2022 : Pose du NRO du Pays-de-Belvès
17.10.2022 : Comité de pilotage ANCT/Préfecture/SMPN zone RIP
14.11.2022 : Comité de pilotage ANCT/Préfecture/SMPN zone RIP
28.11.2022 : Décision modificative
06.12.2022 : Pose du NRO de Miallet
13.12.2022 : Pose du NRO de Savignac-Lédrier et Lanouaille

II-2 POURSUITE DES TRAVAUX

La phase 2 débutée par anticipation en 2021 a atteint, au cours de l'année 2022, un rythme « industriel » de production sur l'ensemble du territoire. Pour illustrer cette dynamique les réalisations en 2022 :



RÉALISATION EN 2022



La mise en œuvre des 5 lots de travaux a permis d'accélérer le processus de déploiement puisque tous les territoires du département sont concernés par ce dernier.

On compte d'ores et déjà 9 156 prises intégrées à l'IPE (Informations Préalables Etablies) fin 2022.

II-3 LES MARCHÉS FTTH

Ce marché phase 1 (2018-2022) prévoyait le déploiement de 75 785 prises pour un total de 105,5 M€. La quasi-totalité des prises sont à ce jour construites et intégrées (71 272 prises) ; 4 513 prises sont en cours d'achèvement dont 1 600 impactées par la tempête de grêle du 20 juin 2022 sur le Ribéracois.

Les 20 NRO (Nœuds de Raccordement Optique) et les 178 PM (Points Mutualisés – armoire de rue) sont installés. Les 510 kms de collecte qui permettent de raccorder les NRO du premier marché sont opérationnels.

Au cours du premier trimestre 2023, les 4 513 prises restantes seront achevées et mises en exploitation.

Phase 2 : 5 lots pour des travaux partout en Dordogne

Lot	Nombres de prises	Coût FTTx (M€)	Desserte
1	24 302	45	
2	31 016	73	
3	38 283	71	
4	25 187	56	
5	34 804	59	
Total	153 592	305	

Quelques chiffres sont à mettre en exergue pour illustrer la dynamique des travaux:

- Les RBAL, les relevés de boîtes aux lettres qui permettent de modéliser le réseau : il reste 20 communes à traiter dès le début de l'année. Les relevés de boîtes aux lettres requièrent une validation indispensable des communes. Dès 2023, ces opérations restantes seront lancées sur toutes les communes de Dordogne ;
- La pose des NRO : il n'en reste que 6 à poser.
- Les SRO : 152 armoires de rue installées fin 2022 dont une centaine en 2022;
- La livraison des premières prises phase 2 en 2022 : d'ores et déjà 9 156 prises intégrées à l'IPE fin 2022.

II-4 DES AVANCÉES MAJEURES POUR LA TÉLÉPHONIE MOBILE

La téléphonie mobile est un enjeu majeur de la couverture numérique de nos territoires. Centrés sur l'efficacité en terme de population, les opérateurs privés ont des difficultés à couvrir géographiquement nos territoires à l'habitat dispersé.

Le département de la Dordogne a déjà mobilisé ses forces pour installer 42 pylônes, de 2005 à 2013, sur le tout le territoire et pallier les défaillances des opérateurs privés.

Depuis 2017, l'Etat a relancé sa politique de développement des pylônes de téléphonie mobile en zone mal couverte à travers plusieurs appels à projet.

Devant ces opportunités, Périgord Numérique, et par anticipation depuis 2015, s'est toujours positionné au plus près de ces appels à projets avec succès.

En janvier 2018, le gouvernement a finalisé un accord avec les opérateurs privés dit « new deal » assurant une meilleure couverture mobile dans les trois ans. En échange de facilités pour le renouvellement des licences, les opérateurs s'engagent à :

- améliorer la qualité de réception sur l'ensemble du territoire, et particulièrement dans les zones rurales ;
- démultiplier le rythme des programmes ciblés d'amélioration de la couverture et dans ce cadre construire chacun au moins 5 000 nouveaux sites sur tout le territoire. Ces zones à couvrir seront identifiées par les pouvoirs publics en associant étroitement les collectivités territoriales ;
- généraliser la réception en 4G ce qui implique de l'apporter à plus d'un million de Français sur 10 000 communes, en équipant en 4G tous les sites mobiles ;
- accélérer la couverture des axes de transport, afin que les principaux axes routiers et ferroviaires soient couverts en 4G ; l'accord prévoit aussi des dispositions sur la couverture des trains régionaux ;
- généraliser la couverture téléphonique à l'intérieur des bâtiments, en utilisant notamment la voix sur Wifi.

Dans le cadre de cet accord, la Dordogne a obtenu **plus de 150 pylônes**. Toutes ces opérations sont accompagnées par le SMPN.

A l'heure actuelle, un tiers des 150 nouveaux pylônes obtenus est en service sur le territoire. Les dix prochains à être déployés le seront sur les communes suivantes à l'horizon 2025 :

- Lunas (Orange) ;
- Celles (Orange)
- Tourtoirac (Camping les Tourterelles - SFR) ;
- Vendoire (SFR) ;
- Segonzac (Free) ;
- Saint-Paul-la-Roche (Orange) ;
- Mialet (Orange) ;
- Bussac (SFR) ;
- Saint-Martial-de-Valette (Orange) ;
- La Chapelle-Gonaguet (Orange).

II-5 UN PROJET VALIDÉ PAR L'ARCEP (AUTORITÉ DE RÉGULATION DES COMMUNICATIONS) ET LA MISSION FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT

Il convient aussi de souligner l'avis donné par l'ARCEP et de la mission France Très Haut Débit, qui confirme la qualité du projet, tant :

- sur les objectifs et les priorités définis en termes de déploiement du THD sur le territoire,
- sur le réseau de collecte et les priorités données aux activités économiques et touristiques,
- sur le choix du mix technologique visant à permettre à tout le monde de bénéficier d'une hausse généralisée des débits,
- sur l'approche territoriale et cette volonté partagée avec les intercommunalités d'aménager le territoire,
- sur le déploiement des plaques FTTH, y compris en milieu rural et en rassurant sur la capacité de commercialisation rapide de ces plaques,
- sur l'opportunité de favoriser de manière opportune le déploiement de l'internet mobile (3G et 4G),
- sur l'envergure de la première phase des travaux 2015/2020, avec une enveloppe de 168 M€ et visant le développement de 63 000 prises FTTH et le mix technologique de la montée en débit.

Il faut souligner aussi que cette enveloppe octroyée par le Gouvernement (56,84 M€) pour la Dordogne est la plus élevée d'Aquitaine (Gironde 45 M€, Landes 32 M€, Lot-et-Garonne 20 M€ et Pyrénées-Atlantiques 31 M€).

A l'évidence, l'objectif d'égalité d'accès à de hauts et très hauts débits sur l'ensemble du territoire, doit guider l'action afin de répondre aux besoins, sociaux, économiques, éducatifs et culturels afin de permettre à tous les territoires et notamment ruraux de créer une valeur ajoutée.

III- COMPOSITION ET ADMINISTRATION AU 1^{ER} JANVIER 2022

Composition du SMPN :

- Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
- Conseil départemental de la Dordogne
- Syndicat Départemental d'Electricité 24
- Communautés d'Agglomération de Périgueux et du Bergeracois (cette dernière comme membre associé)
- Les 18 Communautés de Communes de la Dordogne

Le SMPN est administré par un Comité Syndical composé de 39 délégués répartis comme suit :

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	2 délégués
Conseil départemental de la Dordogne	11 délégués
Syndicat Départemental d'Electricité 24	4 délégués
Chaque Communauté d'Agglomération	2 délégués
Chaque Communauté de Communes	1 délégué

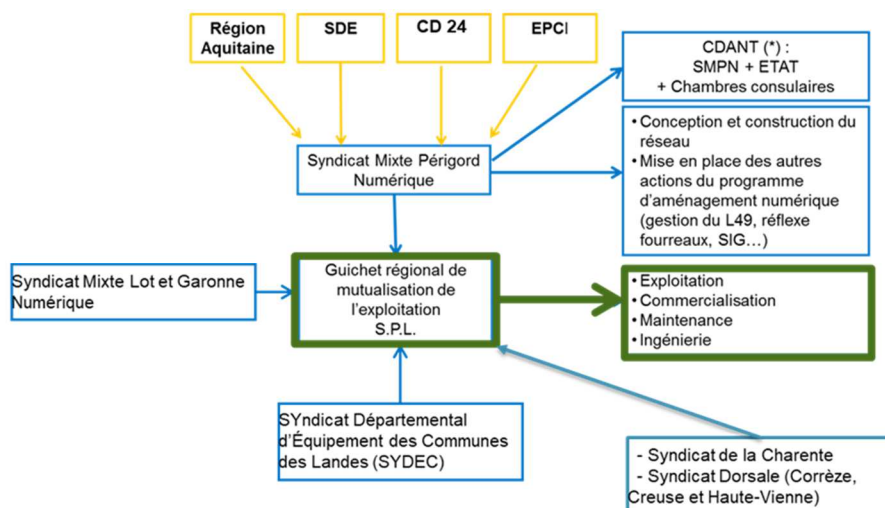
Le 10 mars 2016, M. Germinal PEIRO a été élu Président du SMPN.

Le SMPN emploie un manager opérationnel, un chef de projet, un référent technique, deux contrôleurs travaux, un chargé de mission numérique, un chargé de communication, un administrateur SI, un référent administratif et financier, un gestionnaire comptable et un adjoint-administratif.

IV- MODE DE GESTION

Le SMPN a pour mission le déploiement des infrastructures du numérique, excepté pour l'inclusion numérique et le réflexe fourreau. Selon les types d'infrastructures le mode de gestion varie :

- pour la téléphonie mobile l'infrastructure est confiée à un opérateur désigné par l'Etat.
- dans le cadre de la montée en débit, le SMPN passe un contrat d'exploitation et un contrat de maintenance avec Orange. C'est donc une charge de fonctionnement pour le SMPN.
- dans le cas du réseau de fibre l'organisation est différente. Le SMPN est actionnaire d'une Société Public Locale, la SPL Nouvelle Aquitaine THD à qui il confie une Délégation de Service Public (DSP) pour l'exploitation et la maintenance du futur réseau fibre optique. Les actionnaires de la SPL sont au nombre de cinq, le syndicat mixte Périgord Numérique, le Syndicat d'équipement des communes des Landes (SYDEC 40), le syndicat mixte Lot et Garonne Numérique, le syndicat mixte Charente Numérique et le syndicat mixte DORSAL. La SPL a passé un contrat de concession de service avec l'entreprise Axione pour l'exploitation et de la maintenance des réseaux fibre. La DSP et le contrat avec le concessionnaire ont été signés le 7 novembre 2016.



V- LE BUDGET DU SMPN

Pour l'année 2022, le montant total des dépenses de fonctionnement s'est élevé **4 564 234,09 €** et celui d'investissement à **87 647 658,81 €**.

Dotations et participations en fonctionnement pour l'année 2022 :

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	439 754,85 €
Conseil départemental de la Dordogne	598 066,58 €
Communautés d'Agglomération et Communautés de Communes	457 263,98 €
Syndicat Départemental d'Electricité 24	255 020,75 €

Dotations et participations en investissement pour l'année 2022 :

Etat	20 268 310,70 €
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	10 577 574,95 €
Conseil départemental de la Dordogne	10 000 000, 00 €
Communautés d'Agglomération et Communautés de Communes	1 800 000,00 €
Syndicat Départemental d'Electricité 24	2 091 833,29 €

VI- ACTIVITÉS 2022

- Le marché lancé en 2016 pour toute la partie Montée en Débit du projet s'achève avec plus de 227 liens, opérations ou travaux. 220 sont achevés depuis fin 2018. Ont été créés au total 135 liens de Point de Raccordement Mutualisé (PRM) (dont 7 qui se sont terminés en 2019), 128 terminés fin 2018 et 79 fibrages de Nœuds de Raccordement Zone d'Ombre (NRA-ZO) sont terminés en 2018 (sans compter les 13 fibrés initialement). Tout le territoire de la Dordogne est concerné par ces travaux de déploiement de la fibre avec plus de 200 communes du Département. 227 opérations bénéficieront à 200 communes de Dordogne.
- Le marché FTTx/FTTH a été signé fin août 2017 pour le déploiement de la fibre sur 4 plaques sur le Département (plaque Ouest, plaque du Grand Périgueux, plaque Thiviers-Excideuil, plaque Sarlat-Terrasson) s'achève avec la prise en exploitation de 74 704 prises dont 54 269 d'ores et déjà commercialisables. C'est-à-dire autant de logements éligibles fin 2022.

- Téléphonie mobile : Pylônes mis en service
 - ✓ DCC : Gabillou, Eygurande, Bourdeilles, Quinsac, Coux et Bigarroque, Jayac (Laborde), Bassillac, Gaugeac, Monestier (Les Vigiers), St Jory Las Bloux, Lamonzie Montastruc, Marval (87)
 - ✓ ARP : St Martial d'Artenset (SFR), Azerat (SFR), Beauregard de Terrasson (Orange), St Perdoix (Orange),
 - ✓ 4GF : SFR/Bouygues à St Jean d'Ataux, Salles de Belvès, Cénac et St Julien,
 - ✓ En propre : Orange à St Léon sur Vézère, St Antoine de Breuilh, Brantôme
 - ✓ Pylônes validés New Deal : 15 dont 5 Nord RN21 (Firbeix, 2 à Chalais, Eyzerac, Négrondes), Serres et Monguyard, Issigeac, Manzac sur Vern, Lunas, Celles, Tourtoirac, Venduire (avec la Charente)
- 4 logements et une entreprise ont bénéficié d'une aide pour le raccordement à internet par solution alternative (satellite, 4G fixe, faisceau TV-hertzien) dans le cadre de l'inclusion numérique.
- Plus de 90 communes ont été accompagnées sur le réflexe fourreau (mise en place de fourreaux en attente lors de travaux de traverse de bourg et de centre bourg) en 2022.
- Depuis le 1^{er} trimestre 2017, le plan Périgord entreprise accompagne les entreprises dans un diagnostic de connectivité financé par le syndicat Périgord Numérique. Plus de 150 entreprises en ont bénéficié à ce jour.





Table des matières

I-	POINT SUR LA FEUILLE DE ROUTE MDPH 2022	322
II-	ACTIVITÉ DE LA RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS (RAPT)	325
III-	ACTIVITÉ DE L'ACCUEIL - SECRÉTARIAT	326
IV-	L'ACTIVITÉ DU SERVICE GESTION DES DROITS	327
V-	LE FONDS DÉPARTEMENTAL DE COMPENSATION.....	330
VII-	LE NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE DROITS ET PRESTATIONS AU 31/12/2022	331

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) a une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que de sensibilisation des citoyens au handicap. Chaque MDPH met en place une équipe pluridisciplinaire qui évalue les besoins de la personne handicapée et une Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) qui prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne dans son champ de compétences.

La MDPH de la Dordogne dispose d'un effectif théorique de 39 équivalents temps plein (ETP) mis à disposition. A ces 39 ETP, il convient de rajouter 5 agents en renfort mis à disposition par le Conseil départemental dans le cadre de l'opération d'amélioration des délais de traitement.

I- POINT SUR LA FEUILLE DE ROUTE MDPH 2022

La feuille de route MDPH 2022 est la traduction opérationnelle de la contractualisation entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et le Département autour de 4 engagements issus de l'accord de méthode signé entre l'Etat et l'Association des Départements de France : faire des MDPH les garantes de l'accès aux droits et de sa simplification, faire des MDPH les garantes d'une haute qualité de service, faire des MDPH un lieu de participation effectif des personnes en situation de handicap, des aidants et des associations, faire des MDPH un maillon fort de territoires inclusifs.

Structurée autour de 5 axes de transformation, la feuille de route fait en particulier de la maîtrise des délais de traitement des demandes, de la qualité de service des MDPH et de l'équité territoriale, trois enjeux majeurs permettant à chaque usager d'obtenir un accès aux droits de qualité, simple, rapide et équitable.

Réunie en mars 2021, la commission exécutive de la MDPH a choisi plus particulièrement de prioriser 4 actions.

I-1 ACTION 1 – PLAN D'AMÉLIORATION DES DÉLAIS DE TRAITEMENT

Depuis janvier 2021, la MDPH est engagée dans un plan d'amélioration des délais de traitement qui s'est concrétisé notamment par le renfort de 5 agents :

- 3 agents administratifs depuis le 1^{er} janvier 2021,
- 2 évaluateurs (IDE et assistante sociale) depuis le 1^{er} avril 2021.

D'autres mesures d'adaptation de l'organisation ont été mises en place comme des procédures simplifiées, le pilotage de l'activité, la révision de l'organisation et du fonctionnement des équipes pluridisciplinaires, ...

Toutes ces mesures ont pour objectif de réduire de moitié les délais de traitement.

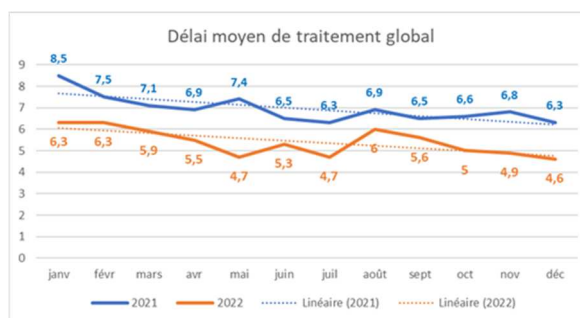
Le plan a été reconduit sur les 7 premiers mois de l'année 2023.

I-1.1 Évolution du délai moyen de traitement

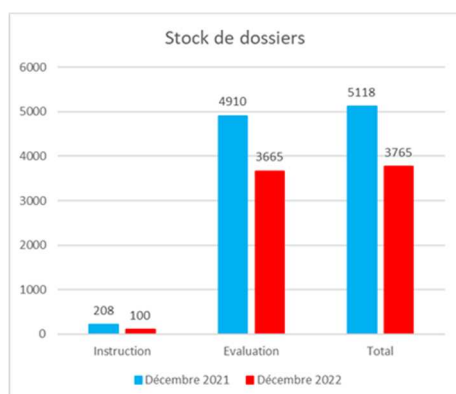
Le tableau présente l'évolution du délai moyen de traitement global (DMT) sur 24 mois. Ce DMT continue de descendre même si nous constatons quelques sursauts notamment sur le mois d'août.

Les délais de traitement sont interdépendants du type de dossiers inscrits en CDAPH.

En effet, tous les dossiers sont différents : certains dispositifs sont plus longs à évaluer, des demandes de renouvellement sont trop anticipées et non prioritaires, certaines pièces justificatives sont attendues plusieurs mois, ... Ces spécificités expliquent les écarts d'un mois à l'autre mais ne peuvent être analysées comme une dégradation de la situation.



I-1.2 Évolution des stocks



Le volume de dossiers en stock continue de diminuer régulièrement et indépendamment de l'évolution du DMT.

I-2 ACTION 2 – GARANTIE D'UN ACCUEIL VISIBLE, TERRITORIALISÉ ET DE PROXIMITÉ

Il s'agit de déployer des points multiples d'entrée ou d'accueil en proximité des lieux de vie des personnes et ainsi permettre aux usagers de faire leurs démarches depuis, ou bien au plus près de leur domicile.

Cette action s'est plus particulièrement concrétisée par :

- Le déploiement du téléservice « MDPH en ligne » effectif depuis mars 2021 :
 - o 187 dossiers déposés sur la plateforme entre le 01/03/2021 et le 31/12/2021,
 - o 468 dossiers en 2022.
- La réalisation d'un guide du téléservice à l'attention des usagers,
- L'existence de relais territoriaux assurés de longues dates par les 7 Unités territoriales (UT) et les 33 Centres médico-sociaux (CMS),
- La formation de ces agents assurée par les cadres de la MDPH.

En 2023, il est prévu de conventionner avec le Conseil départemental afin d'établir ou valoriser les conditions de mise en œuvre de ces relais territoriaux, les engagements réciproques et avoir un suivi précis de l'activité sur le territoire.

I-3 ACTION 3 – MEILLEURE ORIENTATION DES PARCOURS DES USAGERS

Cette action consiste à améliorer la qualité de l'information à destination des usagers pour une plus grande autonomie dans leurs parcours.

Les rencontres partenariales se sont aussi intensifiées tout au long de l'année 2022 :

- Réunion de coordination avec le Pôle Aide Sociale à l'Enfance (ASE) du Conseil départemental : 1 fois par mois,
- Equipe pluridisciplinaire élargie « emploi – formation » : 1 fois par mois,
- Equipe pluridisciplinaire élargie « enfants » et commission de révision des orientations établissements : 27 réunions sur les 6 premiers mois de l'année,
- Dispositif Emploi accompagné : 1 rencontre par mois,
- Communauté 360 : 3 réunions,
- Rencontre direction MDPH/ établissements pour enfants : 4 réunions,
- Rencontre direction MDPH/ établissements pour adultes : 9 réunions,
- Rencontre direction MDPH/ Education nationale : 3 réunions,
- Rencontre direction MDPH/ Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : 1 réunion,
- Rencontre direction MDPH/ Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) : 1 réunion,
- Rencontre avec les PCPE Zéro sans solution et Troubles du Spectre Autistique (TSA) : 10 réunions,
-

Ces temps de rencontre - même s'ils sont chronophages - participent à la connaissance réciproque des organisations et des dispositifs et sont facilitateurs pour repérer les situations qui nécessitent une attention ou une vigilance particulière.

En 2022, la MDPH a également participé :

- à la semaine d'information sur la santé mentale du 10 octobre au 23 octobre 2022,
- au Duoday avec l'accueil d'une personne en situation de handicap le 17 novembre 2022 qui a pu découvrir le métier de gestionnaire de droits (cette journée a débouché sur un stage de 2 semaines),
- au salon handi mod'emploi le 18 novembre 2022.

La MDPH intervient également auprès d'organismes de formation pour présenter aux professionnels de terrain les dispositifs et droits des personnes en situation de handicap : interventions auprès de l'institut de formation des aides-soignants, d'un groupement de mandataires judiciaires, de l'Ecole Nationale de police, etc.

En 2023, il est prévu la poursuite du partenariat, la traduction des fiches d'information en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) et l'enrichissement du site internet de la MDPH.

I-4 ACTION TRANSVERSALE – RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION DES PERSONNES

Cette action transversale sous-tend toutes les missions de la MDPH et fait l'objet d'une attention constante des équipes. Il s'agit de favoriser la participation de la personne en situation de handicap par une expression facilitée du projet de vie et une meilleure prise en compte de celle-ci dans l'évaluation.

Au-delà des actions déjà mises en œuvre, la MDPH réfléchit à un moyen de développer cette participation.

Cela passe d'abord par une meilleure diffusion du questionnaire de satisfaction. Ainsi, 80 personnes ont répondu à l'enquête en 2022 contre 130 en 2021 et 51 en 2020.

L'objectif est d'augmenter le nombre de répondants mais la diffusion de l'information par affichage, par mail ou sur le site internet n'est pas suffisante pour influencer sur la participation. Il s'agit d'accompagner les usagers à remplir cette enquête lors de leur passage à l'accueil de la MDPH mais cela nécessite du temps et de la disponibilité.

Le taux de satisfaction est de 0,63 contre 0,67 en 2021 et 0,46 en 2020 mais avec une modification des items entre 2021 et 2022 qui peuvent fausser les résultats. Avant les usagers avaient le choix entre « satisfait », moyennement « satisfait » ou « insatisfait ». Maintenant ils ont le choix entre « très satisfait », « satisfait », « insatisfait », « très insatisfait » donc les avis sont plus tranchés.

Nous avons donc 41,7% des usagers (30) qui sont satisfaits de la MDPH et 20,8% (15) « très satisfaits » contre 22,2% « très insatisfait » (16) et 15,3% « insatisfaits » (11). Les personnes très satisfaites le sont surtout pour des demandes de CMI (9) ou de parcours professionnels (9). Les personnes très insatisfaites le sont surtout par rapport à une demande d'aide financière (13).

Sinon, la participation de l'utilisateur s'est plus particulièrement manifestée par :

- la réunion de la commission d'audition, émanation de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées qui reçoit les usagers à leur demande,
- l'invitation systématique des usagers ou de ses représentants légaux aux groupes opérationnels de synthèse les concernant,
- la vérification de la prise en compte de l'avis de l'utilisateur sur les plans de compensation proposés par l'équipe pluridisciplinaire.

II- ACTIVITÉ DE LA RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS (RAPT)

La démarche RAPT est animée par une référente, placée sous l'autorité hiérarchique de la directrice, mais elle est partagée par l'ensemble des agents de la MDPH. L'objectif de la démarche est de proposer une réponse individualisée à chaque personne dont la situation le nécessite. Pour atteindre cet objectif, la démarche nécessite un partenariat fort afin d'identifier les besoins de la personne et d'y répondre. En cela, elle a pour ambition de faciliter la coordination et la co-responsabilité de tous les acteurs.

La démarche est articulée autour de 4 axes :

- mise en place du Dispositif d'Orientation Permanent (DOP) pilotée par la MDPH et qui concerne les situations à la fois complexe et critique, pour lesquelles il y a un risque important et immédiat de rupture de parcours,
- déploiement d'une réponse territorialisée piloté par l'ARS Nouvelle-Aquitaine et le Département,
- création d'une dynamique d'accompagnement et de soutien par les pairs,
- accompagnement au changement des pratiques, de la MDPH, des partenaires.

En 2022, 119 situations (66 enfants et 53 adultes) ont nécessité une inscription dans le DOP :

- 42 situations ont été résolues par des admissions prioritaires en établissements sociaux et médicaux-sociaux (ESMS), par des articulations entre opérateurs des secteurs social, sanitaire et médico-social et des demandes de dérogation aux autorisations ;
- Une dizaine ont nécessité l'élaboration d'un Plan d'Accompagnement Global (PAG) : 3 enfants et 7 adultes. Il est à noter que 32 situations critiques ont pu se résoudre sans l'élaboration d'un PAG grâce à une réelle amélioration des pratiques de co-construction et à l'adhésion des partenaires au principe de priorisation des admissions ;
- 68 situations ont été confiées de manière transitoire aux Pôles de Compétences et de Prestations externalisées (PCPE) dans l'attente d'une solution plus pérenne :

- o 38 au PCPE pour personnes porteuses d'un trouble du spectre de l'autisme géré par la Fondation de l'Isle de Neuvic,
- o 30 au PCPE « Zéro sans solution » géré par l'Association des Œuvres Laïques de Périgueux ;
- 22 situations relevaient de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) soit un tiers des situations enfants. Les premières années de la RAPT, les enfants de l'ASE représentaient 50 % des situations enfants du DOP. Cette diminution résulte du travail de concertation régulière entre la MDPH et l'ASE qui a permis de travailler à l'anticipation des ruptures de parcours (notamment à l'âge charnière de la majorité) ;
- 5 situations du DOP relevaient de « l'Amendements Creton », c'est-à-dire qu'il s'agit de jeunes adultes de plus de 20 ans maintenus à défaut dans un établissement pour enfants dans l'attente d'une place en établissement pour adultes en situation de handicap.

Les problématiques récurrentes rencontrées qui empêchent le plus souvent une résolution rapide, sont :

- les personnes avec troubles psychiatrique et/ou des troubles du comportement,
- les personnes avec une orientation vers un établissement médicalisé (Maison d'accueil spécialisée ou Foyer d'Accueil Médicalisé).

III- ACTIVITÉ DE L'ACCUEIL - SECRÉTARIAT

L'équipe d'accueil-secretariat de la MDPH est composée de 5 ETP rattachés hiérarchiquement à la directrice adjointe.

Le standard téléphonique est ouvert tous les matins de 9 heures à 12 heures et l'accueil physique de 9 heures à 12 heures puis de 13h30 à 16h30 (sauf les vendredis après-midi).

En 2022, l'accueil de la MDPH a reçu 6 174 personnes contre 4 846 en 2021 (+27,4%) et 12 263 appels téléphoniques contre 16 173 en 2021 (-24%), ce qui représente :

- 25 accueils physiques par jour soit 1 personne toutes les 15 minutes,
- 49 appels par matinée soit 1 appel toutes les 4 minutes.

L'accueil téléphonique consiste à aider les usagers au remplissage du formulaire MDPH mais également à apporter un premier niveau d'information sur l'état d'avancement de leur dossier. Il ne s'agit pas seulement de transférer une communication, ce qui explique que les communications téléphoniques puissent durer plusieurs minutes (A noter que ce recensement ne tient pas compte des appels sur les lignes directes des professionnels de la MDPH).

Il peut être constaté que le nombre d'usagers accueillis et d'appels téléphoniques pris en compte par le standard ont inversement évolués. L'augmentation de la fréquentation de l'accueil peut s'expliquer par l'amélioration de la situation sanitaire. La diminution du nombre d'appels est à comparer aux effectifs réellement présents et affectés à cette mission notamment sur la fin de l'année 2022.

Outre l'accueil physique et téléphonique, les missions du service accueil – secrétariat sont :

- Réception, enregistrement et distribution des courriers entrants,
- Gestion du téléservice MDPH,
- Affranchissement du courrier sortant,
- Transferts des dossiers en provenance ou à destination d'autres MDPH,
- Suivi de la boîte mail générique de la MDPH,
- Comptabilité et mandatement de la MDPH,
- Secrétariat et comptabilité du fonds de compensation,
- Gestion des demandes de cartes mobilité inclusion (CMI) pour les personnes morales.

IV- L'ACTIVITÉ DU SERVICE GESTION DES DROITS

Le Service gestion des droits en charge de l'instruction et de l'évaluation des demandes est composé :

- d'une équipe de gestionnaires de droits de 13 personnes qui a bénéficié jusqu'au 31/12/2022 d'un renfort de 2 ETP administratifs dans le cadre du plan d'amélioration des délais de traitement. Cette équipe est encadrée par une cheffe de bureau ;
- d'une équipe pluridisciplinaire de 13 personnes qui bénéficie du renfort de 2 ETP d'évaluateurs (1 assistante sociale et 1 infirmière diplômée d'Etat). Cette équipe est rattachée hiérarchiquement à la directrice adjointe. Une coordonnatrice d'équipe pluridisciplinaire, par ailleurs médecin, a été désignée en son sein au 1^{er} janvier 2022 ;
- d'un ETP en renfort sur des missions administratives (soutien à l'équipe d'évaluation, gestion de la classothèque et préparation de la dématérialisation).

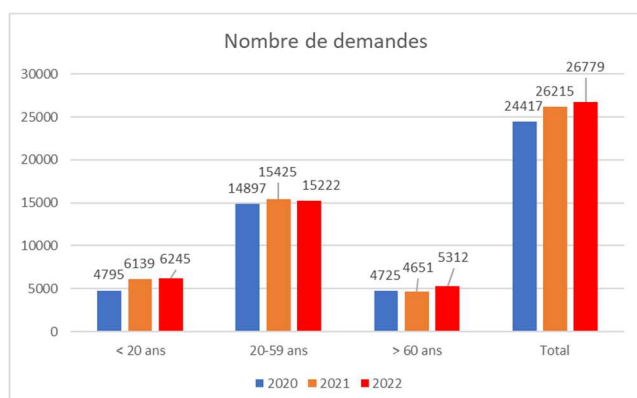
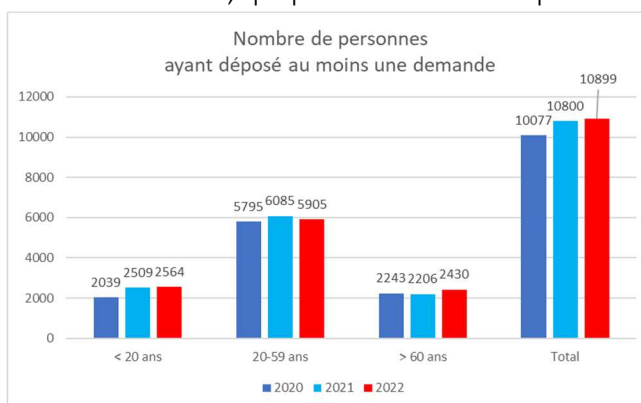
IV-1 LES DEMANDES AUPRÈS DE LA MDPH

En 2022, 10 899 personnes ont déposé au moins une demande à la MDPH ; une même personne pouvant déposer un dossier contenant une ou plusieurs demandes, qui peut donner lieu à plusieurs décisions ou avis de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Le nombre de personnes ayant déposé au moins une demande a progressé de 1% par rapport à 2021 mais de 8% par rapport à 2020.

La baisse du recours à la MDPH en 2020 s'explique par l'impact de la crise sanitaire qui s'est accompagnée de mesures destinées à garantir la continuité des droits. L'augmentation de l'activité constatée en 2021 et confirmée en 2022 s'apparente dès lors à un retour à une activité normale.

Pour autant, le nombre de personnes ayant déposé au moins une demande a progressé de 14% en Dordogne entre 2017 et 2021 contre 3% en Nouvelle-Aquitaine (sources : CNSA, rapports d'activité normalisés des MDPH 2021).



En 2022, 26 779 demandes ont été enregistrées contre 26 215 en 2021 (+2%). L'augmentation est de 10% avec le nombre de demandes de 2020. Chaque personne dépose donc en moyenne 2,5 demandes.

On constate que l'augmentation la plus marquée concerne les plus de 60 ans et les demandes de cartes mobilité inclusion.

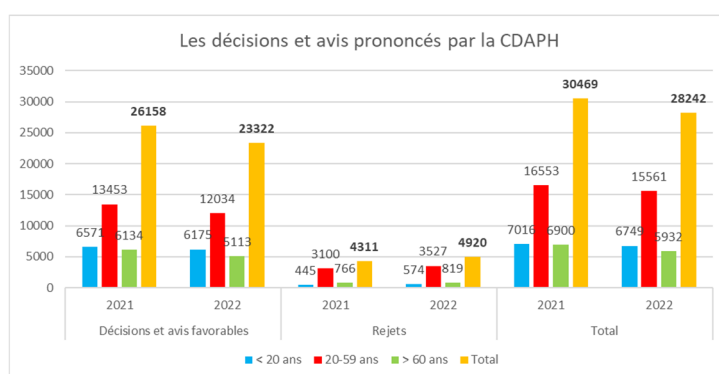
Le nombre de demandes a progressé de 11% en Dordogne entre 2017 et 2021 contre 2% en Nouvelle-Aquitaine (sources : CNSA, rapports d'activité normalisés des MDPH 2021).

IV-2 LES DÉCISIONS DE LA CDAPH

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) se réunit deux fois par mois. La CDAPH est compétente pour se prononcer sur les propositions de décisions émises par l'équipe pluridisciplinaire.

Après une augmentation de 61,18% du nombre de décisions prises en 2021, le nombre de décisions diminue de 7,3% en 2022 mais reste largement supérieur à 2020 de 49,4%. Le pic d'activité de 2021 s'explique par le rattrapage du retard accumulé sur 2019 et 2020. Malgré une diminution sur 2022, le volume d'activité reste élevé.

Le nombre de dossiers inscrits en CDAPH a été de 13 136 en 2022 contre 14 880 en 2021 et 8 577 en 2020.

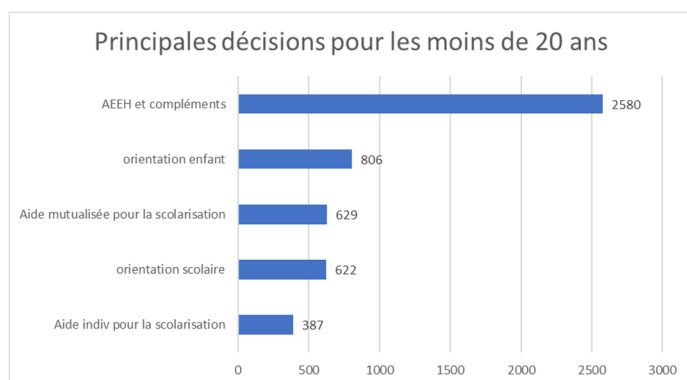


IV-2.1 LES DÉCISIONS D'ATTRIBUTION

Le nombre de décisions d'attribution ou d'avis favorable diminuent par rapport à 2021. Toutefois, le taux d'accord de 82,5% en 2022 reste supérieur au taux d'accord au niveau national qui est de 79%.

IV-2.1.1 Les principales décisions d'attribution pour les moins de 20 ans

Comme en 2021, la majorité des décisions et avis favorables concernent l'attribution de l'allocation d'éducation de l'enfant en situation de handicap (AEEH) et ses compléments (51%), suivies des aides humaines à la scolarisation (AESH) (20%), des orientations vers les établissements spécialisés (16%) et des orientations scolaires (12%).

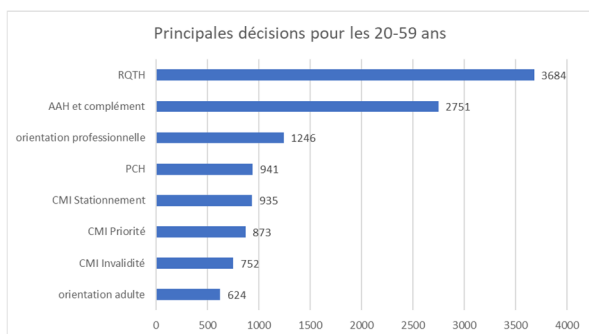


Le nombre de décisions d'attribution d'AEEH et ses compléments a diminué de 7% après une augmentation de 25% en 2021. Celui des décisions d'AESH a diminué de 10% en 2022

après une augmentation de 40% en 2021.

La part des décisions d'attribution des AESH mutualisées sur le nombre total de décisions d'AESH reste stable à hauteur de 62%.

IV-2.1.2 Les principales décisions d'attribution pour les 20-59 ans



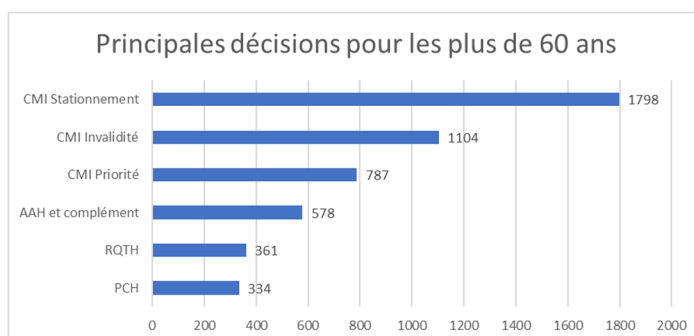
Chez les adultes, malgré une diminution du nombre total de décisions d'attribution, deux types de prestations restent très dynamiques : les décisions concernant les orientations professionnelles qui augmentent de 6% et les décisions d'attribution de Prestation de Compensation du Handicap (PCH) qui restent stables.

Les décisions d'attribution de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) représentent toujours plus de 50% des décisions. Avec 2 560 décisions d'attribution, les cartes mobilité inclusion (CMI), toutes mentions confondues, restent le 3^{ème} dispositif le plus attribué.

IV-2.1.3 Les principales décisions d'attribution pour les plus de 60 ans

Pour les plus de 60 ans, les décisions d'attribution de CMI, toutes mentions confondues, restent majoritaires avec 74% des décisions.

Les deux dispositifs pour lesquels le nombre de décisions d'attribution augmentent en 2022 sont les décisions de RQTH (+25%) et de PCH (+6%).



IV-2.2 LES DÉCISIONS DE REJET

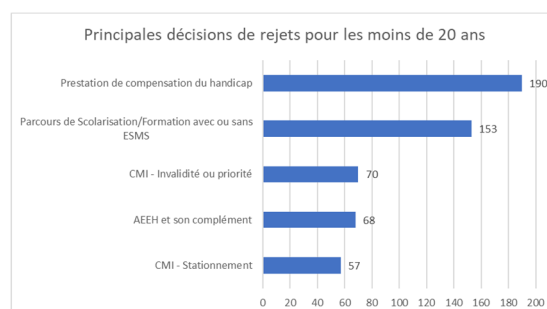
Le nombre de décisions de rejet augmentent par rapport à 2021 avec 609 décisions de rejet supplémentaires.

Selon la tranche d'âge du demandeur, la nature des demandes rejetées diffère.

Toutefois, ce sont les décisions de rejet de CMI, toutes mentions et tous publics confondus, qui sont les plus nombreuses puisqu'elles représentent 43% des décisions de rejet et ce sont celles qui augmentent le plus (+21%). Cette augmentation s'explique par l'augmentation du nombre de demandes.

IV-2.2.1 Les décisions de rejet pour les moins de 20 ans

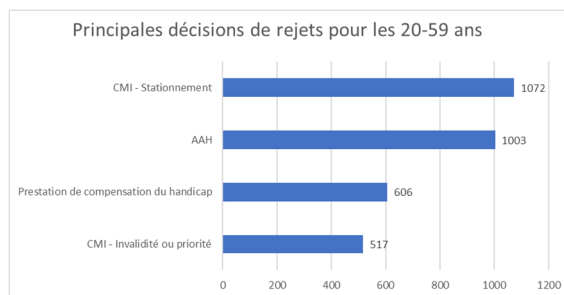
Pour les moins de 20 ans, la Prestation de compensation du handicap (PCH) reste le dispositif faisant le plus l'objet de décisions de rejet ; ce qui s'explique par le droit d'option entre le complément d'AEEH et la PCH, ces deux aides n'étant pas cumulables. Dès lors, dès qu'une famille se prononce en faveur du complément d'AEEH, il y a un rejet automatique de PCH.



Suivent ensuite les rejets concernant les parcours de scolarisation et les CMI.

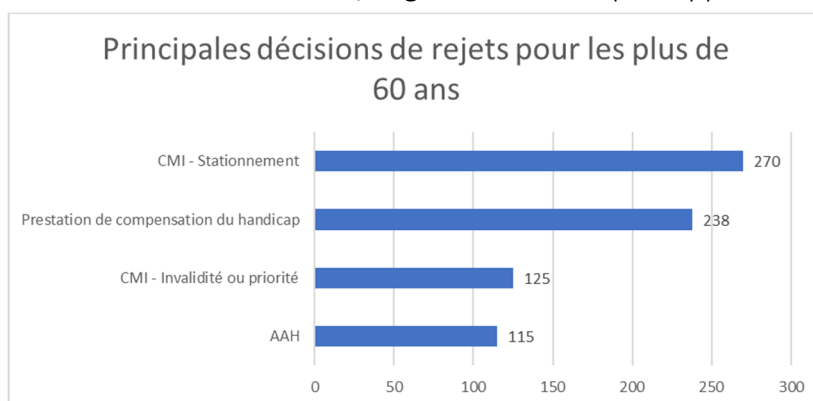
IV-2.2.2 Les décisions de rejet pour les 20-59 ans

Pour les 20-59 ans, les rejets concernent surtout les demandes de CMI avec une augmentation de 24% par rapport aux décisions de rejet de CMI en 2021.



IV-2.2.3 Les décisions de rejet pour les plus de 60 ans

Pour les plus de 60 ans, ce sont les rejets de CMI stationnement qui prévalent. Le nombre de décisions de rejet de CMI, toutes mentions confondues, augmente de 16% par rapport à 2021.



V- LE FOND DÉPARTEMENTAL DE COMPENSATION

La MDPH gère un fonds départemental de compensation du handicap qui est chargé d'accorder des aides financières destinées à permettre aux personnes handicapées de faire face aux frais de compensation restant à leur charge, après déduction de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Le comité de gestion a examiné 64 dossiers sur l'année 2022, 55 dossiers ont obtenu un accord, contre 9 rejetés et aucun ajourné. Le montant total des aides accordées sur 2022 s'élève à 236 427,53 €.

60 dossiers ont été réglés pour un montant total de 181 221,09 € qui se répartissent ainsi :

- Aides techniques : 120 171,99 € (66,31 %),
- Aides au logement : 45 286,74 € (24,99 %),
- Aménagement du véhicule : 13 112,66 € (7,24 %),
- Surcoûts liés aux transports : 2 024,16 € (1,12 %),
- Charges exceptionnelles : 625,54 € (0,35 %),
(réparations et assurance pour fauteuils roulants, régularisation permis).

Parmi les 60 dossiers réglés en 2022, un fait suite à une décision du comité de 2020 pour 201,11 € (aménagement du logement), 17 au titre du fonds de compensation de 2021 pour 97 584,75€.

Les sommes encaissées courant 2022 se répartissent comme suit :

- ETAT : 31 355 € (-215€ par rapport à 2021),
- CPAM : 41 500 €,
- Conseil Départemental : 50 000 €,
- CAF : 10 000 €,
- MSA : 17 002 € incluant la participation non versée en 2021,
- Reversement de la participation de l'ex-Site pour la Vie Autonome : 226 405,14€.

VI- LE NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE DROITS ET PRESTATIONS AU 31/12/2022

Droits ouverts	2018	2019	2020	2021	2022
RQTH	14.311	14.581	13.665	14.913	16.321
AAH	9.048	9.717	9.407	10.004	11.117
AEEH	2.304	2.649	2.937	3.467	4.029
Orientations ESSMS Adultes	2.066	1.910	1.952	2152	2.346
PCH	1.706	1.754	1.840	1.924	2.060
Orientations et formations prof.	3.315	3.237	2.958	3.189	3.699
Orientations enfants dont scolaires	1.332	2.600	2.679	3.206	3.512
Affiliation assurance vieillesse	116	130	132	158	153
CMI IP – 20 ans	499	516 dont 3 à titre définitif	596 dont 18 à titre définitif	689 dont 47 à titre définitif	837 dont 87 à titre définitif
CMI IP + 20 ans	13.947	13.888 dont 923 à titre définitif	13.625 dont 2.378 à titre définitif	14.512 dont 4.470 à titre définitif	15.213 dont 6.518 à titre définitif
CMI S – 20 ans	391	400 dont 2 à titre définitif	460 dont 11 à titre définitif	545 dont 27 à titre définitif	659 dont 54 à titre définitif
CMI S + 20 ans	9.830	9.889 dont 847 à titre définitif	9.959 dont 2.094 à titre définitif	10.820 dont 3.843 à titre définitif	11.499 dont 5.417 à titre définitif

Les droits ouverts continuent de progresser significativement en lien avec l'augmentation du nombre de demandes.

Chez les enfants, les droits ouverts au titre de l’AEEH et des parcours de scolarisation progressent de manière dynamique (respectivement +16% et +10% par rapport à 2021).

Chez les adultes, une hausse significative est également constatée principalement liée à la forte dynamique de trois types de prestations parmi les plus fréquemment accordées : les orientations et formations professionnelles (+16% par rapport à 2021), l’AAH (+11%) et la RQTH (+9%/ 2021).

L’attribution de la PCH – qui s’adresse aux adultes comme aux enfants – continue de progresser, à la faveur notamment de son élargissement au soutien à la parentalité et de la suppression de la barrière d’âge de 75 ans (décret n°2020-1826 du 31/12/2020) avec une hausse de 7% par rapport à 2021 après une augmentation de 5% entre 2020 et 2021.

Les droits ouverts aux cartes mobilité inclusion ont quant à eux progressé de 7% par rapport à 2021.

Au total, le nombre de personnes ayant au moins un droit ouvert à la MDPH est de 34 136 au 31/12/2022 contre 32 320 au 31/12/2021 soit une augmentation de +5,6%.

Glossaire :

AAH : Allocation aux Adultes Handicapés

ACTP : Allocation Compensatrice pour Tierce Personne

AEEH : Allocation d’Education de l’Enfant Handicapé

AESH : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap

ARS : Agence Régionale de Santé

ASE : Aide Sociale à l’Enfance

CAF : Caisse d’Allocations Familiales

CDAPH : Commission des Droits et de l’Autonomie des Personnes Handicapées

CMS : Centres médicaux-sociaux

CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l’Autonomie

CMI IP : Carte Mobilité Inclusion mention Invalidité ou Priorité

CMI S : Carte Mobilité Inclusion mention Stationnement

CPAM : Caisse Primaire d’Assurance Maladie

DMT : Délai Moyen de Traitement global

DOP : Dispositif d’Orientation Permanent

ESMS : Etablissement Social et Médico-Social

FALC : Facile A Lire et à Comprendre

IDE : Infirmier diplômé d’Etat

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

PAG : Plan d’Accompagnement Global

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

RAPT : Réponse accompagnée pour tous

RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

TSA : Troubles du Spectre Autistique

UT : Unités territoriales



EPIDOR
la rivière solidaire

EPIDOR



Table des matières

I- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT.....	334
II- BILAN DES ACTIONS 2022.....	335

I- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT

EPIDOR (Etablissement Public Interdépartemental de la Dordogne) est un établissement public à caractère administratif qui regroupe les six Conseils Départementaux concernés par la vallée de la Dordogne : le Puy de Dôme, le Cantal, la Corrèze, le Lot, la Dordogne et la Gironde. Ces départements couvrent la grande majorité du bassin versant de la Dordogne.

Créé en février 1991, par une volonté commune de promouvoir un développement harmonieux et durable de la vallée et du bassin de la Dordogne, l'établissement public a immédiatement joué son rôle d'animation à l'échelle du bassin en provoquant en février 1992 et après plus de huit mois de préparation, le sommet « Vallée Dordogne ». Celui-ci a réuni 17 délégations issues des six départements et 51 délégués mandatés par leurs pairs. Ce sommet est le résultat de la plus grande concertation jamais engagée sur un bassin versant : 402 propositions ont été discutées et 370 consensus retenus (soit 91%).

La Charte Vallée Dordogne qui a été adoptée à l'issue de ce sommet constitue un cadre de référence pour l'ensemble des acteurs de la gestion de l'eau et de l'environnement dans le bassin versant. Elle a été signée par tous les délégués mandatés, par le Préfet coordonnateur, par le Ministre de l'Environnement et le Ministre des Affaires Etrangères et par le Président d'EPIDOR.

Outil de concertation et de coordination créé pour les Départements, EPIDOR a pour mission de favoriser un développement coordonné et harmonieux du bassin de la Dordogne.

En sa qualité d'établissement public territorial du bassin (EPTB) de la Dordogne, conformément à l'article L. 213-12 du code de l'environnement, EPIDOR facilite, à l'échelle du bassin hydrographique de la Dordogne, la prévention des inondations, la gestion équilibrée de la ressource en eau, ainsi que la préservation et la gestion des zones humides. Son action s'inscrit dans les principes de solidarité territoriale.

De plus, EPIDOR coordonne la Réserve mondiale de biosphère de la Dordogne et contribue à la mise en valeur du bassin de la Dordogne et à la promotion de son image de marque.

EPIDOR intervient principalement dans les domaines du grand cycle de l'eau en particulier la qualité des eaux et la ressource en eau ; les milieux aquatiques et la biodiversité ; les risques d'inondation ; la valorisation et la promotion du bassin versant et de ses grandes vallées ; la connaissance, le conseil, la concertation, le dialogue et la prospective pour favoriser l'émergence de solutions communes et solidaires. Dans le cadre de ses activités, EPIDOR constitue une interface stratégique qui lui permet de porter une vision d'ensemble, construite sur des logiques interdépartementales et interrégionales, sur le bassin versant de la Dordogne.

Ainsi, il assume à cette échelle un rôle d'acteur :

- des solidarités de bassin versant en assurant des « fonctions support » pour ses collectivités membres, en particulier : animation, étude, connaissance, expérimentation, suivi, information, communication, sensibilisation ;
- des politiques concernant les espaces naturels, l'aménagement du territoire, le développement économique et social et les solidarités territoriales ;
- de la coordination, de la planification et de la programmation dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques, des inondations et de la biodiversité ;
- de la gestion patrimoniale du Domaine Public Fluvial ;
- de la promotion du bassin versant à travers des valeurs partagées liées à ses grandes vallées.

L'activité d'EPIDOR est structurée d'une part autour d'un pôle territorial de chargés de mission assurant, par exemple, l'animation des SAGE et d'autre part d'un pôle thématique de chargés de missions spécialisés dans différents aspects de la gestion de l'eau. Pour être plus proche des territoires et des acteurs, l'établissement a installé une antenne dans le haut bassin de la Dordogne (Mauriac, Cantal) et à l'aval (Libourne, Gironde).

Neuf dates clés

1991 : création d'EPIDOR, institution interdépartementale, entre les Départements du Puy de Dôme, du Cantal, de la Corrèze, du Lot, de la Dordogne et de la Gironde, afin de promouvoir le dialogue territorial au travers d'études et de programmes de gestion et d'animation menés sur tout le bassin de la Dordogne.

1992 : le sommet Vallée Dordogne a abouti à l'adoption de la Charte Vallée Dordogne dont la vocation est d'orienter l'action publique sur le bassin hydrographique de la Dordogne et celle d'EPIDOR à travers 370 consensus, décidés collectivement.

2001 : premiers États Généraux du bassin de la Dordogne à Libourne. Analyse de la mise en œuvre de la Charte Vallée Dordogne et perspectives.

2006 : reconnaissance d'EPIDOR en tant qu'Établissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne (EPTB), compétent sur le périmètre environnemental constitué par le bassin hydrographique de la Dordogne jusqu'à la limite amont du SAGE Estuaire de la Gironde, par arrêté du préfet de bassin Adour Garonne du 13 novembre 2006.

2012 : deuxièmes États Généraux du bassin de la Dordogne à Bergerac ; inscription par l'UNESCO du bassin de la Dordogne dans la liste mondiale des Réserves de biosphère, la 11^{ème} en France. Le bassin de la Dordogne est devenu la première Réserve de biosphère de France à l'échelle d'un bassin versant d'un grand fleuve.

2015 : Expérimentation de la gestion du Domaine Public Fluvial.

2019 : Transformation d'EPIDOR en syndicat mixte ouvert.

2020 : Deux nouveaux membres ont rejoint les Départements fondateurs : la région Nouvelle-Aquitaine et le département de la Charente.

2021 : Transfert de propriété du Domaine Public Fluvial (460 km de linéaire de rivières : rivières Dordogne, Isle et Vézère).

II- BILAN DES ACTIONS 2022

II-1 DORDOGNE 2050

II-1.1 Contexte et objectifs : Dordogne 2050, un exercice prospectif à l'échelle d'un bassin versant pour trouver des solutions aux problèmes de l'eau

La gestion du grand cycle de l'eau croise des approches de ressources, de risques, d'environnement et de biodiversité. Elle est très liée aux politiques d'aménagement du territoire, d'occupation et d'usage des sols. En plus des problèmes anciens, s'ajoutent désormais avec plus d'acuité des difficultés liées :

- au changement climatique et à ses impacts sur la ressource en eau, les milieux aquatiques et les usages ;
- aux mutations démographiques, économiques et géographiques des territoires ;

- à l'effondrement de la biodiversité.

L'établissement EPIDOR intervient sur l'ensemble du grand cycle de l'eau. En tant qu'établissement public territorial de bassin, il constitue dans ce domaine une interface stratégique qui lui permet de porter une vision d'ensemble, construite sur des logiques interdépartementales et interrégionales, sur le bassin versant de la Dordogne. Il a pour rôle d'apporter connaissances et conseils auprès de ses membres et des autres acteurs du bassin et de développer des actions de concertation, de dialogue et de prospective pour favoriser l'émergence de solutions communes et solidaires. En tant que porteur et animateur de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne, il a vocation à rechercher, expérimenter et promouvoir des solutions de développement durable qui conforteront l'équilibre entre Homme et Nature.

Depuis sa création en 1991, l'établissement produit des diagnostics et anime des discussions sur les différents sujets de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques qui apparaissent porteurs de problèmes, de risques ou de conflits, à court, moyen ou long terme. En 2012, lors de la deuxième édition des Etats Généraux du Bassin de la Dordogne à Bergerac, un nouveau mandat a été donné à l'établissement pour travailler, au-delà des diagnostics, sur des solutions concrètes, dans le cadre d'une approche prospective. Une réflexion s'est alors lancée avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et l'Agence de l'eau Adour- Garonne pour développer l'exercice Dordogne 2050.

II-1.2 Stratégie d'action : concevoir et mettre en œuvre des projets démonstrateurs répondant aux enjeux d'avenir du bassin versant

L'exercice prospectif Dordogne 2050 s'est articulé entre 2018 et 2021 autour de trois phases :

- une expertise scientifique visant à décrire et analyser le contexte actuel du territoire, les trajectoires de développement existantes et les niveaux de prise en compte de l'environnement et à établir une évolution tendancielle générale du bassin à l'horizon 2050 ;
- une concertation avec les acteurs du bassin versant pour compléter le diagnostic, identifier des cas réels et concrets illustratifs des enjeux du bassin et pour imaginer des solutions innovantes et durables ;
- la conception de projets démonstrateurs susceptibles de constituer des réponses adaptées et intégrées répondant à la fois au changement climatique, aux évolutions socio-économiques et au besoin de préservation de l'environnement ; ils sont basés sur des cas concrets, reproductibles ou transposables et forment ensemble un projet de territoire cohérent pour le bassin de la Dordogne.

A l'issue de l'exercice prospectif, treize projets démonstrateurs ont été imaginés. Leur mise en œuvre ou leur transposition à d'autres lieux du bassin suppose la constitution de collectifs d'acteurs (les projets démonstrateurs recouvrent des thématiques qui nécessitent des compétences diverses : aménagement du territoire, développement économique, protection de l'environnement...), la recherche de synergies entre des politiques diverses (agriculture, énergie, eau, écologie...) et la mobilisation de moyens de financement adaptés (fonds structurels, appels à projet...).

La poursuite de la démarche Dordogne 2050 s'appuie maintenant sur un travail d'animation d'EPIDOR pour faire avancer les projets démonstrateurs dans leur mise en œuvre et jouer si nécessaire un rôle de coordinateur et faire émerger de nouveaux projets.

II-1.3 Actions réalisées en 2022

➤ **Réflexion sur la mise en place d'un appel à projets**

L'exercice prospectif Dordogne 2050 a permis de construire 13 projets démonstrateurs couvrant les grands enjeux d'avenir du bassin versant et proposant des principes de développement durable et d'action collective et intégrée. EPIDOR et l'Agence de l'eau ont souhaité lancer une réflexion sur les moyens de faire avancer ces projets démonstrateurs, ou d'autres projets similaires inspirés de ces démonstrateurs, vers des approches plus opérationnelles et permettant de stimuler la mobilisation des acteurs du territoire. L'idée a émergé d'organiser un Appel À Projets (AAP) ou un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). Cette idée a été soumise aux partenaires ayant soutenu l'exercice prospectif Dordogne 2050 (Agence de l'Eau, ANCT, ADEME, EDF) lors d'une réunion organisée en mars 2022. L'ensemble des participants a pu confirmer son intérêt pour la proposition mais la co-signature d'un appel à projet par l'ensemble des partenaires n'est pas apparue faisable. La solution de cofinancement au cas par cas de projets pré-identifiés, avec un montage collaboratif animé par EPIDOR, est apparue plus adaptée. C'est en ce sens qu'EPIDOR a poursuivi son animation autour de plusieurs projets démonstrateurs.

➤ **Le projet démonstrateur des barrages du bergeracois et du canal de Lalinde (projet n°4)**

Le projet concerne les concessions hydroélectriques de Mauzac, Tuilières et Bergerac, ainsi que du canal de navigation de Lalinde. Il explore les possibilités d'évolution des infrastructures et de leur gestion au regard de plusieurs objectifs : maintien de la production d'énergie renouvelable décarbonée et possibilités de valorisation locale (via la production d'hydrogène par exemple), optimisation de la rentabilité des ouvrages (globalement déficitaires), amélioration de la performance environnementale en particulier vis-à-vis des poissons migrateurs, développement de liens avec des projets de développement territorial (parcours d'eaux vives, sauvegarde et mise en valeur du patrimoine du canal). Par extension, le projet s'intéresse aux évolutions possibles du modèle administratif (4 concessions d'Etat) et du cadre de gouvernance qui permettraient de mieux embrasser l'ensemble des enjeux.

Plusieurs réunions ont eu lieu dans le courant de l'année 2021 dans le cadre d'un groupe de travail associant l'Etat, EDF exploitant des barrages, le département de la Dordogne, intéressé par les potentialités d'une filière renouvelable d'hydrogène vert et les intercommunalités concernées par les ouvrages. Ces réunions ont permis de structurer la poursuite de la réflexion et d'enclencher une phase d'étude plus approfondie qui démarrera en 2023.

➤ **Projet démonstrateur de l'observatoire de la ressource en eau (projet n°13)**

La réflexion proposée dans le cadre de Dordogne 2050 vise à développer une interface collective d'expertise et d'aide à la décision pour la gestion de la ressource en eau du bassin, adaptée à la diversité des ressources du bassin (eaux superficielles, grandes retenues, plans d'eau, karst, nappes profondes), à la diversité des usages de la ressource (eau potable, irrigation, grande hydroélectricité, abreuvement du bétail...) et aux enjeux environnementaux (poissons migrateurs, zones humides...).

Le projet Dordogne 2050 vise à préciser l'ampleur des consommations d'eau, évaluer les tensions existantes entre les besoins exprimés et les ressources disponibles et identifier quelle panoplie de mesures serait la plus à même de faciliter l'adaptation au changement climatique et réduire les problèmes consécutifs à la baisse de l'hydrologie : grandes et/ou petites retenues, recours aux ouvrages existants (chaînes de barrage et plans d'eau), adaptation des filières consommatrices, économies d'eau des différentes catégories d'usagers, recours à de nouvelles ressources, mieux gérées (eaux souterraines et karsts), solutions fondées sur la nature (zones humides amont) etc...

Pour réaliser ce type d'évaluations, il est nécessaire de développer des outils de modélisation de la ressource et des usages, capables d'intégrer des scénarios d'évolution climatique, d'aménagement du territoire et d'adaptation des usages. La réflexion sur ce type d'outils de modélisation a pu bénéficier des échanges qui ont eu lieu durant toute l'année 2022 avec les acteurs du bassin lors de l'élaboration de la feuille de route stratégique pour la gestion de la ressource en eau. Il a été proposé de développer cet outil de modélisation dans un partenariat scientifique, dans le cadre d'une thèse CIFRE, à partir de l'année 2023.

➤ **Projet démonstrateur des territoires en mutation sur les sources de la Dordogne (projet n°5)**

Le projet est centré sur le duo territorial Mont-Dore / La Bourboule qui constitue un pôle secondaire à l'échelle du Massif Central. Longtemps rural, il s'est tour à tour spécialisé dans le thermalisme au 19^{ème} siècle plus dans le tourisme neige au 20^{ème}. Les acteurs locaux ont pris conscience de la fragilité de ce modèle à l'avenir incertain. Face à ce constat, des synergies se mettent en place pour agréger les atouts du secteur de la haute Dordogne, thermalisme bien sûr, mais aussi activités liées à la neige et à la nature, paysages, culture, gastronomie, architecture. Véritable trait d'union entre différents pôles d'attraction touristique, la rivière Dordogne est identifiée comme un atout mais n'est pas suffisamment mise en valeur.

Le projet démonstrateur met en avant les sources et les gorges de la Dordogne pour leur valeur symbolique et leur capacité à constituer le cœur d'un projet de territoire. L'eau est l'occasion de se placer dans une démarche prospective en questionnant le territoire, au regard du changement climatique mais aussi de transformations sociales et économiques moins choisies que subies. Le projet aspire à valoriser un territoire cadre géographique exceptionnel, avec comme objectif de conforter la transition vers le tourisme des quatre saisons, promu par ailleurs par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Plusieurs études, en cours en parallèle de la démarche Dordogne 2050, sont venues conforter la réflexion sur le projet démonstrateur, notamment l'étude sur les sources de la Dordogne et l'étude sur le barrage de La Bourboule menées par EPIDOR en 2020 et 2021.

Ces études et réflexions, menées depuis plusieurs années, ont permis de structurer un collectif d'acteurs associant les communes de La Bourboule et du Mont-Dore, la Communauté de communes du Massif du Sancy, le PNR des Volcans d'Auvergne et EPIDOR. Réunis en groupe de travail durant l'année 2022, les partenaires ont décidé en juin d'élaborer une candidature collective, coordonnée par EPIDOR au titre de l'appel à projets LIFE Adaptation au changement climatique. La candidature, baptisée DORSANCY, présente un projet pour l'adaptation au changement climatique, la transition et la revitalisation de la haute vallée de la Dordogne. Elle a été déposée auprès des instances européennes le 4 octobre 2022.

Le projet cible les problématiques d'un territoire de moyenne montagne dont le développement reste encore largement déterminé par l'hiver et la neige, avec son cortège de risques liés au changement climatique. Son objectif est d'enclencher une mutation vers un modèle durable, respectueux de l'environnement et adapté à la prévention des risques naturels et aux enjeux du changement climatique. Il valorisera la rivière Dordogne et les solutions fondées sur la nature, l'intégration environnementale des outils de production d'énergie renouvelable, les mobilités douces et s'appuiera sur un collectif d'acteurs public-privé-civil.

➤ **Projet démonstrateur d'excellence alimentaire en Bergeracois (projet n°1)**

Le projet explore les opportunités offertes par un programme alimentaire territorial pour à la fois consolider et dynamiser des productions agricoles durables et préserver des espaces stratégiques pour la protection de la ressource en eau. Initié en 2015, le projet mené par la Communauté

d'Agglomération Bergeracoise, a pour objectif de développer une maîtrise foncière publique sur des espaces agricoles, situés en périphérie d'anciens captages d'eau potable aujourd'hui abandonnés pour des problèmes de qualité d'eau et à reconquérir. En 2021, un travail d'étudiant porté par EPIDOR dans le cadre d'un stage avait permis d'analyser la vulnérabilité des nappes alluviales du bassin de la Dordogne. Ces analyses ont été approfondies sur le secteur du Bergeracois et partagées en début d'année 2022 avec les services de l'agglomération.

➤ **Projet démonstrateur de la ferme d'élevage 2050 (projet n°2)**

L'adaptation des exploitations agricoles est identifiée comme l'un des enjeux primordiaux pour le bassin versant de la Dordogne, compte tenu de son caractère rural et de l'importance des activités agricoles. Les problématiques des fermes d'élevage, particulièrement menacées par des difficultés économiques et impactées par le changement climatique (disponibilité en eau, production de fourrages) ont été spécifiquement étudiées dans le cadre de Dordogne 2050. Le projet démonstrateur s'est appuyé sur l'exemple d'un GIEE dans le département du Cantal et a mis en regard : les pistes d'adaptation agronomique, pour la production fourragère en particulier, les solutions d'approvisionnement en eau, les services environnementaux rendus par les systèmes d'élevages prairiaux, les enjeux de conservation des milieux aquatiques et humides, la valorisation des productions, les revenus agricoles. L'étude propose une méthode d'analyse applicable à l'échelle des exploitations et des solutions d'adaptation qui pourraient être expérimentées à l'échelle d'un ou plusieurs territoires. Ce type d'expérimentation pourrait se développer sur le haut bassin en 2023 en lien avec les acteurs agricoles.

II-2 QUALITÉ DES EAUX

II-2.1 Contexte et objectifs : conserver la qualité des eaux du bassin pour préserver des atouts écologiques, économiques et un territoire attractif

La qualité des eaux des rivières, des lacs et des nappes est un facteur important, qu'il est nécessaire de préserver pour la bonne santé des milieux et des espèces aquatiques, mais aussi pour les usages de l'eau, notamment la production d'eau potable et la baignade, très exigeants en matière de qualité. Disposer d'une bonne qualité des eaux permet ainsi de conserver des espèces et des milieux sensibles et rares, dont la présence contribue à l'image de marque des rivières. C'est aussi un atout économique car les coûts de traitement d'une eau brute de bonne qualité sont moindres ou encore parce que la baignade et les loisirs nautiques sont des éléments d'attrait majeurs pour le tourisme.

Dans le contexte des changements climatiques, le maintien d'une bonne qualité des eaux devient prioritaire. D'une part en raison de la diminution de la capacité de nombreux petits cours d'eau à diluer les pollutions, et d'autre part pour conserver les meilleures capacités auto épuratoire des milieux récepteurs. Si en approche générale, les eaux du bassin de la Dordogne présentent une qualité préservée, on constate des tendances de dégradation, en raison notamment de phénomènes d'eutrophisation (enrichissement des eaux en matières nutritives, principalement nitrates et phosphates). La qualité bactériologique ainsi que les micropolluants (phytosanitaires, métaux, résidus médicamenteux) peut également être préoccupants sur certains secteurs.

Les acteurs concernés par les politiques de préservation de la qualité des eaux sont nombreux : usagers, pollueurs, gestionnaires... Ils impliquent les collectivités, les acteurs socio-économiques, les consommateurs. Les réglementations, les politiques et les plans d'action sont multiples et pas toujours coordonnés.

II-2.2 Stratégie d'action : analyser les tendances, apporter des visions d'ensemble et prospecter de nouvelles voies d'adaptation

L'établissement développe plusieurs voies d'actions complémentaires. Il cherche à améliorer les connaissances sur la situation qualitative des cours d'eau, des plans d'eau et des nappes et tente d'évaluer comment les milieux et les usages peuvent être affectés par les dégradations de la qualité des eaux qui peuvent être observées. Il réalise des diagnostics et identifie des axes de travail correspondant aux problèmes prioritaires du bassin de la Dordogne. Des collaborations scientifiques sont développées avec des institutions de recherche technologiques ou universitaires.

Des actions sont menées pour sensibiliser les acteurs et contribuer à une plus grande prise de conscience des problèmes et des enjeux liés à la qualité des eaux. La mission contribue ainsi aux réflexions sur les stratégies de préservation et de reconquête de la qualité des eaux répondant aux enjeux du bassin, dans le cadre notamment des démarches de planification comme les SAGE par exemple.

Des actions de conseil et d'accompagnement peuvent se développer autour de projets ou de problèmes concrets rapportés par des acteurs locaux (collectivités, usagers, gestionnaires...). EPIDOR aide les intéressés à trouver des solutions adaptées et cherche en même temps à développer des expérimentations reproductibles ou transférables.

Les principaux thèmes travaillés, en relation avec les caractéristiques du bassin de la Dordogne, sont : la qualité des eaux de baignade (en lien avec l'importance touristique des loisirs aquatiques) ; la lutte contre l'eutrophisation, la maîtrise des pollutions diffuses et les dangers liés aux micropolluants (en lien avec les engagements de la Réserve de biosphère et les atouts du bassin en termes de qualité de la vie, de bien vivre et de santé) ; la surveillance des eaux fluvio-estuariennes (en lien avec les enjeux de l'estuaire de la Gironde, travaillés notamment au sein du consortium MAGEST).

II-2.3 Actions réalisées en 2022

➤ Révision de profils de baignade

Dans la continuité des actions engagées en 2019 pour l'appui technique aux collectivités responsables de baignade, cette année a vu aboutir les révisions de profils du plan d'eau de La Tour d'Auvergne (63) et du Coiroux (19). Ces collectivités possèdent désormais un plan d'actions opérationnel pour reconquérir et maintenir la qualité des eaux et un réseau de partenaires qui agissent sur ces sous bassin versants. En effet, les gestionnaires GEMAPI, les chambres d'agriculture, les services eau potable et assainissement, sont associés pour travailler à l'échelle du bassin versant du plan d'eau.

Pour partager ces retours d'expériences aux gestionnaires de baignade du bassin Dordogne, des outils de gestion pratiques ont été élaborés et partagés avec les acteurs de la gestion des eaux de baignade (Agence de l'Eau, ARS, etc...). Ces outils sont disponibles pour les gestionnaires de baignade : modèle de CCTP pour la révision des profils de baignade, méthodologies de surveillance, recommandation d'actions à mettre en place sur les bassins versants, actions préventives, etc...

➤ Etude de caractérisation des couasnes karstiques de la Dordogne lotoise

En partenariat avec le PNR des Causses du Quercy et le département du Lot, une mission réalisée par Margot PERSAC du 16 août au 14 octobre 2022 a permis de caractériser les apports karstiques dans les 38 bras morts de la Dordogne lotoise. A partir de mesures de conductivité et de température, l'alimentation des couasnes par le karst a pu être approchée : 10 sont alimentées par des eaux karstiques. Cette étude a aussi permis de réaliser des inventaires des plantes aquatiques présentes dans ces milieux.

Les bras morts en connexion avec la Dordogne et les eaux souterraines karstiques présentent un biotope particulier. Ces milieux sont aussi riches qu'ils sont vulnérables face aux transferts rapides des pollutions dans le karst.

➤ Réseau d'observation de l'eutrophisation

Pour compléter le travail réalisé depuis 2020 sur le thème des cyanobactéries et mieux comprendre les phénomènes qui pourraient être à l'origine de leur développement, il est apparu nécessaire d'adopter une approche large de surveillance de l'eutrophisation sur les différents types de milieux aquatiques du bassin : plans d'eau et les rivières. Celle-ci peut se manifester par des proliférations de plantes aquatiques, d'algues filamenteuses, de diatomées ou de cyanobactéries. L'objectif du réseau d'observation est d'anticiper l'évolution des phénomènes d'eutrophisation en lien avec les changements climatiques et fournir des recommandations pour les politiques publiques et les acteurs de la gestion de l'eau.

Une journée technique a eu lieu le 16 juin 2022 en présence de chercheurs universitaires et de l'INRAE. Cette formation à destination des techniciens rivières et autres professionnels des milieux aquatiques, a permis de comprendre les causes et les conséquences de l'eutrophisation et de pouvoir reconnaître ses manifestations. Des outils simples d'utilisation ont été mis en place pour faciliter la participation des techniciens au réseau d'observation : application pour saisir des données sur le terrain et clé de détermination visuelle des macro algues.

Après la collecte et le partage des observations, l'objectif est d'alimenter une réflexion sur une stratégie plus ciblée : mettre en place des indicateurs de suivi. Aussi, le développement auprès du grand public de ce réseau permettrait d'avoir des observations beaucoup plus larges et de sensibiliser les usagers de milieux aquatiques. Un projet de sciences participatives a été déposé auprès de l'Agence Nationale de la Recherche fin 2022.

➤ Etude de la qualité des eaux de l'Isle

Deux stages ont eu lieu concernant la qualité des eaux de l'Isle. Un partenariat avec l'IUT génie biologique de Périgueux a permis d'élaborer un diagnostic, de mener des campagnes de prélèvement et d'analyser les échantillons au sein du laboratoire universitaire. D'autres partenaires ont été associés à cette étude : les syndicats (SMBI et SIETAVI), les Départements (24 et 33), l'agglomération de Périgueux et les communes riveraines, les ARS et l'AEAG.

Les résultats ont montré que l'axe Isle présente une qualité physico-chimique relativement bonne par rapport aux nutriments. Par contre, la qualité bactériologique est dégradée (par rapport aux normes baignade) sur quasiment l'ensemble du linéaire.

Il existe de nombreuses volontés de développer les loisirs aquatiques sur le bassin de l'Isle. Ces stages ont permis de mieux cibler les actions à engager. De plus, ces données serviront à alimenter les connaissances pour améliorer la gestion du DPF. Aussi, la compatibilité de la qualité avec le maintien des usages est une composante essentielle pour l'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du bassin de l'Isle. Enfin, les connaissances acquises sur la qualité des eaux alimenteront les orientations du futur schéma de gestion des berges de l'Isle.

➤ **Bilan du programme de réduction des effluents fromagers sur la haute Dordogne**

Dans le cadre de la lutte contre l'eutrophisation de la retenue de Bort-les-Orgues, un programme d'aide à la mise en œuvre de solutions de gestion et de traitement des effluents fromagers avait été mis en place par EPIDOR entre 2008 et 2012. Après un diagnostic des 161 exploitations fromagères, 58 exploitations avaient été retenues pour bénéficier de subventions exceptionnelles. L'abattement de pollution était significatif.

10 ans après, un bilan a été mené à travers le stage de Doriane Kieffer du Master 2 de Bordeaux sciences Agro. Il en ressort que les équipements mis en place (couverture de fumières, traitement du lactosérum, augmentation des capacités de stockage, ...) sont dans l'ensemble toujours opérationnels. Les agriculteurs enquêtés se disent satisfaits et témoignent d'un gain financier lié au temps imparti aux épandages et à la meilleure valorisation agronomique des effluents. La mise à jour des calculs de flux de nutriments arrivant dans la retenue montre que les sous-bassins versants ayant les flux d'azote et de phosphore les plus élevés sont la Rhue et les sources de la Dordogne. De plus, la comparaison avec les apports domestiques et industriels montre que l'agriculture est le plus grand pourvoyeur de nutriments à hauteur de 95 % des apports bruts.

Cette étude a mis en évidence la pertinence des solutions du programme effluents fromagers pour réduire l'impact des effluents d'élevages sur les milieux aquatiques. Des programmes de grande ampleur et adaptés aux pratiques des exploitations apparaissent indispensables pour limiter les risques liés à l'eutrophisation, d'autant plus dans le contexte des changements climatiques qui vont accélérer les dégradations de la qualité des eaux.

➤ **Poursuite du consortium MAGEST**

Depuis 2004, la qualité des eaux de l'estuaire de la Gironde est surveillée à travers un réseau de mesure en continu MAGEST (MArel Gironde ESTuaire). L'accord de consortium signé en 2021 est en cours pour 4 ans. Il engage 14 signataires dont EPIDOR qui est plus particulièrement concerné par les stations de Libourne, St Denis-de-Pile et Branne. Deux nouvelles stations au niveau d'Ambès, une sur la Garonne, une sur la Dordogne, ont été mises en place. Elles permettront de mesurer l'influence de chacun des fleuves sur le bouchon vaseux.

En 2022, malgré les fortes températures et une présence très longue du bouchon vaseux, les premières données ne montrent pas de désoxygénation sévère au niveau de Libourne.

➤ **Suivi des réseaux thermiques des rivières**

Un inventaire des sondes thermiques en continu sur le bassin Dordogne a été réalisé en 2019. Il a mis en évidence qu'une multitude d'acteurs développe ces mesures et que les données produites ne sont pas mises en commun. Certains secteurs, non surveillés, ont pu être équipés au moyen de sondes mises à disposition par EPIDOR pour amorcer l'acquisition de données. Ce fut le cas du Cantal en 2020 et 2021 en coordination avec le réseau de contrôle départemental, la fédération de pêche et les techniciens GEMAPI. Les objectifs de ces mesures en continu peuvent être soit temporaires dans le cas d'une étude d'impact par exemple, soit à long terme pour surveiller les conséquences des changements climatiques. Ces données mettent en évidence les stations où la température est un facteur limitant pour la biologie.

L'étude menée sur la Vézère en 2020 et 2021, en partenariat avec la fédération de pêche, avait mis en place 25 sondes sur la Vézère et ses affluents. Il a été décidé de conserver ces mesures en 2022 pour avoir un étiage plus représentatif que celui de 2021. A l'automne 2022 la majorité des sondes a pu être récupérée pour procéder à l'analyse des données, certaines pourront cependant être maintenues par la fédération de pêche pour un suivi à long terme.

II-3 RESSOURCE EN EAU ET ETIAGE

II-3.1 Contexte et objectifs : face aux effets du changement climatique, concilier les usages de l'eau les uns avec les autres et avec la vie aquatique

L'eau est un élément naturel indispensable pour la vie, et particulièrement pour la vie aquatique, que l'Homme utilise aussi comme une ressource à des fins domestiques ou économiques (agriculture, industrie dont hydroélectricité, tourisme).

La coexistence de multiples usages de l'eau a fait naître un besoin de gestion équilibrée de la ressource du point de vue quantitatif à l'échelle des bassins versants. Ces enjeux de partage et de préservation de la ressource pour les milieux sont plus visibles en été, lorsque la demande en prélèvements est la plus forte et que les débits des rivières et niveaux des nappes sont les plus faibles. Ils peuvent également se révéler importants en hiver. L'accroissement de prélèvements hivernaux pour le remplissage des retenues n'est pas sans impact sur le fonctionnement des milieux aquatiques.

Avec l'évolution des régimes hydrologiques – baisse du débit moyen annuel des cours d'eau et de leurs débits d'étiage, accentuation et allongement des étiages, moindre recharge des nappes – causées par le changement climatique, les risques de tension entre les usages de l'eau et les menaces sur la vie aquatique s'amplifient. Et l'approche de la thématique « quantité d'eau » évolue et prend de l'ampleur. Peu à peu les logiques de secteurs et de gestion de crise (sécheresse, inondations) sont complétées par des démarches territoriales et prospectives multi-partenariales de conciliation des usages et des enjeux de l'eau (idée d'anticiper pour ne pas vivre crise après crise). C'est notamment dans ce sens que le Comité de bassin Adour-Garonne a défini en 2022 une stratégie de gestion quantitative de la ressource en eau, territorialisée par EPIDOR à l'échelle du bassin de la Dordogne.

II-3.2 Stratégie d'action : observer, modéliser, proposer des solutions concrètes d'adaptation, concerter et responsabiliser

En 2022, EPIDOR a animé la rédaction d'une feuille de route stratégique pour la gestion quantitative de la ressource en eau du bassin de la Dordogne (2023- 2027). Issue de la déclinaison de la feuille de route Adour-Garonne et des réflexions des acteurs du bassin, elle met particulièrement en valeur les points suivants :

✓ Améliorer la connaissance en observant et modélisant

EPIDOR pilote depuis 2010, le réseau d'observation et de suivi des cours d'eau en étiage qui mobilise les techniciens rivières de 18 structures partenaires. Au même titre que ceux du réseau ONDE de l'OFB, ses constats sont présentés en comités départementaux de gestion de l'eau et mis à disposition du public via le site www.debits-dordogne/etiage.fr.

Avec plus de 10 ans de recul, le dispositif a permis et permet d'acquérir des connaissances solides sur le fonctionnement et la réactivité des petits cours d'eau. Un indice de sensibilité de chaque cours d'eau et un indice global de l'état des cours d'eau ont été développés pour illustrer les évolutions hebdomadaires et annuelles des cours d'eau.

Pour donner suite à l'étude Dordogne 2050 et coordonner les travaux de modélisation réalisés à des échelles plus fines, l'établissement souhaite se doter d'une expertise interne (sous la forme d'une thèse) pour modéliser le fonctionnement des différents compartiments hydrologiques, produire des bilans quantitatifs et apporter une aide à la décision à l'échelle du bassin Dordogne.

✓ **Proposer des solutions concrètes d'adaptation, suivre, accompagner des projets démonstrateurs**

EPIDOR souhaite accompagner l'émergence de solutions d'adaptation pratiques et concrètes à travers la mise en œuvre de projets démonstrateurs, concept identifié dans le cadre de Dordogne 2050 : réutilisation d'eau usées traitées, plans de désimperméabilisation, gestion de l'eau dans les élevages de moyenne montagne, etc...

✓ **Concerter et responsabiliser pour mettre en œuvre une gestion équilibrée de la ressource**

L'établissement prend part à l'émergence et l'animation de programmes d'actions multi-partenariaux sur des bassins versants prioritaires (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du bassin de l'Isle (PTGE), Contrat de progrès territorial du bassin de la Dronne). Ces programmes visent la responsabilisation des acteurs locaux dans la mise en œuvre des solutions d'adaptation.

EPIDOR porte et anime trois des quatre SAGE présents sur le bassin de la Dordogne et par ce biais anime localement les réflexions autour de la gestion quantitative de la ressource.

II-3.3 Actions réalisées en 2022

➤ **Le réseau d'observation et de suivi des cours d'eau à l'étiage, plus de dix ans de recul**

Initié en 2010, le réseau de suivi et d'observation de cours d'eau en période d'étiage permet d'évaluer l'état biologique des petits affluents. Trois objectifs principaux sont poursuivis : disposer d'informations objectives, complètes, fiables et publiques sur les cours d'eau à l'étiage, enrichir l'expertise scientifique sur l'état des cours d'eau en période d'étiage et sur leur réaction aux prélèvements, aider à la décision les acteurs de la gestion de l'eau (Etat, Organisme Unique, Agence de l'Eau...) et apporter des éléments permettant d'améliorer la gestion et l'anticipation des périodes de crise. En effet, les observations hebdomadaires du réseau complètent la surveillance existante (réseau ONDE de l'OFB et stations hydrométriques de l'Etat). Sur le terrain, au droit de chaque station, les techniciens des 18 structures partenaires (syndicats de rivière, communautés d'agglomération et de communes et Fédération de pêche) réalisent une estimation de débit et en déduisent une classe d'état biologique du cours d'eau : acceptable pour la vie aquatique, difficultés pour la vie aquatique, mise en péril de la vie aquatique, flaques ou assec. La participation de ces agents connaissant bien leur bassin versant est une plus-value pour le réseau et leur appréciation de terrain contribue à la précision du dispositif.

En 2022, le réseau s'est étoffé avec trois nouvelles stations sur l'amont du bassin de l'Isle. Il compte désormais 81 stations sur 74 cours d'eau.

Le 7 avril, les techniciens ont été réunis pour une réunion bilan de l'étiage 2021 et lancement de la campagne 2022. La nouvelle interface de saisie des observations et le site internet de visualisation des données ont notamment été présentés. En 2022, les observations ont commencé le 20 mai pour se terminer le 18 novembre. Ainsi, 1 802 observations ont été effectuées au cours de 26 semaines de suivi. L'étiage 2022 a été long et sévère pour les petits affluents comme l'illustre l'indice global de l'état écoulement des cours d'eau 2022 qui est de 4,4/10. La campagne a été éprouvante pour les observateurs ainsi que pour les agents d'EPIDOR qui ont échangé très régulièrement avec les agents de l'OFB et les services des DDT, et ont contribué à la quasi-totalité des comités départementaux de gestion de l'eau (à un rythme hebdomadaire en Corrèze, dans le Lot et en Dordogne).

EPIDOR a produit un retour d'expérience durant l'été 2022 diffusé au comité syndical en fin d'année.

Les activités en cours concernent la rédaction du rapport bilan 2022 du réseau qui paraîtra début 2023, la contribution à la rédaction de l'arrêté-cadre interdépartemental du bassin de la Dordogne et de l'arrêté-cadre du département de la Dordogne (qui a prévu d'intégrer six stations du réseau de surveillance d'EPIDOR).

➤ Réseau d'observation de l'eutrophisation

Le bassin versant de l'Isle connaît régulièrement des périodes de tensions sur la ressource en eau. Au cours de celles-ci, la satisfaction des divers usages de l'eau et celle des besoins naturels des milieux aquatiques sont mises en question. Le changement climatique dont les effets sont déjà mesurables pourrait accentuer à moyen ou long terme les tensions sur ce territoire de plus de 3 700 km². C'est dans ce contexte que l'idée d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) sur le bassin de l'Isle est née.

Grâce à une approche globale et co-construite, le PTGE vise un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire dans des actions, pour atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles assurant la préservation des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant. C'est une démarche promue et financée par l'Etat.

Le 5 mars 2021, suite à la demande du Préfet de la Dordogne, coordonnateur du bassin versant de la Dordogne, le comité syndical d'EPIDOR a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) sur le bassin de l'Isle.

Le 29 juin 2021, le comité de pilotage s'est réuni une première fois pour partager le document de présentation du PTGE et les trois problématiques auxquelles il devra répondre.

Le 21 juin 2022 après une phase de recrutement des bureaux d'étude, le comité de pilotage s'est réuni une deuxième fois. La méthode d'élaboration du PTGE en trois phases a été présentée et validée.

Puis la première phase, dédiée à l'écoute des acteurs et au diagnostic, a été lancée :

- réunion de trois groupes de travail thématiques : agriculture, autres usages, milieux naturels ;
- réunion en visioconférence du groupe de travail transversal ;
- travail sur le diagnostic de la ressource, des usages et des milieux (collecte des données et premiers résultats) et sur la méthode du bilan quantitatif par les bureaux d'étude IES et Hydrogen ;
- réalisation de 45 entretiens d'écoute individuelle par les bureaux d'étude API et Helixeo.

En 2022, le comité technique s'est réuni 16 fois pour préparer les rencontres, coordonner les travaux des prestataires et contribuer au diagnostic.

La première phase se poursuivra début 2023 avec trois ateliers géographiques et sera clôturée le 21 mars 2023 par le troisième comité de pilotage.

➤ La rédaction de la feuille de route stratégique pour la gestion quantitative de la ressource en eau du bassin de la Dordogne

Dans la perspective des effets du changement climatique et des difficultés prévisibles à l'horizon 2050 pour respecter les débits d'objectifs d'étiage (DOE) du SDAGE, le comité de bassin Adour-Garonne a défini une stratégie de gestion quantitative de la ressource en eau en cinq axes, qu'il recommande de territorialiser à l'échelle des sous-bassins versants d'Adour-Garonne.

Au cours de l'année 2022, EPIDOR a animé, avec l'aide du secrétariat technique de bassin et en lien avec la commission territoriale Dordogne, l'élaboration de la feuille de route du bassin de la Dordogne via les étapes suivantes :

- compilation des connaissances existantes sur la situation actuelle et future du bassin de la Dordogne (horizon 2050) ;

- partage du diagnostic des effets attendus du changement climatique sur le bassin et des enjeux, intervention d'experts en réunion du bureau d'EPIDOR ;
- recueil des idées d'actions opérationnelles auprès des acteurs du bassin et suivi des démarches locales en cours ;
- rédaction de la stratégie (production du document « Feuille de route 2022-2027 du bassin de la Dordogne ») avec les contributions du Comité syndical d'EPIDOR, de la Commission territoriale Dordogne, des Chambres d'agriculture et de l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) ;
- présentation du projet de feuille de route au Comité départemental de l'eau Dordogne, à la Commission Terre-Mer et à la CLE du SAGE Isle-Dronne ;
- rédaction de fiches projets opérationnels dès 2023 (production du document « Les projets opérationnels dès 2023 ») avec les contributions des structures GEMAPI, EPCI et PNR (sollicités par courrier) et de la Commission territoriale Dordogne ;
- échanges avec les EPTB d'Adour-Garonne et l'Association Nationale des Elus des Bassins (ANEB) pour partager les avancées et difficultés rencontrées dans la construction des feuilles de route ;
- présentation de la stratégie et des projets opérationnels au Comité de bassin Adour-Garonne (juin et décembre 2022).

La feuille de route du bassin de la Dordogne se décline en six axes, à savoir :

- Axe 1 : Consolider et partager les connaissances sur la ressource, les usages, les milieux et les solutions d'adaptation ;
- Axe 2 : Conduire des démarches de retour à l'équilibre quantitatif et d'anticipation ;
- Axe 3 : Engager des programmes d'économies d'eau, d'efficacité-adaptation des usages et de restauration des milieux pour réduire les déséquilibres ;
- Axe 4 : Planifier les prélèvements et faciliter la gestion collective des usages ;
- Axe 5 : Réduire les périodes de crise quantitative et contribuer à leur gestion optimale ;
- Axe 6 : Sécuriser le soutien d'étiage et les besoins des milieux et des usages sur le long terme.

19 projets opérationnels dès 2023 ont fait l'objet de fiche-actions.

En 2023, EPIDOR animera la mise en œuvre de la feuille de route et lancera les actions dont il est le porteur.

➤ **Les échanges avec les étudiants de Bordeaux Sciences Agro**

En 2022, EPIDOR a travaillé avec les étudiants de la spécialisation « Agroécologie et gestion des ressources » de Bordeaux Sciences Agro, en lien avec la communauté de communes du Périgord Ribéracois :

- dans le cadre d'un projet de classe 2021-2022 (18 étudiants) sur l'adaptation des besoins en eau des cultures dans la perspective du changement climatique ;
- puis dans le cadre d'un projet de groupe 2022-2023 (3 étudiants) sur la sécurisation des besoins en eau des cultures dans la perspective du changement climatique.

L'établissement leur a présenté le SAGE Isle-Dronne et les travaux d'EPIDOR sur la thématique « Gestion quantitative de la ressource en eau ».

II-4 HYDROÉLECTRICITÉ ET ÉCLUSÉES

II-4.1 Contexte et objectifs : réduire l'impact des grands barrages hydroélectriques sur les rivières du bassin de la Dordogne

Le bassin versant de la Dordogne abrite l'un des plus grands complexes hydroélectriques français. Les grandes chaînes hydroélectriques de la haute Dordogne, de la Maronne, de la Cère et de la Vézère ont fortement transformé le bassin versant. Leur présence et leur gestion ont des conséquences importantes sur les écosystèmes et certains usages sur de vastes territoires, comprenant les grandes retenues, les rivières court-circuitées et les cours d'eau situés en aval. En effet, les grands barrages modifient les régimes de débits des cours d'eau situés en aval (éclusées, déplacements d'eau saisonniers), dérivent des portions de bassin versants, stockent certains apports des bassins amont et altèrent le transport solide ainsi que les équilibres hydro-sédimentaires. Le fonctionnement des usines provoque également le marnage du niveau d'eau des retenues en amont.

Pour mieux équilibrer les enjeux de la production énergétique hydroélectrique et ceux des milieux et des usages du bassin versant, des compromis doivent être recherchés. Ces compromis doivent être équilibrés et impliquer l'ensemble des acteurs qui sont partie prenante de la gestion des grands ouvrages et de ceux qui en subissent les impacts.

II-4.2 Stratégie d'action : analyser les impacts, expérimenter et partager des actions innovantes avec l'Etat concessionnaire et les exploitants des ouvrages et inscrire les solutions sur le long terme

Pour améliorer la conciliation entre l'usage énergétique, l'environnement et les autres usages et, d'une façon plus générale, pour renforcer l'intégration environnementale de la grande hydroélectricité dans le bassin de la Dordogne, l'expérimentation et la concertation ont été identifiées comme des voies de travail porteuses de progrès. C'est l'objet du partenariat de la « Convention Eclusées », mis en œuvre depuis 2004, associant l'Etat, EDF, l'Agence de l'eau Adour-Garonne et EPIDOR. La convention prévoit un programme d'actions, ainsi qu'un dispositif de suivi et d'animation assuré par EPIDOR.

Les résultats positifs expérimentés dans la convention relèvent d'un dispositif contractuel. Leur inscription dans le long terme nécessite un travail au niveau des règlements des concessions hydroélectriques. C'est pourquoi, EPIDOR travaille, avec l'Etat, aux différentes possibilités de valoriser les résultats de la convention éclusées dans les processus de renouvellement des concessions hydroélectriques. En 2012, EPIDOR avait ainsi contribué à la rédaction de la note GEDRE (Gestion Equilibrée et Durable de la Ressource en Eau).

Le modèle partenarial de la « Convention éclusées » a été transposé aux ouvrages hydroélectriques du Bergeracois avec la « Convention bergeracois » en 2020 (voir mission « Poissons migrants ») et à la chaîne hydroélectrique de la Tarentaine avec la « Convention Artense » en 2022 (voir mission « SAGE et action territoriale »).

II-4.3 Actions réalisées en 2022 :

➤ Etude de la Vézère amont soumise aux éclusées hydroélectriques

Les enjeux écologiques de la Vézère n'avaient jusqu'à présent pas été considérés de façon prioritaire dans la « Convention éclusées ». C'est maintenant chose faite puisque les partenaires de la convention ont décidé d'engager une étude sur la Vézère entre les barrages de Treignac-Bariousses et du Saillant. Cette étude menée en partenariat avec la Fédération de pêche de la Corrèze a démarré en septembre 2020. Son objectif est d'appliquer sur la Vézère les méthodes et le savoir-faire acquis précédemment sur la Dordogne, la Maronne et la Cère en matière de diagnostic et de réduction de l'impact écologique du fonctionnement des ouvrages hydroélectriques.

Depuis le lancement de l'étude, une cartographie des habitats aquatiques a été réalisée ainsi qu'une analyse hydrologique. Les résultats que le lit de la rivière présente un fort déficit de galets et graviers, bloqués par les ouvrages amont. Seuls certains secteurs présentent des habitats aquatiques et piscicoles variés. Un dispositif de suivi thermique a été installé et est en cours d'analyse par la FDAAPPMA de la Corrèze. En 2021 et 2022 des suivis biologiques et des inventaires piscicoles ont également été réalisés.

En fonction du diagnostic, des propositions d'actions concernant l'adaptation du fonctionnement des usines ainsi que l'aménagement ou la restauration de certains sites seront élaborées et débattues avec les partenaires de la convention.

➤ **Bilan des expérimentations 2022 de la « convention éclusées »**

Les suivis réalisés en 2022 sur différents compartiments de la vie aquatique de la rivière Dordogne confirment les importantes améliorations apportées à la gestion des ouvrages hydroélectriques depuis plusieurs années. Les consignes mises en place au niveau de l'exploitation des grands barrages permettent de limiter une grande partie des impacts qui étaient auparavant observés sur plusieurs espèces piscicoles, sur la rivière Dordogne notamment. Sur la Maronne et sur la Cère, les caractéristiques des usines (type et taille des turbines) ne permettent pas une gestion des baisses de débit aussi précise que sur la Dordogne et dans les gammes de débit les plus faibles, des impacts continuent d'être observés à certaines périodes.

Des écarts sont observés entre des pratiques d'exploitation qui ont été beaucoup améliorées durant la période du printemps et les consignes contractuelles de la convention, qui elles n'ont pas été changées. L'inscription incomplète des améliorations mises en œuvre depuis plusieurs années dans le dispositif contractuel pose question quant à leur pérennité. En effet, aujourd'hui ce sont les dispositions formalisées dans la « Convention éclusées » qui sont prises comme référence pour les futurs règlements des barrages concédés. Et celles-ci restent insuffisantes pour garantir une bonne protection des milieux aquatiques.

➤ **Etude du potentiel de restauration des habitats de poissons migrateurs sur la Cère aval**

EPIDOR porte une étude consacrée à la Cère, en coordination avec le Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA). Elle vise à identifier les problématiques qui concernent les habitats nécessaires aux poissons entre la confluence avec la Dordogne et le barrage de Brugales. Ce tronçon de 14 km connaît des problèmes récurrents d'exondation de frayères de poissons lithophiles, notamment printaniers (ombre, vandoise, goujon, barbeau...) et d'échouage d'alevins. Cette étude permettra de déterminer les priorités de gestion, par exemple en termes de gestion des débits, de suppression de zones piègeuses ou de restauration d'habitats favorables à la reproduction. Des aménagements pourront être réalisés à l'issue de cette étude.

➤ **Restauration d'habitats piscicoles en aval d'Argentat-sur-Dordogne**

En lien avec la « Convention éclusées », avec la gestion du DPF et la gestion des poissons migrateurs, EPIDOR a poursuivi l'action initiée en 2015 qui vise à restaurer des frayères de poissons lithophiles (saumon, truite, lamproie...) et des zones de croissance et de refuge (bras vifs) sur la Dordogne en aval d'Argentat. En 2022, une frayère de 1200 m² et un bras vif de 200 m de long ont été restaurés au niveau de la commune de Bassignac-le-Bas. La frayère a été restaurée par un apport de granulats (graviers, galets) favorables à la reproduction des poissons. Le bras vif a été restauré en abaissant et en nivelant son fond pour qu'il reste en eau lors des faibles débits de la Dordogne et qu'il ne puisse pas causer du piégeage de poissons lors des baisses de niveau d'eau.

II-5 INONDATIONS

II-5.1 Contexte et objectifs : ne pas aggraver les risques d'inondation et traiter des problématiques qui sont particulières au bassin de la Dordogne

Au sortir de plusieurs décennies durant lesquelles la sensibilité des territoires aux inondations a nettement augmenté, le bassin de la Dordogne, par son caractère rural, conserve une exposition relativement modérée aux risques d'inondation. Mais des risques importants existent à l'échelle de ce grand territoire hydrographique. Des enjeux majeurs se concentrent le long des principaux axes hydrographiques, justifiant d'ailleurs l'identification de quatre Territoires à Risque Important d'Inondation (TRI) par l'Etat : Tulle-Brive-Terrasson (rivières Corrèze et Vézère), Périgueux (rivière Isle), Bergerac-Pays Foyen (rivière Dordogne) et Libourne (rivière Dordogne avec l'influence maritime et un linéaire important de digues). On trouve également des secteurs inondables le long de cours d'eau plus petits, avec parfois des enjeux importants comme dans le secteur d'Aurillac (rivière Jordanne).

Le long de ces principales rivières, les grandes crues de référence sont relativement anciennes, ce qui ne facilite pas la mobilisation autour de cette problématique des inondations. C'est une réelle difficulté propre au sujet des inondations que de parvenir à impulser des actions de prévention sur des risques qui finalement sont mal perçus par les acteurs, mais qui pourtant peuvent être très impactant. En plus, lorsque les inondations surviennent, l'action dans l'urgence et les fortes motivations à rapidement sortir de la crise ne sont pas toujours propices à une action réfléchie, posée et à la planification d'actions de prévention à mener sur le long terme.

Sur des affluents plus petits ou sur d'autres chemins de l'eau, les écoulements peuvent vite gonfler lors d'épisodes orageux intenses. Des phénomènes de ruissellement interviennent alors, pouvant se traduire de différentes façons : débordement de ruisseaux ou de réseaux d'eaux pluviales, coulées de boue, glissements de terrain, etc. Ces phénomènes diffus peuvent intervenir partout. Leur survenue pourrait s'accroître avec le changement climatique. Des dommages importants sont régulièrement observés, par exemple lors d'épisodes printaniers en 2007, 2008 et plus récemment en 2018.

Face à ces différents risques d'inondation, EPIDOR conformément à l'article 3 de ses statuts qui déterminent l'établissement en tant qu'EPTB à agir pour faciliter la prévention des inondations, s'est engagé dès 2008 dans l'animation de Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI).

II-5.2 Stratégie d'action : analyser et connaître les risques propres au bassin versant et aider les collectivités à mieux prendre en compte les risques d'inondation

La stratégie s'articule principalement autour du PAPI du bassin de la Dordogne. Elle consiste notamment à :

- développer la connaissance et l'expertise sur les phénomènes propres au bassin versant (influence des grands barrages sur les crues, crues fluvio-estuariennes, sensibilité des territoires aux ruissellements) et la partager avec les acteurs du bassin ;
- aider les collectivités locales à répondre à leurs obligations : information et sensibilisation de la population, mise en place de repères de crues, développement des Plans Communaux de Sauvegarde pour l'alerte, gestion des ouvrages de défense contre les crues... ;
- les accompagner autour des problèmes qui se posent sur leur territoire et dans les actions non obligatoires qu'elles souhaitent engager (diagnostics de secteurs inondés, actions de réduction de vulnérabilité, mise en place de systèmes d'alerte locaux...)

- favoriser la connaissance et la prise en compte du risque d'inondation dans les documents de planification, en particulier les phénomènes de ruissellement qui restent difficiles à appréhender.

II-5.3 Actions réalisées en 2022 :

➤ Deuxième avenant du PAPI

Un avenant a été présenté auprès de la commission inondation de bassin le 17 novembre 2021 pour intégrer 2 nouvelles actions : la réalisation de travaux de sécurisation des digues de la Corrèze à Brive par la Communauté d'Agglomération de Brive et le réaménagement du lit de la Gabanelle, affluent de la Dordogne à Bergerac, soumis à plusieurs épisodes d'inondation récents, porté par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. La demande a été approuvée et un avenant a été signé en avril 2022. Le PAPI a par la même occasion été prolongé jusqu'à fin 2023.

➤ Appui aux collectivités

En 2022, EPIDOR a continué d'apporter un suivi et une assistance technique auprès des collectivités engagées dans le PAPI autour des actions suivantes :

- diagnostics de vulnérabilité des bâtiments publics sur l'agglomération de Brive : suivi de la prestation qui a été finalisée en 2022 ;
- diagnostics de vulnérabilité des bâtiments publics sur la communauté de communes du Pays Foyen : participation au levé des seuils des bâtiments publics avant d'engager les diagnostics ;
- suivi de l'étude de diagnostic des inondations sur l'Escouach lancée par le SMER'E2M ;
- accompagnement du PETR du Grand Libournais et des collectivités locales pour les études sur les digues de la basse Dordogne : pré-diagnostic présenté en septembre 2022 ;
- suivi de l'étude sur la digue de Périgueux ; diagnostic présenté en juin 2022.

➤ Vers un PAPI 3

Après un premier plan d'action qui a porté sur la période 2008-2012, puis un second PAPI du bassin de la Dordogne qui couvre la période 2015-2023, se pose la question de la poursuite d'une action coordonnée à l'échelle du bassin de la Dordogne. Lors du comité de suivi du 15 juin 2022, l'ensemble des acteurs a exprimé le souhait de maintenir un cadre permettant aux collectivités de bénéficier d'aides financières, mais également d'une dynamique d'appui et d'animation. Ce cadre devra être adapté à des dynamiques d'avancement qui ne sont pas identiques pour toutes les collectivités. Il devra pouvoir répondre aux enjeux ciblés des 4 territoires à risque important (Brive-Tulle, Périgueux, Bergerac et Libourne) et aux enjeux plus diffus du bassin, en matière notamment de risques d'inondations par ruissellement. L'année 2023 sera consacrée à l'élaboration de ce nouveau cadre d'action.

➤ Valorisation de la cartographie des chemins de l'eau

L'étude de modélisation des chemins de l'eau réalisée en partenariat avec le Cerema suivant la méthode de calcul « Exzeco » s'est achevée en 2021. Des sorties cartographiques réalisées à l'échelle des communautés de communes ont été réalisées et diffusées à toutes les collectivités du bassin, accompagnées d'un guide d'utilisation. Une notice a également été diffusée auprès des autres acteurs de l'aménagement du territoire susceptibles d'être intéressés par cette cartographie (acteurs de la restauration écologique, de l'agriculture, gestionnaires de réseau routier...). Le suivi de cette opération réalisé en 2022 a consisté à répondre aux sollicitations de la part d'opérateurs intéressés par l'utilisation de cette cartographie (collectivités, administrations, ...). Une publication valorisant cette étude innovante a été réalisée fin 2022 avec le Cerema.

➤ Pose de repères de crue

Après plusieurs opérations de pose de repères de crue menées depuis 2009, une nouvelle opération a démarré sur la rivière Isle, en partenariat avec le SMBI (Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle), compétent en matière de Gemapi. Environ soixante sites d'implantation possibles ont été repérés et expertisés par EPIDOR en 2022 sur le territoire de l'agglomération du grand Périgueux, ainsi qu'à Saint-Astier, Neuvic, Sourzac et Mussidan. Un marché groupé à bon de commande a été passé pour la fabrication et la fourniture des repères ainsi que d'échelles graduées destinées à être installées en complément de certains repères. Des panneaux ont été réalisés afin d'apporter une information pédagogique auprès du grand public. La pose des repères doit être assurée par les services du SMBI.

➤ Livret pédagogique sur les inondations

Un livret pédagogique destiné au public scolaire du 3ème cycle (CM1-CM2-6^{ème}) a été réalisé en 2021 en partenariat avec des représentants de l'Education Nationale, les Services Risques de l'Etat et les services des Départements (notamment la Gironde). A la fin de l'année, un marché a été passé pour illustrer et mettre en page ce support. L'ouvrage a été présenté et diffusé auprès de tous les établissements scolaires du bassin versant. Une relance a été effectuée en 2022 et un suivi a été proposé aux enseignants qui souhaitaient développer des animations.

II-6 POISSONS MIGRATEURS

II-6.1 Contexte et objectifs : des efforts à intensifier pour sortir les poissons migrateurs d'une situation toujours trop précaire

Les poissons migrateurs représentent des enjeux forts pour le bassin de la Dordogne, en termes de biodiversité, d'économie, de patrimoine, de culture et de tourisme. Ils sont des emblèmes de la Réserve de biosphère. Cependant, ces espèces sont confrontées à de nombreux problèmes et la plupart d'entre elles sont aujourd'hui dans des situations très préoccupantes. Des plans de gestion et des actions de restauration sont engagés depuis de nombreuses années, avec des résultats mitigés. Tous les facteurs qui agissent sur les populations de poissons migrateurs ne sont pas précisément connus, mais certains d'entre eux ont été très largement étudiés et analysés, comme par exemple le niveau de franchissabilité insuffisant des barrages du bergeracois. Pour être efficace, la gestion de ces espèces doit être pilotée à l'échelle du bassin et doit impliquer de multiples acteurs : pêcheurs, exploitants hydroélectriques, administrations...

Elle poursuit trois grands objectifs :

- la préservation et la restauration des populations de migrateurs ;
- la préservation des usages, notamment la pêche professionnelle ;
- l'amélioration des connaissances.

II-6.2 Stratégie d'action : l'établissement développe plusieurs voies d'actions complémentaires

- l'animation d'une stratégie de bassin, présentant les problèmes à résoudre de façon hiérarchisée, en concertation avec les acteurs concernés, sous le mandat du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (depuis 1997) ;
- le portage d'actions prioritaires de la stratégie de bassin : animation de la « convention Bergeracoise » afin d'améliorer les conditions de migration et de survie au niveau du verrou stratégique des trois barrages du Bergeracois ; restauration de frayères, en lien avec la « convention éclusées » ou le programme LIFE ; appui technique, conseil et coordination des acteurs pour la restauration de la continuité écologique et des habitats piscicoles sur les axes d'intérêt comme la Dronne, la Cère ou la Maronne ;

- la réalisation d'études ou d'expérimentations destinées à améliorer les connaissances sur les populations de poissons : dévalaison de l'anguille sur la Dronne, étude et gestion du silure, comportement des poissons au niveau des ouvrages, dynamique sédimentaire des habitats de reproduction, étude des ressources alimentaires ;
- l'information et la sensibilisation (publications, conférences, vidéos...);
- la mission poissons migrateurs constitue également un appui technique auprès de diverses autres missions internes de l'établissement et de démarches territoriales ou contractuelles comme la gestion du Domaine Public Fluvial, les SAGE, la « convention éclusées ».

II-6.3 Actions réalisées en 2022

➤ **Convention sur les ouvrages du Bergeracois**

L'année 2022 correspond à la 3^{ème} année de mise en œuvre de la « Convention bergeracoise ». Animée par l'établissement, elle réunit l'Etat, EDF, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, l'OFB et EPIDOR. Elle propose un cadre partenarial pour la réalisation et le suivi d'actions destinées à améliorer la franchissabilité des barrages du Bergeracois. Cette démarche comprend 14 actions, dont des actions expérimentales et ambitieuses (par exemple l'ajout de rampes à anguilles sur le barrage de Tuilières ou la réalisation de lâchers d'eau à Mauzac pour favoriser l'attractivité de la passe à poissons du barrage). Une solution de franchissement mixte poissons et loisirs est à l'étude au niveau du barrage de Bergerac. Il permettra d'améliorer significativement la « franchissabilité » de cet ouvrage, premier que rencontrent les poissons lorsqu'ils remontent la Dordogne. Les partenaires de la convention s'intéressent fortement à ce projet. Cette convention demande un effort d'animation important, plus de 20 réunions ont été animées par EPIDOR en 2022.

➤ **Expérimentation de gestion du silure**

En complément des efforts menés sur l'amélioration des dispositifs de franchissement des barrages du bergeracois, une nouvelle voie de travail a été expérimentée depuis 2020 avec la mise en place de pêches expérimentales de régulation du Silure au droit des trois barrages avec le soutien d'EDF et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. En 3 ans, cette opération a permis de retirer 457 silures de ces endroits stratégiques. Elle a également apporté des données factuelles sur l'efficacité et la sélectivité de plusieurs engins de pêche. La situation est contrastée selon les sites. Une nette diminution de la présence du silure a été observée à l'aval de Mauzac. Très peu de captures ont été enregistrées à Tuilières. Enfin, aucune diminution du silure n'a été constatée à Bergerac malgré un nombre de captures élevé. Des questions importantes restent en suspens, en particulier sur la durabilité de la situation à Mauzac, sur la présence du silure à Tuilières et sur l'effort à déployer à Bergerac.

➤ **Lâchers d'eau expérimentaux à Mauzac**

Cette action de la « Convention bergeracoise » vise à améliorer le taux de franchissement de l'ouvrage de Mauzac en réalisant des ouvertures de vannes ponctuelles (de l'ordre de +40 m³/s pendant plusieurs heures) pour favoriser l'attractivité de la nouvelle passe à poissons du barrage. Cette action a été lancée en 2021. Au total, 15 lâchers d'eau ont été réalisés en 2021 et 7 lâchers en 2022. Pour chacune de ces deux années, ces tests ont permis d'améliorer la « franchissabilité » de Mauzac par le saumon de +10% pour un coût très faible.

➤ **Film « Migration sur la rivière Dordogne – Episode 3 »**

En 2018 et 2020, EPIDOR a réalisé deux films sur la migration et la reproduction des poissons migrateurs, et notamment du saumon, sur le bassin de la Dordogne. Suite à ces courts-métrages, un 3^{ème} épisode a été réalisé en 2022. Il présente la suite du parcours de ces espèces, et notamment la dévalaison des smolts, les jeunes saumons, vers la mer.

➤ Continuité écologique sur la Dronne

En 2022, EPIDOR a poursuivi l'assistance aux propriétaires d'ouvrages sur la Dronne pour le rétablissement de la continuité écologique. L'établissement a assuré un suivi des opérations d'équipement en cours sur certains ouvrages de la Dronne aval en lien avec les priorités établies par les partenaires dans le cadre de la stratégie apaisée de restauration de la continuité écologique.

➤ Etude de la chaîne trophique primaire

Cette action de la « Convention Bergeracoise » a pour objectif d'identifier s'il existe un manque significatif de ressources alimentaires pour les premiers stades de vie des juvéniles de poissons, et notamment de Grande alose. Lancée en 2022, il s'agit du premier état des lieux consacré au zooplancton sur la rivière Dordogne. Plus de 110 échantillons ont été prélevés par EPIDOR et sont en cours d'analyse par un bureau d'études spécialisé. Les premiers résultats semblent indiquer une diversité élevée mais une densité faible du zooplancton. Les résultats consolidés sont attendus pour février 2023.

➤ Etude de renaturation du site de Reyraud sur la Dronne

Le site de Reyraud est un ancien site industriel de 9 hectares qui se trouve sur la Dronne aval et qui comprend le 3^{ème} barrage de l'axe. Ruiné et à l'abandon, ce site a été acquis par le syndicat de rivière local, le SABV Dronne aval. L'objectif est d'assurer la libre circulation des poissons et des sédiments sur la Dronne, mais aussi de renaturer l'ensemble de la confluence avec le ruisseau le Chalaure, de confronter des habitats d'intérêt communautaire présents sur ce site classé Natura 2000 et de faciliter sa réappropriation par la population en tant que site naturel. Pour aider le SABV à entreprendre les travaux de restauration, EPIDOR a finalisé en 2022 une étude d'avant-projet pour la renaturation du site.

II-7 NATURA 2000

II-7.1 Contexte et objectifs : conserver une biodiversité exceptionnelle mais menacée et restaurer des milieux aquatiques de qualité

Le bassin de la Dordogne dispose d'une grande variété de cours d'eau et milieux aquatiques sur lesquels reposent : la qualité et l'abondance de sa ressource en eau, des usages multiples, une qualité de vie réputée, une attractivité forte de territoire et un patrimoine écologique riche. La biodiversité remarquable de ces milieux est à l'origine de la reconnaissance de Réserve de biosphère accordée par l'UNESCO au bassin de la Dordogne.

Selon les secteurs, ces milieux ont pu connaître des perturbations variables. Pour les mieux préservés, il s'agit de garantir leur conservation sur le long terme en favorisant avec les communautés riveraines les modalités d'usage les plus respectueuses des équilibres naturels. Dans les milieux plus altérés, il s'agit de mener des actions permettant de reconquérir des situations dégradées qui naturellement seraient irréversibles, sauf peut-être à très long terme.

La gestion et la restauration de cette biodiversité des milieux aquatiques est une mission constitutive des établissements publics territoriaux de bassin.

II-7.2 Stratégie d'action : coordonner des stratégies de restauration à l'échelle des grandes vallées, porter des actions pilotes et développer des partenariats

L'animation des sites du réseau européen Natura 2000 des grandes vallées alluviales constitue une opportunité pour construire une stratégie de gestion écologique qui a pour objectifs la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques.

L'établissement agit dans les domaines suivants :

- élaboration et coordination de stratégies de gestion : schéma de gestion sur les grands cours d'eau interdépartementaux (Dordogne, Vézère, Cère, Isle, Dronne...), accompagnement des collectivités pour la mise en place de plans pluriannuels de gestion des cours d'eau, élaboration de Documents d'objectifs (DOCOB) ;
- réalisation d'actions pilote pour la restauration de milieux autour de sites stratégiques de biodiversité : travaux de restauration écologiques (programme Initiative Biosphère Dordogne, programme LIFE), renaturation de friches industrielles, stratégie foncière ;
- développement de partenariats et participation à des réseaux : stratégiques avec l'Etat, l'Agence de l'eau et l'Office Français de la Biodiversité et scientifiques avec les instituts de recherche et les universités ;
- diffusion de connaissance et sensibilisation : inventaires et porter à connaissance sur les milieux aquatiques et la biodiversité (par exemple porter à connaissance communaux sur les zones humides, les habitats Natura 2000 ou les Atlas de biodiversité) ;
- développement de bonnes pratiques : partenariat avec l'UNICEM, mesures agro-environnementales avec les exploitants agricoles, conseil auprès des communes ou des associations d'usagers.

II-7.3 Actions réalisées en 2022

➤ Animation du site Vallée de la Dordogne

La vallée de la Dordogne sur sa partie Domaine public fluvial est scindée en 3 sites inscrits au réseau Natura 2000. EPIDOR a été désigné structure porteuse de l'animation des sites Natura 2000 sur deux d'entre eux. La Dordogne sur les départements de la Dordogne et de la Gironde et La Dordogne dans le Lot. L'animation du site la Dordogne en Corrèze est portée par le Conseil départemental de la Corrèze.

Pour la Dordogne quercynoise, l'année 2020 a permis de préparer les prochains programmes de contractualisation agricole. EPIDOR a répondu à l'appel à projet régional et a construit un programme agricole pour l'année 2023. Ce programme a été sélectionné par la CRAEC en décembre 2022. En 2023, il s'agira de permettre aux agriculteurs de contractualiser à nouveau dans le cadre de la nouvelle programmation liée à la Politique Agricole Commune (2022-2027).

A ce jour, la contractualisation agricole porte sur 59% des pelouses et landes et 61% des prairies présentes dans la vallée de Dordogne, soit 400 hectares contractualisés en mesures agro-environnementales. 20 hectares de plus sont concernés par des contrats Natura 2000 et ont vu la mise en œuvre de travaux de restauration ou d'aménagement pour la restauration de prairies et la valorisation par le bétail.

Deux contrats ont été mis en place sur des espaces qui relèvent du Domaine Public Fluvial afin de les valoriser pour l'activité agricole (secteur ilots de Mezel (Vayrac-Carennac) et secteur de Port-vieux (Floirac). Ces contrats ont été travaillés au profit de l'association foncière pastorale Vayrac-Floirac. (AFP). Ces contrats et l'activité de pâture permettront de restaurer des pelouses sèches alluviales (milieux d'intérêts communautaire particulièrement rares et patrimoniaux à l'échelle nationale et européenne).

Le 15 novembre 2022, EPIDOR a été désigné structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 La Dordogne. A cette occasion l'assemblée des élus a désigné Germinal PEIRO pour la Présidence du comité de pilotage du site. Ce site comprend la rivière Dordogne sur les départements de la Dordogne et de la Gironde. La réalisation de l'animation sur cette portion de Dordogne sera effective en 2023.

Le programme LIFE mis en œuvre sur la vallée de la Dordogne concoure directement aux objectifs des DOCOB des trois sites Natura 2000 (voir mission LIFE Rivière Dordogne).

➤ **Animation du site Vallée de la Vézère**

En mars 2022, EPIDOR a été reconduit dans le rôle de structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 La Vézère en Dordogne. A cette occasion l'assemblée des élus a désigné Christian TEILLAC pour la Présidence du comité de pilotage du site.

La contractualisation agricole sur le site Natura 2000 s'est poursuivie avec 70 ha de plus. A ce jour, 51% des prairies d'intérêt communautaire du site, soit plus de 170 ha font l'objet d'une contractualisation, après 2 ans d'animation auprès des exploitants agricoles du territoire.

Un contrat Natura 2000 est travaillé avec la commune des Eyzies pour restaurer une prairie alluviale impactée par la présence d'une espèce invasive, la renouée du Japon.

➤ **Animation des sites Vallée de l'Isle et vallée de la Dronne**

Pour la vallée de l'Isle et de la Dronne, l'année 2022 a permis de préparer les prochains programmes de contractualisation agricole. EPIDOR a répondu à l'appel à projet régional et a construit un programme agricole pour l'année 2023. Ce programme a été sélectionné par la Commission Régionale Agriculture Environnement et Climat (CRAEC) en décembre 2022. En 2023, il s'agira de permettre aux agriculteurs de contractualiser à nouveau dans le cadre de la nouvelle programmation liée à la politique agricole commune (2022-2027).

Pour ces deux sites, EPIDOR a travaillé en collaboration avec les syndicats de bassin : le SRB Dronne et SABV Dronne aval pour la Dronne et le SMBI pour l'Isle.

La contractualisation s'est poursuivie en 2022, avec :

Pour l'Isle :

- 40 % des prairies d'intérêt communautaire du site, soit plus de 580 ha contractualisés ;
- la mise en œuvre de deux contrats Natura 2000 sur Neuvic (24), Saint-Martial-d'Artenset (24) ;
- la signature de 11 chartes Natura 2000.

Pour la Dronne :

- 25 % des prairies d'intérêt communautaire du site, soit plus de 580 hectares contractualisés ;
- la mise en œuvre de deux contrats Natura 2000 sur Bourdeilles (24) et Celles (24) ;
- la signature de 7 chartes Natura 2000.

➤ **Animation du site Vallée de la Cère**

Pour la vallée Cère, l'année 2022 a permis de préparer les prochains programmes de contractualisation agricole. EPIDOR a répondu aux appels à projets régionaux (Nouvelle Aquitaine et Occitanie) et a construit un programme agricole pour l'année 2023. Ce programme a été sélectionné par la CRAEC en décembre 2022. En 2023, il s'agira de permettre aux agriculteurs, de contractualiser à nouveau dans le cadre de la nouvelle programmation liée à la politique agricole commune (2022-2027).

Un contrat Natura 2000 a été finalisé sur la commune de Sousceyrac en Quercy pour permettre la réouverture d'une prairie, l'équipement pastoral (clôture et point d'abreuvement) et la mise en pâture des terrains.

Pour ce site, le comité de pilotage travaille avec les services de l'Etat pour faire valider avec les collectivités concernées l'extension de site afin d'y intégrer le cours du Négreval abritant des populations d'écrevisses à pattes blanches et le cours de l'Escalmel par rapport à la présence de moules perlières.

II-8 LIFE RIVIERE DORDOGNE

II-8.1 Contexte et objectifs : un projet inédit à l'échelle de la vallée Dordogne

Le projet LIFE rivière Dordogne, piloté par EPIDOR, vise à améliorer le patrimoine naturel de la rivière Dordogne et représente une opportunité de conforter l'image d'excellence de la vallée de la Dordogne. Ce programme d'actions (2020-2026) s'inscrit dans la continuité des engagements poursuivis depuis des années dans la vallée, après la création de la Réserve de biosphère en 2012 et la réalisation des trois documents d'objectifs Natura 2000 sur l'axe Dordogne.

Comme sur de nombreux autres grands cours d'eau français et européens, la rivière Dordogne subit les effets d'actions d'aménagement et d'exploitation passées. La construction des grands barrages et les activités d'extractions de sédiments alluviaux ont modifié les équilibres hydro-sédimentaires, avec des conséquences sur la mosaïque de végétations alluviales et les habitats de reproduction des poissons migrateurs.

Doté d'un budget de 8,8 millions d'euros, le programme s'étend sur 280 km de vallée entre Argentat-sur-Dordogne (Corrèze) et Sainte-Terre (Gironde), et concerne 3 sites Natura 2000. Durant les six années du projet, les partenaires publics et privés, français et européens, travailleront conjointement à la réalisation d'un programme de 26 actions pour améliorer l'état écologique des habitats naturels de la rivière.

II-8.2 Stratégie d'action : 26 actions pour améliorer le patrimoine naturel de la rivière Dordogne

En partenariat avec des acteurs privés et publics, EPIDOR conduira un large panel d'actions opérationnelles et prospectives.

- Des travaux écologiques d'une ampleur inédite

Les deux tiers de l'enveloppe financière du projet sont consacrés à 30 chantiers de restauration écologiques. Ils seront menés pour réhabiliter les fonctions naturelles de bras morts, de secteurs de berges détériorés, d'anciennes gravières désormais abandonnées et de frayères à poissons migrateurs.

- Des stratégies sur le long terme

Pour assurer une meilleure conservation des habitats naturels et pallier le déficit sédimentaire de la rivière, EPIDOR porte deux études prospectives et stratégiques sur le long terme. L'une vise la maîtrise foncière d'espaces bordant le domaine public fluvial, où sont concentrés de forts enjeux écologiques. La seconde expérimente une stratégie pour participer à l'équilibre sédimentaire de la rivière en identifiant des solutions d'approvisionnement durables en granulats pour restaurer le lit de la rivière.

- Des évolutions réglementaires

Le projet LIFE visent également à faire évoluer les politiques d'aménagement et de gestion liées à la rivière. Il est ainsi prévu, avec les services de l'Etat, de réviser différents dispositifs réglementaires à la lumière des enseignements du projet LIFE : arrêtés de protection de biotopes, règlements des ouvrages hydroélectriques, prescriptions concernant la remise en état des gravières alluvionnaires...

- Des échanges avec des partenaires français et européens

Des ateliers d'échanges et de retours d'expériences seront engagés avec les partenaires français et européens (OFB, ANEB, UNICEM et l'European Centre for River Restoration (ECRR)) engagés dans sa conduite pour développer une réflexion plus large sur les aspects techniques et stratégiques de la gestion des grands cours d'eau ou encore améliorer les pratiques des acteurs professionnelles (carriers, entreprises du BTP) en lien avec la rivière Dordogne.

II-8.3 Actions réalisées en 2022

➤ Etudes préalables

En 2022, toutes les études préalables aux chantiers de restauration et aux actions prospectives sont engagées.

➤ Stratégie foncière

EPIDOR a démarré en 2022 une étude foncière qui vise à établir collectivement une stratégie de conservation des terrains riverains de la rivière Dordogne. Cette action est menée avec l'appui des SAFER Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. L'étude a pour objectif de définir, avec les différents acteurs du foncier et de la conservation des espaces naturels (collectivités, EPCI, Conservatoire d'espaces naturels, SAFER, Départements, fédérations de pêche et de chasse), une stratégie commune de maîtrise foncière à vocation écologique sur les espaces riverains du DPF. La stratégie, qui s'inscrit sur le long terme, concerne une enveloppe d'environ 1 000 hectares de terrain à fort enjeux écologiques (forêts alluviales, friches et prairies humides, pourtours de bras morts) : des espaces où il existe des habitats naturels en bon état, où la maîtrise foncière permettra de garantir de bonnes conditions de conservation ; des espaces où il existe un fort potentiel de restauration écologique (anciennes gravières par exemple).

La stratégie foncière fournira à tous les acteurs de la vallée et aux usagers de la rivière un cadre lisible qui montrera que les enjeux d'aménagement de la vallée et ceux de la biodiversité sont abordés de façon volontariste, équilibrée et concertée.

De façon opérationnelle, le projet LIFE cible une première enveloppe de terrains à acheter par EPIDOR et par les communes et les communautés de communes partenaires, représentant une surface de 180 hectares. Il s'agit de terrains dont l'acquisition est un préalable indispensable aux travaux de restauration programmés, et sur lesquels des intentions de vente ont déjà été exprimées par les propriétaires.

➤ 3 chantiers de restauration écologiques en cours de finalisation

Les travaux sur l'ancienne gravière de Gaule, sous la maîtrise d'ouvrage d'EPIDOR, située sur les communes de Veyrignac et Carsac-Aillac (24). Ce site d'une surface de 7 hectares, comporte des parcelles qui ont été acquises par la Communauté de commune du Pays de Fénelon (CCPF). Les travaux ont permis de réhabiliter une zone humide d'un hectare, la création d'un bras vif et le comblement de bassins d'extraction.

La restauration de la couasne de Borgne de la Dame (3,5 ha) à Saint-Julien-de-Lampon (24) avec la maîtrise d'ouvrage d'EPIDOR. Le chantier réhabilite une zone humide, support d'une végétation semi-aquatique spécifique, avec 3 000 m² d'habitats d'intérêt communautaire, et maintient la connexion entre la couasne et la rivière.

La restauration de la couasne de Boutière (2,5 ha) à Creysse (46), avec la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte Dordogne Moyenne Cère Aval (SMDMCA). Les travaux restaurent une zone humide comportant 1 620 m² d'habitats d'intérêt communautaire, et confortent l'ouverture de l'entrée de la couasne.

➤ Ateliers d'échanges sur les grands cours d'eau

L'Association Nationale des Élus des Bassins (ANEB), à laquelle adhère EPIDOR, participe au projet LIFE en organisant des ateliers nationaux d'échange d'expérience. Ces ateliers valorisent les actions du projet LIFE.

Le premier atelier a été organisé par l'ANEB, les 4 et 5 avril à Mallemort (13), dans la vallée de la Durance, avec l'appui d'EPIDOR et du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD). La thématique des échanges était « Enjeux, stratégie et évaluation de la gestion sédimentaire des grands cours d'eau ». Durant ces deux journées, auxquelles ont participé une dizaine d'établissements de bassin français, chacun a pu repositionner la réflexion dans son propre contexte et présenter les problématiques hydro-sédimentaires auxquelles il était confronté, ainsi que les actions déjà menées et les stratégies poursuivies. Ces retours d'expérience alimenteront la rédaction d'un guide pratique sur la gestion hydro-sédimentaire, porté par l'OFB, qui sera publié en 2025.

II-9 RESERVE DE BIOSPHERE

II-9.1 Contexte et objectifs : un bassin versant qui renforce son engagement dans la conciliation entre Homme et Nature

La diversité et la qualité du patrimoine naturel du bassin de la Dordogne, couplées à un engagement sociétal sur les problématiques environnementales, sont des points forts du territoire qui ont contribué à l'obtention de la désignation du bassin de la Dordogne en Réserve de biosphère par l'UNESCO en juillet 2012.

Malgré ces atouts, le bassin de la Dordogne, comme tout autre territoire, subit les effets de politiques de développement qui n'ont pas pris suffisamment la biodiversité en compte. Des acteurs du territoire, représentant divers secteurs d'activité (éducation, tourisme, artisanat, agriculture, etc), se sont d'ores et déjà engagés dans un changement profond de leurs pratiques et partagent leurs expériences. D'autres ont besoin d'être accompagnés pour s'inscrire dans cette nouvelle dynamique.

La désignation « Réserve de biosphère » constitue un levier intéressant pour mobiliser ces différents acteurs. D'une part, elle participe à l'attractivité et au rayonnement du bassin de la Dordogne en lui conférant un statut de territoire remarquable à l'échelle internationale où la qualité de vie est préservée. D'autre part, son action se fonde sur les trois fonctions des Réserves de biosphère - conservation, développement équilibré et appui logistique – qui concourent à la réalisation de 17 objectifs du développement durable des Nations Unies et guident la mise en œuvre d'actions.

La concrétisation de ces objectifs passe nécessairement par l'émergence et la mise en œuvre de politiques volontaristes en faveur de la préservation environnementale et du développement harmonieux du territoire. Cela nécessite un engagement profond des habitants, des professionnels et des élus sur le long terme. Au-delà de la reconnaissance d'un état actuel, la désignation UNESCO identifie surtout un potentiel pour aller plus loin. Donnée pour une durée de dix ans, elle oblige les acteurs de la Réserve de biosphère à se remettre en question et les invite à s'impliquer plus encore dans l'avant-garde d'un développement réellement responsable.

Depuis 2016, la Société Hydroélectrique du Midi (SHEM) est partenaire de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne.

II-9.2 Stratégie d'action : utiliser l'image de marque et le réseau offert par l'UNESCO pour renforcer l'engagement des acteurs en faveur du développement durable du territoire

La stratégie d'animation de la Réserve de biosphère vise à renforcer le sentiment d'appartenance et l'attachement au bassin de la Dordogne, ainsi qu'à stimuler les acteurs du territoire pour multiplier les projets en faveur de son développement durable et harmonieux.

Cette stratégie se décline en objectifs opérationnels :

- Informer, sensibiliser les acteurs et valoriser la Réserve de Biosphère, par le biais notamment d'actions de communication, de manifestations, d'actions culturelles ou pédagogiques ;
- Promouvoir les actions répondant aux valeurs des Réserves de Biosphère, porteuses de dynamiques de progrès environnemental et favorisant une utilisation rationnelle des ressources et des milieux naturels, en particulier la ressource en eau ; mettre en avant et soutenir les porteurs de ces actions et favoriser la réplication des initiatives ;
- Développer des échanges, pour partager des expériences et des expertises, au niveau national et international, en particulier au sein du réseau Man And Biosphere (MAB) de l'UNESCO.

II-9.3 Actions réalisées en 2022

➤ Trophées 2022 de la Réserve de biosphère

La 8^{ème} édition des Trophées de la Réserve de biosphère était consacrée aux actions et initiatives d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Le choix de ce thème fait écho aux enjeux sociétaux actuels. Transversal, il concerne tous les publics et tous les secteurs d'activités : économie circulaire ; pratiques de production agricole ; circuits locaux d'approvisionnement, de production et de vente ; utilisation de la ressource en eau ; aménagement des territoires ; mobilités ; énergies renouvelables et décarbonées ; actions de sensibilisation et de formation, etc. Le jury, composé de représentants du MAB-France, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, de la SHEM et d'EPIDOR, a sélectionné trois lauréats pour leur engagement et le caractère démonstrateur de leur projet :

- Radio France Bleu Périgord (Dordogne), projet « Chroniques nature » (information, sensibilisation) ;
- Association Isle et Dronne (Gironde), projet « Plaine nature en Libournais / Ensemble, jardinons l'avenir... » (agroécologie, économie sociale et solidaire) ;
- Communauté de communes Pays Ribérais (Dordogne), projet « Préservation et restauration de la biodiversité en Ribérais » (transition énergétique et écologique).

Les lauréats ont été invités à la cérémonie de remise des trophées qui s'est déroulée à l'UNESCO le 25 novembre, en présence de M^{me} Noeline Raondry Rakotoarisoa, directrice du programme MAB à l'UNESCO, de M^{me} Véronique Roger-Lacan, Ambassadrice déléguée permanente de la France auprès de l'UNESCO et de M. Didier Babin, Président du MAB-France.

➤ Examen périodique de la Réserve de biosphère (RB)

La désignation Réserve de biosphère par l'UNESCO est accordée pour une durée de dix ans. Au terme de cette période, l'état de chaque Réserve de biosphère fait l'objet d'un examen périodique à l'issue duquel le renouvellement de la désignation est accordé ou refusé. Le bassin de la Dordogne, qui a été désigné Réserve de biosphère en juillet 2012, doit faire l'objet de sa révision. La participation des acteurs du territoire est un facteur clé pour la réussite de cet examen périodique. Les acteurs du bassin, élus, associations, privés, collectivités, particuliers, etc... sont invités à réaffirmer leur engagement en faveur de la préservation du territoire, notamment au travers des projets qu'ils ont engagés ou qu'ils proposent de mener. La concertation pour l'examen périodique de la Réserve de biosphère a débuté en 2021 et se poursuivra dans le cadre de la 3^{ème} édition des Etats généraux du bassin de la Dordogne, afin d'alimenter le bilan partagé des dix années passées et de co-construire un nouveau projet de gestion pour dix années à venir.

➤ La Réserve de biosphère dans les médias

La Réserve de biosphère à l'honneur dans Famosa

Dans son édition juillet-août 2022, le magazine Famosa, dédié à la valorisation d'actions portées par des femmes en Périgord, a mis la Réserve de biosphère à l'honneur dans son article introductif et à travers le portrait de la chargée de mission d'EPIDOR.

Les poissons de la Dordogne nagent sur les ondes radio

De septembre 2021 à la fin de l'été 2022, la radio France Bleu Périgord diffusait quotidiennement de courtes chroniques « Parlons nature en Dordogne » mettant en avant un milieu naturel, un écosystème ou une espèce animale. Les poissons de la rivière Dordogne ont eu leur créneau le mercredi matin grâce à l'intervention de Pascal Verdeyroux, chargé de mission à EPIDOR. Plus de 45 espèces sont présentées dans des séquences audio d'environ 3 minutes.

➤ Conclusion des Atlas de la Biodiversité Communale Vallée de la Dordogne

Lancés de façon opérationnelle en janvier 2019, les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) Vallée de la Dordogne ont regroupé quatre communes du bassin situées le long de la rivière Dordogne autour d'un objectif commun : mieux connaître le patrimoine naturel local et impliquer les habitants dans un travail de connaissance et de préservation de cette richesse écologique.

2022 est l'année de conclusion des actions ainsi menées à Argentat-sur-Dordogne (Corrèze), Floirac (Lot), Carsac-Aillac (Dordogne) et Saint-Avit-Saint-Nazaire (Gironde). Elle a été marquée par l'organisation d'un webinaire de restitution auprès des élus et acteurs du bassin de la Dordogne (13 mai) avec présentation du film sur les ABC et la richesse écologique réalisé par Céline Malèvre (réalisatrice de documentaires naturalistes), l'édition des documents d'atlas attendus par l'Office français de la biodiversité ainsi que la clôture administrative et financières de la démarche en octobre 2022.

➤ Journée internationale des Réserves de biosphère

Le 3 novembre a été désigné « Journée internationale des Réserves de biosphère » par la Conférence générale de l'Unesco. Pour fêter cette première Journée internationale des Réserves de biosphère, EPIDOR a organisé un atelier de concertation avec les acteurs du bassin dans le cadre de la préparation à l'examen périodique de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne. Quelles thématiques à travailler ? Quelles actions mener en priorité ? Elus, services techniques de collectivités, associations, particuliers se sont retrouvés à Cénac-et-Saint-Julien pour débattre des orientations à donner à la désignation.

➤ La véloroute voie verte, connecter les territoires

Depuis 2012, la vallée de la Dordogne (sous le nom de V91) fait partie des itinéraires cyclables à développer au niveau national. Cet axe est déterminant pour le maillage cyclable du bassin et sa connexion est-ouest avec d'autres itinéraires nationaux et européens. A la demande des collectivités locales, EPIDOR a porté une étude de faisabilité technique et financière du franchissement cyclable du Pas du Raysse (jonction entre Pechs-de-l'Espérance en Dordogne et Souillac dans le Lot) autour de deux solutions : le passage en rive droite par un encorbellement le long de la route départementale ou le passage en rive gauche avec la création d'une passerelle de franchissement de la rivière.

Lors de la restitution de cette étude le 26 janvier, les élus ont choisi le franchissement par passerelle. La mise en œuvre de ce projet a été confiée aux services ouvrages d'art des deux Départements.

➤ Réseau des Réserves de biosphère françaises

Après deux ans de suspension liée à la pandémie, les rencontres et groupes de travail du réseau français des Réserves de biosphère ont repris en 2022, notamment avec :

- le lancement d'un groupe de travail pour le montage d'un projet de coopération LIFE Climat entre réserves françaises pour la mise en œuvre d'actions d'adaptation au changement climatique, réuni à Cendras, dans la Réserve de biosphère des Cévennes, les 1^{er} et 2 mars ;
- les rencontres annuelles des Réserves de biosphères françaises du 30 mai au 2 juin à Hattigny, dans la réserve de Moselle Sud.

➤ Diffusion de l'exposition « Visages et Paysages »

L'exposition « Visages et Paysages de la Réserve de biosphère » a été accueillie à Quai Cyrano à Bergerac, du 8 au 12 décembre, dans le cadre de la Fête des Transitions organisée par Coop'Actions.

➤ Odysée Dordonha

Afin de valoriser les productions viticoles et agricoles emblématiques de la vallée de la Dordogne, la Communauté de communes Domme Villefranche-du-Périgord a imaginé un événement faisant revivre le passé marchand de la rivière.

« L'Odysée Dordonha » consiste en la descente d'une gabarre traditionnelle sur la rivière Dordogne entre Argentat-sur-Dordogne et Libourne, du 8 au 16 avril 2023. A Libourne, la gabarre passera le relais à un voilier qui remontera en Bretagne et participera à l'événement maritime « la Semaine du Golfe du Morbihan », du 15 au 21 mai 2023. Les territoires traversés par la rivière Dordogne porteront des animations pour rythmer la descente. EPIDOR vient en soutien à la Communauté de communes et l'association « Itinérances Vallée Dordogne » dans l'animation du Comité de pilotage et des comités techniques associés, et l'accompagne dans ses démarches afin que la gabarre et les autres embarcations descendent la Dordogne dans les meilleures conditions (mission DPF). EPIDOR a réalisé une vidéo promotionnelle de l'Odysée Dordonha, diffusée lors de la Foire du gabarier, à Castelnaud-la-Chapelle le 17 septembre, pour annoncer l'événement.

➤ Les jeunes dans les Réserves de biosphère

Etude des leviers d'implication des jeunes sur le bassin

De septembre 2021 à janvier 2022, un partenariat avec les étudiants du Master MAB de l'Université de Toulouse III Paul Sabatier, le MAB-France et l'association Co'MAB a permis de mener un travail d'identification des enjeux et leviers d'implication des jeunes, de la tranche d'âge 20-30 ans, dans la vie de la Réserve de biosphère.

Après la réalisation d'un diagnostic bibliographique complété par des entretiens avec des acteurs publics et privés du bassin de la Dordogne, les étudiants ont identifié quatre scénarii proposant des recommandations stratégiques pour guider la Réserve de biosphère dans la structuration de réseaux d'acteurs en faveur de l'implication des 20-30 ans. La restitution de leur travail s'est faite le 28 janvier par visio-conférence auprès des acteurs contactés et des partenaires de la Réserve de biosphère.

Ce travail s'inscrit dans la démarche globale du réseau MAB visant à renforcer la place des jeunes générations (18-35 ans) dans le programme scientifique de l'UNESCO et dans les dispositifs de prise de décisions. L'étude de cas menée par les étudiants dans la RB du bassin de la Dordogne va aider le réseau français dans la construction d'un cadre général pour l'implication des jeunes pouvant être décliné dans les autres Réserves de biosphère.

Participation au forum des jeunes dans le PNR de Brière

Le MAB-France et l'association Co'MAB accompagne les Réserves de Biosphère (RB) dans l'organisation de forums des jeunes afin de les sensibiliser pour participer aux actions menées sur leur territoire. Du 26 au 29 août, la RB du bassin de la Dordogne a participé à l'organisation et à l'animation du forum des jeunes du PNR de Brière, afin d'enregistrer de l'expérience pour développer une initiative similaire sur le bassin.

➤ **Projet RB-Game lancé par le MAB-France**

La Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne est l'une des 3 réserves françaises sélectionnées par le MAB-France pour la mise en œuvre de son projet « RB-Game » (avec la Guadeloupe et le Marais Audomarois). Ce projet vise à développer des « escape games », jeux en extérieur à base d'énigmes à résoudre et de défis, pour sensibiliser les habitants et visiteurs à la préservation des patrimoines naturels et humains des Réserves de Biosphère.

Sur le bassin de la Dordogne, trois itinéraires ont été développés en 2022 :

- Autour du barrage de l'Aigle (Corrèze) : thèmes Résistance, biodiversité, hydroélectricité ;
- En canoë sur le secteur Groléjac / St-Julien-de-Lampon (Dordogne) : lien avec le projet LIFE et la restauration de l'ancienne gravière de Gaule ; thèmes sciences, biodiversité, patrimoine ;
- Castillon-la-Bataille (Gironde) : histoire maritime, gabarres, biodiversité.

Des ateliers de co-construction des énigmes et parcours ont été réalisés pour le barrage de l'Aigle (en partenariat avec l'association « La Dordogne de villages en barrages »), le 7 juin et à Castillon-la-Bataille (en partenariat avec la mairie et l'office de tourisme) le 29 juin. Les escapes games ont été édités et fournis à la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne au dernier trimestre 2022.

II-10 SAGE ET ACTION TERRITORIALE

II-10.1 Contexte et objectifs : une variété de paysages, d'usages et d'acteurs qu'il faut intégrer et orchestrer pour garantir une gestion cohérente de la ressource en eau

D'une superficie de 24 000 km², le bassin de la Dordogne présente des paysages contrastés : au fil des 475 km de son cours, la rivière Dordogne parcourt les secteurs volcaniques du Cantal et du Sancy, les gorges granitiques de Corrèze, les canyons calcaires, les terrasses quaternaires pour finir sa course au niveau de l'estuaire de la Gironde.

Si à chaque territoire correspondent des usages de l'eau bien spécifiques (élevage, hydroélectricité, navigation, irrigation de cultures...) et des problématiques particulières, certains sujets restent structurants à l'échelle du bassin de la Dordogne. Les découpages administratifs étant la plupart du temps en décalage avec les réalités hydrographiques, les acteurs intervenants dans le domaine de l'eau sont nombreux.

La gestion intégrée de l'eau est donc complexe et doit prendre en compte à la fois les enjeux et les acteurs du niveau national et ceux spécifiques à chaque territoire qui composent le bassin de la Dordogne.

II-10.2 Stratégie d'action : planifier et structurer la gestion de l'eau à l'échelle du bassin et porter des projets pour aider les territoires à concrétiser leurs ambitions

La stratégie déployée par l'établissement pour répondre aux enjeux qui s'expriment sur le bassin versant de la Dordogne se définit en trois axes :

- le pilotage de la planification dans le domaine de l'eau, qui se traduit notamment par l'animation de l'élaboration et de la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) ;
- la participation et le suivi des démarches territoriales telles que les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les contrats territoriaux ou les Plans Pluriannuels de Gestion (PPG) ;
- la maîtrise d'ouvrage d'actions innovantes ou démonstratrices.

II-10.3 Actions réalisées en 2022 : SAGE DORDOGNE AMONT

➤ La convention « dérivations hydroélectriques » et le lac de la Crégut

L'Artense est un vaste plateau situé sur le Cantal et le Puy-de-Dôme à 1 000 m d'altitude. Ce paysage « en creux et en bosses » que l'on observe aujourd'hui est profondément marqué par l'érosion glaciaire. La disparition du glacier, il y a 11 000 ans, a laissé place aux tourbières et aux lacs naturels. Le lac de la Crégut est le plus grand lac d'origine glaciaire du Massif Central. Il était connu pour ses eaux limpides et particulièrement oxygénées il y a 50 ans.

Compte-tenu des fortes précipitations et de son altitude élevée, l'Artense est également un territoire propice à la production d'hydroélectricité. Ainsi, dans les années 1960-1970, la plupart des cours d'eau de ce territoire ont été dérivés afin d'augmenter les apports en eau de la retenue de Bort-les-Orgues, générant des impacts négatifs sur les milieux aquatiques au niveau des débits, du transit sédimentaire et de l'accumulation dans les lacs de nutriments responsables de leur eutrophisation rapide.

Ces impacts ont amené les élus et acteurs du territoire à manifester leur mécontentement face à cette situation qui perdure. Compte-tenu des résultats positifs de la « Convention éclusées », l'Etat a sollicité l'EPTB pour animer les échanges relatifs à l'établissement d'une convention visant la réduction de l'impact des dérivations hydroélectriques. Le Comité Syndical d'EPIDOR avait pu, à l'occasion de sa réunion de novembre 2019, observer la situation et échanger sur site avec les acteurs locaux.

Depuis, une convention a été signée en 2022 afin d'avancer collectivement sur un certain nombre de points. Une première réunion des signataires a eu lieu le 28 septembre en sous-préfecture de Mauriac. Des difficultés subsistent pour accorder les points de vue au sujet des débits restitués dans les cours d'eau « court-circuités » ou du contournement du Lac de la Crégut.

➤ Concertation sur les règles du SAGE

Après une année 2019 au cours de laquelle les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et les acteurs locaux ont été réunis à plusieurs reprises afin de débattre, adapter, s'entendre sur les orientations du SAGE et valider ainsi le document de stratégie, 2020 marque le démarrage de la dernière étape d'élaboration du SAGE. Il s'agit de traduire les orientations de la stratégie du SAGE en dispositions ou en règles, opposables aux administrations, aux collectivités et aux tiers.

Dans l'attente du redémarrage des travaux de la CLE, l'équipe d'EPIDOR a pu, en croisant les éléments de la stratégie Dordogne amont, sa connaissance des sujets et des acteurs du territoire et des travaux réalisés sur d'autres SAGE, élaborer une première version des mesures du SAGE. La CLE pourra ainsi rapidement se pencher, avec les acteurs du bassin, sur le niveau d'ambition de chaque mesure et les modalités de mise e œuvre.

En outre, un rapport d'évaluation environnemental est commandé auprès d'un cabinet spécialisé afin de prendre un certain recul vis-à-vis des mesures envisagées et prévoit un accompagnement de la CLE dans ses travaux de rédaction afin de rendre les règles et dispositions plus efficaces et/ou plus claires. Le cabinet Eaucéa, missionné, présentera les premiers éléments lors de la prochaine réunion de la CLE.

A noter : le Code de l'Environnement prévoit que les Commissions Locales de l'Eau des SAGE soient renouvelées tous les 6 ans. Celle du SAGE Dordogne amont, installée en décembre 2013, est arrivée à son terme en décembre 2019. Un arrêté du 8 février 2022 actualise la composition de la CLE.

➤ **Bilan du programme effluents fromagers sur la Haute Dordogne**

Compte tenu de la persistance du sujet, l'établissement a souhaité réaliser un bilan de la mise en œuvre du programme de maîtrise des effluents fromagers sur la Haute Dordogne. D'avril à septembre 2022, Doriane Kieffer a pu, dans le cadre d'un stage, rencontrer la quasi-totalité des exploitants impliqués dans le programme afin de faire le point sur l'efficacité des actions après 10 années de fonctionnement. A partir de ces éléments, un comité de pilotage, composé des chambres d'agriculture 15 et 63, des syndicats de producteurs, de l'agence de l'eau, des départements et des structures GEMAPI constate l'intérêt de ce type d'opération pour insuffler une dynamique sur le sujet, qu'il serait intéressant de ne pas laisser retomber.

➤ **Participation aux contrats territoriaux**

L'établissement s'est également impliqué dans l'élaboration ou le suivi des programmes d'actions sur les bassins Rhue et Sources de la Dordogne, Chavanon, Auze-Sumène, Maronne, Cère et Cère-aval-Bave-Mamoul sur les volets en lien avec priorités actées sur le SAGE Dordogne amont : changement climatique, eau potable, zones humides, forêt, hydroélectricité, transport solide, valorisation de l'espace rivière...

➤ **Lancement de deux études pré-opérationnelles**

En réponse aux sollicitations des élus de l'amont du bassin, EPIDOR a mené, avec le soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Agence de l'eau, deux études pré-opérationnelles :

- une étude relative à l'avenir du barrage de la Bourboule, dont l'objectif est d'imaginer, développer et comparer les scénarii quant à l'avenir des installations hydroélectriques objet de débats et de tensions depuis longtemps.
- une étude relative à la renaturation et la valorisation de la Haute Dordogne, dont l'objectif est de poursuivre la renaturation du secteur des sources de la Dordogne entamée en 2012 et d'anticiper les effets du changement climatique en accompagnant le territoire dans une stratégie de développement « Montagne des 4 saisons ».

Les éléments présentés aux élus locaux en mars 2022 ont suscité un vif intérêt : ils ont mandaté EPIDOR pour imaginer une démarche intégrée visant à enclencher la mutation de ce territoire de moyenne montagne vers un modèle durable, respectueux de l'environnement et adapté à la prévention des risques naturels et aux enjeux du changement climatique.

Une première ébauche est proposée en juin 2022. Sur cette base, le président de la communauté de communes du Massif du Sancy, conseiller départemental du Puy-de-Dôme et administrateur d'EPIDOR, les maires des communes du Mont Dore et de la Bourboule ont demandé à EPIDOR de coordonner la préparation de la candidature à l'appel à projets LIFE-CLIMAT-CCA 2022. Elle a mobilisé les services de l'établissement EPIDOR, de la communauté de communes du Massif du Sancy, du Parc Naturel Régional des volcans d'Auvergne, de la société Soprelec propriétaire et exploitant du barrage hydroélectrique de la Bourboule et la société en charge de la gestion de la station de ski du Mont-Dore.

Le projet valorisera la rivière Dordogne et les solutions fondées sur la nature, l'intégration environnementale des outils de production d'énergie renouvelable, les mobilités douces et s'appuiera sur un collectif d'acteurs public-privé-civil. Il s'élève à 11,2 millions d'euros, et sa mise en œuvre est prévue sur 7 années.

II-10.4 Actions réalisées en 2022 : SAGE DORDOGNE ATLANTIQUE

➤ Validation de l'état des lieux du SAGE Dordogne Atlantique

A l'issue des travaux du Bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE), pour l'année 2021, onze enjeux SAGE ont été définis.

Les réflexions et justifications du choix de ces enjeux, par le territoire, ont été retranscrites au travers du rapport de diagnostic du SAGE, rédigé dans sa version définitive début 2022. Une synthèse a été élaborée pour une approche plus aisée aux élus. Parallèlement, les membres CLE et autres acteurs ont été interviewés pour la co-écriture d'un rapport de tendances « sans SAGE », lequel s'inscrit dans une démarche prospective à l'échéance 2050 : quel décor territorial pour 2020-2050 ? Pour ce faire, quatre facteurs d'évolution territoriale majeurs, à savoir susceptibles d'avoir une influence significative sur la ressource en eau et sur l'état des milieux aquatiques, ont été considérés : 1/ le changement climatique ; 2/ l'aménagement du territoire et les usages ; 3/ la démographie et la sociologie ; 4/ la politique de l'eau.

Les membres de la CLE, préalablement consultés sur les documents, ont été réunis à l'occasion d'une plénière pour délibérer quant à l'état des lieux du SAGE (17 mars 2022). Un récit documenté et filmé, réalisé par EPIDOR, leur a été présenté pour rappel des éléments forts de diagnostic, des tendances d'avenir sans engagement fort du territoire au travers du SAGE ainsi que des étapes de travail collaboratif à mener jusqu'à l'approbation du SAGE. L'état des lieux a été adopté à l'unanimité, sans réserve des membres présents ou représentés ; une phase essentielle permettant dorénavant de définir le « projet SAGE » (stratégie, PAGD, règlement).

➤ Gouvernance

L'année 2022 a été marquée par une refonte partielle de la Commission Locale de l'Eau du SAGE, induite toute à la fois par les élections - municipales, départementales, régionales - le départ de Monsieur Serge FOURCAUD de la présidence de la CLE et par l'obligation de renouvellement du mandat de ses membres (valable tous les 6 ans).

- Un arrêté préfectoral (n° DDT/SEER/2022-004), en date du 8 février 2022 a été pris pour intégrer les modifications au sein du collège des élus suite aux élections de 2020 à 2021 ;
- Monsieur Jean GALAND succède à Monsieur Serge FOURCAUD au siège de Président de la CLE, par vote à l'unanimité (moins sa propre abstention), et en respect des règles de fonctionnement de la CLE. Le collège des élus s'est exprimé en ce sens lors de la séance plénière de la CLE du 17 mars 2022, à La Lande-de-Fronsac ;

- Un arrêté préfectoral (n° DDT/SEER/2022-043), en date du 20 novembre 2022 a été pris concernant le renouvellement de la composition locale de l'eau du SAGE Dordogne Atlantique.

Dans chacune de ses étapes, EPIDOR a accompagné la Préfecture coordonnatrice du SAGE.

➤ Ateliers sur la stratégie du SAGE

Après s'être interrogé sur « d'où partons-nous », « que voulons-nous (re)gagner/ne pas perdre », les membres de la CLE se positionnent dorénavant sur « là où ils veulent aller et comment y parvenir ».

S'agissant de co-construire le « projet SAGE », les membres de la CLE ont été invités à participer à quatre ateliers regroupant 2 à 3 enjeux chacun :

- Atelier 1 : « La biodiversité au travers des poissons migrateurs, de la continuité écologique, des habitats et du bouchon vaseux »
- Atelier 2 : « Aménagement et adaptation du territoire : occupation des sols, ressources en eau, ruissellement et changement climatique »
- Atelier 3 : « Economie et transition : viticulture, activités industrielles, agriculture et loisirs »
- Atelier 4 : « Trois territoires liés : vallée Dordogne, bassins versants affluents et palus ».

Ces événements ont été l'occasion de bâtir collégalement le squelette de la stratégie du SAGE, voire de recueillir et structurer les premières propositions de mesures (dispositions et règles). Plus concrètement, les acteurs territoriaux ont été appelés à s'exprimer collectivement sur des propositions d'orientations et de sous-orientations, lesquelles constituent l'ossature opérationnelle du programme d'actions du SAGE et traduisent la stratégie retenue. La force de l'ambition et de l'engagement commun ainsi que la nécessité pour le SAGE d'avoir une vraie plus-value (par rapport aux actions et politiques déjà menées ainsi qu'en termes de nouvelles impulsions ou orientations à donner) ont instillé les débats.

➤ Appui technique et avis pour les collectivités, sensibilisation et communication

L'établissement a également répondu à diverses sollicitations du territoire, en lien direct ou indirect avec l'eau. Ceci s'est notamment traduit par :

- l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'aménagement et de programmation. Le cas particulier du SCoT du Libournais qui a donné lieu à son analyse « bilan » à l'issue de ses 6 ans d'application, notamment en matière d'eau et d'environnement ; un SCoT qui nécessite d'être révisé au regard des ambitions de politiques en matière, à la fois d'artificialisation des sols mais également de climat et d'énergie. La question de l'eau devrait être au cœur des débats du futur SCoT, les élus s'étant exprimé en ce sens ;
- la participation aux ateliers et autres réunions techniques sur les projets alimentaires territoriaux. La multiplication des ambitions en la matière et le décalage demeurant entre les envies et les possibles ont nécessité l'accompagnement des réflexions engagées autour des besoins et de la disponibilité réelle en eau. A cet effet, l'intérêt de l'enjeu nappe alluviale du SAGE a été conforté ;
- la participation au projet d'excellence alimentaire du Bergeracois, plus particulièrement par appui technique en matière d'eau. Les captages abandonnés ou actifs dont la vulnérabilité vis-à-vis des pollutions de surface a spécifiquement été considéré, à la fois sous le prisme de la stratégie AEP et de la conditionnalité des activités au droit des aires d'alimentation ;

- l'appui aux plans pluriannuels de gestion des cours d'eau et autres démarches plus locales de mise en valeur, de restauration, etc... des cours d'eau et milieux naturels associés. Pour le cas particulier des zones humides, EPIDOR a accompagné les différentes phases d'élaboration de l'étude d'identification et de caractérisation des zones humides des bassins du Moron et de la Virvée. Une démarche pilote qui pourrait servir d'exemple sur le restant du territoire Dordogne Atlantique ;
- la participation à l'évènement dit « Libourne : territoire d'eaux » via l'organisation de balades naturalistes autour des palus de Condat et de la confluence Dordogne-Isle. Un évènement qui a permis la mise en lumière des thématiques de bouchon vaseux, d'inondation, de biodiversité, etc... auprès d'un public de scolaires mais également d'adultes. Parallèlement, les collégiens de Guîtres ont été sensibilisés au cours d'eau de l'Isle et accompagnés dans leur projet d'écriture d'une histoire « autour de la rivière » (mise en scène théâtrale).

II-10.5 Actions réalisées en 2022 : SAGE ISLE DRONNE

➤ Installation de la nouvelle CLE et de son nouveau président

Les élections départementales et régionales de 2021 ont donné lieu à des modifications de la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Isle-Dronne qui ont fait l'objet de la prise d'un nouvel arrêté modificatif le 21 juin 2022. L'élection d'un nouveau président était nécessaire. Il en était de même pour plusieurs vice-présidents. La CLE s'est réunie le 5 décembre 2022. Les membres du collège des collectivités ont élu à l'unanimité M. Jean-Michel SAUTREAU comme président de la CLE. En ce qui concerne les vice-présidents, Messieurs Jean GALAND, conseiller départemental de la Gironde, et Bernard VAURIAC, président du PNR Périgord-Limousin ont conservé ce mandat. Deux nouveaux vice-présidents ont été désignés : M. Stéphane DOBBELS, conseiller départemental de la Dordogne, et M^{me} Colette LANGLADE, conseillère régionale de Nouvelle Aquitaine. Des échanges sont en cours pour pourvoir le dernier poste de vice-président.

➤ Déclinaison opérationnelle du SAGE : l'élaboration d'outils de programmation

L'élaboration puis la mise en œuvre d'outils de programmation de type Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) ou Contrat de Progrès Territorial, répondent à la mise en œuvre de dispositions du PAGD du SAGE Isle-Dronne (n°31 pour le PTGE et n°78 pour le contrat de progrès territorial).

L'émergence du contrat de progrès territorial sur le bassin de la Dronne s'est poursuivie en 2022 : réflexion autour des problématiques du contrat de progrès territorial, valorisation des connaissances sur ces problématiques (contexte, bilan des actions menées jusqu'à présent, perspectives et pistes d'actions), partage au sein de groupes de travail et échanges bilatéraux.

Le PTGE en cours d'élaboration sur le bassin versant de l'Isle depuis sa source à sa confluence avec la Dronne (non incluses) fait l'objet d'un point spécifique dans la partie Ressource en eau et étiage.

➤ Bilan des avis rendus par le président de la CLE

Le SAGE Isle-Dronne ayant été approuvé par arrêté interpréfectoral le 2 août 2021, la CLE est consultée obligatoirement pour différents types de projets ou désignation dont notamment les dossiers d'autorisation environnementale dès lors que le projet dépasse un seuil d'autorisation au titre IOTA. Ainsi, depuis cette approbation, le nombre de dossiers soumis pour avis de la CLE augmente annuellement. Ces dossiers sont préalablement analysés par la cellule d'animation du SAGE puis un projet d'avis est soumis au président de la CLE. En 2022, 5 avis ont été rendus portant sur deux projets en lien avec des installations hydroélectriques, un projet de restauration de la continuité écologiques, l'aménagement d'un lotissement, la mise en place des périmètres de

protection d'un captage d'eau potable et l'extension d'une papèterie. Il ressort de ces analyses un point commun : le SAGE est insuffisamment pris en compte dans la conception des projets et l'analyse de leur compatibilité ou de leur conformité. La communication ainsi que des outils pour faciliter cette prise en compte seront ainsi à développer.

➤ **Poursuite de la diffusion des enjeux du SAGE dans les projets locaux et lors de l'élaboration des documents de planification de l'aménagement du territoire**

La cellule d'animation a rencontré plusieurs acteurs du territoire (notamment Syndicats de rivière, Charente eaux) pour les informer sur le SAGE, ses règles et dispositions. Ces échanges ont été l'occasion de faire un point d'avancement sur les actions portées par ces acteurs.

En parallèle, la cellule d'animation a poursuivi son appui technique dans l'élaboration des Plans Pluriannuels de bassin ou de cours d'eau (PPG) portés par les syndicats de rivière en vue de la prise en compte des objectifs et enjeux du SAGE Isle Dronne. En 2022, cet appui a concerné les PPG Isle aval porté par le SIETAVI et du Lary porté par le Syndicat Mixte de Gestion des Bassins versants de la Saye, du Galostre et du Lary.

De plus, afin d'assurer la prise en compte des enjeux eau au sein des documents d'urbanisme, EPIDOR a contribué à communiquer sur les enjeux de l'eau et du SAGE, notamment via la transmission de notes et de données mais également en participant à des réunions en tant que Personne Publique Associée à l'élaboration de ces documents. Ainsi, en 2022, EPIDOR a contribué au SCOT du Périgord Vert (24), aux PLUI du Libournais (33), du Grand Saint-Emilionnais (33) et du Périgord Limousin (24), ainsi qu'au PLU du Saillans (33).

II-11 DOMAINE PUBLIC FLUVIAL (DPF)

II-11.1 Contexte et objectifs : conserver la domanialité des rivières du DPF, améliorer leur état écologique et valoriser le domaine

La Dordogne, la Vézère et l'Isle ont été historiquement inscrites par l'Etat dans le Domaine public fluvial (DPF), du fait de leur fonctions d'intérêt public d'infrastructure, de développement et d'économie. Au cours des temps, les usages du domaine ont évolué, se sont transformés ; de nouveaux usages sont apparus, d'autres ont disparu : navigation, pêche, force hydraulique, prélèvements d'eau, rejet des eaux usées, exploitation des alluvions, agriculture, sylviculture, loisirs nautiques, tourisme fluvial... De nouveaux enjeux environnementaux ont également émergé avec le changement climatique, les objectifs européens de bon état des eaux, les impératifs de la protection de la nature et d'espèces emblématiques comme par exemple les poissons migrateurs, les engagements pris devant l'UNESCO avec la désignation de la rivière Dordogne comme aire centrale de la Réserve de biosphère. Le caractère domanial a lui aussi évolué en même temps que la décentralisation territoriale. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2021 (et depuis 2015 dans le cadre d'une expérimentation), sur un linéaire de 460 km (incluant une petite portion des rivières Dronne et Moron), le DPF du bassin de la Dordogne ne relève plus de l'Etat mais d'EPIDOR, en tant qu'établissement public des collectivités territoriales.

De nouveaux équilibres sont toujours en train de s'opérer entre des usages historiques déclinants et les nouvelles fonctions du DPF. De nouvelles dynamiques de partenariat sont apparues entre le gestionnaire, établissement émanant des collectivités territoriales, et les collectivités riveraines. De nouveaux rapports sont également à établir entre la gestion du DPF et certaines activités, ayant lieu en dehors du domaine (sur les franges du domaine ou sur le domaine hydroélectrique concédé) mais susceptibles d'avoir exercé des impacts sur lui. La gestion du domaine va devoir accompagner ces transitions.

Les objectifs de la gestion du domaine sont :

- de façon prioritaire, de conserver le caractère public des rivières du domaine et de garantir le maintien de leur usage public,
- d'assurer une gestion harmonieuse des différents usages, compatible avec les objectifs environnementaux,
- d'améliorer l'état environnemental du domaine vis-à-vis notamment des enjeux qu'il représente pour la Réserve de biosphère,
- de travailler avec les collectivités riveraines et les usagers à sa valorisation pour les territoires et les populations.

II-11.2 Stratégie d'action : définir et faire respecter les règles d'usage, développer une gestion patrimoniale, coordonner les autres intervenants dans le cadre de partenariats

Les actions de la mission DPF s'organisent autour des axes suivants :

- assurer une surveillance du domaine et un contrôle des usages ;
- délivrer et gérer des autorisations pour les occupations et les utilisations du domaine ;
- réaliser les interventions nécessaires à la gestion des risques ou constituant une gêne importante pour les usages ;
- mener des actions exemplaires de reconquête et de restauration des milieux sur le domaine ou sur ses abords ;
- apporter conseil et accompagner les riverains, les collectivités et les usagers dans leurs actions sur le domaine.

II-11.3 Actions réalisées en 2022

➤ Aménagement du site de Chandos

La commune de Montpon-Ménestérol dispose d'une zone de loisirs en bord de rivière Isle au niveau du méandre de Chandos. Dans le cadre d'un groupement de commandes, la collectivité de Montpon-Ménestérol et EPIDOR ont initié une opération à double objectif :

- la diversification morpho-écologique de la rive Sud-Ouest (portée par EPIDOR) ;
- la diversification physique de la rive Est (portée par la commune de Montpon-Ménestérol).

Le mandat a été confié à Biotec, titulaire du marché, afin de détailler les projets : chiffrage, dossier réglementaire, plans projet.

Ces opérations sont issues d'une concertation entre la mairie et EPIDOR, et s'inscrivent dans le cadre d'une réflexion globale de gestion et de revalorisation écologique et paysagère de la base de loisirs de Chandos, établie sur le territoire communal de Montpon-Ménestérol.

Le projet global a été pensé en plusieurs phases qui consisteraient à :

- restaurer des habitats naturels sur les berges de l'Isle dans l'emprise du DPF ;
- créer une zone de franges humides au niveau des plans d'eau actuellement dévolus à la baignade et à la pêche, en partie alimentés par pompage dans l'Isle ;
- aménager une plage en rive droite à l'aval du seuil du moulin de Chandos ;
- améliorer la qualité paysagère de l'ensemble du site ;

- conforter les usages de loisirs (promenade, îlots de fraîcheur, pêche en rivière, baignade, navigation de canoës-kayaks...) ;
- renaturer le bras de contournement en bras vif.

En mai 2022, EPIDOR a lancé un marché de travaux pour la restauration des berges de l'Isle à Chandos validée avec la commune de Montpon-Ménéstérol. Les travaux ont débuté en octobre. Ils ont consisté à reprofiler la berge afin de créer de nouvelles conditions d'alimentation et de submersion de la berge et une diversification des formes, visant à favoriser l'émergence d'une mosaïque de végétation humide (travaux forestiers de libération des emprises, terrassement du site et plantation).

Dans le cadre du projet porté par la commune de Montpon-Ménéstérol, EPIDOR propose de réaliser une étude hydraulique afin de s'assurer que le projet proposé par Biotec ne modifie pas les écoulements des eaux.

➤ **Un schéma de gestion de la rivière Vézère au service du domaine, du grand site vallée Vézère et des collectivités riveraines**

Le schéma du lit, des berges et des paysages de la Vézère vient de s'achever. Cette étude a porté sur la Vézère dans le département de la Dordogne, soit 80 km en tout dont 50 km de Domaine Public Fluvial. Elle a été conduite en partenariat avec le Syndicat mixte du Bassin versant de la Vézère en Dordogne pour la partie non domaniale. Elle comprend un diagnostic milieux et paysage, 18 sites faisant l'objet de l'édition de fiches projet et 3 fiches thématiques concernant l'ensemble du linéaire. Deux projets démonstrateurs ont fait l'objet d'une étude projet : le site du château de la Vitrolles près de Limeuil et le bras de Biars à Montignac sur Vézère. À l'issue des études préalables nécessaires, ces deux sites doivent faire l'objet de travaux portés par EPIDOR à Limeuil et par le Syndicat mixte du Bassin versant de la Vézère en Dordogne à Montignac

➤ **Echanges avec les usagers**

En 2022, malgré les confinements, le travail d'appui, de conseil et de surveillance du domaine s'est poursuivi : 191 rendez-vous sur le terrain et réunions pour du conseil, des avis sur des projets, 46 réunions d'avant travaux, 39 rendez-vous pour des réunions de suivi, de chantier ou après travaux. Au total, ce sont 119 autorisations de travaux qui ont été délivrées.

➤ **Servitude de marchepied**

Les communes de Vézac, Cazoules, Creysse, Eynesse, Saillans, Lamonzie Saint-Martin, Moulon, Port Sainte-Foy, Saint-Loubès, Arveyres, Saint Antoine de l'Isle et Saint-André de Cubzac ont sollicité EPIDOR afin d'être accompagné pour rappeler les règles aux riverains, définir l'emplacement de la servitude et intervenir lorsque des ruptures de servitude ont été constatées. Il s'agit pour les agents de l'équipe du Domaine Public Fluvial de trouver des solutions permettant de concilier le passage des piétons et la présence de propriétés parfois proches de la rivière.

➤ **Campagnes de reconnaissance**

Les descentes de repérage ont été réalisées sur le secteur navigable (Isle et Dordogne), sur la Vézère et sur la Dordogne non navigable, soit 12 jours de campagnes de reconnaissance en bateau.

➤ **Interventions de sécurisation**

Une entreprise est intervenue en lieu et place du Coulobre et 140 m³ de bois d'encombre extraits sur l'Isle et la Dordogne. La signalisation fluviale a également été installée.

24 chantiers de sécurisation ont été assurés principalement sur le secteur non navigable et près de 80 arbres, parfois de fort diamètre, pouvant présenter un danger ont été retirés de la rivière.

➤ **Erosions des berges à Mouliets-et-Villemartin**

En Gironde, au niveau de Mouliets-et-Villemartin, la route départementale D130 en bordure de Dordogne a subi un glissement de terrain menaçant la route. EPIDOR a travaillé avec les services techniques du Département afin de proposer un aménagement à base de génie végétal. Une première portion de berges a été restaurée conformément au cahier des charges. Une seconde portion de berges verra la réalisation d'une protection à base de génie végétal en 2023.

➤ **Devenir du canal du Bourrier à Beaulieu-sur-Dordogne**

EPIDOR a été sollicité par la Communauté de communes Midi-Corrézien qui s'interroge sur le devenir du canal du Bourrier, un aménagement de type « stade d'eaux vives » réalisé dans les années 2000. Une visite de terrain a été organisée ainsi qu'une rencontre avec les élus et les services techniques afin de faire le point sur cet aménagement et les solutions envisageables pour son devenir. D'autres rencontres sont à prévoir pour échanger sur un projet global.

➤ **Gestion des quais et cales**

Le SMDMCA et la Fédération de pêche du Lot ont souhaité aménager une cale de mise à l'eau sur la commune de Pinsac au lieu-dit La Treyne. En concertation avec les porteurs de projet, EPIDOR a mobilisé un bureau d'études qui a proposé un aménagement expérimental à base de matériaux pierreux concassés, très intégrés conciliant l'usage pêche et la préservation de l'environnement. Le SMDMCA, accompagné par EPIDOR, a porté les travaux en octobre. Ce site fera l'objet d'un suivi régulier afin de produire un retour d'expérience à destination d'autres porteurs de projets s'intéressant aux accès à la rivière.

Le Conseil départemental de la Dordogne et la Fédération de pêche ont signé une convention de partenariat afin de réaliser un ensemble de cales de mise à l'eau bénéficiant aux pêcheurs ainsi qu'aux autres usagers. Le SMETAP porte la maîtrise d'ouvrage de la restauration ou de la création de 17 cales de mise à l'eau sur son territoire. EPIDOR accompagne cette démarche avec un souci d'intégration environnementale et paysagère dans ce secteur hautement fréquenté au cœur de la Réserve de Biosphère.

➤ **Avis aux usagers**

A chaque fois, les dangers et les travaux font l'objet d'avis aux usagers. Ces avis sont transmis aux communes riveraines, aux associations de pêche concernées, ainsi qu'aux loueurs de canoës, aux campings, etc. 36 avis à la batellerie ont été émis dans le secteur navigable afin d'informer les usagers de la voie d'eau des événements modifiant les conditions de navigation (incidents ou travaux). 31 avis ont été diffusés sur le domaine non navigable. Cette information vers les publics usagers du domaine permet d'informer le plus grand nombre, mais elle motive aussi des retours d'information et stimule ainsi la mobilisation des acteurs de terrain pour la conservation du domaine.

➤ **Projet de bac à Carlux**

Après le bac de Creysse (46), c'est autour de la communauté de communes « Pays de Fénelon » de s'engager dans la réalisation d'un bac sur la commune de Calviac en Périgord (24). EPIDOR accompagne la collectivité dans ses démarches et dans la faisabilité de ce projet.

➤ **Travaux de restauration écologiques des boisements alluviaux à Siorac (24)**

Des travaux de restauration des boisements alluviaux sur les berges au lieu-dit Brande en face de Port Muzard ont été engagés par EPIDOR. Un grand nombre de peupliers de culture ou hybrides ont été abattus afin de permettre la replantation d'espèces autochtones et adaptées.

➤ **Plan pluriannuel de gestion (PPG)**

EPIDOR s'est engagé dans la réalisation d'un Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) des rivières du domaine sur la base duquel une contractualisation est mise en place avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Le PPG concourant à l'atteinte des objectifs de bon état des eaux, il fait l'objet d'un soutien financier de la part de l'Agence. Le PPG a également vocation à être intégré par les structures GEMAPI qui interviennent sur les franges du DPF. Ce document est en cours de révision pour la période de 2023 à 2027. À l'issue de la phase de rédaction, des échanges auront lieu avec les structures à compétence rivière, dite GEMAPI, afin de partager le diagnostic, les enjeux et les objectifs de gestion. Il s'agit d'afficher la complémentarité des actions entreprises par tous et de développer des synergies ou des collaborations.

➤ **Projet de construction d'une gabarre à Castillon**

La Communauté de communes Castillon Pujols souhaite construire une gabarre à vocation touristique afin de proposer des promenades sur la Dordogne entre Castillon-la-Bataille et Branne. EPIDOR a été sollicité afin de faire bénéficier les porteurs de projets des connaissances acquises en matière de navigation, et de gestion du Domaine Public Fluvial.

➤ **Réflecteurs radar sur les ponts en aval de Libourne (33)**

Sur les quatre ponts traversant la Dordogne équipés de réflecteurs radars en aval de Libourne, le pont Eiffel de la SNCF a fait l'objet d'une maintenance. Conformément aux instructions du ministère des Transports, le pont de la LGV doit également être équipé de réflecteurs radars par le concessionnaire. Des discussions sont en cours avec ce dernier sans pour autant obtenir un engagement ferme sur cet équipement qui permettrait d'optimiser le parcours des bateaux de croisière par temps de brouillard, voire de nuit.

➤ **Prise d'eau agricole alimentant les réseaux d'irrigation en Dordogne lotoise (46)**

En collaboration avec l'UASA du Lot, EPIDOR a réalisé un inventaire des problématiques que connaissent les prises d'eau dans la Dordogne alimentant les réseaux d'irrigation latéraux. À la suite de cet inventaire, EPIDOR a lancé une étude sur les deux prises d'eau du Rouquet à Bétaille alimentant le réseau de la Sourdoire et celui de la commune. Ces deux prises d'eau sont fortement exposées au risque d'érosion et à un éventuel contournement par la Dordogne. Cette étude devrait permettre de proposer un ou plusieurs scénarios d'aménagement tenant compte des contraintes d'exploitation des réseaux agricoles, de la nécessaire diminution de leur exposition au risque lié aux mouvements de la rivière et permettant une renaturation des berges de la Dordogne. Cette étude a bénéficié d'un cofinancement de l'agence de l'eau, de l'UASA du Lot, de Cauvaldor et d'EPIDOR. Le comité de pilotage se réunira en janvier pour présenter le ou les scénarios possibles afin de pérenniser ces prises d'eau.

La prise d'eau de Meyronne a fait l'objet d'une étude portée par l'USASA du Lot et EPIDOR a proposé un scénario alternatif permettant de diminuer l'exposition au risque en apportant une plus-value écologique au projet.

La problématique de l'engravement des prises d'eau de l'ASA de la rive droite de la Dordogne (Cabrette) et de l'ASA de Martel (Pontou) sera traitée dans le cadre des travaux du programme LIFE rivière Dordogne.

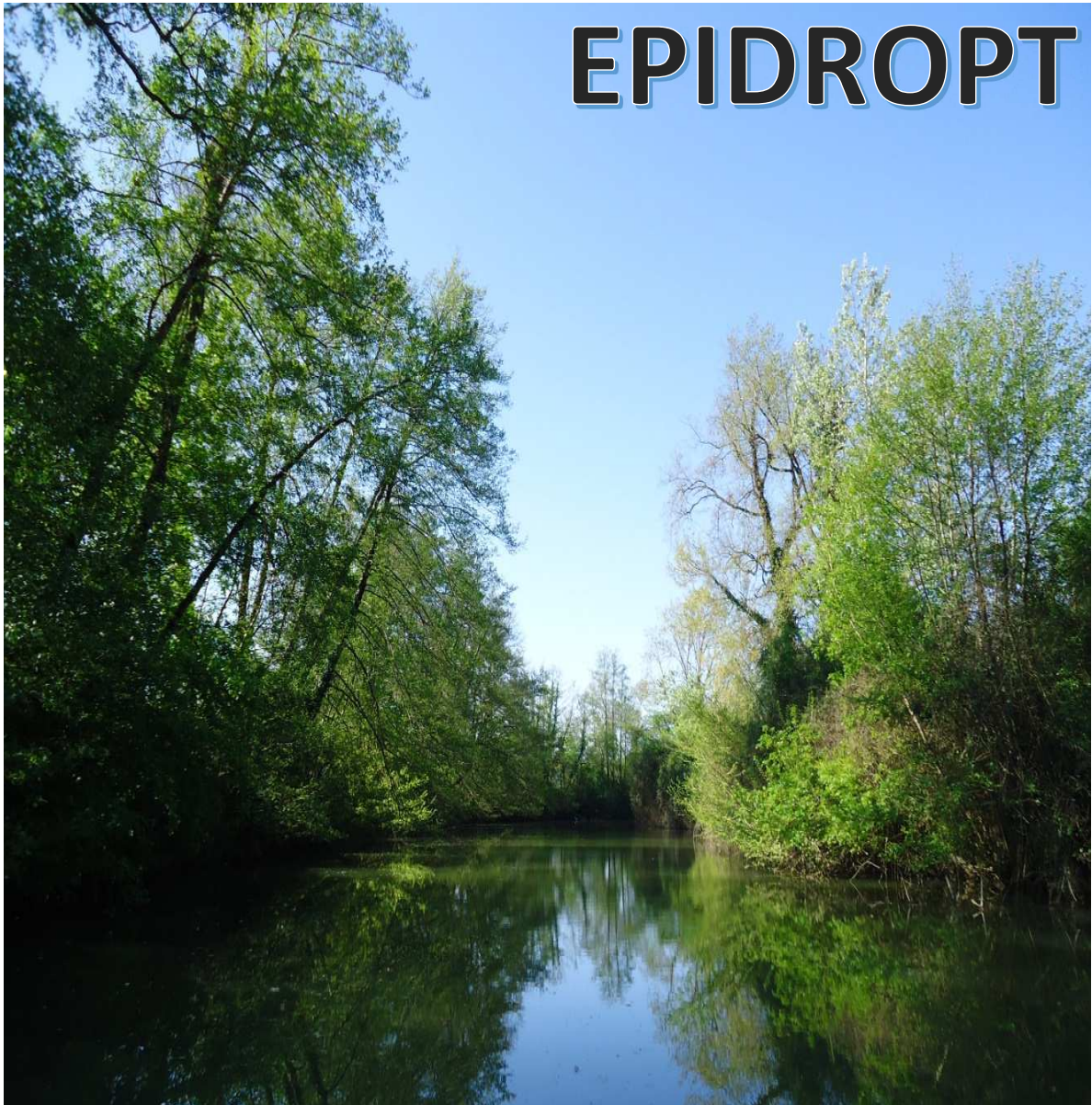


Table des matières

I-	PRESENTATION GENERALE DU SYNDICAT	374
II-	LES OBJECTIFS D'EPIDROPT	374
III-	UNE STRUCTURE A LA CARTE.....	375
IV-	BILAN DES ACTIONS 2022	376
v-	LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 D'EPIDROPT.....	393

I- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SYNDICAT

Epidropt s'est installé début mars 2018 dans les locaux de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord à Eymet afin de situer au cœur du bassin versant du Dropt.

Créé depuis le 1^{er} janvier 2012, le syndicat mixte ouvert EPIDROPT regroupe à ce jour 2 syndicats et 3 départements :

- Syndicat Mixte du Dropt Amont
- Syndicat Mixte du Dropt Aval
- Département de Dordogne
- Département de Gironde
- Département de Lot et Garonne.

Ces 3 syndicats ont vocation à l'aménagement et l'entretien des cours d'eau, la mise en œuvre du SAGE Dropt, la gestion de la réalimentation et l'entretien, la réalisation des ouvrages de gestion quantitative.

EPIDROPT porte également l'animation du site Natura 2000 : réseau hydrographique du Dropt et ses affluents.

EPIDROPT couvrira avec les 2 syndicats membres (Syndicat Mixte du Dropt aval et Syndicat Mixte du Dropt amont) un territoire de 182 communes et 15 Etablissements Publics à Fiscalité Propre (5 par département).

II- LES OBJECTIFS D'EPIDROPT

EPIDROPT a vocation à intervenir dans la gestion équilibrée de la ressource en eau afin de coordonner la politique pour l'ensemble de l'aménagement du bassin versant du Dropt.

Les missions du syndicat sont les suivantes :

II-1 MISSION COMMUNE

La mission commune à l'ensemble des collectivités adhérentes porte sur la coordination de la politique d'ensemble sur le bassin versant du Dropt, comprenant les tâches suivantes :

- émergence et animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Dropt,
- maîtrise d'ouvrage pour les études de portée générale sur l'ensemble du bassin versant,
- support logistique et institutionnel de la Commission Locale de l'Eau et de l'animation du SAGE,
- rédaction des rapports et secrétariat administratif,
- suivi de la mise en œuvre du SAGE sous la responsabilité de la CLE,
- support de concertation,
- facilitateur de réseaux d'échanges afin de pouvoir accéder aux informations (données et études) du bassin du Dropt ; il devra en tirer des synthèses à l'échelle du bassin versant pour l'information et la sensibilisation à destination des maîtres d'ouvrages locaux et du public.

II-2 MISSION A CARACTÈRE OPTIONNEL 1 - AMÉNAGEMENT DU BASSIN VERSANT DU DROPT

- études, assistance technique, animation rivière auprès des structures membres.

II-3 MISSION A CARACTERE OPTIONNEL 2 SUIVANTE - GESTION DE LA REALIMENTATION DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DU DROPT

- études nécessaires à la gestion des ouvrages,
- exploitation et entretien des retenues d'eau,
- gestion des lâchers et de leurs ouvrages,
- vérification des débits transités à l'aval,
- gestion des prélèvements des usagers,
- gestion piscicole et protection de la faune sauvage des retenues d'eau,
- suivi, évaluation et révision du PGE.

II-4 MISSION A CARACTERE OPTIONNEL 3 SUIVANTE - REALISATION DES OUVRAGES DE REALIMENTATION ET DES OUVRAGES DE GESTION QUANTITATIVE

- études et travaux.

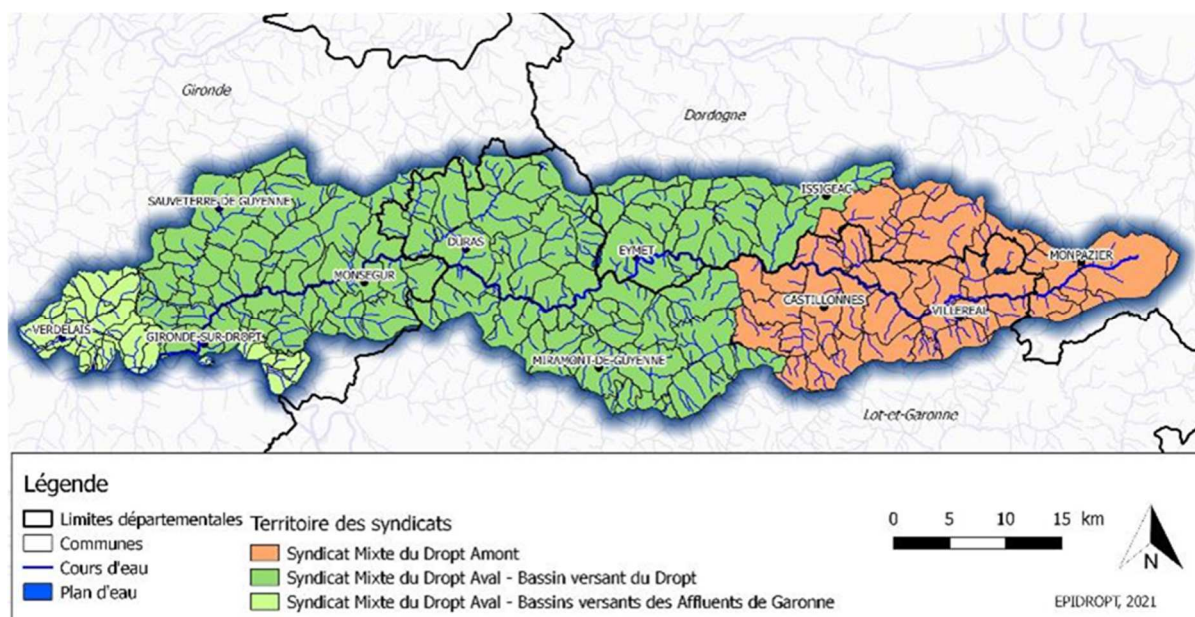
III- UNE STRUCTURE A LA CARTE

La vallée du Dropt se situe au cœur du Bassin Aquitain. Son bassin versant, d'environ 1.450 km² s'étend sur les départements de la Dordogne, du Lot-et-Garonne et de la Gironde. Sa forme est très allongée, avec une orientation générale majoritairement Est-Ouest.

Le Dropt est un affluent rive droite de la Garonne d'une longueur d'environ 133 km avec une pente très faible 1.3‰ (cours d'eau de plaine).

Le Comité Syndical d'EPIDROPT est composé de 17 membres (2 par département, 4 pour le Syndicat Mixte du Dropt Amont, 6 pour le Syndicat Mixte du Dropt Aval, 1 pour le SMERE2M).

Avec l'extension de périmètre des syndicats membres, EPIDROPT a le périmètre suivant :



Le syndicat est un syndicat à la carte qui permet à chacun de ses membres d'intervenir dans les missions de son choix.

Frais généraux et mission commune SAGE : c'est le socle commun du syndicat, tous les membres en font partie.

Mission optionnelle 1 : y adhèrent les syndicats. Les Départements participent sous forme de subventions.

Mission optionnelle 2 : y adhèrent les syndicats.

Mission optionnelle 3 : adhésion déterminée à chaque projet.

IV- BILAN DES ACTIONS 2022

IV-1 SAGE DROPT



Au 1^{er} janvier 2012, le syndicat mixte EPIDROPT est devenu syndicat mixte ouvert avec l'entrée des 3 départements (Lot-et-Garonne, Gironde et Dordogne) afin de faire évoluer ses compétences et assurer la coordination de la politique d'ensemble sur le bassin versant du Dropt, avec la volonté de mettre en œuvre un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Le SAGE Dropt a été adopté par la CLE du 22/09/2021 et a été approuvé par les 3 préfets le 13 janvier 2022.

Un Bureau de la CLE élargi s'est déroulé le 16/06/2022 afin de préparer la CLE du 07/07/2022

Une Commission Locale de l'Eau a eu lieu le 07/07/2022 avec l'ordre du jour suivant :

- Présentation et validation du cahier des charges de la stratégie agricole,
- Demande d'avis du projet d'Arrêté cadre interdépartemental délimitant les zones d'alertes et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau du bassin versant du Dropt,
- Suivi réseau complémentaire onde,
- Bilan des actions menées par les 3 syndicats en 2021

Plusieurs guides ont été réalisés notamment :

- Un guide d'identification des plantes exotiques envahissantes et diffusion avec les plaquettes sur l'érosion des sols, les zones humides

PLANTES AQUATIQUES

MYRIOPHYLLE DU BRÉSIL *Myriophyllum aquaticum*

- Amérique tropicale et subtropicale
- Eau stagnante à faiblement courante : cours d'eau, plan d'eau
- Peut former de grands herbiers favorisant la sédimentation, modifiant la physico-chimie de l'eau. Impact sur les peuplements de poissons. Impact les usages (pêche, navigation, ...)

LES LENTILLES D'EAU *Spirodela polyrrhiza / Lemna spp.*

- Amérique du Sud
- Eau stagnante à faiblement courante, ensoleillée et riche
- Peut recouvrir de grande étendue : empêche la lumière d'atteindre l'eau et conduit à une chute de l'oxygène dans l'eau. Impact la biodiversité (faune aquatique). Impact sur les usages (pêche, irrigation ...). Impact visuel fort.

GRAND LAGAROSIPHON *Lagarosiphon major*

- Afrique du Sud
- Eau stagnante à faiblement courante
- Peut former de grands herbiers favorisant la sédimentation, modifiant la physico-chimie de l'eau. Impact sur les peuplements

QU'EST-CE-QU'UNE PLANTE EXOTIQUE ENVAHISSANTE ?

C'est une espèce :

- **Importée** (généralement pour sa valeur ornementale ou par hasard)
- Qui **prolifère**
- Qui **transforme et altère les milieux naturels**

Leurs caractéristiques sont :

- développement rapide et forte compétitivité
- absence de consommateurs ou parasites
- envahissement rapide des milieux perturbés

! Parmi les nombreuses espèces végétales introduites, seules quelques-unes posent des problèmes d'invasion.

QUELS SONT LEURS IMPACTS ?

BIODIVERSITÉ

Diminution de la diversité animale et végétale

Perte de la fonction des milieux naturels

ACTIVITÉS

Gestion de l'eau, pêche, activités nautiques et touristiques sont affectées

ÉCONOMIQUE

Les collectivités doivent parfois investir de lourdes sommes pour lutter contre ces invasions.

SANTÉ

Certaines sont urticantes ou allergènes

QUE FAIRE ?

✓

- Sensibiliser son entourage.
- S'informer sur les précautions à prendre pour intervenir sur ces plantes afin d'éviter tout risque de dissémination et risque sur la santé
- Signaler la découverte de nouvelles espèces dans la nature ou de nouveaux foyers

-

- Ne pas planter ces espèces (s'informer avant d'acheter de nouvelles plantes)
- Tailler dans les jardins avant la floraison
- Ne pas vider un aquarium dans la nature.
- Etc



GUIDE D'IDENTIFICATION DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

EPIDROPT

PLANTES TERRESTRES

ÉRABLE NEGUNDO *Acer Negundo*

- Amérique du Nord
- Ripisylves, forêts alluviales
- Enracinement superficiel qui n'assure pas le maintien des berges : les berges sont fragilisées et s'érodent. En cas de peuplements denses : réduction de la biodiversité de la strate herbacée et arborée.

ARBRE AUX PAPILLONS *Buddleja davidii*

- Chine
- Berges des cours d'eau Sites ouverts et perturbés (voies ferrées, bords de routes, friches, ...)
- Modifie la ripisylve des cours d'eau : concurrence avec les formations pionnières (saules, aulnes, ...). N'assure pas le maintien des berges : peut provoquer des embâcles et l'érosion des berges.

BERCE DU CAUCASE *Heracleum mantegazzianum*

- Caucase
- Berges de cours d'eau, prairies humides
- Forme des peuplements monospécifiques très denses qui bloquent la présence des autres espèces. Perturbe les espèces en berges des cours d'eau et fragilise les berges (risque d'érosion). Très urticante pour l'homme (risque de brûlure au 2^{ème} degré)

AILANTHE GLANDULEUX *Ailanthus altissima*

- Chine - Australie
- Milieux perturbés (friches, bords de routes, terrains vagues, bordures de champs)
- Forme des peuplements monospécifiques
- Émet des substances qui bloquent la croissance des autres espèces.
- Irritations cutanées allergiques en contact avec la sève. Attention lors des coupes ! Pollen allergène.

AMBROISIE A FEUILLE D'ARMOISE *Ambrosia artemisiifolia*

- Amérique du Nord
- Terrains perturbés : cultures, bord de route, friches
- Nuisance importante pour l'agriculture (plante adventice)
- Enjeu de santé publique fort : pollen très allergène (pic de pollinisation août-septembre).

! Plateforme nationale et application de signalement : www.signalement-ambrosie.fr/ / Signalement ambrosie

RAISIN D'AMÉRIQUE *Phytolacca americana*

- Etats-Unis
- Ripisylves, coupes et friches forestières, forêts mésophiles, friches
- Perturbe la régénération forestière et concurrençant les autres végétaux.
- Problématique en milieux agricoles du fait de sa souche profonde.
- Toxique pour les herbivores. Chez l'homme, l'ingestion provoque des maux de tête et des vomissements.

RENOUÉE DU JAPON *Reynoutria Japonica*

- Asie orientale
- Berges des cours d'eau
- Impacts écologiques majeurs sur les rivières et les berges : diminution de la diversité d'espèce végétale et animale, fragilisation des berges (risques d'érosion). Impact sur l'agriculture, les activités en milieu urbain et naturel si très présente.

LES BAMBOUS *Bambusoideae*

- Asie
- Berges des cours d'eau, zones humides
- Formation de peuplements monospécifiques
- Perte de diversité faune/flore
- Racines traçantes à forte dissémination
- Fragilise les terrains humides et les berges des cours d'eau.

LES JUSSIÉS *Ludwigia grandiflora, Ludwigia pepioides*

- Amérique du Sud
- Eau stagnante à peu courante ensoleillée : cours d'eau, plan d'eau, zone humide. Forme terrestre possible.
- Gêne l'écoulement de l'eau et cause envasement et baisse de l'oxygène dans l'eau.
- Perte importante de diversité (faune et flore).
- Impact fort sur l'usage (pêche, irrigation, ...)
- Peut couvrir de grande étendue.



- Un Guide de compatibilité du SAGE Dropt avec les documents d'urbanisme transmis à toutes les communes et communautés de communes de ce territoire et aux structures porteuses de SCOT. De plus, les éléments du SAGE Dropt ont été partagés et transmis dans le Porté à connaissances pour les PLU suivants : Allemans, Lauzun, Roumagne, Montignac de Lauzun, Montignac Toupinerie, Communauté de Communes Portes Sud Périgord.

D'autres actions du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont détaillées dans le paragraphe IV-3 illustrant les missions 2022.

IV-2 TECHNICIENS RIVIERE DROPT

EPIDROPT met à disposition de ses adhérents deux techniciens rivière qui les assiste dans la mise en place de programmes de travaux, le montage des dossiers administratifs et financiers et dans le suivi des chantiers. Toutefois, chaque structure faisant partie du syndicat mixte reste maître d'ouvrage des travaux.

Un programme annuel d'intervention 2022 a été présenté pour chaque structure rivière. Ces syndicats ont bénéficié d'une nouvelle Déclaration d'Intérêt Général le 04/01/2021 (24), le 07/01/2021 (47) et le 18/01/2021 (33).

A l'heure actuelle, chaque syndicat s'est engagé dans un programme pluriannuel de travaux.

En 2022, les techniciens ont suivi l'état des cours d'eau dont 35 km pour la programmation 2022. Ils ont assisté les 2 syndicats de rivière pour la mise en place des travaux qui concernent essentiellement la restauration de la ripisylve, la mise en place de couverts végétaux, la plantation de la ripisylve et de haies, la mise en place d'abreuvoirs, la diversification des faciès d'écoulement, l'inventaire des zones humides, la lutte contre les ragondins et l'animation scolaire.

Le Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'eau (PPGCE) a été renouvelé pour le syndicat mixte du Dropt amont et le syndicat mixte du Dropt aval avec la prise en compte de l'hydromorphologie des cours d'eau et des zones humides pour une durée de 10 ans.

Pour plus de précisions sur les nombreuses activités mises en œuvre par EPIDROPT et les syndicats de rivière, les rapports d'activités de l'animateur SAGE et des techniciens rivière sont consultables via le lien suivant : <http://www.epidropt.fr/fr/epidropt/rapports-dactivites.html>.

Les actualités d'EPIDROPT sont consultables via le site internet <http://www.epidropt.fr/> mais également sur Facebook.

IV-3 MISSIONS RÉALISÉES EN 2022

IV-3.1 Ouverture d'une base nautique au lac du Lescourroux

Une base nautique a été ouverte cet été sur le lac du Lescourroux (Eymet, Soumensac) du 9 juillet au 28 août 2022, et les week-ends de Septembre.

Elle propose des locations de canoë, stand-up paddle et VTT.



IV-3.2 Programmes pluriannuels de travaux sur le bassin versant du Dropt

Les programmes de travaux 2022 des deux syndicats de rivière (le Syndicat Mixte du Dropt amont et le Syndicat Mixte du Dropt aval) sont détaillés ci-après :

Programmation 2022 : Syndicat mixte du Dropt aval								
Travaux	Calcul du coût	CD 33	CD 24	CD 47	Région	AEAG	SM Dropt aval	Coût total en € HT
Travaux de continuité écologique au moulin de BAGAS	740 000				222 000 (30%)	370000 (50%)	148 000 (20%)	740 000
Maitrise d'œuvre des travaux de continuité écologique au moulin de BAGAS	25 000	5000 (20%)			2500 (10%)	12 500 (50%)	5 000 (20%)	25 000
Enlèvement d'encombres sur le Dropt Bretou/Eymet	8 000		800 10%		1600 20%	4000 50%	1 600 20%	8 000
Enlèvement d'encombres sur le Dropt BAGAS/LABARTHE	12 500	3750 30%			2500 20%	3750 30%	2500 20%	12 500
Enlèvement d'encombres sur le Dropt La Sauvetat/Allemans	9 000			1800 20%	1800 20%	3600 40%	1800 20%	9 000
Travaux de restauration de la ripisylve de la Gageante	9 500 (1,5km)	2 850 30%			1 900 20%	2 850 30%	1 900 20%	9 500
Travaux de restauration de la ripisylve du Garnazel	22500 (3,75)			4 500 20%	4 500 20%	9 000 40%	4500 20%	22 500
Diversification granulométrique sur la Banèze Issigeac	25 000		3 750 15%		5 000 20%	11 250 45%	5000 20%	25 000
Plantation de haies sur le bassin versant du Dropt aval	50 000	7 500 15%		5000 10%		25 000 50%	12 500 25%	50 000
Plantation de la ripisylve sur le Dropt moulin des Tourneaux/moulin de la Violette	26 000	7 800 30%			5 200 20%	7 800 30%	5 200 20%	26 000
Réhabilitation de berge sur le bassin versant de la Dourdèze (abreuvoirs)	10 000			6 000 60%	2 000 20%		2 000 20%	10 000
Plantation de boutures et plants sur le Dropt domanial	6 000	900 15%		900 15%	1200 20%	1 800 30%	1200 20%	6 000
Réalisation de travaux de restauration d'ouvrages semi-automatiques sur la Dourdenne	10 000			6000 60%			4 000 40%	10 000
Restauration de la ripisylve du Galouchey aval	25 000	7500 30%			5000 20%	7500 30%	5 000 20%	25 000
Restauration de la ripisylve du Beaupommé aval et la Magdelaine aval	26 000	7800 30%			5200 20%	7800 30%	5 200 20%	26 000
Gestion des atterrissements sur le ruisseau de la Hoch	3 500	1225 35%					2275 65%	3 500
Enlèvement d'embacles sur le Galouchey/Beaupommé	3 000	900 30%			600 20%	900 30%	600 20%	3 000
Plantation de ripisylve sur le Pimpin amont	11 000	3300 30%			2200 20%	3300 30%	2 200 20%	11 000
Suppression de petit seuil sur le Galouchey	1 000	300 30%			200 20%	300 30%	200 20%	1 000
	1 023 000	48 825	4 550	24 200	263 400	471 350	210 675	1 023 000

SM Dropt amont Programmation 2022

Travaux	Calcul du coût en € HT	CD 47	CD 24	Région	AEAG	SM Dropt amont
Enlèvement des embâcles majeurs sur le Dropt amont	12 000	30% 3 600		20% 2 400	30% 3 600	20% 2 400
Suivi plantation	5 871	20% 1 174,20		20% 1 174,20	40% 2 348,40	20% 1174,20
Plantation de haies sur le bassin versant du Dropt amont	30 000	5% 1 500			50% 15 000	45% 13 500
Renaturation sur le Dropt et en aval du lac de la Ganne	28 000	20% 5 600		20% 5 600	40% 11 200	20% 5 600
Travaux de réhabilitation de berge sur le Dropt	4 000			20% 800		80% 3 200
Couverts végétaux sur le bassin versant du Dropt amont	14 195					14195
Totaux en € HT	94 066	12774	0	9974	32 148	39170

Pour plus de précisions, il convient de se référer aux rapports d'activités des techniciens rivière téléchargeables via le lien suivant :

<http://www.epidropt.fr/fr/epidropt/rapports-dactivites.html>.

En parallèle du programme de travaux, d'autres missions ont été menées :

- Réalisation du film de promotion des travaux de continuité écologique pour le seuil de Labarthe sur le Dropt (33)
- Finalisation de l'étude du PPGCE des affluents de Garonne avec le lancement de l'enquête publique
- Etude hydraulique des ruisseaux des Tanneries et de la Fontaine pour la protection du collège de Monségur contre les inondations.

IV-3.3 SAGE DROPT

Le bilan des inventaires des zones humides réalisés en 2022 (disposition 38 du SAGE Dropt):

- -développer la connaissance des zones humides par la réalisation d'inventaires.

Le tableau ci-après, dresse un bilan des inventaires réalisés en 2022. Au total :

- Les zones d'étude (ZE) définies représentent 7 227 ha.
- Les zones humides probables (ZHP) définies représentent 2 620 ha.
- 620 ha de zones humides ont été inventoriés et 497 sondages pédologiques ont été réalisés.

Cela représente 8% de la zone d'étude (ZE) définie.

Tableau : Bilan des inventaires zones humides réalisés en 2022.

	Secteur d'étude	Surface (en ha)					Nombre de sondages	
		ZE	ZHP	soit % de la ZE	ZH	soit % de la ZE	Total	Humide
2022	La Bournègue	1 133	358,21	31.62	123,62	10.91	127	71
	La Banège	1 749	272,73	15.59	105,54	6.03	49	20
	Le Ségur	1 426	757,07	53.09	213,45	14.97	152	82
	L'Andouille	1 229	457,13	37.20	113,64	9.25	56	28
	L'Escourou	2 040	675,45	33.11	63,55	3.12	113	78
	TOTAL REALISE	7 577	2 521	33.27	620	8.18	497	279

IV-3.4 Ouverture du Projet Agroenvironnemental et Climatique sur le secteur Dropt amont (disposition 51 du SAGE Dropt)

Depuis 2021, Epidropt et le Syndicat Mixte du Dropt Amont ont la volonté d'ouvrir un nouveau PAEC, complémentaire au PAEC existant depuis 2017 sur le site Natura 2000 du Dropt, sur l'amont du bassin versant du Dropt. Un PAEC permettrait l'ouverture de MAEC (Mesures Agroenvironnementales et Climatiques) afin d'accompagner financièrement les exploitants agricoles dans la mise en place et la conservation de pratiques agricoles vertueuses.

En ce sens, les élus via l'animateur SAGE ont envoyé un courrier d'intention, auquel était joint un document technique, à la Région Nouvelle Aquitaine et à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine en début d'année 2022.

Le Syndicat Mixte Epidropt s'est associé à la Chambre d'agriculture de Dordogne pour la réponse à cet Appel à Projet.

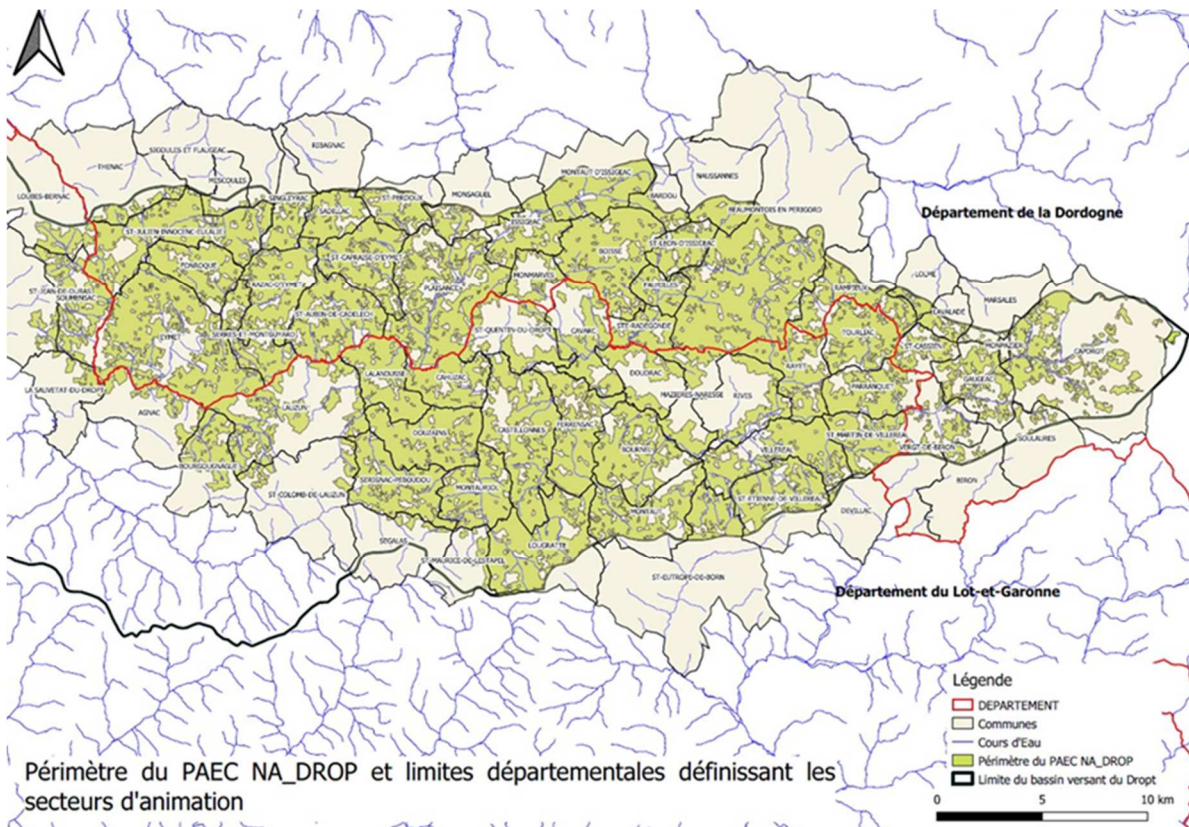
Le partenariat entre Epidropt et la Chambre d'agriculture de Dordogne sera régi par une convention de partenariat pendant 5 ans.

L'animation sera menée comme décrit ci-après :

- ✓ Epidropt est opérateur du PAEC,
- ✓ Epidropt est animateur du PAEC pour le département du Lot et Garonne (Bassin versant du Dropt), La Chambre d'agriculture de Dordogne est animatrice du PAEC sur le département de la Dordogne. (Bassin versant du Dropt).

Les structures animatrices sont en charge de l'accompagnement individuel des agriculteurs pour la mise en place de MAEC.

Le projet a été retenu par le service instructeur sous réserve d'ajustement du périmètre (précision encore non fournie par la Région Nouvelle-Aquitaine). Une enveloppe réservataire de 150 000€ a été allouée au territoire.



Contrats pour les surfaces en terres arables (hors surfaces herbacées temporaires/jachères depuis plus de 2 ans) et cultures pérennes

Création de couverts d'intérêts faunistiques et floristiques favorables aux pollinisateurs	Plafond annuel	2 000 €
	Compatibilité CAB	Oui
Montant	652,29 €/ha engagé	

Mettre en place et maintenir la superficie en couvert :
 Implantation du couvert au plus tard le 15/05 de la première année d'engagement ;
 Respect des couverts autorisés (liste fournie).
 Largeur minimale de 10 mètres et maximale de 20 mètres ou une surface minimale de 0,1 ha.
 Absence d'intervention mécanique entre le 15/03 et le 15/09.
 Interdiction de fertilisation azotée.
 Interdiction des produits phytosanitaires sur les surfaces engagées.

Création de prairie	Plafond annuel	Pas de plafond
	Compatibilité CAB	Non
Montant	357,90 €/ha engagé	

Implantation du couvert herbacé pérenne avant le 15 mai 2023 (liste des espèces autorisées fournies).
 Couvert fixe pendant la durée de l'engagement.(parcelle complète ou partiellement)
 Largeur minimale de 10 mètres et surface minimale de 0,2 ha
 Ne pas détruire le couvert.
 Maintenir les éléments paysagers si la localisation du couvert est en bordure de ces éléments.
 Ne pas utiliser de produits phytosanitaires.
Une fois le couvert implanté, la surface devra être déclarée en catégorie « Surfaces herbacées temporaires ». La surface sera déclarée en « Prairies ou pâturages permanents » au cours ou à l'issue de l'engagement.



Contrats pour les surfaces en catégorie prairies ou pâturages permanents

- Engagements et interdictions communs à l'ensemble des contrats en prairies
- Etablir un plan de gestion (avec l'animateur) et le mettre en œuvre
 - Ne pas détruire le couvert herbacé (renouvellement par travail simplifié possible)
 - Interdiction des produits phytosanitaires

Mise en défens (Protection des espèces 1)	Plafond annuel	Pas de plafond
	Compatibilité CAB	Oui
Montant	81,95 €/ha engagé	

Mettre en défens 10% des surfaces engagées (pouvant être adapté annuellement)
 Pâturage interdit du 15 décembre au 1 mars – Chargement annuel maximum : 1,4 UGB/ha
 Fertilisation azotée limitée à 30 kg/ha (hors apports par pâturage).
 Fertilisation PK limitée à 30kg/ha
 Adaptation des pratiques de fauche (centrifuge, vitesse lente, ...)

Retard de fauche (Protection des espèces 2 à 4)	Plafond annuel	Pas de plafond
	Compatibilité CAB	Oui
Montant (€/ha engagé)	Niveau 2	145,08
	Niveau 3	199,57
	Niveau 4	254,07

Date d'utilisation (fauche ou pâturage) des prairies:
 - niveau 2 : après le 10 juin (25 jours de retard)
 - niveau 3 : après le 20 juin (35 jours de retard)
 - niveau 4 : après le 30 juin (45 jours de retard)
 Pâturage interdit du 15/12 au 01/03 – Chargement annuel maximum : 1,4 UGB/ha
 Fertilisation azotée limitée à 30 kg/ha (hors apports par pâturage).
 Fertilisation PK limitée à 30kg/ha
 Adaptation des pratiques de fauche (centrifuge, vitesse lente, ...)

Préservation des milieux humides	Plafond annuel	15 000 € (dont 7500€ pour le niv. 1)
	Compatibilité CAB	Non
Montant	150,00 €/ha engagé 201,25€/ha engagé*	

Taux de chargement maximal moyen annuel à la parcelle engagée de 1,4 UGB/ha.
 Taux de chargement minimal moyen annuel de 0,1 UGB/ha à l'échelle de l'exploitation.
 Absence de pâturage du 01 janvier et 31 mars sur les surfaces engagées
 Interdiction de fertilisation NPK (hors apports par pâturage), magnésienne et de chaux
 *Engagement supplémentaire : Valoriser par pâturage au moins 50% des surfaces engagées.

Maintien de l'ouverture des milieux	Plafond annuel	Pas de plafond
	Compatibilité CAB	Non
Montant	152,50 €/ha engagé	
	203,75 €/ha engagé*	

Mettre en place le plan de gestion visant l'ouverture du milieu (notamment, utilisation annuelle minimale par pâturage ou fauche)
 *Engagements supplémentaires : Valoriser par pâturage au moins 50% des surfaces engagées.

Réseau ONDE 2022 Résultats



Légende

Écoulement visible acceptable	Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Sept.	Oct.	Nov.
Écoulement visible faible											
Écoulement non visible											
Assec											
Sans information											

IV-3.7 Suivi de la qualité des masses d'eau superficielles rivières du bassin versant du Dropt

Suite à la mise en œuvre du **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Dropt (2022)**, une réactualisation de l'état des lieux des milieux et des usages de 2017 a été réalisée pour déterminer **l'évolution de l'état écologique des masses d'eau superficielles entre 2015 et 2020**. Pour cela, des données de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ont été collectées, triées, analysées, puis exploitées à l'aide d'une analyse des tendances d'évolutions. Ce travail a débouché sur un atlas cartographique représentant l'évolution sur 5 ans des classes d'état des diagnostics physico-chimiques, biologiques et des polluants spécifiques ainsi que de leurs paramètres, et des graphiques représentant les tendances d'évolution de chaque paramètre. Cela a permis de réaliser un **diagnostic à l'échelle du territoire et une évaluation de l'état écologique des masses d'eau** téléchargeable sur le site Internet d'Epidropt via le lien suivant : <http://www.epidropt.fr/fr/grandes-thematiques/la-qualite-de-la-ressource-en-eau.html>.

IV-3.8 Suivi du PAEC 2022 et réalisation du PAEC 2023 du Site Natura 2000 Dropt (Epidropt, structure porteuse de l'animation depuis le 12 août 2019)

La **convention cadre** relative à l'animation pour la mise en œuvre du DOCOB Natura 2000 du réseau hydrographique du Dropt a donc été **renouvelée à partir du 12 septembre 2022 jusqu'au 12 septembre 2025**, pendant 3 années supplémentaires.

Le **bilan de l'année 2022** est le suivant :

	MAEC		Nombre de contrat	Surface engagée	Rémunération € sur 5 ans
Nouveau	CO01	Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne et absence de fertilisation	4	35,79	62 158,39
	HE01	Absence de fertilisation et retard de fauche sur prairies remarquables	6	57,24	5 721,24
	HE02	Absence de fertilisation et retard de fauche sur prairies remarquables	11	92,24	12 795,76
	HE03	Retard de fauche sur prairies remarquables	1	5,81	554,14
	VI02	Absence de traitement herbicides en inter-rangs (viticultures)	11	196,16	27 788,38
	Total		33	387,24	109 017,90
Recon-duction	HE02	Absence de fertilisation et retard de fauche sur prairies remarquables	6	39,67	5 503,56
	VI02	Absence de traitement herbicides en inter-rangs (viticultures)	2	77,90	11 059,53
	Total		8	117,57	16 563,09

IV-3.9 Suivi du plan de gestion du lac du Brayssou

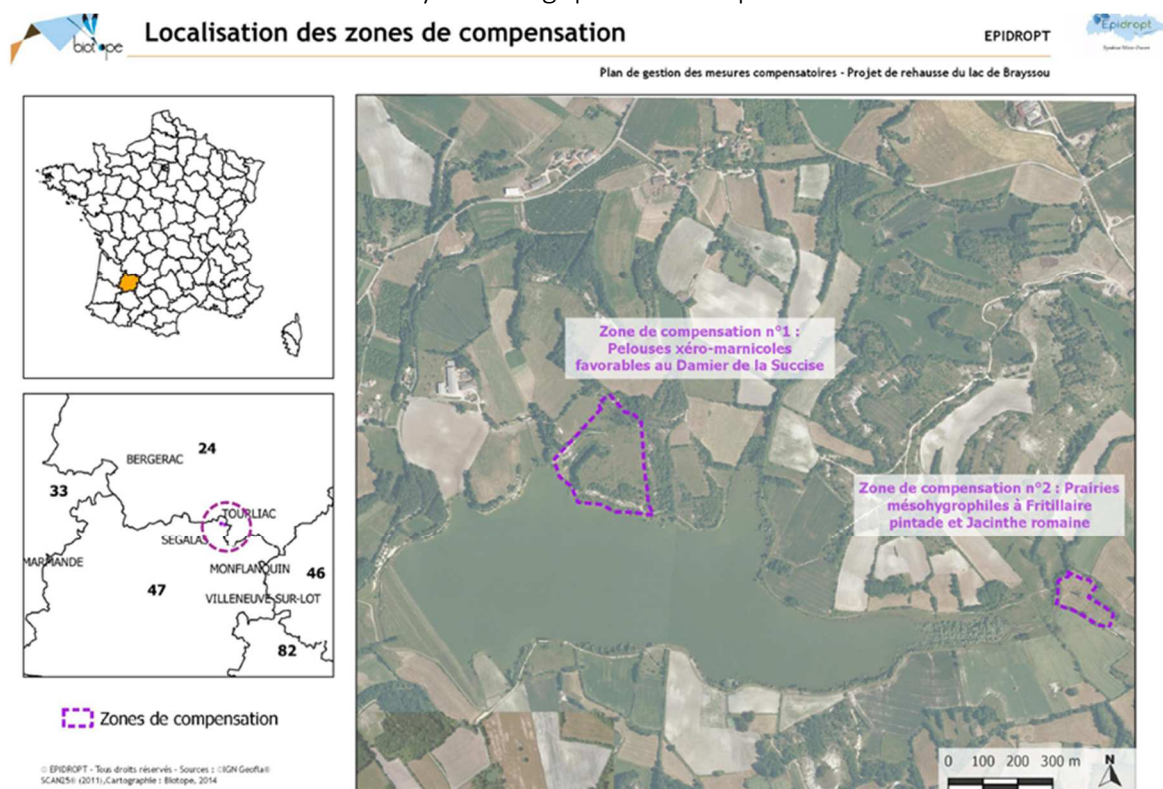
Suite à la rehausse du lac du Brayssou, **deux sites de compensation** ont été choisis pour la mise en œuvre des mesures compensatoires à proximité immédiate du lac de Brayssou.

Le premier est localisé sur les **coteaux calcaires situés au nord du lac**, le second au sein d'une **prairie humide au niveau de la queue du lac**.

L'objectif du plan de gestion est de proposer des modalités de gestion adaptées au sein de ces parcelles de manière à améliorer la qualité des habitats présents pour les espèces concernées par la compensation à savoir :

- **Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) : espèce « parapluie » des milieux ouverts et semi-ouverts ;**
- **Jacinthe romaine (*Bellevalia romana*) ;**
- **Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*).**

Par ailleurs, des suivis relatifs aux espèces d'amphibiens, des zones humides et de l'avifaune sont également prévus pendant 25 ans afin d'évaluer l'influence de la rehausse du niveau des eaux et des nouveaux cheminements sur le cycle biologique de ces espèces.



Les objectifs du plan de gestion sont les suivants :

- **Fauche extensive des Pelouses xéro-marnicoles favorables au Damier de la Succise,**
- **Pâturage extensif,**
- **Débroussaillage,**
- **Mise en place d'hibernaculum,**

En parallèle, un suivi du Damier de la Succise, des amphibiens, de l'avifaune et de flore patrimoniale avec ses habitats sera effectué avec une certaine fréquence.

Les actions prévues sur le site de compensation n°1 du lac du Brayssou : pelouses xéro-marnicoles, doivent être effectuées en régie. Ainsi, avec l'aide des classes de premières GMNF du lycée du Cluzeau de Sigoulès, les actions du plan de gestion ont été effectuées en 2022. La disponibilité de cette main d'œuvre importante, nous permet de réaliser l'ensemble des travaux de fauche, de débroussaillage, d'export de fauche et de création des hibernaculums de manière manuelle, afin d'éviter le tassement des sols par des engins mécaniques. Les actions à mener dans les prochaines années concernent des surfaces bien moindres et des travaux plus facilement réalisables. Très intéressé par ces chantiers écoles sur cette thématique, le lycée du Cluzeau, et sa filière GMNF, se montre déjà volontaire pour collaborer aux travaux de l'année N+7 en décembre 2023.

Photos : Réouverture des prairies xéro-marnicoles



Photos : Création d'hibernaculum sur les pelouses xéro-marnicoles du Brayssou

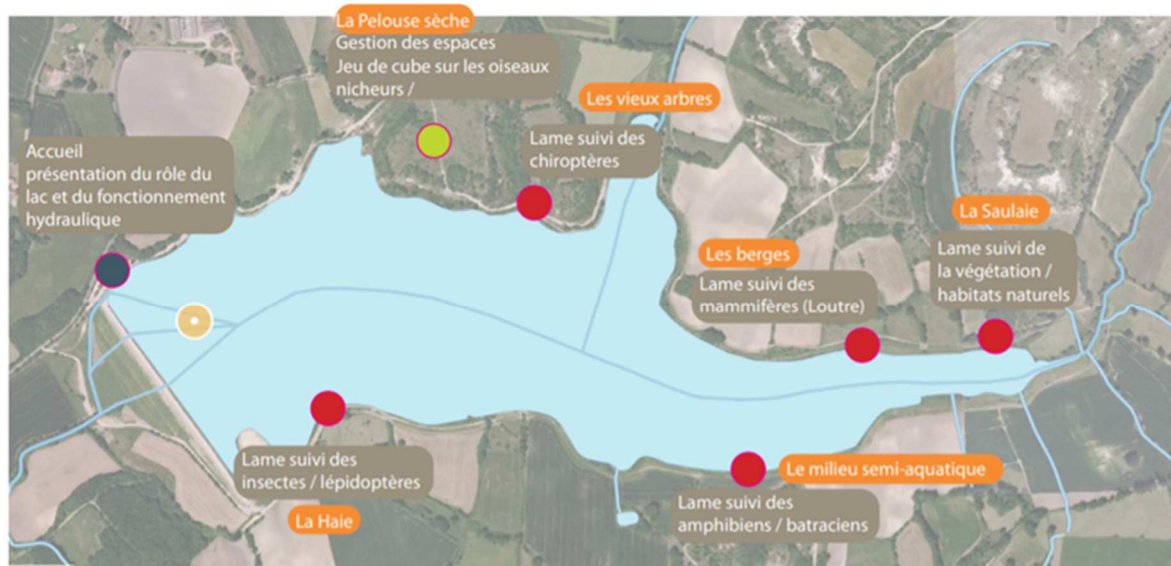


IV-3.10 Installation du sentier thématique faune/flore autour du lac du Brayssou

La mission a commencé en 2021 et s'est terminée avec la mise en place des panneaux autour du lac du Brayssou en juin 2022. Plusieurs réunions se sont déroulées au printemps 2022 pour finaliser le détail du contenu des **panneaux thématiques**. La mise en place s'est déroulée **courant juin 2022**.

Proposition de parcours

- Station accueil
- lame avec classeurs
- Station composée de deux lames et d'un jeu de cube



Esquisses des thématiques

Lieu de la station / thématique	Information abordée dans le mobilier	Méthode expliquée	Mobiliers / principe d'interprétation
1. accueil + fonctionnement hydraulique du lac du Braissou	Présentation du tour du lac, du paysage qui l'entoure et de son historique explication sur le système hydraulique du lac		grand mobilier d'accueil deux pieds
2. station pelouses sèches et oiseaux	Présentation du milieu des pelouses sèches et de la nécessité de l'entretien par l'homme (avec différentes techniques) + présentation des technique d'inventaire des oiseaux + inventaire donné	observation jumelle + échantillon de zones point fixe d'écoute de 20 min	Lame pelouse sèche + lame oiseau + jeu de cube sur les oiseaux nicheurs
3. Station chiroptères	Présentation des différentes techniques d'inventaire des chiroptères de manière ludique + classeur des espèces présentes et de leur spécificités.	recherche de gîtes + detection ultrasons + pose de nichoirs	Lame avec un visuel général et un classeur avec les différentes espèces présentes
4. station amphibiens	Présentation des différentes techniques d'inventaire des amphibiens de manière ludique + classeur des espèces présentes et de leur spécificités.	points d'écoutes nocturnes - Observation nocturne à la lampe + donnée de temporalité et climat	Lame avec un visuel général et un classeur avec les différentes espèces présentes
5. station mammifères	Présentation des différentes techniques d'inventaire des mammifères de manière ludique + classeur des espèces présentes et de leur spécificités.	analyse pelotes de rejections - phare de comptage - jumelle = observation à vue + traces au sol	Lame avec un visuel général et un classeur avec les différentes espèces présentes
6. station lépidoptères	Présentation des différentes techniques d'inventaire des lépidoptères de manière ludique + classeur des espèces présentes et de leur spécificités.	comptage visuel des individus adultes (ou imagos) le long d'un itinéraire (transect) en marchant	Lame avec un visuel général et un classeur avec les différentes espèces présentes
7. Station flore	Présentation des différentes techniques d'inventaire des espèces végétales de manière ludique + classeur des espèces présentes et de leur spécificités.	utilisation des placettes de suivi + échantillonnage verticale suivant les strates + échelle d'abondance	Lame avec un visuel général et un classeur avec les différentes espèces présentes

Scénario de visite



Nous proposons un scénario de visite autour des techniques d'inventaire et de suivi des espaces naturels.

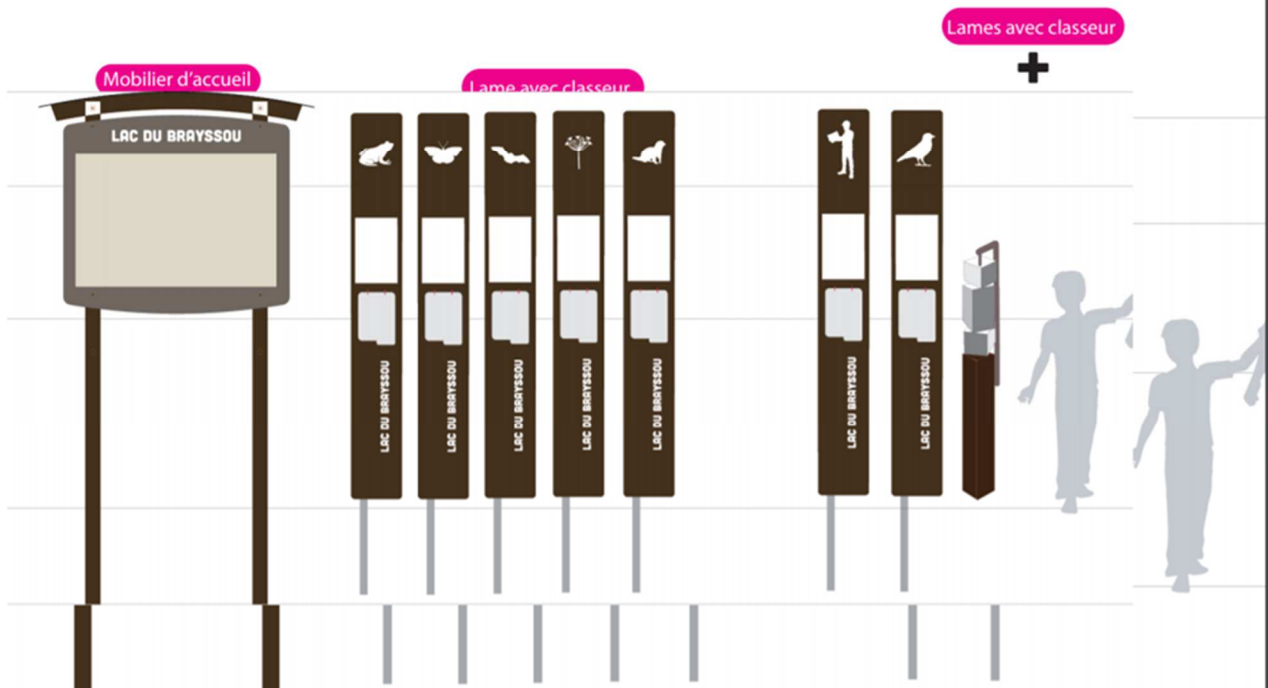
A travers différents personnages et différents jeux, le visiteur sera amené à réaliser une visite attentive des lieux.

Sur chaque mobilier sera proposé une technique de suivi (point d'écoute, observation,...) permettant d'expliquer les méthodes scientifiques mais également de renseigner sur les résultats observés.

Un petit livret «carnet de bord» permettra au visiteur de noter ses résultats et de répondre à différentes questions autour des thématiques faune/flore.



Proposition de mobiliers



Proposition de charte graphique



IV-3.11 Suivi du plan de gestion de la Zone Humide d'Issigeac

Un suivi de la flore (**Jacinthe romaine (Bellevialia romana)** et **Fritillaire pintade (Fritillaria meleagris)**) est réalisé chaque année sur le parcours thématique sur le site d'Issigeac.

IV-3.12 Programme Interreg : Risk Aquasoil : évolution des sols nus de 2018 à 2020 sur le bassin versant du Dropt

L'Association Climatologique Moyenne Garonne nous a présenté une répartition de l'évolution des sols nus (avec les pentes) par parcelle sur le bassin versant du Dropt depuis le 02/08/2018 : http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/programme-riskaquoil_244717#9/44.2953/1.3074.

Une réunion s'est déroulée avec le 11 janvier 2021 afin de poursuivre le travail mené depuis 2018.

Un rapport a été formalisé courant décembre 2021 par l'ACMG et fera l'objet d'une présentation début 2022.

L'ensemble du bassin du Dropt a été cartographié au printemps et à l'automne de 2018 à 2020 suivant un découpage en 5 parties, DR 1, 2, 3, 4 et 5.

Les cartographies de novembre 2018 et mai 2020 avaient été traitées dans le cadre du projet RiskAquaSoil. Le travail a ensuite consisté à réaliser des statistiques d'évolution et d'occupation en se basant sur le registre parcellaire graphique (RPG). Le RPG se base uniquement sur les exploitations faisant l'objet d'une déclaration pour toucher les aides de la Politique Agricole Commune. Certaines parcelles agricoles ne sont pas présentes sur ce document de référence (notamment sur les parcelles de vigne) et ne sont pas intégrées dans la cartographie et les résultats statistiques.

Tableau comparatif automne et printemps de 2018 à 2020 :

	REPARTITION DES SURFACES (ha) PAR CATEGORIE D'OCCUPATION					
	PRINTEMPS			AUTOMNE		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Sol nu (pente <2°)	19582	7806	10176	18844	14313	21834
Sol nu (2° ≤ pente ≤ 6°)	31132	9985	14740	31709	21824	34662
Sol nu (pente ≥6°)	2318	414	883	1822	2344	2981
Sol nu (total)	53032	18205	25799	52375	38481	59477
Végétation active	31650	66477	58883	32307	46201	25205
Surface totale RPG	84682	84682	84682	84682	84682	84682

	REPARTITION DES SURFACES (%) PAR CATEGORIE D'OCCUPATION					
	PRINTEMPS			AUTOMNE		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Sol nu (pente <2°)	23.1	9.2	12.0	22.3	16.9	25.8
Sol nu (2° ≤ pente ≤ 6°)	36.8	11.8	17.4	37.4	25.8	40.9
Sol nu (pente ≥6°)	2.7	0.5	1.0	2.2	2.8	3.5
Sol nu (total)	62.6	21.5	30.5	61.8	45.4	70.2
Végétation active	37.4	78.5	69.5	38.2	54.6	29.8
Surface totale RPG	100	100	100	100	100	100

Un complément d'analyse a été mené en interne par Epidropt.

Les résultats montrent un aléa érosion particulièrement important pour les 3 petits bassins versant du Jonquet, du Guillaumet et du Sautebouc avec plus de 80% de leur surface en risque érosion fort à très fort.

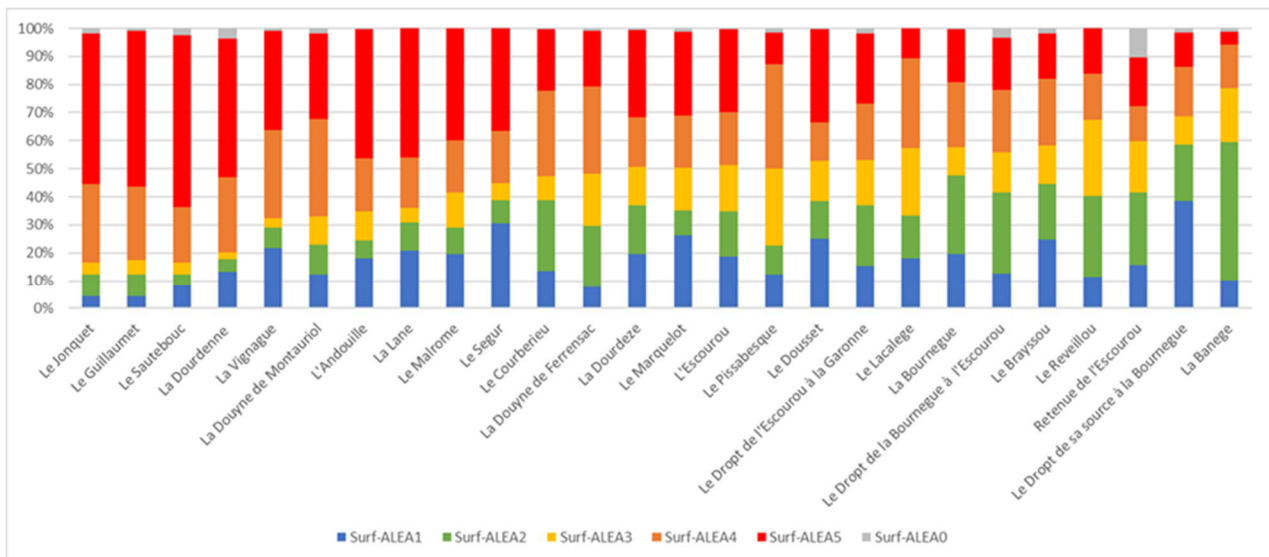
La Dourdenne présente également un risque important avec 76% de sa surface en aléa fort à très fort. Vient ensuite la Vignague, la Douyne de Montauriol, l'Andouille et le Ruisseau de la Lane avec plus de 60% de leur surface en aléa érosion fort à très fort.

De nombreux bassins versants ont entre 40 et 60% de leur surface en aléa fort à très fort : le Malromé, le Ségur, le Courberieu, la Douyne de Ferrensac, la Dourdeze, le Marquelot, le Pissabesque (ou Escoussou), le Dousset, Lacalège, la Bournègue, le Brayssou ainsi que le Dropt de la Bournègue à sa confluence avec la Garonne.

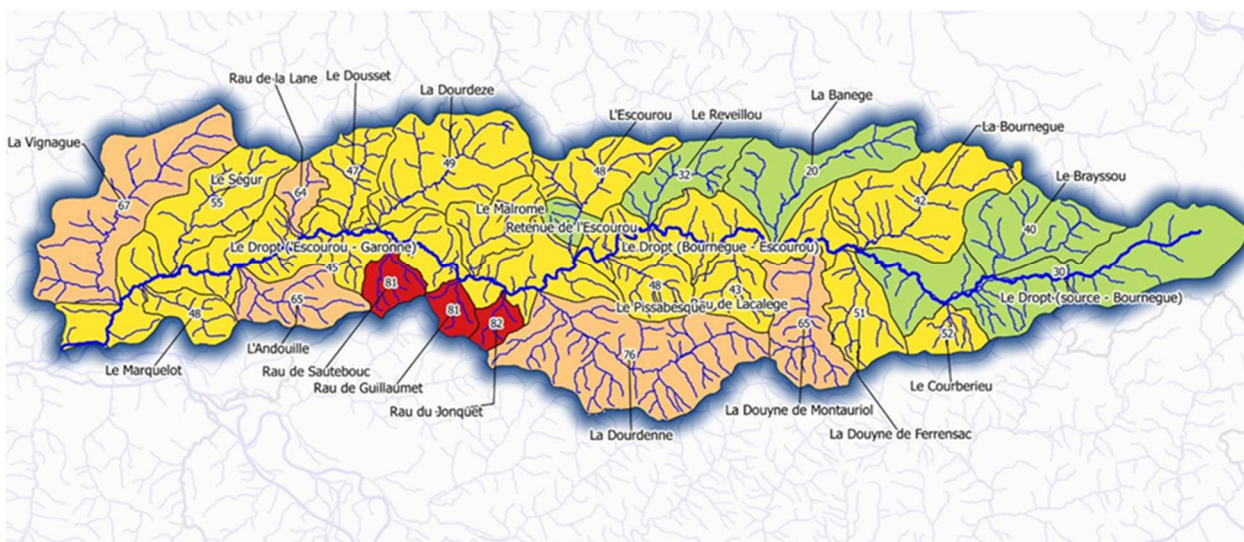
Les bassins versants du Brayssou, du Réveillou, de la retenue du Lescouroux et le Dropt de sa source à la Bournègue ont des surfaces en aléa fort à très fort compris entre 20 et 40%. A noter que le Brayssou est en limite de classe supérieur (39,63%). La Banège est le bassin versant où l'aléa est le plus faible avec seulement 20% de sa surface en aléa fort ou très fort.

La carte suivante met en évidence :

- un aléa érosion important particulièrement marqué en rive gauche du Dropt, de la Douyne de Montauriol à l'Andouille. Le ruisseau de la Lane et la Vignague, en rive droite, présentent également un risque érosion important.
- un aléa érosion faible sur l'amont du Dropt (de sa source à la Bournègue) et sur le secteur de la Banège et du Reveillou.



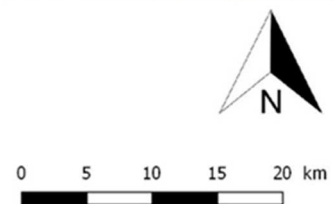
Pourcentage de surface pour les 5 classes d'aléa érosion sur les 26 bassins versants étudiés. Les bassins versants sont classés de manière décroissante selon leur risque d'érosion (Aléa fort + Aléa très fort). Source des données : SAGE Dropt.



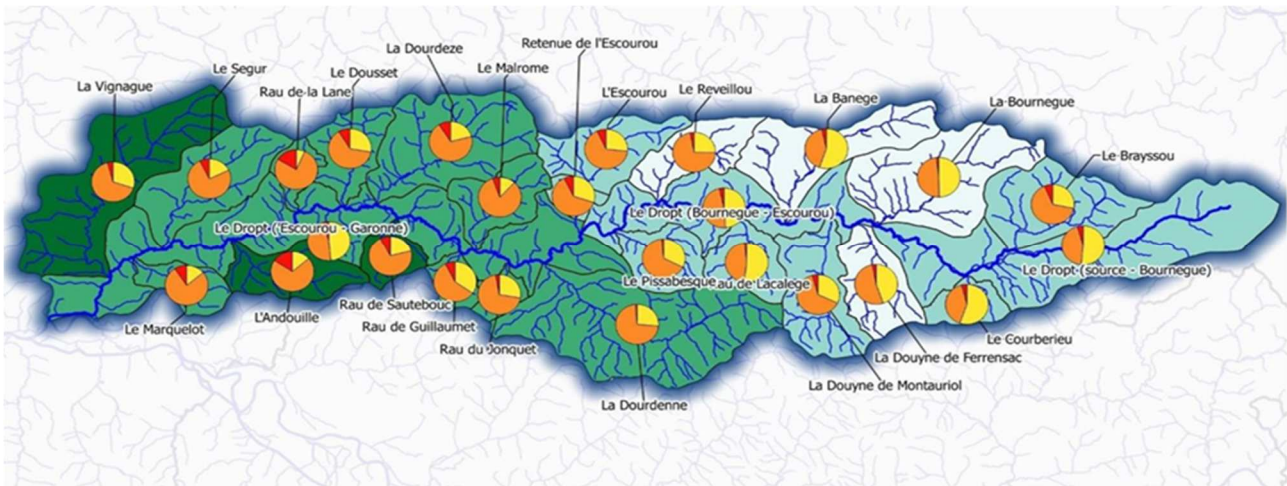
Légende

- Sous bassin versant
- Cours d'eau
- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires
- Pourcentage du bassin versant en aléa érosion fort (4) à très fort (5)
- 20 - 40
- 40 - 60
- 60 - 80
- 80 - 100

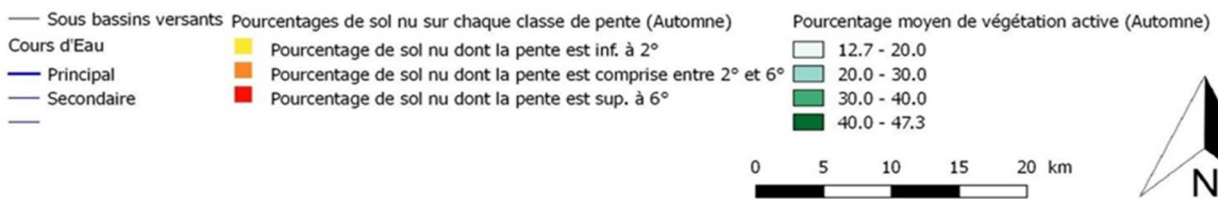
Les valeurs étiquetées dans les bassins-versants représentent le pourcentage du bassin versant en aléa érosion "fort" et "très fort"



Représentation, pour chaque bassin versant du pourcentage de leur surface en aléa érosion « fort » ou « très fort » (classe 4 et 5). Source des données : SAGE Dropt



Légende



Carte représentant le pourcentage moyen automnal de végétation active (hors cultures pérennes) par bassin versant.

IV-3.13 Animations scolaires 2022

EPIDROPT a initié en 2022 l’ouverture des scolaires à l’éducation à l’eau et l’environnement sur le territoire du Syndicat Mixte du Dropt aval. Pour cela, il a été convenu notamment avec les 3 fédérations de pêche 24, 47 et 33 de développer les animations. Le Syndicat mixte du Dropt aval a décidé que cette opération soit blanche pour les écoles. Le reste à charge sera financé par le Syndicat. Au total 17 classes pour environ 319 élèves ont bénéficiés de ces animations en Gironde et Lot-et-Garonne. Aucune animation n’a été réalisée sur le secteur Dordogne malgré la diffusion de l’information et la gratuité des animations.

Bilan des écoles ayant bénéficiées des animations éducation à l’environnement.

Département	Ecole	Nombre de Classe
33	RPI Bagas / Loubens	4 classes élémentaires
33	RPI Le Puy / Mesterrieux / Dieulivol	3 classes élémentaires 1 classe maternelle
33	RPI St Vivien de Monséguir / Ste Gemme	2 classes élémentaires 1 classe maternelle
47	Auriac	1 classes élémentaires
47	Soumensac	1 classes élémentaires
47	La Sauvetat	1 classes élémentaires
47	Allemans / Dropt	1 classe élémentaire
47	Miramont de Guyenne	2 classes élémentaires

IV-3.14 Mise à jour du site Internet d'EPIDROPT (<http://www.epidropt.fr/>) et de Facebook

Le site Internet a fait l'objet de nombreuses actualités au cours de l'année 2022 avec notamment la stratégie agricole du SAGE Dropt, l'avis de l'enquête publique préalable à la DIG des affluents de Garonne, l'avis d'enquête publique : projet de rehausse du lac de la Ganne, le sentier thématique faune/flore du lac du Brayssou, l'ouverture de la base nautique du lac du Lescourroux, la fourniture des mélanges grainiers pour les couverts végétaux...

V- LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 D'EPIDROPT

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	346 496,47	426 476,81
Section d'investissement	143 342,43	134 120,65

La participation 2022 des Départements membres a été de 63 801€ dont 17144 € concernant le Département de la Dordogne qui n'adhère que pour la mission commune SAGE et les frais généraux.

La participation 2022 du Département de la Dordogne pour le financement de l'animation des 2 postes de techniciens rivières a été de 2100 € : le montant subventionnable correspond à 1,99 % du montant des 2 postes.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT (CDAD)

Table des matières

PRÉSENTATION	396
I- ORGANES STATUTAIRES RÉUNIS EN 2022.....	397
II- COMPTES 2022	397
III- ACTIONS MENÉES EN 2022 SUR LES TERRITOIRES.....	397
IV- AUTRES ACTIONS MENÉES EN 2022 DU CDAD	399

PRÉSENTATION

Le Département est membre du Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) instauré par la loi du 10 juillet 1991, sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) et constitué entre :

➤ MEMBRES DE DROIT :

- L'Etat représenté par :
 - le Préfet du département,
 - le Président du Tribunal judiciaire du chef-lieu du département,
 - et le Procureur de la République près ce Tribunal judiciaire.
- Le Département
- l'Union Départementale des maires de la Dordogne
- L'Ordre des avocats du / de l'un des barreau(x) du département
- La caisse des règlements pécuniaires (CARPA) de ce barreau
- La chambre départementale des huissiers de justice
- La chambre départementale des notaires
- L'association CIDFF de Dordogne

➤ MEMBRES ASSOCIÉS :

- Président de l'association des experts comptables
- Maire de Périgueux
- Maire de Sarlat
- Maire de Nontron
- Maire de Ribérac
- Maire de Terrasson

➤ PERSONNES QUALIFIÉES :

- Président du Tribunal judiciaire de Bergerac
- Bâtonnier du Barreau de Bergerac
- Président de la CARPA Sud-Ouest
- Association des conciliateurs
- Président de France Victimes Dordogne
- Président de l'UDAF
- Directeur des services de l'éducation nationale de la Dordogne
- Directrice SPIP de Périgueux

Le CDAD, grâce à l'aide de ses multiples partenaires, a pour objet l'aide à l'accès au droit, notamment à destination des personnes les plus vulnérables (mineurs, majeurs protégés, personnes démunies, personnes incarcérées...)

Attentif aux actions d'aide et de sensibilisation menées sur son territoire, le Département est un partenaire privilégié du CDAD.

Son siège est situé au Tribunal Judiciaire, 19 bis cours Montaigne à PERIGUEUX sous la présidence de M. DUVAL-MOLINOS.

I- ORGANES STATUTAIRES RÉUNIS EN 2022

I-1 CONSEIL D'ADMINISTRATION 15 AVRIL 2022

- Approbation des comptes 2021
- Bilan des activités 2022
- Approbation du rapport d'activité 2021
- Actions 2022
- Maillage territorial
- Questions diverses

I-2 CONSEIL D'ADMINISTRATION 15 NOVEMBRE 2022

- Budget prévisionnel 2022-2023
- Approbation du rapport d'activité 2022
- Actions 2022 – 2023
- Questions diverses

I-3 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 15 NOVEMBRE 2022

- Budget prévisionnel 2022-2023
- Approbation du rapport d'activité 2022
- Actions 2022 – 2023
- Questions diverses

II- COMPTES 2022

La dotation de la Chancellerie a diminué en 2022 passant de 56 409 € en 2021 à 48 000 € en 2022.

Cette dotation représente 83 % des ressources. Le Département de la Dordogne reste ensuite le plus gros contributeur avec une subvention de 3 000 €.

Les charges se montent à 62 152 €, dont 20 133 € de charges de personnel.

Le résultat de l'exercice est en baisse à – 4 731 €.

Le fond de roulement est de 68 033€ au 31 décembre 2022 ce qui correspond à 12 mois d'activité (Le Service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes – SADJAV - demande qu'il soit au moins de 6 mois).

III- ACTIONS MENÉES EN 2022 SUR LES TERRITOIRES

Fréquentation des points justice

Intitulé du lieu	Nombre de personnes reçues en 2020	Nombre de personnes reçues en 2021	Nombre de personnes reçues en 2022
Périgueux	441	504	758
Bergerac	458	995	979
Point justice AJ Périgueux (consultations préalables à la saisine du juge)	14	49	91
Point justice AJ (consultations préalables à la saisine du juge)	62	80	75
Sarlat	381	566	502
Terrasson	21	33	91
Ribérac	25	49	102
Nontron	35	48	112
Thenon	11	17	35
Hautefort	10	23	19
Monpazier	8	14	84
Villefranche du Périgord	8	14	22
Mussidan	32	67	25
Restos du cœur	15	18	5
PAD CD Neuvic	4	4	4
PAD MA Périgueux	0	2	1
PAD CD Mauzac	2	3	6
TOTAL	1527	2486	2911

Les intervenants ont reçu 2 911 personnes en 2022 soit une hausse de 17,1 % par rapport à l'année précédente.

Cela s'explique, entre autres, par la reprise progressive des permanences et la diminution des contraintes sanitaires.

IV- AUTRES ACTIONS DU CDAD MENÉES EN 2022

- ❖ En faveur des détenus :
Des permanences d'avocats sont réalisées dans les trois établissements pénitentiaires (Périgueux, Neuvic et Mauzac) du Département permettant d'apporter aux détenus des réponses juridiques favorisant leur réinsertion.

- ❖ En faveur des personnes en situation de handicap :
 - Exposition sur l'évolution des droits des personnes en situation de handicap lors de la Journée Nationale d'Accès au Droit (JNAD - mai 2022).
 - Activités pour les classes de 4^{ème} sur la perception des personnes en situation de handicap.
 - Prise de contact avec des associations pour présenter les permanences du CDAD.

- ❖ En faveur des jeunes :
 - Mise en place d'atelier lors de la JNAD (25 mai) pour des classes de 4^{ème} soit 90 élèves.
 1. Violences scolaires et harcèlement
 2. Racisme et homophobie
 3. Perception sur le droit des personnes en situation d'handicap
 - Présentation de l'institution judiciaire, des métiers du droit, du déroulement d'un procès auprès des scolaires. Les classes reçues assistent à une audience correctionnelle. 13 classes soit 279 élèves ont assisté à une audience en 2022.
 - Intervention avec les juristes du Parquet au lycée Bertrand de Born sur les violences faites aux femmes en novembre.
 - Lancement du projet CAP JUSTICE (mise en scène d'un procès).
 - Présentation du CDAD 24 et de la formation de magistrat lors du forum des métiers à l'institut d'économie et de droit de l'antenne de Périgueux de l'Université de Bordeaux en septembre.
 - Lors de la JNAD, en mai 2022, dans la salle des Assises, la finale du concours d'éloquence de l'université d'économie et de droit de Bordeaux de l'antenne de Périgueux.

- ❖ En faveur des personnes en situation précaire :
Le CDAD assure des permanences spécifiques à destination des bénéficiaires des Restos du Cœur en collaboration avec l'association Infodroits. De plus, des avocats assurent des consultations pour les personnes éligibles à l'aide juridictionnelle à Périgueux et à Bergerac

- ❖ En faveur des femmes victimes de violences conjugales :
 - Une table ronde sur les femmes victimes de violences avec la projection de deux courts métrages a eu lieu le vendredi 18 mars. Cette action a été conduite en partenariat avec le Parquet, le commissariat, les juristes du CIDFF et de France Victimes, de la maison de protection de la famille, l'unité médico-judiciaire du CHU de Périgueux, l'équipe mobile de liaison Pédiopsychiatrique, de la police, Madame le Procureur de la République ainsi que le barreau de Périgueux.
 - Emissions radio sur les violences faites aux femmes avec les juristes du Parquet.

- ❖ En faveur des familles :
Création d'un guide d'accès au droit pour les familles monoparentales :
Ce projet est porté par le Conseil départemental. Le guide devrait voir le jour au premier trimestre 2023.

❖ Autres :

- Les Journées européennes du patrimoine :
 - o Organisation de la visite du tribunal en groupe de 35 visiteurs par le personnel du tribunal la journée du samedi 17 septembre 2022 (Journées européennes du patrimoine). 173 personnes ont été accueillies.
- Participation au concours de la nouvelle policière organisée par la MJD de Bergerac pour la JNAD.
- Exposition en partenariat avec l'Union des Familles Laïques (UFAL 24) du 5 au 9 décembre 2022 au sein du tribunal judiciaire :
 - o La laïcité tout simplement
 - o Les symboles de la République

❖ Actions de communication

- Interviews France Bleu Périgord : JNAD, Journée du Patrimoine et présentation du CDAD
- Interviews sur Radio Vézère sur différentes thématiques : Présentation du CDAD, violences faites aux femmes, discrimination au travail etc. ...
- Interview Radios Libres Périgord : Journée du patrimoine et présentation du CDAD
- Stand lors du forum des associations à Périgueux (10 septembre 2022)
- Forum des métiers à l'université de Bordeaux antenne de Périgueux (9 septembre)
- Présentation du CDAD24 à différents organismes et associations, MDPH, MSA, APF-France handicap, APEI, collectif LGBT Dordogne etc. ...



COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Table des matières

I- GÉNÉRALITÉS	402
II- ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ.....	404
III- ARBRE DE NOËL.....	408
IV- PROMOTION SOCIALE DES LOISIRS CULTURELS ET SPORTIFS	410
V- PROMOTION SOCIALE DE L'ACCES AUX VACANCES	414
VI- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.....	415
VII- COMMUNICATION	416

I- GÉNÉRALITÉS

I- 1 BÉNÉFICIAIRES

Le nombre de bénéficiaires ouvrants droit inscrits au COS se décompose de la façon suivante :

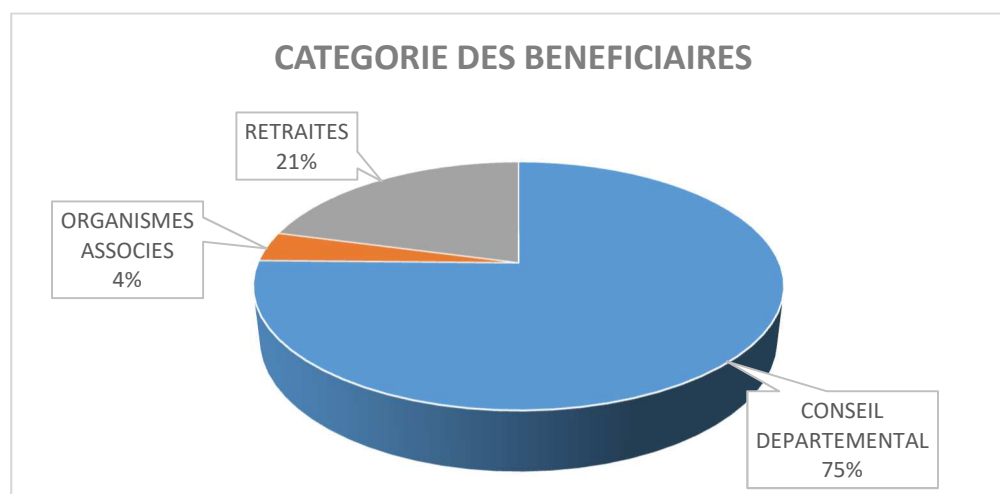
<u>Conseil Départemental</u> :	2 363 (3,50 %) 2 283 en 2021	}	OUVRANTS DROIT : 3 138 (3 153 en 2021)
<u>Organismes Associés</u> :	121 (15,24 %) 105 en 2021		
<u>Retraités</u> :	654 (-14,50 %) 765 en 2021		

(Le chiffre des retraités est en diminution suite au changement de statuts validés en AG 2022).

Ce chiffre des ouvrants droits ne comprend pas les ayants droit qui représentent :

<u>Enfants</u> :	2 348 (3,61 %) 2 266 en 2021	}	AYANTS DROIT : 4 107 (4 073 en 2021)
<u>Conjoints</u> :	1 759 (-2,66 %) 1 807 en 2021		

- ouvrants droit \downarrow de **0,48 %**,
- ayants droit \uparrow de **0,83 %**,
- Au total **7 245** personnes bénéficient du COS



2 566 ouvrants droits ont fait appel aux services du COS
(2 393 en 2021)



12 954 dossiers (**22 419** inscriptions saisies)
(11 477 en 2021)



910 967 € d'aide
(837 811 € en 2021)








Sur **2 566** bénéficiaires : **467** (440 en 2021) retraités ont déposé **1 438** (959 en 2021) dossiers pour **1 561** inscriptions (1 047 en 2021), ce qui représente **90 710 €** (88 757 € en 2021) d'aide distribuée.

2 259 bénéficiaires ont fait calculer leur RD dont **397** (354 en 2021) sont des retraités.

Pour rappel, le pourcentage des aides est le suivant :

- RD1 : 60 %,
- RD2 : 55 %,
- RD3 : 50 %,
- RD4 : 45 %,
- RD5 : 40 %,
- RD6 : 35 %,
- RD7 : 30 %,
- RD8 : 20 %,
- RD9 : 10 %.

I- 2 BUDGET 2022

Arbre de Noël :		65 910 €
Entraide et Solidarité :		542 079 €
Loisirs Culturels et Sportifs :		216 465 €
Vacances/Voyages :		165 000 €
Communication :		350 €
Fonctionnement :		280 800 €
Investissements		3 331 €

- Budget prévisionnel de **1 273 935 €**
- **6** personnels mis à disposition

II- ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ

II-1 ALLOCATION RENTRÉE SCOLAIRE

Cette aide est destinée aux enfants des bénéficiaires de 3 à 25 ans dans l'année civile. Chaque famille, en fonction du niveau d'étude des enfants, peut bénéficier d'une aide pour les frais de rentrée scolaire.

Mise en place d'une nouvelle procédure liée au nouveau site du COS : la campagne est ouverte du 1^{er} juillet 2022 au 15 octobre 2022. Les demandes sont effectuées via le compte COS du bénéficiaire sur le site www.coscd24.fr

En 2 semaines : **442** demandes traitées en juillet 2022.

Nombre d'Allocations Rentrée Scolaire : **1 576** (1 627 en 2021)

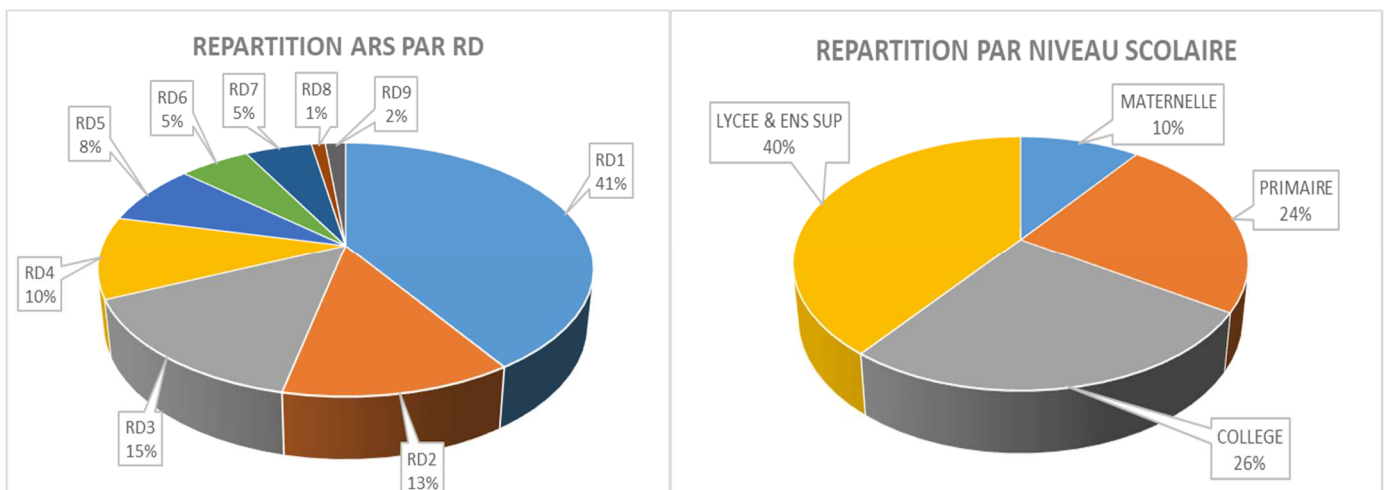
Nombre de familles concernées : **935** (968 en 2021)

ARS Cadhoc : **1 487**

ARS chèques lire : **89**

Les ARS sous forme de cartes CADHOC ont été envoyées directement au domicile des bénéficiaires par le Groupe UP.

- **↓** de **3,13 %**,
- **7** enfants de retraités,
- **79 %** de RD1 à RD4



II-2 ÉPARGNE CHÈQUES-VACANCES

Le chèque vacances est destiné à favoriser les vacances et les loisirs des salariés. Le principe général consiste à épargner un montant sur lequel le COS attribue une participation qui varie en fonction du RD et s'ajoute au montant du capital épargné.

Plafond/agent : ➔ **382 € + 38 €** par enfant à charge.

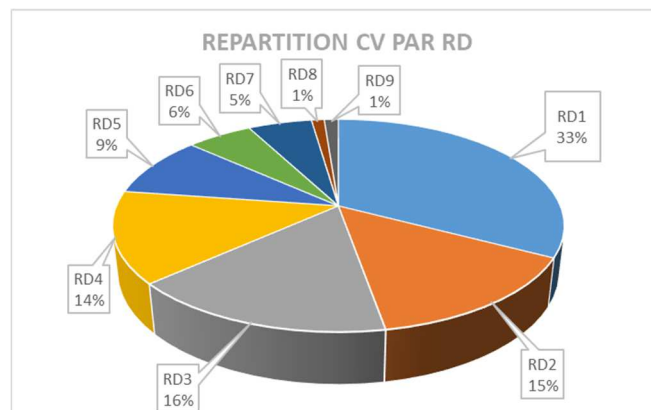
1 652 dossiers (1 537 en 2021) : ↗ **7,48 %**.

Mise en place d'une nouvelle procédure via le nouveau site du COS : la période de dépôt des demandes de chèques vacances est ouverte du 1^{er} avril au 30 juin.

1 199 demandes validées durant ces **3 mois**. A la mi-juillet **1 334** dossiers de chèques vacances validés, soit **80,75 %**.

En raison des changements de fonctionnement, le Bureau a accepté exceptionnellement les demandes hors délai jusqu'à la fin de l'année.

- **78 %** entre RD1 et RD4,
- **329** dossiers de retraités (300 en 2021)



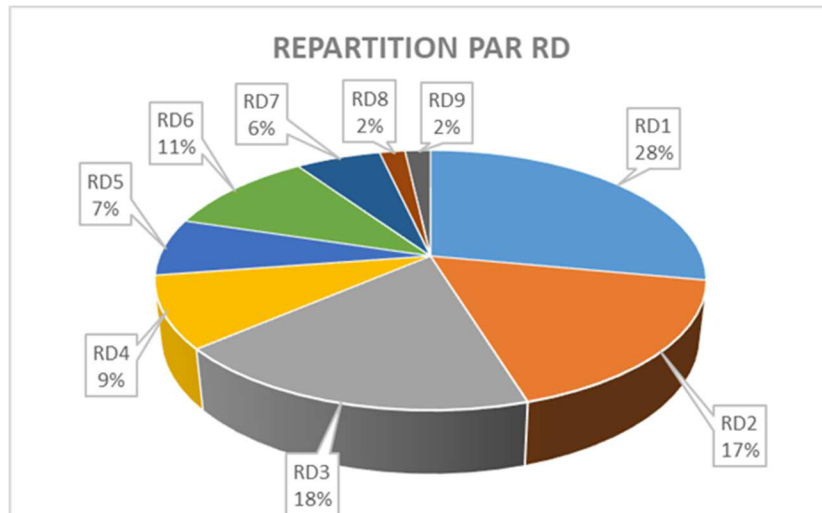
II-3 CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL

Les bénéficiaires du COS peuvent prétendre à des carnets de Chèques Emploi-Service Universels (CESU) prépayés. Ils sont utilisables auprès des associations agréées et prestataires de services pour l'aide à leur domicile.

Suite au CA du 14 décembre 2021 : **4** carnets de CESU à 110 € pour tous et **2** carnets supplémentaires réservés aux agents ouvrants droit reconnus travailleurs handicapés (Cf délibération N° 09/21 du 14/12/2021).

- **154** bénéficiaires dont **43** retraités ont commandé **554** carnets,
- **14** bénéficiaires reconnus travailleurs handicapés ont commandé **27** carnets,

- **168** bénéficiaires pour **581** carnets (490 en 2021),
- **72 %** entre RD1 et RD4

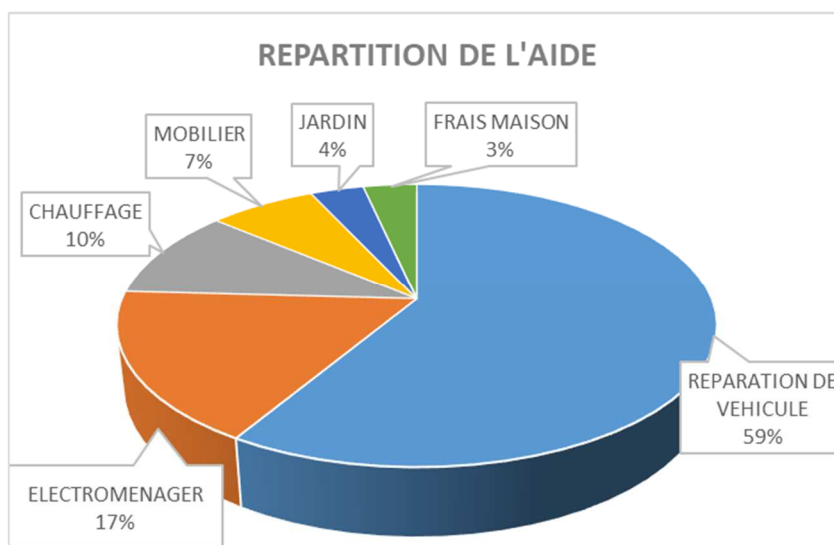


II-4 SECOURS EXCEPTIONNEL ET URGENT REMBOURSABLE (EX AVANCE REMBOURSABLE)

Changement de nom de cette aide « avance remboursable » en « secours exceptionnel et urgent remboursable » ; un secours exceptionnel et urgent remboursable versé en raison d'une situation particulièrement digne d'intérêt qui a fait l'objet d'un examen individuel de la situation par les membres du Bureau. (Cf. délibération N° 03/22 du 29/03/2022 et N° 10/22 du 13/12/2022). Plafonné à **1 300 €** et remboursable sur 24 mois maximum, non soumis au RD.

28 demandes (29 en 2021) dont **4** par des retraités.

- **↘** de **3,57 %**,
- délibération modifiée en 2022

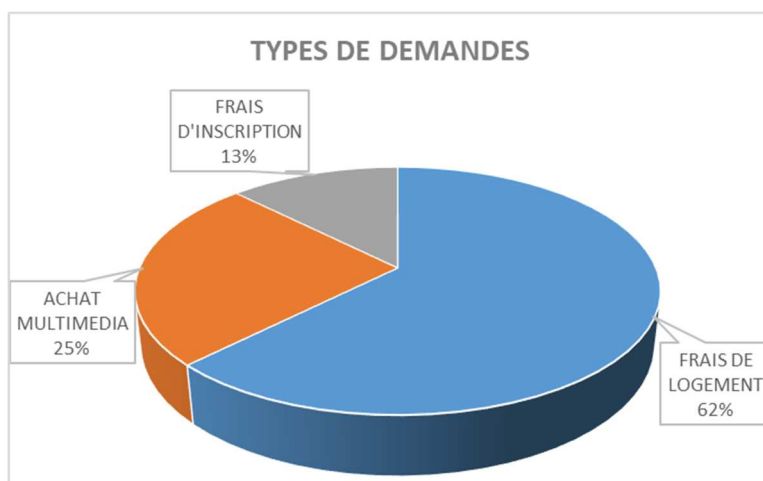


II-5 AVANCE POUR L'INSTALLATION ÉTUDIANTS ET ASSIMILÉS (APIEA)

Cette prestation est destinée à aider les familles à faire face aux frais d'installation de leurs enfants dans la poursuite de leurs études. (Cf. délibération N° 11/22 du 13/12/2022).
Plafonnée à **1 300 €** remboursable en **24** mois maximum, non soumise au RD.

14 demandes (5 en 2021).

- ↗ de **180 %**,
- délibération modifiée en 2022



II-6 ACTION POUR LES ADOLESCENTS DE 14 À 18 ANS

Destinée aux enfants de bénéficiaires âgés de 14 à 18 ans dans l'année civile : un carnet de chèque culture de **35 €** a été envoyé en fin d'année (Délibération N° 04/17 du 28 mars 2017).
625 enfants concernés (600 en 2021),

625 chèques culture de **35 €**

II-7 ACTION COUP DE POUCE 16 ANS DANS L'ANNÉE

L'action « Coup de Pouce 16 ans dans l'année » est une aide vers l'autonomie pour les jeunes de 16 ans (Délibération N° 08/17 du 23 mai 2017) : un carnet de chèques culture de **200 €** a été envoyé en mars.

108 adolescents concernés (129 en 2021).

108 chèques culture de **200 €**

II-8 PRESTATIONS SOCIALES (REMBOURSEMENT) POUR LES AGENTS DES ORGANISMES ASSOCIÉS

Aide pour les enfants âgés de moins de 18 ans ou encore scolarisés, inscrits en centres de loisirs, en colonies de vacances, en centre familial de vacances ou en gîtes de France → aux personnels des Organismes Associés.

Pour les bénéficiaires du CD 24 : aide accordée par le service des Prestations et de la Restauration du Personnel.

Pour **9** enfants de **5** bénéficiaires (10 de 6 bénéficiaires en 2021) :

- **240** journées (257 en 2021) en centres de loisirs,
- **27** demi-journées (53 en 2021) en centres de loisirs,
- **2** enfants en colonie pour **21** jours,
- **3** bénéficiaires pour **49** nuits en gîtes de France

II-9 PRIME DE NAISSANCE

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le COS accorde une prime de naissance aux bénéficiaires pour leurs enfants nés ou adoptés en cours d'année.

Sur justificatif : 1 carte Cdhoc de **80 €** → adressée aux heureux parents.
28 primes de naissance en 2022.

28 cartes Cdhoc de **80 €**

III- ARBRE DE NOËL

III-1 CADEAUX

Chaque enfant de 0 à 13 ans dans l'année peut bénéficier d'un cadeau d'une valeur de **35 €** pour l'Arbre de Noël.

Nombre de parents bénéficiaires : **774** (748 familles 2021). ↗ de **26** familles

Nombre d'enfants concernés : **1 167** (1 148 en 2021), ↗ de **19** enfants

La journée Arbre de Noël, prévue le samedi 10 décembre 2022 au Hall Montaigne du Parc des Expositions de Marsac sur l'Isle, a été un succès.

- **745** Jouéclub,
- **281** Cdhoc,
- **70** Chèques culture,
- **34** Abonnements,
- **23** Abracadabois,
- **14** Le Pion de Lisle,
- **14** CADHOC non retirés renvoyés pour un avoir,
- **10** cadeaux non retirés offerts au Village de l'Enfance

III-2 LES PRESTATAIRES

- **COMPAGNIE TURBUL** (*Nantes-Loire Atlantique*) pour l'animation en salle (3 x 30 min),
- Photomaton avec le Père Noël (bénéficiaire bénévole) **SCENOPHOTO** (*Gironde*),
- **20** jeux en bois avec animateurs, espace Kapla **BOULES ET BILLES** (*Dordogne*),
- **1** manège, **1** barbe à papa, **2** pêches aux canards avec les forains **MARACHE** (*Dordogne*),
- Matériel ludique (**17** pièces) pour les tout-petits, **2** structures gonflables, **1** méga puissance 4, **2** baby-foot avec **LOCSPORT 24** (*Dordogne*),
- Espace conte dans le chalet animé par **Mme DARRACQ**, conteuse bénévole (*Dordogne*),
- **ARTS DU CIRQUE** (*Dordogne*) déambulation de 2 magiciens.

LE PÔLE PAYSAGE ET ESPACES VERTS a été très mobilisé pour cette journée : installation de la forêt de sapins, du traîneau et ses rennes, du chalet, de la signalétique, création d'un lac gelé, ours polaire, mise en place d'un parcours autour du chalet.

LE PÔLE SCENIQUE (*Dordogne*) a assuré la mise en lumière de la salle, éclairage de la forêt enchantée et du sapin central, animation brouillard du lac gelé. La projection d'images sur les murs a également permis de ne plus utiliser de papier pour décorer les panneaux.

QUELQUES CHIFFRES :

- **8** bâches indicatrices, **10** balises et **12** flèches en bois gravées type PDIPR,
- **1** sapin central de 8 mètres et **30** sapins de différentes dimensions pour la fabrication de la forêt enchantée et décoration du hall, les sapins ont été redistribués à des associations,
- **30** plantes vertes ou à fleurs prêtées par le service espaces verts de Périgueux,
- **12** animaux dessinés sur plaque de bois pour la décoration de la forêt enchantée et aménagement d'un espace convivial type pique-nique autour du lac gelé,
- **300** boudruches pour le traditionnel lâché de ballons,
- **800** tirages photos personnalisés et estampillés NOEL COS 2022,
- **2 300** viennoiseries, brioches et gâteaux ont été distribués avec **70** litres jus de pomme (**Le fournil de la Cité et Les Vergers d'Antan - Dordogne**),
- **300** barbes à papa,
- **650** sucettes en chocolat **boveti**, friandises pour les enfants (*Dordogne*).
- **3 600** toasts salés/sucrés avec champagne ont été servis pour les 25 ans du COS (**Le petit Nice - Dordogne**).
- **32 personnes** ont assuré bénévolement la tenue des stands ainsi que la distribution des cadeaux de cette journée qu'ils soient membres de la Commission Arbre de Noël, bénévoles ou administrateurs + **6** agents du COS et **3** techniciennes de surface.
- **Sécurité : 1 poste de secours** de la sécurité civile

III-3 CONCOURS THÈME HIVER

143 enfants récompensés pour avoir participé à la fabrication de leur création sur le thème de l'hiver dont 80 objets ou dessins exposés au COS.

Chaque enfant a reçu un mini cadeau dans le cadre d'un partenariat avec **JOUECLUB** de Marsac-sur-l'Isle (*Dordogne*),

III-4 HOTTE DU COS

100 jouets déposés au stand de la Hotte du COS par les bénéficiaires ont été donnés aux Restos du Cœur.

III-5 CARTES CADHOC BÉNÉFICIAIRES ACTIFS INSCRITS

1 carte Cadhoc d'une valeur de 20 € pour Noël 2022 avec une date limite de validité au 30 juin 2023 envoyée à tous les bénéficiaires actifs inscrits (**2 485** cartes).



III-6 DÉVELOPPEMENT DURABLE – ACTIONS 2022

Mise en place de la dématérialisation des bulletins réponses pour chaque famille : une gestion facilitée, une économie non négligeable !

En 2022 et pour la 1^{ère} fois, le bulletin réponse a été mis en ligne sur le site internet du COS.

Il suffisait aux bénéficiaires du COS de cocher leur choix cadeau dans la rubrique « Noël ».

Ce bulletin impliquait une édition papier pour chaque enfant (soit 1 167 feuilles A4 expédiées) aux **774 familles** (774 enveloppes) concernées + frais d'affranchissement.

Communication : réalisation d'1 flyer et d'1 reportage photos pour le site internet du COS.



IV- PROMOTION SOCIALE DES LOISIRS CULTURELS ET SPORTIFS

IV-1 BOURSE CULTURELLE ET SPORTIVE

Cette bourse permet aux bénéficiaires d'accéder aux activités culturelles et sportives de leurs choix. Elle est d'un montant de **65 €** par an et par bénéficiaire depuis janvier 2017 et est utilisable en une ou plusieurs fois.

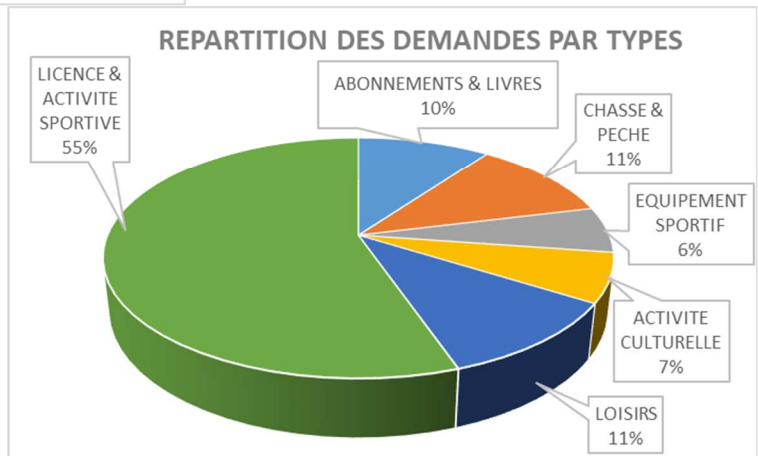
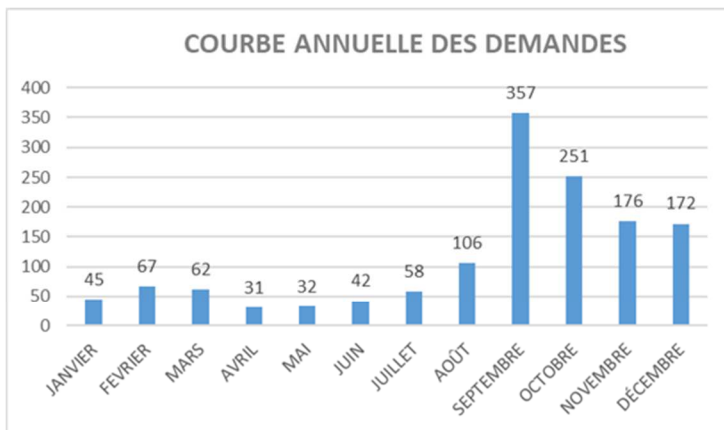
1 351 bénéficiaires (1 371 en 2021) : 📉 de **1,48 %**.

Le nombre de demandes est de **1 399** (1 440 en 2021) : 📉 de **2,84 %** :

Les bénéficiaires l'utilisent majoritairement en une seule fois.

221 (235 en 2021) retraités ont déposé **236** demandes (**242** en 2021).

- 📉 des demandes,
- **236** demandes de retraités



IV-2 PASSEPORT JEUNE

Il permet à chaque enfant à charge des bénéficiaires d'accéder indifféremment à des activités culturelles ou sportives de son choix. Il est d'un montant de **55 €** par an et par enfant depuis janvier 2017.

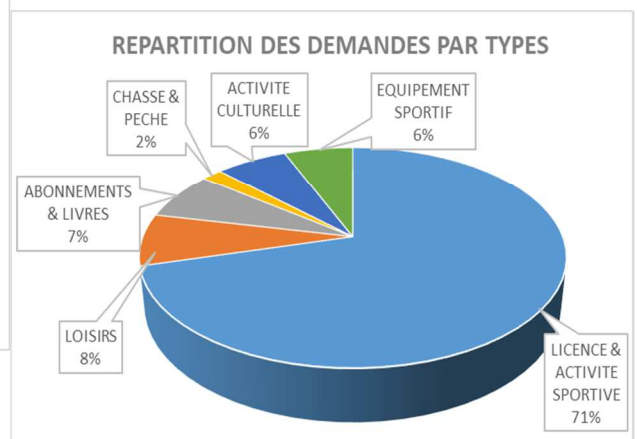
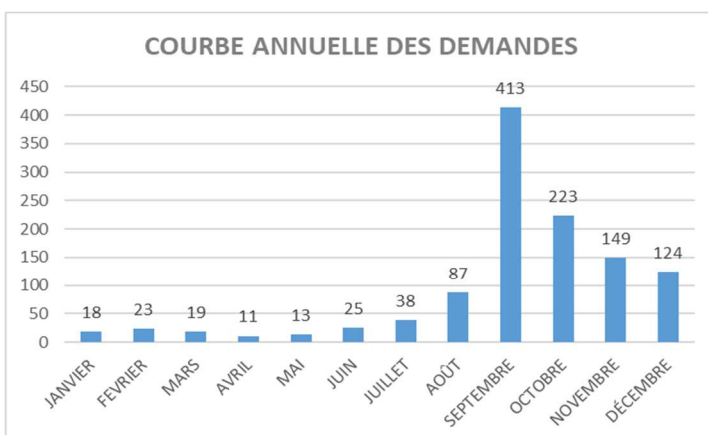
1 136 enfants ayants droit (1 117 en 2021) : ↗ **1,70 %**.

Le nombre de demandes est de **1 143** (1 168 en 2021), soit ↘ **2,14 %**.

Les enfants l'utilisent majoritairement en une seule fois.

5 demandes faites par des retraités pour **5** enfants (5 en 2021)

- ↘ des demandes,
- 5 demandes de retraités

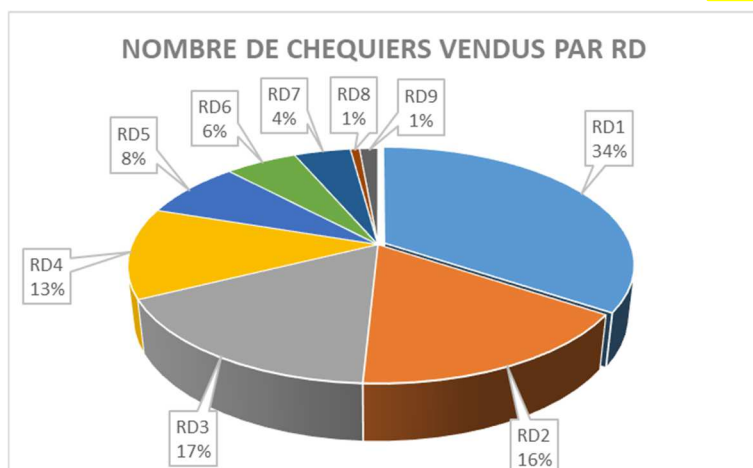


IV-3 BILLETTERIE

→ CHÈQUES CULTURE

2 812 carnets de 36 € (3 074 en 2021) : ⚡ de 9,32 % à 991 bénéficiaires (1 242 en 2021).

- ⚡ des ventes de 9,32 %,
- 142 retraités pour 406 carnets



→ CINÉMA

7 177 billets de cinéma (3 881 en 2021) : ⚡ de 84,93 %.

CINEMA CGR	6 484
BERGERAC	452
CINECHEQUES.....	241

811 bénéficiaires (715 en 2021) : ⚡ de 13,42 %.

- ⚡ des ventes de 84,93 %,
- 177 retraités pour 1 009 billets

→ PISCINE

8 053 billets vendus (4 701 en 2021) : ⚡ de 71,30 %.

AQUACAP à Périgueux	6 373
BERTRAND DE BORN à Périgueux.....	551
MARSAC	215
SAINT ASTIER	166
OVIVE à Nontron.....	748

451 bénéficiaires (344 en 2021) : ⚡ de 31,10 %.

- ⚡ des ventes de 71,30 %,
- 80 retraités pour 912 billets

→ BILLETTERIES DIVERSES

Ont été proposés à la vente sans participation du COS et à tarif CE :

- 640 entrées pour le Snook Bowl Palace à Trélissac,
- 520 billets pour la patinoire au Village de Noël,
- 159 entrées pour le Futuroscope,
- 132 entrées au Zoo de la Palmyre,
- 119 entrées au Zoo de Beauval,
- 111 billets pour le Cirque Zavatta,
- 96 PASSTIME en livret et version dématérialisée,
- 94 entrées pour l'Odysée des Lumières à Bordeaux,
- 50 entrées pour le Puy du Fou,
- 38 entrées pour les Parcs Waligator et Aqualand d'Agen,
- 37 entrées pour la Foire Internationale de Bordeaux,
- 36 entrées pour la Foire Exposition de Périgueux,
- 18 entrées pour Vulcania.

209 (316 en 2021) retraités ont acheté de la billetterie

IV-4 ACTIVITÉS SPORTIVES

- 100 billets pour le match RUGBY BRIVE/LA ROCHELLE du 5/11/2022
- 50 billets pour le match BBD/ANGERS du 26/11/20221
- 23 billets pour le match de foot BORDEAUX/NICE du 01/05/2022

IV-5 ACTIVITÉS CULTURELLES

- 122 places pour le concert de M au Palio
- 46 entrées au Cabaret Bambino à Bergerac
- 46 places pour le concert de Grand Corps Malade au Palio
- 45 billets pour Disney en concert à Bordeaux,
- 45 places pour le concert de Julien Clerc à Bergerac
- 37 Places de concert à la Foire Exposition de Périgueux
- 30 billets Coup de Cœur CHATOROCK ont été vendus

IV-6 NUITÉES LIÉES À LA CARTE ADAGIO

79 ouvrants droit (38 en 2021) pour 179 nuits (78 en 2021) : ↗ de 129,48 %.



V- PROMOTION SOCIALE DE L'ACCES AUX VACANCES

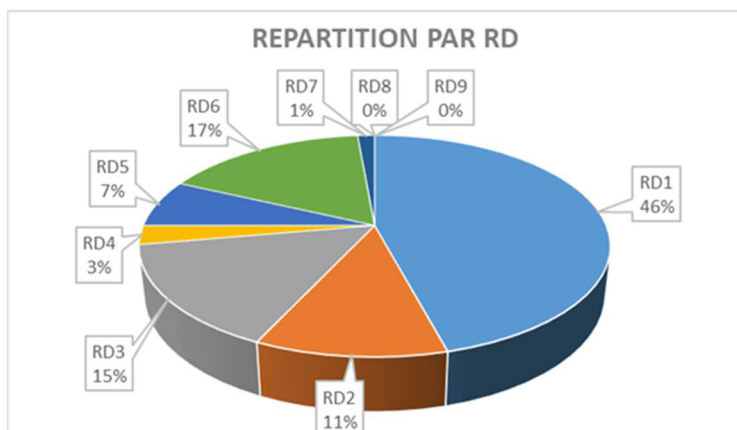
V-1 SÉJOURS JEUNES

Cette aide est destinée à favoriser la participation à des stages ou séjours, des enfants à charge des bénéficiaires jusqu'à l'âge de 23 ans dans l'année civile.

Le Comité des Œuvres Sociales intervient dans la prise en charge des frais engendrés en fonction du revenu disponible des bénéficiaires sur la base d'un plafond de **800 €**.

73 séjours subventionnés (47 en 2021).

- **↗** de **55,31 %**
- Moyenne d'âge de **12,5 ans**,
- **72 %** entre RD1 et RD3

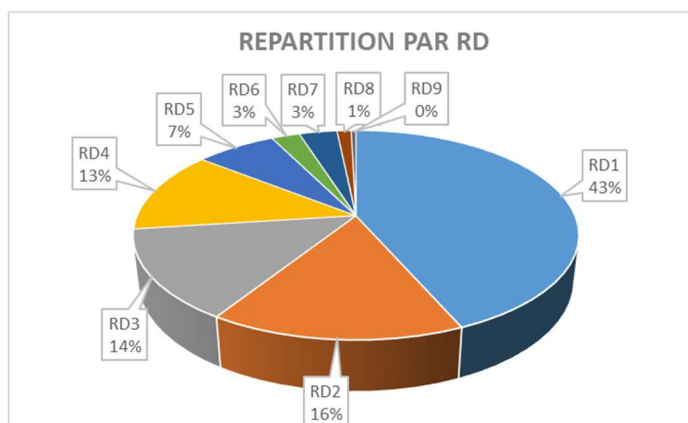


V-2 VACANCES HAUTE SAISON

La nouvelle délibération N° 01/22 du 29 mars 2022 permet au bénéficiaire de gérer directement la réservation de son séjour (choix du prestataire, du lieu, des modalités de réservation ainsi que du paiement). Sur présentation d'une attestation de réservation, le COS lui accorde une aide financière par l'envoi d'un chèque établi à l'ordre du prestataire mentionné.

244 semaines subventionnées (166 en 2021) → haute saison 2022 (dates fixées par le calendrier national des vacances scolaires).

Il est à noter que les RD6, RD7, RD8 et RD9 sont peu ou pas représentés.



Une participation en faveur des bénéficiaires ou ayants droit en situation de handicap durable (cf. délibération N° 12/17 du 21 novembre 2017) : → **4** personnes (3 en 2021).

- délibération modifiée en 2022,
- **248** réservations subventionnées,
- **86 %** entre RD1 et RD4.

V-3 VACANCES HORS SAISON MISTERCAMP ET NEMEA

Convention avec **MISTERCAMP** et **NEMEA**, → prix préférentiels sans aucun engagement ni subvention du COS.

MISTERCAMP : 29 locations (35 en 2021) par 21 bénéficiaires (28 en 2021) : ↘ 17,14 %.

NEMEA : 28 locations (16 en 2021) par 21 bénéficiaires (14 en 2021) ↗ 75 %.

- 9 (24 en 2021) retraités pour 14 locations,
- 305 locations toutes saisons (217 en 2021)

VI- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Date : 19 MAI 2022 au CENTRE DÉPARTEMENTAL Joséphine Baker à PÉRIGUEUX.

Nombre total de bénéficiaires : 3 199 au 19 MAI 2022.

Quorum : 25 % du nombre total de bénéficiaires présents ou représentés, la séance pouvait être déclarée ouverte à partir de 800 votes.

A l'ouverture de la séance à 18 h 15, le chiffre annoncé par le Président était de 1 047 votes de personnes présentes ou représentées ; le chiffre définitif était de 1 064 votes.

Nombre de présents : 270 personnes.

Résultat des votes de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Concernant le Rapport moral du Président :

Pour : 1 052 - Abstention : 12 - Contre : 0

Concernant le Rapport financier 2021 :

Pour : 1 052 - Abstention : 12 - Contre : 0

Concernant l'affectation du résultat 2021 :

Pour : 1 052 - Abstention : 12 - Contre : 0

Résultat des votes de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

Concernant la modification des Statuts :

Pour : 1 009 - Abstention : 32 - Contre : 23

VII- COMMUNICATION

VII-1 COS INFO

3 COS INFO et 47 NEWSLETTERS → envoyés sur les messageries professionnelles et/ou personnelles.

Site Internet du COS : www.coscd24.fr et adresse mail : cd24.cos@dordogne.fr.

VII-2 SECRÉTARIAT ITINÉRANT

Permanences à Bergerac, Le Bugue, Nontron, Ribérac, Sarlat et à Brantôme.
Excideuil, Hautefort, Mussidan, Saint-Astier, Terrasson, Thenon et Thiviers sur RV.

VII-3 PLATEFORME TOUTAPPRENDRE

La plateforme www.toutapprendre.com propose aux bénéficiaires du COS d'accéder en ligne à des cours, des services, la presse ou des livres gratuitement durant un an.

VII-4 NOUVEAU SITE DU COS

Le nouveau site sécurisé GARANCE, site WEB d'information et de pré-inscription lié à notre logiciel de gestion ODACE a été mis en place en début d'année. Ce site permet de dématérialiser les demandes, de sécuriser les données confidentielles et d'apporter plus d'autonomie aux bénéficiaires.

Fin 2022, 411 bénéficiaires n'ont toujours pas créé leur compte COS et 728 sont inscrits à la NEWSLETTER.

VII-5 ATELIER BEAUX'COS

Cette nouvelle action propose des activités ou des concours aux enfants des bénéficiaires en vue d'évènements particuliers comme Pâques, la fête de la musique, Halloween.

Des petits cadeaux : crayons de couleur, stickers, porte-clés, miroir, tote bag, Déco Halloween sont envoyés aux participants.

L'activité s'est étendue à des défis réalisés par les agents, notamment la décoration de services et de bureaux.

